

Secrétariat général

SÉANCE PLÉNIÈRE
DES 22 ET 23 SEPTEMBRE 2016



PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE

FEUILLES DE PRÉSENCE	page 4
OUVERTURE DE LA SÉANCE	page 8
VOTE DE L'URGENCE	page 10
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL	page 10
FAITS MARQUANTS	page 11
QUESTIONS ORALES	

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme PÉCRESSE **page 17**

CR 92-16 : Compte rendu sur l'usage par la présidente de la délégation pour ester en justice en application de l'article L.4231-7-1 du CGCT - septembre 2016	page 17
CR 99-16 : Compte rendu sur l'usage par la présidente de la délégation pour signer les marchés et leurs avenants en application de l'article L. 4231-8 du CGCT - septembre 2016	page 17
CR 190-16 : Désignation des représentants du conseil régional dans divers organismes – septembre 2016	page 17

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme ÉVREN – Éducation et culture **page 19**

CR 188-16 : COMMUNICATION - Pour une politique ambitieuse et inclusive - nouvelles orientations pour la politique culturelle de la Région	page 19
CR 186-16 : COMMUNICATION - Rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes - vérification des comptes et examen de la gestion de la construction de la « Philharmonie de Paris ».	page 30

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. BEAUDET - Transports **page 35**

CR 134-16 : Lancement de l'élaboration du plan régional « anti-bouchons » et pour changer la route	page 35
CR 133-16 : Création d'un diffuseur sur l'A86 à Vélizy - protocole cadre de partenariat - programme 2016	page 56

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme JOUANNO – Écologie et développement durable **page 60**

CR 174-16 : Engagements pour un objectif « zéro déchet » en Île-de-France – vers une nouvelle planification pour l'Île-de-France – élaboration d'un plan d'actions en faveur de l'économie circulaire – exemplarité de l'institution régionale et des grands projets soutenus par la Région	page 60
CR 103-16 : Nouvelle stratégie régionale dans le domaine de l'eau, des milieux aquatiques et humides	page 78
CR 169-16 : Évolution de la collaboration avec l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR)	page 90

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. CHARTIER – Économie et emploi **page 97**

CR 187-16 : Adoption d'une carte unique des bassins d'emploi en Île-de-France	page 97
--	---------

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. KARAM – Sport, jeunesse et vie associative **page 108**

CR 100-16 : Soutien régional à la lutte contre les discriminations et pour l'égalité entre les femmes et les hommes	page 108
CR 163-16 : Prolongation du mandat des membres du Conseil régional des jeunes d'Île-de-France	page 122

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme CIUNTU – Administration générale **page 130**

CR 179-16 : COMMUNICATION – Rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes – marchés de construction de la Région Île-de-France	page 130
--	----------

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. CHARTIER – Économie et emploi **page 136**

CR 162-16 : Un nouvel engagement pour l'emploi : création du fonds de transition ESS - accord-cadre régional IAE	page 136
---	----------

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme BAELDE – Déléguée spéciale aux Campus des métiers	page 151
CR 194-16 : Convention constitutive du campus de l'économie touristique Paris-Val d'Europe	page 151
SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme CHAIN-LARCHÉ – Ruralité et agriculture	page 160
CR 189-16 : Soutien exceptionnel a l'achat de semence pour la récolte 2017	page 160
SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme VON EUW – Affaires européennes	page 178
CR 168-16 : Habilitation de la présidente du conseil régional à signer un accord de coopération avec le gouvernement de la Catalogne - PROCÉDURE D'URGENCE	page 178
SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. NASROU – Action internationale et tourisme	page 183
CR 166-16 : Habilitation de la présidente du conseil régional à signer un accord de coopération avec le conseil de la région Casablanca-Settat (Maroc) - PROCÉDURE D'URGENCE	page 183
CR 193-16 : Habilitation de la présidente du conseil régional à signer une déclaration d'intention avec la province de Gyeonggi (Corée du Sud) - PROCÉDURE D'URGENCE	page 190
SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. DIDIER – Logement, politique de la ville	page 196
CR 191-16 : Entrée au capital de la SAHLM de Charentonneau - PROCÉDURE D'URGENCE	page 196
SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. BOURNAZEL - Délégué spécial aux Jeux olympiques 2024	page 201
CR 156-16 : La Région Île-de-France au cœur de la candidature JOP Paris 2024 - RETIRÉ - Remplacé par une communication sur table	page 201
RAPPORT PRÉSENTÉ PAR LE GROUPE LR - Au titre de l'article 7.2 du règlement intérieur	page 207
CR 192-16 : Voies sur berges : pour que toute la région respire mieux.	page 207
ANNEXES	page 221

FEUILLE DE PRÉSENCE DU JEUDI 22 SEPTEMBRE 2016 MATIN

Mesdames Farida ADLANI, Marie-Do AESCHLIMANN, Samira AIDOUD, Magali ALEXANDRE, Clémentine AUTAIN, Nadège AZZAZ, Marie-Pierre BADRÉ, Charlotte BAELDE, Dominique BARJOU, Yasmine BENZELMAT, Isabelle BERESSI, Marie-Odile BERTELLA-GEFFROY, Corinne BERTHAUD, Florence BERTHOUT, Corinne BORD, Delphine BÜRKL, Anne CABRIT, Yasmine CAMARA, Sylvie CARILLON, Caroline CARMANTRAND, Fanélie CARREY-CONTE, Marie-Carole CIUNTU, Caroline COBLENTZ, Emmanuelle COSSE, Véronique COTÉ-MILLARD, Aurélie COURNET, Gorette DE FREITAS, Nathalie DELEPAULE, Clotilde DEROUARD, Sophie DESCHIENS, Marie-Christine DIRRINGER, Alexandra DUBLANCHE, Frédérique DUMAS, Catherine DUMAS, Marianne DURANTON, Nathalie ELIMAS, Juliette ESPARGILIERE, Jacqueline EUSTACHE-BRINIO, Agnès ÉVREN, Huguette FATNA, Huguette FOUCHÉ, Karine FRANCLET, Christine FREY, Vanessa GHIATI, Marie-Pierre GONTRIE (DE LA), Sandrine GRANDGAMBE, Muriel GUENOUX, Audrey GUIBERT, Marie-Célie GUILLAUME, Faten HIDRI, Elvira JAOUEN, Anne Claire JARRY-BOUABID, Chantal JOUANNO, Vanessa JUILLE, Samia KASMI, Hella KRIBI-ROMDHANE, Brigitte KUSTER, Annie LAHMER, Sandrine LAMIRÉ-BURTIN, Philippine LANIESE, Manon LAPORTE, Béatrice LAVALETTE (DE), Béatrice LECOUTURIER, Catherine LIME-BIFFE, Céline MALAISÉ, Brigitte MARSIGNY, Carine MARTINI-PEMEZEC, Loubna MELIANE, Anne-Louise MESADIEU, Anne MESSIER, Laure-Agnès MOLLARD-CADIX, Sylvie MONCHECOURT, Valérie MONTANDON, Bénédicte MONVILLE, Déborah PAWLK, Valérie PÉCRESE, Isabelle PERDEREAU, Anne PERE-BRILLAULT, Sylvie PIGANEAU, Florence PORTELLI, Catherine PRIMEVERT, Hamida REZEG, Viviane ROMANA, Christel ROYER, Babette ROZIERES (DE), Corinne RUFET, Roseline SARKISSIAN, Ghislaine SENÉE, Sophie TAILLÉ-POLIAN, Isabelle THIS SAINT-JEAN, Claudine THOMAS, Béatrice TROUSSARD, Thi Hong Chau VAN, Stéphanie VENEZIANO, Stéphanie VON EUW, Mélissa YOUSOUF.

Messieurs Eddie AÏT, Gaël BARBOTIN, Jordan BARDELLA, Didier BARIANI, Stéphane BEAUDET, Frédéric BENHAIM, Bruno BESCHIZZA, Claude BODIN, Joffrey BOLLÉE, Pierre-Yves BOURNAZEL, Dominique BOURSE-PROVENCE, Michel CAFFIN, Frank CECCONI, Jérôme CHARTIER, James CHERON, Pierre CHERRIER, Philippe CHEVRIER, Benoît CHEVRON, Benjamin CHKROUN, Eric COQUEREL, Gilbert CUZOU, Carlos DA SILVA, François DAMERVAL, Nicola D'ASTA, Pierre DENIZIOT, Geoffroy DIDIER, Didier DOUSSET, Jean-Michel DUBOIS, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Bertrand DUTHEIL DE LA ROCHERE, Benjamin FERNIOT, Denis GABRIEL, Bernard GAUDUCHEAU, Pascal GIAFFERI, Didier GONZALES, Fabien GUILLAUD-BATAILLE, Gérard HEBERT, Jean-Raymond HUGONET, Thibault HUMBERT, Michel JALLAMION, Vincent JEANBRUN, Eric JEUNEMAITRE, Benoît JIMENEZ, François KALFON, Pierre KANUTY, Patrick KARAM, Jonathan KIENZLEN, Jean-Lin LACAPELLE, Laurent LAFON, Grégoire LASTEYRIE (DE), Philippe LAURENT, Franck LE BOHELLEC, Arnaud LE CLERE, Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Aurélien LEGRAND, Pierre LEQUILLER, Philippe LOREC, Axel LOUSTAU, Franck MARGAIN, Benoît MARQUAILLE, Thierry MEIGNEN, Didier MIGNOT, Bruno MILLIENNE, Othman NASROU, Cyril NAUTH, Jean-Marc NICOLLE, Brice NKONDA, Karim OUCHIKH, Frédéric PECHENARD, Jean-Vincent PLACÉ, Jean-Paul PLANCHOU, Julien PROFFIT, Robin REDA, Jérémy REDLER, Arnaud RICHARD, Vincent ROGER, Roberto ROMÉRO, Jean-Luc ROMÉRO – MICHEL, Jean-Michel RUIZ, Mustapha SAADI, Wallerand SAINT JUST (DE), Stéphane SALINI, Jean-Luc SANTINI, Mounir SATOURI, Pierre SERNE, Thierry SOLÈRE, Jean SPIRI, Nicolas TARDY-JOUBERT, Olivier THOMAS, Ludovic TORO, Yannick TRIGANCE, Jean-François VIGIER, Yann WEHRLING.

N'ONT PAS SIGNÉ LA FEUILLE DE PRÉSENCE :

Mesdames Mathilde ANDROUËT, Anne CHAIN-LARCHÉ, Emmanuelle DAUVERGNE, Sylvie FUCHS, Aurélie GROS, Christine QUILLERY, Ramatoulaye SALL.

Messieurs Gilles BATTAIL, Julien BAYOU, Lamine CAMARA, Taylan COSKUN, Olivier DOSNE, David DOUILLET, Julien DRAY, Maxime GAYETS (DES), Benoît HAMON, Mohammed MECHMACHE, Rachid TEMAL, Frédéric VALLEToux.

FEUILLE DE PRÉSENCE JEUDI 22 SEPTEMBRE 2016 APRÈS-MIDI

Mesdames Marie-Do AESCHLIMANN, Samira AIDOUD, Magali ALEXANDRE, Clémentine AUTAIN, Nadège AZZAZ, Marie-Pierre BADRÉ, Charlotte BAELDE, Dominique BARJOU, Yasmine BENZELMAT, Isabelle BERESSI, Marie-Odile BERTELLA-GEFFROY, Corinne BERTHAUD, Florence BERTHOUT, Corinne BORD, Delphine BÜRKLI, Anne CABRIT, Sylvie CARILLON, Caroline CARMANTRAND, Fanélie CARREY-CONTE, Anne CHAIN-LARCHÉ, Marie-Carole CIUNTU, Caroline COBLENTZ, Emmanuelle COSSE, Véronique COTÉ-MILLARD, Aurélie COURNET, Gorette DE FREITAS, Nathalie DELEPAULE, Clotilde DEROUARD, Sophie DESCHIENS, Marie-Christine DIRRINGER, Alexandra DUBLANCHE, Frédérique DUMAS, Catherine DUMAS, Marianne DURANTON, Nathalie ELIMAS, Juliette ESPARGILIERE, Jacqueline EUSTACHE-BRINIO, Agnès ÉVREN, Huguette FATNA, Huguette FOUCHÉ, Karine FRANCLLET, Christine FREY, Vanessa GHIATI, Marie-Pierre GONTRIE (DE LA), Sandrine GRANDGAMBE, Muriel GUENOUX, Audrey GUIBERT, Marie-Célie GUILLAUME, Faten HIDRI, Elvira JAOUEN, Anne Claire JARRY-BOUABID, Chantal JOUANNO, Vanessa JUILLE, Samia KASMI, Hella KRIBI-ROMDHANE, Brigitte KUSTER, Annie LAHMER, Sandrine LAMIRÉ-BURTIN, Philippine LANIESSE, Manon LAPORTE, Béatrice LAVALETTE (DE), Béatrice LECOUTURIER, Catherine LIME-BIFFE, Céline MALAISÉ, Brigitte MARSIGNY, Carine MARTINI-PEMEZEC, Loubna MELIANE, Anne MESSIER, Laure-Agnès MOLLARD-CADIX, Sylvie MONCHECOURT, Valérie MONTANDON, Bénédicte MONVILLE, Déborah PAWLIK, Valérie PÉCRESE, Isabelle PERDEREAU, Anne PERE-BRILLAULT, Sylvie PIGANEAU, Florence PORTELLI, Catherine PRIMEVERT, Hamida REZEG, Viviane ROMANA, Christel ROYER, Babette ROZIERES (DE), Corinne RUFET, Roseline SARKISSIAN, Ghislaine SENÉE, Sophie TAILLÉ-POLIAN, Isabelle THIS SAINT-JEAN, Claudine THOMAS, Béatrice TROUSSARD, Thi Hong Chau VAN, Stéphanie VENEZIANO, Stéphanie VON EUW, Mélissa YOUSOUF.

Messieurs Eddie AÏT, Gaël BARBOTIN, Jordan BARDELLA, Didier BARIANI, Julien BAYOU, Stéphane BEAUDET, Frédéric BENHAIM, Bruno BESCHIZZA, Claude BODIN, Joffrey BOLLÉE, Pierre-Yves BOURNAZEL, Dominique BOURSE-PROVENCE, Frank CECCONI, James CHERON, Pierre CHERRIER, Philippe CHEVRIER, Benoît CHEVRON, Benjamin CHKROUN, Eric COQUEREL, Gilbert CUZOU, Carlos DA SILVA, François DAMERVAL, Nicola D'ASTA, Pierre DENIZIOT, Geoffroy DIDIER, David DOUILLET, Didier DOUSSET, Julien DRAY, Jean-Michel DUBOIS, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Bertrand DUTHEIL DE LA ROCHERE, Benjamin FERNIOT, Denis GABRIEL, Bernard GAUDUCHEAU, Maxime GAYETS (DES), Pascal GIAFFERI, Didier GONZALES, Fabien GUILLAUD-BATAILLE, Gérard HEBERT, Jean-Raymond HUGONET, Thibault HUMBERT, Michel JALLAMION, Vincent JEANBRUN, Eric JEUNEMAITRE, Benoît JIMENEZ, François KALFON, Pierre KANUTY, Patrick KARAM, Jonathan KIENZLEN, Laurent LAFON, Grégoire LASTEYRIE (DE), Philippe LAURENT, Franck LE BOHELLEC, Arnaud LE CLERE, Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Aurélien LEGRAND, Philippe LOREC, Axel LOUSTAU, Franck MARGAIN, Benoît MARQUAILLE, Thierry MEIGNEN, Didier MIGNOT, Bruno MILLIENNE, Othman NASROU, Cyril NAUTH, Jean-Marc NICOLLE, Brice NKONDA, Karim OUCHIKH, Frédéric PECHENARD, Jean-Vincent PLACÉ, Jean-Paul PLANCHOU, Julien PROFFIT, Robin REDA, Jérémy REDLER, Arnaud RICHARD, Vincent ROGER, Jean-Luc ROMÉRO – MICHEL, Jean-Michel RUIZ, Mustapha SAADI, Wallerand SAINT JUST (DE), Stéphane SALINI, Jean-Luc SANTINI, Mounir SATOURI, Pierre SERNE, Thierry SOLÈRE, Jean SPIRI, Nicolas TARDY-JOUBERT, Rachid TEMAL, Olivier THOMAS, Ludovic TORO, Yannick TRIGANCE, Frédéric VALLEToux, Jean-François VIGIER, Yann WEHRLING.

N'ONT PAS SIGNÉ LA FEUILLE DE PRÉSENCE :

Mesdames Farida ADLANI, Mathilde ANDROUËT, Yasmine CAMARA, Emmanuelle DAUVERGNE, Sylvie FUCHS, Aurélie GROS, Anne-Louise MESADIEU, Christine QUILLERY, Ramatoulaye SALL,

Messieurs Gilles BATTAIL, Michel CAFFIN, Lamine CAMARA, Jérôme CHARTIER, Taylan COSKUN, Olivier DOSNE, Benoît HAMON, Jean-Lin LACAPELLE, Pierre LEQUILLER, Mohammed MECHMACHE, Roberto ROMÉRO,

FEUILLE DE PRÉSENCE DU VENDREDI 23 SEPTEMBRE 2016 MATIN

Mesdames Marie-Do AESCHLIMANN, Samira AIDOU, Magali ALEXANDRE, Nadège AZZAZ, Marie-Pierre BADRÉ, Charlotte BAELDE, Dominique BARJOU, Yasmine BENZELMAT, Isabelle BERESSI, Marie-Odile BERTELLA-GEFFROY, Corinne BERTHAUD, Florence BERTHOUT, Corinne BORD, Delphine BÜRKLI, Yasmine CAMARA, Sylvie CARILLON, Fanélie CARREY-CONTE, Anne CHAIN-LARCHÉ, Marie-Carole CIUNTU, Caroline COBLENTZ, Véronique COTÉ-MILLARD, Aurélie COURNET, Gorette DE FREITAS, Nathalie DELEPAULE, Clotilde DEROUARD, Sophie DESCHIENS, Marie-Christine DIRRINGER, Alexandra DUBLANCHE, Frédérique DUMAS, Catherine DUMAS, Nathalie ELIMAS, Juliette ESPARGILIERE, Jacqueline EUSTACHE-BRINIO, Agnès ÉVREN, Huguette FATNA, Huguette FOUCHÉ, Karine FRANCKET, Christine FREY, Vanessa GHIATI, Marie-Pierre GONTRIE (DE LA), Sandrine GRANDGAMBE, Muriel GUENOUX, Audrey GUIBERT, Marie-Célie GUILLAUME, Faten HIDRI, Elvira JAOUEN, Anne Claire JARRY-BOUABID, Chantal JOUANNO, Vanessa JUILLE, Samia KASMI, Hella KRIBI-ROMDHANE, Brigitte KUSTER, Annie LAHMER, Sandrine LAMIRÉ-BURTIN, Manon LAPORTE, Béatrice LAVALETTE (DE), Béatrice LECOUTURIER, Catherine LIME-BIFFE, Céline MALAISÉ, Brigitte MARSIGNY, Carine MARTINI-PEMEZEC, Loubna MELIANE, Anne-Louise MESADIEU, Anne MESSIER, Sylvie MONCHECOURT, Valérie MONTANDON, Bénédicte MONVILLE, Déborah PAWLIK, Valérie PÉCRESE, Isabelle PERDEREAU, Anne PERE-BRILLAULT, Sylvie PIGANEAU, Florence PORTELLI, Christine QUILLERY, Hamida REZEG, Viviane ROMANA, Christel ROYER, Babette ROZIERES (DE), Corinne RUFET, Roseline SARKISSIAN, Ghislaine SENÉE, Sophie TAILLÉ-POLIAN, Claudine THOMAS, Béatrice TROUSSARD, Thi Hong Chau VAN, Stéphanie VENEZIANO, Stéphanie VON EUW, Mélissa YOUSOUF.

Messieurs Eddie AÏT, Gaël BARBOTIN, Jordan BARDELLA, Didier BARIANI, Stéphane BEAUDET, Frédéric BENHAIM, Bruno BESCHIZZA, Claude BODIN, Joffrey BOLLÉE, Pierre-Yves BOURNAZEL, Dominique BOURSE-PROVENCE, Michel CAFFIN, Frank CECCONI, Jérôme CHARTIER, James CHERON, Pierre CHERRIER, Philippe CHEVRIER, Benoît CHEVRON, Benjamin CHKROUN, Eric COQUEREL, Taylan COSKUN, Gilbert CUZOU, Carlos DA SILVA, François DAMERVAL, Nicola D'ASTA, Pierre DENIZIOT, Geoffroy DIDIER, Olivier DOSNE, Didier DOUSSET, Julien DRAY, Jean-Michel DUBOIS, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Bertrand DUTHEIL DE LA ROCHERE, Benjamin FERNIOT, Denis GABRIEL, Bernard GAUDUCHEAU, Maxime GAYETS (DES), Pascal GIAFFERI, Didier GONZALES, Fabien GUILLAUD-BATAILLE, Gérard HEBERT, Jean-Raymond HUGONET, Thibault HUMBERT, Michel JALLAMION, Vincent JEANBRUN, Eric JEUNEMAITRE, Benoît JIMENEZ, Pierre KANUTY, Patrick KARAM, Jonathan KIENZLEN, Laurent LAFON, Franck LE BOHELLEC, Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Aurélien LEGRAND, Pierre LEQUILLER, Philippe LOREC, Axel LOUSTAU, Franck MARGAIN, Benoît MARQUAILLE, Thierry MEIGNEN, Didier MIGNOT, Othman NASROU, Cyril NAUTH, Jean-Marc NICOLLE, Brice NKONDA, Karim OUCHIKH, Frédéric PECHENARD, Jean-Vincent PLACÉ, Jean-Paul PLANCHOU, Julien PROFFIT, Robin REDA, Jérémy REDLER, Arnaud RICHARD, Vincent ROGER, Roberto ROMÉRO, Jean-Luc ROMÉRO – MICHEL, Jean-Michel RUIZ, Mustapha SAADI, Wallerand SAINT JUST (DE), Jean-Luc SANTINI, Mounir SATOURI, Pierre SERNE, Thierry SOLÈRE, Jean SPIRI, Nicolas TARDY-JOUBERT, Rachid TEMAL, Olivier THOMAS, Ludovic TORO, Yannick TRIGANCE, Frédéric VALLETOUX, Jean-François VIGIER, Yann WEHRLING.

N'ONT PAS SIGNÉ LA FEUILLE DE PRÉSENCE :

Mesdames Farida ADLANI, Mathilde ANDROUËT, Clémentine AUTAIN, Anne CABRIT, Caroline CARMANTRAND, Emmanuelle COSSE, Emmanuelle DAUVERGNE, Marianne DURANTON, Sylvie FUCHS, Aurélie GROS, Philippine LANIESSE, Laure-Agnès MOLLARD-CADIX, Catherine PRIMEVERT, Ramatoulaye SALL, Isabelle THIS SAINT-JEAN,

Messieurs Gilles BATTAIL, Julien BAYOU, Lamine CAMARA, David DOUILLET, Benoît HAMON, François KALFON, Jean-Lin LACAPELLE, Grégoire LASTEYRIE (DE), Philippe LAURENT, Arnaud LE CLERE, Mohammed MECHMACHE, Bruno MILLIENNE, Stéphane SALINI,

FEUILLE DE PRÉSENCE DU VENDREDI 23 SEPTEMBRE 2016 APRÈS-MIDI

Mesdames Marie-Do AESCHLIMANN, Samira AIDOU, Magali ALEXANDRE, Nadège AZZAZ, Marie-Pierre BADRÉ, Dominique BARJOU, Yasmine BENZELMAT, Isabelle BERESSI, Marie-Odile BERTELLA-GEFFROY, Corinne BERTHAUD, Florence BERTHOUT, Corinne BORD, Delphine BÜRKLI, Yasmine CAMARA, Sylvie CARILLON, Caroline CARMANTRAND, Fanélie CARREY-CONTE, Anne CHAIN-LARCHÉ, Marie-Carole CIUNTU, Caroline COBLENTZ, Véronique COTÉ-MILLARD, Aurélie COURNET, Emmanuelle DAUVERGNE, Gorette DE FREITAS, Nathalie DELEPAULE, Clotilde DEROUARD, Sophie DESCHIENS, Alexandra DUBLANCHE, Frédérique DUMAS, Catherine DUMAS, Marianne DURANTON, Agnès ÉVREN, Huguette FATNA, Christine FREY, Vanessa GHIATI, Marie-Pierre GONTRIE (DE LA), Sandrine GRANDGAMBE, Aurélie GROS, Muriel GUENOUX, Audrey GUIBERT, Marie-Célie GUILLAUME, Faten HIDRI, Elvira JAOUEN, Anne Claire JARRY-BOUABID, Chantal JOUANNO, Vanessa JUILLE, Samia KASMI, Hella KRIBI-ROMDHANE, Brigitte KUSTER, Annie LAHMER, Sandrine LAMIRÉ-BURTIN, Manon LAPORTE, Béatrice LAVALETTE (DE), Béatrice LECOUTURIER, Catherine LIME-BIFFE, Céline MALAISÉ, Brigitte MARSIGNY, Carine MARTINI-PEMEZEC, Loubna MELIANE, Anne-Louise MESADIEU, Anne MESSIER, Valérie MONTANDON, Déborah PAWLK, Valérie PÉCRESSÉ, Anne PERE-BRILLAULT, Sylvie PIGANEAU, Christine QUILLERY, Hamida REZEG, Viviane ROMANA, Christel ROYER, Babette ROZIERES (DE), Corinne RUFET, Roseline SARKISSIAN, Ghislaine SENÉE, Sophie TAILLÉ-POLIAN, Claudine THOMAS, Béatrice TROUSSARD, Stéphanie VON EUW, Mélissa YOUSOUF.

Messieurs Eddie AÏT, Gaël BARBOTIN, Stéphane BEAUDET, Frédéric BENHAIM, Claude BODIN, Joffrey BOLLÉE, Pierre-Yves BOURNAZEL, Dominique BOURSE-PROVENCE, Michel CAFFIN, Frank CECCONI, Pierre CHERRIER, Philippe CHEVRIER, Benoît CHEVRON, Benjamin CHKROUN, Eric COQUEREL, Taylan COSKUN, Gilbert CUZOU, Pierre DENIZIOT, Geoffroy DIDIER, Olivier DOSNE, Julien DRAY, Jean-Michel DUBOIS, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Bertrand DUTHEIL DE LA ROCHERE, Denis GABRIEL, Bernard GAUDUCHEAU, Maxime GAYETS (DES), Pascal GIAFFERI, Fabien GUILLAUD-BATAILLE, Gérard HEBERT, Michel JALLAMION, Vincent JEANBRUN, Eric JEUNEMAITRE, Benoît JIMENEZ, François KALFON, Pierre KANUTY, Laurent LAFON, Franck LE BOHELLEC, Arnaud LE CLERE, Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Aurélien LEGRAND, Pierre LEQUILLER, Philippe LOREC, Franck MARGAIN, Thierry MEIGNEN, Didier MIGNOT, Othman NASROU, Cyril NAUTH, Jean-Marc NICOLLE, Brice NKONDA, Karim OUCHIKH, Frédéric PECHENARD, Jean-Vincent PLACÉ, Jean-Paul PLANCHOU, Julien PROFFIT, Robin REDA, Jérémy REDLER, Arnaud RICHARD, Vincent ROGER, Roberto ROMÉRO, Jean-Luc ROMÉRO – MICHEL, Jean-Michel RUIZ, Mustapha SAADI, Wallerand SAINT JUST (DE), Stéphane SALINI, Jean-Luc SANTINI, Mounir SATOURI, Nicolas TARDY-JOUBERT, Rachid TEMAL, Olivier THOMAS, Ludovic TORO, Yannick TRIGANCE, Frédéric VALLETOUX, Jean-François VIGIER.

N'ONT PAS SIGNÉ LA FEUILLE DE PRÉSENCE :

Mesdames Farida ADLANI, Mathilde ANDROUËT, Clémentine AUTAIN, Charlotte BAELDE, Anne CABRIT, Emmanuelle COSSE, Marie-Christine DIRRINGER, Nathalie ELIMAS, Juliette ESPARGILIERE, Jacqueline EUSTACHE-BRINIO, Huguette FOUCHÉ, Karine FRANCLLET, Sylvie FUCHS, Philippine LANIESSE, Laure-Agnès MOLLARD-CADIX, Sylvie MONCHECOURT, Bénédicte MONVILLE, Isabelle PERDEREAU, Florence PORTELLI, Catherine PRIMEVERT, Ramatoulaye SALL, Isabelle THIS SAINT-JEAN, Thi Hong Chau VAN, Stéphanie VENEZIANO.

Messieurs Jordan BARDELLA, Didier BARIANI, Gilles BATTAIL, Julien BAYOU, Bruno BESCHIZZA, Lamine CAMARA, Jérôme CHARTIER, James CHERON, Carlos DA SILVA, François DAMERVAL, Nicola D'ASTA, David DOUILLET, Didier DOUSSET, Benjamin FERNIOT, Didier GONZALES, Benoît HAMON, Jean-Raymond HUGONET, Thibault HUMBERT, Patrick KARAM, Jonathan KIENZLEN, Jean-Lin LACAPELLE, Grégoire LASTEYRIE (DE), Philippe LAURENT, Axel LOUSTAU, Benoît MARQUAILLE, Mohammed MECHMACHE, Bruno MILLIENNE, Pierre SERNE, Thierry SOLÈRE, Jean SPIRI, Yann WEHRLING.

Vote de l'urgence

Mme la Présidente – Bonjour. Nous devons voter l'urgence sur les rapports CR 100-16, CR 134-16, CR 156-16, CR 162-16, CR 163-16, CR 166-16, CR 168-16, CR 187-16, CR 191-16, CR 193-16 et CR 194-16. Qui est favorable à l'urgence ? Je cède la parole à Monsieur LOUSTAU pour une explication de vote.

EXPLICATION DE VOTE

M. LOUSTAU (FN) – Merci Madame la Présidente. Je souhaite faire un rappel au règlement concernant les délais de transmission des rapports dans les commissions respectives auxquelles nous appartenons. Je rappelle l'article 7 de notre règlement intérieur et l'article L.4132-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Depuis l'accession de votre majorité à l'exécutif, nous avons à déplorer des délais de transmission de plus en plus longs. Certains rapports nous parviennent la veille pour le lendemain, d'autres ne sont pas numérotés ou sont retirés au dernier moment. Certains Vice-Présidents ne siègent même plus en commission. Alors que vous avez communiqué à outrance sur votre souhait de nouvelle gouvernance, il suffisait de constater l'aveu d'une grande naïveté du Vice-Président SALINI au sein de la commission des finances, à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir, qui déplorait lui-même l'absence répétée de ses petits camarades et a indiqué vous avoir adressé un e-mail pour se plaindre de la situation. Au nom du groupe Front National, je tiens officiellement à indiquer qu'il s'agit d'un manque total de respect de l'opposition et de l'institution régionale, et que nous ne pouvons continuer à travailler dans ces conditions. En outre, nous pourrions nous interroger sur la légitimité et la validité juridique des délibérations que nous votons.

Mme la Présidente – Je cède la parole à Madame AZZAZ.

Mme AZZAZ (S&R) – Merci Madame la Présidente. Le vote du budget en avril génère logiquement un engorgement de dossiers en juillet. C'est ce que vous nous aviez rétorqué, Madame la Présidente, lors de la dernière Commission permanente (CP), à la préparation précipitée et non-maîtrisée, en vous réfugiant de nouveau derrière l'action du gouvernement. Vous nous aviez alors exhortés à ne pas bloquer le fonctionnement du Conseil régional, bien que 57 % des rapports faisaient l'objet d'une procédure d'urgence. Nous sommes actuellement en septembre et espérons que l'exécutif aborderait sereinement et de manière mieux préparée notre première séance de la rentrée. Quelle n'a pas été notre surprise de constater de nouveau que vous étiez un peu dépassée par la préparation de cette séance. Cette fois, 42 rapports sur 110 ont fait l'objet d'une procédure d'urgence en commission des finances, soit 38 %. Le dérouleur qui nous a été communiqué ce matin n'affiche pas moins de 11 rapports faisant l'objet d'une procédure d'urgence, soit 11 rapports sur 19 puisque vous ne décomptez pas les communications. Le triste record de juillet est battu puisque cela représente 58 % des rapports en urgence. Ce pourcentage représente votre mépris pour le travail des élus, le non-respect de votre propre règlement intérieur, à savoir l'article 7.1, le détournement de l'utilisation de la procédure d'urgence mettant en danger la validité juridique de nos délibérations et de l'institution régionale, et la contradiction avec votre engagement de campagne consistant à gouverner autrement. Existe-t-il une autre jurisprudence miraculeuse, même un peu tortueuse, ou allez-vous enfin reconnaître votre responsabilité dans ce qui ressemble à une forme de naufrage ? Madame la Présidente, le mandat que les électeurs vous ont confié vous oblige. Permettez-moi de relayer l'inquiétude bien légitime de mon groupe sur la campagne en cours pour les primaires de votre parti politique qui semble occuper un certain nombre de vos Vice-Présidents, d'ailleurs déjà en situation de cumul. Rappelons que vous avez refusé d'inscrire le principe de non-cumul à la charte éthique que nous avons votée. Les Franciliens n'ont pas à souffrir de l'engagement des membres de vos troupes auprès de tel ou tel candidat. La Région doit redevenir une priorité pour vous et votre Exécutif, même si, je cite et vous en félicite, vous seriez « première-ministrable ou en train de réfléchir à la présidentielle de 2022 ». Permettez-moi également de relayer nos inquiétudes quant au nouveau Directeur Général des Services (DGS) qui occupe le poste le plus important et exigeant de la Région. Je ne doute pas de sa compétence ni de son omniscience mais je me demande comment, en étant directeur de campagne d'un candidat à la primaire, il est en capacité de gérer les 5 milliards d'euros annuels de budget de notre institution. Le chantier du déménagement du siège de la Région qui engage notre institution et les agents à très long terme est, en soi, un chantier à temps plein. Sur des sujets aussi graves pour l'intérêt des Franciliens, nous vous demandons solennellement, Madame la Présidente, de l'implication dans l'exercice de vos fonctions afin d'être digne de votre mandat, lequel ne fait plus de vous un chef de parti englué dans des temps médiatiques, mais la Présidente de la première Région d'Europe qui ne saurait souffrir d'amateurisme ou de désorganisation. Les Franciliens le méritent. Pour toutes ces raisons, mon groupe votera contre l'urgence.

Mme la Présidente – Je cède la parole à Monsieur SATOURI.

M. SATOURI (EELVA) – Nous constatons que ce que vous nous proposez au vote aujourd'hui n'est pas l'urgence. Il s'agit, au mieux, du retard, au pire, du mépris. Nous comprenons que, durant les premières semaines et les premiers mois de votre installation, vous ayez eu besoin, ainsi que vos Vice-Présidents, votre majorité et votre cabinet, de temps pour vous installer et vous habituer. Or, cette histoire dure. Au travers de cette constance dans le retard de mise en ligne des rapports, vous privez l'institution régionale d'un fonctionnement correct puisque les commissions ne sont plus en capacité de jouer leur rôle. Les rapports ne sont pas encore mis en ligne lorsque la commission se réunit. Au mieux, ils le sont la veille. En tant qu'élus de la majorité et de l'opposition, vous nous empêchez de jouer notre rôle car nous ne disposons pas des éléments qui nous permettent de développer notre vision et notre argumentaire, ainsi que de rendre compte et de consulter celles et ceux qui nous ont donné mandat pour les représenter au sein de cette institution. Madame la Présidente, je demande que cette situation cesse. Tel qu'indiqué lors des votes qui ont suivi les inondations, je ne dis pas que l'urgence ne peut être justifiée. Nous pouvons comprendre que vous recouriez à l'urgence dans le cadre d'un fait exceptionnel mais, dans le cas présent, rien ne justifie la soumission d'autant de rapports au vote de l'urgence. Madame la Présidente, j'ignore comment les membres de votre majorité le reçoivent mais j'interpelle les Présidents du groupe de la majorité, car il est anormal de tolérer cette situation. Il ne s'agit pas uniquement de l'opposition mais du fonctionnement de tous les groupes de cette institution. Respectez le règlement, les élus et le mandat que les électeurs vous ont confié.

Mme la Présidente – Je cède la parole à Madame PORTELLI.

Mme PORTELLI (LR) – Merci Madame la Présidente. Le groupe Les Républicains exprime un peu son ras-le-bol. Depuis que nous avons été élus sous votre responsabilité grâce à votre campagne, l'opposition fait preuve d'une condescendance répétée. Vous ne seriez pas assez brillante et n'iriez pas assez vite, alors que vous travaillez deux fois plus que sous la mandature précédente. Il y a davantage de textes et de séances. Il convient juste de se mettre au travail et d'être efficace. Il est vrai que cela change. Il ne sert à rien d'être outrageusement condescendant ni de calomnier les personnes et le DGS qui fait très bien son travail. Il me semble d'ailleurs que Madame VALLAUD-BELKACEM sera bientôt directrice de campagne de Monsieur HOLLANDE. Gardez donc vos leçons de morale et laissez-nous travailler.

Mme la Présidente – Je cède la parole à Monsieur GUILLAUD-BATAILLE.

M. GUILLAUD-BATAILLE (FdG) – Madame la Présidente, chers collègues, pour ma part, il n'y a ni condescendance, ni ras-le-bol, ni leçon de morale. Effectivement, notre groupe veut travailler. Lors des conférences des présidents, nous ne sommes pas en capacité d'évaluer le temps de discussion puisque nous ignorons ce que contient la moitié des rapports. Par ailleurs, certains ne sont pas présentés en commission. Nous ne pouvons donc lire que ce que l'on nous donne. Par conséquent, nous rencontrons un problème objectif et demandons une amélioration sensible de la situation. Nous ne voterons pas l'urgence pour des raisons techniques sur lesquelles je crois qu'un effort doit être produit.

Mme la Présidente – Je remercie le Front de Gauche de la modération et de la sérénité de son ton car le sujet relève en réalité de la qualité de notre travail, ce qui est la seule chose qui doit nous préoccuper. L'urgence porte sur l'emploi, les transports, la nécessité de travailler au co-développement avec un certain nombre de pays partenaires. Au travers de vos demandes, j'entends votre envie de travailler mieux. Je rappelle qu'en conférence des présidents, j'ai expliqué, rapport par rapport, les difficultés rencontrées. Chacune était totalement justifiée. Sur les bassins d'emploi, la commission régionale présidée par le préfet n'a pas souhaité se réunir avant le 9 septembre. Sur le campus des métiers du tourisme, nous avons été contraints d'ajouter un rapport en séance au dernier moment à la demande du ministre qui souhaitait une délibération du Conseil régional après avoir affirmé pendant 3 mois que nous n'en avions pas besoin. Sur le Grand Casablanca et notre coopération qui va enfin voir le jour — Monsieur SATOURI, je sais à quel point vous y teniez et étiez triste qu'elle n'ait pu se concrétiser lors de la précédente mandature — nous signons. Nous avons accepté la demande de modifications de dernière minute émise par les Casablancais. Chacun des rapports fait l'objet d'une justification de cette urgence. Vous le savez et n'abordez pas le fond des rapports ni la question de savoir s'ils doivent être votés rapidement ou non, et s'il s'agit d'une priorité pour les Franciliens. Je vous demande de ne pas faire ce que l'on appelle de l'obstruction ou du *filibustering*. Nous sommes ici pour travailler pour les Franciliens. J'ai présenté les justifications expliquant ces urgences. Chacune d'entre elles est justifiée par des questions de procédure, des délais légaux et des demandes du gouvernement. Sur la question des Jeux Olympiques, vous savez que le Premier Ministre ne nous a reçus qu'hier matin. Je ne fais pas son agenda. Vous en êtes beaucoup plus proches que moi. Il s'impose à nous. Je respecte le protocole républicain, les règles de procédure, la concertation nécessaire à chacune de nos décisions. Il s'agit de temps longs. Je tiens à dire que je respecte également l'opposition, c'est pourquoi nous ferons le maximum pour que l'urgence soit réduite au minimum. Aujourd'hui, chacun des rapports que nous vous présentons, et pour lequel je vous demande de voter l'urgence, est essentiel pour notre région et les Franciliens. Nous mettons l'urgence aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est adoptée.

Vote de l'urgence

POUR : LR, UDI, CD

CONTRE : S&R, FN, EELVA, FdG, RCDE

ABSENT : NI

ADOPTION

Approbation du procès-verbal de la séance plénière des 7 et 8 juillet 2016

Mme la Présidente – Nous passons à l'approbation du procès-verbal de la séance plénière des 7 et 8 juillet 2016. Je cède la parole à Monsieur BARDELLA.

M. BARDELLA (FN) – Merci Madame la Présidente. Je vous informe que j'ai saisi le Tribunal Administratif (TA) de Paris, afin de faire annuler le rappel à l'ordre totalement ahurissant qui m'a été infligé en juillet dernier. Je vous ai, par ailleurs, notifiée de cette saisine par écrit par une lettre cosignée avec Wallerand de SAINT JUST. M'estimant mis en cause par des accusations de diffamation et des sanctions infondées, j'ai sollicité, lors de cette séance, un fait personnel dont votre accord de principe m'a été donné, lequel m'a *in fine* été refusé par Monsieur Didier BARIANI qui présidait la fin de séance. J'ai pris connaissance de votre *mea culpa* pour cette affaire en conférence des présidents – je vous en remercie – et j'ai pris acte que la parole me sera donnée en fin de séance afin que je m'exprime sur ce fait personnel. Enfin, j'aimerais que le langage ordurier qui a été utilisé par le Vice-Président BARIANI en fin de séance, en partie à mon encontre semble-t-il, soit inscrit au procès-verbal puisque visiblement, certains termes inadmissibles ont été retirés, lesquels sont pourtant parfaitement audibles sur la vidéo. Par deux reprises, le Vice-Président a demandé avec élégance, finesse et raffinement à ce que, je cite : « on ne lui casse pas les couilles ». Par conséquent, je souhaiterais que le procès-verbal soit modifié et rendu conforme aux propos tenus par la présidence de l'assemblée. Nous vous faisons apporter dans la minute qui suit le *verbatim* exact.

Mme la Présidente – Monsieur BARDELLA, je vous ai accordé le fait personnel que vous aviez demandé et il aurait dû l'être en fin de séance. Il le sera à la fin de la présente séance. En revanche, je vous ai rappelé à l'ordre en application du règlement et à juste titre pour avoir personnellement mis en cause un conseiller régional, ce qui est interdit par le règlement intérieur. Le juge tranchera, Monsieur de SAINT JUST, puisque vous avez souhaité porter cette affaire devant la justice. S'agissant des propos prêtés au Vice-Président, il est très clair sur la bande écoutée par le Secrétaire général que celui-ci s'adresse à un collaborateur, qu'il ne s'agit pas de propos publics de séance et que ces propos ne vous sont pas adressés. Je souhaiterais que vous laissiez à notre Vice-Président un petit droit à la vie privée. Il ne s'agissait pas de propos publics qui vous étaient destinés, Monsieur BARDELLA. Ils n'ont pas à figurer à ce procès-verbal. Nous allons approuver celui-ci tel que rédigé. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Le procès-verbal est approuvé.

Approbation du procès-verbal de la séance plénière des 7 et 8 juillet 2016

POUR : LR, UDI, CD

CONTRE : FN

ABSTENTION : S&R, EELVA, FdG, RCDE

ABSENT : NI

ADOPTION

Faits marquants

Mme la Présidente – Nous passons aux faits marquants avec des changements intervenus au sein des commissions.

• **Changements – Commissions :**

- Commission du développement économique, de l'emploi et de l'innovation

- Groupe LR

M. David DOUILLET remplace M. Othman NASROU en tant que titulaire.

- Commission de la famille, de l'action sociale et du handicap

- Groupe LR

M. David DOUILLET remplace M. Othman NASROU en tant que titulaire.

- Commission du tourisme

- Groupe FN

M. Pierre CHERRIER quitte la commission.

- Commission du Grand Paris

- Groupe FN

M. Pierre CHERRIER rejoint la commission.

L'ordre de passage des groupes est le suivant : LR, S&R, FdG, FN, RCDE, EELVA, CD, UDI. Nous passons aux questions orales. Je cède la parole à Monsieur HUMBERT pour le groupe LR.

Questions orales

M. HUMBERT (LR) – Madame la Présidente, mes chers collègues, durant l'été, les Îles de loisirs franciliennes ont fait l'objet d'une triste et inquiétante publicité. Sans vouloir dresser une liste exhaustive des faits, je rappellerai, en tant que second Vice-Président de l'Île de loisirs de Cergy Pontoise, que nous avons eu à déplorer le décès d'un jeune homme, membre d'un groupe particulièrement turbulent qui a persisté à vouloir se baigner dans une zone interdite et non-surveillée. L'Île de loisirs de Cergy Pontoise a été le théâtre de plusieurs débordements du fait de bandes d'individus qui ont donné lieu à des altercations et à des interpellations. Des policiers ont essuyé des jets de pierres. Des militaires de l'opération Sentinelle ont repoussé un individu qui a tenté de leur arracher un fusil-mitrailleur. Au cours de l'été, une hôtesse de caisse a été menacée de mort par un visiteur qui appartenait à l'une de ces bandes. Il s'agit d'exemples que nous condamnons avec fermeté et qui font désormais partie du quotidien des familles venant profiter des infrastructures dans les Îles de loisirs de notre région. Or, dans le contexte actuel, tout acte ou propos au premier abord considéré comme mineur peut engendrer rapidement des débordements. Insulter, bousculer et arborer certains symboles, comme le burkini qui fait tant débat, entre dans cette dernière catégorie tant il peut être perçu comme une forme de provocation. Madame la Présidente, quelles sont les mesures que vous comptez mettre en place pour lutter contre l'insécurité dans les Îles de loisirs franciliennes et garantir aux milliers de visiteurs qui les fréquentent la quiétude à laquelle ils aspirent légitimement ? Quelle est votre position quant au projet de réquisition par l'État des Îles de loisirs pour y installer des migrants, en sachant que ce projet suscite une vive inquiétude chez les usagers mais également chez les hommes et les femmes qui y travaillent ?

Mme la Présidente – Monsieur le conseiller régional, votre description faite de la situation dans l'Île de loisirs de Cergy Pontoise me préoccupe profondément. Les Îles de loisirs franciliennes sont de véritables jardins pour ceux qui n'en ont pas et près de 4 millions de Franciliens les fréquentent chaque année. Leur vocation première est d'accueillir les jeunes et les familles qui aspirent à la détente et aux loisirs et qui, pour certains, n'ont pas la possibilité de partir en vacances. Il est intolérable que des troubles à l'ordre public de toutes sortes, à commencer par les incivilités à répétition, viennent perturber ces îlots de quiétude. Je partage votre diagnostic sur la triste réalité de ces troubles qui parfois ont été très violents cet été. La lutte contre l'insécurité est une priorité de la Région et l'est tout autant dans les Îles de loisirs. Sachez que la Région finance un certain nombre d'actions, à savoir l'installation de dispositifs d'alerte, la mise en place de la vidéosurveillance et l'intervention de brigades de surveillance équestre ou en VTT constituées de gendarmes ou de policiers. S'agissant du port du burkini dans ces Îles, ma position est claire. Il s'agit de piscines et d'espaces de baignade clos. J'ai demandé aux présidents des Îles de réaffirmer dans le règlement intérieur de leurs bases la stricte interdiction, pour des raisons d'hygiène et de sécurité, de se baigner dans une autre tenue que le maillot de bain. J'ai exigé que cette interdiction soit affichée de manière visible à l'entrée de chaque espace de baignade. Il s'agit aussi d'une garantie d'ordre public pour éviter tous les incidents liés à ce type de comportement. S'agissant des demandes récentes faites à certains présidents d'Îles de loisirs d'accueillir des migrants, ma position est connue et je l'ai exprimée auprès du préfet de Région. Ces lieux ne sont pas adaptés à l'accueil des migrants au regard du public qu'ils accueillent et de leur utilité sociale pour l'Île-de-France. La tranquillité et la sécurité de nos Îles constituent une priorité à laquelle je souhaite veiller particulièrement.

La parole est au groupe Socialistes et Républicains.

M. DA SILVA (S&R) – Merci Madame la Présidente. Je ne reviendrai pas sur les points soulevés par ma collègue Nadège AZZAZ auxquels vous n'avez d'ailleurs absolument pas répondu, à la fois sur le vote de l'urgence et le fonctionnement de l'administration de cette Région. Sachez que nous examinons les options visant à faire cesser ce qui s'apparente clairement à un détournement de procédure. Mon propos sera plus général et portera sur l'organisation et le fonctionnement de l'institution puisque nous nous apprêtons à délibérer de nouveau sur des rapports dépourvus de contenu. La nouvelle stratégie culturelle que vous nous avez vantée durant la campagne et depuis plusieurs mois, présentée à grand renfort d'annonces à l'occasion d'une conférence de presse, n'est finalement qu'une communication sans portée exécutoire et sans vote. Votre plan « anti-bouchons » est plus détaillé dans la presse que dans votre délibération, puisque celle-ci ne fait finalement qu'acter les discussions en cours avec l'État et les Départements franciliens. Vous avez lancé un comité d'évaluation régionale sur la fermeture des voies sur berges à Paris le lundi 12 septembre, soit près de 2 semaines avant que le rapport, ou plutôt la niche du groupe auquel vous appartenez, soit examiné en séance demain dans notre hémicycle ; ceci, sans aucune concertation, alors que vous reprochez à longueur de temps le manque de concertation de la Ville de Paris. Madame la Présidente, vous videz totalement notre assemblée de son rôle et dévoyez le travail de notre collectivité et des membres qui ont été élus aussi démocratiquement que vous. Vous ne répondez pas non plus aux questions écrites que nous vous adressons. Madame la

Présidente, nous vous demandons de nous donner les moyens politiques de travailler, afin que l'opposition puisse faire son travail et rendre compte à ses électeurs qui sont quasiment presque aussi nombreux que ceux que vous avez réunis. Demandez au Vice-Président de siéger enfin en commission des Finances pour y présenter leurs rapports, qui souvent ne sont pas inscrits dans les commissions techniques. Nous vous demandons d'être réellement Présidente à 100 % de la Région Ile-de-France. Les Franciliens le méritent et c'est ce qu'ils ont choisi pour 6 ans. Par conséquent, attellez-vous désormais à votre tâche.

Mme la Présidente – Monsieur DA SILVA, votre propos m'évoque cette phrase de Pierre DAC, laquelle me semble emblématique de certains discours politiques : « quand les bornes sont franchies, il n'y a plus de limites ». Avant les vacances, vous reprochiez à nos rapports d'être trop techniques et trop ponctuels, et critiquiez l'absence de vision stratégique de la Région Ile-de-France. S'agissant de l'action culturelle, le risque étant de faire du saupoudrage, nous avons décidé au cours de cette séance d'établir une stratégie et des lignes directrices, afin de donner un sens à l'action culturelle que nous mènerons, laquelle porte sur l'inclusion, l'itinérance et la création. Or, vous me reprochez aujourd'hui de mettre une stratégie en place. Il en est de même pour les routes. Évidemment, nous pourrions établir un petit catalogue et vous passer tous les investissements routiers futurs de l'Ile-de-France en les saucissonnant. Nous décidons de créer une stratégie car la route de demain ne sera pas celle d'hier et nous devons réfléchir à ce nouvel objet de progrès dans les transports. Nous avons un débat sur le fond, Monsieur DA SILVA. Vous regrettez que nous puissions débattre et nous interroger sur l'évolution de la route dans les transports du XXI^e siècle. Nous n'avons pas la même vision de la politique. Je souhaite que nous ayons des débats, y compris stratégiques, et je crois qu'il s'agissait également de votre souhait avant les vacances. C'est pourquoi le sens de votre question m'échappe.

Je cède la parole à Monsieur GUILLAUD-BATAILLE pour le Front de Gauche.

M. GUILLAUD-BATAILLE (FdG) – Madame la Présidente, mon groupe et moi-même souhaitons profiter de cette question d'actualité pour évoquer les emplois industriels aujourd'hui menacés et qui peuvent dépendre en grande partie de l'action et de l'engagement de la Région Ile-de-France, même s'ils n'y sont pas directement localisés. Je veux parler des emplois du site d'Alstom à Belfort et des centaines de salariés qui se verraient privés de leur travail si cette décision devait se concrétiser. Au-delà de ce seul site, nous souhaitons dire notre inquiétude quant à l'ensemble de la filière industrielle liée au matériel roulant ferroviaire, ainsi qu'à l'avenir du fleuron français que doit rester Alstom. Je ne reviendrai pas sur les méthodes de management de dépeçage de cette entreprise à l'œuvre depuis des années, mais je rappellerai que nous n'oublions pas la cession de la branche Énergie d'Alstom au géant américain General Electric ni les répercussions sur toute l'entreprise de cette cession honteuse. À travers le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) et par l'action qu'il porte, la Région Ile-de-France est la première commande de matériel roulant de France. Deux tiers des déplacements effectués par rail chaque jour en France a lieu sur notre territoire. Nous sommes tous d'accord pour regretter la vétusté d'un certain nombre de trains et de rames dans le RER, ainsi que dans certaines lignes de métro. Lors de la campagne, du débat budgétaire et du conseil d'administration du STIF, vous avez annoncé des commandes de matériel roulant. Nous avons regretté une prise de retard dans les commandes et souligné notre inquiétude de constater une amélioration substantielle d'ici la fin du mandat. L'appel d'offres sur une première commande RER 2 NG, un marché ferme pour le RER E et une option pour le RER D avaient été déclarés infructueux par la SNCF en début d'année. La commande en cours doit absolument déboucher avant la fin de l'année sur une commande ferme pour le RER E, soit 124 rames, et le RER D, soit 230 rames, L'industrie ferroviaire a besoin de visibilité. L'accélération des commandes à venir, les rames du Grand Paris Express sous des rames de métro pour les lignes 3, 3 bis, 7, 7 bis, 8, 10, 12 et 13, le renouvellement urgent du matériel des lignes du RER B et C ou de métros pourraient permettre de donner de l'espoir aux salariés d'Alstom qui s'inquiètent bien au-delà du site de Belfort.

Vous me répondez que ces décisions se prennent dans le cadre de la concurrence, ce que j'entends. Cependant, il me semble que vous pouvez porter la question afin de favoriser les constructeurs réellement en capacité de répondre à la commande suivant le rythme que nous souhaitons, d'insister pour que ces rames soient réalisées dans des conditions de salaire et de protection des salariés au moins équivalentes aux conditions du droit du travail français, et de faire en sorte que l'entreprise choisie réalise tout ou partie de sa production dans des sites localisés dans notre pays. Faire aboutir la seule commande encore en souffrance pour les RER D et E avant la fin de l'année serait salutaire. Dans ce cas, il conviendra que le STIF valide la commande dans les plus brefs délais, y compris par un conseil d'administration extraordinaire si cela permettait de ne pas attendre 1 mois supplémentaire.

Mme la Présidente – Merci Monsieur GUILLAUD-BATAILLE. Nous devons nous féliciter d'un certain nombre de décisions prises par la Région depuis notre arrivée. La première est le bouclage financier du prolongement du RER E à l'ouest. La Région a décidé de mettre les 200 millions d'euros manquants, ce qui nous permet de passer cette commande. La deuxième bonne décision que nous avons prise, en accord avec nos engagements de campagne, a consisté à commander 700 nouvelles rames pour desservir la totalité des lignes de Transilien et de RER. Je rappelle que l'opposition, à l'extrême droite comme à gauche, avait jugé ce plan de rénovation du matériel roulant irréaliste et non-financé. Nous avons soumis ce plan à la SNCF et à la RATP qui ont donné leur accord. Aujourd'hui, celui-ci est solide, crédible et sera financé. La troisième action que nous avons

menée en arrivant a consisté à engager un bras de fer avec le gouvernement pour obtenir que le trou de 300 millions d'euros dans la caisse du STIF lié au passage du Pass Navigo à tarif unique à 70 euros soit comblé par des ressources pérennes. Nous voterons cet accord en novembre dans le cadre du projet de loi de Finances. J'espère que tous les membres ici présents voteront et donneront aux députés de leur famille politique la consigne de voter les différentes recettes de cet accord. En effet, si nous ne disposons pas de ces 300 millions d'euros en année pleine conformément à l'accord avec Manuel VALLS, nous ne parviendrons pas à honorer les commandes de matériels de RER nouvelle génération. Ces 3 axes constitués du RER E, du plan de rénovation du matériel roulant et du rééquilibrage des finances du STIF nous ont permis de passer des commandes de matériels roulants très importantes pour notre industrie ferroviaire. Avec 3 milliards d'euros de RER nouvelle génération, nous sommes passés de 70 rames prévues dans le contrat de Jean-Paul HUCHON à 240 rames fermes grâce à nos actions et à nos priorités pour les transports.

La SNCF est chargée de désigner l'attributaire de ce marché et choisira l'industriel le mieux-disant parmi les candidats qui concourent. Je ne peux donner aucune indication sur le choix de la SNCF. Il existe des règles européennes pour les marchés publics et il serait tout à fait contre-productif pour la Région de s'ingérer dans ce marché au risque de provoquer des recours contentieux. En revanche, je peux dire, et l'ai toujours dit aux fabricants de matériel roulant au cours de ma campagne, que je souhaite que les matériels destinés aux Franciliens soient construits en France. Il s'agit de créer des emplois dans notre pays. Il s'agit d'engagements très forts qui doivent être pris dans le cadre de l'attribution de ces marchés. Il est tout à fait permis aux entreprises d'affirmer qu'elles construisent en France. Monsieur GUILLAUD-BATAILLE, il est un peu ironique pour le gouvernement, qui coupe les vivres aux Régions, de se féliciter que nous passions un contrat de 3 milliards d'euros. Nous avons réussi à trouver cet argent car nous n'avons pas lâché prise et avons demandé que les Régions soient respectées, ce dont je me félicite pour l'emploi industriel en France.

Je cède la parole à Madame FATNA pour le groupe FN.

Mme FATNA (FN) – Madame la Présidente, nous vous savons très attachée au Campus Condorcet qui est un projet d'envergure internationale, à cheval sur le secteur de la Plaine-Saint-Denis et le quartier parisien de la Chapelle. A plusieurs reprises pendant votre campagne et depuis votre prise de fonction, vous avez rappelé que vous croyez en ce projet et, plus particulièrement, en sa bibliothèque. En tant que Présidente de la Région Ile-de-France, vous êtes particulièrement concernée puisque la construction de ce site est financée à parts égales par l'État, la Région et la Ville de Paris à hauteur de 23 millions d'euros chacun. Dans le quartier de La Chapelle, l'arrivée du futur campus est l'un des éléments d'un vaste projet de réhabilitation du quartier, lequel en a besoin tant il accumule des difficultés inhérentes au délitement de notre société, à savoir la toxicomanie, la prostitution, les trafics, les camps sauvages de Roms, etc. Dans cette perspective, la Ville de Paris a acheté en 2014 le site de l'ancienne Gare Dubois, boulevard Ney, et l'a mis à la disposition de l'État dans le cadre du projet du Campus Condorcet. Tout semblait être sur les rails : l'avis d'appel d'offres à concurrence publié en juillet dernier, la désignation du lauréat du concours début 2017 et le lancement du chantier de démolition des friches du site en juin. Finalement, nous apprenons que le site accueillerait la version parisienne de la jungle de Calais et deviendrait un camp pour clandestins. Finie la culture qui vient soulager la précarité. Finie la réhabilitation qui venait redonner vie à un quartier déjà en souffrance. Place à davantage de trafics, de délinquance, de réseaux maffieux et à toutes les dérives liées à la présence massive de migrants comme peuvent en témoigner les riverains de Calais. Alors qu'est ouverte à plein depuis des mois la pompe aspirante *Refugees Welcome*, se rendant ainsi responsable de l'explosion des camps sauvages dans toute la capitale, Madame HIDALGO se prépare à faire encore pire et à ouvrir davantage les vannes. Le fait est déjà problématique en soi mais il apparaît désormais que ces projets mortifères et déconnectés viennent mettre en péril des investissements d'avenir pour nos jeunes, notre pays et notre Région. Madame la Présidente, alors que la Région est engagée financièrement et moralement dans l'avenir du quartier de la Chapelle et pour le Campus Condorcet, que comptez-vous mettre en œuvre pour protéger ce quartier et ce projet des délires « immigrationnistes » de la maire de Paris ?

Mme la Présidente – Nous ferons une réponse commune avec la question du groupe CD qui a la parole.

Mme LANIESSE (CD) – La question porte en effet sur le même sujet mais n'aura pas le même ton.

Mme la Présidente – Je demande de cesser ce brouhaha. Si les Vice-Présidents ont envie de communiquer avec des élus, ils peuvent le faire dehors et prendre un café. La présidente de la commission des Finances peut aller prendre un café avec Madame COTÉ-MILLARD. Les collaborateurs des groupes peuvent également échanger avec les conseillers régionaux à l'extérieur. Cela occasionnera un peu moins de bruit et sera plus respectueux des intervenants.

Mme LANIESSE (CD) – Sur la question de l'accueil des migrants, nous souhaitons dire qu'il est vraiment impératif de dépassionner ce débat et venons d'en avoir une nouvelle preuve avec l'intervention du Front National. Je m'arrêterai sur quelques points sur lesquels notre groupe a eu l'occasion d'échanger à la préfecture avec le directeur régional de l'hébergement et du logement. Depuis le début de la crise migratoire, 18 000 migrants sont arrivés en Ile-de-France, dont la plupart a vocation à voir leur demande d'asile aboutir. Ils n'entrent pas en concurrence avec les populations françaises en

situation de précarité. Une fois obtenu le statut de réfugié, ils ne deviennent pas non plus prioritaires dans l'obtention d'un logement social. Des collectivités ont accepté d'accueillir des migrants et les choses se passent très bien. La Ville de Pau a notamment pris en charge 500 demandeurs d'asiles, a accepté d'accueillir 500 migrants venus de Calais et en accueillera prochainement 500 autres.

Je n'essaie pas de dépeindre une situation idyllique parce qu'elle ne l'est pas et je le sais bien car je réside dans le 19^{ème} arrondissement. Toutefois, nous devons poser les bases d'un débat sain car le besoin d'agir ne s'atténuera pas, la situation internationale ne s'améliorera pas à court terme et les territoires se trouvant en première ligne comme le mien ont besoin de solutions rapides. Bien sûr, des inquiétudes demeurent. Pour nous qui habitons l'Ile-de-France, constater une telle concentration dans nos territoires constitue une inquiétude parce que les solutions d'hébergement ne sont pas infinies et la situation n'est pas viable en l'état. Par ailleurs, en tant qu'élus, notre inquiétude porte sur l'étroitesse de marge de manœuvre de la Région. Pourtant, il nous est d'avis que celle-ci n'a d'autre choix que de prendre acte de l'intensité de l'impact subit. Madame la Présidente, nous souhaiterions que vous acceptiez d'interpeller l'État afin qu'il accepte de jouer enfin un triple rôle : la mise en œuvre d'une politique d'accueil globale incluant la dimension européenne et levant le tabou de la politique des quotas, celui de la concertation notamment en Ile-de-France, en demandant au préfet de réunir les maires afin d'évoluer vers un accueil de plus en plus choisi par les élus locaux et non plus subi, et celui de la répartition afin que l'État donne des consignes claires dès l'arrivée des migrants sur le territoire et à chaque opération de mise à l'abri. Dans cette dernière tâche, l'État ne peut que coordonner et non imposer car les élus connaissent mieux leur territoire et ont leur mot à dire. Nous aimerions que vous acceptiez également d'interpeller les autres Présidents de Région pour qu'ils jouent le jeu de la répartition et manifestent avec l'Ile-de-France la solidarité qui nous est due.

Mme la Présidente – Sur le sujet des migrants, je dois dénoncer le double langage du gouvernement. En observant la carte publiée, il semblerait que les migrants de Calais ne soient pas destinés à venir s'installer en Ile-de-France. Or, Frédéric VALLETOUX, notre collègue de Fontainebleau, m'a indiqué ce matin que le préfet de Région lui a annoncé l'arrivée de 150 migrants dans sa ville en provenance de Calais au cours des semaines à venir. La vérité est que le gouvernement est aux abois et qu'il ne tient pas ses engagements vis-à-vis de l'Ile-de-France. La situation décrite est exacte : notre territoire est l'une des premières régions frontalières d'Europe car nous disposons d'aéroports, de gares et d'un important pouvoir d'attraction. Le nombre de 18 000 migrants dont vous faites état, Madame LANIESSE, est certainement sous-estimé. Je souhaite que nous soyons très clairs à propos du flux incessant de migrants que nous connaissons. Nous ne pouvons faire d'amalgame ni faire montre d'ambiguïté entre les demandeurs d'asile qui ont le droit d'être accueillis – car il s'agit de la vocation de notre pays – et les déboutés du droit d'asile ou les immigrés clandestins présents en toute illégalité sur le territoire de la République et qui doivent rentrer chez eux. Ce n'est pas moi qui le dis, Monsieur TRIGANCE, c'est Manuel Valls, lequel a indiqué que « tout étranger en situation irrégulière a vocation à rentrer chez lui ». Il s'agit des propos du Premier Ministre que, je crois, vous soutenez encore, Monsieur TRIGANCE.

J'entends les propos du groupe CD et les partage. Derrière les chiffres, il y a des hommes, des femmes, des familles et des situations personnelles parfois très douloureuses. Je dis clairement que l'État a la compétence de l'hébergement d'urgence qui relève de sa responsabilité et qu'il doit exercer. Cependant, nous avons à trancher la question de savoir ce qu'il advient des équipements de service public de la Région. Nous avons évoqué les Îles de loisirs, les lycées et les gymnases, et nous pouvons également évoquer le CREPS qui accueille nos sportifs et qui est constitué de bâtiments régionaux. Ces équipements publics ont une très forte utilité sociale et n'ont pas vocation à accueillir des migrants. Nous avons besoin des gymnases pour nos jeunes, des Îles de loisirs pour ceux qui ne partent pas en vacances, du Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS) pour entraîner nos sportifs, et de nos lycées. J'ai indiqué au préfet de Région que telle n'est pas la finalité de ces lieux qui ne sont pas adaptés à ces publics.

Madame FATNA, vous m'interpellez sur la question du grand boulevard Ney. Dans ce cadre également, je regrette l'absence de concertation avec la Ville de Paris et le préfet, auxquels j'ai fait part de mes plus vives inquiétudes. Une partie de ce camp se situera sur des terrains qui accueilleront la future implantation de l'université Paris I Porte de la Chapelle. Je vous rappelle que celle-ci dispose actuellement de la plus faible superficie par étudiant et se trouve dans une situation de surpopulation chronique. Nous sommes appelés à financer ce projet d'installation du premier cycle de Paris I porte de la Chapelle à hauteur de 23 millions d'euros. Ce projet étant très important pour les étudiants franciliens, nous serons très vigilants quant à l'usage des terrains car les 2 projets ne peuvent être mélangés. Je serai très attentive au calendrier qui sera au cœur de nos prochaines discussions dans le cadre de la renégociation du contrat de projet État-Région sur l'enseignement supérieur.

Je cède la parole au groupe RCDE.

M. AÏT (RCDE) – Madame la Présidente, les Jeux paralympiques, qui se sont déroulés du 7 au 18 septembre à Rio, ont été l'occasion de mesurer l'ampleur des performances et le courage extraordinaire des athlètes français, et notamment franciliens qui étaient particulièrement nombreux au sein de la délégation nationale. L'Ile-de-France doit donc être à la hauteur de ces champions mais beaucoup reste à faire pour promouvoir et développer la pratique du handisport dans notre région. Nous devons agir et prendre des initiatives pour que celle-ci devienne un territoire d'excellence en la matière. Outre la nécessaire augmentation de financement pour l'achat de matériels adaptés, la mise aux normes des complexes sportifs et la mise à

disposition de moyens de transports adaptés, nous devons promouvoir la pratique du handisport auprès des lycéens et des apprentis. Cette promotion vise à démocratiser le handisport et à favoriser sa pratique en tant qu'amateur. Nous devons également soutenir nos sportifs d'excellence. En effet, le handisport souffre d'un manque de reconnaissance et de financement qui rend sa pratique très complexe à un niveau professionnel ou semi-professionnel. Par conséquent, il serait pertinent de mettre en place au niveau régional, comme au niveau national avec le Pacte de performance, un meilleur accompagnement des athlètes handisport de haut niveau vivant ou étant licenciés en Ile-de-France. La fierté de voir des champions franciliens aux Jeux paralympiques est légitime, salutaire et très largement partagée. Il est donc temps de consacrer davantage de moyens et d'attention au handisport et aux valeurs qu'il incarne. Ceci va dans le sens de la tribune publiée par votre délégué spécial chargé des Jeux olympiques et paralympiques 2024, Pierre-Yves BOURNAZEL, le mercredi 21 septembre dernier. Il serait donc désolant que les bonnes intentions exprimées ne se traduisent pas rapidement en actes. Aussi, Madame la Présidente, que comptez-vous faire pour que le handisport soit mieux connu et valorisé en Ile-de-France en dehors des Jeux Paralympiques ? Quelles initiatives concrètes prendrez-vous pour que la pratique d'un sport par nos concitoyens handicapés, en tant qu'amateur ou à haut niveau, devienne plus aisée et accessible au quotidien dans notre région ?

Mme la Présidente – Merci Monsieur AÏT. Comme vous le savez, nous avons fait de l'inclusion des personnes en situation de handicap la priorité de l'action régionale pour 2016. Plusieurs mesures ont été prises dès notre arrivée, qu'il s'agisse de l'accueil des lycéens en situation de handicap ou de l'accès à l'emploi. Sur le volet sport, la Région fait beaucoup et fera davantage pour améliorer la pratique pour tous, notamment dans le cadre du handisport. Pierre DENIZIOT, que j'ai nommé délégué spécial en charge du Handicap, et Pierre-Yves BOURNAZEL se sont rendus aux Jeux paralympiques pour représenter la Région. J'en profite pour féliciter nos 26 athlètes, dont 13 ambassadeurs du sport, qui ont brillé à Rio et que je recevrai prochainement au Conseil régional. Il est inacceptable que les Franciliens en situation de handicap le souhaitant ne puissent avoir accès à la pratique sportive. C'est pourquoi j'ai fait de l'accessibilité au sport pour tous une priorité. Pour ce faire, nous soutenons la Ligue Ile-de-France du sport adapté, subventionnons l'achat d'équipements adaptés, la formation des encadrants et des sportifs, et les tournois handisports. Nous allons signer une convention avec la Ligue des sports de défense pour accompagner la pratique sportive des blessés de guerre. Ces initiatives démontrent notre engagement en faveur du handisport. Toutefois, il convient d'aller au-delà. Le développement du handisport doit être pris en compte dans tous les aspects de la pratique sportive. Patrick KARAM et moi-même avons reçu hier les ligues d'Ile-de-France et œuvrerons pour qu'il n'y ait aucune discrimination. Ceci est également l'objet de l'Agence de lutte contre les discriminations que nous créerons au cours de cette séance. Nous voulons que toutes les disciplines disposent de sections handisports. Enfin, il convient de continuer à soutenir nos athlètes de haut niveau. Les performances de nos handisportifs ont été légèrement inférieures à celles de nos athlètes valides. Le CREPS ne disposant actuellement que d'1 seule chambre aménagée pour le handicap, nous lancerons des travaux début 2017 afin d'en créer 5 autres. Monsieur AÏT, nos actes sont en cohérence avec les priorités que vous souhaitez. La parole est au groupe EELVA.

Mme ESPARGILIÈRE (EELVA) – Madame la Présidente, la rentrée 2016 s'est effectuée en silence pour la majorité des lycéen-ne-s sans papiers, mineurs ou majeurs. Nous ignorons combien ils sont mais ils sont présents aux côtés de leurs camarades de classe, souvent épaulés par leurs enseignants et leurs proviseurs. Ils étudient en silence, dans le vacarme des slogans de campagne irresponsables, insensibles et mal pensés sur la question des réfugiés, comme celui des expulsions que vous menez à grand renfort de communication. Ce matin, de nombreux groupes posent la question des réfugiés. J'en profite pour saluer la magnifique association d'entraide qui s'est créée sur l'île de loisirs de Cergy Pontoise et qui est actuellement en pleine action. Je suis très heureuse et fière de la connaître. Tous sont sans doute préoccupés par la gêne occasionnée par les réfugiés mais aucun ne l'est par la crise humanitaire sur notre territoire ni les droits de l'Homme, lesquels ne sont pourtant pas une utopie mais la source du droit qui nous unit en France. La précédente majorité avait mis en place des cérémonies de parrainage des sans-papiers aux côtés du réseau Éducation sans frontières, dont je salue l'engagement et le travail. Les élus se tenaient aux côtés des conseils d'administration des lycées ayant adopté des délibérations en soutien à leurs élèves. Aujourd'hui, Madame la Présidente, nous vous demandons de lancer à votre tour des cérémonies de parrainage et de faire voter lors d'une prochaine séance une résolution en faveur d'un soutien de nos élus aux jeunes sans-papiers, lycéens ou apprentis. Nous parlons d'un engagement républicain qui relève de la compétence lycées car la place des enfants est à l'école. Il nous est insupportable de savoir que des jeunes, en particulier des mineurs, vont en cours la peur au ventre de se faire arrêter, de devoir mettre un terme à leur éducation, de quitter leur réseau amical naissant et que tout s'arrête. Rien n'interdit aux élus d'accompagner des lycéens dans leurs démarches en préfecture. Mettez-vous cette action en place à la Région Ile-de-France ?

Mme la Présidente – Madame ESPARGILIÈRE, je pense qu'il existe une vraie différence politique entre nous. À mon sens, la République commence par le respect de la loi. J'ai déjà eu ce débat avec Les Verts s'agissant des faucheurs d'Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) ou ce genre de pratiques. Ce que vous appelez « la désobéissance civile » est en réalité le refus des lois de la République. Il y a un sujet philosophique derrière. Je n'engagerai la Région dans aucune démarche ni comportement qui serait de nature à encourager les pratiques illégales sur notre territoire, ce qui ne signifie pas que nous

n'ayons pas de cœur. Je vous rappelle, Madame ESPARGILIÈRE, que les circulaires du gouvernement auquel j'ai appartenu étaient très claires : les élèves scolarisés en France ne peuvent être renvoyés chez eux. Ils doivent pouvoir poursuivre leur scolarité. Cette circulaire a été confirmée par tous les gouvernements. Il s'agit du devoir d'humanité de la France. Permettez-moi de vous dire que la Région prend toute sa part, notamment financière, à ce devoir d'humanité. Un lycéen représente 11 000 euros par an et 20 % du coût est supporté par notre budget régional. Un lycéen qui n'a pas de moyen bénéficie d'une tarification de cantine au quotient familial, c'est-à-dire gratuite. Le financement est pris en charge par la Région. Par conséquent, sachez Madame ESPARGILIÈRE, que sur cette question sociale de l'école pour tous, gratuite et obligatoire, la Région remplit son rôle humanitaire et républicain.

La parole est au groupe UDI.

M. CECCONI (UDI) – Merci Madame la Présidente. Le Plan autoroutier dévoilé dans le Journal du Dimanche de cette semaine par Monsieur VIDALIES, secrétaire d'État en charge des Transports, prévoit 1 milliard d'euros pour améliorer le réseau autoroutier. Si le groupe UDI entend la nécessité des mesures prises dans le cadre de ce plan qui portera sur ce projet, je cite : « déjà avancé au niveau des études et des déclarations d'utilité publique », nous émettons néanmoins de sérieuses réserves quant à la méthode retenue et aux modalités de financement de ce plan. Dans un contexte budgétaire déjà plombé par la politique socialiste de réduction des dotations aux collectivités territoriales, le gouvernement vient, ni plus ni moins, d'annoncer que ces dernières seront mises à contribution alors qu'elles n'ont souvent pas été consultées. Pour le groupe UDI, la privatisation des autoroutes n'a eu d'autre conséquence que de créer des sources de profits considérables pour les entreprises privées qui les ont reprises au détriment des usagers et des collectivités. Nous rappelons que l'Union pour la Démocratie Française (UDF) avait déjà dénoncé le projet de privatisation des autoroutes en faisant valoir que les sociétés autoroutières constituaient l'un des actifs les plus rentables du patrimoine public. Dans cette optique, le groupe UDI du Conseil régional d'Ile-de-France ne peut que manifester son désaccord avec les méthodes employées par le gouvernement. Madame la Présidente, nous souhaiterions connaître votre position sur le sujet et les démarches que vous souhaitez engager pour que les usagers et les collectivités ne payent pas une nouvelle fois la facture des décisions gouvernementales.

Mme la Présidente – Vous avez raison, Monsieur CECCONI. Nous avons tous été stupéfiés par l'annonce faite par le ministre des Transports dimanche quant au plan de relance autoroutier aux frais des collectivités territoriales sans nous en informer le moins du monde. Encore une fois, ce n'est pas une surprise, l'État se défait sur les collectivités alors même qu'il réduit drastiquement nos dotations. L'État nous appelle au secours car il est incapable de gérer les autoroutes dont il porte pourtant seul la responsabilité via les contrats de concession avec les sociétés d'autoroutes. En 2015, il s'agissait d'un plan de relance autoroutier à 3,2 milliards d'euros financé intégralement par les sociétés d'autoroutes elles-mêmes. En 2016, le gouvernement tente de nous vendre à la hâte avant les élections présidentielles un plan de rattrapage de dernière minute ni concertés ni ficelé. Nous pourrions saluer l'élégance de la méthode mais il n'est pas question pour nous de prendre une ardoise d'1 milliard d'euros et d'assumer en plus une hausse des péages. Nous ne tomberons pas, si je puis m'exprimer ainsi, dans ce panneau. Je vous rappelle – le gouvernement ne parviendra pas à faire diversion sur ce point – qu'il manque 1,5 milliard d'euros en Ile-de-France pour boucler les opérations d'infrastructures et de transports en commun inscrites au Contrat de Plan État-Région (CPER) 2015-2020. Je comprends l'astuce consistant à bourrer ce contrat avant les élections régionales pour faire plaisir à tous les territoires et leur faire croire que des transports et des routes leur seront apportés. Toutefois, nous sommes aujourd'hui au pied du mur et il convient de concrétiser tous ces engagements de l'État. Que celui-ci les tienne me paraît être la moindre des choses. Pour notre part, nous tenons ceux que nous avons pris. Quant à investir sur les routes, nous n'avons pas attendu le gouvernement et allons vous présenter aujourd'hui un Plan « anti-bouchons » qui devrait s'élever à 200 millions d'euros. Cependant, nous choisirons les points noirs qui nous paraissent être prioritaires avec les Départements, les Communes et les collectivités d'Ile-de-France. Ce n'est certainement pas un État impécunieux qui nous dictera nos choix.

Nous passons au rapport sur table relatif au compte rendu sur l'usage de la délégation pour ester en justice.

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme PÉCRESSE

CR 92-16 : COMPTE RENDU SUR L'USAGE PAR LA PRÉSIDENTE DE LA DÉLÉGATION POUR ESTER EN JUSTICE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.4231-7-1 DU CGCT - SEPTEMBRE 2016

Mme la Présidente – Je vous demande de prendre acte que ce compte rendu a été déposé sur table et est disponible en ligne. Il n'y a pas de vote.

Nous passons au compte rendu sur table sur l'usage de ma délégation pour signer les marchés et les avenants.

CR 99-16 : COMPTE RENDU SUR L'USAGE PAR LA PRÉSIDENTE DE LA DÉLÉGATION POUR SIGNER LES MARCHÉS ET LEURS AVENANTS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 4231-8 DU CGCT - SEPTEMBRE 2016

Mme la Présidente – Ce compte rendu ne fait pas l'objet d'observations.

Nous allons désigner des représentants du Conseil régional au sein de divers organismes.

CR 190-16 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL RÉGIONAL DANS DIVERS ORGANISMES – SEPTEMBRE 2016

Mme la Présidente – Qui s'oppose au vote à main levée ? Personne ne s'y oppose.

Vote de la procédure à main levée

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE

ABSENT : NI

ADOPTION

Mme la Présidente – Le bulletin n° 1 concerne le retrait et l'abrogation de précédente désignation. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

Vote du Bulletin n° 1

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE, NI

ADOPTION

Mme la Présidente – Nous passons au bulletin n° 2. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

Vote du Bulletin n° 2

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE, NI

ADOPTION

Mme la Présidente – Nous passons au bulletin n° 3. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

Vote du Bulletin n° 3

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE, NI

ADOPTION

Mme la Présidente – Je cède la parole à Madame ÉVREN, Vice-Présidente à la Culture et à l'Éducation pour la communication sur la stratégie culturelle de la Région. Auparavant, Monsieur de SAINT JUST souhaite faire un rappel au règlement.

M. de SAINT JUST (FN) – Il s'agit des procès, des marchés, etc.

Mme la Présidente – Je viens de les évoquer. J'ai demandé s'il y avait des observations et personne n'a levé la main. Aviez-vous une observation sur ces comptes rendus ?

M. de SAINT JUST (FN) – Je vous présente mes excuses. J'avais en effet une objection.

Mme la Présidente – Je vous cède la parole Monsieur de SAINT JUST.

M. de SAINT JUST (FN) – Merci beaucoup. En page 8 du compte rendu sur votre usage d'ester en justice, figure la mention d'un dépôt de plainte au tribunal de grande instance de Paris le 26 mai 2016 pour usurpation d'identité. Pouvez-vous nous dire ce dont il s'agit ?

Mme la Présidente – Il se trouve qu'un certain nombre de producteurs de cinéma ont reçu, de la part de personnes se faisant passer pour ma secrétaire ou mon assistant, des demandes d'embauche de leurs enfants sur des tournages. Il s'agissait tantôt d'un homme, tantôt d'une femme et avec des noms différents. Nous avons déposé plainte pour usurpation d'identité. Évidemment, ni ma secrétaire ni mon assistant personnel, lequel n'existe d'ailleurs pas, n'ont envoyé ces E-mails. Ces individus se faisaient passer pour des proches afin de tenter d'obtenir des emplois pour leur famille.

Je cède la parole à Madame ÉVREN.

CR 188-16 : COMMUNICATION - POUR UNE POLITIQUE AMBITIEUSE ET INCLUSIVE - NOUVELLES ORIENTATIONS POUR LA POLITIQUE CULTURELLE DE LA RÉGION

Mme ÉVREN – Merci Madame la Présidente. Sur la forme, pourquoi une communication sur notre stratégie culturelle ? Tout simplement parce que nous ne voulions pas entamer cette nouvelle mandature sans poser les fondements de notre stratégie culturelle, sans fixer un cap puis décliner notre stratégie dans le cadre d'une concertation qui sera nécessaire sur certains dispositifs. Jusqu'à présent, la Région peinait à apparaître comme un véritable acteur structurant en matière culturelle. Demain, nous voulons qu'elle puisse avoir une empreinte durable sur l'ensemble des Franciliens. Nous voulons créer des effets levier en nous appuyant davantage sur les acteurs de terrain, en créant des synergies et en faisant travailler les gens ensemble. Sur le fond, notre priorité absolue est de combattre les inégalités territoriales extrêmement fortes en Île-de-France, et tout particulièrement flagrantes en matière culturelle. Un chiffre symbolise cette fracture culturelle : 50 % des subventions étaient fléchées sur Paris et la Seine-Saint-Denis alors qu'il y a déjà une hyper concentration des activités et des équipements culturels à Paris. Ce chiffre correspond à 3,5 millions de Franciliens sur les 12 millions que compte l'Île-de-France et conduit à l'exclusion d'une partie des Franciliens de l'offre culturelle, notamment en Grande Couronne et dans les territoires ruraux.

Aujourd'hui, devant les fractures de notre société et l'obscurantisme de la barbarie, amplifier la culture en Grande Couronne et dans les territoires ruraux est l'ardente obligation de briser le mur invisible qui limite l'accès des Franciliens à l'offre culturelle et empêche la culture de franchir le périphérique. Espérons qu'il s'agisse d'une idée partagée pour la culture. Nous avons également obligation de rétablir une égalité territoriale dans l'attribution des subventions. Je cite un exemple en pensant à mon collègue James CHÉRON : le Festival de Montereau, monté par des élus locaux, bénéficiait d'une subvention de 5 000 euros pour 60 000 entrées, alors que Montereau Confluences a une vocation sociale pour un public éloigné des lieux et des pratiques culturelles.

Nous voulons une culture inclusive pour tous et itinérante sur tous les territoires d'Île-de-France. Nous ne voulons pas d'une culture dite noble, centrée à Paris, ni de programmes spéciaux pour les banlieues ou les territoires ruraux conçus avec condescendance. La culture est pour tous et doit être inclusive parce qu'elle est ce qui nous rassemble dans notre histoire, nos valeurs communes et nos pratiques. La culture est un puissant moteur de cohésion sociale. Nous voulons qu'elle soit itinérante afin de l'apporter à tous les publics en faisant circuler nos dispositifs, nos troupes, nos œuvres d'art et nos festivals.

Pour marquer notre volontarisme politique en la matière, nous donnerons des bonus aux structures qui s'engagent à diffuser leurs œuvres et leur travail de médiation au-delà du périphérique. Nous voulons aider la culture à sortir des institutions et aider les institutions à sortir de Paris. Nous lutterons contre la désertification culturelle avec des actions précises et opérationnelles dont la plus emblématique est la venue du Festival d'Avignon en Île-de-France dès le mois d'août pour offrir des spectacles à ceux qui n'ont pas l'habitude d'aller au théâtre. Nous ferons ainsi découvrir le programme des spectacles dans des lieux insolites de la Grande Couronne, accessibles à tous, avec un volet jeunes et un volet adultes. Nous installerons des boîtes à livres dans les gares d'Île-de-France. Offrir et partager un livre, n'est-ce pas l'un des plus beaux dons de culture et d'amour ? Il s'agit pourtant d'une mesure toute simple et concrète qui est d'ores et déjà mise en place dans certaines villes. Nous incarnons également ce volontarisme en augmentant notre budget dédié à la culture. Je réitère la promesse de campagne faite par Valérie PÉCRESSÉ consistant à augmenter de 20 % notre budget au cours de la mandature. Dès cette année, nous avons augmenté notre budget culture de près de 7 % pour assumer cette stratégie qui sera structurante pour tous les territoires d'Île-de-France. Le monde culturel peut être rassuré ; la culture demeure une priorité de l'action de la Région pour cette mandature.

En termes de méthode, nous voulons réorganiser de façon plus lisible et partager notre stratégie pour garder ce qui fonctionnait et réorienter, voire changer complètement, ce qui ne fonctionnait pas. En effet, nous constatons depuis cinq ans une superposition de dispositifs sans cohérence entre eux, présentant des doublons et du saupoudrage de subventions qui ne font pas une stratégie culturelle. Cette année, 1 200 subventions ont été distribuées au coup par coup, sans véritable orientation stratégique ni forcément de diffusion ou d'intérêt régional avéré. La conséquence de cette absence de stratégie est le blocage de nouveaux entrants parmi les associations culturelles ou les porteurs de projets. De ce fait, nous finançons, de manière parfois automatique, les mêmes porteurs de projets. Or nous voulons aider les créateurs d'Île-de-France sur la base de critères transparents.

Notre objectif est de relever un défi que la gauche n'a pas su relever en rééquilibrant l'offre culturelle partout et pour tous, et en mettant fin à la frustration de certains territoires pour lesquels la culture se limitait à Paris. Notre stratégie culturelle repose sur quatre piliers. Le premier est l'éducation artistique et culturelle. De nombreuses actions existent mais, pour que toute la

jeunesse francilienne ait accès à la culture, laquelle est une arme de construction massive et un antidote à la violence, nous devons passer d'un stade artisanal à une logique professionnelle afin que, d'ici la mandature, les 469 lycées d'Île-de-France disposent d'un projet culturel. Aujourd'hui, avec le dispositif Vigipirate Alerte Attentats, tout déplacement coûte très cher aux établissements. C'est pourquoi nous devons aller dans les lycées et y faire entrer massivement la culture et nos artistes. S'agissant de ma double délégation, il n'y avait pas de pilotage cohérent. La Région finançait un dispositif club théâtre via le service Culture et un deuxième dispositif via l'unité lycées. Au-delà de la volonté politique, les services ne communiquaient pas entre eux. Nous voulons faire tomber ces fortifications et les amener à travailler ensemble. Croyez bien que je serai en parfait accord avec moi-même puisque j'assume une double délégation. L'Éducation nationale a établi des plans. Nous en ferons une réalité en Région Île-de-France. En ce qui concerne la musique, nous avons la chance d'avoir le fabuleux Orchestre d'Île-de-France et une fabuleuse équipe avec Fabienne VOISIN et Florence PORTELLI qui en est la Présidente et est musicienne. Figurez-vous que, jusqu'à présent, cet orchestre ne travaillait pas avec les lycées, alors qu'ils sont au cœur de nos compétences, mais avec des écoles. Par conséquent, nous allons apporter une sensibilité symphonique aux lycéens avec l'orchestre symphonique qui sensibilisera plus de 20 000 lycéens. Dès 2017, le dispositif tremplin lycéens Rock en Seine permettra également de repérer dans les lycées les jeunes talents franciliens afin de les faire émerger. S'agissant du cinéma, la Région organisait des séances de ciné-club dans les lycées et les CFA avec des projections-débats, mais seuls 40 lycées étaient concernés. Nous allons signer une convention avec CNC pour toucher, dès cette année, plus de 200 lycées en ciblant particulièrement les zones rurales et la Grande Couronne. Notre objectif est de toucher l'ensemble des établissements d'ici la mandature. Concernant les arts plastiques, nous sommes en cours de signature pour la diffusion des œuvres du FRAC, dont je salue la Présidente Florence BERTHOUT, pour toucher plus de 20 000 lycéens. S'agissant du livre et de la lecture, nous conserverons le Prix littéraire des lycéens, lequel constitue une excellente initiative pour continuer de faire lire des livres à tous les lycéens.

Le deuxième pilier porte sur la création que nous voulons soutenir en tant que vecteur de développement économique et de rayonnement. Nous voulons être la métropole dans laquelle on crée en Europe. Je rappelle que l'Île-de-France abrite 50 % des artistes et des professionnels de la culture française. Il s'agit d'un atout formidable pour la vitalité culturelle, à condition de porter, de valoriser et de faire émerger nos nouveaux talents avec de nouveaux dispositifs pour les aider. Il s'agit de la création d'un fonds régional des talents émergents, du financement participatif avec le dispositif Île des chances et du développement des filières de scénaristes afin de professionnaliser l'écriture audiovisuelle sur laquelle la France est encore assez peu présente. Nous voulons également stimuler la politique de soutien au cinéma et à l'audiovisuel, qui sont des secteurs clés de l'attractivité économique francilienne, en créant un dispositif d'aide exceptionnelle au tournage de films français ou étrangers à moyens et gros budgets et à gros potentiel d'attractivité et de recettes. La Présidente a mandaté Frédérique DUMAS dans le cadre d'une mission de réflexion pour mobiliser toutes les nouvelles formes de financement possible. Nous voulons également soutenir la filière des jeux vidéo en créant une avance remboursable régionale créativité qui sera dédiée aux nouveaux jeux mobiles et sociaux comme nous le faisons pour le cinéma et l'audiovisuel. Dans un souci de meilleure efficacité, nous réformerons les aides visant à amplifier le soutien au spectacle vivant. Une délibération sur l'ensemble des dispositifs vous sera présentée début 2017.

Le troisième pilier porte sur la valorisation de notre patrimoine régional et architectural, lequel a été sacrifié et a subi une forte amputation des budgets au plan national et régional. Il s'agit d'un symbole de l'absence de stratégie de la précédente équipe. La culture est aussi ce qui fait la fierté de notre patrimoine et de notre histoire, et fait que nous nous sentions français. L'Inventaire régional est une compétence obligatoire de la Région depuis 2004. Pourtant, c'est le trou noir. Par conséquent, nous voulons nous imposer comme un véritable pilote pour assurer une valorisation de notre patrimoine exceptionnel auprès des jeunes, lesquels sont encore trop nombreux à le reconnaître.

Le quatrième pilier porte sur la concertation. Il s'agit d'une vraie rupture de méthode. Nous voulons davantage de transparence et des orientations définies avec les professionnels eux-mêmes. Nous mettrons en place des conseils de professionnels qui permettront de réunir les acteurs par discipline. Un conseil par secteur orientera les politiques culturelles de la Région. Il sera doté d'un triple rôle de suivi, d'expertise et de conseil, et sera présidé par un élu régional. Par ailleurs, nous tiendrons une conférence annuelle sur la culture qui rassemblera, synthétisera et convertira en plan d'action les travaux des différents conseils de professionnels.

André MALRAUX a magnifiquement exprimé ce que doit être notre ambition en matière de politique culturelle : rendre accessible les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, au plus grand nombre possible de Français, assurer la plus vaste audience à notre patrimoine culturel et favoriser la création. Fidèle à cet héritage, cette formule est le reflet de la stratégie culturelle que nous mettons en œuvre, à savoir une culture partagée par tous les Franciliens, amplifiée sur tous les territoires, inclusive et itinérante afin d'être à la hauteur des enjeux de notre époque. Nous voulons redonner un sens à la politique culturelle afin qu'elle retrouve un nouveau souffle et son cap, et nous donnons les moyens de passer des paroles aux actes.

Je remercie notre nouvelle directrice des Affaires culturelles, Muriel GENTHON de sa présence et de son travail pour la préparation de cette communication.

Mme la Présidente – Merci Madame la Vice-Présidente. Je demande aux conseillers régionaux de cesser le brouhaha qui est insupportable, car le bruit monte à la tribune, ce qui doit être un calvaire pour les intervenants.

Je cède la parole à Madame MESADIEU pour le groupe LR.

Mme MESADIEU (LR) – Madame la Présidente, Madame la Vice-Présidente, mes chers collègues, cette communication constitue une grande avancée pour l'Île-de-France. La culture sera enfin considérée comme un réel levier politique avec des retombées sur l'éducation de nos enfants et l'attractivité économique de notre Région. Au-delà des visions partisans, la culture n'est pas seulement une fin en soi, mais un formidable moyen qui doit nous permettre de rassembler en tant que dénominateur commun de tous les Franciliens.

Après de nombreuses années au cours desquelles la culture n'avait aucun objectif affiché, vous annonciez votre ambition dans ce domaine lors de votre campagne avec la promesse d'augmenter son budget de 20 %. Une première étape a été franchie lors du vote du budget en avril dernier avec une augmentation de 7 % dans un contexte budgétaire déjà plus que contraint. Le groupe LR s'était alors félicité de ce choix et de votre volonté de donner toujours plus d'importance à la politique culturelle régionale. Aujourd'hui, ces nouvelles orientations s'appuient sur un état des lieux précis et sont le fruit d'une réflexion aboutie menée avec la Vice-Présidente Agnès ÉVREN qui, avec les services, fait un travail remarquable avec détermination, passion et écoute depuis de longues semaines sur une refonte de la politique régionale culturelle. Nous savons que la baisse des dotations de l'État a obligé l'ensemble des collectivités territoriales à faire des choix budgétaires, malheureusement souvent au détriment du secteur culturel. Point n'est besoin de rappeler que la culture véhicule et doit véhiculer une certaine idée de notre pays, de son histoire et de ses valeurs, véritable vecteur d'intégration et de rassemblement autour d'une même conception de la France et de ses talents. Dans ce contexte, ne pas avoir une politique culturelle ambitieuse au plan régional aurait été une erreur majeure.

Vous présentez cette communication définissant la nouvelle stratégie régionale en direction de la politique culturelle. À la lecture de ce rapport, le premier mot est : enfin. Enfin, l'Île-de-France va s'appuyer sur le vivier de talents exceptionnels dont elle bénéficie. Enfin, tous les Franciliens auront la possibilité de profiter des richesses régionales exceptionnelles. Enfin, l'Île-de-France aura une vraie ambition en matière de culture avec l'objectif de devenir la première métropole européenne dans le domaine ; sa place naturelle au demeurant. Cette nouvelle politique marquera un virage net après des années d'absence de rôle moteur pour la Région Île-de-France dans de nombreux domaines culturels. Le saupoudrage de subventions était devenu la norme, marquant ainsi l'absence de réelle ambition et de stratégie claire et cohérente en direction des publics comme des milieux artistiques. L'état des lieux fait ce jour en souligne l'efficacité. Il était urgent et impératif de sortir d'un système où l'attribution de centaines de subventions aux mêmes bénéficiaires était devenue automatique et où la superposition de dispositifs toujours plus complexes a privé de nombreux acteurs de l'aide régionale. Notre collectivité ne pouvait plus poursuivre dans cette voie et se doit désormais d'agir dans l'intérêt de l'ensemble des Franciliens et non pas uniquement de celui des 3,5 millions d'habitants de Paris et de Seine-Saint-Denis qui concentraient près de 50 % des aides régionales. Cette répartition était source d'importantes inégalités dans l'accès à la culture pour les Franciliens avec les habitants des départements de la Grande Couronne et avait pour conséquence une véritable désertification culturelle. Il faut aller chercher ces publics oubliés, lesquels se sont parfois détournés de la culture en la pensent réservée à une élite. Le rééquilibrage de la répartition territoriale des offres et infrastructures culturelles est le premier axe de la nouvelle politique que vous souhaitez mettre en place en faisant le choix d'une culture itinérante qui se déplacera au plus près des citoyens et qui devra être inclusive et adaptée à tous. Les espaces publics régionaux seront au cœur du développement de la culture sur l'ensemble du territoire.

Dans ce rapport, vous développez quelques pistes comme l'organisation de manifestations culturelles dans les douze Îles de loisirs de la Région ou l'installation des boîtes à livres dans les gares, les lycées et les bases de loisirs. Le deuxième axe de cette nouvelle politique concerne l'éducation artistique et l'importance du rôle des lycées dans le développement et l'ouverture à la culture de jeunes franciliens. En effet, nos jeunes en quête d'identité doivent être les premiers bénéficiaires et acteurs de la culture. Ils représentent l'avenir de notre pays et sont les dépositaires de notre histoire commune. Nous soulignons notamment votre volonté de mettre en place des partenariats avec les organismes associés comme l'Orchestre national d'Île-de-France ou le Fonds régional d'Art contemporain pour qu'ils aillent à la rencontre des lycées afin de faire naître certaines vocations chez nos jeunes qui sont les artistes de demain. Nous pouvons également évoquer l'organisation, dès l'an prochain, du tremplin lycéen à Rock en Seine. Quoi de mieux pour de jeunes musiciens que de pouvoir exprimer leurs talents sur une scène aussi prestigieuse que celle du Parc de Saint-Cloud ? Vous évoquez également la création de ciné-clubs dans les lycées et CFA. Seuls 40 sont aujourd'hui actifs. Le partenariat que vous souhaitez mettre en place permettra d'augmenter ce nombre à 200.

200 000 jeunes auront ainsi l'occasion de découvrir le cinéma au sein de leur lycée et de leur CFA, dont les films financés par la Région.

Le troisième axe que vous souhaitez valoriser à travers la nouvelle stratégie culturelle régionale concerne la valorisation de la création artistique. Cette volonté découlera assez naturellement du développement de l'éducation artistique. La recherche de jeunes talents dans les lycées franciliens permettra ainsi de favoriser la création dans notre région. Par la mise en place du Fonds régional pour les talents émergents et de la plateforme de financement participatif l'Île aux chances, vous souhaitez accompagner de nouveaux acteurs à se faire une place dans le monde de la culture francilienne. La création et l'émergence des talents franciliens doivent être les moteurs de la culture en Île-de-France.

Je souligne votre volonté d'agir en faveur du patrimoine, compétence régionale depuis la loi du 13 août 2004. Nous ne pouvons dire, n'en déplaise à l'opposition, que l'ancienne majorité a vraiment souhaité valoriser notre richesse patrimoniale à laquelle les habitants d'Île-de-France sont tellement attachés et qui symbolise l'Histoire de notre Région et son identité. Il nous appartient de le mettre en valeur et de l'utiliser comme passerelle avec les nouvelles pratiques artistiques. Nous venons de le constater avec la réussite des Journées européennes du Patrimoine. Nous devons en faire davantage tout au long de l'année pour répondre aux attentes des Franciliens. Une politique volontariste dans ce domaine répondra à l'objectif d'équilibre territorial de cette nouvelle politique culturelle régionale. Les nouvelles orientations culturelles ici présentées sont la feuille de route d'une politique claire, ambitieuse et réfléchie à destination de tous les territoires et de tous les Franciliens. Certains vous reprocheront, comme Monsieur DA SILVA, un exercice de communication. Au groupe Les Républicains, nous nous félicitons de votre volonté d'inclure les élus régionaux dans votre réflexion et d'agir avec transparence. Aussi, voterons-nous l'ensemble des rapports qui donneront l'impulsion à la politique que vous accompagnez et à laquelle nous adhérons pleinement.

Mme la Présidente – Merci Madame MESADIEU. Je cède la parole à Monsieur MARQUAILLE pour le groupe Socialistes et Républicains.

M. MARQUAILLE (S&R) – Madame la Présidente, chers collègues, Madame MESADIEU, vous nous présentez les éléments qui nous sont exposés aujourd'hui comme la nouvelle stratégie régionale en matière culturelle, laquelle affiche une politique claire, ambitieuse et réfléchie. Si nous devons présenter la nouvelle stratégie régionale, nous ne présenterions pas une communication mais un rapport cadre de la culture qui permettrait d'être débattu sérieusement, travaillé en commission, en concertation avec les acteurs culturels, mais également de déposer des amendements et qui fixerait un cadre clair pour la politique culturelle en Île-de-France. Or nous ne disposons que d'une simple communication et les rapports viendront ensuite. Nous les attendons puisque, depuis le début de la mandature, nous n'avons pas examiné un seul rapport culture au cours d'une séance du conseil régional d'Île-de-France. Il serait temps de se mettre au travail. Si vous n'étiez pas prêts en matière culturelle, il ne fallait pas avancer les éléments fournis.

Vous indiquez que 50 % des subventions sont attribuées à Paris et au département 93, ce qui est une supercherie. Vous savez parfaitement que la plupart des compagnies culturelles sont domiciliées à l'adresse de leur Président. Il se trouve que nombre d'entre elles sont domiciliées dans les départements 73 et 93, ce qui n'excluent pas qu'elles interviennent dans le Val-d'Oise, en Essonne ou en Seine-et-Marne. Il convient de considérer la localisation des actions et non la domiciliation des compagnies. S'agissant de la Grande Couronne, que vous affirmez défendre, je vous renvoie à vos propres amis. Je citerai l'exemple du Conseil général du 77 et de l'agglomération de Noisiel qui supprime 40 % des subventions à la Ferme du Buisson, qui est un lieu culturel reconnu de tous les acteurs, et celui des coupes drastiques exercées par le Conseil général du 91 avec votre ami Monsieur DUROVRAY qui a mis la clé sous la porte du Festival européen Cinessonne et de l'école de théâtre de Courcouronnes. Lors de la Commission Permanente du 12 juillet 2016, vous avez rejeté notre amendement visant à rétablir la subvention de la Ferme du Buisson et celle du théâtre du Mantois. Il ne suffit pas d'affirmer que l'on veut défendre la Grande Couronne, il faut le faire et il conviendrait que vous le fassiez lorsque vous prenez des décisions en Commission Permanente. Adressez-vous aussi à vos amis politiques qui sont en train de sabrer la culture dans les départements.

Vous affirmez que vous souhaitez mettre de la cohérence dans l'empilement des dispositifs et annoncez quelques mesures supplémentaires. Nous verrons lorsque nous disposerons des rapports. Dans cette communication, il est surréaliste que, sur huit organismes associés en matière culturelle, seuls deux soient cités : le FRAC et l'Orchestre national d'Île-de-France. Peut-être ont-ils grâce à vos yeux après les *puputschs* organisés cet été consistant à virer tout simplement le Président du FRAC ou en plaçant Madame PORTELLI à l'Orchestre national d'Île-de-France, ce qui pose un certain nombre de questions juridiques. Que deviennent les autres organismes associés ? Votre rapport, censé décrire la nouvelle stratégie régionale en matière culturelle, ne les cite même pas, ce qui signifie que vous ne les intégrez pas et que vous les supprimerez. Vous allez supprimer les 44 postes salariés d'Arcadi, l'ARIAM, le MOTif, etc. Nous attendons une réponse sur cette question, car nous avons les plus grandes craintes à l'égard des organismes associés.

Nous pouvons nous accorder sur le fait que la culture doit entrer dans les lycées et l'avons fait au cours de la mandature précédente en y instaurant les médiateurs culturels, lesquels interviennent aujourd'hui dans 33 lycées. Pourquoi ne pas approfondir la politique des médiateurs ? Je sais que vous approuvez leur utilité. Par conséquent, donnons également de la cohérence sur ce sujet.

Même si le patrimoine fait partie des compétences régionales, l'action historique de la Région, en partenariat avec l'État, est de faire en sorte que ce dernier s'occupe du patrimoine et que la Région s'occupe de la création artistique, de l'action culturelle et de l'accompagnement des compagnies. Il ne s'agit pas d'une incohérence ni d'une absence de stratégie de la mandature précédente, mais de cohérence entre l'action des collectivités territoriales et celle de l'État en matière culturelle. Nous avons historiquement chacun des compétences et des zones d'intervention privilégiées. Aujourd'hui, nous constatons lors de chaque Commission permanente que vous bafouez cela. Les secteurs du patrimoine, du livre et de la musique ne posent jamais de problème d'attribution des subventions, contrairement à la permanence artistique et culturelle, au spectacle vivant, aux arts de la rue et du cirque qui subissent des baisses permanentes de subventions.

Dans cette communication, vous prônez une culture élitiste. Nous vous jugerons sur pièce lorsque les actions auront été mises en place, que l'on nous aura présenté les rapports et que nous aurons eu un véritable débat sur l'ambition culturelle de la Région Île-de-France.

Mme la Présidente – Je cède la parole à Madame AUTAIN.

Mme AUTAIN (FdG) – Merci Madame la Présidente. En introduction de votre document, vous dénoncez la politique culturelle de vos prédécesseurs qui n'auraient pas su imposer la Région comme acteur structurant dans ce domaine et se résumerait à une multitude d'actions artisanales sans vision. Caricaturer le bilan de la précédente mandature ne suffira pas à masquer le moins-disant culturel que vous nous proposez. Le réalisateur Stéphane BRIZÉ affirme qu'il n'aurait pu réaliser le film « La loi du marché » sans l'appui de la Région, laquelle constitue un point d'appui déterminant pour la création. En matière de spectacle vivant, nombre de compagnies ont fait de la Région un partenaire privilégié et vital.

Nous avons bien noté le vocabulaire : démocratisation, rééquilibrage territorial, soutien à la création. Comment vous reprocher de vous rallier à des mots phares d'une vision traditionnellement de gauche de la culture ? Nous constatons que vos choix concrets ne permettent pas de renforcer le maillage culturel de notre Région mais nourrissent une vision élitiste et marchande de la culture. À chercher avant tous de grands affichages, de nouveaux labels, la multiplication des critères pour les aides ou la fusion des dispositifs, vous briserez ce qui fait le cœur d'une politique culturelle publique qui doit s'attacher à soutenir et construire dans la dentelle, au plus près des territoires et des savoir-faire, des processus de création. La politique culturelle doit être foisonnante et soutenue dans le temps. Les boîtes à livres ne remplaceront jamais l'accompagnement humain à la lecture que vous escamotez comme nous l'avons déjà contesté lors du vote du budget.

Le premier loup de cette communication se situe dans le nerf de la guerre, lequel est invisible dans ce rapport. Vos mesures ne sont pas chiffrées et nous contestons radicalement l'augmentation prétendue. Vos 6 % cette année et 20 % sur la mandature sont un leurre. Votre communication est truffée de tours de passe-passe visant à réduire la voilure. S'agissant du projet d'Avignon en Île-de-France, le Festival d'Avignon est bien en Avignon et tout n'a pas vocation à être parisien. Pour ne pas payer le voyage aux jeunes Franciliens, vous imaginez Avignon à Paris et, bientôt, Cannes à Saint-Ouen. Votre imagination est au service de choix austères. Je citerai un autre exemple plus fondamental, car il sape le meilleur de ce que la Région peut réaliser : vous prévoyez une diminution de 14 % du budget de la PAC, ce qui revient à mettre en danger une soixantaine de compagnies à brève échéance. Des emplois se trouvent ainsi menacés. Vous prévoyez une fusion de la PAC avec les Fabriques Cultures par l'instauration d'un guichet unique. Notre crainte est que le budget total subisse une baisse drastique par la même occasion. Nous nous inquiétons également de la dérive consistant à en finir avec le soutien renouvelé aux compagnies. Vous visez le *turnover* des structures aidées. Or nous estimons que cela fragilise la création et l'emploi, car seuls pourront survivre ceux qui sont déjà soutenus par ailleurs, ce qui risque de diminuer le nombre de projets et de personnes soutenus, et de nuire à la créativité et à l'emploi.

Nous ne sommes pas convaincus par votre approche de l'objectif d'itinérance des œuvres et des spectacles qui devraient passer le périphérique comme si tout venait de Paris vers la banlieue. Je rappelle que, pour aller de Sevran à Charenton-le-Pont, on ne passe pas par le périphérique. Nous pressentons que les grosses structures en seront les bénéficiaires au détriment de la démocratisation et de la vitalité culturelle locale sur tout le territoire.

Nous sommes également préoccupés par la fusion qui s'annonce de certains budgets de la culture et des lycées. Dans le document, vous répétez que vous voulez éviter les doublons et améliorer l'efficacité des dispositifs, mais cela ne cache-t-il pas plus simplement une volonté de diminuer la dépense ? Derrière la synergie affichée, se prépare le régime minceur des

politiques culturelles, d'autant plus que vous semblez parfois réinventer ce qui était déjà en cours sous la précédente mandature. Les apprentis et lycéens ont bénéficié de la relance des clubs théâtres, des ciné-clubs, du Prix littéraire des lycées, de l'ouverture de festivals aux lycéens, etc. Le neuf affiché est en réalité portion congrue.

S'agissant de votre nouvelle idée, l'Île aux chances, à savoir une sorte de « The Voice » version service public, nous n'avons rien contre les radios crochets, mais appartient-il réellement à la Région de prendre ainsi en charge le soutien à la création sans critère autre que les clics de tout un chacun ? Sans doute est-il particulièrement regrettable de ne pas avoir d'abord consulté les professionnels avant de nous livrer votre communication. Comme l'écrivait joliment Pier PAOLO PASOLINI : « *N'oublions pas que la culture est une résistance à la distraction.* ».

Mme la Présidente – Je cède la parole à Monsieur LEGRAND.

M. LEGRAND (FN) – Madame la Présidente. Madame la Vice-Présidente, si j'étais taquin, je dirais que le rapport porte bien son nom : communication. Plutôt que de me livrer à une critique globale et politicienne de vos déclarations d'intention, j'essaierai d'être constructif sur certains points du texte et de vous inciter à aller au-delà dans la révolution d'une politique culturelle qui a plus que marqué son inefficacité, voire sa contre-productivité, particulièrement auprès de notre jeunesse.

Nous ne pouvons qu'approuver votre dénonciation de la logique de saupoudrage clientéliste de l'ancienne majorité socialiste au profit de quelques territoires pourtant déjà bien pourvus. Vous avez la volonté de casser cette logique au profit de la Grande Couronne. Nous vous soutenons et allons même au-delà. Lorsque vous évoquez un simple rééquilibrage en page 5 de votre rapport, nous vous invitons à en faire une priorité tant le retard est grand à rattraper.

Il vous sera répondu qu'il y a davantage d'actions et de subventions où il y a davantage de population, ce qui n'est pas tout à fait idiot. Il existe un moyen très simple d'y pallier. S'il y a peut-être moins de compagnies artistiques dans la ruralité, quoi qu'il faille le vérifier, il y a partout des lycées et des CFA. Nous ne pouvons que vous encourager à questionner l'efficacité de la politique de permanence artistique et culturelle dans cet objectif de rééquilibrage culturel du territoire et vous inviter à prendre sur ce budget pour aller au-delà dans les actions en direction de la jeunesse via les établissements d'enseignement qui sont les seuls à même de toucher toutes les populations de manière équilibrée sur l'ensemble du territoire.

S'agissant de la permanence artistique et culturelle, nous notons votre volonté de renouvellement des bénéficiaires et ne pouvons que vous y encourager en vous basant, notamment, sur des critères d'effectivité des représentations et de rencontre réelle du public. Cessons de subventionner trois copains qui s'agitent devant quatre autres uniquement grâce à de l'argent public. S'il y a des économies à réaliser, et il en faut pour financer correctement le reste des actions nécessaires, c'est bien là. Je note un réel effort de votre part quant à la priorité à donner aux actions envers les lycées et CFA. Nous regretterons toutefois, en page 7, que la seule sensibilisation aux arts plastiques passe par le biais de l'art contemporain et du FRAC. Ce dernier constitue un outil directement mobilisable et une solution de facilité, mais notre région ne manque pas de musées d'art dit classiques et il semble tout à fait possible d'encourager le développement de partenariats éducatifs entre les établissements scolaires et les musées ou les monuments. Il s'agit de l'une des grandes incohérences de ce rapport : autant nous nous félicitons du retour du patrimoine dans votre priorité, autant nous ne pouvons que nous étonner de son absence totale dans vos projets d'éducation artistique et culturelle. Quasiment chaque commune a ses monuments, particulièrement en Grande Couronne, et il est facile d'y sensibiliser les élèves de nos établissements afin de les rendre, je vous cite : « *fiers de leur territoire* ». Un peu d'identité locale ne fait pas de mal. Associez chaque établissement sous votre responsabilité à l'un des monuments de votre label Patrimoine francilien. Vous avez tous les outils en mains. Dans cette même perspective, je ne peux que vous inviter à rapprocher les CFA du bâtiment des chantiers de restauration des monuments historiques financés par la Région. Quelle meilleure formation, tant manuelle que culturelle, pour ces jeunes ? Pensez à réserver votre 1 % artistique à des artistes émergents franciliens et envisagez d'une manière large l'association systématique des usagers. Dans votre politique du livre, notamment dans l'accompagnement des éditeurs et la visibilité qui lui est donnée via les Salons du livre, je pense qu'il y a un sacré ménage à faire. Vous comprendrez grâce ce petit florilège de titres relevés sur le stand de la Région Île-de-France lors du dernier Salon du livre de Paris : Permis de tuer, Chronique de l'impunité policière, Face à la police, face à la justice, Guide d'autodéfense juridique, Apprendre à désobéir et L'école des barricades. Je tiens à disposition les photos du stand de la Région Île-de-France mentionnant ces ouvrages appelant à la désobéissance civile. S'y trouvaient également des ouvrages nommément hostiles au Front National, soit un groupe constitutif de cette assemblée démocratiquement élue. Ne soyons pas hypocrites. Nous savons que cette sélection relevait de l'exécutif précédent, mais croyez bien que nous serons très vigilants à l'avenir.

Nous notons que les organismes associés sont les grands absents de votre politique culturelle. Ne sont évoqués ni l'excellent travail de la Commission du film ni le désastre d'Arcadi, que le pourtant très raisonnable CESER épingle dans son avis n° 2016-

08. J'ai entendu que les audits et votre réflexion étaient en cours. Pourquoi nous présenter ce rapport sans attendre ? À cet égard, quelles sont vos pistes de réflexion ?

Mme la Présidente – Je cède la parole à Monsieur AÏT.

M. AÏT (RCDE) – Merci Madame la Présidente. Madame la Vice-Présidente, avec ses 313 musées, 353 théâtres et 9 % de ses emplois dans l'industrie créative, notre région est un territoire leader et reconnu dans le domaine culturel. Si nous ne pouvons qu'accueillir positivement un plan visant à préserver et conforter ce *leadership*, plusieurs éléments de votre communication nous interpellent, voire nous heurtent. Votre rapport ne cesse de remettre en cause la politique culturelle des majorités précédentes qui ont pourtant fait de l'Île-de-France un pôle de richesse et d'épanouissement culturels indéniable avec le spectacle vivant, le cinéma et le livre. La Région soutenait la création et encourageait sa découverte. Elle a agi pour la construction, la rénovation ou l'équipement de salles de spectacle : théâtres, écoles de musique, médiathèques et musées. Entre 2010 et 2015, près de 560 millions d'euros y ont été consacrés. Dans le domaine du spectacle vivant, avec la création en 2005 du dispositif de convention des permanences artistiques et culturelles visant à soutenir, au travers de conventions triennales, des projets de territoires menés en Île-de-France par des compagnies ou des lieux dans tous les champs artistiques du spectacle vivant, près de 350 structures ont été accompagnées. Les musiques actuelles et amplifiées ont été aidées via des subventions à des festivals. Près de 40 d'entre elles ont été soutenues en 2015. Un soutien a également été apporté aux résidences artistiques et aux disquaires indépendants. Enfin, la Région soutenait les pratiques musicales et théâtrales amateurs chez les lycéens. Chaque été, grâce au dispositif régional Lycéens en Avignon, des comédiens franciliens en herbe découvraient le Festival In et Off dans la capitale du théâtre, ce qui constituait une opportunité exceptionnelle. En 2012, la précédente majorité adoptait un nouveau dispositif, les Fabriques de la Culture, qui soutenait les structures dédiées à la création artistique, offrant aux créateurs du temps de travail dans des espaces adaptés. Trente conventions pluriannuelles ont été conclues.

La Région Île-de-France est aussi la première collectivité de France pour le financement du cinéma et de l'audiovisuel. Depuis 2001, 800 œuvres ont été ainsi soutenues pour un montant global de 135,6 millions d'euros. Dans le cadre de sa politique en faveur du cinéma et de l'audiovisuel, la précédente majorité a mis en œuvre différents dispositifs de soutien : aide à la production d'œuvres utilisant de manière significative les industries techniques franciliennes, aides à l'écriture de scénarios, aide après réalisation.

L'Île-de-France concentre les trois-quarts de l'édition française. Depuis 2006, la filière du livre bénéficie d'une politique volontariste : construction de médiathèques, aide aux manifestations littéraires, aux libraires et éditeurs indépendants, organisation de résidences d'écrivains. Trente-cinq librairies indépendantes ont ainsi bénéficié de l'aide régionale.

Madame la Vice-Présidente, votre rapport institue une exigence de rentabilité. Vous persistez dans votre volonté d'aborder la culture comme un outil productiviste et mercantile. Vous oubliez que la culture est un facteur de cohésion sociale. Plutôt que de se concentrer sur les performances économiques et de caricaturer le bilan des majorités précédentes, il convient de porter l'essentiel de notre attention aux plus jeunes et aux moins favorisés dans les zones rurales et urbaines. Madame la Vice-Présidente, les élus du groupe RCDE considèrent que votre communication annonce une destruction massive du secteur culturel en Île-de-France. Pour avoir présidé Arcadi, le PCC de la Région Île-de-France et accueilli à de nombreuses reprises Madame GENTHON à l'époque DRAC Île-de-France, je me demande si vous savez véritablement ce qui a été fait dans cette Région et si vous disposez d'une vision culturelle en Île-de-France. Nous évoquons le secteur essentiel de la culture, lequel ne peut être balayé aussi rapidement par votre Vice-Présidente. J'en appelle à votre intelligence, Madame la Présidente, et espère véritablement que nous allons collectivement nous ressaisir sur ce secteur et réagir très rapidement dans l'intérêt des Francilien(ne)s.

Mme la Présidente – Monsieur AÏT, il est vrai qu'en recrutant l'ancienne DRAC, nous prenons des risques.

Je cède la parole à Madame RUFET pour le groupe EELVA.

Mme RUFET (EELVA) – Madame la Présidente, Madame la Vice-Présidente, je ne vous cache pas qu'à la lecture de cette communication, j'ai ressenti une forme de déception et de gêne, voire de tristesse, car elle ne contient pas de vision mais propose une critique gratuite et non-étayée des politiques menées précédemment. J'ai pourtant pris ma part dans la critique de celle-ci pour tenter de l'améliorer au cours des précédentes mandatures. Aucun chiffre ni diagnostic ne nous sont soumis pour justifier ce qui nous est asséné sur l'inefficacité des politiques précédentes et justifier vos orientations. S'agissant du terme « artisanal », j'imagine qu'il convient de l'entendre comme flatteur. Les artisans de tous secteurs apprécieront. Si des améliorations peuvent toujours être mises en place, conserver une proximité unique, une écoute et une compréhension au plus près — sans doute est-ce ce que vous qualifiez d'artisanal — est le meilleur moyen de soutenir les acteurs de la culture. En conséquence, je suis très surprise de ce terme employé.

Je n'ai jamais été avare de critiques sous la précédente mandature mais en souligne les aspects positifs. S'il ne s'agit pas de refiler de gros marchés à des opérateurs culturels déjà sur-représentés, vos propositions pour améliorer l'entrée de l'art et de la culture au lycée nous paraissent vraiment aller dans le bon sens. Les petites mesures anecdotiques autour des boîtes à livres et autres Îles de loisirs ne mangent pas de pain et si peu de budget que nous ne pouvons les considérer qu'avec une certaine bienveillance.

Pourquoi, dans ce texte dont chaque mot va être et est déjà lu par les acteurs culturels actuels ou futurs, stigmatiser encore et toujours les artistes, les auteurs et les créateurs de Paris et de Seine-Saint-Denis en particulier ? Est-il mal que ces départements soient très dynamiques, inventifs et curieux ? Évidemment, il faut encourager l'action culturelle et la diffusion partout en Île-de-France et augmenter les aides de la Région sur l'ensemble de ces territoires. Toutefois, en considérant ce que font l'Essonne et la Seine-et-Marne, j'ai l'impression qu'il s'agit d'un retour d'ascenseur pour des départements qui ont baissé leurs propres budgets Culture plutôt que d'engager une vraie révolution sur ces territoires.

Vous nous rassurez en affirmant que les grands opérateurs du spectacle vivant seront toujours bénéficiaires de la PAC, mais à la condition que la Région entre dans leur conseil d'administration pour, je cite : « *peser sur les projets* ». Après les périodes odieuses que nous avons vécues, les épisodes de Charlie et les attentats du Bataclan, vous ne dites même pas un mot sur la question de la liberté de création, la nécessaire liberté d'expression. Pire, vous indiquez que vous voulez peser sur les projets des structures et associations.

Vous affirmez vouloir soutenir le patrimoine francilien. Nous avons vu hier la manière dont vous souhaitez procéder. Refiler 115 000 euros à un hôtel cinq étoiles constitue effectivement une manière de soutenir le patrimoine francilien.

Vous indiquez : « *L'objectif de la qualité sera tenu. Nous le devons aux Franciliens* », ce qui m'évoque une intervention de Madame PORTELLI la semaine dernière en commission nous expliquant que les arts de la rue ne sont pas toujours de très bonne qualité. Qui sommes-nous pour affirmer que nous voulons de la qualité ? Avons-nous été élus, car nous avons bon goût ? L'avons-nous affirmé aux électeurs ? La mention de tels éléments dans un rapport relève vraiment de l'amateurisme.

Comme mes collègues, je me dois de souligner les grands vides de cette communication. Vous parlez de mise en cohérence, d'animation du territoire et des secteurs. Cependant, vous avez drastiquement baissé les aides aux professionnels. Le RIF, la Maison des Réseaux, la Fédération des Arts de la Rue ont vu leur financement baisser alors qu'ils animent leur secteur professionnel sur le territoire. Je ne répéterai pas les propos de Monsieur MARQUAILLE sur Arcadi, la Commission du Film, le MOTif et l'ARIAM qui sont totalement absents de ce rapport, ce qui est ahurissant. Ces organismes fournissent un travail de fourni depuis plus de quinze ans et vous ne les évoquez même pas. Quel mépris.

Il n'y a pas un mot sur le tiers secteur associatif, les lieux intermédiaires et les Fabriques de Culture alors même que vous nous parlez de concertation. Celui-ci a été construit sur la base d'une concertation de plus de deux ans que j'ai eu l'honneur de mener. Une concertation ne se mène pas sur deux mois, en douce, en regardant les secteurs professionnels.

Tout ceci relève d'une vision totalement descendante des politiques culturelles. Les citoyens et les lycéens ne seraient que consommateurs de culture. Effectivement, nous avons un gros désaccord avec la stratégie qui nous est proposée, laquelle n'en est pas une. Madame la Présidente. Tout ceci constitue une vraie déception, mais est-ce si surprenant ?

Mme la Présidente – Merci Madame RUFET. Je cède la parole à Monsieur GIAFFERI pour le groupe CD.

M. GIAFFERI (CD) – Merci Madame la Présidente. Madame la Vice-Présidente, nous avons constaté comme vous que la construction de la politique culturelle de la Région Île-de-France est faite par strates successives depuis quarante ans et que notre Région n'a pas su s'imposer comme un acteur structurant et équilibré. J'en veux pour preuve le fait que 50 % des subventions étaient jusqu'alors concentrées sur deux départements franciliens : Paris et la Seine-Saint-Denis. Les 90 millions d'euros que la Région Île-de-France consacre en 2016 à la vie culturelle régionale doivent permettre d'affirmer la vocation de notre Région à être la première métropole culturelle d'Europe.

Madame la Vice-Présidente, votre volonté de soutenir la création et de favoriser l'émergence de nouveaux talents est la preuve de votre ambition. La force économique des industries culturelles et créatives ne vous a pas échappé. La rationalisation de l'organisation administrative de la Région et le souhait de diminuer les frais de structure au profit des crédits d'intervention et de financement des projets culturels incarnent le bon sens nécessaire à votre projet et confortent votre volonté.

Lors de notre campagne électorale à vos côtés, nous avons pris l'engagement d'augmenter de 20 % les crédits alloués à la culture. Les décisions de cette année prouvent que cet engagement sera tenu et les acteurs de la vie culturelle francilienne devront s'en souvenir.

Madame la Vice-Présidente, nous ne saurions que trop vous inciter à faire des lycées franciliens une porte d'entrée de la culture. Vos responsabilités jumelées vous le permettront plus aisément et l'importance de cette mesure est plus vive que jamais dans les périodes troublées que nos jeunes peuvent subir. Le patrimoine et l'architecture, en tant que secteurs de la politique culturelle régionale aujourd'hui en friches, doivent constituer un marqueur de l'action régionale. Je ne ferai pas d'inventaire à la Prévert pour évoquer nos choix politiques mais citerai les dispositifs favorisant la jeune création francilienne : l'Île des chances en particulier, la présence culturelle et artistique renforcée dans tous les territoires, la création d'Avignon en Île-de-France dès 2017, qui est une idée simple mais très intelligente, etc.

La stratégie que vous portez et que nous soutenons repose sur deux conditions : qu'elle soit participative avec les territoires et les acteurs culturels de la Région Île-de-France et que vous mettiez en place une conférence annuelle sur la culture avec les conseils de professionnels de ces métiers.

Madame la Présidente, nous savons que le secteur culturel est un acteur économique très important dans notre Région en tant qu'élément structurant des territoires. La vitalité culturelle qu'il nous faut rechercher ensemble est un critère déterminant de l'attractivité des grandes métropoles au niveau international. Je me permets d'insister sur la nécessité d'associer mieux encore les Offices de tourisme aux initiatives, aux projets et à la valorisation du patrimoine francilien. Pourquoi ne pas également réfléchir à la création d'un label visant à confirmer que la culture est au cœur de la politique de la Région ? Pourquoi ne pas réactiver le Chèque Culture malheureusement abandonné par la précédente majorité ?

Madame la Présidente, Madame la Vice-Présidente, vous constaterez que nous partageons sans état d'âme vos ambitions en matière de politique culturelle. Madame la Vice-Présidente, l'état d'esprit qui vous anime et que je constate personnellement au gré de nos échanges et dans vos attitudes, notamment au sein de la commission de la Culture, nous touche et nous motive. Votre volonté conforte le rêve de faire de notre Région un *spot* culturel reconnu et respecté. Comme le disait William FAULKNER : « *Il faut avoir des rêves suffisamment grands pour ne pas les perdre de vue pendant qu'on les poursuit* ».

Mme la Présidente – Merci. Je cède la parole à Madame DUMAS pour le groupe UDI.

Mme DUMAS (UDI) – Madame la Présidente, Madame la Vice-Présidente, nous sommes très fiers et heureux que, seulement neuf mois après notre victoire aux élections régionales, nous soyons prêts à présenter une véritable stratégie culturelle. Je remercie Agnès ÉVREN de m'avoir, en tant que Présidente de la commission Culture et partenaire de la majorité, associée à son élaboration et je salue l'arrivée et le travail de Muriel GENTHON. Je ne reviendrai pas sur les propositions qui viennent d'être faites mais souhaite mettre en valeur ce qui a fondé la démarche.

Cette communication a pour objectif la mise en lumière de deux ambitions. La première consiste à faire en sorte que la démocratisation de l'accès à la culture devienne réalité. Quelles que soient les bonnes intentions et les politiques menées par les uns et les autres ici ou dans d'autres lieux, il s'agit d'un échec. Nous sommes confrontés à une véritable fracture culturelle. Le déséquilibre entre Paris et la Petite Couronne et la Grande Couronne est sans appel. La fracture entre le monde urbain et le monde rural n'est plus à démontrer et la fracture entre les citoyens ne fait que se creuser.

Deux orientations sont essentielles, à savoir l'éducation artistique et culturelle, avec l'objectif de toucher le plus grand nombre. Faire des lycées relevant de la compétence régionale la porte d'entrée de la culture est devenu un devoir et une priorité. Le groupe UDI estime toutefois important de souligner, comme l'ont fait Mustapha SAADI et Florence PORTELLI en commission Culture et comme je le défends depuis vingt ans, que ce défi ne pourra être vraiment relevé que si l'effort porte sur la pratique artistique dès le plus jeune âge et touche tous les citoyens à travers tous les échelons du système éducatif, de la maternelle à l'université. Cet effort doit être constant. Cela doit constituer une expérience et un parcours. Nous ne pouvons conduire une politique isolée et cloisonnée. Notre devoir est d'accompagner les actions menées par nos partenaires naturels que sont l'État et les autres collectivités locales et de continuer à accompagner les acteurs culturels de terrain qui agissent en ce sens auprès de l'ensemble du système scolaire. La deuxième grande orientation consiste à rééquilibrer l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire et à rapprocher la culture des citoyens. Les propositions sont nombreuses et concrètes, à savoir l'installation de boîtes à livres dans les gares, le développement des cafés musicaux, la mise en place d'Avignon en Île-de-France, la culture dans les Îles de loisirs, ou encore une réflexion approfondie sur l'accompagnement de la diffusion et de la promotion des films à travers le réseau indépendant des salles de cinéma. Ces initiatives rapprochent, voire immergent, les citoyens dans la culture pour fabriquer de la culture au quotidien.

La deuxième ambition est de faire en sorte que la politique culturelle de la Région marche sur ses deux jambes. Le premier impératif consiste à encourager la création et à préserver la diversité culturelle. Ce concept est défendu par tous les bords politiques et est l'objectif de la plupart des dispositifs. Le deuxième impératif est de réconcilier les enjeux culturels avec les enjeux économiques et sociaux ; l'un étant garant de l'autre et réciproquement.

C'est pourquoi je remercie la Présidente et la Vice-Présidente de m'avoir confié une mission sur la mobilisation de nouvelles formes de financement. Dans tous les domaines d'intervention des politiques culturelles régionales, il s'agira d'étudier, parallèlement au Fonds de soutien régional pour le cinéma et la télévision, de quelle manière la Région pourrait, aux côtés de fonds d'investissement privés, affecter une enveloppe supplémentaire sur des critères visant à favoriser et renforcer nos industries techniques afin d'accompagner les développements et la structuration des secteurs de l'animation et des effets spéciaux qui constituent de grands atouts pour l'Île-de-France. Il m'a également été demandé d'étudier la manière dont la Région peut, au travers de partenariats avec des plateformes de *crowdfunding* et des opérateurs culturels, contribuer à l'émergence, l'accompagnement et la participation des citoyens à l'acte de création. Il m'a également été demandé de présenter des recommandations sur une meilleure prise en compte de l'attractivité culturelle de la Région pour une meilleure coordination de l'action culturelle et du tourisme, lesquels ont vocation à se renforcer par le développement de la politique en faveur du patrimoine et de l'architecture dont nous souhaitons faire une priorité.

Concernant la méthode, qui nous semble aussi importante que le fond, certains communiqués de presse ont indiqué que cette communication présentait une liste de vœux au rabais, qui, proposés sans concertation, démontraient une absence de démocratie culturelle. Le choix d'effectuer une communication est le meilleur qui pouvait être fait. Les Franciliens ont voté un programme et ont donné les rênes à une nouvelle majorité. Nous présentons des orientations conformes à notre programme de la manière la plus démocratique qui soit. Ces orientations constituent une véritable feuille de route claire et lisible pour l'ensemble des acteurs. Cette transparence fait toute la différence.

En revanche, tout n'est pas bouclé, ce qui est le prélude à la concertation, même si celle-ci doit demeurer souple, régulière et sur-mesure. Nous avons voulu faire la preuve de notre volonté de construire avec les acteurs en créant des conseils de professionnels représentatifs et une conférence annuelle de la culture placée sous l'autorité de la Présidente et de la Vice-Présidente. Ces conseils doivent fonctionner comme de véritables garde-fous démocratiques.

Beaucoup de nos interlocuteurs de terrain qui ont l'expertise et la compétence sont demandeurs de concertation régulière et sont prêts, en contrepartie du respect de nos engagements budgétaires, à accompagner la nécessaire évolution de certains dispositifs et la mise en place des nouvelles mesures. Il nous faut saisir cette chance. Nous croyons en cette méthode qui repose sur la confiance et la coopération et qui permet de rendre pertinentes et légitimes les nécessaires évolutions que nous conduisons.

Le groupe UDI soutiendra et accompagnera avec détermination la mise en place de ces nouvelles orientations.

Mme la Présidente – Merci Madame DUMAS. Je cède la parole à Madame la Vice-Présidente.

Mme ÉVREN – Merci Madame la Présidente. Je tiens à remercier du fond du cœur tous les orateurs de la majorité de leur soutien.

Monsieur MARQUAILLE, vous être gêné du fait que la droite puisse porter une véritable ambition culturelle en Île-de-France. La gauche n'a pas le monopole de la culture. D'ailleurs, le gouvernement que vous soutenez l'a prouvé puisque, depuis 2012, il a baissé drastiquement les budgets de la culture de 6 % (4 % en 2013 et 2 % en 2014). Pour notre part, nous viendrons au secours de la culture. Il est tellement facile de faire des effets de manches dans l'hémicycle, mais il aurait été encore plus sympathique de débattre sur le fond de notre communication. Malheureusement, vous étiez absent de la commission. Si vous aviez été présent, vous auriez entendu la raison pour laquelle notre choix s'est porté vers une communication. Il nous semble indispensable de présenter les fondements de notre stratégie et d'afficher un cap qui se déclinera dans le cadre de rapports et de délibérations cadres. Il ne s'agit pas de vous charger, Monsieur MARQUAILLE, mais vous n'avez visiblement pas lu cette communication puisque tous les rapports qui découleront de cette stratégie de communication y sont inscrits. Il s'agit de l'éducation artistique et culturelle, du patrimoine, du spectacle vivant et du cinéma et de l'audiovisuel. Je vous invite à relire cette communication. En outre, vous nous reprochez une communication mais mes collègues de la précédente mandature indiquent qu'ils auraient beaucoup apprécié de pouvoir disposer d'un cadre global et d'une stratégie présentée par la précédente équipe. En cinq ans, pas une seule délibération cadre sur votre stratégie n'est intervenue, ce qui est regrettable. Par ailleurs, il est erroné d'affirmer que nous avons supprimé la subvention à la Ferme du Buisson.

Madame AUTAIN, une addition de mensonges ne fera jamais une vérité. J'assume et suis fière de l'augmentation de notre budget de près de 7 % dès cette année. Vous caricaturez notre ambition, ce qui est votre droit mais est regrettable quand il s'agit de culture. Vous passez votre temps à affirmer que vous défendez le spectacle vivant, mais ne participez même pas au vote de la commission PAX, ce qui est un comportement assez particulier. S'agissant des boîtes à livres, je vous rassure, Madame AUTAIN, celles-ci seront faites avec les bibliothèques et les bibliothécaires.

Monsieur LEGRAND, j'ai bien entendu vos propos, notamment sur l'éducation artistique et culturelle, lesquels ont également été tenus lors de la commission. Je vous rassure, il ne s'agira pas seulement d'art contemporain. Des partenariats sont en cours avec de grands musées parisiens comme Le Louvre et Beaubourg. Nous nous rejoignons sur le patrimoine. L'Inventaire sera associé à l'éducation artistique et nous ferons le maximum pour sensibiliser davantage les jeunes à l'art, au patrimoine et à l'architecture.

Monsieur AÏT, il est vrai que beaucoup d'argent a été dépensé dans la culture. Toutefois, nous regrettons qu'il n'ait pas produit d'effet levier permettant de développer l'accès de tous les Franciliens à la culture. Il s'agit pour nous d'une absolue priorité. Par ailleurs, il convient de ne pas caricaturer à outrance. Nous ne stigmatisons personne, et surtout pas les artistes et les acteurs culturels. Au contraire, nous les invitons à devenir mobiles en vue d'une stratégie culturelle itinérante qui profite à tous les Franciliens, quel que soit le lieu de leur habitation.

Madame RUFET, je regrette vos mensonges, votre mauvaise foi et votre caricature absolue sur le château de Vinay. Je comprends que vous avez envie de faire du *buzz* mais il n'y a franchement pas de quoi. L'État nous a demandé de cofinancer la restauration de ce patrimoine. Ce dernier finance à hauteur de 120 000 euros et la Région à hauteur de 110 000 euros. Il s'agit de restaurer un bâtiment qui fait partie de notre Histoire patrimoniale et rien d'autre. Cessez de nous chercher des poux dans la tête sur des sujets qui n'en valent pas la peine. Je dois dire que votre intervention était assez équilibrée et reconnais tout le travail que vous avez effectué sur le spectacle vivant. J'ai du respect pour votre travail et tenais à vous le dire. S'agissant des organismes associés, une décision sera prise très prochainement en totale cohérence avec la stratégie culturelle que je viens de décliner. Un audit et une réflexion sont en cours.

Mes chers collègues, je vous remercie de soutenir cette stratégie pour une nouvelle ambition en Île-de-France. Nous passerons des paroles aux actes.

Mme la Présidente – Je souhaite indiquer devant cette assemblée que notre rôle est crucial dans le domaine de la culture. Nous constatons que l'État n'a plus d'argent, qu'il coupe les vivres à un certain nombre de collectivités locales et que les départements d'Île-de-France ont parfois subi des gestions qui les ont laissés exsangues. Nous avons compris que la culture relèverait de choix stratégiques.

Je vous rappelle que les Franciliens nous regardent et que nous évoquons un sujet d'importance, celui de la culture, sur lequel des choix devront être faits. Notre choix est fait. Dans le cadre de mon engagement politique, j'ai une filiation très forte avec les idées d'André MALRAUX. Je crois que la culture ne s'hérite pas mais se conquiert. En Île-de-France, nous avons 50 % des artistes français et le sujet d'aujourd'hui est de devenir la région de la création culturelle en Europe et de ne plus laisser cette ambition à Londres, Berlin ou Barcelone. Dès lors que l'on se donne une ambition culturelle, celle-ci doit être soutenue par les Franciliens eux-mêmes, ce qui implique l'accès à la culture pour tous. Nous disposons d'instruments très puissants : les lycées et les CFA au travers de l'éducation artistique et culturelle. Il s'agit véritablement de donner à tous accès à la culture. Or je suis chagrinée de constater que certains territoires ont été oubliés, de même que certains quartiers populaires, lesquels ne se situent pas uniquement en Seine-Saint-Denis. La culture n'est pas allée dans certaines villes de la Grande et de la proche Couronne et territoires ruraux faute de budget et par manque historique de lieux culturels. Nous ne reproduirons pas les inégalités territoriales de l'Île-de-France mais les combattons. Telle est l'ambition de notre politique culturelle. Non à la désertification culturelle de certains quartiers et territoires d'Île-de-France. Oui à une vraie ambition d'éducation artistique dans tous les domaines. Nous avons un orchestre philharmonique et pourrons diffuser de la musique classique. Je ne crois pas à une culture d'élite et une culture populaire, et suis convaincue que le peuple francilien a un droit d'accès à la même culture que l'élite. Cet accès à la culture, la plus classique comme la plus contemporaine, doit être au cœur de notre projet régional, car il s'agit d'un ciment. La culture est notre identité, notre Histoire et notre avenir. Telle est l'ambition et la stratégie que nous voulons porter pour l'Île-de-France.

Je remercie Agnès ÉVREN de sa fougue. Nous passons au rapport de la Chambre régionale des Comptes sur La Philharmonie. Je cède la parole à Madame ÉVREN.

Mme ÉVREN – Comme les textes le prévoient, l'assemblée régionale est saisie du rapport de la Chambre régionale des Comptes sur la gestion de la construction d'un équipement majeur de la vie musicale régionale, à savoir La Philharmonie de Paris. Dans ses observations, la Chambre indique que la Région, seul partenaire public à avoir gardé une ligne budgétaire constante, n'a pas modifié le plafond de son engagement financier dans cette opération. Au regard de l'augmentation du coût des travaux, la Région n'a pas augmenté sa participation au-delà de 20 millions d'euros et n'a pas non plus souhaité participer au fonctionnement de l'association malgré les sollicitations des deux autres partenaires.

Le rapport de la CRC relève l'explosion des dépenses engagées pour ce projet. En septembre 2015, les coûts relatifs à l'investissement atteignent plus de 390 millions d'euros pour une estimation initiale de 173 millions d'euros. Les dépenses de financement ont également explosé pour l'État et la Ville de Paris et s'élèvent à 114 millions d'euros. Au total, le coût de la construction de La Philharmonie de Paris est chiffré à 534 millions d'euros, ce qui représente un triplement par rapport au budget initial.

Même si, ni la gestion du dossier ni la mise en place des financements par la Région ne font l'objet d'observation dans ce rapport, l'information de notre assemblée sur la conduite de ce rapport nous semblait fondamentale.

Mme la Présidente – Merci. Je cède la parole à Madame BURKLI pour le groupe LR.

Mme BURKLI (LR) – Merci Madame la Présidente. En quelques mois seulement, La Philharmonie de Paris s'est imposée comme un haut lieu de la musique symphonique et une référence internationale. La qualité de la programmation, conjuguée à une grande diversité de propositions musicales, est remarquable et démontre à quel point Paris et sa Région devaient se doter une telle infrastructure. Le lieu n'a pas été choisi au hasard par le Président de la République de l'époque, Jacques CHIRAC. Il a fait l'objet d'un consensus politique avec le maire, Bertrand Delanoë. Située au nord-est de Paris, dans le 19^{ème} arrondissement, sur le Parc de la Villette, tournée vers la banlieue, La Philharmonie constitue un symbole de la renaissance de ces quartiers de la Région Île-de-France par-delà le périphérique. Cet équipement est au cœur des enjeux de l'aménagement musical du Grand Paris et répond à notre ambition majeure de démocratisation de la vie musicale pour permettre l'émergence de nouveaux modes de relations grâce à un public venu d'horizons différents.

La construction d'une grande salle de spectacle réservée à la musique symphonique a été envisagée pour la première fois à la fin des années 70. Cette salle a vu le jour trente-cinq ans plus tard, a été inaugurée en janvier 2015 et répond à une vraie nécessité de mise à niveau de nos voisins et concurrents européens comme Berlin ou Londres qui bénéficiaient bien avant Paris d'infrastructures de très grande qualité. Il s'agit également d'une nécessité pour le rayonnement de la culture en France afin d'accueillir les plus grands orchestres du monde et un plus grand nombre de spectateurs français et internationaux dans les meilleures conditions.

Il convient cependant de revenir sur la gestion de la construction de cet équipement structurant sur le plan culturel dont il est question dans le rapport de la Chambre régionale des Comptes à travers la communication qui nous est faite aujourd'hui et de relever les dérapages financiers inhérents à ce projet. Le coût initial avait été chiffré à 200 millions d'euros en 2007 avec un financement assuré par l'État, la Ville de Paris et la Région. La participation régionale à hauteur de 10 % était notamment motivée par la possibilité donnée à l'Orchestre national d'Île-de-France de profiter d'un cadre de travail optimal au sein de la nouvelle structure. La Chambre régionale des Comptes dénonce l'explosion des coûts, avec un total estimé à la fin des travaux à 534 millions d'euros, dont 390 millions d'euros pour les travaux et 114 millions d'euros pour le financement de l'opération, soit un triplement du coût par rapport au budget initial. Cette explosion des comptes n'a pas impacté la Région puisque celle-ci n'a pas souhaité augmenter son aide en dépit des demandes des deux autres partenaires. L'intervention de la Région correspond finalement à 4 % du coût total du projet. Il est inutile de polémiquer sur le rôle de l'exécutif régional de l'époque dans la gestion financière de ce projet. Néanmoins, nous pouvons regretter qu'aucune formalisation des modalités de cofinancement n'ait été signée en amont et que l'ancien Président de Région ait refusé de siéger au sein du conseil d'administration de l'association qui a géré la maîtrise d'ouvrage, ce qui constitue un mauvais signal quant à son engagement en direction de la culture.

En tant qu'élue parisienne, je tiens à souligner la gestion approximative de la Ville de Paris dans ce projet. La CRC souligne que la souscription d'un emprunt directement porté par l'association Philharmonie de Paris et non par le budget de Paris n'était pas une formule adéquate et que la garantie d'emprunt relevait d'un montage inadapté. La Ville a fait le choix de masquer l'impact du financement dans sa dette. Le prix de ce maquillage est un taux d'intérêt de 4,7 % au lieu des 3 % habituels lorsque la Ville s'endette. La conséquence pour les Parisiens porte sur une dette de plusieurs millions d'euros.

Il convient à présent de se tourner vers l'avenir. Cet outil formidable doit tendre vers l'objectif pour lequel il a été créé, à savoir assurer un rôle majeur en matière de démocratisation de la vie locale. Madame la Présidente, je sais que vous aurez toujours à cœur de promouvoir l'accessibilité de la musique symphonique à tous les publics, notamment les plus jeunes, car la culture doit devenir un ciment pour tous les Franciliens sans exclusion.

Mme la Présidente – Merci Madame BURKLI. Je cède la parole à Madame VENEZIANO pour le groupe Socialistes et Républicains.

Mme VENEZIANO (S&R) – Madame la Présidente, Madame la Vice-Présidente, mes chers collègues, je retiens que la Chambre salue la bonne gestion du dossier par le précédent Exécutif régional qui avait décidé d'accompagner l'État et la Ville de Paris dans ce grand projet et arrêté la participation de la Région à un montant fixe de 20 millions d'euros. Madame la Présidente, je ne doute pas que vous saurez reconnaître la gestion vertueuse de vos prédécesseurs.

Puisque la CRC se positionne en opportunité sur la pertinence du projet, la construction de La Philharmonie était-elle nécessaire ? Visiblement, la CRC en serait volontiers restée à Pleyel, en dépit de normes internationales qui ont évolué et de limites bien identifiées, en particulier sur des tarifs élevés imposés par une salle trop petite. *A contrario*, le succès considérable de La Philharmonie depuis son ouverture témoigne à lui seul du bien-fondé du projet. Depuis janvier 2015, La Philharmonie a accueilli 1,2 million de visiteurs, soit une fréquentation en forte hausse avec des publics élargis et renouvelés. Il ne s'agit pas seulement de Parisiens, mais des métropolitains, des Franciliens et des touristes. Face aux enjeux de démocratisation culturelle, un choix politique a consisté à implanter cet équipement majeur au sein du parc de la Villette, très fréquenté par les familles, dans un arrondissement populaire de l'est parisien, voisin de la Seine-Saint-Denis et situé au cœur de notre métropole. Ce pari politique est gagné par un équipement qui développe son ancrage territorial. La Philharmonie est partenaire de la zone d'éducation prioritaire du 19^{ème} arrondissement pour l'accueil d'une trentaine de jeunes décrocheurs scolaires.

En tant qu'élue parisienne sur la gestion de ce projet par la Ville de Paris, j'ai attentivement lu la réponse de la Ville à la CRC. Celle-ci revendique le choix politique de créer un nouvel équipement dans l'est parisien, rappelle que le projet a bien été présenté à chaque étape en Conseil de Paris et souligne la renégociation en cours de l'emprunt, lequel sera présenté au Conseil de Paris la semaine prochaine et permet de réaliser d'importantes économies. Incontestablement, le projet de construction de La Philharmonie a rencontré des difficultés et des aléas. Aujourd'hui, nous disposons néanmoins, au cœur de la métropole et de l'Île-de-France, d'un magnifique équipement culturel qui accueille de nouveaux publics très élargis et qui a été construit avec un soutien financier tripartite de la Région, de la Ville et de l'État.

Mme la Présidente – Merci. Je cède la parole à Madame AUTAIN.

Mme AUTAIN (FdG) – Madame la Présidente, je crois que tout est dit en page 16 du rapport. Le coût de ce projet est tout simplement délirant. Cette opération est un immense gâchis et doit nous interpellier sur la responsabilité publique dans ce type de projets architecturaux. Je partage le fait qu'il s'agit d'un magnifique projet de démocratisation culturelle permettant d'installer un lieu de spectacle très bien pensé au cœur d'un quartier populaire. Je m'interroge toutefois, d'un point de vue démocratique, sur la nécessité du geste architectural qui représente un tel coût par rapport à notre objectif. Il s'agit d'argent public. Notre démocratie a besoin de grands symboles. La Tour Eiffel et Beaubourg ont marqué leur siècle, mais je constate que le MuCEM à Marseille a coûté quatre fois moins cher que La Philharmonie. Il est donc possible d'avoir des gestes architecturaux qui demeurent dans des cadres tout simplement dignes du monde que nous voulons construire, lequel est nécessairement fait de sobriété sociale et environnementale. De ce point de vue, le projet actuel n'est pas du tout correct du fait de l'explosion des coûts et de la fragilité architecturale telle que l'a pensée Jean Nouvel. J'appelle l'attention de notre assemblée sur l'une des critiques émises par l'architecte Paul Chemetov sur ce choix iconique qui est en fait un choix fragile et a engendré des dépassements de coûts. Ce choix architectural est prisé dans les jurys, mais fait fi de la donne sociale et environnementale.

J'appelle notre assemblée à réfléchir à nos projets architecturaux de sorte qu'ils puissent se conformer à une certaine sobriété. Je citerai PICASSO, qui avait une formule tout à fait juste pour dire que la sobriété est une nécessité du monde où nous vivons, la condition d'une meilleure distribution des richesses et des biens et qu'elle n'a pas besoin de ce délire architectural : « *Quand je n'ai pas de rouge, je prends du bleu* ». Vous constaterez que cela fonctionne très bien.

Mme la Présidente – Je cède la parole à Monsieur LEGRAND.

M. LEGRAND (FN) – Madame la Présidente, Madame la Vice-Présidente, on ne peut pas vraiment dire que ce rapport soit riche d'enseignements tant ce qu'il contient a déjà été dénoncé à de nombreuses reprises, notamment par le Front National. Il tombe cependant à pic alors que la Salle Pleyel rouvre à la programmation demain, dûment massacrée au passage. Comme le

laisse deviner l'amateurisme du financement, la Ville de Paris est bien à la manœuvre. Vous noterez que la Salle Pleyel rouvre après avoir été mise au standard de qualité acoustique et que, la même année, il est urgent d'en construire une autre avec La Philharmonie. Nous passerons sur la stupidité du projet.

Pourquoi, mis à part pour se faire plaisir dans un entre-soi confortable et subventionner quelques amis au passage, se lancer dans une telle construction ? Au nom de cette illusion qui pense qu'ouvrir un équipement culturel élitiste dans un quartier populaire y fera immédiatement venir, je cite : « *un public plus jeune et plus populaire* ». Je parle bien d'illusion, car le public jeune et populaire ne se rendra pas davantage à un concert de musique classique, qu'il soit à cent mètres ou à dix kilomètres de chez lui, s'il n'a pas reçu au préalable une éducation adéquate à la musique classique. Nous rencontrons une véritable problématique de politique culturelle, car, en listant les subventions aux associations de promotion musicale dans les quartiers sensibles, nous constatons l'enfermement dans un véritable ghetto culturel fait de musiques actuelles, rap en tête, car, nous l'entendons tellement souvent, c'est ce qu'aime cette jeunesse-là.

Certes, les promoteurs de La Philharmonie se réjouissent d'un taux de remplissage record. Toutefois, nulle part, nous ne trouvons trace d'un échantillonnage des types de publics, car le constat est sans appel : le public de La Philharmonie est le même que celui de Pleyel. Vouloir construire de grands établissements aux standards internationaux ne démocratise pas la culture. On reste dans un confortable entre-soi élitiste. Je ne peux qu'être songeur en imaginant combien de formations d'enseignants à la sensibilisation des publics difficiles à la musique classique ou d'orchestres classiques amateurs ou professionnels, non par choix mais par la force des choses, nous aurions pu subventionner avec ces millions gaspillés ; ces mêmes orchestres qui ne reçoivent pas une ligne de subventions et qui écrivaient récemment aux membres de la commission Culture de notre Conseil régional pour déplorer de se voir dans l'obligation de louer eux-mêmes des salles, le plus souvent dans des églises, pour pouvoir se produire. Donnons l'argent à ces gens qui sont sur le terrain et peuvent faire découvrir la beauté de la musique classique à un jeune qui n'a connu que des *beats* électroniques. Cessons de faire semblant de leur apporter la culture en finançant des projets pharaoniques au seul profit de quelques égos. Mais, après tout, ce n'est pas cher puisque c'est le contribuable qui paye. Dans ce contexte, nous ne pouvons que nous féliciter que la Région s'en tienne à ses engagements financiers initiaux et ne participe pas à cette gabegie.

Mme la Présidente – Je cède la parole à Monsieur ROMERO-MICHEL pour le groupe RCDE.

M. ROMERO-MICHEL (RCDE) – Madame la Présidente, Madame la Vice-Présidente, l'essentiel a été dit par notre collègue Stéphanie VENEZIANO. Le rapport de la Chambre régionale des Comptes souligne le rôle positif et la constance de la Région vis-à-vis de ce projet. À l'inverse, il dénonce les années perdues en 2010 et 2011 du fait des tergiversations de l'État et de l'exécutif de l'époque qui ont une responsabilité évidente dans le retard et les surcoûts incroyables de ce projet. La contribution de la Région, décidée par la précédente majorité, à hauteur de 10 % du coût initial était de nature à ancrer celle-ci dans ce projet important en exprimant notre soutien politique tout en garantissant une participation financière pérenne. Illustrant ainsi sa gestion rigoureuse des deniers publics, la précédente majorité s'est catégoriquement refusée à augmenter cette participation pour ne pas se laisser entraîner par les dérives financières et les erreurs de gestion qui ont malheureusement multiplié par trois le coût final de ce projet. Les élus du groupe RCDE prennent donc acte de la poursuite par la majorité actuelle de cette position ferme mais équilibrée et responsable, saluée à juste titre par la Chambre régionale des Comptes. Tout ce qui a été fait par la précédente majorité n'est pas si mauvais.

Mme la Présidente – Je cède la parole à Madame RUFET.

Mme RUFET (EELVA) – J'ai été très surprise de ne pas entendre davantage de satisfaction de votre part quant à la gestion de la Région sur ce dossier. Depuis le tout début, que ce soit à la Région ou au Conseil de Paris, mon groupe s'est toujours positionné sur les conclusions de ce rapport de la Cour des Comptes. Les Écologistes avaient raison depuis le début quant aux doutes sur le surdimensionnement ou la folie des grandeurs autour de ce projet. Ils avaient des doutes sur le coût estimé qui leur était proposé en 2005 et sur le montage et le coût de la structure associative pour gérer ce dossier, et avaient raison. Enfin, ils avaient des doutes sur la capacité à finir un projet de la part d'un architecte *star*, voire presque gourou, tel que sélectionné.

Je ne prendrai pas trois minutes à expliquer pourquoi cet outil existe, a une très belle programmation et est un endroit où l'on a plaisir à aller. Je dirais même que la proposition de mixité ou de mise en rencontre des esthétiques paraît très intéressante. Toutefois, le rapport de la Cour des Comptes indique que, lorsque des collectivités, des communes ou l'État veulent lancer un très grand projet, ils ont tendance à minimiser très fortement, voire à mentir, sur le coût réel pour en permettre l'acceptabilité. Ensuite, les participants ne peuvent se retirer du projet puisque celui-ci a débuté, même si le coût a triplé. Je ferai le parallèle avec les Jeux Olympiques de 2024, la construction du grand stade de rugby, voire EuropaCity et Villages nature. Je souhaite que nous nous interroguions collectivement à la lecture de ce rapport de la Cour des Comptes sur la manière dont nous avons mené de grands projets parfois, voire très souvent, inutiles et sur la participation de nos institutions, y compris de la Région.

Mme la Présidente – Je cède la parole à Madame LANIESSE pour le groupe CD.

Mme LANIESSE (CD) – J'avoue sans peine avoir un avis totalement partial sur le sujet puisque j'habite à quelques centaines de mètres de La Philharmonie et n'ai donc d'autre choix que d'en profiter pleinement. Cette salle, sa programmation et son architecture constituent un atout considérable pour ce quartier. Le choix consistant à cibler un quartier populaire, jeune, en évolution et ouvert vers la banlieue a été particulièrement judicieux, au point de faire taire ceux qui prétendaient que la salle ne serait jamais remplie à un tel emplacement et nous avons dépassé les pronostics en termes de taux de remplissage. En effet, nous prévoyions 800 000 visiteurs en 2015 et il y en a eu plus de 1,2 million.

Les questions adjacentes, mais non-accessoires, de dépassement des coûts ne doivent être occultées, lequel est très fréquent dans ce type de projet. Il convient de se poser cette question d'un point de vue global, car il en va de notre responsabilité d'élus. Dans ce cas précis, les proportions sont considérables. Je souligne les facteurs extérieurs, les revirements politiques, la crise du bâtiment, la hausse du coût des matières premières et les dysfonctionnements internes majeurs décrits dans le rapport. Nous avons eu l'occasion de débattre régulièrement à Paris et dans le 19^{ème} arrondissement du choix de la Ville de Paris consistant à faire peser le surplus par l'association Philharmonie de Paris afin de ne pas alourdir sa propre dette, en sachant que le taux d'intérêt obtenu serait largement supérieur à celui qu'elle aurait pu obtenir. Il s'agit d'argent public que la Ville verse à travers des subventions et qui se traduit par un surcoût d'environ 25 millions d'euros pour les Parisiens, ce qui constitue un véritable problème démocratique.

Cependant, les excès peuvent aussi avoir des vertus. En effet, du fait de ces coûts supplémentaires, de nombreux efforts de gestion ont été fournis — bien qu'il devrait s'agir d'une règle systématique — sur la baisse des dépenses de communication, les choix de mutualisation avec la Cité de la musique, etc. Par ailleurs, nous avons eu l'heureuse surprise de pouvoir compter sur des recettes à la hausse du fait de l'important succès populaire depuis l'ouverture de cette salle. Finalement, il convient de ne pas reproduire un tel projet avec de tels dysfonctionnements à l'avenir, mais de faire confiance aux quartiers populaires, de miser sur eux et d'oser porter des projets singuliers tels que celui-ci.

Mme la Présidente – Merci. La parole est au groupe UDI.

M. CECCONI (UDI) – Merci Madame la Présidente. L'*auditorium* de La Philharmonie de Paris a été inauguré le 14 janvier 2015, après neuf ans de travaux. Aujourd'hui, personne ne conteste l'exceptionnelle qualité de cette salle, tant sur le plan architectural qu'acoustique. Paris et l'Île-de-France avaient besoin d'un tel équipement, car La Philharmonie a permis à notre orchestre de trouver une salle à la mesure de son talent. Malheureusement, le bilan financier est moins idyllique. Le rapport d'observation souligne les dérives du coût du projet qui, selon les rapporteurs, marque un triplement entre l'estimation du pré-programme de septembre 2006 et le coût définitif. Il précise qu'en se rapportant aux conditions économiques de septembre 2006, le coût est multiplié par 2,6 ; le chiffrage initial est, en effet, de 173 millions d'euros pour aboutir à un coût final de 534 millions d'euros. Le projet a été lancé alors que le financement n'était pas achevé et le maître d'œuvre l'avait sous-estimé. Tous les éléments étaient réunis pour se trouver face à cette situation absolument inacceptable. De plus, les modalités de cofinancement entre l'État, la Ville de Paris et la Région Île-de-France n'ont jamais pu être formalisées. La Région a refusé avec constance d'augmenter sa participation au-delà des 20 millions d'euros, soit 10 % du coût initial estimé. L'État s'est progressivement désengagé pendant que la Ville mentait sur la réalité du montage financier. À l'origine, la Ville de Paris et l'État avaient prévu que le financement serait assuré par un emprunt contracté par l'association maître d'ouvrage et garanti par la Ville. La réalité de l'engagement financier n'a été reconnue qu'en octobre 2014. Le rapport de la Chambre régionale des Comptes résume bien la réalité de ce financement : un montage financier à ne pas reproduire.

Mme la Présidente – Merci Monsieur CECCONI. Je remercie la Vice-Présidente.

Nous passons au secteur de Monsieur BEAUDET et au lancement du Plan régional « anti-bouchons » et pour changer la route. Il est grand temps de changer de logiciel lorsque l'on évoque la question des routes en Île-de-France. Il convient de sortir des visions idéologiques du siècle dernier. Nous ne pouvons plus opposer la route et les transports en commun, car une bonne partie des transports en commun emprunte la route. Il s'agit donc d'une infrastructure mixte et d'un chemin qui, je l'espère, polluera de moins en moins. Je rappelle que ce n'est pas la route qui pollue, mais ce que l'on fait rouler dessus. Le sujet de l'évolution des transports propres est majeur pour notre Région mais il ne conduit pas à condamner la route.

Je propose un plan simple qui fait le pari du progrès et de l'innovation. Nous espérons tous que les voitures de demain seront silencieuses et non-polluantes ; de même que nos bus, nos transports et nos poids lourds. Il nous faut adapter nos routes aux nouvelles technologies du secteur. Nous devons faire gagner du temps aux Franciliens, lesquels ont perdu un quart d'heure le

matin et le soir dans les transports au cours des dernières années. Il convient de leur offrir une Région où se déplacer ne sera plus un problème ni une contrainte.

Notre ambition régionale se décompose en trois points : une action résolue anti-bouchons, la formation d'un véritable réseau routier d'intérêt régional et le développement de la route intelligente, c'est-à-dire une route qui concilie l'environnement et le progrès, qui utilise le développement de toutes les nouvelles technologies pour rendre la circulation plus fluide. Aujourd'hui, les dysfonctionnements de notre réseau génèrent bouchons et pollution. Il faut absolument nous orienter vers une gestion plus dynamique du trafic avec les nouveaux usages de la route comme les voies de bus, de taxis et le covoiturage. Nous agirons dans la concertation. Je sais que ce mot chagrine sur ma gauche mais il ne faut pas. La concertation prend un peu de temps avec les élus locaux qui nous feront remonter leur projet dans les semaines à venir.

Je cède la parole au Vice-Président Stéphane BEAUDET.

CR 134-16 : LANCEMENT DE L'ÉLABORATION DU PLAN RÉGIONAL « ANTI-BOUCHONS » ET POUR CHANGER LA ROUTE

M. BEAUDET – Merci, Madame la Présidente. Il s'agit d'un sujet important que j'ai déjà évoqué lors du débat sur le Plan vélo en juillet. La route change et il me semble important qu'une institution comme la nôtre ne laisse pas ce sujet important de côté, bien qu'il l'ait souvent été pour des raisons dogmatiques et politiques. Ce sujet est historiquement clivant, notamment sur la question de la lutte contre la pollution. Toutefois, ces enjeux et ces débats politiques et dogmatiques sont quasiment derrière nous et il nous faudra avoir la capacité, en tant qu'élus et citoyens de tous bords, d'aborder cette question stratégique particulièrement importante sous un prisme nouveau.

Les enjeux de la route, en tant que support de toutes les mobilités, sont considérables. La route, qui est parfois un gros mot, représente l'immense majorité des déplacements des Franciliens qui sont en voiture et souvent trop seuls dans leur véhicule. Ceci est aussi le cas aussi de nos bus, de nos T Zen, de nos vélos et de la marche à pied.

La volonté de la Région est de réinvestir le sujet de la route et de lutter contre la plupart des gros bouchons, non pour développer des kilomètres de voies tel que dans les années 50 et 60 puisque l'agrandissement des routes conduit à l'augmentation du nombre de voitures, ce qui ne dissout pas les bouchons, mais pour lutter contre certains points de congestion. Je citerai l'exemple du Pont de Villeneuve-Saint-Georges où les usagers sont coincés de trois quarts d'heure à une heure et demie chaque matin pour un simple feu rouge à un carrefour particulièrement mal structuré. Je n'ai pas le sentiment qu'investir sur ce type de projet est de nature à déstructurer complètement l'environnement francilien. Les embouteillages constituent l'un des premiers pollueurs en Île-de-France. J'ai coutume de dire qu'un poids lourd qui passe devant chez moi à Courcouronnes à 100 km/heure pollue beaucoup plus lorsqu'il est coincé à 10 km/heure à l'entrée de Paris.

Nous avons à considérer la question de la décongestion afin de faciliter la vie de millions de nos concitoyens qui n'ont pas d'autre choix qu'utiliser leur voiture, car ils n'ont pas la réponse bus nécessaire en Grande Couronne ou ne disposent pas de la politique de stationnement adéquate autour de certaines gares. Qu'on le veuille ou non, la route va redevenir politiquement attractive, car elle est en train de changer. Elle devient un sujet de recherche industrielle et de développement économique particulièrement important.

Je rappelle qu'un diesel pollue dix fois moins qu'il y a dix ans et que la norme Euro 6 dans nos bus conduit à 85 % d'émissions en moins que la norme Euro 2. Par conséquent, nous constatons une évolution vers la voiture propre, ce qui appuie les propos de Valérie PÉCRESSÉ en 2010 selon lesquels : « *Ce n'est pas la route qui pollue, mais ce que l'on met dessus* ».

Dans sa structure et son organisation technique, la route peut être le vecteur d'une nouvelle énergie, complètement autonome telle que le montrent les expérimentations faites sur l'éclairage public au travers de capteurs placés dans le sol. Il peut s'agir d'une route intelligente sur laquelle nous pourrions voyager différemment. En dépit des investissements, nos transports publics sont complètement saturés sur quasiment cinq ou six heures aux heures de pointe, alors que nos routes, bien qu'elles puissent paraître saturées au regard du nombre de voitures qui y circulent, ne le sont pas puisqu'elles ne sont très souvent occupées que par une ou deux personnes. Cette problématique nous amène à la question de la Smart Région et du croisement nécessaire à mettre entre œuvre entre les informations de la route et celles des transports publics pour renvoyer vers des parkings, des gares, des RER ou des bus qui permettraient de décongestionner la circulation.

Ce Plan route se veut ambitieux de manière très concrète en prolongeant les engagements pris à travers le Contrat de Plan État-Région sur des travaux d'aménagements et en essayant de décongestionner des points durs dans chacun des départements, ce qui fait l'objet d'échanges constants en faveur d'une action résolue anti-bouchons. La constitution est un élément important et est une contrepartie des applications MAPTAM et NOTRe. Il s'agit de la définition d'un réseau régional qui nous permettra d'investir sur ces routes. Nous entamons un processus de réflexion qui nous amènera en début d'année prochaine à l'élaboration de ce Plan route et je souhaite que nous ayons un débat sur ce sujet particulièrement ouvert afin d'envisager l'avenir. La route intelligente et l'utilisation de la voiture muteront profondément. J'ai coutume de dire que, dans une dizaine d'années, la route sera beaucoup plus attractive que les transports en commun.

Au cours de l'été, nous avons pris connaissance d'un rapport technique indiquant que la voiture autonome concernerait le transport public en région parisienne en 2022 et le transport particulier en 2025. Consécutivement à la publication de ce rapport, le constructeur Ford a annoncé que la voiture particulière autonome en Europe arriverait en 2021. Le constructeur Mercedes a annoncé qu'il accepterait de porter la responsabilité des éventuels accidents en cas de parfaite autonomie.

Alors que nous sortons progressivement de longues dizaines d'années de culture de la propriété vers une culture de l'usage, notamment au travers de l'autopartage, nous allons tenter de mettre davantage de personnes dans les voitures afin d'en réduire le nombre. Notre vie collective se trouverait favorablement modifiée en termes de décongestion et de pollution par le développement de l'autopartage et du covoiturage. Imaginons une voiture autonome qui ne serait quasiment plus polluante, dans laquelle nous pourrions dormir, lire, nous instruire et travailler sans avoir à conduire et sans perdre deux heures trente quotidiennes. Regardons les applications qui sont en cours de développement en faveur du stationnement. Tout est fait, par les *start-ups*, en dehors de notre environnement institutionnel, pour faciliter la vie des propriétaires de voitures. Si nous ne l'appréhendons pas et ne sommes pas capables de travailler ensemble à ces sujets, nous passerons à côté de quelque chose et les investissements que nous faisons en matière de transports en commun seront vains.

Je vous invite à réfléchir sur ce travail et reviendrai vers vous en janvier ou février avec un véritable Plan route qui soit enfin un grand signe de stratégie de notre Région Île-de-France sur ce sujet éminemment important.

Mme la Présidente – Merci Monsieur le Vice-Président. Vous aurez compris que ce Plan route traite également des emplois, notamment industriels.

Je demande l'avis de la commission des Transports, Monsieur GAUDUCHEAU.

M. GAUDUCHEAU (UDI) – La commission a donné un avis favorable.

Commission des transports : avis favorable

Mme la Présidente – Merci. Je demande l'avis de la commission de l'Environnement, Madame DESCHIENS.

Mme DESCHIENS (LR) – L'avis est favorable. Les membres de la commission seront particulièrement attentifs au troisième axe stratégique, à savoir le développement de la route intelligente en faveur d'une route plus propre et plus sûre.

Commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire : avis favorable

Mme la Présidente – Merci. Je demande l'avis de la commission des Finances, Madame de la GONTRIE.

Mme de la GONTRIE (S&R) – La commission des Finances n'a pu se prononcer sur ce rapport qui n'a pas été présenté, ce qui est regrettable, car le débat eût été très intéressant.

Commission des finances : le rapport n'a pas été présenté

Mme la Présidente – Nous passons à la discussion générale. Je cède la parole à Madame DUBLANCHE pour le groupe LR.

Discussion générale

Mme DUBLANCHE (LR) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président, mes chers collègues, quand j'étais enfant, le « Mille bornes » était un jeu à la mode. Le but était d'être le premier joueur à effectuer mille kilomètres en évitant les pièges posés par les autres joueurs. À la lecture de vos amendements, chers collègues de gauche, j'ai eu un effet « Madeleine de Proust » assez amer en me remémorant ce jeu. Je pensais à ces milliers de Franciliens qui, chaque jour, n'ont d'autre choix qu'utiliser leur voiture pour aller travailler et auxquels vous pourriez la vie depuis des années. Je réside en Grande Couronne, à Sartrouville dans les Yvelines. Croyez-vous que mes concitoyens qui habitent la cité des Indes et travaillent en Seine-Saint-Denis ne rêvent pas de cette fameuse Tangentielle Nord que vous leur promettez depuis trente ans ? Croyez-vous que certains prennent chaque jour de gaieté de cœur leur voiture pour aller travailler de l'autre côté de notre Région, faute de transports adéquats ? Sans parler du dernier coup de votre amie Anne HIDALGO qui prend la décision unilatérale de fermer les voies sur berges aux voitures sans se soucier le moins du monde des conséquences pour les automobilistes qui le sont par contrainte et non par plaisir. Monsieur SATOURI, votre amendement n°55, qui nous invite à la concertation sur ce Plan route, m'a bien fait rire. Allez donc le dire à Anne HIDALGO et à votre ami écologiste adjoint en charge des transports sur le projet des voies sur berges.

L'Île-de-France est complètement bouchée : plus de 250 kilomètres d'embouteillages quotidiens aux heures de pointe, + 26 % d'embouteillages entre 2010 et 2013 sous votre mandature et une croissance exponentielle de la pollution. Tel est le bilan de la précédente majorité en matière de politique routière au détriment des habitants de Grande Couronne, lesquels ont été une fois

de plus les grands oubliés de la politique régionale durant toutes ces années. Faute de réseau adapté à leurs besoins, seuls 29 % utilisent les transports en commun et beaucoup n'ont d'autre choix que de circuler en voiture sur des routes chaque jour plus congestionnées.

Il est temps d'en finir avec les années de démagogie anti-route. Cette idéologie, prônée par la gauche régionale depuis dix-sept ans a eu pour évidente conséquence des embouteillages monstres et l'envolée de la pollution. Il est inutile de vous rappeler que la saturation de la route est pour beaucoup dans la pollution de l'air, comme l'expliquait récemment le Vice-Président.

Le comble est que les infrastructures routières sont le support des trois-quarts des déplacements, pas seulement en voiture, mais de la plupart des formes de mobilité. Lorsque vous prônez l'usage du vélo, des bus et des trams, ne vous est-il pas venu à l'esprit que des routes étaient nécessaires pour les faire rouler ? Il est inacceptable que, pour des raisons purement idéologiques, notre Région soit au bord de l'asphyxie routière et de l'asphyxie tout court. Les Franciliens en ont ras-le-bol. L'heure est venue de réhabiliter la route, de changer de paradigme, de tourner la page de cette politique dépassée de saupoudrage et de sous-investissement menée sous la précédente mandature pour des raisons purement dogmatiques.

Avec ce rapport, l'objectif de la nouvelle majorité est clair : nous devons dès aujourd'hui améliorer le quotidien des usagers de la route tout en préparant l'avenir. S'agissant de la route, il convient d'avoir le regard tourné vers le futur au lieu de rester cantonné dans son monde de Bisounours bien loin du quotidien des Franciliens.

Nombreux et importants sont les défis à relever, tant sur le plan environnemental qu'économique ou technique. Notre Région ne doit pas manquer la révolution technologique qui est en train de s'opérer sur la route. Nous devons avoir une véritable stratégie répondant à tous les usages de la route et destinée à réduire l'empreinte écologique de l'automobile. Après des décennies d'immobilisme, il nous incombe désormais de réconcilier la voiture et l'environnement. La stigmatisation perpétuelle de l'automobiliste n'a eu pour seul effet que de polluer notre Région dans tous les sens du terme. Il est temps d'inscrire la route dans le 21^{ème} siècle en tant que route intelligente et non en tant qu'aspirateur à voitures. Grâce à l'évolution des technologies, la route accueillera de plus en plus de véhicules propres et moins bruyants. Avec notre grand Plan bus, elle accueillera également de plus en plus de transports en commun.

Dans la droite ligne de la niche que nous proposerons et qui a pour ambition de faire en sorte que notre Région respire mieux, nous allons briser le tabou de la route. Au 21^{ème} siècle, il n'est plus acceptable d'être pénalisé et de passer quotidiennement trois heures par jour dans sa voiture parce que l'on habite en banlieue ou en zone rurale. Nous allons tout faire pour permettre à ceux qui n'ont pas réellement d'autre choix qu'utiliser leur véhicule de pouvoir se mouvoir en toute liberté dans notre Région.

Grâce au Plan « anti-bouchons », nous lutterons contre la congestion en réinvestissant sur les routes afin de désencombrer les points noirs. Les Franciliens perdent 63 heures par an dans les embouteillages. Il s'agit également de facteurs de pollution aggravants puisque celle-ci est la plus forte dans les bouchons. C'est pourquoi nous encouragerons toutes les initiatives qui favorisent le covoiturage. Nous développerons également la Smart Région dans les transports routiers. Comme vous l'indiquez, Madame la Présidente, si 10 % des Franciliens changent leurs habitudes de transports et d'horaires, il en sera fini des bouchons sur les routes. Nous mettrons donc en place des outils innovants et bénéficiant à tout le monde afin d'aider les Franciliens à optimiser leurs temps de transport. La route doit être intelligente et la France sera l'un des *leaders* sur ce segment. L'arrivée de Google, Apple, Uber et l'avènement de la voiture autonome change tout et plus rapidement que nous ne le pensons. Dès 2020, aux JO de Tokyo, nous devrions découvrir les nouveaux taxis électriques sans chauffeur. En France, des expérimentations de véhicules sans chauffeur ont déjà eu lieu ou sont en cours comme à La Rochelle avec des navettes autonomes dans le cadre du programme européen CityMobil2 de Transdev. Ces exemples rappellent que nous sommes un pays constructeur d'automobiles, et particulièrement l'Île-de-France qui est la première Région automobile de France. Nous devons exploiter et mettre à profit cette force au bénéfice de l'innovation routière. C'est pourquoi nous encouragerons la modernisation des motorisations de véhicules, et particulièrement les véhicules décarbonés, ainsi que les expérimentations dans le domaine des véhicules autonomes et connectés. La Région doit reprendre son rôle de stratège pour anticiper et s'adapter à ces évolutions. Nous nous attellerons à la constitution d'un véritable réseau routier d'intérêt régional. Soyez assurés que notre Plan route n'oubliera aucun territoire. Nous mènerons ces actions en concertation avec l'État, les départements et l'ensemble des acteurs de la route.

Madame la Présidente, plus que jamais, la révolution des transports est en route. Parce que ce Plan est l'avenir de la route et résolument en faveur d'une route intelligente et qu'il associe l'ensemble des acteurs concernés, le groupe LR est fier de voter cette délibération.

Mme la Présidente – Merci Madame DUBLANCHE. Je cède la parole à Monsieur KIENZLEN.

M. KIENZLEN (S&R) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président, chers collègues, ce rapport constitue le premier élément politique censé corroborer vos promesses de campagne électorale sur la révolution de la route. Après la révolution des transports, cela fait beaucoup de révolutions, mais surtout beaucoup de bruit pour peu de chose. De révolution, il n'y a pas vraiment dans ce rapport. Le montant de 35 millions d'euros par an pour faire sauter tous les bouchons franciliens, comme vous vous y étiez engagés lors de la campagne, ne relève pas d'une révolution, à moins que vous n'évoquiez les bouchons de champagne, ce qui serait excessif.

Vous objecterez que vous aviez promis de ne pas augmenter le prix du Passe Navigo à tarif unique. Nous pourrions vous fournir les coupures de presse correspondantes. Apparemment, comme le disait Henri QUEUILLE : « *Les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent* ».

Madame la Présidente, la Région n'est pas compétente pour traiter seule des routes. Vous n'avez pas la compétence de maître d'ouvrage ni d'entretien des voies. Seule la concertation avec les départements vous permettra d'avancer. Il serait plus réaliste de dire aux Franciliens que les embouteillages sont également dus au désengagement massif de l'État sur les transports et le rail au cours des dernières décennies. Tout le monde en convient. Par ailleurs, la Région pourrait peut-être travailler avec les départements de droite afin que soient rétablies les aides au transport des collégiens et lycéens, ce qui éviterait que leurs parents aient à les conduire en voiture le matin pour les déposer dans leur établissement.

Ce rapport présente une grande déception. Il s'agit de l'absence de vision d'ensemble sur la question des mobilités, avec un saucissonnage des sujets, à savoir les voies sur berges, le Plan vélo, le Plan « anti-bouchons » et le Plan bus. À la fin, je pense que vous nous proposerez un plan pour récapituler les différents plans. Vous réussissez d'ailleurs à nous parler de la route du futur dans ce rapport sans aborder les circulations douces, les équipements cyclistes, les infrastructures de bus sur sites propres et les aménagements pour les taxis. Vous inventez la machine à remonter le temps, Madame la Présidente. Nous nous croyons revenus dans les années 60-70 avec Marc JACQUET et Jean CHAMANT.

Comme d'habitude, l'environnement est le grand absent. Nous constatons l'absence totale des enjeux écologiques dans les objectifs du plan. Comment construire des routes en polluant moins ? Comment utiliser des matériaux moins nocifs ? Comment réduire les pollutions sonores ? Comment faire une route moins énergivore, notamment via les nouveaux bitumes comme sur la D199 au Val Maubuée en Seine-et-Marne dont le revêtement contient des cellules photovoltaïques ? Nous demandons que l'intervention de la Région se fasse en échange d'introduction de clauses d'insertion et d'impératifs écologiques. Il doit s'agir de donnant-donnant.

Ce rapport contient un vrai biais méthodologique. En effet, votre proposition de lutte contre les bouchons se résume à ajouter des routes dont nous savons parfaitement qu'elles seront congestionnées à leur tour à terme. Des aménagements ponctuels sont certes nécessaires, ce que l'ancienne majorité faisait déjà, mais cet *a priori* annonce l'échec potentiel de votre plan, alors que personne ne remet en cause la nécessité de certains aménagements. Eurêka. Le groupe socialiste a pensé à vous et aux Franciliens. Nous avons déposé des amendements et je ne doute pas que vous les soutiendrez puisqu'ils ont l'intérêt général et ont l'environnement pour ligne directrice.

Mme la Présidente – Je cède la parole à Monsieur GUILLAUD-BATAILLE

M. GUILLAUD-BATAILLE (FdG) – Madame la Présidente, chers collègues, il devient habituel de nous proposer de délibérer non pas sur un plan mais sur une annonce de plan. Vous souhaitez, je cite : « *Faire contribuer le réseau routier à la performance économique, en faire le support d'usages modernes et permettre des mobilités durables et soutenables* ». Derrière ce discours de modernité et de durabilité, vous ne proposez ni plus ni moins un changement de paradigme dans la politique régionale des transports. Sous prétexte de changer la route et de lutter contre les bouchons, vous enclenchez la marche arrière avec les rapports présentés aujourd'hui et la niche du groupe Les Républicains en revenant au bon vieux temps du tout-voiture.

Avec un budget annoncé de 200 000 euros, nous serions presque rassurés de l'écart entre vos annonces et ces modestes moyens si nous n'étions pas plus inquiets encore quant à la faiblesse, pour ne pas dire l'absence, de vos ambitions en matière de transport en commun, et surtout, de fret. Trois interventions se sont succédées à propos des bouchons, dont celle du Vice-Président, et pas un mot n'a été émis quant aux camions sur les routes d'Île-de-France. Après votre belle communication de campagne sur les transports en commun, le masque tombe.

Vous revenez aux fondamentaux de la droite avec le choix du transport individuel contre les transports collectifs. Vous reliez le tout-voiture à la modernité et au progrès, ce qui nous rappelle curieusement la politique pompidolienne qui, voici près de cinquante ans, adaptait tout l'aménagement régional à la voiture individuelle avec le même discours de modernité et de

performance économique. Nous avons constaté les dégâts environnementaux, sanitaires et urbains de cette politique et la contre-productivité en termes de mobilité dont nous continuons à faire les frais. Vous proposez de revenir à cette politique dans une version 2.0 en l'habillant du concept de Smart Région. Il faut, prendre en compte les évolutions technologiques en matière de déplacements. Nul besoin d'être un grand visionnaire pour constater que l'économie numérique transforme radicalement les transports. Il est indispensable que les pouvoirs publics, en particulier notre collectivité, prennent cette révolution en compte.

Sans aucun doute y a-t-il aussi un enjeu industriel auquel nous sommes très attentifs, mais nous n'abordons pas ces questions de la même façon. Ce que vous préparez sous couvert d'anticipation n'est pas la maîtrise publique, citoyenne et partagée de ces évolutions, mais une adaptation aux attentes de quelques grandes entreprises, c'est-à-dire à la loi du marché, à sa main pas vraiment invisible qui se manifeste derrière les annonces brandies par Google, Uber et autres dans ces domaines. Quelles soient *smart* ou non, les voitures appelleront les voitures. Votre plan « anti-bouchons » aura les mêmes effets contre-productifs que celui des années 50. Votre conception libérale du déplacement individuel enfermera les Franciliens dans la servitude des congestions routières. Même dans l'hypothèse d'une généralisation future des véhicules électriques, la facture énergétique de notre Région s'alourdira inévitablement. À court et moyen terme, les Franciliens devront subir des voitures, des camions et des tonnes supplémentaires de particules fines.

Il convient de travailler à la résorption des points noirs routiers. Cependant, une vraie politique de transport et de mobilité durable moderne et réellement anti-bouchons doit passer par une ambition renforcée en matière de transports en commun, de fret ferré et fluvial, d'intermodalités et de développement des modes doux qui sont autant de domaines où les nouvelles technologies progressent également. Cela passe également, de façon plus structurante encore, par la réduction des temps de transport domicile-travail et le rééquilibrage est-ouest de l'aménagement régional. Malgré les efforts importants fournis par la Région et le STIF, les objectifs fixés ne sont pas encore atteints et nous craignons que vos projets aient pour seul effet de nous en éloigner. En conséquence, nous ne pouvons les approuver. Dans nos amendements, nous formulerons des propositions qui constituent de vraies mesures anti-bouchons, durables et bénéfiques pour toutes est tous, c'est-à-dire une véritable vision d'avenir pour l'Île-de-France et les Franciliens.

Mme la Présidente – Merci. Je cède la parole à Madame GUIBERT.

Mme GUIBERT (FN) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président, mes chers collègues, ce rapport de délibération m'évoque Charles PERRAULT et les Contes de ma mère l'Oye, la Barbe Bleue, à Anne ma sœur : « *Anne, ne vois-tu rien venir ? Je ne vois rien que le soleil qui poudroie et l'herbe qui verdoie* ». Ces mots résument l'esprit et la coloration de votre pré-rapport sur un pré-plan qui peine à préexister.

La gauche, qu'il faut un peu réveiller — « Hé oh la gauche. » tel qu'elle se nomme elle-même — n'a rien vu venir pendant dix-sept ans. Les Franciliens attendaient au rebord de leur fenêtre, scrutant désespérément l'horizon. « Hé oh la gauche. » aura beau jeu de critiquer aujourd'hui ce qu'elle n'a pas fait auparavant. Loin des réalités, sans innovation, la gauche a assisté impuissante à la congestion de l'Île-de-France qui est aujourd'hui pire que jamais. Cette gauche dogmatique, qui siège notamment à la Ville de Paris et veut interdire pas moins d'un million d'automobilistes sans avoir anticipé aucunement les parkings relais, poursuit ses décisions antidémocratiques comme le démontre encore cette affligeante mais ubuesque fermeture annoncée des voies sur berges.

La nouvelle majorité nous criait que nous allions voir ce que nous allions voir. En effet, vous aviez annoncé le Plan route. En termes d'annonce, vous êtes champions. Toutefois, qu'y a-t-il dans la France d'après ? Que pourrions-nous trouver dans la Région ? Ce document n'aurait dû être qu'une simple communication de la Présidente pour annoncer le lancement d'un processus d'élaboration. Or nous sommes navrés d'être obligés de vous responsabiliser et de vous donner des autorisations sur des sujets relevant de vos prérogatives. Alors que nous attendions un cadre chiffré et un calendrier précis, nous lisons de bonnes intentions non-chiffrées et un calendrier imprécis. Si nous n'apprenons rien dans vos rédactions, c'est qu'il convient de regarder ailleurs.

Nous apprenons dans les médias, et non dans les rapports du Conseil régional, que vous auriez budgétisé une enveloppe tirée du chapeau, au doigt mouillé, de 200 millions d'euros, alors que rien n'est écrit dans vos documents officiels, lesquels se réservent probablement aux journalistes et non aux conseillers régionaux. Pourquoi cette somme ? Nous ne le saurons pas. Peut-être n'avons-nous pas lu le bon journal. Il est vrai qu'il n'est pas idiot de lire la presse pour commencer l'analyse de vos délibérations. Nous apprenons davantage dans la presse pour découvrir vos objectifs et orientations, voire vos budgets, que dans vos propres rapports. Il s'agit donc d'un pré-rapport mal ficelé, sans substance, pour faire semblant et animer une démocratie régionale factice.

Sur le fond, nous pouvons nous interroger sur la provenance de ces millions que les services régionaux et la majorité eux-mêmes ne connaissent pas. Avec quelles recettes, Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président, constituerez-vous ces 200 millions d'euros ? Je m'interroge d'autant plus qu'il vous manque 300 millions d'euros pour financer le Passe Navigo. Nous en arrivons à douter de l'*intox* sur le manque de 300 millions d'euros pour le financement du Passe Navigo ou le *bluff* des 200 millions d'euros annoncés sur le pré-Plan « anti-bouchons » qui n'existe pas encore. Peut-être Monsieur VALLS vous a-t-il accordé 200 millions d'euros sortis de son chapeau puisque vous l'avez, me semble-t-il, rencontré hier. D'où ces millions sortent-ils ? Peut-être les récupérez-vous de la taxe VALLS sur les péages aux dépens des contribuables et des usagers de la route. Je rappelle la hausse des prix des péages autoroutiers annoncée par le secrétaire d'État aux Transports dimanche. Peut-être les anticiperez-vous via la taxe PÉCRESSÉ sur les poids lourds, quels qu'ils soient et donc, surtout français.

Depuis au moins dix ans, les différentes parties prenantes dans le domaine de la circulation routière ont des idées et font part de leurs besoins et suggestions auprès des pouvoirs publics. Il conviendra que les usagers automobilistes soient intégrés et invités à s'exprimer.

La liste figurant en annexe de cette délibération est assez plate et ne contient rien de transcendant. Un certain nombre d'axes de développement et de points durs sont identifiés et travaillés depuis longtemps. Il s'agit de déjà-vu, notamment dans le rapport de la politique de votre prédécesseur, Jean-Paul HUCHON, à savoir le CR 37-14 auquel je vous renvoie. Bienvenue dans la continuité. Rien ne figure concernant l'amélioration des transports collectifs. Or nous ne pourrions améliorer le problème des routes que sur ce sujet plutôt que de dilapider l'argent dans le Grand Paris Express.

Je voudrais tracer quelques pistes de propositions, car il convient désormais d'accélérer les solutions pour les Franciliens. S'agissant du covoiturage, il est regrettable d'astreindre vos mesures aux voitures transportant trois passagers puisque, selon Carros, 90 % des covoitureurs sont actuellement des binômes. Il convient par ailleurs d'instaurer un système de remboursement des frais sur le modèle du titre de transport. Le covoiturage étant un mode de transport en commun, il faudrait que celui-ci soit pris en charge comme tel à terme. Il conviendrait que la Région s'engage à créer des parkings relais gratuitement aux abords des gares. Je reviendrai sur nos propositions au cours de l'explication de vote.

Mme la Présidente – Merci Madame GUIBERT. Je cède la parole à Madame GUENOUX.

Mme GUENOUX (RCDE) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président, vous présentez un Plan « anti-bouchons » qui serait une réponse à une action idéologique et incohérente de la précédente majorité. Vous enfermez ainsi dans la polémique, et réussissez par un tour de force sémantique assez improbable, à faire porter la responsabilité de la congestion routière à vos prédécesseurs. Le plan que vous nous proposez n'a rien de révolutionnaire. Il tente maladroitement de proposer des solutions déjà testées qui n'amélioreront qu'à la marge l'état de la circulation en Île-de-France. Votre plan se résume assez largement à l'amélioration et à l'extension des infrastructures routières existantes. Ce n'est pas en agrandissant le réseau que vous ferez diminuer le nombre de voitures en circulation. Au contraire, davantage de routes appellent davantage de voitures et de bouchons. Sous couvert d'une lutte contre un phénomène qui pourrit la vie de nombreux Franciliens, vous leur proposez de fausses solutions.

Votre rapport n'évoque aucune décision concrète permettant de développer rapidement des modes de transport alternatifs. Il s'agit finalement une nouvelle fois d'une ode à l'automobile et d'un mauvais film en noir et blanc rappelant les heures sombres du tout-voiture que votre famille politique défend depuis des années. Ce rapport constitue un recul certain et ne permettra pas d'amélioration notable et durable de l'état du trafic routier francilien.

Les élus du groupe RCDE défendront plusieurs amendements pour que la Région renforce les dispositions et infrastructures en faveur de l'usage des transports en commun et du covoiturage, seuls à même de faire véritablement reculer l'usage de la voiture et les bouchons dans notre Région.

Mme la Présidente – Je cède la parole à Madame SENÉE.

Mme SENÉE (EELVA) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président, chers collègues, que dire ? Si ce n'est que ce rapport est un Plan route. Madame DUBLANCHE a bien souligné qu'il ne s'agit que de la remise en cause d'un choix politique pris par la précédente mandature.

Il convient d'être pédagogique et d'expliquer que la congestion est le résultat d'un déséquilibre à un moment donné et en un lieu donné entre la demande automobile et l'offre viaire. Face à ce problème, la puissance publique a trois solutions : augmenter l'offre viaire, ce que vous nous proposez, diminuer la demande automobile ou articuler transport et urbanisme. Nous savons que les stratégies sur la demande sont plus efficaces que celles qui portent sur l'offre. Toutes les études dans les grandes

métropoles le prouvent. Nombreuses sont celles qui expérimentent sous forme de mesures dissuasives comme la circulation alternée à São Paulo, le péage urbain à Londres ou ce que tente de faire la majorité parisienne sur les berges, ou encore la récompense des automobilistes qui évitent les périodes de pointe aux Pays-Bas. Ce choix d'influer sur la demande est celui de la précédente mandature au travers de son plan de déplacement urbain en affichant clairement l'arrêt du développement du réseau routier au profit de l'investissement dans les transports en commun, ce qui était complémentaire au SDRIF, lequel traitait des questions d'articulation transport et urbanisme, à savoir polariser (urbanisme), relier (mobilité) et préserver (environnement, santé et cadre de vie). Vous remettez cette stratégie en cause et décidez, contre toute attente, de développer l'offre viaire en termes de qualité, de capacité et de complémentarité. Je dois avouer que j'étais persuadée que vous aviez saisi l'urgence de la situation. Comme je reconnais — je le dis sans aucune malice — votre intelligence, il n'y a que deux raisons possibles à ce rapport : vous ne parvenez décidément pas à changer de braquet et vous êtes dans une posture purement idéologique.

Cette décision et ce rapport sont réellement dommageables pour notre institution qui définit des priorités et a permis de rejeter un grand nombre de projets coûteux et inadaptés, certes, voulus par vos amis Présidents des départements, mais totalement ingérables, infinançables et rejetés par la population. Avec ce rapport, vous remettez le bouclage de la 104 sur le tapis. Pire, vous anticipez le fait de pouvoir déporter la circulation sur le réseau départemental, ce que soupçonnaient les associations riveraines de ce projet. Vous remettez sur le tapis le boulevard du Parisis, ainsi qu'un certain nombre de franchissements décriés par les populations. Ce rapport est par ailleurs dommageable pour les habitants et leur santé. Les bouchons seront rapidement reportés sur d'autres points en amont et en aval du nouvel axe où la capacité du réseau viaire existant n'aura pas été modifiée. En ajoutant de l'offre viaire, vous accroîtrez le nombre de véhicules et provoquerez le report d'une pollution de proximité concentrée au plus près des axes et qui sera déplacée auprès d'autres populations à risque, créant ainsi de nouvelles conséquences sanitaires. Vous ne traiterez en rien la question de la qualité de l'air ni des gaz à effet de serre.

Le troisième axe portant sur l'évolution technologique de la route est positif. Il faut en effet pouvoir rendre la route plus intelligente. Nous l'avions proposé lors de notre niche sur la qualité de l'air.

Au travers des amendements qui vous sont proposés par le groupe écologiste, nous tenterons de réaffirmer l'importance des documents stratégiques de planification mis en place depuis 2013 par la Région. Nous défendrons le droit à la concertation pour les riverains en amont des décisions, la santé et le cadre de vie des Franciliens.

Mme la Présidente – Je cède la parole à Madame FOUCHÉ.

Mme FOUCHÉ (CD) – Merci Madame la Présidente. En Île-de-France, 75 % des déplacements s'effectuent encore en voiture, ce qui est légèrement inférieur à la France dans son ensemble. Près de 30 % de la circulation en ville sont liés à la recherche d'une place de parking. Pour le transport des marchandises, la part modale de la route représente près de 90 %, bien qu'elle esquisse une diminution ces dernières années. Ces chiffres nous donnent un ordre de grandeur de la question que nous abordons ce jour. Le transport routier représente une possibilité de mobilité, laquelle est un moteur de l'activité économique dans notre Région. Il s'accompagne toutefois d'un certain nombre de nuisances, notamment environnementales, comme la pollution de l'air, le bruit et l'infrastructure qui implique une large emprise sur les sols. L'enjeu est de trouver un équilibre entre les nuisances et les besoins de mobilité.

Le rapport qui nous est soumis propose des pistes visant à réduire le problème des bouchons que nous connaissons tous, notamment ceux parmi nous qui doivent traverser la Région pour aller travailler. En matière de lutte contre la congestion, deux options s'offrent à nous : améliorer l'offre routière, notamment en développant ou en modernisant l'infrastructure, ou réduire la demande et, par conséquent, les besoins de mobilité. Jusqu'à présent, la congestion automobile n'a été traitée que très partiellement, car les mesures prises se sont concentrées sur une stratégie de l'offre, à savoir un peu de construction et beaucoup d'exploitation de réseaux. Il nous semble que l'on n'ait peu agi sur la demande. Pourtant, si les solutions ne sont pas simples à mettre en œuvre, il y a beaucoup à faire. Il peut s'agir de réduire les besoins de mobilité, notamment au travers du rapprochement des lieux de vie et de travail ou la mise en place de solutions comme le télétravail. À ce propos, nous saluons les premiers points de *co-working* qui ont été mis en place. Nous pouvons envisager d'inciter les entreprises à décaler les horaires de travail afin de réduire l'encombrement des routes et dans les transports en commun en heures pleines. Nous devons amplifier notre action en ce sens, notamment en accompagnant les entreprises qui souhaitent mettre ces mesures en œuvre comme le fait SNCF Francilien avec les entreprises implantées à proximité de la ligne B du RER. Enfin, le covoiturage sur de courtes distances peine à se mettre en place, alors que le partage de déplacements entre collègues ou voisins constitue une vraie solution au problème de congestion et de pollution d'air. Plusieurs expériences sont actuellement menées pour inciter au covoiturage entre collègues. Nous devons y apporter notre soutien et envisager dans quelle mesure nous pouvons faire avancer cette réflexion. La réduction de la congestion peut également passer par le traitement d'itinéraires, la mise en place de gestion ou de régulation mieux pensée comme la limitation de vitesse, la restriction de circulation à certains véhicules, la synchronisation des feux de circulation et par la mise en place de mesures plus innovantes de régulation dynamique des

vitesses en fonction du niveau d'encombrement ou de la qualité de l'air. La régulation dynamique des vitesses aux heures de pointe est positive, car elle réduit les accidents et fluidifie la circulation. La gestion en temps réel de la bande d'arrêt d'urgence est véritablement une bonne idée. Ce type de projet, mis en place ponctuellement sur le tronçon commun A4-A86 entre Nogent et Créteil, mérite d'être poursuivi et généralisé en dépit des difficultés techniques rencontrées, car il permet d'atténuer le goulot d'étranglement sans développer l'infrastructure.

Dans cette logique d'amélioration de l'offre routière, le groupe Centre et Démocrates souhaite particulièrement développer des voies dédiées aux transports en commun, au covoiturage, aux voitures de secours, etc. Par ailleurs, un important travail de réflexion est à mener en matière de gouvernance et de supervision des routes, car un grand nombre d'acteurs se partagent actuellement le réseau, y compris le réseau structurant. Il s'agit de l'État, des départements et des communes. Cette situation pose des problèmes de continuité des itinéraires et de mise en commun des informations sur le trafic et les incidents. Il est difficilement compréhensible qu'il n'existe pas de données de trafic en temps réel regroupant les différents domaines routiers que sont le périurbain, les réseaux départementaux structurants, la DRIF, etc.

L'outil citoyen constitue un premier pas, mais il reste beaucoup à faire. Bien que n'étant pas gestionnaire du réseau, la Région Île-de-France doit impulser ce travail qui tarde à se mettre en place, proposer aux Franciliens un outil d'information multimodal en temps réel doit être l'une de nos priorités afin de permettre d'opérer le choix le plus judicieux en fonction de l'offre en transports en commun, du trafic routier, des incidents, de l'affluence, etc.

Nous appelons à la vigilance quant au développement de l'infrastructure visant à réduire la congestion. Si cette solution peut sembler attrayante à court terme, elle peut s'avérer néfaste à moyen et long terme, car elle occasionne un report modal vers la voiture. Il s'agit du phénomène du trafic induit montré par toutes les études. Le développement de l'infrastructure crée un appel d'air et conduit à une congestion encore plus grande à l'issue de quelques années. L'espace étant rare en zone dense, il ne s'agit pas d'entrer dans une course en avant consistant à ajouter une voie supplémentaire tous les cinq ans pour aboutir à des autoroutes urbaines de dix voies. Pour éviter ce phénomène et d'un point de vue économique, nous devons généraliser l'évolution du coût du transport en commun dans des proportions identiques à celui de la route. Pour chaque projet concernant une infrastructure, comme la piétonnisation des voies sur berges, nous demandons qu'une étude d'impact sur l'environnement soit menée, notamment sur la pollution de l'air en tenant compte du trafic induit. Cette proposition va dans le sens de l'amendement qui sera défendu par Yann WEHRLING.

Un Plan régional « anti-bouchons » nous semble indispensable. Mettons à profit les innovations technologiques. Pensons la ville de demain. Accompagnons les pratiques nouvelles. Aidons les innovations technologiques. Travaillons ensemble, Région, État et départements afin de créer un véritable réseau routier d'intérêt général. Soyons prêts pour les JO 2024. Travaillons ensemble et ne prenons pas un train de retard.

Mme la Présidente – Merci Madame FOUCHÉ. Je cède la parole à Monsieur GAUDUCHEAU pour le groupe UDI.

M. GAUDUCHEAU (UDI) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président, mon cher Stéphane, mes chers collègues, chaque jour, près de 250 à 400 kilomètres de bouchons se forment sur nos routes franciliennes et entravent les déplacements des usagers. Ceux-ci sont source de colère et n'ont cessé d'augmenter, faisant de l'Île-de-France l'une des Régions au sein de laquelle il est le plus difficile de se déplacer. En 2015, le nombre de bouchons a augmenté de 9,3 %. V-Traffic, en tant que fournisseur d'informations sur le trafic pour les systèmes de navigation embarqués, a mis en évidence des pics de bouchons réguliers du mardi matin au vendredi soir, rendant les axes menant à Paris quasiment impraticables. Nous avons été élus pour offrir aux Franciliens une Région où il fait bon vivre. Il est impératif de trouver des solutions rapides et efficaces pour endiguer ce phénomène. L'ouverture de ce débat est essentielle et je vous remercie de nous donner l'occasion d'aborder ces sujets.

Madame la Présidente, durant votre campagne, vous avez affiché votre volonté de réduire les embouteillages en Île-de-France. En nous présentant ce Plan régional « anti-bouchons », vous respectez vos engagements. L'objectif annoncé de concilier route et environnement afin d'orienter le développement des nouvelles technologies et de faciliter celui des véhicules intégrant les préoccupations environnementales ne peut que nous réjouir.

Certains points n'ont pas été abordés et ce débat mérite d'être enrichi, notamment sur le sujet de la sécurité routière. Une diminution des bouchons conduit à davantage de sécurité. La santé publique ne relève pas uniquement du CO2 et des particules fines, mais également du stress des usagers, de la pénibilité, de la souffrance provoquée par de longs embouteillages, du temps perdu et l'arrivée sur le lieu de travail dans des conditions difficiles. Investir dans la route constitue un enjeu majeur pour notre Région et il nous semble indispensable de soutenir les automobilistes qui sont victimes des embouteillages et des nombreuses mesures anti-voitures, dont je préfère taire la paternité, voire la maternité, par souci d'apaisement.

La création d'une voie rapide Meaux-Roissy, la poursuite de l'avenue du Parisis entre Sarcelles et Gonesse, la construction d'un pont sur la Seine à Melun, le doublement de la RD30 entre Plaisir et Élancourt et le traitement du pont de Villeneuve-Saint-Georges, sont des projets prioritaires portant sur les principaux points de dysfonctionnement du réseau et doivent permettre de fluidifier les congestions récurrentes et réduire la pollution.

Ce plan régional doit aussi être le moyen d'initier de nouvelles pratiques. Il est important d'encourager un usage maîtrisé et nouveau de la voiture. Le covoiturage et l'autopartage permettent de répondre à cet enjeu. Je n'oublie pas le développement des modes actifs dans les déplacements de proximité avec la dynamisation de l'usage de vélos qui devront jouer un rôle central dans le déplacement des Franciliens en désengorgeant les grands axes routiers.

Pour changer durablement nos routes, nous devons anticiper les évolutions futures. Ces projets constituent un enjeu industriel et économique majeur pour l'Île-de-France qui, en tant que première Région automobile de France avec près de 49 740 emplois dans ce secteur, pourrait bénéficier d'un regain d'activité. Dès lors, l'investissement de 200 millions d'euros sur quatre ans présenté dans cette délibération apparaît justifié et nécessaire.

Au regard des éléments présentés dans ce rapport, le groupe UDI votera pour le lancement de l'élaboration du Plan régional « anti-bouchons » et pour changer la route. Vous nous invitez à réfléchir pour innover et pouvez compter sur nous et notre participation active, car il s'agit d'un enjeu majeur pour la bonne qualité de vie des Franciliens en Région Île-de-France.

Mme la Présidente – Merci Monsieur GAUDUCHEAU. Je cède la parole au Vice-Président.

M. BEAUDET – J'ai entendu beaucoup de choses. Il y a une forme de déception, mais j'ai déjà connu cette situation lors du Plan vélo et c'est le cas dès lors que l'on tente de projeter un débat de fond passionnant, sur lequel par ailleurs tout un chacun a le droit d'être en désaccord. Ce plan est caricaturé d'emblée et sa vacuité est évoquée, mais l'absence de consultation nous serait reprochée si nous présentions un plan définitif. Lorsque j'entends parler de posture idéologique de la droite qui défend les voitures, je vous invite à avoir un débat de posture idéologique. Quelqu'un disait que l'idéologie est pratique, car elle permet de ne pas réfléchir. Sur ce sujet d'importance, je vous invite à une réflexion collective puisque nous tentons d'aborder la question de manière assez franchement et frontalement. Cette sorte de dogme qui renvoie les uns contre les autres revient dans beaucoup de vos interventions, notamment dans les rangs de l'opposition. Il s'agit d'opposer les utilisateurs de voitures polluantes, en omettant d'indiquer qu'elles le sont de moins en moins, et les utilisateurs de transports en commun. Je ne suis pas spécialiste des sujets de la qualité de l'air et j'essaie d'apprendre mais je pense que Chantal JOUANNO ne me contredira pas si j'affirme que les couloirs de métro constituent l'un des endroits les plus pollués de la Ville de Paris. Dans ces conditions, des tentatives d'amélioration sont mises en place avec les constructeurs. Je note que le tunnel du RER A est très densément saturé. Y enlève-t-on des voieries ? Y contraint-on ? Non, on tente de trouver des technologies pour faire passer davantage de trains et faire en sorte que les émanations de fer et de particules fines soient les moins polluantes possible. Pourquoi n'accepterions-nous pas ce débat à propos des routes ? Celles-ci constituent des réserves foncières considérables qui, au travers des technologies relatives à la qualité de la superstructure et des évolutions technologiques des véhicules qui y roulent, tendent à se dépolluer. Il est regrettable que, sur un sujet de fond aussi passionnant qui renvoie au sujet de la qualité de l'air, de la qualité de vie de nos concitoyens et la recherche de l'industrie et du développement économique de notre Région, nous ne soyons capables d'élever le débat.

Bien que l'on puisse être défavorable à ce rapport, je constate que son contenu est dénaturé et que d'aucuns vont jusqu'au mensonge. Monsieur GUILLAUD-BATAILLE, qui m'avait plutôt habitué à mieux sur le fond, essaie de traduire le fait que nous souhaiterions développer le transport et le véhicule individuel, ce qui est faux. Nous souhaitons faire exactement le contraire, ce que certains partagent puisque, dans vos amendements, vous revenez aussi sur le nombre de personnes par voiture dans le cadre du covoiturage. Favoriser une route avec des véhicules propres sur laquelle pourraient rouler des bus, des cars et des voitures mieux remplies ne revient pas à soutenir le transport individuel. Il convient de ne pas caricaturer, mais d'essayer de s'y ouvrir. Si je reviens vers vous dans plusieurs mois avec un Plan route qui relèverait de mensonges, de promesses non-tenues et d'erreurs stratégiques fondamentales, nous nous affronterons sur le terrain des idées. Dans l'immédiat, le sujet est de tenter de réfléchir ensemble à un phénomène qui s'opère de toute façon, avec ou sans nous. Je citerai le déploiement des applications portées par des *start-ups* sans aucune forme de contrôle, comme Waze que nous sommes nombreux à utiliser, qui déstructure progressivement la circulation dans nos petites communes, car les petites rues par lesquelles nous sommes invités à passer pour contourner les bouchons ne sont absolument pas adaptées. Si nous ne travaillons pas avec cette fameuse loi du marché ou ubérisation critiquée tout à l'heure, ces structures se développeront beaucoup plus rapidement que nous et trouver des moyens de contourner ce que nous mettons en place. Je vous invite à réfléchir à cette question.

Madame SENÉE, nous sommes habitués à des débats de fond plus courtois. J'entends bien que trois solutions magiques existent pour éviter les bouchons. Je verse rarement dans la polémique facile, mais j'hérite du dossier des transports et des mobilités que je n'ai pas géré au cours des dix-sept dernières années. J'accepte que l'on me fasse part de solutions miracles pour désengorger les bouchons et résoudre la question des transports en commun. Toutefois, j'attendais leur mise en œuvre avant. Nous avons un réseau, des bouchons et de la pollution, laquelle n'est pas née spontanément le 12 décembre 2015. Elle existe depuis longtemps et est en constante augmentation.

Un dernier élément me semble important pour ne pas contrebalancer ce discours idéologique vers lequel vous tentez de nous faire tendre. Il s'agit de cette idéologie de droite selon laquelle il convient de n'aller que vers les possesseurs de véhicules, ce qui n'est pas le sujet. Dans le cadre de notre exercice budgétaire prochain, je proposerai une très forte augmentation sur les transports en commun. L'ensemble des délibérations que nous avons adoptées cette année, y compris au STIF, sont plutôt de nature à développer et investir plus que jamais sur les transports en commun. Je peux entendre que nous adopterions une politique tout-voiture si nous avons cessé les financements sur les transports en commun et que nous déployions des financements de la route. Or ce n'est pas le cas du tout. Madame de la GONTRIE se plaignait que ce rapport n'ait pas été abordé en commission des Finances, mais celui-ci n'a pas d'impact financier. Sans doute sera-t-il abordé lors de la prochaine commission. Remettons les choses à leur juste place. Nous avons commencé par investir dans les transports publics. Nous poursuivrons cet investissement très lourd et tiendrons nos engagements sur le fret, le vélo et la route.

Je remercie Madame FOUCHÉ, Madame DUBLANCHE et Monsieur GAUDUCHEAU qui, bien que représentant la majorité, s'inscrivent dans la démarche de concertation et de propositions présentées. Nous disposons d'une connaissance et des réseaux nécessaires à l'élaboration de solutions, à l'invention et à l'expérimentation. Si nous nous conformons à ce qui a été fait voici plus d'une trentaine d'années, y compris par la droite au cours des années 50 et 60 avec la politique du tout-voiture, tout ce qui se passe autour de nous, dans une économie que nous ne contrôlons pas, prendra le pas sur nos propositions. Nous pouvons avoir de grands dogmes et de grands discours, mais, faute d'affronter cette réalité avec les institutions, lesquelles doivent interroger leurs propres principes de gouvernance, les Franciliens ne disposeront d'aucune solution nouvelle.

Mme la Présidente – Merci Monsieur le Vice-Président.

Article 1

Amendement n°52 (EELVA)

Mme la Présidente – Nous examinons le projet de délibération. Nous avons un amendement n°52 présenté par le groupe EELVA à l'article 1. Est-il défendu ? Il l'est. Je cède la parole au Vice-Président.

M. BEAUDET – Cet amendement vise à faire respecter les obligations légales de ne pas augmenter la capacité routière en Île-de-France, ce qui n'est absolument pas le sujet et je l'ai largement établi. Nos objectifs sont clairement compatibles avec le PDUIF et le SDRIF. Vos remarques indiquent d'ailleurs que le Schéma directeur de la Région Île-de-France nous renvoie à une organisation spatiale de la Région qui permettra progressivement le décongestionnement de Paris. Dans le cadre de la fidélité à ces grands plans, le Plan « anti-bouchons » sera totalement compatible avec ces orientations. Cet amendement n'ayant pas d'utilité, je demande son retrait, sinon son rejet.

Mme la Présidente – L'amendement est-il maintenu ?

Mme SENÉE (EELVA) – Il l'est. La moindre des choses eût été d'intégrer le PDU et le visa du Schéma directeur d'Île-de-France à cette délibération. Nous n'en demandons pas davantage.

Mme la Présidente – Madame SENÉE, ne défendez pas l'amendement, car vous ne disposez plus de temps de parole. Je propose donc le rejet de cet amendement. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°52 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Amendement n°86 (FN)

Mme la Présidente – Nous avons un amendement n°86 présenté par le groupe FN. Est-il défendu ? Il l'est. Je cède la parole à Monsieur Le Vice-Président.

M. BEAUDET – Il s'agit d'une proposition de correctif à l'alinéa 1 permettant de supprimer « et de mettre en œuvre » dans cette délibération. Nous sommes prêts à répondre aux inquiétudes qui semblent transparaître dans l'amendement et sommes très favorables à une concertation et non à un Plan route qui serait définitivement ficelé, financé sans information préalable. Par conséquent, je propose un avis favorable à cet amendement.

Mme la Présidente – L'amendement n°86 est mis aux voix avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

Vote de l'amendement n°86 (FN)

POUR : LR, UDI, FN, CD

CONTRE : EELVA, FdG, RCDE

NPPV : S&R

ABSENT : NI

ADOPTION

Mme la Présidente – Nous passons au vote de l'article 1. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

Vote de l'article 1

POUR : LR, UDI, FN, CD

CONTRE : EELVA, FdG

ABSTENTION : S&R, RCDE

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 2

Amendement n°22 (RCDE)

Mme la Présidente – Nous passons à l'article 2 et à l'amendement n°22 présenté par le groupe RCDE. Je cède la parole à Madame GUENOUX.

Mme GUENOUX (RCDE) – Cet amendement vise à développer des parkings relais gratuits pour les utilisateurs du réseau de transports en commun franciliens afin de favoriser l'accès aux habitants éloignés et de minimiser l'usage de la voiture.

Mme la Présidente – Je cède la parole à Monsieur le Vice-Président.

M. BEAUDET – Ce sujet qui nous tient à cœur sera discuté et délibéré le 5 octobre prochain dans le cadre du Schéma directeur des parcs-relais au Syndicat des transports d'Île-de-France. Il n'a donc pas nécessairement sa place dans cette délibération, bien que nous soyons très attachés à cette possibilité de report modal manquant et au débat en cours sur le stationnement payant ou non dans ces parkings, notamment en Grande Couronne. Nous aurons ce débat au STIF. En conséquence, je demande le retrait, sinon le rejet de cet amendement.

Mme la Présidente – L'amendement est-il maintenu ?

Mme GUENOUX (RCDE) – Il est maintenu afin de renforcer et appuyer ce que vous porterez ultérieurement.

Mme la Présidente – L'avis est défavorable, car l'amendement est satisfait. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°22 (RCDE)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Amendement n°23 (RCDE)

Mme la Présidente – Nous passons à l'amendement n°23 présenté par le groupe RCDE. Je cède la parole à Madame GUENOUX.

Mme GUENOUX (RCDE) – De nombreuses études montrent que la diminution de la vitesse maximale autorisée sur les routes permet une meilleure fluidité du trafic et une diminution des bouchons. Cet amendement a pour vocation de promouvoir une telle expérimentation sur l'ensemble des routes franciliennes fortement touchées par les bouchons aux heures de pointe.

Mme la Présidente – Je cède la parole à Monsieur le Vice-Président.

M. BEAUDET – La proposition pourrait être intéressante. Elle montre les limites de ces grandes idées ou de ces chiffres. Une diminution de 30 % de la vitesse maximale autorisée sur les routes pourrait conduire à rouler à 63 km/heure sur certains tronçons de l'A86, ce qui n'est pas simple à mettre en application. Nous sommes favorables à une gestion dynamique des vitesses, laquelle participe à la logique des technologies nouvelles. Les panneaux Sirius ne nous apprennent plus grand-chose sur l'autoroute. Nous aurons la capacité de disposer sur notre tableau de bord d'informations sur la nature de la route et sur les gares et transports en commun. Nous souhaitons travailler sur cette information dynamique. Je demande le retrait de cet amendement, sinon son rejet.

Mme la Présidente – Est-il maintenu ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°23 (RCDE)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Amendement n°24 (RCDE)

Mme la Présidente – Nous passons à l'amendement n°24 présenté par le groupe RCDE. Je cède la parole à Madame GUENOUX.

Mme GUENOUX (RCDE) – Autoriser les voitures transportant au moins trois passagers à utiliser les voies de bus et de taxis permettrait de dynamiser fortement cette pratique.

Mme la Présidente – Je cède la parole à Monsieur le Vice-Président.

M. BEAUDET – La loi MAPTAM limite cette obligation à deux adultes majeurs dans un même véhicule. Nous sommes favorables à aller au-delà. Par conséquent, je propose que nous acceptions cet amendement.

Mme la Présidente – L'avis de l'exécutif est favorable. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

Vote de l'amendement n°24 (RCDE)

POUR : LR, UDI, FN, CD, RCDE

ABSTENTION : S&R, EELVA, FdG

ABSENT : NI

ADOPTION

Amendement n°26 (RCDE)

Mme la Présidente – Nous passons à l'amendement n°26 présenté par le groupe RCDE. Je cède la parole à Madame GUENOUX.

Mme GUENOUX (RCDE) – La congestion du réseau routier francilien ne peut se régler par le développement infini des infrastructures routières. Il convient donc de diminuer le nombre de véhicules en circulation pour les zones et les horaires touchés de façon récurrente par les bouchons.

Mme la Présidente – Je cède la parole à Monsieur le Vice-Président.

M. BEAUDET – La question de la décongestion en heures de pointe constitue un sujet qui nous tient particulièrement à cœur. La semaine dernière, je me trouvais aux Pays-Bas afin d'observer l'expérimentation de décalage et de lissage des pointes sur les heures de bureau mis en œuvre à Rotterdam. En revanche, la contrainte consistant à décider au doigt mouillé qu'un cinquième des usagers des voitures n'ont pas le droit de les utiliser, alors qu'ils sont contraints de recourir à ce mode de transport, ne me paraît pas souhaitable. Je demande donc le retrait, sinon le rejet de cet amendement.

Mme la Présidente – Est-il maintenu ? Je cède la parole à Madame SENÉE pour une explication de vote.

EXPLICATION DE VOTE

Mme SENÉE (EELVA) – Nous voterons NNPV sur cet amendement, car la circulation alternée constitue l'une des solutions.

Mme la Présidente – Vous ne disposez plus de temps de parole, Madame SENÉE.

Mme SENÉE (EELVA) – Je procède à une explication de vote.

Mme la Présidente – Vous ne pouvez faire une explication de vote que sur le texte et non sur les amendements. Je vous ai donné la parole dans le cadre d'une explication de vote. Nous mettons l'amendement aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°26 (RCDE)

POUR : RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSTENTION : S&R

NPPV : EELVA, FdG

ABSENT : NI

REJET

Amendement n°27 (RCDE)

Mme la Présidente – Nous passons à l'amendement n°27 présenté par le groupe RCDE. Je cède la parole à Madame GUENOUX

Mme GUENOUX (RCDE) – Lutter contre la congestion du réseau routier passe par la promotion des transports en commun dont l'usage doit être possible à n'importe quelle heure du jour et de la nuit. Le présent amendement vise à mettre en place un service nocturne pour les réseaux de transport ferré franciliens.

Mme la Présidente – Je cède la parole à Monsieur le Vice-Président.

M. BEAUDET – Il se trouve que la question de congestion des routes franciliennes, sauf grands travaux, ne se pose pas la nuit. Cet amendement me semble donc complètement délié de notre sujet. Le débat sur la circulation de nuit, notamment des métros, pourra s'ouvrir quand nous aurons satisfaction pleine et entière sur le financement du Pass Navigo dans le cadre de la PLF. 400 chantiers se déroulent chaque nuit sur le réseau RATP. Toute ligne roulant de nuit correspondrait à des chantiers de reconstruction et de régénération que nous ne pourrions mettre en œuvre. Je demande le retrait de cet amendement, sinon son rejet.

Mme la Présidente – Est-il maintenu ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°27 (RCDE)

POUR : S&R, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSTENTION : FdG

NPPV : EELVA

ABSENT : NI

REJET

Amendement n°28 (RCDE)

Mme la Présidente – Nous passons à l'amendement n°28 présenté par le groupe RCDE. Je cède la parole à Madame GUENOUX

Mme GUENOUX (RCDE) – Cet amendement vise à développer le transport du fret par voie fluviale.

Mme la Présidente – Je cède la parole à Monsieur le Vice-Président.

M. BEAUDET – Je sais que cela vous amuse, mais j'insiste. Fidèle à notre logique, je vous proposerai un Plan fret dans quelques semaines afin d'aborder cette question de façon globale et de cesser de procéder à des expérimentations sur le fret ferroviaire, puis le fret fluvial, lesquelles nous ont notamment permis de financer un port auquel aucune péniche n'est venue s'amarrer depuis son inauguration. Il s'agit d'insuffler de la coordination et de la cohérence dans ces projets. En revanche, la question du dernier kilomètre qui sera traitée dans le Plan fret constitue un sujet important auquel je vous invite à réfléchir dans le cadre de cette délibération. Nous aurons toujours besoin de voitures qui assurent ce dernier kilomètre. La question de l'aide au renouvellement du parc des PME, PMI, TPE et TPI afin que des véhicules propres circulent dans nos centres-villes en livraison est un sujet important. Je demande le retrait, sinon le rejet de cet amendement.

Mme la Présidente – Est-il maintenu ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°28 (RCDE)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Amendement n°29 (RCDE)

Mme la Présidente – Nous passons à l'amendement n°29 présenté par le groupe RCDE. Je cède la parole à Madame GUENOUX.

Mme GUENOUX (RCDE) – Il s'agit du parallélisme des formes et la même demande, mais par voie ferrée.

Mme la Présidente – Je cède la parole à Monsieur le Vice-Président.

M. BEAUDET – La réponse est identique.

Mme la Présidente – Qui est pour cet amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°29 (RCDE)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Amendement n°87 (FN)

Mme la Présidente – Nous passons à l'amendement n°87 présenté par le groupe FN. Est-il défendu ? Il l'est. Je cède la parole au Vice-Président.

M. BEAUDET – Je demande le rejet, sinon le retrait. Nous sommes en conformité avec les précédentes délibérations que nous avons votées ici même au titre de la Smart Région. Par cohérence, nous conserverons ce même intitulé.

Mme la Présidente – Qui est pour cet amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°87 (FN)

POUR : FN

CONTRE : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FdG, RCDE

ABSENT : NI

REJET

Amendement n°25 (RCDE)

Mme la Présidente – Nous passons à l'amendement n°25 présenté par le groupe RCDE, sous-amendement de l'exécutif. Je cède la parole à Madame GUENOUX.

Mme GUENOUX (RCDE) – Il s'agit du soutien à la mise en place de la synchronisation des feux tricolores en temps réel en fonction du trafic. J'ai lu votre sous-amendement et apprécierais que vous me l'expliquiez.

M. BEAUDET – Votre demande est légitime et est développée à l'initiative d'agglomérations ou de réseaux de bus sur le réseau OPTILE et sur Paris avec la RATP. Le Plan route sera lié au réseau d'intérêt régional que nous définirons. Tout en convergeant dans votre sens, ce sous-amendement consiste à le limiter à ce réseau puisque nous ne sommes pas maîtres d'ouvrage sur les autres réseaux.

Mme GUENOUX (RCDE) – Comme nous recevons le sous-amendement à l'instant, je sollicite une suspension de séance de cinq minutes afin de l'examiner.

Mme la Présidente – Celle-ci est de droit.

La séance est suspendue à 12 heures 56 et reprend à 12 heures 59.

Mme la Présidente – Nous reprenons. Je cède la parole à Madame GUENOUX.

Mme GUENOUX (RCDE) – Nous prenons en compte votre sous-amendement.

Mme la Présidente – Qui est pour ce sous-amendement de l'exécutif ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

Vote de l'amendement de l'exécutif

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, RCDE

ABSTENTION : FdG

NPPV : EELVA

ABSENT : NI

ADOPTION

Mme la Présidente – Ce sous-amendement fait-il tomber l'amendement, Monsieur le Vice-Président ?

Vote de l'amendement n°25 (RCDE) sous-amendé

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, RCDE

ABSTENTION : FdG

NPPV : EELVA

ABSENT : NI

ADOPTION

Amendement n°101 (CD)

Mme la Présidente – Nous passons à l'amendement n°101 présenté par le groupe CD. Est-il défendu, Madame FOUCHÉ ? Il l'est. Je cède la parole au Vice-Président.

M. BEAUDET – S'agissant des projets financés dans le cadre du Plan « anti-bouchons », il nous est demandé de procéder préalablement à une étude d'impact tenant compte des effets induits, ce qui va dans le sens de la transparence. Par conséquent, je propose l'acceptation de cet amendement.

Mme la Présidente – L'avis est favorable. Qui est pour cet amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

Vote de l'amendement n°101 (CD)

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, RCDE

ABSTENTION : FdG

ABSENT : NI

ADOPTION

Amendement n°53 (EELVA)

Mme la Présidente – Nous à l'amendement n°53 présenté par le groupe EELVA. Est-il défendu ? Il l'est. Je cède la parole au Vice-Président.

M. BEAUDET – Il nous est proposé d'ajouter des mesures visant à la réduction des déplacements pendulaires aux objectifs du plan. Il s'agit d'une ambition louable. Cependant, le PDUIF et le SDRIF ont déjà traité cette question. Nous pourrions évoquer le sujet des tiers lieux, du télétravail et du déploiement de la fibre, ainsi que de l'aménagement du territoire visant à la réduction de la distance et du parcours domicile-travail. Il ne s'agit toutefois pas du sujet de notre plan. Je propose le retrait de cet amendement, sinon son rejet.

Mme la Présidente – Qui est pour cet amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°53 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, CD

ABSTENTION : FN

ABSENT : NI

REJET

Amendement n°55 (EELVA)

Mme la Présidente – Nous passons à l'amendement n°55 présenté par le groupe EELVA. Est-il défendu ? Je cède la parole au Vice-Président.

M. BEAUDET – Il s'agit d'une demande concertation avec les associations de riverains et les habitants. Or, pour la majorité des travaux, la Région ne sera pas maître d'ouvrage et n'a donc pas de concertation directe avec les riverains puisque la mise en œuvre sera réalisée par les départements et les collectivités locales. Je demande le retrait, sinon le rejet de cet amendement.

Mme la Présidente – Qui est pour cet amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°55 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, CD

NPPV : FN

ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Je mets aux voix l'article 2. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

Vote de l'article 2
POUR : LR, UDI, CD
CONTRE : EELVA, FdG
ABSTENTION : S&R, FN, RCDE
ABSENT : NI
ADOPTION

Articles additionnels

Amendement n°31 (FdG)

Mme la Présidente – Nous en arrivons aux articles additionnels. L'amendement n°31 présenté par le groupe Front de Gauche est-il défendu ? Il l'est. Je cède la parole au Vice-Président.

M. BEAUDET – Cet amendement mêle plusieurs questions liées au financement des transports et demeure dans une logique d'opposition des modes et non de complémentarité alors que celle-ci est indispensable, de même que l'intermodalité. La question du versement transport concerne directement le STIF et non la Région. Quant à la baisse de la TVA dont nous avons largement débattu, nous partageons cette volonté. Je propose le retrait de cet amendement, sinon son rejet.

Mme la Présidente – Qui est pour cet amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°31 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE
CONTRE : LR, UDI, CD
ABSTENTION : FN
ABSENT : NI

REJET

Amendement n°32 (FdG)

Mme la Présidente – Nous passons à l'amendement n°32 présenté par le groupe Front de Gauche. Est-il défendu ? Il l'est. Je cède la parole au Vice-Président.

M. BEAUDET – Cet amendement sollicite la poursuite du développement des transports en commun et de la résorption des déséquilibres est-ouest en matière d'aménagement. Ce plan régional visant à changer la route et à mettre en œuvre des mesures anti-bouchons doit être en totale complémentarité avec les autres modes, notamment celle du covoiturage en tant que solution la plus éprouvée dans le monde et qui reste à développer en France. Il s'agit de répondre aux besoins de déplacements quotidiens, de favoriser les modes les plus adaptés grâce à des parkings et à de l'information multimodale, ce qui constituera l'un des éléments essentiels de changement de la mobilité, et de favoriser les véhicules propres. S'agissant de l'EPFIF, l'objet central de cet établissement public étant la construction de logement, il convient de se tenir à ses missions particulières. Je propose le retrait, sinon le rejet de cet amendement.

Mme la Présidente – Qui est pour cet amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°32 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE
CONTRE : LR, UDI, CD
ABSTENTION : FN
ABSENT : NI

REJET

Amendement n°36 (FdG)

Mme la Présidente – Nous passons à l'amendement n°36 présenté par le groupe Front de Gauche. Je cède la parole à Monsieur GUILLAUD-BATAILLE.

M. GUILLAUD-BATAILLE (FdG) – Lors de mon intervention liminaire, je soulignais que ce plan « anti-bouchons » présentait des lacunes considérables quant au transport de marchandises. Étant donné leur nombre, les camions constituent l'un des facteurs principaux d'embouteillages sur les routes. À l'annonce d'un Plan fret émise par Monsieur le Vice-Président, je retire cet amendement et le verse à la réflexion de ce dernier.

Mme la Présidente – L'amendement est retiré.

L'amendement n°36 (FdG) est retiré.

Amendement n°54 (EELVA)

Mme la Présidente – Nous passons à l'amendement n°54 présenté par le groupe EELVA. Est-il défendu ? Il l'est. Je cède la parole au Vice-Président.

M. BEAUDET – Je suis surpris de cet amendement qui nous invite à ne pas créer de nouveaux fractionnements des espaces naturels ou agricoles. Nous défendons tous ces espaces dès lors qu'il s'agit de routes. Toutefois, ces fractionnements interviennent lors de déploiement de lignes de transport ferroviaire, qu'il s'agisse de fret ou de transport de voyageurs. Nous demeurons vigilants sur ces questions qui nous tiennent à cœur. Je propose le retrait, sinon le rejet de cet amendement.

Mme la Présidente – Il est maintenu. Qui est pour cet amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°54 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, CD

NPPV : FN

ABSENT : NI

REJET

Amendement n°56 (EELVA)

Mme la Présidente – Nous passons à l'amendement n°56 présenté par le groupe EELVA. Est-il défendu, Madame SENÉE ? Je cède la parole au Vice-Président.

M. BEAUDET – Je demande le retrait, sinon le rejet puisque nous avons précédemment répondu dans le cadre d'un amendement accepté sur l'engagement d'une étude préalable d'impact sur la qualité de l'air des projets.

Mme la Présidente – Qui est pour cet amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°56 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Amendement n°76 (S&R)

Mme la Présidente – Nous passons à l'amendement n°76 présenté par le groupe S&R. Je cède la parole à Monsieur KIENZLEN.

M. KIENZLEN (S&R) – Le développement de nouveaux matériaux routiers durables s'inscrit dans les objectifs de l'Agenda 21. À titre d'exemple, les enrobés tièdes permettent la réduction de gaz à effet de serre, des économies d'énergie lors de la production de l'enrobé, un meilleur confort pour les équipes réalisant des travaux et une réduction des émanations de fumées.

J'ai cité l'exemple de la D199 au Val Maubuée en Seine-et-Marne dont le revêtement contient des cellules photovoltaïques. Cet amendement vise à améliorer la visibilité des aménagements les plus innovants et à renforcer l'information des élus.

Mme la Présidente – Je cède la parole au Vice-Président.

M. BEAUDET – Préalablement à son rejet, je me déclare satisfait de constater que cet amendement montre que de jolies choses peuvent être faites sur la route et que taper à bras raccourcis sur la route n'est pas toujours utile. Je constate que de nouvelles technologies peuvent y être mises en œuvre, et que notre recherche et notre industrie peuvent être soutenues. En réponse à l'amendement n°101, l'exécutif prévoit d'intégrer les études d'impact qui seront soumises à l'assemblée. Nous n'avons donc pas besoin d'accepter cet amendement dont je propose le retrait, sinon le rejet.

Mme la Présidente – L'amendement est maintenu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°76 (S&R)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, CD

ABSTENTION : FN

ABSENT : NI

REJET

Amendement n°77 (S&R)

Mme la Présidente – Nous passons à l'amendement n°77 présenté par le groupe S&R. Je cède la parole à Monsieur KIENZLEN.

M. KIENZLEN (S&R) – La loi ne prévoit pas que la Région ait la compétence d'entretenir une maîtrise d'ouvrage sur les routes mais qu'elle puisse intervenir en complément d'autres opérateurs, car elle est apparemment engagée dans une démarche de respect de l'environnement et de développement durable. Cet amendement propose de décliner ces objectifs dans le cadre des grands projets d'aménagement du Plan « anti-bouchons ». Il vise à sensibiliser les partenaires de la Région à l'ensemble de ces problématiques.

Mme la Présidente – Je cède la parole au Vice-Président.

M. BEAUDET – Je propose le retrait, sinon le rejet de cet amendement. Si le fond est légitime, nous ne serons maître d'ouvrage de quasiment aucune de ces opérations, ce qui renvoie la responsabilité au maître d'ouvrage.

Mme la Présidente – Qui est pour cet amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°77 (S&R)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, CD

ABSTENTION : FN

ABSENT : NI

REJET

Amendement n°78 (S&R)

Mme la Présidente – Nous passons à l'amendement n°78 présenté par le groupe S&R. Je cède la parole à Monsieur KIENZLEN.

M. KIENZLEN (S&R) – Étant donné qu'il ne faut pas opposer la route aux autres modes de transport, nous proposons qu'en équivalence, l'argent investi sur le Plan « anti-bouchons », soit 200 millions d'euros sur l'ensemble de la mandature, puisse également l'être sur d'autres modes de transport comme le Plan vélo. Il serait intéressant d'établir une équivalence de 200 millions d'euros sur les routes et 200 millions d'euros sur les circulations douces et pistes cyclables.

Mme la Présidente – Les pistes cyclables sont des routes, Monsieur KIENZLEN. Je cède la parole au Vice-Président.

M. BEAUDET – Les investissements sur les transports en commun et le transport de marchandises dans le budget transports 2016 s'élèvent à 480 millions d'euros et à 66 millions d'euros sur les routes. Ainsi, soit je baisse les transports à 66 millions, soit j'augmente les routes à 480 millions. Il est inutile de fournir davantage d'explications. Je demande le retrait, sinon le rejet.

Mme la Présidente – Qui est pour cet amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°78 (S&R)

POUR : S&R, EELVA, RCDE

CONTRE : LR, UDI, CD

ABSTENTION : FN, FdG

ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Y a-t-il des explications de vote sur ce rapport ? Je précise que la commission des Affaires internationales se réunira à 14 heures 30 et que la séance reprendra à 14 heures 45. Je cède la parole à Madame GUIBERT.

EXPLICATION DE VOTE

Mme GUIBERT (FN) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président, le groupe Front National s'abstiendra sur cette délibération, préférant attendre le plan concret et chiffré et un calendrier précis. En 2017, nous pourrions voter favorablement ce Plan route.

Je reviens sur des points qui n'ont pas été développés dans cette délibération, notamment quant au covoiturage. Il est regrettable de restreindre vos mesures aux voitures transportant exclusivement trois passagers puisque, selon l'entreprise Carros, près de 95 % des covoitureurs sont actuellement des binômes. Il conviendrait d'instaurer un système de remboursement des frais sur le modèle du titre de transport puisque le covoiturage est considéré comme un mode de transports en commun. Cette délibération ne mentionne nullement les parkings relais. Je souhaite que l'exécutif s'engage rapidement à créer des parkings relais aux abords des gares. Vous mentionnez votre ambition de développer les voitures électriques mais n'allez pas assez loin dans l'innovation. La solution alternative aux voitures électriques qu'est la voiture dotée d'une pile à combustible doit être soutenue. Le traitement ponctuel des zones de congestion ne pourra s'effectuer sans développer des transports en commun modernes puisque nous ne pouvons dissuader un automobiliste d'utiliser son véhicule si les transports en commun ne cessent de se dégrader. S'agissant de l'amélioration de la desserte des zones d'activité et d'emploi en cohérence avec la stratégie de développement économique de la Région, il conviendrait de réduire les inégalités d'accessibilité à l'emploi entre l'est et l'ouest de la Région Île-de-France et de contribuer ainsi à rapprocher géographiquement la personne de son habitat. Pour ce faire, nous proposons d'instaurer un critère de localisation dans l'attribution des logements.

Monsieur le Vice-Président, vous n'avez toujours pas répondu sur le financement de ce Plan route qui s'élève à 200 millions d'euros.

Madame JOUANNO remplace Madame PÉCRESSE à la présidence.

Mme la Présidente – Merci Madame GUIBERT. Je cède la parole à Monsieur GUILLAUD-BATAILLE.

M. GUILLAUD-BATAILLE (FdG) – En réponse au Vice-Président qui trouvait nos positions caricaturales, j'indiquerai que ce qui est caricatural est de nous présenter un Plan « anti-bouchons » qui diffère la question du fret et du transport de marchandises. Sans cet élément, un angle mort nous place dans une situation ne nous permettant pas de jauger l'ensemble du dispositif.

Une question se pose sur l'avancée technologique sur laquelle repose une large partie de la réflexion, notamment quant à la voiture automatisée. Celle-ci multiplierait-elle le nombre de voitures ? Car il n'est nul besoin d'être titulaire du permis de conduire ni d'être attentif. Créons-nous les conditions pour ne pas multiplier les véhicules individuels, même en incitant le covoiturage ? S'agit-il de l'émergence d'un nouveau mode de transport partagé ? Nous avons Autolib', dont certains aspects sont critiquables, mais également les sites de voitures partagées. Dans cette optique, un véritable travail est requis sur les parkings en Grande Couronne. Certaines voitures pourraient ne faire que l'aller-retour entre le parking et le domicile en fin de ligne de transports collectifs.

Nous serons très attentifs au déroulement de la concertation et espérons y être associés, et souhaitons faire part de nos vives inquiétudes quant aux premiers axes présentés.

Mme la Présidente– Je demande un peu d’attention à l’égard des intervenants, car il y a beaucoup de brouhaha dans la salle. Je cède la parole à Monsieur WEHRLING.

M. WEHRLING (CD) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président, nous nous félicitons du propos tenu par l’exécutif dans le cadre de la prise en compte de nos propos, notamment quant à l’objectif qui nous tient à cœur de réduction de la pollution de l’air. La prise en compte de notre amendement, de même que pour les berges, visera à évaluer le fait que tout projet ou modification d’infrastructure doit faire l’objet d’une étude préalable d’impact sur la pollution de l’air à échelle élargie de la zone concernée. Nous nous félicitons de la prise en compte de cet amendement puisque si, l’objectif est défini, il sera atteint.

Je me félicite également d’un discours considérant que la route n’est pas simplement le lieu des voitures individuelles mais le lieu privilégié des nouveaux modes de mobilité sur route, à savoir l’autopartage et le bus. Il conviendra de réfléchir à ce que des voies dédiées à ces nouvelles mobilités soient prévues sur les axes les plus structurants sans partage avec des véhicules individuels. La voiture autonome n’a d’intérêt que si elle concerne également l’autopartage. Je me félicite que ces réflexions aient été apportées par l’exécutif dans ce débat auquel nous apporterons notre contribution constructive. Nous sommes favorables à ce rapport.

Mme la Présidente– Je cède la parole à Monsieur KIENZLEN.

M. KIENZLEN (S&R) – Merci Madame la Présidente. Je regrette le saucissonnage des différents plans et déplore le manque d’un plan fret, ce qui ne permet pas la cohérence globale sur les questions de transport et de mobilité. J’ai bien entendu qu’il n’y a aucune opposition entre les différents modes de transport mais il convient de s’interroger sur les besoins. Dans la mesure où les gens n’ont actuellement pas les moyens d’acheter une voiture électrique, les véhicules technologiques et propres ne résoudront pas immédiatement les problèmes. J’espère que les déplacements seront effectivement plus propres à l’avenir mais cette situation ne sera pas immédiate. La question environnementale n’étant pas satisfaite, notre groupe s’abstiendra sur ce rapport.

Mme la Présidente– Je cède la parole à Madame SENÉE.

Mme SENÉE (EELVA) – Le groupe Écologistes votera contre ce rapport. Vous nous accusez de caricature alors que mon propos introductif ne faisait que rappeler les stratégies possibles. Il ne s’agissait nullement de solutions miracles. Avec ce rapport, vous jouez au pompier pyromane. Depuis des décennies, vous défendez la concentration des centres commerciaux, des *clusters* et des habitats résidentiels. Or, dix ans plus tard, vous constatez la congestion et proposez de créer davantage de routes. Nous déplorons que ce rapport n’intègre pas les questions d’aménagement et la réflexion sur la réduction de la demande. Vous proposez un énième Plan route avec un volet relatif à l’évolution technologique du réseau viaire existant, lequel revêt un réel intérêt. Cependant, au-delà de la caricature, ce rapport promeut le nouveau modèle routier, bien que des efforts soient maintenus sur les transports en commun. Nous ne pourrions faire les transports en commun, le tout-routier, le fret et le fluvial. Vous remettez en cause les priorités définies au travers du Plan de déplacement urbain. Ce programme est en complète opposition avec ces priorités, au désagrément et en défaveur des Franciliens.

Mme la Présidente – Merci Madame SENÉE. Ce plan ne prévoit pas de création de routes mais des rénovations et la suppression des points noirs. Je cède la parole à Madame BADRÉ.

Mme BADRÉ (LR) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président, j’entends les remarques émises par l’opposition. Je réside sur l’A4, à quarante kilomètres d’ici. Voici dix ans, mon trajet durait une heure. Je suis partie de Coutevroult, soit à vingt-cinq kilomètres, à neuf heures ce matin et suis arrivée à onze heures. Il est préférable que je parte à neuf heures, faute de quoi, il me faut partir à six heures trente pour être présente à neuf heures. Je me mets à la place des habitants de mon département ne disposant pas de transports, car ils habitent, comme moi, dans un village de deux mille habitants. Les solutions proposées nous donnent l’espoir d’une amélioration et d’un retour à un temps correct pour parcourir quarante kilomètres. Ce matin, c’était infernal et je n’évoquerai pas les conséquences de la fermeture des voies sur berges lorsqu’il s’agit de rentrer le soir.

Mme la Présidente – Merci de ce témoignage, Madame BADRÉ. Nous passons au vote sur l’ensemble de la délibération.

M. BEAUDET – J’ai bien entendu que du temps serait nécessaire pour opérer un changement. Si Jonathan a une solution qui me permet de le faire la semaine prochaine, qu’il soit assuré que je la prends .

Mme la Présidente – Vous pourrez poursuivre cette discussion puisque nous engageons la concertation. Qui est pour ce Plan ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CR 134-16

POUR : LR, UDI, CD

CONTRE : EELVA, FdG

ABSTENTION : S&R, FN, RCDE

ABSENT : NI

ADOPTION

Mme la Présidente – Nous poursuivons avec la deuxième délibération. Le secrétaire général m'indique que nous en avons pour un quart d'heure. Nous reprendrons à 14 heures 45. Je cède la parole au Vice-Président.

M. BEAUDET – Je propose que l'on se taise et que l'on écoute afin d'aller déjeuner plus rapidement.

Un intervenant – Ça va.

M. BEAUDET – Pouvons-nous être courtois ? En quoi ne l'ai-je pas été, Monsieur SERNE ? Nous sommes 170 à 180 et avons tous faim. Moins nous palabrerons et plus rapidement nous irons déjeuner.

CR 133-16 : CRÉATION D'UN DIFFUSEUR SUR L'A86 A VÉLIZY - PROTOCOLE CADRE DE PARTENARIAT - PROGRAMME 2016

M. BEAUDET – Ce rapport a pour objet d'approuver le protocole cadre de partenariat pour le financement de la création d'un diffuseur sur l'A86 à Vélizy et à intervenir entre sept partenaires publics, à savoir, la Région Île-de-France, l'État, le Conseil départemental des Yvelines, l'Établissement public territorial GPSO, la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc, la Ville de Meudon, la Ville de Vélizy-Villacoublay et cinq partenaires privés : le Syndicat des copropriétaires du centre commercial régional Vélizy 2, la société Foncière des Régions, la société EFI, la société Bouygues Immobilier et la société Espace Expansion, et d'affecter 230 000 euros correspondants à une partie des frais d'études de ce diffuseur. Ce projet comprend un ouvrage franchissant l'A86 en passage inférieur, une bretelle s'insérant au niveau de la collectrice nord sur l'A86 intérieur, la fermeture de la sécurisation publique de deux bretelles situées au droit du nouveau giratoire du Val-de-Grâce, des ponts d'échange sur le réseau viaire hors A86, l'aménagement d'un giratoire au Val-de-Grâce, la modification de la voirie locale autour du franchissement et la reconstruction du centre d'examen de permis de conduire situé au nord de l'A86. La part de la Région dans ces travaux d'une valeur de 43 millions d'euros et ces études est fixée à 10 %. La Région sera appelée pour 4,3 millions d'euros. Sur les études, d'un montant de 2,3 millions euros, il nous est demandé 10 %, soit 230 000 euros, ce qui fait l'objet de cette délibération.

Mme la Présidente – Merci Monsieur le Vice-Président. Je demande l'avis de la commission des Transports

M. GAUDUCHEAU (UDI) – L'avis de la commission des Transports et de son Président est favorable.

Commission des transports : avis favorable

Mme la Présidente – Je demande l'avis de la commission des Finances.

Mme de la GONTRIE (S&R) – Comme sur la délibération précédente, le rapport n'ayant pas été présenté, la commission n'a pu se prononcer.

Commission des finances : le rapport n'a pas été présenté

Article 1

Mme la Présidente – Nous passons à l'examen du projet de délibération. Y a-t-il des explications de vote sur l'article 1 ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Vote de l'article 1

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, RCDE

ABSTENTION : FdG

NPPV : EELVA

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 2

Mme la Présidente – Nous passons au vote de l'article 2 ? Y a-t-il des explications de vote ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Vote de l'article 2

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, RCDE

CONTRE : FdG

ABSTENTION : EELVA

ABSENT : NI

ADOPTION

Articles additionnels

Amendement n°79 (S&R)

Mme la Présidente – Nous passons aux articles additionnels et à l'amendement n°79 présenté par le groupe S&R. Je cède la parole à Monsieur KIENZLEN.

M. KIENZLEN (S&R) – Nous sommes favorables au diffuseur de l'A86 qui devrait améliorer la fluidité du trafic dans une zone congestionnée. Compte tenu de l'utilité du projet pour la zone commerciale, des partenaires privés ont souhaité participer au tour de table, réduisant ainsi la part de fonds publics.

L'association Villacoublay Cyclable a déposé un recours contre l'arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique ce diffuseur. Celle-ci dénonce en particulier l'absence de raccordement de la piste cyclable programmé dans le cadre du projet aux voies déjà existantes. Ce recours est mentionné en page 14 du rapport qui nous a été transmis. Il est vrai que le Code de l'environnement indique dans son article L228-2 que, je cite : « *A l'occasion des réalisations ou des rénovations des voies urbaines, à l'exception des autoroutes et voies rapides, doivent être mis au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements sous forme de pistes, marquages au sol ou couloirs indépendants en fonction des besoins et contraintes de la circulation* ». Conformément à notre position adoptée dans le cadre de la délibération CR 151-16, cet amendement vise donc à résorber les grandes coupures sur les liaisons cyclables afin de renforcer la sécurité des cyclistes et vous mandate, Madame la Présidente, pour engager des discussions avec les partenaires du projet afin de financer l'aménagement des itinéraires cyclables.

Nous ne souhaitons pas faire d'obstruction, mais la correction consiste à s'en tenir à la parole donnée par la Présidente, qui consistait à aller déjeuner à l'issue des explications de vote sur la délibération précédente. Si vous le souhaitez, nous pouvons solliciter des scrutins publics sur tous les articles, ce qui ne servira à rien. Il convient de s'en tenir aux règles, ce qui n'est pas forcément l'habitude lorsque l'on compare le programme électoral et les réalisations.

Mme la Présidente – Il semble néanmoins cohérent d'examiner un secteur dans son ensemble, surtout lorsque la délibération est très courte. Je cède la parole au Vice-Président.

M. BEAUDET – J'ignore ce qui relève spécifiquement d'un amendement dans le propos puisque celui-ci était très large. À la lecture de l'amendement, je ne saisis pas l'articulation faite avec le Code de l'environnement, lequel exclut par nature le franchissement que vous réclamez. Je propose le retrait, sinon le rejet de ce rapport et vous renvoie au Plan vélo.

Mme la Présidente – Merci Monsieur le Vice-Président. Nous passons au vote de l'amendement n°79. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Vote de l'amendement n°79 (S&R)

POUR : S&R, EELVA, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSTENTION : FdG

ABSENT : NI

REJET

Amendement n°100 (FN)

Mme la Présidente – Nous passons à l'amendement n°100 présenté par le groupe Front National. Je cède la parole à Madame COURNET.

Mme COURNET (FN) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président, mes chers collègues, la France fait face à une grave crise de confiance qui affecte notre démocratie. Une majorité de Français est persuadée que la corruption est un phénomène particulièrement répandu. Ils sont 76 % à être convaincus que la plupart des responsables politiques sont corrompus. D'après le rapport annuel du SCPC, le service de prévention de la corruption placé auprès du Garde de Sceaux, la commande publique, en particulier dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, est l'un des domaines d'activité les plus exposés aux tentatives de corruption.

Le protocole cadre de partenariat pour la création d'un diffuseur entre le R57 et l'autoroute A86 à Vélizy-Villacoublay, dont le coût global est de 43 millions d'euros, ne mentionne aucune clause anti-corruption alors que nos grandes entreprises françaises développent de telles clauses dans leurs contrats commerciaux appliquant l'un des six principes des lignes directrices anti-corruption émises par le SCPC. Exiger des responsables publics un comportement irréprochable et mériter la confiance publique n'ont de sens que si les institutions qui nous régissent fonctionnent elles-mêmes de manière exemplaire.

Le groupe Front National Île-de-France Bleu Marine souhaite affirmer son attachement à la transparence de la vie publique en adoptant une culture garantissant aux citoyens l'intégrité des décisions publiques. C'est pourquoi je demande de voter pour l'ajout de la clause suivante : « *Les partenaires certifient qu'aucune partie du coût global prévu dans le protocole cadre de partenariat n'a été promise, payée, ou ne sera payée à toute personne dépositaire de l'autorité publique, à tout parti politique ou candidat à un mandat électif. Il est entendu qu'aucun paiement ne devra être fait dans le but ou avec l'effet d'une corruption publique ou privée* ».

Mme la Présidente – Je cède la parole au Vice-Président.

M. BEAUDET – Je propose le retrait, sinon le rejet de cet amendement, car le Code de procédure pénale fait obligation à toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit, d'en donner avis sans délai au procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs. Cette règle s'imposant à toutes et tous, cet amendement est nul et non avenu.

Mme la Présidente – Je cède la parole à Monsieur KIENZLEN.

M. KIENZLEN (S&R) – Je ne saisis pas bien le sens de l'amendement. S'il s'agit d'un amendement visant à respecter la loi et affirmer qu'il convient de ne pas se rendre coupable de corruption, nous aurions pu en créer un visant à ne pas commettre d'assassinat. Cela n'a aucun sens. Nous voterons contre.

Mme la Présidente – Je mets cet amendement aux voix. Monsieur de SAINT JUST, vous demandez un scrutin public. Il est de droit. J'ai besoin de deux scrutateurs : Monsieur KIENZLEN et une femme. Il faut cependant voter d'abord. Le scrutin est ouvert et est en cours sur l'amendement n°100 avec un avis défavorable de l'exécutif. Avez-vous tous voté ? Le scrutin est clos. L'amendement est rejeté.

Vote de l'amendement n°100 (FN)

Scrutin public

VOTANTS : 167

POUR : 20

CONTRE : 127

NPPV : 20

REJET

Mme la Présidente – Nous en arrivons au vote de la délibération dans son ensemble. Y a-t-il des explications de vote ? Je cède la parole à Monsieur KIENZLEN.

EXPLICATION DE VOTE

M. KIENZLEN (S&R) – Entre l'amendement ridicule et la demande de scrutin public qui a pour unique vocation d'expliquer que ceux qui ont voté contre sont des vilains refusant de lutter contre la corruption, il s'agit de manœuvres de manipulation grossières de la part d'un groupe qui a été rappelé à l'ordre, car il truandait les votes au sein de l'assemblée régionale. C'est se foutre de nous. Bon appétit.

Mme la Présidente – Je cède la parole à Madame GUIBERT.

Mme GUIBERT (FN) – Merci Madame la Présidente. Monsieur KIENZLEN, je trouve votre attitude un peu méprisante puisque le scrutin public est de droit. Respectez la démocratie et n'interpellez pas, Monsieur. Par ailleurs, je suis un peu consternée par le fait que l'exécutif n'a pas voté l'amendement que nous proposons pour instaurer les bases juridiques visant à lutter contre la corruption. Le Front National votera pour la délibération en général puisque nous voyons enfin le bout du tunnel. Cette opération est en cours depuis 2007. Je demande à l'exécutif de demeurer vigilant quant à l'enveloppe budgétaire puisque la Région cofinance cette opération à hauteur de 4,3 millions d'euros. Un article du protocole 8. 2 permet de réunir le comité de pilotage pour réévaluer celle-ci en cas d'aléas, d'imprévus et de diagnostics qui auraient été préalablement mal évalués. Nous souhaiterions être informés de l'éventuelle allocation d'une nouvelle enveloppe budgétaire et en sollicitons la communication.

Mme la Présidente – Y a-t-il d'autres explications de vote ? Je cède la parole à Madame SENÉE.

Mme SENÉE (EELVA) – Ce rapport est l'illustration de mon propos précédent. Un secteur a été aménagé avec un grand centre commercial et l'aménagement de bureaux, ainsi qu'une extension commerciale, y sont prévus. Nous opterons pour NPPV puisque la réalité veut qu'à ce stade, il y a un souci de congestion, et surtout, de sécurité. Si nous pouvions, une fois pour toutes, réfléchir aux questions d'aménagements et éviter la création de telles concentrations, ce serait une bonne chose pour la Région Île-de-France.

Mme la Présidente – Nous passons au vote. Qui est pour cette délibération ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CR 133-16

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, RCDE

NPPV : EELVA, FdG

ABSENT : NI

ADOPTION

Mme la Présidente – Je vous remercie. Nous nous retrouvons à 14 heures 45.

La séance est suspendue à 13 heures 41.

La séance est reprise à 14 heures 51.

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme JOUANNO – Écologie et développement durable

CR 174-16 : ENGAGEMENTS POUR UN OBJECTIF « ZÉRO DÉCHET » EN ÎLE-DE-FRANCE – VERS UNE NOUVELLE PLANIFICATION POUR L'ÎLE-DE-FRANCE – ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTIONS EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE – EXEMPLARITÉ DE L'INSTITUTION RÉGIONALE ET DES GRANDS PROJETS SOUTENUS PAR LA RÉGION

Monsieur CHARTIER remplace Madame PÉCRESE à la présidence.

M. le Président – Mes chers collègues, bonjour à tous. Nous allons commencer cet après-midi par le rapport 174-16, qui est l'engagement pour un objectif zéro déchet en Île-de-France et pour présenter ce rapport, je cède la parole à ma collègue Chantal JOUANNO, Vice-présidente en charge de l'écologie et du développement durable.

Mme JOUANNO – Merci, Monsieur le Président. Comme vous le savez sans doute, la loi NOTRe d'août 2015 nous a demandé d'élaborer un plan régional des déchets, qui inclut bien évidemment les plans régionaux existants, lesquels sont une spécificité francilienne (plan PREDEC sur les déchets de chantiers ou PREDMA sur les déchets ménagers ou assimilés), mais qui va bien au-delà, car nous sommes censés par ce plan couvrir tous les déchets qui sont produits et traités en Île-de-France. Par ailleurs, elle nous demande de réaliser une planification spécifique pour six types de déchets : les véhicules hors d'usage, le BTP, les biodéchets, les déchets amiantés, les déchets d'emballage et les déchets de textile. C'est là une obligation qui a été spécifiée par la loi. Enfin, ce plan nous demande d'avoir un volet économie circulaire. Même si celle-ci ne se limite pas à la question des déchets, le fait est qu'elle est, dans la loi, rattachée au plan régional des déchets.

En Île-de-France, les enjeux sont assez considérables : les déchets ménagers et assimilés représentent 5,5 millions de tonnes, dont aujourd'hui 18 % vont encore en enfouissement. Pour les déchets d'entreprises et d'administration, nous sommes à 6 millions de tonnes, dont seulement 30 % sont valorisés. Pour la construction et le BTP, nous en sommes à 30 millions de tonnes. La loi fixe par ailleurs des objectifs assez ambitieux, notamment en termes de valorisation matière et organique (65 %). Notre objectif à terme, dans un délai et selon des modalités d'action qui vont être fixées justement par le plan que nous allons élaborer, c'est le zéro déchet. Conformément à la directive européenne, c'est d'abord zéro déchet enfoui. Cela implique que la première action prioritaire pour atteindre cet objectif est bien évidemment la prévention, comme le dit très explicitement la directive européenne. Parmi ses moyens d'action, il y a l'économie circulaire, et nous aurons un plan très spécifique sur le sujet, qui s'inscrit d'ailleurs dans la ligne – c'est assez consensuel comme débat – de ce qui avait été voté sous une précédente mandature.

Le problème auquel nous sommes confrontés est que, selon la loi, nous aurions dû présenter ce plan définitivement, c'est-à-dire avant enquête publique, en février de l'année prochaine. Cela est complètement impossible puisque, en parallèle, les lois ont redéfini le périmètre et les territoires, notamment des syndicats de traitement des déchets ; nous n'avons donc pas d'interlocuteurs. Par ailleurs, le gouvernement a tardé à adopter certains décrets, par exemple sur la composition des commissions consultatives. Il est donc convenu que nous présentions ce plan avant enquête publique en 2018. Nous nous donnons environ un an et demi pour élaborer ce plan, ce qui correspond d'ailleurs à peu près à la durée d'élaboration du PREDEC.

Par ailleurs, il existe des obligations légales de concertation, la constitution d'une commission consultative d'élaboration et de suivi de ce plan. Nous vous proposons, dans cette délibération, d'aller au-delà :

- d'associer à cette commission d'autres acteurs, par exemple les acteurs du transport, de l'énergie ou de l'environnement ;
- d'avoir des groupes de travail, des groupes d'élus qui associent les élus du Conseil régional, mais aussi les élus des collectivités territoriales concernées ;
- d'avoir des ateliers de concertation décentralisés.

Nous reprenons un peu le schéma qui avait été celui du PREDEC et qui avait été apprécié par l'ensemble des groupes politiques, pour avoir une démarche de concertation la plus complète possible.

M. le Président – Merci beaucoup, Madame la Vice-présidente, à la fois de votre clarté et de votre concision. Vous avez bien sûr sollicité plusieurs commissions, qui se sont prononcées. Pour la commission du développement économique, de l'emploi et de l'innovation, Alexandra DUBLANCHE m'a indiqué que l'avis rendu était favorable. Madame Sophie DESCHIENS quel avis a été rendu pour la commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire ?

Commission du développement économique, de l'emploi et de l'innovation : avis favorable

Mme DESCHIENS (LR) – Avis favorable, Monsieur le Président.

*Commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire : **avis favorable***

M. le Président – Merci à vous. Monsieur Michel CAFFIN, pour la commission ruralité. Avis favorable, merci. Monsieur Gilles BATTAIL, pour la commission du logement et de la politique de la ville. Avis favorable, merci. Madame Marie-Pierre de la GONTRIE n'est pas là, je suppose que l'avis devait être favorable, puisque vous y étiez Madame la Vice-présidente.

*Commission de la ruralité et de l'agriculture : **avis favorable***

*Commission du logement et de la politique de la ville : **avis favorable***

*Commission des finances : **avis favorable***

Discussion générale

M. le Président – Le temps de parole global a été fixé à 40 min. Je vais donc solliciter les différents groupes pour leur intervention en commençant par le groupe Les Républicains. Madame Sophie DESCHIENS, vous avez la parole.

Mme DESCHIENS (LR) – Merci, Monsieur le Président. À travers ce rapport, preuve est nouvellement apportée que l'environnement n'est pas une prérogative exclusive de la gauche et des Verts. Depuis le début de notre mandature, sous l'impulsion de Valérie PÉCRESSE et de Chantal JOUANNO, nous voyons l'action de la Région en faveur de l'environnement se dessiner avec responsabilité et ambition. Cette action régionale, recentrée sur ses compétences, a déjà mis en place des mesures d'accompagnement fortes pour le développement des filières et dispositifs énergétiques type biomasse ou géothermie. Avant l'été, nous avons adopté notre plan air, un plan concret pour lutter efficacement contre la pollution ; nous avons également adopté un plan d'actions pour une région propre, afin de combattre les dépôts sauvages et accompagner au mieux les acteurs qui luttent contre ce fléau. Aujourd'hui, nous poursuivons notre action afin de redéfinir avec ambition notre politique régionale dans le secteur des déchets. C'est une véritable révolution : notre Région affirme désormais des engagements forts à travers l'élaboration d'un nouveau plan déchets favorisant notamment l'économie circulaire – et il était temps. Car durant ces dernières années, la Région Île-de-France n'a pas été à la hauteur sur les questions de la valorisation des déchets. Elle n'a pas été force de proposition, elle n'a pas su anticiper les changements environnementaux et économiques qu'il convenait d'appréhender. Nous avons pris du retard, comparés à d'autres Régions en pointe sur ces questions. Je pense notamment à l'Aquitaine, qui n'a pas attendu la loi NOTRe et les transferts de compétences pour anticiper. D'autres territoires ont bien compris que les déchets devaient être considérés comme une ressource.

La Région doit désormais jouer un nouveau rôle et ne pas se satisfaire de juxtaposer les différents plans de déchets existants sur notre territoire. Notre rôle est de coordonner la mise en place d'une nouvelle stratégie régionale en consultant l'ensemble des acteurs concernés (les entreprises, les collectivités et les Franciliens) afin que nous soyons prêts en 2018. Notre rôle est aussi de faciliter les démarches auprès des collectivités, afin de les conseiller et de les accompagner. Le temps où la Région, sur ce sujet, imposait sans concerter, sans avoir une réelle vision de terrain, est révolu.

Cette nouvelle politique ambitieuse place donc la Région « au cœur du réacteur », afin de bâtir avec tous les acteurs de la filière une nouvelle stratégie dont l'objectif est d'atteindre le zéro déchet. À travers cette nouvelle planification de prévention et de gestion des déchets, ce sont de nombreuses compétences de la Région qui sont mobilisées : l'aménagement, les transports, l'énergie, le logement, la formation, le développement économique ou encore l'innovation, afin de faire de notre région un véritable laboratoire de la mise en œuvre d'une politique transversale.

En se fixant l'objectif zéro déchet, la Région prend date, d'ores et déjà, sur son propre patrimoine que sont les lycées, les CFA ou encore les îles de loisirs. C'est avec l'ensemble des acteurs concernés que nous allons œuvrer pour la réduction et la valorisation des déchets, afin de réduire au minimum la part de déchets enfouis ou incinérés. Les enjeux sont importants, à la fois pour la préservation de l'environnement, mais aussi pour notre économie, car générateurs de création d'emplois. À travers ce nouveau plan, la Région s'installera comme la coordinatrice de la politique des déchets, dotée d'une véritable vision territoriale. Je pense plus particulièrement à la Seine-et-Marne, déjà pénalisée par les dépôts sauvages de déchets de chantiers, avec 1 000 t par an sur les bas-côtés de ses routes départementales, mais aussi considérée depuis des décennies comme le principal exutoire de l'Île-de-France. C'est ainsi que ce département a reçu 27 millions de tonnes de déchets de chantiers inertes en cinq ans, sur les 34 millions produits en Île-de-France. Ce n'est plus acceptable. Les élus Seine-et-Marnais, autour de Jean-Jacques BARBAUX, le Président du Conseil départemental, ont affirmé leur volonté de discuter avec la Région, le préfet de Région et la société du Grand Paris sur ce sujet, qui a fait l'objet d'un moratoire de trois ans.

Vous le savez, Madame la Vice-présidente, la Seine-et-Marne observe notre action et attend de nous que la question des déchets de chantiers sur son territoire ne soit plus subie. Je ne puis que me féliciter, comme vous l'avez annoncé en commission environnement, qu'enfin une réunion de travail de concertation soit programmée sur ce sujet avec la société du

Grand Paris, le département de la Seine-et-Marne et la Région. Les questions du développement d'une véritable filière de la valorisation des déchets qui soit créatrice d'emplois, de l'innovation technologique et sociale et d'un aménagement de notre territoire permettant une meilleure répartition des flux de déchets sont les enjeux de ce futur plan dont, par notre vote favorable et je l'espère unanime, nous allons lancer dans quelques minutes la dynamique.

Applaudissements.

M. le Président – Nous vous remercions pour cette intervention talentueuse. La parole est pour le groupe Socialistes et Républicains, Madame TAILLÉ-POLIAN.

Mme TAILLÉ-POLIAN (S&R) – Merci, Monsieur le Président. La loi ayant prévu de donner davantage de cohérence entre les différents plans de prévention et de gestion de l'ensemble des déchets, le Conseil régional se met en conformité en lançant cette procédure d'élaboration. Malheureusement, comme à l'accoutumée, l'exercice principal de la majorité actuelle vise à démolir ou ignorer le travail réalisé par la majorité régionale précédente. Il serait plus utile de travailler avec honnêteté, en dressant un bilan objectif, en posant des orientations ambitieuses, car de nombreux défis restent à relever, notamment en matière de développement du recyclage ou pour mettre fin à l'enfouissement. De révolution, je n'en vois point. On nous dit « une Région exemplaire dans ses locaux et ses propres services », mais parfois on oublie son aparté : « ce sera plus simple quand on aura déménagé ». Si tout le monde attend d'être déménagé pour mettre en œuvre une politique zéro déchet, nous ne sommes pas près d'atteindre des objectifs. C'est pourquoi nous avons formulé, par voie d'amendement, un certain nombre de propositions pour mettre en œuvre de nouvelles politiques de prévention et de gestion durable des déchets générés par l'ensemble des activités du Conseil régional.

Dans le rapport, j'ai lu que l'Île-de-France ne peut pas rester à la traîne de l'innovation et de l'économie circulaire. Quelques lignes plus tard, il nous est proposé d'écrire un plan de développement de l'économie circulaire pendant la mandature. Est-il possible d'être plus flou ? Nous pourrions être dans un calendrier plus responsable. Je souhaiterais rappeler que si le nouveau plan de prévention et de gestion des déchets doit désormais intégrer fortement la logique de l'économie circulaire, c'est en vertu de la loi NOTRe et suite à l'impulsion en la matière de la ministre de l'Environnement. La logique de l'économie circulaire était très absente de la première délibération que nous avons eue à examiner au sujet des déchets, à savoir la lutte contre les dépôts sauvages. Nous avons alors cherché à combler cette lacune, et il nous avait été répondu d'attendre le lancement de la procédure de la nouvelle planification. Nous voilà bien déçus. Et maintenant, il nous est dit que la loi nous oblige à traiter l'économie circulaire par le petit bout de la lorgnette, via la planification des déchets. Mais la loi ne nous interdit guère de lancer immédiatement une politique d'envergure pour mettre en œuvre l'économie circulaire. Et puisque le sujet fait consensus, je vous suggère une option très simple, qui est d'appliquer la délibération votée ici même en février 2015, laquelle est très complète et propose de lancer une dynamique, fixe un calendrier, une méthode de concertation, de mise en synergie des acteurs. Nul besoin de nous renvoyer à un moment flou pendant la mandature : les éléments sont là, maintenant il faut agir.

Quant aux orientations ambitieuses, c'est fort bien de dire : « zéro déchet », mais peut-être faudrait-il déjà se fixer un certain nombre d'ambitions plus précises et marquées dans le temps. C'est pourquoi nous appuierons nos collègues de gauche lorsqu'ils proposent des objectifs chiffrés qui soient d'ores et déjà inclus dans ce texte, et pas seulement l'objectif flou et très indéterminé du zéro déchet.

Nous avons aussi posé des questions pour savoir si le plan zéro déchet serait pris en compte dans l'élaboration de la stratégie de développement économique. Il nous est répondu que cela sera difficile en raison du calendrier de ce schéma. Je considère que cela révèle une absence de vision en termes de développement des nouveaux gisements d'emplois, liés notamment à la mise en place de l'économie circulaire qui, si elle est accompagnée avec énergie et pugnacité, générera des milliers d'emplois en Île-de-France. Négliger un tel enjeu marque le manque d'ambition de l'exécutif régional. La préparation et la mise en œuvre de la transition énergétique sont un enjeu majeur, aussi je vous demande de ne pas précipiter l'examen de la stratégie régionale de développement économique, et d'accélérer en même temps la politique de l'économie circulaire, puisque les outils sont là, pour un tout cohérent qui apportera des réponses concrètes à des problématiques structurantes de notre Région.

Applaudissements.

M. le Président – Je vous remercie, Madame TAILLÉ-POLIAN. Pour le groupe Front de gauche, la parole est à Monsieur Didier MIGNOT.

M. MIGNOT (FdG) – Merci, Monsieur le Président. Vous nous proposez ici un plan sur la prévention et la gestion des déchets en Île-de-France, avec pour objectif fort le zéro déchet. Ce travail ambitieux, et notamment les mesures d'économie circulaire qui en feront partie, nous est demandé en premier lieu par le nouveau cadre juridique de la loi NOTRe, qui est tout sauf révolutionnaire, au sens progressiste du terme. Il est vrai que le cadre antérieur, où se sont empilés les plans spécifiques et les échelons territoriaux concernés, ne facilitait pas la mise en place cohérente d'une action d'ensemble concertée. Vous souhaitez

tirer parti de ce nouveau cadre légal pour aboutir à une vision territorialisée et opérationnelle en matière de déchets, en y associant les acteurs locaux. Présentée ainsi, votre proposition ne peut que susciter l'approbation.

Vous nous proposez aussi, dans ce contexte, d'engager l'élaboration d'un plan d'actions en faveur de l'économie circulaire. Sur cela aussi, nous ne pouvons qu'être d'accord. La majorité régionale précédente avait d'ailleurs posé de sérieux jalons d'une telle politique, et notre groupe y avait contribué. Il faut bien entendu, en matière de traitement des déchets, sortir de la logique dominante incinération-stockage, fixer des orientations plus claires sur le recyclage et les différents types de valorisation. Il convient notamment, dans ce cadre, de pousser la réflexion et l'action sur la méthanisation et la réutilisation des composts, et surtout, avant de penser la gestion des déchets, il nous faut absolument travailler sur la question de leur production. L'objectif zéro déchet sera d'autant plus atteignable qu'on réduira leur quantité à la source. Ce sont des enjeux majeurs que j'évoque ici pour bien souligner qu'en la matière, la réflexion collective avec les acteurs concernés et la concertation sont indispensables pour penser la complexité des défis auxquels nous sommes confrontés. Le travail d'élaboration du plan reste donc maintenant à faire de la façon la plus transparente possible. Vous proposez pour cela une démarche consultative, la constitution de groupes de travail techniques, de groupes d'élus, des ateliers décentralisés et des rencontres citoyennes. Là aussi, sur le papier, nous ne pouvons qu'encourager ces démarches, et nous sommes prêts à y participer, mais nous savons aussi tous que la question des déchets engage des enjeux financiers considérables, des intérêts industriels puissants qui ne s'affichent pas toujours au grand jour et qui ne sont pas vraiment compatibles avec les exigences de transparence et de démocratie que je viens d'évoquer. Il y a de l'intérêt public, et nous devons tous et toutes, dans cette assemblée, y être attentifs. Nous sommes donc dans l'attente de cette élaboration collective – et vraiment collective –, d'où l'amendement que nous avons déposé.

Applaudissements.

M. le Président – Merci beaucoup, Monsieur MIGNOT. La parole est pour le groupe Front national, Monsieur Jean-Lin LACAPELLE.

M. LACAPELLE (FN) – Merci, Madame la Présidente. Depuis le début de cette mandature, nous nous sommes habitués aux titres ronflants de vos rapports, qui ressemblent à s'y méprendre à des annonces publicitaires destinées à séduire les consommateurs les plus crédules. Avec ce rapport, vous ne dérogez pas à votre stratégie du 100 % communication, qui contraste singulièrement avec la portée réelle et l'efficacité concrète de votre politique. Les Franciliens commencent à sentir l'odeur de la manipulation et ils ne tarderont pas à se rendre compte qu'ils ont été floués par votre changement à la sauce hollandaise.

Le rapport qui nous occupe concerne un sujet majeur, celui de la gestion des déchets, qui n'est, nous ne pouvons que le regretter, pas digne de la première Région d'Europe. Il est nécessaire d'engager cette planification et de passer au concret le plus vite possible, car nous sommes à la traîne dans ce domaine, comme dans bien d'autres. Nous avons appris que le Grand Paris veut engager l'économie circulaire, que Madame HIDALGO, la tristement célèbre maire de Paris, aurait dû prendre à bras-le-corps en organisant l'indispensable tri sélectif dans Paris au lieu de produire un livre blanc qui prend la poussière sur l'étagère. Mais Madame HIDALGO ne peut pas tout faire : s'occuper des Parisiens en améliorant leur cadre de vie et installer une jungle d'immigrés clandestins entre les murs de la capitale, avec les risques insensés que nous connaissons.

Exclamations.

Chacun ses priorités : les nôtres sont nationales et justes, les vôtres sont étrangères et injustes. Pendant que les préoccupations premières de nos compatriotes sont méprisées, que nos irresponsables publics se désintéressent du quotidien des Français, les initiatives privées ne manquent pas. En effet, depuis des années, sans attendre le bon vouloir de Madame HIDALGO ou un éclair de génie du Grand Paris, les petits commerces se sont emparés de cette problématique en développant une économie circulaire à petite échelle. Au Front national, nous sommes évidemment favorables à l'élimination de nos déchets, mais il ne faut pas que l'économie circulaire reste une belle idée conceptuelle. Il ne suffit pas seulement d'engager ou de distribuer des aides à des associations qui vont dans ce sens, il est nécessaire de développer des projets de soutien aux industries qui vont participer à la création d'emplois. Pour illustrer mon propos, je citerai Patrice SOUET, directeur adjoint de l'économie circulaire et des déchets à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), qui disait : « les prévisions varient d'un organisme à l'autre, mais ce qui est certain, c'est que 10 000 t de déchets jetés dans une décharge créent un équivalent temps plein, alors que la même quantité vouée au recyclage en engendre dix. En comptant sur les filières de valorisation et de démantèlement, cela crée 50 fois plus d'emplois. »

Monsieur le Président, au-delà des mots et des incantations qui rythment votre politique, il faut que notre Région plonge dans cette économie de recyclage des métaux, des pneus, des batteries, des cartons, et que l'Île-de-France devienne un exemple en matière de dépollution. En cohérence avec nos propositions, nous voterons pour ce rapport.

Dans un autre domaine qui nous concerne, nous attendons l'élection présidentielle de 2017 et la victoire de Marine LE PEN, non pas pour recycler les déchets de votre politique, mais pour rendre à la France sa puissance, sa grandeur, sa prospérité et son identité.

Applaudissements.

M. le Président – Merci, Monsieur LACAPELLE. La parole est pour le groupe RCDE, Jean-Marc NICOLLE.

M. NICOLLE (RCDE) – Merci, Monsieur le Président. Selon les dispositions prévues par la loi NOTRe, vous engagez la Région Île-de-France, ses collectivités et ses acteurs vers l'objectif zéro déchet à travers une politique, que vous qualifiez vous-même de totalement refondée, de prévention et de valorisation répondant aux principes de l'économie circulaire. Si le groupe RCDE partage pleinement cette ambition, la mise en pratique semble en manquer :

- dans le présent rapport, vous ne vous fixez aucun objectif concret quant à la réduction des déchets en Île-de-France ;
- vous excluez les différentes sensibilités politiques présentes dans cet hémicycle de la commission consultative d'élaboration et de suivi du plan ;
- vous animez une large concertation dédiée à la co-construction du plan d'actions en faveur de l'économie circulaire, sans jamais penser à en formaliser les résultats ;
- vous ne faites jamais référence à l'Observatoire régional des déchets d'Île-de-France (Ordif) comme acteur incontournable de l'élaboration du plan de prévention et de gestion des déchets.

Dès lors, persuadés de cet enjeu pour la planète et notre Région, il convient naturellement de faire partager ces ambitions par l'ensemble des élus régionaux, afin de pouvoir hisser notre Région, en l'espace d'une décennie, au rang de modèle. Nous essaierons de vous proposer aussi quelques ambitions de notre groupe, qui se permettra de défendre un certain nombre d'amendements auxquels, j'espère, vous porterez une attention toute particulière.

M. le Président – Nous vous remercions, Monsieur NICOLLE. Pour le groupe EELVA, la parole est à Madame Annie LAHMER.

Mme LAHMER (EELVA) – Merci, Monsieur le Président. Juste pour rappel, notre Région est championne d'Europe de l'incinérateur. C'est donc bien sûr avec le plus grand intérêt et avec la plus grande attention que nous avons accueilli la volonté affichée d'engager notre Région vers un objectif zéro déchet. Celui-ci constitue un moyen essentiel et indispensable de la transition écologique, mais votre engagement nous semble insuffisamment concret. Passons sur les œillères de votre projet, qui néglige le travail considérable accompli par nos partenaires sur cette question, et notamment par la Ville de Paris, à travers les états généraux de l'économie circulaire, auxquels notre Région a d'ailleurs pris part, jusqu'à signer un pacte pour l'économie circulaire. Admettons que le manque d'expérience de votre majorité en la matière puisse expliquer votre vision un peu abstraite de la politique zéro déchet, restrictive et détachée de l'écosystème dans lequel elle doit s'inscrire. Nous supposons que l'innovation et les investissements nouveaux nécessaires à ce projet sont des sujets qui ont pu vous échapper, par exemple pour ce qui concerne la matière textile, si importante et déjà valorisée dans d'autres Régions et d'autres pays, mais totalement absente ici. Notre volonté n'est pas tant de critiquer que de construire, mais trop d'éléments manquent. Nous voulons porter à l'intelligence collective du Conseil régional des propositions pour améliorer ce projet et le rendre concret.

Il faut y inscrire le principe d'une réduction des déchets à la source et, par conséquent, travailler en amont, avec les outils que sont la lutte contre l'obsolescence programmée, la limitation des gaspillages, la réglementation de l'emballage, le soutien aux recycleries. Notre Région doit montrer l'exemple et, à travers son futur hôtel de Région, ses lycées et CFA, ainsi que ses îles de loisirs, elle doit mettre en œuvre des principes de la politique zéro déchet d'une façon globale, et non pas limitée à la question du gaspillage alimentaire. Il nous faut contribuer à la création d'une filière déchets pour l'Île-de-France et inscrire dans le volet économique de notre plan zéro déchet régional la nécessité d'un programme financièrement stable de conversion capable de conjuguer la préservation de notre environnement et le maintien de l'emploi et de l'activité économique. Il nous faut engager, sur des objectifs clairs et en accord avec les avancées du droit national (loi NOTRe) et européen en la matière, à l'horizon 2020, un niveau de recyclage et de valorisation de 50 % pour les déchets ménagers et de 70 % pour les déchets de construction et de démolition. De même, il nous faut définir un objectif chiffré pour la réduction de l'enfouissement et de l'incinération des déchets franciliens. S'il vous plaît...

M. le Président – Peut-être y a-t-il un peu trop de bruit.

Mme LAHMER (EELVA) – J'ai des voisins qui s'amuse.

M. le Président – Je suis certain que le Président SALINI vous écoute avec beaucoup d'intérêt.

Mme LAHMER (EELVA) – Il nous faut organiser une concertation large avec tous les acteurs concernés, et construire avec eux un plan d'actions qui relie l'objectif zéro déchet et le développement de l'économie circulaire : élus concernés, entreprises spécialisées, techniciens, acteurs associatifs, réseau international Zero Waste, etc. Le plus grand nombre de citoyennes et citoyens doivent pouvoir échanger lors de moments dédiés et réguliers, et grâce à la mise à disposition d'outils numériques. Il faut mettre en place une aide spécifique pour encourager et soutenir le volontarisme des collectivités territoriales franciliennes

qui s'engageront dans une démarche zéro déchet. Chers collègues, nous espérons que vous saurez vous montrer réceptifs, pour l'Île-de-France, à améliorer ce projet.

Applaudissements.

M. le Président – Merci beaucoup, Madame LAHMER. Pour le groupe Centre et Démocrates, la parole est à Bruno MILIENNE.

M. MILIENNE (CD) – Merci, Monsieur le Président. Je n'ai pas fait d'erreur, Jérôme, tu l'as remarqué.

M. le Président – Non, tu n'as pas fait d'erreur. Monsieur LACAPELLE, tout à l'heure, lisait un texte qui n'était pas le sien, il n'avait donc pas repéré. Ce n'est pas grave.

M. MILIENNE (CD) – Ce rapport que vous nous proposez a le mérite d'être vertueux et de vouloir s'attaquer de manière globale à un sujet sur lequel notre pays est loin d'être à la pointe, qu'il s'agisse du tri, du recyclage ou de la valorisation de l'économie circulaire. Même si, selon la dernière étude d'Eurostat, chaque Français a produit 511 kg de déchets en 2014, en réduction par rapport aux années précédentes, il nous reste encore une belle marge de manœuvre. Ainsi, dans son dernier rapport annuel, publié en février 2016, la Cour des comptes a souligné la nécessité de mieux optimiser la gestion de déchets, qui coûtent 10 milliards d'euros par an. Par ailleurs, nous devons progresser dans le tri de nos déchets, car les erreurs de tri ont un coût estimé à 40 millions d'euros rien que pour la filière emballage. Il en va de même pour le recyclage, la valorisation de l'économie circulaire. Tout le monde s'accorde donc à dire que nous devons faire plus pour la gestion de nos déchets.

Avant la loi NOTRe, trois plans existaient, ce qui rendait complexe la situation. Aujourd'hui, la loi prévoit la fusion de ces trois plans en un seul, le plan régional de gestion et de réduction des déchets (PRPGD), dont l'élaboration sera confiée à la Région. Nous allons enfin passer d'une politique de gestion des déchets en silo à une politique de gestion globale. Il nous faut mettre en place une vraie filière de tri et de compostage, par exemple. Il faut avoir pour ambition de réduire drastiquement la part de l'enfouissement et de l'incinération, qui sont des solutions passéistes et qui, surtout, ne préservent nullement l'environnement. Il va donc nous falloir agir à toutes les étapes de la gestion de nos déchets. Partant de l'évidence qu'un bon déchet est un déchet non produit, la Région Île-de-France pourrait s'engager résolument dans le soutien aux entreprises se lançant dans l'*upcycling*, comme le préconise le pape de l'économie circulaire, Michael BRAUNGART, qui invite les entreprises à littéralement en finir avec les déchets. La poubelle, c'est l'échec, résume-t-il. Il faut aller plus loin que l'économie circulaire, concevoir pour ne pas jeter : tout le contraire de l'obsolescence programmée. Ce que Michael BRAUNGART appelle l'*upcycle*, c'est la capacité à anticiper le cycle de vie de tous les constituants d'un produit pour organiser leur récupération et leur réemploi avant qu'ils n'atteignent la poubelle, idée dont la Région Île-de-France devrait s'emparer et qu'elle devrait encourager, car, finalement, le déchet est ce qu'il reste quand il n'y a plus d'imagination. Bien évidemment, je ne suis pas naïf : avant que nous arrivions à ce schéma idéal du zéro production de déchets, de l'eau va passer sous les ponts. En attendant, il faut agir à tous les niveaux, notamment au premier d'entre eux : le tri, et ce n'est pas une mince affaire. La ville la plus vertueuse en matière de recyclage des déchets se situe sur l'île de Shikoku, au Japon. À Kamikatsu, les habitants recyclent 79 % de leurs déchets, mais pour arriver à ce résultat assez remarquable, ils doivent les trier en 34 catégories. Vous imaginez la complexité de l'affaire. C'est bien la confirmation que le chantier qui nous attend est énorme : améliorer le tri pour favoriser le recyclage, trouver des alternatives aux incinérateurs et aux sites d'enfouissement, valoriser réellement l'économie circulaire, s'engager sur l'*upcycling* – voilà tous les défis auxquels il va nous falloir répondre.

Applaudissements.

M. le Président – Merci beaucoup, Arnaud MILIENNE, pour ce propos éclairant. La parole est maintenant au groupe UDI, Jean-Philippe DUGOIN-CLÉMENT.

M. DUGOIN-CLÉMENT (UDI) – Merci, Monsieur le Président. Quand Roland Barthes écrivait, en 1981 : « les intellectuels sont le déchet de notre société », ajoutant cependant aussitôt : « mais déchets au sens strict, c'est-à-dire ce qui ne sert à rien à moins qu'on ne le récupère », je ne suis pas sûr qu'ils aient été nombreux à percevoir immédiatement le compliment qui leur était fait – peut-être même certains en doutent-ils encore. Aujourd'hui, je ne surprendrai aucun d'entre vous en affirmant que s'il y a une compétence décisive confiée par la loi au Conseil régional, c'est bien celle que nous exerçons désormais en matière de déchets.

Avoir une compétence au plan légal ne signifie pas pour autant agir efficacement, et le précédent Exécutif l'a souvent démontré. Ainsi, à la lecture du plan régional d'élimination des déchets ménagers, adopté en 2009, nous ne pouvons que constater son échec sur de nombreux points. Il disait qu'il fallait créer 300 déchetteries en Île-de-France ; 174 seulement ont été réalisées. Il s'en crée une ou deux par an en moyenne. Or, nous connaissons tous ici l'urgence d'offrir aux Franciliens des exutoires pour éviter les dépôts sauvages. C'est pourquoi il faut saluer une nouvelle fois le dispositif d'ores et déjà adopté par notre Conseil pour enfin avancer sur ce sujet. Autre exemple, le recyclage. L'objectif de tri des papiers, cartons et emballages était, en 2014,

de 46 kg par habitant. Le résultat atteint est de 35 kg, soit 11 kg de moins. Pourtant, nous savons que le potentiel est quatre fois supérieur. Là aussi, le plan déchets de l'ancienne mandature n'a pas donné les résultats à la hauteur des enjeux. Ce constat impartial n'est possible que grâce à un outil que la Région a créé il y a vingt-quatre ans, l'Observatoire régional des déchets d'Île-de-France, salué par mon collègue du RCDE. En réunissant tous les acteurs dans une démarche partenariale, l'Ordif permet de connaître la réalité du terrain et de mesurer l'atteinte ou la non-atteinte des objectifs fixés. C'est une sorte d'économie collaborative de données qui est aujourd'hui érigée en modèle par l'Ademe. Nous pouvons nous féliciter du travail de cet organisme, qui a su dépasser, au fil des ans, les antagonismes politico-économiques et est devenu une référence, y compris pour la Commission européenne. Il est d'ailleurs de plus en plus sollicité pour ses expertises. En pratique, il s'agit aujourd'hui d'engager le processus qui nous mènera à l'adoption, dans quelques mois, du premier plan régional de prévention et de gestion des déchets. Si nous ne partons pas d'une page blanche et que nous pouvons nous appuyer sur les travaux réalisés dans le cadre de l'élaboration des différents plans spécifiques à certaines catégories de déchets, les enjeux demeurent immenses. La loi sur la transition énergétique, reprenant les objectifs européens, est exigeante. Nous devons réduire, d'ici 2025, l'enfouissement des déchets de 1 million de tonnes. C'est considérable, mais nous savons que nous pouvons le faire. Il faut réduire les déchets, bien entendu, mais aussi mobiliser les déchets compostables et recyclables aujourd'hui détruits. Le potentiel est d'ailleurs bien supérieur au million demandé par la loi. Plus que jamais, planification devra donc rimer avec mobilisation, et je veux saluer les dispositions prises en ce qui concerne les différentes instances, aussi bien techniques que politiques, qui seront amenées à prendre part à cet exercice. Au-delà, il s'agit également de nous engager, et nos partenaires avec nous, dans la dynamique du zéro déchet, qui est en réalité bien plus large puisqu'elle implique d'agir en amont pour produire de manière plus sobre des biens dont la durée de vie sera plus longue. Sur ce point, je veux croire au rôle moteur que jouera l'engagement d'exemplarité que prend notre Région pour l'ensemble des chantiers dont elle aura directement ou indirectement la charge.

Enfin, dernier chantier et non des moindres, il faudra permettre aux Franciliens de relever le défi que représente le passage à l'économie circulaire, c'est-à-dire une économie qui ne soit pas seulement plus sobre dans ses processus de production, mais où la notion même de déchet final s'efface devant celle d'une ressource potentielle, et donc d'un support à une nouvelle activité. Il s'agit d'un enjeu environnemental autant qu'économique, puisqu'à terme, ce sont des filières entières d'emplois peu susceptibles de délocalisation qui pourraient voir le jour sur notre territoire, si nous souhaitons nous en donner la peine. C'est vers ces objectifs que s'engage clairement l'exécutif aujourd'hui, et le groupe UDI sera à ses côtés pour le soutenir dans cette action.

Applaudissements.

M. le Président – Merci beaucoup à Jean-Philippe DUGOIN-CLÉMENT pour cette excellente intervention. Madame la Vice-présidente, vous souhaitez répondre à tous les orateurs.

Mme JOUANNO – Merci, Monsieur le Président. Je vais d'abord remercier Madame DESCHIENS d'avoir bien voulu rappeler que la délibération propose là un lancement de concertation. Nous ne sommes pas aujourd'hui dans la présentation d'un plan complet, mais bien dans celle d'une méthode de concertation. J'en profite, puisque vous m'avez interpellée sur la question de la Seine-et-Marne et de l'application du PREDEC, pour rappeler que l'exécutif n'a pas changé de position : nous appliquons et respectons le PREDEC. Nous avons adopté le principe du moratoire sur une période donnée, donc nous l'appliquons, mais nous mettons par contre en face les moyens pour que le PREDEC soit mis en œuvre. C'est ce que nous avons fait dans le cadre de la délibération Île-de-France propre, où nous avons augmenté les taux d'intervention sur les déchetteries en particulier, et c'est aussi ce que nous faisons en réunissant le 26 les acteurs de l'État et de la SGP pour faire le point sur ce qu'ils mettent en œuvre concrètement pour assurer la traçabilité des déchets et mettre en place des plates-formes de tri, afin de donner corps aux principes que nous avons votés dans le cadre du PREDEC.

Sur le lien entre notre plan et le schéma régional de développement économique et d'innovation, je ne sais pas où vous avez, Madame TAILLÉ-POLIAN, entendu des voix. J'ai interrogé le Président, qui est à côté de moi et qui n'a pas souvenir d'avoir dit que, compte tenu du calendrier, nous ne pourrions pas intégrer les dispositions du plan déchets dans la SR2I. Nous avons bien l'intention de le faire, et c'est d'ailleurs mentionné dans la délibération. Quant à l'économie circulaire, comme vous l'avez très bien rappelé, vous avez adopté une délibération en février 2015. Que s'est-il passé depuis sur l'économie circulaire ? Rien. Tout l'enjeu de notre plan, au-delà des délibérations et des principes qui sont posés, et en particulier sur l'économie circulaire, c'est d'avoir un plan d'actions, d'identifier, en l'occurrence sur les déchets flux par flux, ce que nous pouvons faire en termes d'économie circulaire et d'aller plus loin dans le domaine de l'urbanisme, de l'industrie. C'est facile de faire des assises, de prendre de grandes délibérations, mais c'est plus difficile de rentrer dans le concret. Je ne souhaite pas faire des assises ou de grandes déclarations, je souhaite que nous ayons un plan d'actions flux par flux pour que l'économie circulaire soit une réalité. Je suis Vice-présidente de l'Institut de l'économie circulaire depuis sa création, et je peux vous dire qu'entre les mots et la mise en œuvre, il n'y a pas grand-chose. Certaines Régions font – l'Aquitaine, par exemple – un travail remarquable, et je souhaite m'inscrire dans ces pas-là, et pas simplement organiser des assises.

Monsieur MILIENNE a très bien rappelé, sur l'économie circulaire, tout le travail qui peut exister dans ce domaine. Nous avons intérêt à travailler avec l'Institut d'économie circulaire, avec Amorce, avec celles et ceux qui ont des réponses opérationnelles sur ce sujet.

Je rebondis sur l'aspect opérationnel puisqu'il a été en particulier mis en avant par Monsieur MIGNOT. C'est bien l'ambition du plan que d'avoir de l'opérationnel et du concret, parce qu'il est très facile de fixer des objectifs, mais les respecter est assez rare, et comme nous évaluons assez rarement les plans, nous ne savons finalement jamais si nous avons atteint ou pas les objectifs. C'est ce que je répondrai à Monsieur NICOLLE, qui parlait des objectifs. Ceux-ci sont dans la loi. Ce n'est d'ailleurs pas la loi NOTRe qui fixe les objectifs, mais la loi de transition énergétique. Ce que nous devons faire pendant cette concertation, c'est savoir si nous pouvons aller au-delà des objectifs et si nous allons au-delà, quels objectifs nous nous fixons et comment nous y parvenons. Je n'ai donc pas besoin de redéfinir les objectifs dans la délibération, puisque c'est l'ordre public. Les objectifs s'imposent à nous, mais notre ambition dans ce plan est relative à la manière dont nous pouvons les atteindre et les dépasser, si c'est possible, notamment en termes de zéro déchet. Quand pouvons-nous aboutir à ce zéro déchet de manière crédible ? Trop de plans ne sont jamais respectés.

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLÉMENT l'a très bien dit : nous avons le PREDMA, qui a été un exemple. Celui-ci a permis des avancées certaines, notamment en termes de réduction à la source des déchets. Nous sommes cependant très loin des objectifs. Durant la période 2010-2014, nous avons péniblement dû faire -3 %. Nous sommes à des années-lumière de certains objectifs et de certains amendements qui nous sont proposés pour faire du -50 % en 2021. C'est donc tout l'enjeu de ce plan que d'avoir des objectifs que nous allons atteindre, parce que nous ne souhaitons pas être simplement jugés sur des déclarations qu'il est facile de faire. Nous aurons besoin d'expertise pour le faire, celle de l'Observatoire comme de l'IAU.

Madame LAHMER, vous avez des amendements qui sont plus intéressants que votre intervention. Là, nous vous proposons une méthode. Il est extrêmement amusant que cette méthode de concertation, qui était celle du PREDEC, qui a été portée, du coup, par l'ancienne majorité, appréciée de tous et portée aux nues par tout le monde, y compris par notre propre majorité, laquelle l'a soutenue, ne convienne plus quand elle est portée par une autre majorité ; cela doit déboussole un peu les services. Ce n'est plus la bonne méthode, ce ne sont plus les bons objectifs, cela ne fonctionne plus. Je trouve cela extraordinaire. C'est quand même les délices de la politique, en tout cas de la politique régionale.

Monsieur LACAPELLE, je ne sais honnêtement pas quoi vous répondre. Je ne me sens absolument pas liée par les déclarations de Madame HIDALGO. Quant à vos ambitions nationales pour voir Madame Marine LE PEN arriver au pouvoir, je vous souhaite, très honnêtement, d'attendre le plus longtemps possible.

Exclamations.

M. le Président – Merci beaucoup, Madame la Vice-présidente. Si vous le voulez bien, nous allons examiner maintenant le projet de délibération.

Article 1

Amendement n° 91 (FN)

M. le Président – Qui présente cet amendement proposé par le Front national ?

M. LACAPELLE (FN) – Il s'agit de remplacer la phrase : « lancement de la planification déchets », par : « lancement de la planification zéro déchet », ceci pour être en cohérence avec l'ambition affichée également avec le titre du rapport. C'est donc une amélioration sémantique, Monsieur le Président – si vous êtes capable de comprendre celle-ci.

M. le Président – Merci. Madame la Vice-présidente.

Mme JOUANNO – Merci, Monsieur le Président. Je pense que Monsieur le Président comprend tout. Vous proposez une modification à l'article 1, mais celui-ci se réfère aux obligations réglementaires et légales qui sont les nôtres. Nous avons donc repris explicitement et *in extenso* cette terminologie réglementaire. Par contre, les objectifs – et je suis très heureuse de voir que vous rejoignez l'objectif zéro déchet – sont à l'article 3. Votre amendement est donc satisfait.

M. le Président – Merci, Madame la Vice-présidente. Voilà un amendement satisfait, cette discussion commence bien. Retirez-vous votre amendement ? Non. Je le mets donc aux voix. Qui approuve cet amendement ? Avis contraire ? Abstention ? Ne participe pas au vote ?

Vote de l'amendement n° 91 (FN)

POUR : FN

CONTRE : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, RCDE

NPPV : FdG

ABSENT : NI

REJET

Amendement n° 58 (EELVA)

M. le Président – Amendement n° 58, présenté par EELVA, Madame LAHMER.

Mme LAHMER (EELVA) – Il me semble que ce qui manque le plus dans ce qui nous est proposé dans ce rapport, c'est justement la réduction des déchets à la source. Comme nous n'avons pas une vision productiviste du déchet comme Monsieur DUGOIN peut l'avoir, cet amendement nous paraît très important, afin de limiter au maximum les déchets à la source.

M. le Président – Merci beaucoup, Madame LAHMER. Madame la Vice-présidente.

Mme JOUANNO – Merci, Monsieur le Président. C'est un point extrêmement important, en tout cas pour ceux qui ne sont pas des experts du déchet. Dans la délibération, nous avons cité tout particulièrement la question de la prévention. Nous le disons de manière extrêmement explicite en indiquant que nous priorisons la prévention des déchets, et nous suivons la hiérarchie des modes de traitement des déchets. Or, dans cette hiérarchie, notamment reprise dans le décret de juin 2016 sur l'élaboration de ce plan, la priorité n° 1 est bien la prévention. Cette hiérarchie figure explicitement dans l'exposé des motifs. Peut-être n'a-t-elle pas été reprise de manière assez forte pour vous dans le contenu de la délibération, bien évidemment dans cette logique ?

M. le Président – Merci, Madame la Vice-présidente. Voilà donc un amendement satisfait. Le maintenez-vous ? Il est maintenu, je vais donc le mettre aux voix. Qui l'approuve ? Avis contraire ? Abstention ? Ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 58 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Amendement n° 59 (EELVA)

M. le Président – Amendement 59, toujours présenté par EELVA, Madame LAHMER. Défendu, merci. Madame la Vice-présidente.

Mme JOUANNO – Cela aurait été bien que vous le défendiez, parce qu'il est très intéressant. L'objectif de l'amendement est d'avoir une aide spécifique aux collectivités territoriales qui s'engagent dans une démarche zéro déchet. Nous sommes extrêmement favorables à la territorialisation des politiques de l'environnement, et notamment à des contractualisations spécifiques avec les collectivités qui s'engagent dans ce type de démarche – ce que nous faisons d'ailleurs dans l'esprit des cent quartiers. Dans ce domaine particulier, nous sommes très favorables au fait de donner plus de lisibilité et de visibilité à tous les dispositifs et aux engagements des collectivités. Nous retenons donc votre proposition.

M. le Président – Merci beaucoup, Madame la Vice-présidente. Je mets donc l'amendement aux voix. Qui l'approuve ? Avis contraire ? Abstention ? Ne participe pas au vote ?

Vote de l'amendement n° 59 (EELVA)

POUR : LR, S&R, UDI, CD, EELVA, FdG, RCDE

ABSTENTION : FN

ABSENT : NI

ADOPTION

Amendement n° 60 (EELVA)

M. le Président – Amendement 60, présenté par le groupe EELVA. Il est défendu. Madame la Vice-présidente.

Mme JOUANNO – Merci, Monsieur le Président. Cet amendement vise à faire une référence explicite aux objectifs fixés par la directive européenne déchets. Nous n'avons pas cité, parce que cela ne nous semble pas nécessaire, la hiérarchie des normes, car c'est une obligation légale pour la Région de respecter la directive européenne et la loi de transition énergétique. L'amendement est donc satisfait.

M. le Président – Cet amendement est satisfait, souhaitez-vous malgré tout le maintenir ? Il est maintenu et fait l'objet d'un avis défavorable. Je le mets aux voix. Qui l'approuve ? Avis contraire ? Abstention ? Ne participe pas au vote ?

Vote de l'amendement n° 60 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Amendement n° 61 (EELVA)

M. le Président – Amendement 61, présenté par le groupe EELVA. Le défendez-vous, Madame LAHMER ?

Mme LAHMER (EELVA) – J'ai peu de temps, mais je souhaiterais cependant que nous puissions parler d'un plan chiffré pour sortir de l'incinération et de l'enfouissement. Comme je le disais tout à l'heure, nous sommes les champions européens de l'incinérateur.

M. le Président – Merci beaucoup. Madame la Vice-présidente.

Mme JOUANNO – Je prends cela comme un amendement d'appel pour bien préciser qu'il y aura dans le plan des objectifs chiffrés de prévention, de valorisation organique et matières, de valorisation énergétique (incinération) et d'enfouissement. Bien entendu, il y aura des objectifs dans le plan, à l'issue de la discussion, qui respecteront au minimum les obligations légales.

M. le Président – Merci, Madame la Vice-présidente. L'appel ayant été entendu, l'amendement peut être retiré. Souhaitez-vous le maintenir ? Il est maintenu. Il est donc mis aux voix avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui l'approuve ? Avis contraire ? Abstention ? Ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 61 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, CD

ABSTENTION : FN

ABSENT : NI

REJET

M. le Président – Je mets donc maintenant, ainsi modifié, l'article 1 au vote. Qui l'approuve ? Avis contraire ? Abstention ? Ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 1

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE,

ABSENT : NI

ADOPTION

M. le Président – Voilà une belle unanimité.

Article 2

Amendement n° 39 (FdG)

M. le Président – Article 2, je suis saisi d'un amendement n° 39, présenté par le Front de gauche. Monsieur MIGNOT le présente.

M. MIGNOT (FdG) – Merci, Monsieur le Président. Cet amendement vise, comme c'est l'état d'esprit qui prévaut sur ce sujet aujourd'hui, à rendre le travail le plus collectif possible du début à la fin. Il s'agit de ne pas simplement mandater la présidence, mais de permettre à l'ensemble de notre assemblée de pouvoir désigner les membres des différents collectifs évoqués dans cet article.

M. le Président – Merci beaucoup, Monsieur MIGNOT. Madame la Vice-présidente.

Mme JOUANNO – Merci, Monsieur le Président. Cela n'avait pas été le cas pour le PREDEC. L'arrêté avait été pris par le Président, sur la commission consultative du PREDEC, sans qu'il y ait la moindre concertation. Que nous en délibérions en commission permanente, oui, mais en séance plénière, je n'en vois pas l'utilité. Sur le principe de diversité politique et territoriale des élus, c'est là une nécessité. Nous pouvons d'ailleurs reprendre la même diversité que celle qui a été choisie dans le cadre du PREDEC. Nous y sommes donc favorables. Je vous propose de sous-amender et de remplacer : « délibérera en séance plénière ultérieure » par : « délibérera en commission permanente ».

M. le Président – Voilà donc un sous-amendement à l'amendement présenté par le groupe Front de gauche. Monsieur MIGNOT.

M. MIGNOT (FdG) – Si j'étais taquin, je vous dirais, Madame la Vice-présidente : « encore un effort. », mais je ne suis pas taquin. Sur ce sujet-là, tout progrès est bon à prendre. Nous retirons donc notre amendement pour faire voter le sous-amendement que vous proposez et que nous acceptons.

M. le Président – Plus exactement, vous acceptez le sous-amendement que vous allez voter. C'est donc le sous-amendement à l'amendement qui est mis aux voix. Qui l'approuve ? Avis contraire ? Abstention ? Ne prend pas part au vote ?

Vote du sous-amendement oral de l'exécutif

POUR : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FdG, RCDE

CONTRE : FN

ABSENT : NI

ADOPTION

M. le Président – Ainsi modifié, l'amendement 39 est soumis aux voix de l'assemblée délibérante. Qui l'approuve ? Avis contraire ? Abstention ? Ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 39 (FdG)

POUR : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FdG, RCDE

CONTRE : FN

ABSENT : NI

ADOPTION

Amendement n° 15 (RCDE)

M. le Président – Amendement 15, présenté par le groupe RCDE. Qui le présente ? Monsieur NICOLLE.

M. NICOLLE (RCDE) – Notre amendement est, je pense, peu dans le sens de celui de nos collègues du Front de gauche. Il consiste à ajouter à l'article 2 un alinéa sur le fait que la Présidente veillera à ce que chaque groupe politique de l'hémicycle puisse être représenté au niveau de la commission consultative d'évaluation et de suivi du plan.

M. le Président – Merci beaucoup. Madame la Vice-présidente.

Mme JOUANNO – Merci, Monsieur le Président. Cet amendement est satisfait par le précédent amendement.

M. le Président – Cet amendement est satisfait. Le retirez-vous, Monsieur MIGNOT ? Il est retiré.

L'amendement n° 15 (RCDE) est retiré.

Amendement n° 62 (EELVA)

M. le Président – Amendement 62, présenté par le groupe EELVA, qui a 4 secondes pour le défendre. Il est défendu. Madame la Vice-présidente.

Mme JOUANNO – J'ai bien compris que l'intérêt de l'amendement EELVA était de citer explicitement Zero Waste, qui est une des références dans ce domaine. L'association de tous les acteurs associatifs est bien prévue, notamment par le Code de l'environnement dans sa définition de la commission consultative. Nous avons aussi explicitement prévu la consultation citoyenne dans la délibération. J'ai donc bien entendu l'appel sur Zero Waste, qui sera de toute manière associé du fait de son expertise dans le domaine. Si ceci vous satisfait, je vous propose de retirer votre amendement.

M. le Président – Merci, Madame la Vice-présidente. Madame LAHMER, retirez-vous votre amendement ? Merci beaucoup.

L'amendement n° 62 (EELVA) est retiré.

Amendement n° 14 (RCDE)

M. le Président – Amendement 14, présenté par le groupe RCDE, Monsieur NICOLLE.

M. NICOLLE (RCDE) – Merci. L'objet de cet amendement est de faire en sorte qu'un plus grand nombre s'approprie l'ensemble de la démarche. Notre proposition est en fait de pouvoir réaliser un recueil numérique des synthèses des différents travaux forum, de façon à pouvoir permettre cet accès à l'information sur le site Internet de la Région Île-de-France.

M. le Président – Merci beaucoup, Monsieur NICOLLE. Madame la Vice-présidente.

Mme JOUANNO – Nous garantissons que les synthèses des groupes de travail des journées régionales des ateliers de concertation seront mises en ligne systématiquement, pour être accessibles à tous, sur le site Internet, comme cela avait été fait, me dit-on, pour le PREDEC.

M. le Président – Merci, Madame la Vice-présidente. Cet amendement étant satisfait, le retirez-vous, Monsieur NICOLLE ?

M. NICOLLE (RCDE) – Je prends en compte les engagements de la Vice-présidente et je retire donc cet amendement.

M. le Président – Je vous remercie.

L'amendement n° 14 (RCDE) est retiré.

Amendement n° 73 (S&R)

M. le Président – Amendement 73, présenté par le groupe Socialistes et Républicains. Qui le présente ? Madame TAILLÉ-POLIAN.

Mme TAILLÉ-POLIAN (S&R) – Cet amendement vise à garantir que la stratégie régionale de développement économique prendra bien en compte tous les enjeux liés à la prévention, la gestion des déchets et le réemploi. Il provient du fait qu'en commission, nous avons posé cette question, et que la réponse de Madame la Vice-présidente laissait entendre que cela pouvait porter à sujet. Nous souhaiterions donc que cet amendement puisse être adopté, ce qui permettra à tous être clair sur les engagements de chacun.

M. le Président – Merci, Madame TAILLÉ-POLIAN. Madame la Vice-présidente.

Mme JOUANNO – Merci, Monsieur le Président. J'ai peut-être des absences, mais je n'ai pas le souvenir d'avoir dit cela. Peut-être me suis-je mal fait comprendre. C'est de toute manière mentionné de façon assez explicite à l'article 3, sur la nécessité de l'intégrer et d'être en cohérence, puisque nous visons explicitement le SRDEII à l'article 3. Votre amendement est donc satisfait. N'ayez pas d'inquiétude, c'est quand même une filière énorme en termes de création d'emplois, d'innovation, de développement économique en Île-de-France et d'ailleurs à l'international. Si nous n'intégrons pas la filière déchets dans le SR2I, nous passerions à côté d'une énorme filière d'Île-de-France.

M. le Président – Le Vice-président en charge du SRDEII confirme. Madame TAILLÉ-POLIAN, êtes-vous satisfaite par les précisions de la Vice-présidente ?

Mme TAILLÉ-POLIAN (S&R) – Je vous invite à voter l'amendement.

M. le Président – Bien. Nous allons donc voter cet amendement qui est satisfait et fait donc l'objet d'un avis défavorable de l'exécutif. Qui l'approuve ? Avis contraire ? Abstention ? Ne prend pas part au vote ? Vous êtes pour l'amendement ? Le groupe Front national rejoint le groupe Socialistes et Républicains pour le vote de l'amendement.

Vote de l'amendement n° 73 (S&R)

POUR : S&R, FN, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, CD

ABSENT : NI

REJET

Amendement n° 13 (RCDE)

M. le Président – Amendement 13, présenté par le groupe RCDE. Monsieur NICOLLE le présente.

M. NICOLLE (RCDE) – Il s'agit de pouvoir s'assurer de l'expertise de l'observatoire des déchets de l'Île-de-France dans le cadre de l'élaboration de ce plan. Il est donc proposé de rajouter à l'article 2 que l'Ordif puisse prendre une part active et continue à l'élaboration de ce plan de prévention et de gestion des déchets.

M. le Président – Merci beaucoup, Monsieur NICOLLE. Madame la Vice-présidente.

Mme JOUANNO – Merci, Monsieur le Président. Comme je le disais tout à l'heure, il est évident que l'Observatoire sera associé et va contribuer aux travaux de la planification, puisque c'est sa raison d'être, la mission qui lui a été confiée. Il est d'ailleurs financé à 70 % à cet effet. Il est donc évident qu'il sera associé. Nous aurions pu mentionner aussi l'IAU, dont le rôle est quand même indispensable quand il est question d'économie circulaire, ou d'autres organismes qui sont dans le secteur du Vice-président Jérôme CHARTIER. Ils n'ont pas été cités, parce que nous n'avons cité aucun organisme associé dans la délibération.

M. le Président – Comme vous le voyez, Monsieur NICOLLE, ce n'est pas parce qu'ils ne sont pas cités que nous ne pensons pas à eux, et notamment la Vice-présidente. Êtes-vous satisfaits par cette réponse précise ?

M. NICOLLE (RCDE) – L'Ordif a tout de même une capacité d'expertise particulière par rapport à cette démarche. Si cela ne pose pas problème, je pense que vous ne devriez pas avoir de souci pour adopter cet amendement que nous maintenons.

M. le Président – Comme cet amendement n'est pas exhaustif sur l'ensemble des organismes qui vont concourir au plan présenté par la Vice-présidente, nous ne pouvons pas faire une exception pour un organisme. C'est la raison pour laquelle l'avis de l'exécutif ne pourra pas être favorable. Je mets donc aux voix cet amendement. Qui l'approuve ? Avis contraire ? Abstention ? Ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 13 (RCDE)

POUR : S&R, FN, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, CD

ABSENT : NI

REJET

M. le Président – Je mets aux voix de l'assemblée délibérante le vote de l'article 2. Qui l'approuve ? Avis contraire ? Abstention ? Ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 2

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, NI

ABSTENTION : RCDE

ADOPTION

Article 3

Amendement n° 63 (EELVA)

M. le Président – Pour l'article 3, je suis saisi d'un amendement unique n° 63 de EELVA, qui est donc défendu. Madame la Vice-présidente.

Mme JOUANNO – Cet amendement vise en fait à s'engager à la participation lancement d'un véritable plan filière déchets, dans le cadre de la politique économique francilienne, donc dans le cadre du SR2I. À la limite, je veux bien l'accepter car c'est une évidence. Je ne me suis pas concertée sur ce sujet avec le Président, donc c'est comme vous voulez.

M. le Président – Madame la Vice-présidente, l'important est que vous soyez d'accord, et cela me fait plaisir. Vous voyez en *direct live* le fonctionnement très opérationnel de l'exécutif. Voilà donc un amendement qui va avoir une destinée heureuse, Madame LAHMER. Nous allons donc pouvoir le mettre aux voix. Qui l'approuve ? Avis contraire ? Abstention ? Ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 63 (EELVA)

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE, NI

ADOPTION

M. le Président – Je sou mets à l'assemblée régionale l'article 3 ainsi modifié. Qui l'approuve ? Avis contraire ? Abstention ? Ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 3

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE, NI

ADOPTION

Article 4

Amendement n° 57 (EELVA)

M. le Président – Pour l'article 4, je suis saisi d'un amendement 57 présenté par le groupe EELVA, qui est donc défendu. Madame la Vice-présidente.

Mme JOUANNO – Merci, Monsieur le Président. Vous souhaitez donc, à l'article 4, sur l'exemplarité régionale, que nous supprimant la mention : « notamment au travers des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire ». Ce « notamment » fait que ce n'est pas exclusif. Nous citons cette action-là, parce que c'est quand même une action sur laquelle le Conseil régional a une responsabilité particulière compte tenu du volume des déchets que nous produisons, et en particulier dans les lycées et les CFA, et sur lequel l'engagement est de longue date. L'engagement contre le gaspillage alimentaire ne date pas de cet Exécutif, mais de l'exécutif précédent, même s'il a été porté par tout le monde. J'ai même eu la chance d'être rapporteur de la loi sur le gaspillage alimentaire. Je préfère donc garder cette mention, parce que je pense que c'est une action forte sur laquelle la Région peut faire encore beaucoup plus.

M. le Président – Merci beaucoup, Madame la Vice-présidente. Madame LAHMER, que souhaitez-vous ? Maintenez-vous votre amendement ? Il est maintenu, avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui l'approuve ? Avis contraire ? Abstention ? Ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 57 (EELVA)

POUR : FN, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, CD, NI

ABSTENTION : S&R

REJET

Amendement n° 72 (S&R)

M. le Président – Amendement 72, présenté par le groupe Socialistes et Républicains. Il est défendu. Madame la Vice-présidente.

Mme JOUANNO – Là, nous faisons l'inverse, puisque vous souhaitez maintenir explicitement la lutte contre le gaspillage, mais aller plus loin en précisant : « incluant des projets de dons alimentaires ». La loi de février 2016, voté d'ailleurs à l'unanimité au Sénat et à l'assemblée, qui porte justement sur le gaspillage alimentaire, précise bien dans la hiérarchie des modes d'action

contre le gaspillage alimentaire que les invendus – tout ce qui est propre à la consommation humaine et qui n'a pas été utilisé – doivent faire l'objet de don ou de transformation. Cette disposition est donc aujourd'hui dans la loi.

M. le Président – Cet amendement est donc satisfait. Le maintenez-vous, Madame TAILLÉ-POLIAN ?

Mme TAILLÉ-POLIAN (S&R) – Nous le maintenons, parce que dans la restauration collective, il ne s'agit pas d'invendus et cela nécessite la mise en place d'un dispositif particulier et très volontariste.

M. le Président – Merci de ces précisions quant aux raisons pour lesquelles vous maintenez cet amendement, qui fait néanmoins l'objet d'un avis défavorable de l'exécutif. Je le mets aux voix. Qui l'approuve ? Avis contraire ? Abstention ? Ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 72 (S&R)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, CD, NI

ABSTENTION : FN

REJET

Amendement n° 16 (RCDE)

M. le Président – Amendement 16, présenté par le groupe RCDE, Monsieur NICOLLE.

M. NICOLLE (RCDE) – Cet amendement consiste, au niveau de l'article 4, à se fixer comme objectif d'arriver, d'ici à 2021, à une réduction de 50 % des déchets ménagers et assimilés produits en Île-de-France.

M. le Président – Merci beaucoup. Madame la Vice-présidente.

Mme JOUANNO – L'objectif de l'amendement c'est, tout le monde l'a bien compris, une réduction de 50 % en termes de prévention, et non en termes d'enfouissement. Comme je l'ai dit tout à l'heure, entre 2010 et 2014, le PREDMA ayant été adopté en 2009, nous avons -3,1 % en termes de prévention des déchets. Je veux bien fixer l'objectif de 50 %, tout le monde va le voter la main sur le cœur, mais c'est parfaitement irréaliste aujourd'hui par rapport à ce que nous avons pu constater par le passé. En outre, les objectifs que nous allons nous fixer quant à la prévention le seront justement à l'issue de la concertation qui va avoir lieu.

M. le Président – Merci, Madame la Vice-présidente. L'avis de l'exécutif est donc défavorable. Cet amendement est-il maintenu au bénéfice des explications données par la Vice-présidente ? Il est maintenu. Dommage. Nous allons donc le soumettre au vote. Qui l'approuve ? Avis contraire ? Abstention ? Ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 16 (RCDE)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD, NI

REJET

M. le Président – Je mets donc aux voix l'article 4. Qui l'approuve ? Avis contraire ? Abstention ? Ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 4

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE, NI

ADOPTION

Article 5

M. le Président – L'article 5 ne fait l'objet d'aucun amendement, je le mets donc aux voix. Qui l'approuve ? Avis contraire ? Abstention ? Ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 5

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE, NI

ADOPTION

Article 6

M. le Président – L'article 6 ne fait l'objet d'aucun amendement. Monsieur DAMERVAL, un rappel au règlement, peut-être ?

M. DAMERVAL (EELVA) – Non, pas d'appel au règlement. Cependant, concernant l'article 6, qui porte sur les carrières, nous aurons le plaisir de vous demander un scrutin public.

M. le Président – Un scrutin public sur l'article 6 est donc annoncé dans l'hémicycle. Vous avez donc quelques instants pour vous préparer au vote. Le scrutin est ouvert, vous pouvez commencer à voter. Cet article fait bien sûr l'objet d'un avis favorable de l'exécutif, comme il se doit. Un article qui ne ferait pas l'objet d'un avis favorable de l'exécutif serait quand même une curiosité. Monsieur GABRIEL, nous serions très heureux que vous deveniez scrutateur. Monsieur DAMERVAL, nous feriez-vous l'honneur de venir scruter ? Le scrutin est clos.

Vote de l'article 6

Scrutin public

VOTANTS : 173

POUR : 152

ABSTENTION : 21

ADOPTION

*Monsieur Jean-Michel DUBOIS, présent lors du scrutin, fait savoir qu'il souhaitait voter « pour ».
Le groupe RCDE a fait savoir qu'il souhaitait voter « pour ».*

M. le Président – Monsieur DAMERVAL, vous avez la parole.

M. DAMERVAL (EELVA) – Suspension de séance, Monsieur le Président

M. le Président – Elle est de droit. Juste un mot, Monsieur NICOLLE, avant.

M. NICOLLE (RCDE) – Nous n'avons pas eu les écrans pour voter, nous n'avons donc pas pu voter ici.

M. le Président – Avez-vous remis les cartes ?

M. NICOLLE (RCDE) – Oui, tout à fait.

M. le Président – Je suis désolé, mais comme le scrutin est clos, nous ne pouvons pas relancer le scrutin. Néanmoins, vous voulez-vous vous exprimer sur le vote de votre groupe ? Cela ne me pose aucun problème et, ainsi, cela figurera au compte rendu.

M. NICOLLE (RCDE) – Notre groupe vote pour.

M. le Président – Le groupe RCDE vote pour, ce sera inscrit comme tel au compte rendu. Merci beaucoup. La suspension est de droit, elle est donc proposée pour cinq minutes. Reprise dans cinq minutes dans l'hémicycle.

La séance est suspendue à 16 h 04 et reprise à 16 h 09.

Article additionnel

Amendement n° 71 (S&R)

M. le Président – Dans le cadre d'un article additionnel, l'amendement 71 est présenté par le groupe Socialistes et Républicains, Madame TAILLÉ-POLIAN.

Mme TAILLÉ-POLIAN (S&R) – Je vous remercie. Cet amendement vise à introduire un article sur la stratégie régionale d'économie circulaire. J'avoue avoir été assez étonnée par la réponse de Madame JOUANNO à cette proposition, étant donné que celle-ci est un copier-coller de la délibération adoptée en février 2015 – et si je ne me trompe, le groupe UDI avait adopté cette délibération au côté de la majorité précédente. Si Madame JOUANNO ne souhaite pas d'assises, il est tout à fait possible de sous-amender le paragraphe sur les assises, mais tout le reste correspond exactement à ce que Madame JOUANNO a dit,

et notamment l'analyse flux par flux, le diagnostic pour trouver et les acteurs et les gisements. Je ne comprends donc pas trop cette réaction. Il s'agit là d'une possibilité d'aller plus vite pour lancer effectivement et concrètement la politique d'économie circulaire à plus grande échelle pour notre Région.

M. le Président – Merci beaucoup. Madame la Vice-présidente.

Mme JOUANNO – Deux éléments sont à regarder. Dès lors que nous lançons le plan, je ne vois pas l'intérêt de faire des assises, puisque le plan va permettre de rentrer de manière extrêmement opérationnelle dans le sujet et la concertation. Sur cette délibération, pour laquelle je maintiens mon vote et mon soutien à la délibération 2015, nous avons un sujet : dans l'obligation légale que nous avons, nous ne nous concentrons que sur les déchets. La stratégie régionale que nous avons votée en février 2015 va au-delà de la question des déchets. Ce que vous proposez là va donc au-delà de la question des déchets. Je veux bien que nous le réintégrions dans le plan, mais cela ne sera vu dans le plan que sous le prisme déchets. Quand vous avez autour de la table des syndicats de traitement des ordures ou autres, vous aurez un petit peu de mal à leur parler d'autres sujets ; ce ne sont pas exactement les mêmes acteurs. Je n'ai donc pas d'objection à reprendre cette disposition si vous retirez les assises. Par contre, nous ne pourrions pas couvrir tous les sujets, puisque, dans le plan, nous sommes centrés, par obligation légale, sur les déchets.

M. le Président – Merci, Madame la Vice-présidente. Madame TAILLÉ-POLIAN, souhaitez-vous maintenir cet amendement tel quel, retirer les assises... ?

Mme TAILLÉ-POLIAN (S&R) – Si Madame JOUANNO pense que des assises ne sont pas utiles, très bien, mais d'autres dispositifs pourront être mis en place pour compléter la vision. Là, nous pourrions être opérationnels plus rapidement, donc je retire les assises pour permettre la mise en œuvre concrète et rapide.

M. le Président – Merci beaucoup. Très concrètement, il s'agit d'un sous-amendement de l'exécutif qui est présenté, en ôtant le terme assises, et qui est donc soumis tout d'abord à l'assemblée régionale. Ce sous-amendement de l'exécutif est bien sûr l'objet d'un avis favorable de la Vice-présidente. Je le soumets aux voix. Qui l'approuve ? Avis contraire ? Abstention ? Ne prend pas part au vote ?

Vote du sous-amendement oral de l'exécutif

POUR : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FdG, RCDE, NI

ABSTENTION : FN

ADOPTION

M. le Président – Ainsi modifié, je soumets aux voix l'amendement 71. Qui l'approuve ? Avis contraire ? Abstention ? Ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 71 (S&R) sous-amendé

POUR : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FdG, RCDE, NI

ABSTENTION : FN

ADOPTION

EXPLICATION DE VOTE

M. le Président – Nous en venons aux explications de vote. Pour le groupe Les Républicains, la parole est à Monsieur PROFFIT.

M. PROFFIT (LR) – Merci, Monsieur le Président. Ce rapport fixe un cap ambitieux pour notre Région sur la politique de gestion des déchets, et notre groupe se félicite des orientations qui y sont données. Sur la question de la valorisation des déchets, du développement d'une économie circulaire, sur le nouveau rôle de la Région et sur la nouvelle planification, nous ne pouvons que souscrire à ces objectifs, notamment celui du zéro déchet. Le nouveau rôle de la Région devra également permettre de traiter le problème de stockage des déchets de chantiers, notamment en Seine-et-Marne, qui est bien souvent, comme Sophie DESCHIENS l'a rappelé, l'exutoire de la Région Île-de-France. Il apparaît nécessaire pour notre groupe de développer une véritable filière de valorisation des déchets créatrice d'emplois ; de mettre en place des mesures compensatoires pour les départements les plus impactés par les déchets de chantiers, et dont les routes sont fortement détériorées par le passage des camions ; et enfin de valoriser des modes alternatifs de transport des déchets en avançant notamment sur la mise en grand gabarit de la Seine. J'ai bien compris qu'à travers ce rapport, un regard attentif sera donné à tous ces sujets, afin que la

question des déchets ne soit plus subie, mais valorisée dans l'intérêt des Franciliens. C'est pourquoi le groupe LR votera en faveur de ce rapport.

M. le Président – Merci beaucoup, Monsieur PROFFIT, pour cette intervention. Pour le groupe Socialistes et Républicains, Madame TAILLÉ-POLIAN.

Mme TAILLÉ-POLIAN (S&R) – Quelques mots pour dire qu'effectivement, nous pensons très positif le fait de mettre en place un unique plan pour gérer et planifier la gestion, le traitement et le réemploi des déchets. Nos objectifs et les enjeux sont extrêmement importants. Nous apprécions la façon dont l'exécutif a su reprendre à son compte un certain nombre de nos propositions. Nous sommes évidemment disponibles et nous participerons à l'ensemble de l'élaboration de ce plan, et nous voterons donc en faveur de cette délibération.

M. le Président – Merci beaucoup. Pour le groupe Front de gauche, Monsieur MIGNOT.

M. MIGNOT (FdG) – Merci, Monsieur le Président. Comme je l'ai dit dans le débat préliminaire, nous partageons évidemment les grands objectifs qui sont ceux inscrits dans ce rapport. Nous notons également les avancées, et notamment la prise en compte, partielle, mais réelle, de notre amendement. Cependant, avec ce rapport, nous en restons encore sur les grands principes, donc nous allons nous abstenir, dans une attitude positive, constructive, mais aussi de vigilance, en attendant le plan définitif.

M. le Président – Merci beaucoup. Pour le groupe Front national, qui souhaite prendre la parole ? Pas de prise de parole. Merci. Pour le groupe RCDE, Monsieur NICOLLE.

M. NICOLLE (RCDE) – Quelques mots pour vous dire qu'au niveau du groupe RCDE, nous nous abstiendrons, en l'état, sur cette délibération puisqu'un certain nombre de nos préconisations n'ont pas été retenues. Comme dirait l'autre, nous attendrons de voir le plan définitif de manière à pouvoir nous prononcer.

M. le Président – Merci beaucoup, Monsieur NICOLLE. Pour le groupe EELVA, Madame LAHMER.

Mme LAHMER (EELVA) – Je voulais vous remercier pour ce rapport et pour la plupart des engagements qui sont pris. Néanmoins, nous nous abstiendrons. Cette abstention pourra être bienveillante, puisque nous souhaitons malgré tout accompagner, mais aussi vigilante, car nous aurions souhaité que les conclusions de ce rapport soient suffisamment proches pour vous convaincre que la reconstruction de l'incinérateur d'Ivry est une aberration.

Applaudissements.

M. le Président – Merci, Madame LAHMER. Vous étiez d'ailleurs attendue sur cette question par la Vice-présidente. Pour le groupe Centre et Démocrates, qui souhaite prendre la parole ? Monsieur MILIENNE.

M. MILIENNE (CD) – Simplement pour vous dire, Monsieur le Président, que nous allons bien évidemment voter ce rapport et que nous serons vigilants sur les mesures qui concernent l'avenir. Nous tenons beaucoup à l'histoire de l'*upcycling*. Puisqu'un bon déchet est un déchet qu'on ne produit pas, tout ce que nous pourrions faire dans ce sens nous intéresse particulièrement.

M. le Président – Merci, Monsieur MILIENNE. Pour le groupe UDI, est-ce Monsieur DUGOIN-CLÉMENT qui prend la parole ? Je vous en prie.

M. DUGOIN-CLÉMENT (UDI) – Nous voterons non seulement de manière bienveillante, mais également enthousiaste cette délibération, qui lance un plan qui pour nous est essentiel et est non seulement ambitieux, mais parfaitement réaliste, ce qui est une certaine ambition en politique.

M. le Président – Merci beaucoup. Par conséquent, je vais mettre aux voix l'ensemble de ce rapport. Qui l'approuve ? Avis contraire ? Abstention ? Ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CR 174-16

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, NI

ABSTENTION : EELVA, FdG, RCDE

ADOPTION

M. le Président – Nous en venons maintenant à la discussion sur le rapport 113-16, s'agissant de la nouvelle stratégie régionale dans le domaine de l'eau, des milieux aquatiques et humides. La parole est à Madame Chantal JOUANNO.

Mme JOUANNO – Merci, Monsieur le Président. Là aussi, nous tirons faites les conséquences des évolutions législatives, puisque les lois dites « MAPTAM » et « NOTRe » nous obligent à nous recentrer sur nos politiques. Comme vous le savez, il y est rappelé que la gestion de la ressource en eau et des usages domestiques relèvent exclusivement du bloc communal. Par conséquent, comme il n'y a plus de clause de compétence générale, cela oblige la Région à se retirer d'un certain nombre de dispositifs. Ce rapport acte notamment – nous l'avions déjà dit d'ailleurs dans le cadre du débat budgétaire – la fin des aides relatives à l'assainissement et à l'eau potable, c'est-à-dire toutes les aides qui concernaient le mode de gestion, les réseaux ou les stations d'épuration, et relatives à la gestion et à la protection des nappes et des captages, qui relèvent des agences de l'eau. Pendant la période transitoire, en tout cas pour 2016, nous prenons, pour tout ce qui est écostation d'épuration, les dossiers jusqu'à la CP d'octobre. Pour ce qui est des captages, une réflexion est en cours pour l'aide à l'innovation dans le domaine agricole. Par contre, si nous nous retirons de ces dispositifs, nous souhaitons renforcer notre politique sur deux axes : la lutte contre les inondations et la préservation et la restauration des milieux aquatiques et humides.

Pour ce qui est des inondations, sujet pour lequel nous avons été touchés au printemps, nous avons deux compétences spécifiques :

- l'une en termes d'aménagement, tout particulièrement dans le cadre du SDRIF, mais aussi des contrats interrégionaux (CPIER). Dans ce cadre, le SDRIF prend en compte les inondations, mais nous serions favorables à une évolution du dispositif d'aide à l'ingénierie territoriale pour qu'il intègre bien l'aide aux communes dans leur option d'aménagement pour améliorer la question des inondations ;
- l'autre en termes de biodiversité. Dans la lutte contre les inondations, je ne souhaite pas que la Région finance le gris, c'est-à-dire les 10, toutes les constructions en dur, mais par contre, que nous actions nous financement sur le vert : désimperméabilisation des sols, bassins d'expansion des crues, restauration de zones humides, dont nous avons vu, dans beaucoup d'épisodes récents, qu'ils étaient tout aussi efficaces si ce n'est plus d'ailleurs que la construction de digues.

Pour ce qui est de la restauration des milieux aquatiques et humides (les « milieux »), nous avons dans ces dispositions toutes les mesures qui touchent aussi la végétalisation et la désimperméabilisation en ville. Nous souhaitons regrouper ces dispositifs. Vous savez qu'aujourd'hui nous sommes partenaires d'un certain nombre de contrats de bassin. Sur les 15, 9 arrivent à échéance d'ici la fin de l'année. Nous ne souhaitons plus être un partenaire qui donne une subvention globale, dans le cas des contrats de bassin, mais regrouper nos actions dans le cadre de contrats de trame verte et bleue, qui s'intègrent ainsi dans les contrats de bassin.

Voilà en quelques mots, Monsieur le Président, la nouvelle orientation, en tout cas la clarification de nos orientations dans le domaine de la politique de l'eau.

M. le Président – Merci, Madame la Vice-présidente. Voilà donc une politique très claire, très engagée, très volontariste, à l'image de la Vice-présidente qui porte le projet. Les commissions se sont naturellement réunies, en particulier la commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire. Madame Sophie DESCHIENS, quel avis a été rendu ?

Mme DESCHIENS (LR) – Un avis favorable, Monsieur le Président.

Commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire : avis favorable

M. le Président – Merci, Madame DESCHIENS. Pour la commission de la ruralité et de l'agriculture, Monsieur Michel CAFFIN m'a dit que l'avis avait été favorable. S'agissant de la commission des finances, Madame Marie-Pierre de la GONTRIE.

Commission de la ruralité et de l'agriculture : avis favorable

Mme de la GONTRIE (S&R) – Merci, Monsieur le Président. Merci d'abord à la Vice-présidente d'être venue devant la commission des finances. Votre système de délibération, nous l'avons noté, est toujours un peu un système de Rubik's cube, puisque cette délibération elle-même ne dit rien, ne décide rien. Un pont a été soulevé, je me permets de le signaler à l'ensemble de notre assemblée : systématiquement, depuis le début de ce mandat, les règlements d'intervention, c'est-à-dire les modalités précises d'intervention dans les politiques, ne sont pas débattus en Conseil régional, mais sont toujours envoyés à la commission permanente, ce qui fait que la plus grande partie de nos collègues ne participe pas à cet échange, et c'est tout à fait regrettable.

Une question a été posée également sur l'article 5, puisque cette délibération a comme ça l'effet d'abroger le mécanisme actuel et de ne prévoir le prochain qu'en 2017, avec une période transitoire sur laquelle vous êtes revenus, Madame la Vice-présidente, et qui a vocation à limiter les modalités d'action.

La commission a voté un avis favorable.

M. le Président – Merci, Madame la Présidente.

Commission des finances : avis favorable

Discussion générale

M. le Président – La discussion générale est donc engagée, avec le groupe Les Républicains, Monsieur Didier GONZALES.

M. GONZALES (LR) – Merci, Monsieur le Président. Chantal JOUANNO vient de le rappeler, le contexte juridique lié au partage des compétences a été bouleversé sous l'effet des lois MAPTAM et NOTRe. Pour nos collectivités, les effets sont redoutables, la lisibilité brouillée, les compétences chamboulées, avec pour résultat toujours moins de moyens pour répondre aux attentes de nos concitoyens. Vous l'avez compris, cette loi NOTRe n'est vraiment pas la nôtre. Dans ce nouveau cadre imposé, la Région doit bien sûr redéfinir sa stratégie concernant la préservation de l'eau, des milieux aquatiques et humides, avec notamment un axe fort, celui du risque d'inondation, car il s'agit d'un risque majeur. En effet, les crues des mois de mai et juin dernier illustrent la réalité du risque pour notre région, qui, sous l'effet de la montée des eaux, donnait sens à son nom. Le bilan est très lourd pour l'Île-de-France, avec plus de 300 communes sinistrées, dont la miennne, les dégâts considérables pour les riverains, dont certains sont encore en difficulté, des dégâts sur les équipements publics, dans les entreprises et pour les exploitations agricoles. Rien ne garantit qu'un tel épisode ne se reproduise pas. En vérité, tout laisse même à craindre le contraire.

Il est donc nécessaire de mettre en place une politique attendue, qui se veut ambitieuse, opérationnelle et innovante à travers les compétences aménagement et biodiversité. C'est ce que nous engageons. Dans ce rapport très complet, je souhaiterais particulièrement mettre en exergue un point sur la situation des terres agricoles. Situées en zones inondables, elles ont une utilité forte et même essentielle en cas d'inondation, par leur rôle de stockage et d'absorption des eaux, mais, nous l'avons constaté ensuite, les récoltes sur ces terres sont catastrophiques : 600 millions d'euros de pertes estimées. Or, comme ce sont des terres situées en zones inondables précisément, la loi est ainsi faite que les agriculteurs ou maraîchers sont peu ou pas indemnisés. Il est donc essentiel que la voix de la Région porte auprès du gouvernement, afin de corriger une telle incohérence. La mise en œuvre de la trame verte et bleue fait également partie des grands projets que je souhaite saluer. Il est effectivement essentiel que les solutions naturelles, et souvent moins coûteuses, comme la végétalisation et la restauration des berges, soient associées à des projets permettant de limiter le ruissellement des eaux dans les rivières, en recréant des zones de stockage et d'absorption des eaux en amont. Ces projets, situés fréquemment le long des berges de Seine, de Marne et d'autres rivières du territoire francilien, sont importants pour deux raisons essentielles au moins : ils contribuent à la prévention des inondations, mais ils améliorent aussi le bien-être et le cadre de vie des habitants en recomposant des espaces verts paysagers favorables aux loisirs et à la nécessaire régulation climatique. Ainsi, Madame la Présidente, Madame la Vice-présidente, globalement redéfinie, la stratégie régionale répond à un enjeu majeur et trouve sa place dans l'aménagement du territoire au plus près des attentes de nos concitoyens.

Applaudissements.

Madame PÉCRESSÉ reprend la présidence.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur GONZALES. La parole est à Madame BARJOU pour le groupe S&R.

Mme BARJOU (S&R) – Merci, Madame la Présidente. Il est exact que la compétence eau, assainissement et ce que nous appelons GEMAPI (gestion des milieux aquatiques, prévention des inondations) vont, par les lois MAPTAM et NOTRe, aux agglomérations et à la Métropole du Grand Paris, pour les aspects stratégiques dans le secteur de la métropole. La Région entend rester un acteur de ces politiques. La délibération que vous présentez m'amène à formuler des remarques en quatre points.

Tout d'abord, je ne peux m'empêcher de relever le caractère à peu près squelettique de la proposition qui est faite. J'ai la délibération de 65 pages de 2012, qui succédait à celle de 2007, avec des critères très précis : on y parle de modalités, de grilles d'évaluation, de règlements d'intervention. Rien de ceci ne se trouve dans la délibération. C'est dommage, et nous nous devons de le regretter, d'autant plus que c'est vraiment à mettre en relief avec la politique qui était menée jusqu'à présent, que ce soit à travers le SDRIF ou le contrat État-Région 2015-2020, où des millions d'euros avaient été prévus pour la biodiversité la préservation des ressources.

Ensuite, le caractère précipité de cette décision est à souligner, lequel va mettre en difficulté, dès l'année 2017, alors que, si je ne me trompe pas, les transferts de compétences sont au plus tard au 1^{er} janvier 2018 pour la petite couronne, et 2020 pour les agglomérations. En 2017, vous n'aurez pas de décision, et donc nombre de collectivités et agglomérations vont se trouver en difficulté par rapport à des projets qui sont peut-être déjà engagés et qui concernent notamment les différents réseaux d'assainissement.

À l'inverse, vous avez été précipités dans vos décisions et la traduction budgétaire de ce que vous nous proposez, puisque même si nous sommes sur des dispositifs applicables à compter de 2017, quand nous regardons avec attention le budget 2016 tel que vous nous le proposez, dans les lignes d'investissement, j'ai pu relever qu'en ce qui concerne la dépollution des eaux usées et pluviales, le montant a été divisé par cinq dès 2017, puisque nous sommes passés de 10 millions à 2 millions d'euros. Pour ce qui est de la ligne protection et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau, nous passons là de 4 à 2,5 millions dès 2016. Il y a donc là anticipation pour ce qui est des restrictions budgétaires.

Enfin, il y avait, dans la délibération de 2012, tout un volet que nous ne retrouvons pas dans votre proposition, qui concernait la dimension sociale, éducative pour les populations scolaires, le travail avec les agriculteurs, autant de sujets qui ne sont pas évoqués dans votre délibération.

Nous sommes donc en face d'une proposition sans ambition, sans réelle visibilité et surtout sans action concrète. Cerise sur le gâteau : nous allons être privés, dans cette instance du Conseil régional, de débat, puisque toute la politique telle que vous allez la définir de manière précise et renvoyée en commission permanente, ce qui est tout à fait impensable.

Applaudissements.

Mme la Présidente – Merci, Madame BARJOU. Monsieur MIGNOT pour le front de gauche.

M. MIGNOT (FdG) – Merci, Madame la Présidente. Ce rapport présente, sans bien les préciser d'ailleurs, les futures actions régionales en matière de politique de l'eau. La loi NOTRe bouleverse évidemment le champ des compétences, et la Région ne pourra plus financer l'eau potable et l'assainissement, mais notre collectivité a-t-elle vraiment dit son dernier mot sur la question ? Doit-elle se frotter les mains de ne plus avoir à intervenir sur ces enjeux majeurs ? C'est avoir, car perte de compétences ne veut pas dire inertie politique, et il reste des axes sur lesquels il est encore possible d'agir, comme le suggère votre rapport lui-même. En effet, la loi est votée, mais reste cependant notamment les coupes faites par l'État dans le budget des agences de l'eau, qui finance ces investissements sur l'eau potable et l'assainissement, et le risque accru de voir les financements se réduire, alors que les lois européennes imposent des directives-cadres sur l'assainissement et la protection de la ressource.

Les désengagements financiers dans le traitement et la distribution de l'eau potable auront des conséquences néfastes sur la facture payée par les usagers, car c'est là que réside le principal effort, et l'Île-de-France connaît, vous le savez, des disparités extrêmement fortes du prix du mètre cube d'eau potable. Il faut donc aujourd'hui repenser le système du financement de lots, pour plus d'équité et d'égalité territoriale. Si la Région ne peut plus intervenir dans le financement de la gestion de l'eau et de l'assainissement, reste qu'elle peut encore cibler certaines de ses actions sur l'eau. Vous le ferez donc sur la question des inondations et de la préservation des milieux aquatiques. Il y aurait donc deux eaux : d'un côté celle que l'on consomme et que l'on rejette, mais dont la Région ne se préoccupera plus, et de l'autre l'eau des milieux aquatiques, relevant de la biodiversité, susceptible pour une part d'inonder nos territoires. Nous pensons que c'est bien de la même ressource, du même bien public qu'il s'agit, avec les mêmes enjeux transversaux, écologiques, sociaux et économiques. L'espace public régional de l'eau, créé au mandat précédent, entendait bien se saisir de ces enjeux pour favoriser le débat public sur l'eau, qui est encore peu relayé au-delà des cercles de spécialistes et d'élus concernés, et trop mal connu par les citoyens et usagers, qui sont pourtant les plus concernés et qui paient, encore une fois, les factures.

Nous pensons qu'il y a là un enjeu politique que la Région ne peut contourner, d'où l'importance de faire vivre un espace citoyen qui soit consacré. Dans les actions que vous ciblez en matière de préservation, vous entendez par ailleurs associer le monde agricole. C'est très bien, mais il faudra donc que cette action soit bien cohérente, travailler plus activement avec cette profession pour réduire l'usage des phytosanitaires et protéger davantage les terres dans les zones clés. Un travail d'ailleurs engagé par la majorité précédente. Nos amendements formulent plusieurs propositions en ce sens. Nous nous prononcerons en fonction de leur examen.

Mme la Présidente – Merci. La parole est à Madame FATNA.

Mme FATNA (FN) – Merci, Madame la Présidente. Ce rapport, qui parle des lois NOTRe et MAPTAM, réaffirme juridiquement ce que nous avons proposé dans notre programme, c'est-à-dire le retour à une régie municipale de l'eau quand cela va dans l'intérêt public. Néanmoins, nous trouvons ce désengagement, tel qu'il est présenté, un peu abrupt. Ne serait-il pas plus judicieux d'élaborer un plan d'aide de transition pour garantir le droit à l'eau ? Cette nouvelle stratégie régionale est une bonne opportunité pour créer un changement de paradigme. C'est une préfiguration de ce que va être la création, en 2017, de l'agence française pour la biodiversité. Le territoire francilien est particulièrement vulnérable aux risques climatiques liés aux

inondations. Selon les météorologues, les risques ne sont pas derrière nous, mais devant. En effet, la crue centennale attendue à Paris n'a pas encore eu lieu, et en cas de pluie intense, la résilience des terrains en Île-de-France ne pourra pas absorber l'eau, en tout cas pas mieux qu'au printemps dernier. Pourtant, des solutions existent. Je veux attirer votre attention, Madame la Vice-présidente, sur l'importance et le rôle protecteur du bocage dans la résilience des territoires aux inondations pour reconstituer les haies, la Région pourrait investir dans la commande d'arbres à planter dès l'automne pour les Franciliens qui en feraient la demande. Ce plan existe d'ailleurs déjà dans certaines Régions. Il faudrait réduire le béton et le bitume, cela figure dans le rapport. Nous souhaitons que la Région se positionne contre EuropaCity, car la biodiversité serait de nouveau en danger avec un projet complètement invraisemblable et ringard. Nous avons aussi tout un patrimoine autour de l'eau qui peut avoir une vocation dans la préservation de notre biodiversité. Nous parlons d'inondations, mais il y a aussi la contrepartie : la sécheresse existe aussi. Ce patrimoine peut aider le monde animal et végétal à survivre. Arroser, abreuver, doit être pris en compte, et cela peut être fait dans le cadre de la restauration du patrimoine autour de l'eau : lavoir, fontaine, moulin pluie, etc. Ce que nous attendons, ce sont de vraies mesures et de vraies applications. Qui dit eau dit la vie, et c'est un enjeu majeur pour la santé et pour l'environnement. Nous sommes d'accord sur des actions concrètes et nous nous réjouissons de voir, je l'espère, un maximum de projets d'éco-stations d'épuration au titre de l'année budgétaire 2016. Nous souhaitons surtout que ce projet de délibération ne soit pas un énième plan de communication. Cette stratégie sera-t-elle appliquée ? Bien que nous ne soyons pas tout à fait convaincus, nous voterons tout de même ce rapport, qui va dans le bon sens.

Applaudissements.

Mme la Présidente – Merci. La parole est à Monsieur AÏT.

M. AÏT (RCDE) – Merci, Madame la Présidente. Suivant les dispositions prévues par les lois NOTRe et MAPTAM, vous vous précipitez à redéfinir la stratégie de la Région afin, je cite, de contribuer plus efficacement à la préservation de l'eau et des milieux aquatiques et humides dans les domaines où la Région est pleinement compétente. Partageant pleinement cette démarche d'efficacité, le groupe RCDE reste, sur certains points, assez dubitatif, néanmoins, sur sa transcription dans les faits. Je m'explique. Dans le présent rapport, vous nous confirmez que l'important, c'est le rôle des milieux aquatiques et humides ainsi que des espaces agricoles dans la résilience des territoires aux inondations, oubliant *de facto* l'ensemble des facteurs naturels. Vous occultez l'impérieuse nécessité de formation à la gestion du risque en cas d'inondation, conduisant trop souvent à la mise en danger ou le décès de personnes. Vous excluez les élus, et plus largement les Franciliens, en ne mettant pas en place une présentation annuelle en séance d'un rapport relevant les actions et orientations mises en œuvre dans le cadre de la nouvelle stratégie régionale. Enfin, vous n'affichez pas d'ambitions régionales quant à la nécessité d'entretien des digues et fossés, qui participent à réduire les risques d'inondation. Nous avons déposé un certain nombre d'amendements, nous souhaitons qu'ils fassent l'objet d'une étude attentive et que nous pourrions ainsi voter cette délibération.

Mme la Présidente – Merci. La parole est à Madame LAHMER pour le groupe EELVA.

Mme LAHMER (EELVA) – Merci, Madame la Présidente. Le rapport que vous nous proposez tente de prendre la mesure de la pression urbanistique sur les zones humides et le cycle de l'eau. Les inondations de mai 2016 nous rappellent l'importance de la préservation des zones humides, la gestion technique des fossés, des cours d'eau et des espaces naturels, notamment les haies dans les espaces agricoles. Nous proposerons un amendement en ce sens.

Les écologistes souhaitent néanmoins porter votre attention sur la qualité de l'eau. L'eau, bien commun de l'humanité, subit la pression de l'activité humaine et fait courir un risque sanitaire de grande ampleur pour l'ensemble des populations. Selon le rapport du Commissariat au développement durable de novembre 2015, 92 % des points de surveillance font état de la présence d'au moins une substance polluante. Plus de 10 pesticides différents ont été retrouvés dans près de 60 % des cas. Lorsque nous regardons la répartition géographique des cours d'eau les plus pollués, il n'y a pas de doute possible : la présence de pesticides est corrélée à l'agriculture intensive. Sans entrer dans les détails de toutes les substances, ce sont surtout les herbicides, dont le plus connu est le glyphosate, commercialisé par Monsanto, et les insecticides de la famille des néocotinoïdes que l'on retrouve dans les zones polluées. Pourtant, ce n'est pas une fatalité. Le bon état écologique de nos cours d'eau passe nécessairement par la fin de l'utilisation des pesticides. Les écologistes tiennent à saluer ici la prise de conscience grandissante des agricultrices et agriculteurs qui se déclarent volontaires pour réduire l'utilisation des intrants chimiques et qui, pour la plupart, voudraient ne plus en utiliser. Mais nous voyons bien que les industries de la chimie, alliées à de puissants industriels agricoles, exercent des pressions gigantesques pour que rien ne bouge. C'est d'ailleurs avec une certaine inquiétude que nous avons appris cet été qu'une directive de la commission européenne ouvrait à dérogation l'interdiction de certaines de ces substances interdites. C'est pourquoi, à travers un amendement, nous proposerons la création d'un label régional : « Agriculteur protecteur de l'eau », qui devrait s'accompagner d'une série de mesures pour accompagner la profession vers la transition. Nous souhaitons que la Région prenne toute sa part dans l'accompagnement envers une obligatoire transition des pratiques de la profession agricole, parce que la sauvegarde de la santé humaine passe par la fin de l'utilisation de la chimie dans l'alimentation.

Mme la Présidente – Merci, Madame. La parole est à Didier DOUSSET pour le groupe CD.

M. DOUSSET (CD) – Merci, Madame la Présidente. Je ne reprendrai pas tout ce qui vient d'être dit à l'instant sur la suppression de la clause générale de compétence pour la Région, qui entraîne de facto une perte de compétence pour notre assemblée régionale sur ce qui concernait la gestion de la ressource de l'eau et des usages domestiques qui en sont faits. Le bien-fondé de cette délibération n'est donc pas à prouver, puisque c'est la loi elle-même qui renvoie la compétence au bloc intercommunal. La Région, quant à elle, souhaite donc se consacrer à la question de la qualité en amont. D'abord, elle contribuera, dans le cadre de sa stratégie agricole, à la réflexion et à la mise en œuvre de dispositifs d'aide innovants permettant d'associer les exploitations agricoles à l'amélioration de la qualité des captages. Il nous faudra donc relier cette stratégie régionale de l'eau à la politique agricole régionale et à la question de l'utilisation des pesticides en zone agricole comme en zone agricole, ce qui reste primordial pour la question de la qualité de l'eau. La Région renforcera son action au regard du risque d'inondation, au titre de sa compétence relative à l'aménagement du territoire, ainsi qu'au titre de sa compétence sur la biodiversité. J'aimerais ici en dire deux mots. Il existe un certain nombre de solutions fondées sur la nature qui sont moins coûteuses que les solutions dites « grises » (digues, barrages, etc.). Ces solutions dites « vertes » renvoient à la préservation, la reconquête et l'utilisation d'écosystèmes fonctionnels. La récente loi sur la biodiversité prévoit de renforcer la compétence de la Région dans le domaine de la biodiversité et des milieux naturels, utilisons donc ce levier pour proposer des solutions concrètes sur le terrain. En ville, la végétalisation en quantité et qualité est un recours pour préserver les sols. Pensons également, au travers des documents d'urbanisme, à prévoir des espaces naturels, fonctionnelles, ou encore à déminéraliser des espaces urbains. Une politique de végétalisation du bâti assumée doit pouvoir aussi nous permettre de stocker les eaux de pluie. En milieu rural, je l'évoquais plus haut, il est donc de notre responsabilité d'inciter à une agriculture plus respectueuse des sols, non intensive, afin de restaurer leur capacité d'infiltration. Je pense aussi à la pratique d'agroforesterie et à la plantation de haies dans nos cultures. Regardons aussi du côté de la restauration des boisements alluviaux et des ripisylves pour ralentir les écoulements et augmenter la capacité d'infiltration. Cette nouvelle stratégie régionale comprend également une ambition régionale pour la préservation, la restauration et la valorisation des milieux aquatiques et humides. Le remplacement des contrats de bassin par des contrats trame verte et bleue est dans ce sens, une bonne orientation car il a le mérite de mettre en relation la biodiversité terrestre et la biodiversité aquatique, l'une étant évidemment liée à l'autre. Il faudra donc être particulièrement attentifs à l'identification de points noirs prioritaire dans la mise en œuvre de ces contrats, les points noirs étant tout autant des milieux très pollués que des milieux où la fonctionnalité n'a pas été respectée, comme la suppression des zones d'expansion des crues, des berges naturelles ou encore des forêts alluviales. J'ajoute également que ces contrats devront conserver la vocation multipartenariale des anciens contrats de bassin. Je veux dire par là que les moyens nécessaires devront être fléchés sur l'animation portée par les collectivités en général ou par des associations naturalistes. En effet, ce n'est qu'au travers d'une vraie dynamique d'animation que la Région peut faire remonter les projets concrets de terrain et en faire des actions visibles et efficaces. En cela, la Région a, par son cofinancement, créé souvent un effet levier nécessaire à la concrétisation des projets. Je signale, comme vous l'avez vous-même rappelé, Madame la Vice-présidente, qu'il faut se désengager des 6 contrats de bassin restants. En revanche, nous devons veiller à ce que cette transition dans ces lieux de gouvernance territoriale soit faite en douceur et, je l'espère, en toute cohérence.

Pour conclure, je dirais que cette stratégie régionale dans le domaine de l'eau ne doit pas être perçue comme un désengagement total de notre part, mais, au contraire, comme une reconcentration des actions de la Région sur ce qui fait ses compétences et donc ses priorités.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur DOUSSET. La parole est à Jean-François VIGIER pour le groupe UDI.

M. VIGIER (UDI) – Nous nous trouvons donc aujourd'hui dans le cadre d'un exercice rendu obligatoire par les récentes évolutions législatives intervenues dans le domaine de l'eau. Je veux saluer le choix fait par notre Exécutif régional de tirer parti de ce débat pour mettre finalement sur la table l'ensemble des dispositifs par lesquels nous pouvons, au titre de nos différentes compétences, contribuer à une meilleure prévention et à une meilleure gestion du risque d'inondation. Nous avons bien sûr en mémoire les terribles inondations qui ont frappé notre région en juin dernier, avec plus de 300 communes touchées et des milliers de foyers franciliens. Pour autant, si les dégâts du mois de juin sont souvent bien visibles dans nos territoires, il s'agit à présent de déterminer les moyens d'agir sur le long terme pour éviter que de tels épisodes, s'ils venaient à se reproduire – et malheureusement nous savons que, tôt ou tard, ils se reproduiront – n'entraînent des conséquences aussi terribles. Je veux d'ailleurs souligner que notre Conseil régional s'engage, au titre de sa compétence en matière d'aménagement du territoire, à soutenir l'ensemble des missions de diagnostic à même de permettre demain une meilleure connaissance du risque d'inondation et donc une meilleure protection de nos citoyens résidants dans ces zones. Au-delà, face à l'éternel dilemme pour nos territoires périurbains opposant, au moins en apparence, la nécessité de construire des logements et la préservation de la capacité des sols à absorber des pluies abondantes, nous nous inscrivons dans le soutien aux communes qui engageront, au titre de la défense de la biodiversité, les actions qui, à l'image de la désimperméabilisation des

sols ou de la restauration des berges, contribuent également, en complément d'autres mesures plus lourdes, à répondre efficacement aux risques d'inondation. Autant d'actions concrètes, donc, pour venir en aide à l'ensemble des communes, car les communes et les syndicats ne pourront agir seuls. En matière de biodiversité, la Région s'engage aussi pour la préservation ou, quand il y a lieu, la restauration des zones humides, quand bien même cette intervention ne passera plus par la conclusion de nouveaux contrats de bassin, mais par celle de contrats de trame verte et bleue. Les contrats de bassin en cours seront bien entendu honorés, pour reprendre l'écho de mon collègue DOUSSET, jusqu'à leur terme. Je veux saluer cette décision qui s'inscrit du reste en parfaite cohérence avec d'autres politiques régionales particulièrement déterminantes, à l'image du plan pour une meilleure qualité de l'air en Île-de-France. Bien entendu, c'est sur la base de ces différents éléments que le groupe UDI approuvera donc cette nouvelle stratégie régionale.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur VIGIER. La parole est à la Vice-présidente.

Mme JOUANNO – Merci, Madame la Présidente. Merci à tous ceux qui ont rappelé combien il était nécessaire aujourd'hui de clarifier la responsabilité de la Région pour qu'elle ait une valeur ajoutée là où elle a un effet levier le plus important, et tout particulièrement sur la question des milieux. Monsieur GONZALES a particulièrement rappelé, comme nous l'avons vu lors des dernières inondations, le rôle extrêmement important qu'ont pu jouer les espaces agricoles. Finalement, l'eau passe là où elle est toujours passée. Les zones de bassin d'expansion des crues, qui peuvent parfois emprunter des terres agricoles, sont un sujet qui est aujourd'hui devant le gouvernement : comment peut-on mieux indemniser ces agriculteurs ? Cela doit s'intégrer dans une politique globale de lutte contre les inondations.

Monsieur DOUSSET, vous avez très bien rappelé qu'il existe beaucoup de solutions naturelles, et nous redécouvrons, où nous découvrons peut-être, aujourd'hui qu'il vaut mieux investir dans le vert que dans le gris. L'impact, qui est potentiellement extrêmement négatif, des digues s'est particulièrement exprimé au moment de l'affaire Xynthia, nous le voyons malheureusement dans d'autres endroits en France. Il est vrai qu'avec la loi GEMAPI, une responsabilité extrêmement lourde a été transférée sur les collectivités.

La priorité que nous avons donnée aux milieux pour préserver la qualité de l'eau est une volonté de recentrer notre politique. Madame BARJOU, vous citiez une ancienne délibération qui fait 120 pages. Bon courage pour les collectivités pour lire ces 120 pages de délibération, sans compter les innombrables critères qui vont au bout du bout. Personne n'y voyait rien, et au bout du bout, personne n'a jamais eu d'évaluation de ces dispositifs. Je suis d'ailleurs contente de voir que Monsieur AÏT nous demande des rapports pour rendre compte des politiques : nous n'en avons jamais eu sous la précédente mandature, et à chaque fois que nous en demandions, on nous renvoyait gentiment à nos propres travaux.

Monsieur VIGIER, vous avez mis en avant la volonté que nous avons eue de caler notre calendrier sur les dispositifs existants, la création des nouveaux contrats trame verte et bleue. Ceci me permet d'apporter une petite précision sur le calendrier : Madame BARJOU et Monsieur AÏT m'ont dit que nous étions précipités. La loi NOTRe fixe comme objectif de transfert des compétences 2017. Je ne pense pas que nous soyons précipités. Je pense même qu'à l'inverse, il aurait été souhaitable de présenter cette délibération encore plus tôt dans le calendrier, sauf que le calendrier des élections ne nous a pas été extrêmement favorable pour pouvoir présenter cette délibération. Dès le mois de mars ou d'avril, quand nous avons voté le budget, nous avons dit que nous allions remettre en question certains dispositifs parce que nous y étions obligés par la loi. Il était donc au contraire grand temps que nous présentions ces dispositions. Par contre, il est exact que GEMAPI prendra effet dès 2018. Il n'en reste pas moins vrai qu'il me semble que la Région a beaucoup plus de légitimité à intervenir sur le vert, et je doute que les membres des groupes RCDE ou EELVA nous reprochent de donner la priorité aux investissements dans le « vert » plutôt que dans le « gris » dans la lutte contre les inondations.

Enfin, Monsieur MIGNOT, vous nous avez dit que nous avions besoin d'agir aussi sur le coût de l'eau en améliorant la qualité des milieux. Nous visons justement à faire baisser le coût de l'eau, de l'assainissement et des différents réseaux de traitement de l'eau. C'est bien l'objectif.

Un dernier point, et nous y reviendrons dans les amendements, vous avez évoqué, Madame FATNA, la nécessité d'avoir des dispositifs spécifiques pour les haies en particulier et les bocages : la Région est autorité de gestion du FEADER, et c'est bien prévu dans le cadre de ce dispositif.

Mme la Présidente – Merci. Nous allons passer à l'examen du projet de délibération.

Article 1

Amendements n° 44 et 40 (FdG)

Mme la Présidente – A l'article 1, j'ai deux amendements Front de gauche, 44 et 40. Sont-ils défendus ? En 35 secondes.

M. MIGNOT (FdG) – Je défends le 40. Sur le 44, par contre, qui concerne Europa City notamment, qui vise en tout cas à envoyer un signal fort en matière d'exemplarité, notamment en matière de prévention des ruissellements, nous demanderons un scrutin public.

Applaudissements.

Mme la Présidente – Le scrutin public est appelé dans l'hémicycle. Nous l'appelons immédiatement pour ne pas perdre de temps. Madame la Vice-présidente, vous répondez d'abord sur le 44.

Mme JOUANNO – Vous avez évoqué un projet qui est celui d'Europa City. Nous voyons bien les objectifs en termes de calendrier et de communication politique. Nous avons nous-mêmes émis un cahier d'acteur où nous avons exprimé certaines réserves sur le projet d'EuropaCity, et où nous avons clairement ciblé la question de l'eau et des terres agricoles aujourd'hui et nos réserves sur ces dispositions. Ceci dit, honnêtement, par rapport à l'ensemble de cette politique, je vois bien l'intérêt politique, mais vous comprendrez que nous ne puissions pas donner un avis positif, parce que nous sommes bien au-delà de cette délibération, nous sommes sur un autre sujet. Voilà pour l'amendement 44.

Mme la Présidente – L'amendement 44 est-il maintenu ?

M. MIGNOT (FdG) – L'amendement 44, qui concerne Europa City, est celui pour lequel nous demandons un scrutin public. L'amendement 40 est simplement défendu.

Mme la Présidente – Madame JOUANNO a donné un avis défavorable sur cet amendement. Madame BARJOU a exactement neuf secondes pour une explication de vote.

Mme BARJOU (S&R) – C'est pour demander une suspension de séance, Madame la Présidente.

Mme la Présidente – Elle est de droit, pour cinq minutes. J'en profite pour féliciter David DOUILLET, qui a quitté malheureusement l'hémicycle, pour la naissance de la petite Blanche.

Applaudissements. Exclamations.

Mme la Présidente – Maxime des GAYETS ne nous a rien dit. Il faut envoyer des SMS ou des faire-part. Est-ce une fille ou un garçon ? Paul. Nous nous félicitons aussi Maxime pour la naissance du petit Paul.

La séance est suspendue à 16 h 56 et reprise à 17 h 07.

Mme la Présidente – Nous allons reprendre. La gauche a-t-elle réussi à se mettre d'accord ? Quelqu'un peut-il demander à la gauche de revenir dans l'hémicycle ? Nous appelons le scrutin public, ainsi nous les ferons revenir. Le groupe PS, mille excuses : je croyais que vous faisiez une position commune. Je sens beaucoup de susceptibilité, du côté de Front de gauche, en ce moment, vis-à-vis de celui qu'ils ont fait élire à la présidence de la République.

Exclamations. Applaudissements.

Mme la Présidente – Bien. Resonnez pour le scrutin public, s'il vous plaît, Messieurs. Les socialistes reviennent-ils ? Il va falloir que nous votions. Je ne sais pas où sont partis les socialistes. Quelqu'un peut-il aller les chercher ?

Exclamations.

Mme la Présidente – Personne ? Bon, nous allons ouvrir le scrutin.

Exclamations.

Mme la Présidente – Le scrutin est ouvert. Avis défavorable de l'exécutif. Monsieur le secrétaire général, vous leur avez bien dit de revenir ? Est-ce que Madame BARJOU et Madame BAELDE viendraient scruter, une fois qu'elles auront voté ? Monsieur DA SILVA, vous avez six secondes pour l'explication de vote. Le temps de parole est libre sur les explications de vote sur la délibération, mais pas sur les amendements. Vous êtes donc en temps limité.

Tout le monde a-t-il voté ? Le scrutin est clos.

Vote de l'amendement n° 44 (FdG)

Scrutin public

VOTANTS : 165

POUR : 44

CONTRE : 98

ABSTENTION : 6

NPPV : 17

REJET

Mme la Présidente – Merci, Mesdames. L'amendement n° 40 est défendu. Madame la Vice-présidente.

Mme JOUANNO – Cet amendement vise à ajouter dans la délibération que la Région contribue à l'amélioration de la qualité de l'eau, la protection et la gestion des nappes souterraines et des captages. L'objectif de la délibération est justement de clarifier ces éléments et de dire que la qualité de l'eau ne relève plus de la responsabilité de la Région. Quant à l'accompagnement des agriculteurs, en tant qu'autorité de gestion du FEADER, nous avons effectivement aujourd'hui des dispositions qui sont en cours pour aider à la mise en place de projets innovants. C'est donc un avis défavorable sur cet amendement.

Mme la Présidente – Avis défavorable. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 40 (FdG)

POUR : S&R, FN, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, CD, NI

REJET

Mme la Présidente – Je mets aux voix l'article 1. Qui l'approuve ? Avis contraire ? Abstention ? Ne prend pas part au vote ? Je voudrais que les collaborateurs quittent l'hémicycle et que les réunions soient faites hors de l'hémicycle, s'il vous plaît. Je voudrais aussi que l'on se concentre pour voter les délibérations.

Vote de l'article 1

POUR : LR, FN, UDI, CD, NI

ABSTENTION : S&R, FdG

NPPV : EELVA, RCDE

ADOPTION

Article 2

Amendement n° 6 (RCDE)

Mme la Présidente – Amendement 6, RCDE. Monsieur Aït.

M. AÏT (RCDE) – Le présent amendement tend à inclure dans la stratégie régionale que vous nous présentez un volet visant à promouvoir l'apprentissage de la gestion du risque en cas d'inondations auprès des Franciliens. S'agit donc de modifier l'article 2 de la délibération.

Mme la Présidente – Madame la Vice-présidente.

Mme JOUANNO – L'apprentissage de la gestion du risque est prévu dans les plans communaux de sauvegarde et relève explicitement de leurs responsabilités.

Mme la Présidente – Les collaborateurs n'ont pas à être dans les allées, je le rappelle. S'il vous plaît, un tout petit peu de silence, merci.

Mme JOUANNO – Cet apprentissage relève donc non seulement de la responsabilité du maire, mais aussi de celle du préfet. La Région n'a donc pas directement de compétences. En fait, votre amendement est satisfait, parce que dans le cadre du CPIER, le contrat de plan interrégional vallée de Seine, la Région est engagée financièrement pour financer des dispositifs d'apprentissage. Nous mettons 2,5 millions d'euros dans le cas du CPIER sur ces dispositifs.

Mme la Présidente – Merci, Madame la Vice-présidente. L'amendement est satisfait, mais maintenu, j'imagine ?

M. AÏT (RCDE) – Non, du coup nous allons le retirer.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur AÏT. Beau geste.

L'amendement n° 6 (RCDE) est retiré.

Amendement n° 67 (EELVA)

Mme la Présidente – Amendement 67, EELVA. Madame LAHMER, vous avez 39 secondes. Défendez-vous l'amendement ?

Mme LAHMER (EELVA) – Nous savons que la qualité de l'eau est un point important. Beaucoup d'agriculteurs et d'agricultrices, sans être particulièrement bio, ont limité leurs intrants et les limitent de plus en plus. Comme vous êtes toujours pour les bourses au mérite pour les élèves, nous vous proposons là d'avoir un label « agriculteur protecteur de l'eau ».

Mme la Présidente – Madame la Vice-présidente.

Mme JOUANNO – La définition des points de captage, point de captage stratégique, et des politiques dans ce domaine relèvent de l'État. Ce type de label ne pourrait être élaboré et délivré que par les services de l'État. C'est donc un avis défavorable.

Mme la Présidente – Défavorable. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 67 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, CD, NI

ABSTENTION : FN

REJET

Mme la Présidente – Je mets au vote l'article 2. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 2

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, FdG, RCDE, NI

NPPV : EELVA

ADOPTION

Article 3

Amendement n° 4 (RCDE)

Mme la Présidente – à l'article 3, j'ai un amendement 4, RCDE. Monsieur AÏT ?

M. AÏT (RCDE) – Le présent amendement tend à inclure l'intégralité des facteurs naturels ayant un rôle protecteur reconnu contre les aléas climatiques, dont les risques d'inondation. Il s'agit donc de modifier l'article 3 pour qu'il soit plus en cohérence avec l'exposé des motifs du présent rapport et permette ainsi de dissiper les inquiétudes quant à une politique écologique régionale exclusivement portée sur l'accompagnement, certes nécessaire, de l'agriculture francilienne.

Mme la Présidente – Madame la Vice-présidente.

Mme JOUANNO – Je vous remercie de cet amendement, puisqu'effectivement il confirme l'orientation politique que nous avons choisie. Sur la partie agricole, il serait plus juste, en fait, de parler d'espaces agricoles plutôt que de parcelles agricoles, mais je ne vois que des avantages à accepter cet amendement.

Mme la Présidente – Bien. Avis favorable de l'exécutif. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 4 (RCDE)

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE

ABSENT : NI

ADOPTION

Amendement n° 7 (RCDE)

Mme la Présidente – Amendement 7, RCDE.

M. AÏT (RCDE) – Le présent amendement tend à inclure l'intégralité des facteurs naturels ayant un rôle protecteur reconnu contre les aléas climatiques, dont les risques d'inondation. Il s'agit donc d'ajouter à l'article 3 un alinéa qui confirme l'action du Conseil régional en faveur des projets visant à l'entretien des digues et fossés participant à réduire les risques d'inondation.

Mme la Présidente – Madame la Vice-présidente.

Mme JOUANNO – A l'inverse, ce sera là un avis défavorable. Il y a un tout un tas de débats autour des fossés, mais nous avons dit très clairement, pour les digues, que nous ne souhaitons pas que la Région intervienne dans ce domaine, surtout depuis la loi GEMAPI.

Mme la Présidente – Avis défavorable. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 7 (RCDE)

POUR : S&R, FN, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, CD

ABSENT : NI

REJET

Amendement n° 66 (EELVA)

Mme la Présidente – Amendement 66, EELVA. 12 secondes, Madame LAHMER.

Mme LAHMER (EELVA) – J'ai entendu, dans quelques interventions, que la réintroduction des haies était importante. Nous proposons donc une aide à la réintroduction de haies et de fossés destinés aux agriculteurs et agricultrices.

Mme la Présidente – Madame la Vice-présidente.

Mme JOUANNO – Ce type d'aide est effectivement prévu dans le cadre du FEADER et dans le plan vert, mais nous aurons l'occasion d'en rediscuter. Nous prévoyons aussi des éléments spécifiques au plan vert. L'amendement est donc satisfait.

Mme la Présidente – Le maintenez-vous ? Il est maintenu et satisfait, avis défavorable de l'exécutif. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 66 (EELVA)

POUR : S&R, FN, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, CD

ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Je mets au vote l'article 3. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 3

POUR : LR, FN, UDI, CD, S&R, EELVA, FdG

ABSTENTION : RCDE

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 4

Amendement n° 88 (FN)

Mme la Présidente – Nous en arrivons à l'amendement 88, FN, quatre secondes pour le défendre.

Mme FATNA (FN) – Merci, Madame la Présidente. Dans la phrase : « intégrera les nouveaux contrats trame verte et bleue pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017 », nous souhaiterions que soit rajouté : « intégrant le nouveau contrat trame verte et bleue dans les plans locaux d'urbanisme et plans locaux d'urbanisme intercommunaux pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017 ».

Mme la Présidente – Merci, Madame FATNA. Madame la Vice-présidente.

Mme JOUANNO – Merci, Madame la Présidente. C'est un débat qui a beaucoup occupé le législateur, mais malheureusement, le vote final fait que nous ne pouvons pas intégrer les contrats de trame verte et bleue dans les PLU et les PLUI, c'est interdit par la loi. La loi ne prévoit que la prise en compte du schéma régional de cohérence économique dans les documents d'urbanisme.

Mme la Présidente – Avis défavorable de l'exécutif.

[Intervention hors micro]

Mme la Présidente – Il est retiré au bénéfice des explications de l'exécutif. Je vous remercie.

L'amendement n° 88 (FN) est retiré.

Amendement n° 5 (RCDE)

Mme la Présidente – Amendement numéro cinq, RCDE Monsieur AÏT.

M. AÏT (RCDE) – Il s'agit d'ajouter un alinéa à l'article 4. Afin de prévenir au mieux le risque de crue et de lutter plus efficacement contre lui, il est impératif que les Franciliens, les élus, les acteurs locaux concernés, puissent être pleinement informés des politiques engagées en ce sens. Dès lors, nous ne pouvons pas faire l'économie d'une présentation annuelle en séance publique et devant l'intégralité des Franciliens de la mise en œuvre concrète de la nouvelle stratégie régionale que vous souhaitez porter. Il s'agit donc de faire en sorte que la Région présente un rapport annuel détaillé.

Mme la Présidente – Madame la Vice-présidente.

Mme JOUANNO – Merci, Madame la Présidente. Je n'ai pas le souvenir que, sous l'ancienne mandature, il y ait eu des rapports pour rendre des comptes sur les politiques ou même les évaluer. Ceci dit, il y aura des indicateurs de résultats, des évaluations à mi-parcours, mais elles ne seront pas annuelles. Honnêtement, je ne suis pas persuadée qu'une évaluation annuelle soit très pertinente. Je suis contre le principe d'avoir des rapports annuels sur ces sujets. Nous le ferons dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours.

Mme la Présidente – Donc avis défavorable. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 5 (RCDE)

POUR : S&R, FN, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, CD

ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Je mets au vote l'article 4. Madame BADRÉ, nous vous entendons jusqu'ici. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 4
POUR : LR, FN, UDI, EELVA, CD
CONTRE : FdG, RCDE
ABSTENTION : S&R
ABSENT : NI
ADOPTION

Article 5

Mme la Présidente – Article 5. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 5
POUR : LR, FN, UDI, CD
CONTRE : EELVA
ABSTENTION : S&R, FdG, RCDE
ABSENT : NI
ADOPTION

Article additionnel

Amendement n° 37 (FdG)

Mme la Présidente – A l'article additionnel, j'ai un amendement 37 du Front de gauche. Quatre secondes, Monsieur MIGNOT.

M. MIGNOT (FdG) – Et nouvelles dispositions législatives qui nous privent de compétences en matière d'eau renforcent justement le besoin d'un espace public de l'eau et des missions dévolues à celui-ci.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur MIGNOT. Madame la Vice-présidente.

Mme JOUANNO – C'est un débat ancien que nous avons sur l'EPUR. Vous comprendrez que nous donnions un avis défavorable.

Mme la Présidente – Avis défavorable. Est-il maintenu ? Il est maintenu. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 37 (FdG)

POUR : S&R, FN, EELVA, FdG, RCDE
CONTRE : LR, UDI, CD
ABSENT : NI

REJET

Amendement n° 65 (EELVA)

Mme la Présidente – Amendement 65, EELVA. Une seconde. Il est défendu. Madame la Vice-présidente.

Mme JOUANNO – Cet amendement vise à ce que nous obtenions du préfet une information régulière sur les révisions des PPRI, les plans de risque inondation. Nous étions partis sur un retrait, mais très honnêtement, si nous pouvons avoir une information régulière du préfet, ce ne serait pas plus mal.

Mme la Présidente – Avis favorable. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 65 (EELVA)

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE
ABSENT : NI

ADOPTION

Mme la Présidente – Il est adopté à l'unanimité : vous voyez que vous avez bien fait de tenir jusqu'au bout, Madame LAHMER.

EXPLICATION DE VOTE

Mme la Présidente – Nous arrivons au vote de la délibération dans son ensemble. Y a-t-il des explications de vote ? Madame BARJOU.

Mme BARJOU (S&R) – Je reviens sur le vote des élus de notre groupe sur l'amendement 44, qui avait été présenté par le Front de gauche, qui concernait le projet EuropaCity, et qui a fait l'objet d'un scrutin public. Nous notons que cet amendement avait un caractère totalement cavalier, n'ayant rien à voir avec le contenu de la délibération que nous venons d'examiner. C'est pour cette raison que les élus de notre groupe ont décidé de ne pas participer au vote sur cet amendement. Bien évidemment, ce vote ne reflète en aucune manière l'opinion sur le fond des élus socialistes et républicains concernant le projet.

Sur l'ensemble de la délibération présentée, nous allons nous abstenir, et je ne peux que confirmer ce que j'avais dit dans ma première intervention, à savoir qu'il s'agit d'une délibération assez squelettique. Madame JOUANNO, la délibération de 2012, qui faisait 65 pages, je vous assure que dans les collectivités, on sait lire règlement avec des critères de 65 pages, et non 120, d'ailleurs, comme vous l'avez dit. C'est bien 65 pages.

Que dit votre délibération ? Elle confirme notre ambition, elle confirme l'importance... Quelles sont les nouvelles orientations ? Elles ne sont absolument pas précises, pas de critères, on ne sait pas. Et puis on délègue à la commission permanente, et on n'en débat pas donc pour toutes ces raisons, nous prenons note du cadre légal qui a changé, bien évidemment, mais nous ne pouvons que nous abstenir sur l'ensemble de la délibération.

Mme la Présidente – Bien. Une autre explication de vote ? Monsieur de SAINT JUST.

M. de SAINT JUST (FN) – Le groupe du Front national votera cette délibération car elle se rapproche considérablement de notre programme, tant sur le plan national que sur le plan régional.

Exclamations.

Mme la Présidente – Y a-t-il d'autres explications de vote ? Madame LAHMER.

Mme LAHMER (EELVA) – Nous vous suivons sur pas mal de points au niveau de ce rapport, néanmoins, nous trouvons que vous n'allez pas assez loin, notamment sur la proposition que nous vous avons faite au sujet des agriculteurs qui polluent moins. Je pense que nous aurions pu être précurseurs sur ce sujet et avoir un accompagnement, en tout cas nous mobiliser pour accompagner les agriculteurs qui ont envie d'être vertueux. Nous nous abstiendrons donc.

Mme la Présidente – Bien. Y a-t-il d'autres explications de vote ? Nous allons mettre la délibération aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CR 103-16

POUR : LR, UDI, FN, CD

ABSTENTION : S&R, EELVA, FdG, RCDE

ABSENT : NI

ADOPTION

Mme la Présidente – Je remercie Madame JOUANNO.

CR 169-16 : ÉVOLUTION DE LA COLLABORATION AVEC L'ATELIER PARISIEN D'URBANISME (APUR)

Mme la Présidente – Nous passons maintenant à l'évolution de la collaboration avec l'APUR. Madame JOUANNO, vous avez la parole.

Mme JOUANNO – Merci, Madame la Présidente. Il s'agit d'un rapport plus petit qui acte l'évolution de notre collaboration avec l'APUR. Jusqu'à présent, nous subventionnons l'APUR à hauteur de deux à 3 % de son budget, mais de manière non ciblée. Or, un rapport de la chambre régionale des comptes sur les agences d'urbanisme, donc l'APUR comme l'IAU, a justement recommandé d'améliorer la collaboration entre ces organismes. Par conséquent, il est proposé de sortir de ce financement par subvention pour préférer un financement par contrat sur des travaux communs qui seraient clairement identifiés, ce qui nous permettra d'ailleurs d'éviter certains risques juridiques.

Mme la Présidente – Merci, Madame la Vice-présidente. Je voudrais l'avis de la commission de l'environnement.

Mme DESCHIENS (LR) – Avis favorable, Madame la Présidente.

Commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire : avis favorable

Mme la Présidente – L'avis de la commission des finances ?

Mme de la GONTRIE (S&R) – Avis favorable, avec un avis défavorable du groupe S&R. Ce sont des mots, mais cela traduit bien, en réalité, le recroquevillement de la Région, qui ne veut plus travailler avec Paris. Cela en est une trace.

Commission des finances : avis favorable

Mme la Présidente – C'est votre appréciation, Madame de la GONTRIE, qui est politique et qui n'est pas en tant que Présidente de la commission des finances. La vérité est que nous en avons assez de doubler avec des organismes qui font strictement la même chose à tous les échelons. Un moment donné, il va bien falloir que nous réussissions à faire des économies.

Discussion générale

Mme la Présidente – Pour le temps de parole globale, nous passons au groupe LR, Monsieur LECOQ.

M. LECOQ (LR) – Merci, Madame la Présidente. Je vais faire un peu de peine à Madame de la GONTRIE. J'espère qu'elle va quand même écouter. Parce qu'ils souhaitent faire baisser la dépense publique chez les autres, le gouvernement socialiste, vous le savez, a décidé de baisser ses dotations aux collectivités locales de manière unilatérale. Vous le savez, les collectivités locales ont été intégrées de force dans le plan de réduction des dépenses publiques de 50 milliards d'euros en trois ans par le biais d'une baisse de 11 milliards d'euros de la DGF versée par l'État aux collectivités. Rappelons que les collectivités locales avaient déjà fait l'objet, en 2014, d'une réduction de la DGF d'environ 1,5 milliard d'euros. En cumulé sur 2015-2017, c'est près de 17 milliards d'euros qui ont été prélevés, annulés par l'État, sur le dos des collectivités locales. Devant le congrès des maires de France, qui s'est déroulé le 2 juin, le président de la République – encore Monsieur François Hollande – a fait part de son accord pour une minoration de la baisse de dotations de 50 %, seulement au profit du bloc communal, alors que François BAROIN, le Président de l'AMF, avait plaidé les difficultés de toutes les collectivités, quelle que soit leur taille. Le président de la République a fait le choix de ne pas prendre en compte les demandes des départements et des régions.

Mme la Présidente – Je vous demande de faire un peu de silence, s'il vous plaît, pour écouter l'orateur.

M. LECOQ (LR) – Pourtant les Régions sont les collectivités ayant la plus faible autonomie fiscale. Elles sont donc les plus pénalisées par ces mesures car les plus dépendantes, vous l'avez compris, des dotations de l'État. C'est dans ce contexte de baisse significative des dotations aux collectivités que la Région Île-de-France, comme chaque collectivité territoriale, comme chaque région, doit poursuivre ses efforts afin de faire le meilleur usage, vous en serez tous d'accord mes chers collègues, des contributions fiscales de nos concitoyens. La Région s'appuie déjà très fortement sur la grande agence qui est l'IAU Île-de-France en tant qu'outil d'aide à l'élaboration des stratégies territoriales régionales. De son côté, l'APUR a pour mission d'étudier et d'analyser les évolutions urbaines et sociétales, ainsi que de contribuer à l'élaboration des orientations de la politique parisienne. Elle intervient donc à l'échelle de Paris et de sa métropole.

La Région n'entend privilégier aucun département par rapport à un autre. Elle cherche à dépasser la classique opposition Paris-banlieue en se recentrant sur un échelon régional. Elle souhaite donc recentrer son soutien sur l'IAU, seule agence de portée régionale. Se concentrer sur l'IAU nous permet d'affirmer la nouvelle compétence dévolue aux Régions par la loi NOTRe et, dans le même temps, l'APUR a réaffirmé son recentrage en ouvrant récemment son conseil d'administration à des élus métropolitains.

L'économie de 210 000 euros que nous allons donc réaliser pour notre collectivité sera mise au profit d'autres projets régionaux, comme celui de l'aménagement des cent quartiers innovants. Pour autant, il ne s'agit pas de rompre tout lien avec l'APUR, et c'est pour cela que le nouvel Exécutif souhaite engager une nouvelle collaboration avec l'APUR. Cela se traduira par un renforcement de la collaboration directe entre les deux agences. Cette proposition fait suite à une recommandation formulée par la chambre régionale des comptes dans son dernier rapport.

Pendant trop longtemps, la Région Île-de-France a fonctionné comme le tiroir-caisse de la Ville de Paris. Monsieur DELANOË exigeait, tempêtait, et Jean-Paul HUCHON obtempérait. C'est aujourd'hui terminé. La Région Île-de-France financera désormais à bon escient les projets qui bénéficieront à tous les Franciliens. C'est notre objectif et notre devoir.

Applaudissements.

Mme la Présidente – Merci. La parole est au groupe S&R, Madame FREY.

Mme FREY (S&R) – Une fois de plus, la Région Île-de-France se replie sur elle-même, avec ce désengagement total de l'APUR, un organisme dont elle était membre de droit du conseil d'administration avec trois représentants. Bien sûr, l'APUR, atelier parisien d'urbanisme, a récemment affirmé son élargissement en ouvrant son conseil d'administration à des élus métropolitains. Voilà sans doute, derrière les explications tenant aux économies et à la nécessaire rationalisation, la justification principale de ce désengagement régional. Ce n'est peut-être pas la seule, et l'intervention de Monsieur LECOQ vient le confirmer, puisqu'il a répété ici, dans cet hémicycle, ce qu'il a tweeté ce matin en se réjouissant qu'avec la fin de la contribution à l'APUR, la Région ne serait plus le tiroir-caisse de la mairie de Paris. Je vous pose la question, Madame la Présidente : êtes-vous vraiment dans cette logique punitive ? Tout cela est confondant. L'opposition systématique mise entre Région et Paris, entre Région et métropole, la réaction épidermique qui voit la Région se rétracter sur son pré carré institutionnel dès qu'il est question de la métropole de la capitale ne sont pas à la hauteur des enjeux. Ici, rappelons-le, lorsque nous parlons de l'APUR, nous parlons d'un lieu où se réfléchissent, se pensent, les pistes des futurs possibles des territoires de notre Région, en matière d'aménagement, d'habitat, de logements, de transports, de tourisme. Vous évoquez de nouveaux partenariats qui seraient à créer entre l'IAU et l'APUR : cette annonce enfonce, nous semble-t-il, des portes ouvertes. Ces partenariats existent déjà. Des documents ont été produits en commun, des travaux conjoints ont été réalisés avec l'Insee et la CRC, que vous citiez tout à l'heure, qui est plutôt sourcilleuse sur la rationalisation des dépenses publiques, à souligner les apports de cette intelligence collective. Le risque aujourd'hui, c'est de casser cette belle dynamique qui gagnerait, plutôt que de faire les frais d'une opposition stérile, d'une sorte de règlement de compte, disons-le, avec la Ville de Paris...

Mme la Présidente – Merci, Madame FREY, il faut conclure.

Mme FREY (S&R) – Dans le contexte évolutif que traverse notre Région, cette dynamique gagnerait à être préservée et à ce que la Région reste présente au cœur de la production des outils dont elle a besoin pour maîtriser pleinement ses mutations et son avenir.

Applaudissements.

Mme la Présidente – Merci. La parole est au Front de gauche, Monsieur MIGNOT.

M. MIGNOT (FdG) – Merci, Madame la Présidente. Avec ce rapport, votre Exécutif souhaite retirer définitivement le soutien régional à l'atelier parisien d'urbanisme. C'est votre choix, même si nous le contestons, car nous considérons que l'IAU et l'APUR ont su travailler de concert et produire des documents d'une grande portée et d'une qualité inestimable pour nos débats régionaux et métropolitains – je pense notamment aux deux tomes de *l'Abécédaire de la métropole*. Vous choisissez au contraire de concentrer votre appui aux agences d'urbanisme en financement exclusivement l'IAU, seule agence de portée régionale qui serait en capacité de développer la compétence et les outils de portée régionale, pour reprendre vos mots. Dont acte, et nous saluons d'ailleurs la grande qualité du travail de l'IAU. Mais actez définitivement que l'APUR travaille désormais pour l'intérêt métropolitain, auquel vous refusez de contribuer, et assumez donc vos choix politiques. Cessez de vous retrancher derrière l'argument financier de la baisse des dotations aux collectivités publiques : personne n'est dupe. Néanmoins, la qualité de l'APUR ne vous aura pas échappé, puisque vous envisagez un conventionnement entre les deux agences à long terme, pour favoriser un travail commun. Nous aurions aimé en connaître le contenu. En son absence, nous nous abstiendrons.

Mme la Présidente – Madame COURNET pour le FN.

Mme COURNET (FN) – Merci, Madame la Présidente. Votre rapport sur la collaboration avec l'atelier parisien d'urbanisme (APUR), c'est au mieux l'expression d'une décision qui s'est arrêtée au milieu du gué, au pire d'une politique qui est l'expression d'un vice caché. À la première lecture, nous interrogeons : pourquoi ce désengagement radical dans l'article 1 et, à la ligne suivante, article 2, la proposition d'un partenariat ? Cette contradiction nous intrigue. Nous nous demandons pourquoi l'APUR, qui a été congédiée précédemment, revient en se cachant derrière une autre société, l'IAU. En effet, si nous nous documentons un peu, nous nous apercevons que l'APUR traîne des casseroles assez bruyantes et fort embarrassantes. Voilà pourquoi nous sommes là, au Front national, pour vous rappeler que ces casseroles entacheraient et compromettraient la Région dans ses immenses projets de toute nature. En effet, le tribunal de police vient de sanctionner et condamner la Ville de Paris et l'APUR pour infraction à la législation du travail. C'est le suicide d'une salariée au mois de juillet qui a tout déclenché, et l'inspection du travail a relevé du travail dissimulé et le non-paiement d'heures supplémentaires. La Ville de Paris, qui redoutait d'être condamné, avait fait voter par avance au mois de juillet une dotation de 300 000 euros pour régler les amendes. Chers Parisiens, cette affaire vous coûte de l'argent je vous précise au passage que Madame Hidalgo, maire de Paris, et aussi

présidente de l'APUR. Voici le vice caché, et cela rend à notre avis l'APUR impropre à recevoir des aides de la Région. Aussi sommes-nous très surpris que la Région acte le retrait de l'APUR de la Région et que, dans le même temps, elle souhaite engager un partenariat. Avez-vous voulu nous faire un rapport qui soit une figure de style, un oxymore rhétorique à l'échelle du rapport ? Nous voici donc dans une obscure clarté qui nous laisse dans un silence assourdissant. Les mauvaises gestions managériales et financières de Madame Hidalgo ne doivent pas trouver de réponse dans les finances de la Région.

Applaudissements.

Mme la Présidente – La parole est au groupe RCDE, Monsieur AÏT.

M. AÏT (RCDE) – Oui, Madame la Présidente. Permettez-moi, dans un premier temps, de vous dire que le titre du présent rapport que vous nous présentez peut prêter à sourire. En effet, l'évolution de la collaboration que vous nous proposez se concrétise en fait à l'article 1 du rapport par la décision de se retirer purement et simplement de l'APUR, puis, car tout ce qui est excessif est insignifiant, l'article 2 souhaite mettre en place une réflexion sur la définition de nouveaux partenariats entre la Région, l'IAU et l'APUR. Dès lors, plus qu'un problème de méthode, je pense qu'il s'agit d'une erreur dans l'appréhension exacte du rôle exact de l'APUR et de l'IAU. Il faut savoir que l'IAU ne produit que très peu d'éléments en rapport avec l'espace géographique parisien. Vous occultez aussi que l'IAU et l'APUR ont toujours collaboré. Dès lors, soucieux de préserver la coopération efficace et utile entre la Région et Paris, entre l'APUR et l'IAU, notre groupe a déposé un amendement.

Mme la Présidente – Merci. La parole est à Monsieur SATOURI.

M. SATOURI (EELVA) – Merci, Madame la Présidente. Je n'ai pas envie de croire dans les arguments de Monsieur LECOQ, et je n'ai pas envie de résumer votre décision à une guéguerre avec la maire de Paris. Je n'ai pas envie non plus de croire que l'objectif de ce rapport est d'économiser quelques milliers d'euros. D'ailleurs nous avons remarqué, à la dernière commission permanente, que quand vous aviez la volonté politique, vous saviez dépenser, notamment des centaines d'euros pour de futurs hôtels. Par contre, l'argument sur le positionnement de la Région au moment où l'APUR s'élargit à l'espace métropolitain et la question de savoir si, à ce moment-là, il est politiquement pertinent ou pas que la Région continue à siéger comme membre permanent, ce sont là de vrais sujets.

Par le passé, concernant la métropole, nous avons pu partager un certain nombre d'arguments. Vous comme moi, nous nous sommes exprimés contre la métropole, et nous avons dit que la métropole devait être l'espace régional. Mais je pense qu'aujourd'hui, avec cette délibération, vous êtes, Madame la Présidente, si vous m'entendez, à contretemps. Le débat sur l'avènement de la métropole est derrière nous, et votre rôle aujourd'hui, en tant que Présidente de Région, et d'être présente dans l'APUR, d'être présente dans les débats de la métropole pour garantir le rôle de la Région, sa place comme collectivités et pour garantir le rôle de solidarité pour tout le territoire francilien. Je pense que ce n'était pas le moment d'en sortir, mais, au contraire, de renforcer notre présence et de défendre la Région Île-de-France. Ce n'est pas ce que vous faites, c'est certainement pour les raisons polémiques de Monsieur LECOQ, et je le regrette.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur SATOURI. La parole est à Madame DIRRINGER pour le groupe CD.

Mme DIRRINGER (CD) – Merci, Madame la Présidente. La dispersion des compétences d'aménagement et d'urbanisme en Île-de-France aboutit à la multiplication des organismes d'expertise. Renaît le débat légitime de la gouvernance de notre Région. Il faut élargir les discussions aux organismes associés des collectivités, en particulier en matière d'aménagement et d'urbanisme. Le groupe Centre et Démocrates reconnaît la grande pertinence des organismes experts. Nous plaidons pour une meilleure utilisation de ses compétences dans l'élaboration de nos politiques publiques. C'est dans cette logique que nous nous félicitons de la clarification du financement régional et du renforcement du partenariat entre l'IAU et l'APUR. Leurs ressources sont limitées, il faut rechercher les effets de synergie. Demain, nous devons réfléchir au rapprochement entre ces deux structures prospectives, mais aussi avec les autres organismes compétents en matière d'urbanisme. Nous en comptons plus d'une dizaine en Île-de-France, en prenant en compte les commissions architecture et urbanisme. Un réseau conseil unifié en aménagement permettrait de garantir la qualité de la planification urbaine de la première métropole d'Europe continentale.

Applaudissements.

Mme la Présidente – Merci. La parole est à Madame DEROUARD, groupe UDI.

Mme DEROUARD (UDI) – Dans le contexte budgétaire que nous connaissons et sur lequel je ne reviens pas, voilà une délibération qui ne pourra, du moins je l'espère, que faire consensus entre nous. Aux yeux du groupe UDI, une gestion à la fois rigoureuse responsable des deniers publics se doit de constituer un principe politique intangible, et ce, qu'il y ait ou non réduction des dotations aux collectivités territoriales. C'est du moins une délibération bienvenue, pour tout dire de pur bon sens.

En pratique, il s'agit donc pour notre Conseil régional, de redéfinir les termes de sa collaboration avec l'atelier parisien d'urbanisme (APUR) pour concentrer son soutien sur l'institut d'aménagement d'urbanisme Île-de-France, agence aux missions comparables, mais seules qualifiées pour travailler à l'échelle de la Région tout entière, à la différence de l'APUR, dont la compétence se limite à la métropole parisienne.

La Région cessera donc d'être représentée au sein de son conseil d'administration, et mettra, dans le même temps, un terme à sa subvention, laquelle n'était, en tout état de cause, pas déterminante pour son équilibre financier. À l'avenir, la collaboration avec l'APUR se devra donc de passer par le truchement de l'IAU, nombre de missions communes pouvant du reste être envisagées, pour éviter là encore d'inutiles doublons. En conclusion, le groupe UDI soutiendra cette délibération dont nous pouvons simplement regretter qu'il ait fallu attendre l'alternance au sein du Conseil régional pour qu'elle voie le jour.

Applaudissements.

Mme la Présidente – Merci. Madame la Vice-présidente.

Mme JOUANNO – Merci, Madame la Présidente. Je vais commencer par répondre à Madame FREY, Monsieur AÏT et Monsieur SATOURI, qui ont fondé leurs explications sur le fait que nous donnerions le sentiment qu'il y a une opposition entre la Région et Paris, que les agences ont toujours collaboré et qu'il faudrait plus que jamais être présent dans l'APUR par le biais de cette subvention. Le vrai problème est que le rapport de la CRC transmis à la Région en mars 2016 nous dit exactement l'inverse. Il nous dit qu'en l'occurrence, si opposition et concurrence il devait y avoir entre l'IAU et l'APUR, celle-ci ne date pas d'aujourd'hui et qu'elle était au contraire ancienne. La CRC dit qu'en octobre 2015, la réunion entre les deux directions a révélé, je cite, la concurrence voire la rivalité entre les deux agences. Ce même rapport indique que seuls quelques travaux ont été réalisés conjointement, ce qui prouve, si besoin en était, que la présence de la Région au sein de l'APUR par le biais d'une subvention est loin d'avoir favorisé une collaboration, bien au contraire. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons clarifier ce partenariat. Il n'y a pas d'autres raisons, contrairement à celle invoquée par le Front national. L'APUR traîne sans doute des casseroles, et manifestement ce ne sont pas les seuls. Par conséquent, bien d'autres raisons nous ont incités à redéfinir notre partenariat.

En l'occurrence comme vous l'avez très bien dit, Monsieur LECOQ, nous avons un IAU de très grande qualité, qui répond effectivement tout à fait, aujourd'hui, au besoin de la Région. Vous avez aussi raison de rappeler que la gauche, quand elle est à la Région, nous demande une augmentation des dépenses, mais quand elle est au gouvernement, nous demande une baisse des dépenses. Peut-être y a-t-il à une petite contradiction entre les discours qui sont portés par la gauche ? À l'inverse, nous avons besoin de clarifier notre partenariat, et c'est la raison pour laquelle – je ne citerai pas le grand bazar, évoqué par Madame DIRRINGER, de toutes les agences d'urbanisme ; celles-ci sont effectivement très nombreuses – nous avons besoin de redéfinir les termes de notre collaboration. Collaboration technique directe entre l'IAU et l'APUR : nous allons réellement définir des axes de travail conjoint, et pas simplement une collaboration de façade par le biais d'une subvention qui, en réalité, dans les faits, ne traduisait aucune collaboration entre ces deux instituts, comme l'a très bien rappelé Madame DEROUARD.

Mme la Présidente – Merci, Madame JOUANNO. Nous passons à présent à la délibération.

Article 1

Amendement n° 10 (RCDE)

Mme la Présidente – Article 1, j'ai un amendement 10, RCDE. Monsieur AÏT.

M. AÏT (RCDE) – Cet amendement vise à supprimer purement et simplement, avec la même subtilité que l'article 1 que vous nous proposiez, votre article 1.

Mme la Présidente – Bien. J'imagine un avis défavorable ?

Mme JOUANNO – Oui. L'amendement a le mérite de la clarté, ma réponse aussi. C'est forcément défavorable puisque c'est l'objet même de la délibération.

Mme la Présidente – Qui vote pour ?

Exclamations.

Mme la Présidente – Un scrutin public est appelé dans l'hémicycle. Avis défavorable de l'exécutif.

Le scrutin est ouvert. J'ai besoin de scrutateurs. Je propose que Monsieur DOUSSET et Madame FREY viennent scruter quand ils auront voté. Je suis désolée, vous êtes près de l'allée, c'est pour cela que je vous désigne. Je demande scrutateurs de venir, s'il vous plaît. Merci. Le scrutin est clos.

Vote de l'amendement n° 10 (RCDE)

Scrutin public

VOTANTS : 170

POUR : 51

CONTRE : 119

REJET

Mme la Présidente – Je mets au vote l'article 1. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 1

POUR : LR, FN, UDI, CD

CONTRE : S&R, FdG, EELVA, RCDE

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 2

Amendement n° 90 (FN)

Mme la Présidente – à l'article 2, j'ai un amendement 90, FN. Défendu ? Défendu. Madame la Vice-présidente.

Mme JOUANNO – Avis défavorable.

Mme la Présidente – Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 90 (FN)

POUR : FN

CONTRE : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FdG, RCDE

ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – L'article 2, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 2

POUR : LR, UDI, CD

CONTRE : S&R, EELVA, RCDE

ABSTENTION : FN, FdG

ABSENT : NI

ADOPTION

Mme la Présidente – Nous en arrivons au vote de la délibération dans son ensemble. Y a-t-il des explications de vote sur la délibération ?

EXPLICATION DE VOTE

Mme la Présidente – Monsieur de SAINT JUST, explications de vote.

M. de SAINT JUST (FN) – Nous allons nous abstenir sur cette délibération puisque vous avez rejeté notre amendement qui montrait bien la contradiction intrinsèque entre votre article 1 et votre article 2.

Mme la Présidente – Madame FREY, explications de vote.

Mme FREY (S&R) – Oui, Madame la Présidente. Vous vous en doutez, nous regrettons vraiment qu'en se retirant des instances de l'APUR, la Région s'affaiblisse, en quelque sorte, et se prive de toute possibilité de choix, d'influence de coordination, sur les travaux d'un organisme important dans son périmètre géographique. C'est donc pourquoi nous voterons contre cette délibération.

Mme la Présidente – Merci, Madame FREY. Je mets aux voix la délibération. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CR 169-16

POUR : LR, UDI, CD, NI

CONTRE : S&R, EELVA, RCDE

ABSTENTION : FN, FdG

ADOPTION

Mme la Présidente – Je remercie Madame JOUANNO et j'appelle Monsieur CHARTIER pour l'adoption dans la douleur de la carte unique des bassins d'emplois d'Île-de-France, tellement attendue par les Franciliens et qui a mis à peu près neuf mois à sortir de la concertation.

CR 187-16 : ADOPTION D'UNE CARTE UNIQUE DES BASSINS D'EMPLOI EN ÎLE-DE-FRANCE

Mme la Présidente – Puis-je avoir un peu de silence il vous plaît ? C'est vraiment fatigant. Si vous avez envie de parler, des espaces existent dehors, des salles de réunion, etc. Ici, je voudrais qu'on s'écoute.

Je vous rappelle la situation : 12 millions de Franciliens et un bassin unique d'emploi sur l'Île-de-France. Cela signifie que nous que l'on peut habiter à Vaux-Le-Pénit et se voir proposer un emploi à Magny-en-Vexin, l'on peut habiter à Coulommiers et se voir proposer une formation à Rambouillet. Nous allons mettre fin à cela et créer une carte des 24 bassins d'emplois pertinents. Nous allons demander à Pôle Emploi, avec lequel nous avons une coopération, de nous donner la liste des 10 métiers en tension par bassin d'emplois, et nous prendrons la carte des formations professionnelles, qui est de notre responsabilité, et nous essaierons de faire en sorte que cette carte des formations professionnelles corresponde à ces métiers en tension sur les bassins d'emplois. Cela aurait dû être fait depuis longtemps, c'est du bon sens. C'est tellement évident que l'on se demande comment nous faisons pour ne pas avoir tous ces outils, mais nous ne les avons pas. Merci, Monsieur CHARTIER, pour ce travail de fourmi et de titans que vous accomplissez jour après jour depuis neuf mois. Vous avez la parole.

M. CHARTIER – Je propose que nous approuvions Madame la Présidente, parce qu'elle a tout dit.

Applaudissements.

M. CHARTIER – Si Madame la Présidente l'autorise, je n'ai plus rien à dire, puisqu'en l'occurrence, tout a été parfaitement résumé. Nous pouvons passer, si vous le voulez bien, à l'avis des commissions.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur le Vice-président. Madame DUBLANCHE, pour l'avis de la commission du développement économique.

Mme DUBLANCHE (LR) – Favorable, Madame la Présidente.

Commission du développement économique, de l'emploi et de l'innovation : avis favorable

Mme la Présidente – Madame AESCHLIMANN ?

Mme AESCHLIMANN (LR) – Favorable, Madame la Présidente.

Commission de la formation professionnelle et de l'apprentissage : avis favorable

Mme la Présidente – La commission des finances, Madame de la GONTRIE.

Mme de la GONTRIE (S&R) – La commission des finances s'est trouvée dans une situation assez baroque, puisque le Vice-président CHARTIER est venu – et je l'en remercie : il le sait, c'est très apprécié –, mais le rapport n'était pas en ligne. Donc, dans une atmosphère difficile à qualifier, j'ai néanmoins souhaité qu'il en présente la substance, ce qu'il fit, mais nous n'avions pas de rapport à examiner, ce qui est évidemment dommageable.

Un dernier point, Madame la Présidente, si vous le permettez. Je rappelle que le règlement intérieur m'autorise à rappeler ce qui s'est passé en commission, et donc je présente des observations qui sont par nature politique, puisque c'est le débat qui se déroule en commission, mais je souhaiterais que vous n'ayez pas de qualificatifs péjoratifs lorsque j'exprime le point de vue de la commission.

Mme la Présidente – Je n'ai pas eu de qualificatifs péjoratifs, j'ai dit que vous rappeliez la position du groupe socialiste, ce qui me semble être factuel.

Commission des finances : la disponibilité du rapport n'a pas permis sa présentation

Motions de renvoi n° 2 (FdG), n° 5 (EELVA), n° 8 (S&R-RCDE) et n° 14 (FN)

Mme la Présidente – Nous allons passer maintenant aux motions de renvoi. J'ai une motion n° 2 du Front de gauche, une motion n° 5 EELVA, une motion n° 8 S&R et RCDE et une motion n° 14 FN, en réponse commune et, j'imagine, vote dissocié, même si c'est la même motion. La parole est au Front de gauche.

M. JALLAMION (FdG) – « L'engagement pour la croissance et l'emploi est une priorité partagée de l'État et du Conseil régional d'Île-de-France. » Il s'agit là de la phrase introductive à votre rapport. C'est votre priorité, le rapport est donc considérable : un recto verso, si l'on excepte la signature de la Présidente et une carte colorée. C'est votre priorité, puisque nous avons eu le rapport durant la commission, avec un long exposé du premier Vice-président d'au moins 30 secondes.

Vous avez dit en début de séance, Madame la Présidente, que l'opposition dénonçait la technicité des rapports de la Région et l'absence de stratégie. Ce n'est pas le cas de notre groupe, qui ne s'est jamais plaint des données techniques mises à notre disposition, et que nous trouvons même insuffisantes, ni ne croit en l'absence de stratégie de la Région, stratégie à laquelle nous sommes foncièrement opposés car c'est la stratégie globale de la Région et de l'État en matière d'emploi qui soutient cette carte qui nous pose problème – j'en dirai un mot tout à l'heure. Mais cette stratégie et les données techniques sont absentes de ce rapport, d'autant qu'il semblerait que deux scénarios aient existé à un moment donné au CREFOP, et que rien ne nous est dit sur le second non retenu – peut-être à juste titre, je ne sais – par l'exécutif régional. Mon groupe demande donc le renvoi en commission de ce rapport afin qu'il puisse être étayé par les services, notamment pour ce qui concerne la politique de l'emploi et de la formation qu'il sous-tend et les moyens donnés à Pôle Emploi et aux missions locales. Ne pouvant distinguer l'un de l'autre, nous ne pouvons, au conseil précédent, dire que les missions locales ont des bassins d'emplois sans carte et renvoyer le maintien de leur implantation au prochain conseil, puis, au conseil suivant, exposer la carte sans faire aucun cas des points laissés en suspens, expliquer justement que cette carte est nécessaire à la stratégie de la Région sans en définir sa déclinaison concrète envisagée par l'exécutif et par l'État.

Applaudissements.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur JALLAMION. La parole est au groupe EELVA.

M. BENHAIM (EELVA) – Pour présenter la motion de renvoi, c'est très simple : je vais reprendre une partie des arguments qui viennent d'être dits. Nous n'avons pas eu le temps de travailler sur cette carte, ni en CREFOP ni, ensuite, en commission de la formation professionnelle. C'est pour cela que nous aimerions renvoyer ce RAPPORT en commission.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur BENHAIM. La parole est au groupe S&R ou RCDE. Je ne sais pas qui la prend. Madame KRIBI-ROMDHANE.

Mme KRIBI-ROMDHANE (S&R) – Un argument technique pour cette motion de renvoi : nous n'avons pas le rapport en commission. Il est donc légitime de renvoyer nos débats à une prochaine commission de la formation professionnelle.

Mme la Présidente – Merci, Madame KRIBI-ROMDHANE. La parole est maintenant FN, Monsieur de SAINT JUST.

M. de SAINT JUST (FN) – à l'occasion de ce rapport et de son renvoi, nous pouvons exposer quand même quelques éléments de principe. Dans des collectivités comme les nôtres, je pense à des assemblées plus importantes comme l'Assemblée nationale, vous savez très bien, Madame la Présidente, que le travail se fait en commission. Ce travail en commission est extrêmement important, sauf ici. J'ai constaté que depuis le mois de janvier, il était extrêmement difficile de travailler en commission et que vous et les Vice-présidents ne semblez pas considérer le travail en commission comme important.

Ensuite, vous nous dites que cette carte a fait l'objet d'un travail considérable, d'une concertation, que de très nombreuses entités sont intervenues : sauf nous. Nous, nous n'avons même pas pu l'avoir en commission – nous l'avons au dernier moment – ni en parler. Nous ne pouvons pas la discuter, nous ne pouvons que l'entériner. Je trouve que de votre part – alors que, dans la commission de développement économique, avec le Vice-président CHARTIER, nous commençons à pouvoir travailler –, c'est là un mépris assez important de l'opposition et même de l'institution régionale. Je ne comprends pas comment vous essayez de faire passer vos rapports, et en l'espèce une carte comme celle-là. C'est pour cette raison de principe, véritablement, en nous plaignant de façon très véhémement de la manière dont vous nous faites travailler, que nous avons déposé cette motion de renvoi en commission.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-président, votre réponse.

M. CHARTIER – Merci, Madame la Présidente. Merci à tous les orateurs de ces motions de renvoi pour leur expression. Je répondrai tout d'abord à Monsieur JALLAMION. Quelle était notre méthode ? C'est le CREFOP qui est à l'initiative de cette carte. Le comité régional pour l'emploi et la formation professionnelle, émanation paritaire et quadri paritaire, tout le monde est représenté : institutions, dont bien sûr la Région, syndicats, partenaires sociaux, qu'ils soient représentants des salariés comme

du patronat, et, d'une façon générale, toutes celles et tous ceux (par exemple, l'association régionale des missions locales) qui font partie et contribuent à l'emploi et à la formation professionnelle en Île-de-France et, d'une façon générale, au développement économique. Bref, tout le monde est là. Le CREFOP a travaillé sur cette carte, et un groupe de travail a été constitué pour pouvoir élaborer cette carte. Sur les différents scénarios qui ont été présentés, c'est le CREFOP qui a choisi le groupe de travail qui a choisi le scénario à retenir et qu'il a présenté en assemblée générale du CREFOP, 9 septembre dernier. En l'occurrence, l'assemblée générale du CREFOP l'a adopté à une très large majorité, en fait à l'unanimité moins les abstentions. Et encore ces abstentions étaient-elles positives, favorables. C'est vous dire si cette carte a fait l'unanimité, pour les raisons a parfaitement rappelé la Présidente tout à l'heure. Sur les missions locales, rien à voir avec le découpage des missions locales. Je l'ai dit, je l'ai redit, je le redis aujourd'hui : les missions locales sont libres de s'administrer, de s'organiser. Bien évidemment, elles sont en train de faire un travail de redéfinition de leur territoire du fait des nouvelles collectivités territoriales depuis le 1^{er} janvier 2016, mais en même temps, c'est leur liberté, et j'ai eu l'occasion de le confirmer aux 76 missions locales lors de leur dernière assemblée générale.

Pour Frédéric BENHAIM, c'est vrai qu'il y a eu relativement peu de temps. Pourquoi ? Parce que cette carte a été adoptée le 9 septembre. L'objectif de l'exécutif régional était de la présenter le plus rapidement possible à l'assemblée régionale, ce qui est fait, et c'est la raison pour laquelle le calendrier de mise à disposition du rapport a été quelque peu bousculé et je m'en excuse, mais je préférerais cela, que cela aille vite, plutôt que de laisser le temps prospérer. En l'occurrence, il n'y avait pas de temps à perdre pour la mise en œuvre de ces bassins d'emplois.

C'est la raison pour laquelle, je remercie Hella KRIBI-ROMDHANE pour son intervention, le rapport n'était pas disponible. Maintenant, il est, et chacun a pu en prendre connaissance. Cela reflète les réflexions du CREFOP, auquel Hella KRIBI-ROMDHANE appartient.

Enfin, pour répondre à Wallerand de SAINT JUST, il est vrai que cette carte a été présentée lors de la dernière commission développement économique qui, je le reconnais, a été mise à un horaire qui n'était pas habituel. Ceci fait que vous n'avez pas pu y participer, mais vous avez eu la courtoisie de vous en excuser. En l'occurrence, bien évidemment, cette carte est une base, c'est un début de travail qui ne manquera pas d'être complété. Comment le compléter ? Sur le fonctionnement. Pour l'instant, nous avons délimité des territoires, mais nous n'avons pas mis le contenu. Nous allons sans doute y travailler dans les prochaines semaines et les prochains mois.

J'ajoute un élément important : c'est la première fois que tout le monde est d'accord sur cette carte, c'est-à-dire toutes les administrations quelles qu'elles soient (déconcentrés, décentralisées), toutes les collectivités territoriales, quelles qu'elles soient, à part une ou deux exceptions, et, d'une façon générale, tous les partenaires sociaux quels qu'ils soient. Bref, cette carte fait la quasi-unanimité. C'est à souligner, car c'est suffisamment rare, mais en même temps ce n'est pas surprenant. Pourquoi ? Parce que son élaboration vient justement d'une instance paritaire et, au fond, on peut se dire que même s'il y a eu un peu de temps pour l'élaborer, neuf mois, c'est un travail qui ne manque pas d'être souligné s'agissant de la qualité de son résultat. Je ne m'en félicite pas pour moi-même, mais je vais plutôt transmettre des félicitations à tous les membres du CREFOP qui ont participé à l'élaboration de cette carte.

Mme la Présidente – J'imagine que les motions de renvoi sont maintenues ? Je vais les mettre aux voix. Y a-t-il des explications de vote ? Motion 2, Front de gauche, avis défavorable de l'exécutif. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de la motion de renvoi n° 2 (FdG)

POUR : S&R, FN, EELVA, FdG

CONTRE : LR, UDI, CD, NI

ABSENT : RCDE

REJET

Mme la Présidente – Motion 5, EELVA. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de la motion de renvoi n° 5 (EELVA)

POUR : S&R, FN, EELVA, FdG

CONTRE : LR, UDI, CD, NI

ABSENT : RCDE

REJET

Mme la Présidente – Motion 8. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de la motion de renvoi n° 8 (S&R-RCDE)

POUR : S&R, FN, EELVA, FdG

CONTRE : LR, UDI, CD, NI

ABSENT : RCDE

REJET

Mme la Présidente – Motion 14, FN. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de la motion de renvoi n° 14 (FN)

POUR : FN

CONTRE : LR, UDI, CD, NI

NPPV : S&R, EELVA, FdG

ABSENT : RCDE

REJET

Mme la Présidente – Nous passons à la discussion générale.

Discussion générale

Mme la Présidente – La parole est à Monsieur MARGAIN pour le groupe LR.

M. MARGAIN (LR) – Merci, Madame la Présidente. Le taux de chômage baisse, mais y a-t-il moins de chômeurs ? La réponse est tout simplement non. François Hollande se défend souvent en rappelant que Nicolas Sarkozy a enregistré 1 million de chômeurs supplémentaires sous son quinquennat, alors que lui n'en a que 600 000. Sans cesse, le chef de l'État pratique l'enfumage. En effet, le million de chômeurs enregistrés en 2007 et 2012 s'entend sur les catégories A, D et C confondues, alors que les 600 000 chômeurs supplémentaires depuis 2012 ne concernent que la catégorie A. Toutes catégories confondues, François Hollande franchit la barrière du million de chômeurs supplémentaires en mai 2016, soit en quatre ans seulement. La Région Île-de-France n'échappe pas à ce triste constat. Bien que disposant d'une économie performante à bien des égards, qui lui a permis de mieux résister que la moyenne des Régions françaises, l'Île-de-France a aussi été touchée par la crise économique qui a fait augmenter son niveau de chômage. Entre début 2008 et le quatrième trimestre 2015, le taux de chômage régional a augmenté de 2,6 %, pour atteindre 8,8 % en Île-de-France. À la fin de mois de mai 2016, le nombre de chômeurs, demandeurs d'emploi tenus à rechercher un emploi et sans activité, s'établit à 677 000 personnes. Mais la Région n'entend pas laisser sur le bord du chemin, en se focalisant sur certaines catégories, sans se soucier des autres. Ainsi, c'est bien le chiffre de 43 %, celui des personnes inscrites en catégorie A, B et C et demandeurs d'emploi de longue durée qui est à prendre en compte. Ces populations sont particulièrement touchées par cette situation qui les fragilise. Pourtant, la Région Île-de-France a des atouts indéniables. Elle est riche de ses 400 000 entreprises et de ses entrepreneurs audacieux, de ces milliers de start-up et de ses industries numériques. Notre région a en elle une énergie, une créativité, une soif de réussir qui ne demande qu'à s'exprimer. L'engagement pour la croissance et l'emploi est une priorité partagée de l'État et du Conseil régional d'Île-de-France. Aujourd'hui, plus de 970 000 Franciliens sont sans emploi, chaque année, plus de 100 000 emplois ne trouvent pas preneur dans la région. Pour enrayer cette spirale, le nouvel Exécutif, résolument engagé dans cette lutte cruciale, choisit d'actionner tous les leviers à sa disposition. Mais les actions menées par chacun ne peuvent être efficaces que dans le cadre d'une action commune et ambitieuse, qui s'appuie sur des territoires harmonisés en matière d'emploi, de formation et de développement économique. Je parle ici des bassins d'emplois. C'est pourquoi, dans un objectif de rationalisation de l'intervention publique et de renforcement de la cohérence et de l'efficacité des politiques publiques, l'État et la Région proposent d'adopter une carte unique des bassins d'emplois franciliens. Cette volonté conjointe a déjà été exprimée dans le cadre de la feuille de route commune signée le 14 avril 2016, et est aujourd'hui l'objet du vote de ce rapport. En effet, la multiplicité des territoires d'intervention, au fil des ans, par les différentes institutions et services publics (État, Régions, départements, intercommunalités, Pôle Emploi) nuit à la bonne efficacité et à la cohérence des politiques publiques en matière d'emploi, de formation professionnelle et continue, tout au long de la vie, et du développement économique. Avec ses nouveaux périmètres géographiques, les bassins d'emplois, nous disposerons d'une échelle de référence pertinente pour identifier les besoins en compétences au regard des enjeux économiques des territoires, et plus particulièrement les métiers en tension. L'offre de formation professionnelle nouvellement définie, à la fois initiale, avec au premier plan l'apprentissage, et continue sera ainsi adaptée aux réalités du tissu économique et aux besoins des populations. Par ailleurs, ces territoires seront propices à l'animation de proximité de la stratégie régionale pour la croissance et l'emploi dans le schéma directeur qui sera adopté d'ici à la fin de l'année 2016 par le Conseil régional. Les bassins d'emplois vont donc à être des territoires de référence pour l'intervention publique, et permettront la réalisation de trois fonctions primordiales :

- la première sera une fonction d'observation et d'analyse statistique des données relatives à l'emploi, au marché du travail, à la formation professionnelle et à l'activité des entreprises à titre d'exemple, Pôle Emploi s'appuiera dès la campagne 2016 sur les bassins d'emplois ainsi définis pour produire l'enquête annuelle sur les besoins en main-d'œuvre. Cette échelle territoriale permettra donc une connaissance plus fine des métiers en tension et des besoins en formation sur les territoires. Ainsi, les diagnostics posés sauront se partager entre l'ensemble des acteurs ;
- la seconde sera une fonction d'animation, de gouvernance et d'appui au dialogue partenarial. Là encore, cela permettra d'améliorer une stratégie territoriale partagée en matière d'emploi, de formation et de développement économique dans le cadre d'un qu'au pilotage État-Région ;
- la troisième sera une fonction d'intervention. L'objectif sera de déployer les dispositifs de l'État, de Pôle Emploi et de la Région à l'échelle de ces bassins, pour offrir une réponse de proximité mieux adaptée aux réalités territoriales.

L'union fait la force, et signe de cette intercomplémentarité naissante, la carte a été élaborée dans le cadre du comité régional pour l'emploi, la formation et l'orientation professionnelle (CREFOP) et d'une concertation avec les collectivités territoriales. Cela a permis d'associer à la fois les partenaires sociaux, mais aussi les acteurs de l'emploi et de la formation, ainsi que les territoires. De plus, l'association du CREFOP à la démarche dès le mois de février 2016 a permis la mise en place d'un groupe de travail spécifique pour proposer un projet de carte et réfléchir aux fonctions de ces bassins. Animé par Jérôme CHARTIER, vice président du Conseil régional en charge de l'économie et de l'emploi, et la direction régionale de la DIRECCTE, il a donc réuni les partenaires sociaux, les services de l'État (préfecture de Région, Insee, DIRECCTE) et de la Région, ainsi que l'institut d'aménagement et d'urbanisme (IAU), Défi métiers et le Carif francilien. Ses conclusions ont été présentées au bureau du CREFOP le 21 juin dernier, puis en séance plénière le 9 septembre. Les travaux du CREFOP ont permis d'arrêter un premier projet de zonage, sur la base d'un travail d'analyse des zones d'emploi francilienne réalisée par l'Insee. Par exemple ont été étudiés les flux domicile-travail. De plus, toujours dans ce souci d'unité, les critères ont été définis collectivement. Ils sont de deux types :

- institutionnels d'abord, afin de favoriser l'animation et le pilotage des territoires (respect du périmètre des intercommunalités, prise en compte des territoires de projet ou structurants à l'échelle régionale) ;
- pondérateurs ensuite, pour assurer la cohérence des regroupements obtenus (taille critique, densité, Pôle Emploi, cohérence de l'appareil de formation).

Enfin, parallèlement aux travaux du CREFOP, une démarche de concertation a été conduite vis-à-vis des collectivités territoriales, sur le périmètre de ces bassins. C'est donc bien l'ensemble des départements et des intercommunalités d'Île-de-France qui ont été consultés sur le découpage proposé par l'État et la Région sur la base des propositions du CREFOP. Avec cette carte unique, les bassins d'emplois deviennent réellement le socle de la politique territoriale renforcée menée par la Région. En effet, cette concertation a permis aux acteurs du territoire de s'approprier les finalités de la démarche. C'est un des préalables indispensables à la mise en place concrète de ces bassins dans le cadre d'une politique territoriale de la Région en matière d'emploi, de formation et de développement économique. Les principes de cette politique seront prochainement définis ; c'est la raison pour laquelle un rapport cadre sera soumis à l'assemblée régionale d'ici la fin de l'année. Il permettra l'adoption des orientations qui guideront la mise en place des bassins d'emplois en précisant à la fois les modalités d'intervention propres de la Région et de ses organismes associés, ainsi que les réalisations partenariales, qu'elles soient développées à l'échelle de ces bassins avec l'État, les collectivités territoriales, les acteurs de l'emploi et de la formation, mais surtout avec les entreprises. Avec 6,5 millions de chômeurs, je constate que la France décroche un peu plus chaque jour. Nous créons neuf fois moins d'emplois marchands que l'Allemagne, moins que l'Espagne et moins que l'Italie. À la Région Île-de-France, nous n'annonçons pas, nous agissons en menant une vraie politique de l'emploi. C'est pourquoi le groupe les républicains est fier de voter cette délibération.

Applaudissements.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur MARGAIN. La parole est à Madame KRIBI-ROMDHANE.

Mme KRIBI-ROMDHANE (S&R) – Madame la Présidente, je ne ferai pas de longue intervention de politique générale, parce que, d'abord, cela viserait à faire croire qu'une délibération technique pourrait enrayer le chômage ou que, à l'inverse, cela freinerait les créations d'emplois, or ce n'est pas le cas. Je veux juste dire, au nom du groupe socialiste, que c'est une démarche que nous partageons, celle de la création de la définition de bassins d'emplois, simplement parce que c'est une démarche qui a été lancée par le CREFOP il y a quelque temps maintenant. J'ai eu l'occasion d'en être une actrice centrale et, en effet, travailler avec les partenaires sociaux à une action territorialisée de notre collectivité, à une action concertée avec l'État et les acteurs des territoires, c'est quelque chose qui relève du bon sens. Cela aurait pour autant nécessité de relever ce défi avec une autre démarche. Nous avons rappelé tout à l'heure des points qui peuvent paraître anecdotiques, comme le rapport en commission. J'aurais par exemple souhaité que les trois scénarios qui ont été proposés puissent être présentés à la commission de la formation professionnelle, parce que cela aurait eu du sens que d'argumenter sur le choix qui a été réalisé par votre Exécutif, du sens aussi de dire que nous aurions pu choisir un autre scénario où était pris en compte le temps de transport des demandeurs d'emploi ou des personnes en formation. Je ne dis pas qu'un scénario était mieux que l'autre, mais

en tout cas cela aurait valu la peine que nous puissions en débattre dans le cadre de la commission. , Et vous avez eu un message à l'endroit. J'espère qu'en effet les missions locales seront largement associées à la dynamique de fusion ne doit pas se faire avec une trop grande ambition de réduction du nombre de missions locales, parce que la brutalité sur ce type de champ d'action peut avoir des répercussions extrêmement néfastes, en particulier pour les usagers. Une remarque, toutefois, pour vous dire que ce rapport, s'il dit quelque chose – et nous partageons, je le dis encore, la nécessité de définir des bassins d'emplois et d'avoir une action territorialisée –, est néanmoins vide pour ce qui est de la gouvernance de ces bassins d'emplois. Si nous soutenons cette démarche, nous avons en même temps des inquiétudes. Nous ne souhaitons pas donner un blanc-seing en l'absence d'information sur la question de la gouvernance. Les acteurs économiques ou bien les élus seront-ils mis en avant dans ces bassins d'emplois ? Ce sont des questions sur lesquelles il va falloir débattre le plus largement possible, en associant bien évidemment le maximum d'élus, y compris ceux des rangs de l'opposition, et les acteurs naturellement du CREFOP, issus du monde économique comme issus des rangs des partenaires sociaux. Peut-être, plutôt que de prendre la parole tout à l'heure pour une explication de vote, dire que nous nous abstenons sur ce rapport, puisque nous ne disposons pas à ce jour de tous les éléments qui permettent d'avoir les assurances nécessaires sur ce que seront ces bassins d'emplois dans les territoires franciliens.

Mme la Présidente – Merci, Madame. Monsieur JALLAMION pour le front de gauche.

M. JALLAMION (FdG) – Merci, Madame la Présidente. À lire ce rapport, nous avons l'impression de vivre une mini-révolution. Enfin des bassins d'emplois vont voir le jour et vont aider enfin à créer de l'emploi. Nous en oublions presque que les cartes de bassins d'emplois datent de 1983, l'année du tournant libéral de la gauche, ouverture d'une parenthèse qui n'en finit pas, créant, comme l'a découvert d'ailleurs Monsieur MARGAIN, des millions de chômeurs en plus. L'idée ça : il ne faut plus répondre aux souhaits des personnes, mais adaptées, flexibilité des forces productives au marché du travail, tourner le dos à une production liée aux besoins des populations. Il s'agit toujours, aujourd'hui encore plus qu'hier, de prendre acte du renoncement à toute politique publique industrielle et tertiaire, principale cause de la destruction des emplois et de la mise au chômage de millions de nos compatriotes. J'en viens à la Région. Comme l'État, la nouvelle Région est en retard d'un siècle. L'idée que l'on peut former des personnes des années à l'avance sur un emploi donné est *has been*. Dans les faits, et ce sont même les formateurs qui le disent, il faut développer des qualifications plutôt que des formations spécifiques. Dans le bâtiment, on essaie désespérément de créer des formations transversales pour avoir des personnes polyvalentes. Comment y aidons-nous ? Avec ses deux pages, nous ne pouvons comprendre si la formation initiale est visée par ce rapport. Si c'est le cas, il semble que cette carte soit sous-tendue par l'idée qu'un jeune doit être enfermé dans un territoire alors qu'il doit avoir accès à l'ensemble des formations technologiques générales et professionnelles. Il ne faut pas qu'il n'ait pas de formation, de qualification offerte dans un domaine donné sous prétexte que les emplois concernés sont dans un autre bassin d'emplois il s'agit d'un cloisonnement curieux, d'autant que les distances et temps de transport pour les habitants peuvent ne pas être pratiques. C'est donc une révolution dans la manière de former, d'essayer de comprendre pourquoi des personnes bénéficiant d'études générales sont plus employables que celles qui ont eu une formation professionnelle, lutter contre le plafond de verre du bac pro, le sexisme et le racisme encore prégnant dans certaines catégories socioprofessionnelles, etc. , qu'il faut effectuer. C'est cela l'urgence. Ce n'est pas de la com' sur l'apprentissage, des stages et formations *low cost* et une carte pour adapter la main-d'œuvre au marché actuel, non aux emplois de demain, qui permettront de créer l'emploi. C'est une véritable politique industrielle, tertiaire, la création d'un véritable service public du XXI^e siècle, répondant aux besoins de notre peuple, de notre nation et garant de l'effectivité des droits, une juste répartition des richesses qui peuvent sortir nos concitoyens de l'ornière. Revenons-en précisément à ce rapport. Vous dites que le CREFOP a été consulté très largement, ainsi que les partenaires sociaux. Vraisemblablement, la FSU n'a pas été suffisamment associée à ce rapport, puisque c'est son sentiment et qu'elle ne fait pas partie du bureau du CREFOP, alors qu'en l'occurrence, elle aurait son mot à dire, notamment en termes de formation. Vous avez dit en réponse, Monsieur CHARTIER, que les missions locales n'étaient pas concernées par cette carte, qu'elles faisaient ce qu'elles voulaient, etc. Ce qui nous revient du terrain, c'est que les missions locales vont être restructurées, contrairement à ce que vous nous aviez laissé entendre. C'est-à-dire que les antennes locales seront supprimées – c'est le cas à Malakoff, où l'on explique que, désormais, les jeunes devront aller à Antony. Je ne vois donc pas en quoi ce serait une avancée progressiste que cette carte si cela devait se traduire ainsi. Vous mettez en exergue le travail titanesque effectué, mais, au final, ces bassins recouvrent les communautés d'agglomération. Cela donne la curieuse impression d'une montagne qui accouche d'une souris. Pour cause : les réalités économiques sont souvent la cause du zonage des actuels EPCI. Vous dites également qu'il a été tenu compte, pour ces zones, d'un point crucial : les flux domicile-travail. Comment s'étonner fu fait que plus les transports en commun sont absents, plus les territoires sont grands ? S'il y a un flux important du sud du Gâtinais-Val de Loing vers le nord du pays de Fontainebleau, de l'est du Provinois à l'ouest de la Brie, du nord-ouest du Vexin-Val-de-Marne au sud-est de Plaine Vallée, cela signifie que toute logique d'aménagement du territoire est abandonnée et que cette carte – je ne mets pas en cause la compétence des acteurs – ne fait qu'entériner un état de fait. Cela signifie que la Région tourne en réalité, contrairement à un discours rodé, le dos à la proximité, à la relocalisation des emplois et de la production. Cette carte est un leurre, elle permettra de flexibiliser un peu plus la main-d'œuvre en la qualifiant sur un bassin donné pour une période donnée. De plus, cette carte nous inquiète, car nous avons dit, lors de notre dernier conseil, que les missions locales

devaient correspondre aux bassins d'emplois. Vu leur taille, nous sommes en droit de nous demander s'il ne faudrait pas plutôt que leur zone soit celle des EPCI. Le nombre de leur implantation diminuera-t-il ? Vraisemblablement oui. Que deviennent les antennes de Pôle Emploi ? Les politiques successives en ont drastiquement diminué les implantations, tout en les privant de moyens, alors que, dans le même temps, l'explosion du chômage, la flexibilité entre emplois, les nouveaux métiers, ont infiniment complexifié le travail des agents. Nous devons réfléchir comment doter nos jeunes des meilleures qualifications pour pouvoir évoluer dans des métiers qui ne cessent de se transformer et de s'adapter. La clé est là, bien calée un corollaire : le changement radical de notre politique économique, industrielle et tertiaire est de renouer avec l'objectif d'un développement harmonieux de nos territoires, à l'opposé de la loi NOTRe. Si ce dernier corollaire ne dépend pas exclusivement de la Région, celle-ci pourrait tout de même utiliser cette compétence d'aménagement du territoire dans l'optique de rééquilibrer notre production et augmenter le bien-être des Franciliens, au lieu de nous livrer simplement une carte qui, *in fine*, n'est qu'un moyen de plus donner à une politique que nous déplorons.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur JALLAMION. La parole est à Monsieur de SAINT JUST.

M. de SAINT JUST (FN) – Merci, Madame la Présidente. Je reviens un instant sur ce que nous a dit tout à l'heure Monsieur CHARTIER. Vous vous êtes félicités que c'était la première fois que tout le monde était d'accord sur une telle carte. Dans l'exposé des motifs du rapport, vous dites que cette carte a été élaborée avec tout le monde. Tout le monde, sauf, finalement, le Conseil régional. Pourtant, les conseils régionaux sont l'élément pivot de la politique de la formation et de l'aide économique dans une Région, et nous : « circulez, il n'y a rien à voir », surtout pour les conseillers régionaux démocratiquement élus d'opposition. Nous avons la carte la veille de la session, il en est à peine question en commission, où nous avons une carte provisoire.

Vous exposez que la multiplicité des territoires d'intervention établie au fil des ans nuit à la bonne efficacité des politiques publiques en matière d'emploi et de formation professionnelle. Nous le comprenons. Ces bassins d'emplois seront l'échelle de référence pertinente pour identifier les besoins afin de définir une offre de formation professionnelle à la fois initiale, d'apprentissage, et continue. Ils seront aussi des territoires propices à l'animation en proximité de la stratégie régionale pour la croissance et l'emploi, et les fonctions réalisées à l'échelle de ces bassins seront, dites-vous dans votre exposé des motifs, les suivantes :

- 1) fonction d'observation et d'analyse statistique ;
- 2) fonction d'animation, de gouvernance et d'appui au dialogue partenarial ;
- 3) fonction d'intervention avec l'objectif de déployer les dispositifs de l'État, de Pôle Emploi et de la Région à l'échelle de ces bassins.

Un rapport cadre sera soumis à notre assemblée d'ici la fin de l'année, dites-vous toujours, pour adopter les orientations qui guideront la mise en place des bassins d'emplois. Vous nous présentez donc, en exergue à tout, cela une carte. À notre niveau, nous pouvons difficilement la commenter ou la critiquer, surtout dans les conditions que j'ai décrites tout à l'heure. Ce qui sera important, ce sera évidemment le rapport cadre va-t-il y avoir création d'une structure supplémentaire ?

En ce qui concerne la fonction d'observation et d'analyse statistique, ce serait Pôle Emploi qui s'en chargerait. Très bien, nous connaissons, pas de problème. Il faut harmoniser, mais cela devrait se faire. Qui va s'occuper de la fonction d'animation et de gouvernance ? De même en ce qui concerne la fonction d'intervention. L'élaboration de cette carte et de ces territoires de référence va-t-elle faire disparaître les autres territoires d'intervention ? Allons-nous vers une simplification ? Allons-nous mieux comprendre ce qu'il se passe ? La création de cette structure va-t-elle nous aider à sortir de la gangue technocratique ? Voyez-vous, j'ai déposé hier matin un amendement en commission permanente. J'avoue avoir eu du mal à l'écrire, mais ce n'est d'ailleurs pas la faute de votre majorité, mais il est vrai que dans le maquis et la complexité de la formation professionnelle ou des aides économiques, il vaut mieux avoir un parachute ventral et un parachute dorsal en même temps pour s'y lancer. Je ne sais pas si tout cela va nous permettre de sortir de cette gangue technocratique que vous dénoncez vous aussi, mais dans laquelle vous avez l'air de continuer à vous enfoncer et de vous complaire.

En l'état, sur ce rapport, nous nous abstenons, car nous ferons porter évidemment notre effort sur ce rapport cadre que vous allez nous présenter, dites-vous, d'ici la fin de l'année.

Applaudissements.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur de SAINT JUST. La parole est au groupe EELVA, Monsieur BENHAIM.

M. BENHAIM (EELVA) – Oui, Madame la Présidente. Nous savons qu'en matière de politique de l'emploi et de la formation professionnelle, une action résolue au niveau des territoires et des bassins d'emplois est essentielle. Nous pouvons par exemple nous interroger sur la pertinence d'une application sur toute notre région d'une liste de 10 métiers clés ou en tension. Nous savons tous que la réalité est beaucoup plus fine. C'est pourquoi nous saluons la volonté de peaufiner notre approche au niveau des bassins d'emplois. La difficulté que nous voyons dans la carte proposée relève de deux niveaux. D'abord, elle aurait dû, au vu de l'enjeu et de son influence précédemment évoquée sur les politiques de l'emploi et de la formation, être mieux

réfléchi. J'ai noté que vous avez sollicité l'Insee et adapté la carte pour tenir compte des intercommunalités. Il faut des facteurs infrarégionaux de mise en œuvre des politiques au niveau des bassins d'emplois, mais notre question demeure sur leur périmètre. Celui-ci est-il tout à fait pertinent ? Tient-il réellement compte des réalités locales ? Assurément. Des travaux antérieurs, comme ceux du SDRIF, de l'IAU ou des agences d'urbanisme auraient pu alimenter de manière intéressante ce travail et cette carte. C'est pourquoi nous ne pouvons nous amener à figer à une date aussi prompte la carte des bassins d'emplois. À ce titre, la manière dont nous avons voté au CREFOP, c'est-à-dire simplement après présentation de la carte, et même s'il y avait eu le rapport que Monsieur le Vice-président a cité, le travail qui a été fait au bureau du CREFOP, montre que la méthode aurait bénéficié à nos yeux d'un certain approfondissement. Une partie des acteurs qui étaient présents au CREFOP n'avaient pas pu contribuer à l'élaboration de cette carte. La seconde remarque semble en découler : sommes-nous si sûrs des pourtours de cette carte ? Je parlais avec Madame SÉNÉE, notre collègue assise ici, de ce projet qui a provoqué un débat et une certaine incompréhension dans notre groupe. Il se trouve que sa commune, Évecquemont, comme de nombreux autres villages ruraux du nord des Yvelines, a été étrangement rattachée par l'Insee à l'unité urbaine de – tenez-vous bien – Paris, pour de simples raisons administratives. Les Yvelines, où se trouve Évecquemont, et dont, d'ailleurs, nombre de nos collègues de la majorité sont issus – et de l'opposition, un peu moins –, connaissent d'importants mouvements pendulaires nord-sud et internes au département. N'oublions pas que la notion de bassin d'emploi n'a pas la même valeur à Paris, en proche ou en grande couronne, et que, d'ailleurs, les lignes de transport en commun pourraient nous amener à considérer des bassins d'emplois en anamorphose – je m'étais donné pour objectif de dire ce mot et je l'ai fait.

Les lignes ou l'absence de ligne de transport sont absolument essentielles. Roissy croît en emplois, Roissy est un bassin d'emplois, alors que de proches communes ont terriblement besoin d'emplois. Il ne faudrait pas que les lignes de marquage de ces bassins se transforment en murs. La Région a donc toujours un rôle de liaison, de coordination, d'intervention pour coudre les différents territoires entre eux et répondre aux besoins des populations.

Pour toutes ces raisons, et parce que nous aurions aimé un approfondissement de ce travail, un travail de meilleure qualité, nous nous abstenons sur ce rapport. C'est aussi pour cela que nous avons demandé précédemment un renvoi en commission.

Mme la Présidente – Merci, Madame DIRRINGER.

Mme DIRRINGER (CD) – Merci, Madame la Présidente. Notre pays et tout particulièrement la Région Île-de-France sont confrontés au problème crucial du chômage, endémique depuis de trop nombreuses années, et, en amont, à celui de l'accès à des programmes de formation professionnelle débouchant sur des emplois. L'accès à ces programmes présuppose d'abord la connaissance des réalités du terrain, à savoir l'observation et l'analyse statistique des données relatives à l'emploi, au marché du travail, à l'offre de formation et aux besoins des entreprises. Notre pays souffre aussi d'une multiplication croissante des strates administratives. La création de la Métropole du Grand Paris et des nouveaux territoires, tout en gardant bien sûr les strates antérieures comme les départements, n'en est que l'exemple le plus récent. Ces organisations coûtent cher, entraînent des doublons, et nous pouvons nous demander si certaines ne font pas plus d'efforts pour exister et définir ou préserver leur domaine d'intervention que pour réellement réduire les problèmes auxquels sont confrontés tous les jours les administrés, notamment les personnes au chômage et en recherche d'emploi. Nous souffrons aussi aujourd'hui d'une multiplicité d'intervenants publics et privés qui soit s'ignorent, soit se font concurrence, ce qui rend le système complexe, opaque et peu efficace. Les résultats, malheureusement, depuis de trop nombreuses années sont décevants, mais parlants. Toute mesure qui entraîne la simplification, l'harmonisation et la rationalisation des processus de lutte contre le chômage et d'accès aux formations, et qui répond à des besoins réels en termes d'emploi ne peut être que favorisée. Le groupe Centre et Démocrates accueille très favorablement ce projet de création d'une carte unique des bassins économiques emploi-formation en Île-de-France. Ce projet part d'une louable intention et s'appuie sur un besoin réel qui consiste à unifier les structures de l'emploi et de la formation professionnelle dans les territoires franciliens pour en améliorer l'efficacité et pour qu'elle réponde davantage aux besoins du tissu économique local. Deux aspects nous paraissent par très positifs : le fait que cette carte est été élaborée dans le cadre du CREFOP et d'une vaste concertation avec les partenaires sociaux, les services de l'État et de la Région, notamment l'Insee, l'IAU, Défi métiers et le Carif-Oref que je préside ; le fait aussi que la concertation ait été conduite avec les collectivités territoriales sur les périmètres de ces bassins. Le résultat est que cette carte, fondée sur des frontières économiques pertinentes au vu des compétences territoriales et cohérentes avec la réalité des déplacements des Franciliens, nous semble être un socle solide pour améliorer sur le terrain l'efficacité des actions en matière d'emploi, de formation et de développement économique. Le choix de respecter les frontières des intercommunalités et non des départements offre une véritable logique économique pour au moins deux raisons : les prérogatives des intercommunalités en matière économique montent en puissance, et les frontières des intercommunalités sont le fruit de réflexions locales récentes qui correspondent le plus souvent frontière des bassins de vie, à l'inverse des départements. La mise en commun de cette carte des bassins économiques permettra en premier lieu l'établissement de diagnostic partagé sur les situations emploi-formation dans les secteurs concernés, ensuite, la mise en œuvre d'actions concertées sur le terrain. Par contre, le fonctionnement des bassins économiques ne sera optimal que lorsque les différents acteurs adapteront définitivement leurs canevas respectifs aux frontières de la carte unique des bassins. Le recteur d'académie a ainsi fait remarquer, lors du dernier CREFOP, que s'il était

disposé à ajuster le dispositif de l'Éducation nationale dans le cadre des GRETA, le fait que l'académie ne soit pas découpée selon les limites des bassins pourrait poser des problèmes de mise en œuvre. Cette carte nous paraît pertinente pour aider à résoudre le problème de chômage des personnes peu diplômées et définir l'offre de formation, notamment pour la formation professionnelle continue et les niveaux infrabac de la formation initiale. Cette nouvelle politique emploi-formation-territorialisation devrait tout particulièrement démontrer son efficacité dans le cadre du développement de l'apprentissage, où le lieu de formation doit être le plus proche possible du lieu de travail. Cependant, il demeurera utile de continuer à agréger les données au niveau régional et de les croiser avec les données nationales et européennes afin de continuer à adapter et améliorer notre dispositif de formation professionnelle pour les niveaux I et II, la logique économique associée à ces formations étant bien sûr plus globale.

Le groupe Centre et Démocrates souhaite enfin que cette carte serve de base à la cartographie du RCDI et du CPRDFOP, qui seront soumis à l'assemblée régionale avant la fin de l'année. Le groupe Centre et Démocrates vous soutiendra donc complètement, Madame la Présidente, dans ce projet.

Applaudissements.

Mme la Présidente – Merci. La parole est à Madame DURANTON pour le groupe UDI.

Mme DURANTON (UDI) – Merci, Madame la Présidente. D'aucuns ont fait de l'emploi la priorité de leur mandat, à l'aune duquel leur bilan serait jugé, sans pour autant y parvenir. Pourquoi ? Parce que la lutte pour l'emploi est un combat de tous les jours qu'il faut mener sur tous les fronts et avec tous les partenaires, en s'appuyant sur des outils clairs et efficaces au service des territoires et de leurs habitants. Pour cela, il est déterminant de développer une méthodologie qui vise à savoir de quoi l'on parle, c'est-à-dire à partir du terrain, à avoir un chef de file identifié, chargé de mettre en œuvre les actions définies, à coordonner l'ensemble des acteurs qui agissent localement et à avancer tous dans le même sens. En effet, la multiplicité des acteurs, et les précédents intervenants l'ont souligné, qui interviennent en matière d'emploi, de développement économique et de formation professionnelle n'est pas une garantie d'efficacité, car, même si le volontarisme est l'engagement sont des dénominateurs communs de chacun, il faut regretter que cette énergie dépensée en faveur de l'emploi s'évapore souvent du fait du manque de communication entre eux. C'est l'effet silo : chacun œuvre au mieux, avec volontarisme, dans son domaine, sans se soucier de son voisin, voire en cherchant à lui faire concurrence. Le manque de cohérence entre les actions nuit indubitablement à l'efficacité de l'action et aux résultats. Dans un monde en continuelle mutation, il était essentiel de construire notre stratégie en matière d'emploi et de formation professionnelle. C'est ce que nous faisons depuis le début de notre mandature : écoute, partage, cadrage, coordination, cohérence et responsabilité. Si nous voulons que notre action soit efficace, il est indispensable qu'il y ait un pilote dans l'avion. Cette mission de pilotage nous échoit du fait de la loi NOTRe, et nous assumons totalement cette responsabilité. La feuille de route que vous avez signée avec l'État et Pôle Emploi, le 14 avril dernier, pose le fondement de cette carte de bassins d'emplois, qui va nous apporter une vision différente de l'emploi et de la formation professionnelle en Île-de-France, où les dispositifs mis en place ne sont pas uniformément, mais en tenant compte de la spécificité des territoires. J'invite mes collègues qui se sont exprimés précédemment et qui reprochaient le manque de fond de cette délibération à aller regarder et étudier la feuille de route du 14 avril. Ils verront que tout est bien défini et que, contrairement à ce qui peut les surprendre, le calendrier était très bien défini aussi. En effet, on n'élabore pas les mêmes réponses selon qu'on est à Paris intra-muros ou en grande couronne parisienne, ni selon qu'on est en secteur dense ou en secteur rural, en secteur préservé ou en secteur politique de la ville. Là, je rejoins les réflexions de ma collègue du Centre-Démocrates sur le fait que ces cartes devront nous servir à établir aussi nos autres politiques en matière de transports, de déplacement, de logements. Concrètement, comment se matérialise notre action en Île-de-France en matière de connexions entre emploi et formation professionnelle ? Très simplement en trois étapes :

- la feuille de route du 14 avril 2016 et la détermination de la Région comme chef de file de la formation professionnelle, qui pose les bases de l'action de la Région en s'appuyant sur les acteurs de l'emploi vient le CREFOP et les territoires, les emplois en tension et les bassins de formation ;
- la définition de la carte des bassins d'emplois, à partir de laquelle la feuille de route va pouvoir se décliner pour permettre d'apporter des réponses aux besoins exprimés dans les secteurs professionnels en tension ;
- le schéma régional de développement économique international et innovation, qui nous sera présenté en décembre, et qui finalisera cette carte active de nos territoires.

La démarche que nous avons construite est donc cohérente. Elle est aussi innovante tant elle s'est appuyée sur les acteurs de terrain, et je tiens vraiment à le souligner. C'est une garantie de succès, et je souhaite que, collectivement, nous prenions à bras-le-corps cette question. Pour ce faire, il nous est proposé de sortir de nos prés carrés en nous appuyant sur des connaissances du territoire et d'être en capacité d'y répondre en développant de nouvelles compétences afin que les circuits de formation professionnelle soient en capacité de se mettre en adéquation avec les besoins des entreprises en matière d'emploi. Clairement, il ne faut plus, comme cela nous a été expliqué lors du comité stratégique de la faculté des métiers de l'Essonne, qu'un CFA qui construit une formation avec des entreprises se voie répondre que cette formation est prématurée. Il n'y a pas de prématuré en Île-de-France. Aujourd'hui, le chômage n'est pas prématuré, il est là et, pour 20 % des jeunes, c'est de notre

responsabilité de tout mettre en œuvre pour apporter une solution qui soit aujourd'hui pérenne et qui débouche sur des résultats. Quand nous avons des entreprises qui sont prêtes à recruter, il faut que nous soyons en capacité de leur apporter des réponses. Il faut faire autrement et utiliser tous les outils à notre disposition pour aller plus loin, plus vite. À cet égard, j'aurais une suggestion pour nous permettre d'être une Région réellement pilote en matière d'emploi et de formation il me semblerait, à cet effet, opportun d'envisager, à partir des diagnostics territoriaux que nous aurons effectués, expérimenté, comme nous y autorise les articles 37. 1 et 72 de la Constitution, de nouveaux circuits en matière de formation professionnelle, avec une chaîne de décision plus souple, plus réactive, est un véritable pilotage. Vous l'avez compris, nous sommes heureux qu'une nouvelle cohérence apparaisse sous l'impulsion de la Région, et que l'on en finisse avec la superposition de strates de décision. Il me semble cependant important que la Région conserve bien le pilotage de ces dispositifs, afin que la cohérence et la coordination des réflexions soient assurées, tant il est important de bien conserver cette vision et cette action transversale, et de sortir de cette logique de silo. La question de la gouvernance de ces bassins d'emplois se pose donc avec un binôme EPCI-Région qui doit être maintenu. Vous l'aurez compris, nous soutenons et nous encouragerons cet effort de clarification qui est fait. Il fallait poser les enjeux, c'est fait. Il fallait clarifier les compétences, c'est fait. Il faut maintenant poursuivre l'effort, et que cette nouvelle organisation apporte rapidement une réponse aux attentes de nos concitoyens, qui sont fortes et que nous ne devons pas décevoir.

Applaudissements.

Mme la Présidente – Merci, Madame DURANTON. Monsieur le Vice-président.

M. CHARTIER – Merci, Madame la Présidente, et merci à tous les orateurs qui se sont exprimés sur cette initiative importante voulue par la Présidente sur les bassins d'emplois, et qui devient maintenant cette carte, laquelle va s'imposer, en quelque sorte, à toutes les administrations déconcentrées et décentralisées.

Je voudrais remercier Franck MARGAIN pour la pertinence de son intervention, sa clarté, son esprit de synthèse sur la Région qui doit grandir, se développer et, en quelque sorte, ces bassins d'emplois qui, au nombre de 24, vont permettre de constituer un véritable écosystème économique qui va générer de l'activité et de l'emploi et qui permettra bien sûr de caler les formations en fonction des besoins d'emplois qui seront identifiés, conformément aux 10 métiers en tension qui ne vont pas manquer d'apparaître dans ces différents bassins. C'est là tout le rôle que jouera Défi métiers, que Marie-Christine DIRRINGER préside avec beaucoup d'efficacité. Si nous parvenons, bassin d'emplois par bassin d'emplois – et je sais que Défi métiers saura relever ce défi –, à identifier ces métiers, nous arriverons à caler les formations et donc, par conséquent, nous arriverons à déverrouiller, bassin d'emplois par bassin d'emplois, des situations de demandeurs d'emploi qui n'ont pas trouvé, jusqu'à présent, chaussure à leur pied. Ceci est une bonne nouvelle.

Je voudrais remercier Hella KRIBI-ROMDHANE qui, comme elle l'a dit, a travaillé de façon très efficace pour l'élaboration de ces bassins d'emplois dans le cadre du CREFOP. Ce CREFOP, et je réponds à Michel JALLAMION, prend la FSU dans son assemblée générale, mais pas, c'est vrai, au bureau. Je le regrette d'ailleurs. Sans doute les responsables de FSU ont dû vous le dire, puisque je me suis exprimé sur ce point en assemblée générale, en disant que c'était bien dommage que la FSU ne soit pas membre du bureau du CREFOP. Comme vous le savez, il s'agit d'un dispositif dont nous ne sommes pas responsables, s'agissant de la désignation des membres du CREFOP représentant chacun des organismes paritaires. Je le regrette, cela permettrait tout simplement de faire en sorte que la FSU soit associée à cette carte. D'ailleurs, ils auraient fait, j'en suis certain, comme tous les autres partenaires sociaux représentant les salariés, c'est-à-dire qu'il se serait associé à l'élaboration et, au final, ils auraient bien sûr approuvé cette carte. Celle-ci a, à l'origine, été bâtie de la sorte – je réponds en cela à la question qui m'a été posée par Frédéric BENHAIM – : c'est l'Insee qui identifie les flux, c'est-à-dire les déplacements des travailleurs entre leur domicile et le lieu de leur travail. C'est en cela que ces bassins d'emplois sont pertinents, puisque c'est à partir des flux constatés que nous avons délimité un périmètre, une carte. C'est vrai qu'il y avait trois cartes à l'origine. Nous avons laissé le CREFOP, c'est-à-dire les partenaires sociaux et toutes les administrations déconcentrées et décentralisées qui étaient représentées, tous les responsables des collectivités territoriales, choisir. En l'occurrence, la carte qui est présentée reflète le choix de l'ensemble des partenaires au titre de la Région pour le développement économique et la formation. Nous sommes donc aujourd'hui dans un travail qui a été très largement concerté et qui a, du coup, toute sa pertinence.

Je remercie Wallerand de SAINT JUST pour ses propos. Je suis certain qu'il saura, dans les semaines à venir, poursuivre le travail au sein de la commission du développement économique, s'agissant du contenu de ces bassins d'emplois, et notamment de l'animation de l'écosystème, puisque l'objectif est clair : faire en sorte qu'il y ait une structure qui existe, de telle sorte que les entrepreneurs puissent régulièrement se retrouver et faire des affaires ensemble, mais cette fois l'échelle du bassin d'emplois. Comme chacun sait, développer un écosystème de proximité est l'assurance d'avoir des affaires, de l'activité, du business, et en l'occurrence de pouvoir créer de l'emploi pour satisfaire le carnet de commandes. Voilà là aussi l'un des objectifs de ces bassins d'emplois voulus par la Présidente.

Un message de remerciement à Marianne DURANTON pour son analyse fine à laquelle je n'ai rien à ajouter. Je n'en suis pas surpris, elle a une activité très présente au sein de la commission de la formation professionnelle, et elle a bien sûr identifié tout l'intérêt de ces bassins d'emplois, au nombre de 24, je le redis, qui ne vont pas faire disparaître les pactes. Les pactes ont leur

existence, c'est un rassemblement de communes, d'intercommunalités qui ont décidé de travailler ensemble, et, au fond, progressivement, ces bassins d'emplois vont venir exister au sein des pactes. Mais plus un pacte est large, plus il rassemble d'intercommunalités et mieux, finalement, la Région se satisfait de cette structure. C'est la raison pour laquelle nous allons bien sûr poursuivre l'entente cordiale qui existe entre les communes et les intercommunalités, tout cela au bénéfice de l'emploi, de la formation, et du développement économique du territoire. Une gouvernance ne manquera pas d'être déterminée, qui sera davantage une animation qu'une gouvernance. Il ne s'agit pas de désigner un Président des bassins d'emplois, mais davantage une équipe d'animation, qui sera constituée bien sûr de l'ensemble des personnes qui sont représentées au sein du CREFOP. Pourquoi ? Parce qu'il faut que l'esprit paritaire qui préside à l'établissement de ces bassins d'emplois demeure ; il faut que nous réussissions à faire en sorte que ces bassins d'emplois soient un succès. Pour cela et pour que tout le monde s'inscrive dans cette démarche, il faut tout simplement que celle-ci soit très largement concertée. Telle a été la volonté de la Présidente, et telle est la mission que j'ai remplie depuis neuf mois.

Applaudissements.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur le Vice-président et bravo. Nous allons mettre aux voix cette délibération. Y a-t-il des explications de vote ou bien avez-vous tout dit ? Je mets aux voix la délibération. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CR 187-16

POUR : LR, UDI, CD, NI

ABSTENTION : S&R, FN, EELVA, FdG

ABSENT : RCDE

ADOPTION

Mme la Présidente – Je vais demander à Monsieur CHARTIER de me remplacer pour quelques minutes. Je voudrais que Monsieur KARAM puisse venir présenter ses rapports, parce que je voudrais passer les délibérations qui le concernent et que nous avons le Conseil régional des jeunes qui est présent. Nous examinerons l'ESS vraisemblablement demain matin, Monsieur CHARTIER, si vous l'acceptez. Demain matin, nous aurons une commission de la formation professionnelle pour présenter le campus des métiers de Madame BAELDE à 8 h 45.

CR 100-16 : SOUTIEN RÉGIONAL A LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Monsieur CHARTIER remplace Madame PÉCRESSE à la présidence.

M. le Président – Nous allons poursuivre, mes chers collègues, les débats avec le rapport 100-16 qui évoque le soutien régional à la lutte contre les discriminations et pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Pour la présentation de ce rapport, Monsieur KARAM.

M. KARAM – Merci, Monsieur le Président. Ce rapport a un objectif : mettre fin à des pratiques qui existent en Île-de-France, et qui pénalisent un certain nombre de nos compatriotes franciliens. Que ceux-ci aient des origines différentes, des âges avancés, etc. , ces pratiques-là ne sont pas tolérables. Nous ne pouvons pas continuer à accepter qu'une région aussi diverse, aussi métissée mais française, que l'Île-de-France continue à permettre que sur son sol perdurent des pratiques qui doivent être combattues avec fermeté. Nous avons – et je voudrais saluer la Présidente, qui nous a totalement soutenus dans cette démarche – défini d'abord une rupture par rapport aux pratiques passées. Jusqu'à présent, ces rapports sur la lutte contre les discriminations faisaient bien évidemment de la prévention. Nous continuons faire de la prévention, et dans tous les dispositifs que nous avons définis, la prévention figure en bonne place. Les appels précédents parlaient d'observation, d'échanges de bonnes pratiques et avaient des outils de concertation, des projections de films. Tout cela pourra continuer à se tenir, mais nous avons décidé qu'il fallait, une fois pour toutes, donner un message fort : tolérance zéro. Tolérance zéro contre ceux qui discriminent, voilà le message que la Région Île-de-France va désormais délivrer dans ses murs et à l'extérieur, pour que ce message puisse être entendu. Comment ? Tout simplement, nous entendons jouer un rôle pilote et précurseur en finançant, dans le cadre de nos appels à projets, des associations qui apporteront des réponses adaptées en matière de prévention de la discrimination, mais aussi de sanctions via des opérations de *testing*. Nous allons financer des associations qui vont apporter un appui juridique aux victimes de discrimination, et des associations qui vont faire aussi le suivi des poursuites judiciaires, qui sont des outils essentiels efficaces pour changer la donne. Voilà la rupture que la Région Île-de-France vous propose. Nous ne nous contenterons plus d'observer, mais nous allons aussi faire en sorte que certains comportements soient sanctionnés. Par ailleurs, et c'est là le deuxième axe de rupture, afin d'être plus efficace et de répondre au plus près des attentes des Franciliens, des Franciliennes, nous allons en finir avec la plupart des appels à projets qui se tenaient dans le passé, qui étaient des appels à projets généralistes et dont l'effet sur la lutte contre la discrimination sous toutes ses formes n'avait pas montré son efficacité. Nous allons définir de nouveaux axes inédits, des champs prioritaires et des publics cibles qui seront identifiés chaque année et sur lesquels sera concentré l'effort public. Pour 2016, les priorités que nous avons identifiées, vous les avez sous les yeux, concernent :

- la lutte contre les discriminations et pour l'égalité femmes-hommes dans le domaine de l'emploi ;
- la lutte contre les discriminations et pour l'égalité femmes-hommes dans l'accès au logement ;
- les atteintes aux biens et aux personnes en raison de critères discriminatoires ;
- la lutte contre les discriminations et pour l'égalité femmes-hommes dans le sport ;
- la lutte contre les discriminations et pour l'égalité femmes-hommes dans le domaine de la formation.

Voilà donc un certain nombre de domaines qui, jusqu'à présent, n'avaient pas été abordés sous cet angle avec la détermination que nous allons mettre en place pour faire reculer ces discriminations. Nous avons identifié un certain nombre de priorités ; nous allons faire en sorte que ces priorités-là figurent dans notre agenda sur les prochaines années. Elles feront l'objet d'un certain nombre de conventions pluriannuelles, mais nous allons laisser la place à d'autres priorités pour les années, suivantes. Ceci veut dire que la première, la subvention sera à taux plein ; la deuxième année, la subvention sera divisée par deux, et ainsi de suite. L'idée est de faire en sorte que, chaque année, nous puissions revoir notre travail, avancer avec ceux qui produisent des résultats, parce que nous savons très bien que lutter contre les discriminations ne peut pas se faire en une année et qu'il faudra effectivement concentrer des efforts sur plusieurs années, ne serait-ce que pour engager et suivre des procédures judiciaires. Il faut pouvoir donner aux associations les moyens d'avancer. Cet appel à projets a aussi une particularité : il touche un certain nombre de publics qui, jusqu'à présent, n'étaient pas visibles dans le champ de l'action publique. Ces publics doivent être pris en compte, et nous allons faire en sorte que les discriminations qu'ils peuvent subir, et je pense aux personnes âgées de plus de 75 ans, qui ne peuvent plus avoir accès au logement ; je pense par exemple aux discriminations en matière sportive, je pense à l'homophobie ou à la question du racisme. Autant de leviers que nous allons pouvoir mettre en place et qui seront concernés par nos politiques publiques. Enfin, le dernier aspect concerne les jeunes qui se trouvent précarisés par une rupture familiale en raison de leur identité ou de leur orientation sexuelle. Nous allons pouvoir cofinancer en investissement des projets d'hébergement temporaire, pour mettre sécurité ces jeunes, et leur permettre d'acquérir stabilité, autonomie et indépendance.

Le deuxième volet de ce rapport concerne la création d'une instance régionale pour l'égalité femmes-hommes et de lutte contre les discriminations. Cette agence, qui va se positionner en complémentarité du soutien au projet associatif, devra être créée afin d'affirmer notre engagement, celui de la Présidente, celui de la Région au service de la lutte contre les discriminations. Elle aura donc pour objectif de promouvoir l'égalité réelle et la lutte contre les discriminations en contribuant à la définition des politiques publiques, à leur évaluation, à la mise en réseau des acteurs et au développement de l'accès à l'information et aux droits. Bien évidemment, cette agence, qui aura un rôle important en Île-de-France, devra intervenir en articulation avec le défenseur des droits.

Voilà donc le nouveau dispositif régional, novateur à tous points de vue. Nous ne faisons pas la distinction entre publics discriminés, ce qui était le cas avant et qui est encore le cas dans certaines politiques – je pense notamment à ce que peut faire le défenseur des droits. Nous ne le faisons pas. Tous les publics qui peuvent subir, à un moment ou un autre, des discriminations sur les thématiques que nous avons retenues seront protégés, défendus, accompagnés, parce que nous voulons faire de la Région Île-de-France une Région pilote, une Région moteur, une Région où ceux qui se sentent différents soient respectés, ceux qui souffrent d'un handicap et ceux qui souffrent d'une maladie ne puissent pas se voir refuser un emploi ou un logement, et que ceux qui, parce qu'ils ont d'autres types de problématiques, ne puissent pas se sentir rejetés.

M. le Président – Merci beaucoup, Monsieur le Vice-président, pour la clarté de votre présentation. Je trouve qu'elle était vraiment très réussie. Je vais interroger la commission du sport, de la jeunesse et de la vie associative. Madame LAPORTE, quel a été l'avis de la commission ?

Mme LAPORTE (LR) – Monsieur le Vice-président, l'avis a été favorable à l'unanimité.

Commission du sport, de la jeunesse et de la vie associative : avis favorable

M. le Président – Je vous remercie infiniment. Je me tourne à présent vers la commission des finances, Madame de la GONTRIE. Je ne la vois pas. Bon, la commission des finances a donné un avis favorable.

Commission des finances : avis favorable

Motion de rejet n° 1 (FdG), motion de renvoi n° 7 (S&R-RCDE)

M. le Président – J'observe qu'il y a une motion de rejet présentée par le groupe Front de gauche. Madame MALAISÉ la défend.

Mme MALAISÉ (FdG) – Merci, Monsieur le Président. Vous aurez compris, à la lecture de notre motion de rejet, que notre opposition à ce rapport est franche, radicale et réfléchie. Vous allez à rebours de l'histoire, contre l'histoire des luttes progressistes menées partout dans le monde pour l'égalité des droits de toutes et tous. Gérer les inégalités comme vous le proposez ne fera que masquer ou rendre plus présentables les discriminations qui minent notre société. Alors qu'il est urgent que ces politiques publiques développent une approche intégrée, transversale, de l'égalité en déconstruisant les systèmes qui fabriquent ces discriminations, votre Exécutif choisit à l'inverse de ne cibler que les publics et les victimes. L'un ne va pas sans l'autre. Ils se répondent et se nourrissent mutuellement, c'est le cœur de l'action publique. Les politiques publiques doivent accompagner. Elles sont complémentaires d'une bataille indispensable à l'amélioration du vivre-ensemble, où chacun trouverait sa place à égalité. Pire, vous mettez en concurrence les discriminations entre elles. Outre la dangerosité d'un tel choix, il met en lumière la volonté à peine dissimulée de l'exécutif de hiérarchiser des faits sociaux qui ne peuvent et ne doivent pas l'être. Chaque discrimination à sa spécificité. Toutes doivent être combattues avec la même fermeté par les pouvoirs publics, guidés par la seule exigence d'égalité. Nationalement, vous aviez déjà « tué » la Halde, qui avait pourtant marqué un tournant dans la lutte contre les discriminations en offrant un canal unique de réception des plaintes. Voici maintenant que vous nous sortez du chapeau une improbable agence qu'il serait souhaitable d'appeler « agence pour l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations », car, si les mots ont un sens, leur agencement en a tout autant. Ceci ne réglera pas le problème de fond de cette coquille vide, dont les missions, la composition du conseil d'administration et le nerf de la guerre, le budget, ne sont pas abordés. Quant à l'absence du centre Hubertine-Auclert dans ce rapport, c'est une insulte aux femmes, à ses personnels, à ses associations membres, mais au surtout au travail que ce centre a su mener ces dernières années, reconnu par tous, y compris par ONU Femmes. Alors que ce centre devrait être un modèle à consolider, à étendre, nous ne pouvons accepter qu'il disparaisse en étant dilué, perdant de fait une pleine visibilité et contestant l'oppression spécifique des femmes, qui ne touche pas qu'une catégorie particulière de la population, mais bien la moitié de l'humanité. Aimé Césaire, dans son discours sur le colonialisme, résume bien le rapport présenté : « Une civilisation qui s'avère incapable de résoudre les problèmes que suscite son fonctionnement est une civilisation décadente. Une civilisation qui choisit de fermer les yeux à ses problèmes les plus cruciaux est une civilisation atteinte. Une civilisation qui ruse avec ses principes est une civilisation moribonde. » Je crains malheureusement que nous n'en soyons pas loin.

Applaudissements.

M. le Président – Merci beaucoup, Madame MALAISÉ. Si vous le voulez bien, je vais proposer au groupe Socialistes et Républicains et RCDE qui ont fait une proposition de renvoi commune de bien vouloir présenter leur motion de renvoi, et nous ferons, si vous êtes d'accord, une réponse commune du Vice-président, mais bien sûr un vote séparé à l'issue.

Mme FREY (S&R) – La lutte contre les discriminations est une thématique transversale qui doit irriguer toutes les politiques régionales. C'était d'ailleurs le sens de l'amendement de l'exécutif que nous avons adopté en séance en juin dernier. Celui-ci disposait que la Région faisait de la lutte contre toutes les formes de discrimination un axe transversal de toutes les politiques régionales. Le Vice-président devait nous présenter une stratégie de lutte contre toutes ces discriminations d'ici l'automne. C'est l'objet de la présentation d'aujourd'hui. Mais nous sommes bien loin de ce qui avait été annoncé, car pour une politique transversale cruciale, il nous semble qu'un rapport qui ne présente qu'un appel à projets limités à certaines thématiques, qui surtout oublie la prévention, qui fait passer au second plan le soutien aux acteurs qui agissent dans la durée, et qui propose la création d'une agence régionale dont on ne sait quasiment rien sur la gouvernance, les missions, le budget et son articulation avec le Crips, qui a aussi en charge de lutte contre les discriminations LGBT, ou le centre Hubertine-Auclert, ne constitue pas une stratégie de lutte contre ce qui est vécu par nombre de nos concitoyens comme insupportable, d'où notre demande de renvoi pour un examen plus sérieux.

Applaudissements.

M. le Président – Je vous remercie beaucoup, Madame FREY. Monsieur le Vice-président, pour une réponse aux deux motions, la première de rejet, la seconde de renvoi en commission.

M. KARAM – Merci, Monsieur le Président. Nous n'allons pas tourner autour du pot. J'ai l'impression que vous cherchez des arguties pour ne pas faire. Il y a un véritable sujet aujourd'hui en Île-de-France. Nous connaissons ce sujet et le poids des discriminations. Des rapports ont encore été récemment remis au ministre KANNER, à la ministre de la Fonction publique, et la ministre des Outre-mer, sur l'impact social, mais aussi économique et sur l'injustice de ces discriminations. Malgré tout, vous voulez continuer à ne rien faire. Que proposez-vous ? Je ne vous ai pas entendus, dans la précédente mandature, vous plaindre qu'il n'y avait pas de résultat. L'un de vous peut-il me dire quel résultat ont eu tous les budgets que nous avons votés, année après année, sur ces questions ? Quels résultats concrets ont été obtenus ? Quelles condamnations d'entreprises, quelles mises en garde ont été faites ou auraient pu être faites à ce moment-là ? Rien. La vérité, c'est que vous voulez continuer à ne rien faire. Ces questions, qui sont des questions que vous estimez être de votre champ naturel, sont aujourd'hui reprises par notre majorité pour être réglées. Voilà la différence entre vous et nous : vous êtes dans l'incantation, tandis que nous sommes dans l'action, dans l'efficacité.

J'apporterai simplement quelques précisions sur le centre Hubertine-Auclert. L'agence pour l'égalité femmes-hommes et de lutte contre les discriminations lancera une mission de préfiguration. Dans ce cadre-là, le centre Hubertine-Auclert sera un interlocuteur privilégié. Nous aurons tout à l'heure l'occasion d'en reparler puisque vous avez un certain nombre d'amendements qui concernent cette question. Je pense que lorsqu'il y a des avancées sur un sujet, peut-être faut-il, à un moment donné, se dire : « Que n'avons-nous pas fait ? Comment avons-nous trahi notre mission vis-à-vis des Franciliens pour ne pas agir ? Comment, aujourd'hui, pouvons-nous aider la majorité qui s'engage, dans un combat déterminé et difficile, à avancer ? »

Je demande donc le retrait de ces deux motions, sinon le rejet.

M. le Président – Merci beaucoup, Monsieur le Vice-président. C'est l'occasion pour moi de saluer l'excellent travail de Marie-Pierre BADRÉ au titre du centre Hubertine-Auclert. Nous pouvons vraiment la saluer.

Applaudissements.

EXPLICATION DE VOTE

M. le Président – S'agissant de ces deux motions de rejet et de renvoi en commission, y a-t-il des explications de vote particulières ? Monsieur SATOURI, vous avez la parole.

M. SATOURI (EELVA) – Merci, Monsieur le Président. Pour tout vous avouer, chers collègues, notre groupe n'avait pas prévu de voter pour ces motions. Nous étions plutôt dans une logique d'abstention. Mais franchement, je le dis tranquillement au Vice-président KARAM, il faut parfois être mesuré et faire attention à ses arguments. Je vous ai connu conseiller régional d'opposition, membre de la commission citoyenneté, qui gérait cette thématique. Je ne vous ai pas toujours trouvé aussi

véhément qu'aujourd'hui. Je vous ai entendu soutenir des projets associatifs, notamment proches de communautés que vous défendez et de réseaux que vous soutenez, et vous étiez bien content, à l'époque, que la Région Île-de-France soutienne des projets de prévention. Que vous vouliez aujourd'hui, et c'est votre droit en tant que Vice-président, instaurer une nouvelle manière de faire, je peux l'entendre je suis prêt à en débattre avec vous, et je le ferai tout à l'heure. Mais, franchement, Monsieur KARAM, les arguments et les propos que vous venez de tenir sont un gâchis pour le débat apaisé que nous aurions pu avoir sur ce sujet. Pour ce principe, j'appelle mon groupe à changer de position initiale et à voter pour ces motions de renvoi.

Applaudissements. Exclamations.

Mme la Présidente – Monsieur SATOURI, je pense que vous vous êtes exprimé et que vous avez fait part de votre sensibilité. Chacun la respecte. Votre groupe va donc prendre la position qu'il souhaite. Madame MALAISÉ pour une explication de vote.

Mme MALAISÉ (FdG) – Monsieur le Vice-président, je vous rejoins sur le salut adressé à Marie-Pierre BADRÉ, Présidente du centre Hubertine-Auclert, qui fait un travail de qualité. C'est un des angles morts de ce rapport, comme si ce centre était invisible et inexistant. C'est un vrai problème de fond, mais vous ne voulez pas l'aborder, Monsieur KARAM. Vous préférez déplacer le débat à des endroits où, finalement, vous vous sentez beaucoup plus à l'aise. Donc je vais maintenir ma motion de rejet et je vais voter aussi la motion de renvoi du Parti socialiste.

M. le Président – Merci, Madame MALAISÉ. Y a d'autres explications de vote ? Par conséquent, je vais mettre aux voix les deux motions. Tout d'abord, la motion de rejet présenté par le Front de gauche, qui fait l'objet d'un avis défavorable de l'exécutif. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de la motion de rejet n° 1 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, CD, NI

ABSTENTION : FN

REJET

M. le Président – La motion de renvoi en commission. Je considère que les explications de vote ont eu lieu si vous m'y autorisez ? Je vous remercie. Je la mets aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de la motion de renvoi n° 7 (S&R-RCDE)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, CD, NI

ABSTENTION : FN

REJET

Discussion générale

M. le Président – Nous en venons maintenant, et cela tombe bien, à la discussion générale, et c'est Marie-Pierre BADRÉ qui, au titre du groupe Les Républicains, va prendre la parole.

Mme BADRÉ (LR) – Merci, Monsieur le Président. Lutte contre le décrochage scolaire, augmentation du budget de la culture, politique volontariste en faveur de l'emploi et maintenant ce rapport cadre sur les discriminations et l'égalité femmes-hommes prouvent, si besoin en était, que cette lutte et l'égalité femmes-hommes sont une des grandes priorités de Madame la Présidente. Mais la tâche est immense et nous devons avoir du courage, de l'obstination et surtout de l'efficacité. Je commencerai par les discriminations avant de traiter le problème qui m'est cher, celui de l'égalité femmes hommes, non pas que celui-là ne le soit pas, mais ma compétence fait que je serais un peu plus à l'aise sur le deuxième volet de ce rapport, et vous comprendrez pourquoi. En effet, les discriminations explosent de partout, y compris en Île-de-France. Les discriminations comme les discriminants ne peuvent s'écrire qu'au pluriel, a fortiori en ces moments si chahutés. Action et pragmatisme sont les deux mots qui vous animent depuis votre arrivée aux responsabilités, Madame la Présidente, et je n'aurais pas assez des cinq minutes pour démontrer que les lignes bougent réellement. Certains nous reprocheront d'en faire trop, d'aller trop vite, d'autres de ne pas faire suffisamment, laissons ces commentateurs de la vie politique régionale à leurs palabres, car, en attendant, nous faisons. Certes, il existe 21 critères de discrimination prévue par la loi, mais il y en a d'autres, beaucoup plus pernicieux. J'en veux pour preuve votre colère révoltée en voyant l'état de dégradation de certains lycées dans des quartiers ô combien difficiles. Les Franciliens nous ont donné mandat pour en finir avec le saupoudrage, et une forme de clientélisme pourtant dénoncé sous l'ancienne mandature, et donc pour plus d'équité. C'est pour cela que nous réorientons l'approche de la Région

en ce qui concerne les subventions aux associations contre les discriminations. L'argent du contribuable ne sera utilisé que si les associations répondent à des appels à projets devenu plus clairs, ces appels à projets permettant de faire naître des appuis juridiques aux victimes de discrimination et des suivis de poursuites judiciaires qui représentent un arsenal considérable pour améliorer le quotidien de ses victimes dans leur parcours chaotique. Rester pragmatique, c'est se donner la possibilité de constamment pouvoir s'adapter de manière à répondre avec plus de justesse aux attentes des Franciliennes et des Franciliens. C'est pourquoi chaque année nous définirons des champs d'action prioritaire, et le Vice-président vient de les nommer pour 2016. La Région, par ces aides, doit pouvoir contribuer à une sensible réduction de ces discriminations et prendre en compte les victimes dans leur parcours, trop souvent si compliqué. Toutes les discriminations sont insidieuses et dévastatrices, et touchent toutes les catégories de la population. C'est donc une démarche innovante que nous lançons, et nous nous donnons les moyens de pouvoir préciser les situations sur lesquelles intervenir, définir et soutenir les publics en détresse. Mais il convient aussi de doter, vous l'avez dit, d'un bras armé cette lutte pour affirmer puissamment l'engagement de la Région, et plus particulièrement du vôtre, Madame la Présidente. Après avoir nommé une déléguée spéciale à l'égalité femmes-hommes, une référente en matière de harcèlement sexuel, vous souhaitez créer une agence régionale pour l'égalité femmes-hommes et contre les discriminations, première structure de ce type sur l'ensemble du territoire de l'Île-de-France comme sur l'ensemble du pays. Que de changements en quelques mois. Mais aussi, quelle espérance .

Si le rapport est d'abord un rapport sur les discriminations et pour l'égalité femmes-hommes, vous avez sans doute vu que l'agence régionale s'appellera « Égalité femmes-hommes et discriminations ». Cette inversion n'est pas anodine. Les femmes représentent en effet la majorité dans notre pays, soit 52 % de la population. La lutte pour l'égalité femmes-hommes est un enjeu essentiel pour réduire les discriminations, et plus particulièrement celle des femmes. C'est d'abord l'égalité femmes-hommes et le travail qui doit être fait qui permettront la diminution des discriminations contre les femmes. Mais parvenir à l'égalité femmes-hommes demande du temps, beaucoup de temps, de l'énergie, beaucoup d'énergie, et surtout l'implication des uns et des autres à nos côtés. Point de salut dans ce combat, si nous ne sommes pas hommes et femmes dans ce travail si long. La Région est déjà reconnue pour ses actions de promotion de l'égalité femmes-hommes, que nous pourrions continuer de valoriser par le biais de l'agence régionale. Votre détermination, Madame la Présidente, et votre efficacité vont nous permettre de faire un grand pas en avant, car il y a urgence. En effet, depuis quelque temps, les droits des femmes régressent sensiblement, et en particulier s'agissant des violences et du harcèlement le compte tenu de cette innovante structure fera l'objet d'une mission, confiée à Florence PORTELLI, qui aura à cœur, j'en suis convaincue, d'interpeller tous les acteurs voulant s'impliquer dans la création de cette agence et écrire avec eux un nouveau livre où tant de pages sont encore blanches.

Ce rapport qui nous est présenté est donc un cadre qui, certes, pourra évoluer, pourra s'améliorer au fur et à mesure des besoins, mais qui devrait nous permettre de fixer notre action en la matière avec efficacité et équité. Permettre aux femmes et aux hommes de n'être jugés que sur ce qu'ils font, respectés pour ce qu'ils sont, c'est ce qui doit être le ciment de notre unité républicaine. Voilà l'ambition de cette délibération.

Applaudissements.

M. le Président – Merci beaucoup, Marie-Pierre, pour cette excellente intervention. Monsieur TEMAL, vous avez la parole pour le groupe Socialistes et Républicains.

M. TEMAL (S&R) – Merci, Monsieur le Président. Quelques mots, Monsieur KARAM. D'abord, il serait bon que nous évitions, dans cette assemblée, les attaques et les faux débats, puisque personne n'est pour ne rien faire. Je crois que nous sommes donc d'accord sur le constat, les uns les autres, et comme vient de le faire votre délégué. Là où nous avons un problème, c'est sur les moyens d'action, parce que dans votre histoire, tout se mélange. Cette stratégie régionale, je reviendrai dessus, semble être une stratégie partagée par beaucoup sur les bancs de votre majorité, à en croire la présence des uns et des autres aujourd'hui. Cependant, une stratégie qui se termine par un appel à projets, c'est un peu léger. Je note, et je m'en félicite, que vous parlez de rupture et puis, juste après, vous indiquez que la prévention restera importante. Oui, pour la jeunesse, la prévention est importante, et je vous invite à ne pas inventer. Quand vous dites que la Région sanctionnera : non, des associations pourront mener des actions. Là aussi, faisons attention aux propos que nous tenons. Il est dommage, encore une fois, qu'il n'y ait pas de stratégie globale, que ce ne soit un appel à projets, comme je vous le disais en commission, que sur une seule fois et non pas des actions durables et de façon continue sur l'ensemble de l'année sur les associations. Et puis, pour être un peu taquin et laisser un peu de temps à mes collègues quand même, j'ose espérer que votre volonté, votre ambition, qui malheureusement ne se traduit pas, encore une fois, dans les actes, mais, je l'entends, pourra aussi s'appliquer parfois à quelques propos de responsables politiques. Je crois savoir d'ailleurs vous êtes engagé dans un prochain scrutin. Il serait bon que là aussi, les politiques ne soient pas seulement ceux qui parlent de lutte contre les discriminations, mais peut-être évitent dans leurs prises de parole de tenir ce type de propos qui sont assez discriminants, assez vexatoires, comme ce que nous avons pu entendre ici, dans l'hémicycle, notamment sur la question du mariage pour tous. Si nous pouvons, faire en sorte que vos collègues qui voteront ce texte essaient d'appliquer ces principes à eux-mêmes.

Applaudissements.

M. le Président – Merci beaucoup, Monsieur TEMAL. Quelqu'un souhaite encore parler ? Le Front de gauche ? Il vous reste deux secondes. Pour le Front national, Madame DE FREITAS.

Mme DE FREITAS (FN) – Merci, Monsieur le Président. Nous nous sommes toujours battus contre les discriminations quelles qu'elles soient, cependant il faut faire attention à ce que ce combat ne divise pas encore plus notre société, déjà bien malmenée. La gauche s'est toujours autoproclamée à l'avant-garde de cette lutte. Dans son ambition idéologique, elle en est même arrivée à croire qu'elle en avait le monopole. Le chemin de l'enfer est pavé de bonnes intentions, et le combat contre les discriminations ne doit pas passer par une communautarisation de la France. Pourquoi accorder un traitement préférentiel aux populations d'origine immigrée lorsque l'article premier de la Constitution française fait de la non-discrimination un principe absolu ? Cet article prévoit que la République assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens, sans distinction d'origine, de race ou de religion. De plus, beaucoup d'associations en charge de ce sujet et susceptibles de répondre à l'appel d'offres confondent l'égalité et l'égalitarisme. Comme disait Raymond ARON, « l'égalitarisme doctrinaire lorsqu'il s'efforce vainement de contraindre la nature biologique et sociale, et il ne parvient pas à l'égalité, vise à la tyrannie ». Ainsi certains pensent qu'il faudrait couper les jambes des personnes de grande taille pour que tout le monde soit à la même hauteur...

Exclamations.

Cette vision n'est pas la nôtre. Cette logique conduit un jour ou l'autre à appliquer les politiques de discrimination positive. Les mesures de discrimination positive peuvent avoir des répercussions négatives telles que la dévalorisation d'un diplôme, l'encouragement du communautarisme, la création d'un sentiment d'injustice de la part des personnes en difficulté ne faisant pas partie du groupe favorisé par la politique de discrimination positive. En 2007, BEL HADJ, Président de l'Observatoire économique des banlieues, affirme dans son ouvrage *Trop français ou Français de trop ?*, que la discrimination positive est un concept d'inspiration raciste, qu'un tel système attise les tensions raciales, et qu'il constituerait un point de rupture avec notre histoire.

Vous souhaitez mettre en place le *testing*, cette méthode qui a été empruntée à la Grande-Bretagne, consistant à faire constater par huissier les discriminations de tous types. Son coût est élevé et l'efficacité n'est pas à la hauteur des attentes. En tout cas moi, je n'assumerai jamais personne avec mes origines étrangères, car je suis fière d'être française.

Exclamations.

De plus, vous voulez créer une agence régionale pour l'égalité femmes-hommes et de lutte contre les discriminations, un énième comité Théodule, encore un réflexe socialisant ne changeant en rien l'ancienne majorité, budgétivore, incontrôlée, qui consommera l'argent des contribuables sans aucun résultat tangible. L'UMPS se vérifie un peu plus chaque jour.

Vous parlez de faire respecter l'égalité entre les hommes et femmes, mais les partis comme l'UMP et le PS respectent très peu la règle de la parité, en ne proposant pas autant d'hommes que de femmes aux candidatures, car ils savent que le nombre d'élus, en définitive, rapporte nettement plus que le coût des pénalités financières pour non-respect de la parité. Comme le disait André ISAAC, « Les leçons ne servent généralement qu'à ceux qui les donnent. »

En prenant en compte le risque élevé de communautarisation, d'égalitarisme et de gabegie budgétaire, nous sommes dans l'obligation de voter contre ce texte.

Applaudissements.

Madame PÉCRESSÉ reprend la présidence.

Mme la Présidente – Merci. La parole est au groupe RCDE, Monsieur AÏT.

M. AÏT (RCDE) – Merci, Madame la Présidente. Le rapport qui nous est présenté vise à renforcer la lutte contre les discriminations et à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes. Si nous y souscrivons bien entendu, ce rapport, sur le fond comme sur la forme, est décevant à bien des titres. Il fait, et c'est devenu une marque de fabrique, la part belle aux attaques politiciennes, alors même que la précédente majorité avait été extrêmement active dans la lutte contre les discriminations et l'égalité femmes-hommes. Par ailleurs, ce rapport ne propose que peu d'initiatives novatrices et concrètes à même de faire reculer efficacement cette discrimination sur le territoire francilien. Malgré un concert de bonnes intentions, les mesures contenues dans ce rapport illustrent l'aspect artificiel du traitement de ces enjeux. Ainsi, il aurait été pertinent d'inclure les discriminations fondées sur l'identité ou l'orientation sexuelle dans votre plan d'actions, pour lutter contre les discriminations dans le secteur de l'emploi. Plus encore, si vous réaffirmez la nécessité de lutter contre les inégalités salariales entre hommes et femmes, le respect de cette obligation légale n'apparaît nullement comme condition préalable pour traiter avec la Région. Les élus du groupe RCDE vous présenteront des amendements en ce sens.

Sur des enjeux aussi fondamentaux que la lutte contre les discriminations et l'égalité femmes-hommes, qui concernent l'ensemble des Français, la Région Île-de-France a une responsabilité à assumer, un rôle moteur à jouer afin que l'ampleur et la réussite de ces initiatives en la matière puissent servir de modèles sur l'ensemble du territoire de la République.

Applaudissements.

Mme la Présidente – Merci. La parole est au groupe EELVA, Monsieur SATOURI.

M. SATOURI (EELVA) – Merci, Madame la Présidente. Ce rapport comporte de bons ingrédients, d'ailleurs il reprend en grande partie le constat est le contenu de l'ancienne mandature. Mais additionné des bons ingrédients ne suffit pas pour faire un bon gâteau. Cela dépend d'un certain nombre d'éléments, et notamment du talent du cuisinier. Je vais donc concentrer mon intervention sur deux éléments qui pourraient rendre ce gâteau indigeste. Le premier est le traitement de la question de l'égalité femmes-hommes. Nous estimons, et je pense que Madame la déléguée spéciale sera d'accord avec nous, qu'il y a une spécificité à traiter la question de l'égalité femmes-hommes. Ce n'est pas une discrimination comme les autres, elle ne se construit pas comme les autres, et il y a besoin de la traiter de manière spécifique. La question qui en découle – vous ne le dites pas et je veux que vous le précisiez, Monsieur le Vice-président – est la suivante : y aura-t-il ou non pérennité du centre Hubertine-Auclert ?

Ensuite, je vois plutôt d'un bon œil la création de la grande agence de lutte contre les discriminations. Je n'ai aucun problème avec le fait que le Vice-président ait l'ambition d'aller faire des *testings*, de repérer les entreprises qui font de la discrimination à l'embauche, de les sanctionner, encore faut-il nous décliner les moyens et pousser la Région tout au long des délibérations qu'elle va prendre, par exemple en termes de développement économique, de prévoir des modalités qui sanctionnent les entreprises qui ne jouent pas le jeu sur ces questions-là. Je n'ai donc aucun problème avec cela, si ce n'est mon deuxième ingrédient : cette agence sera-t-elle l'interface entre les structures de terrain, qui font le travail de prévention sur les discriminations – et il faut continuer à le faire parce que sanctionner les actes illégaux, c'est une chose, mais traiter la cause est aussi important ? Les acteurs continueront-ils à avoir un lien direct avec notre institution ou bien cette agence sera-t-elle l'interface ? Cela n'est précisé nulle part. Merci pour vos précisions, Monsieur le Président, qui détermineront notre positionnement pour la suite.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur SATOURI. La parole est à Madame LAMIRÉ pour le groupe CD.

Mme LAMIRÉ-BURTIN (CD) – Merci, Madame la Présidente. Lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité femmes-hommes, tels sont les combats des pouvoirs publics. Depuis plusieurs années les discriminations sont multiples. Le défenseur des droits recense plus de 20 critères prohibés par la loi. Elles impactent frontalement un grand nombre de citoyens dans l'accès au logement, à l'éducation, sans oublier l'accès à l'emploi. Ce dernier critère de discrimination fait l'objet de débats récurrents en France, et malgré les lois successives, ce phénomène est toujours présent, et même croissant dans le contexte économique actuel. La crise de l'emploi rend la sélectivité à l'embauche d'autant plus grande et accroît le risque de traitement inégalitaire. Ces inégalités sur le marché du travail représentent un coût pour l'économie. Lorsque nous recrutons l'élite dans une fraction de la population, c'est extrêmement coûteux et nous nous privons de talents. Nous en voulons pour preuve le rapport de France Stratégie, remis cette semaine à la ministre du Travail, sur le coût des discriminations. Le constat est alarmant, puisqu'il avance que la correction des inégalités en matière d'accès à l'emploi et aux postes les plus élevés permettrait de faire gagner 150 milliards d'euros à l'économie française en vingt ans. Les collectivités peuvent aussi agir directement sur la réduction des inégalités à l'emploi. Un rapport rendu en juin dernier au Premier ministre montre que des discriminations importantes subsistent dans le recrutement public, notamment envers les femmes, les personnes hors de France et les résidents des quartiers dits « difficiles ». Nous attendons de la Région qu'elle suive les recommandations de ce rapport, notamment au sujet de la composition des comités de recrutement. Lutter contre les discriminations, c'est aussi développer des actions de prévention, sensibiliser, éduquer pour anticiper et identifier des situations de discrimination. Diffuser les bonnes pratiques et former les individus dans leur pratique professionnelle sont également des actions complémentaires pour l'équité sociale. La Région Île-de-France est la région la plus riche d'Europe, mais c'est aussi la région qui connaît le plus d'inégalités économiques et sociales dans notre pays, et elles y progressent très vite. C'est pourquoi notre groupe soutient tout naturellement cette politique régionale qui vise à développer dans son périmètre d'action de nouvelles aides pour soutenir les initiatives des acteurs locaux, afin de lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité femmes-hommes.

Le groupe Centre et Démocrates se félicite également que le défenseur des droits soit associé à cette démarche. Il demeure le premier contact de nombreuses victimes de discrimination en France. Nous serons néanmoins attentifs sur les conditions concrètes de son implication dans l'établissement du cahier des charges de cette aide exceptionnelle pour des projets innovants.

Il ne faut pas non plus négliger la responsabilité des pouvoirs publics dans la perpétuation de certaines discriminations. Le groupe Centre et Démocrates souhaite que la nouvelle agence permette à la Région de traiter ce problème de manière

cohérente dans l'ensemble de son rayon d'action en particulier en matière de construction de logements et de développement économique.

Applaudissements.

Mme la Présidente – Merci. La parole est à Madame DELEPAULE.

Mme DELEPAULE (UDI) – Merci, Madame la Présidente. Vous faites de la lutte contre les discriminations et l'égalité entre les hommes et les femmes une de vos priorités régionales, comme en témoigne la création, pour la première fois, d'une délégation spéciale à l'égalité femmes-hommes, avec à sa tête Marie-Pierre BADRÉ, et l'accord signé par notre collègue Béatrice de LAVALETTE, déléguée au dialogue social, avec cinq organisations syndicales sur l'égalité professionnelle femmes-hommes. Nous ne pouvons que nous réjouir de ces actes concrets qui illustrent bien cette volonté politique. Dans votre rapport, vous définissez plusieurs axes, dont l'accompagnement juridique, axe prépondérant dans ce domaine. Un des volets de votre dossier concerne le principe de création d'une agence régionale pour l'égalité femmes-hommes et de lutte contre les discriminations. Si nous ne contestons pas le principe de création d'une agence, qui met en avant cette politique régionale, notre groupe émet en l'état quelque réserve sur les modalités de création de cette structure, notamment eu égard au centre Hubertine-Auclert, qui est un organisme associé de la Région et qui traite également de cette politique régionale. Ce centre a pour principaux objectifs la sensibilisation des publics à la nécessité de lutter contre les inégalités et les discriminations fondées sur le sexe, la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et la production d'expertise dans ce domaine. Ce centre a été décrié sous la précédente mandature, notamment pour sa gestion et son doublon avec l'observatoire des violences faites aux femmes. Il n'en reste pas moins que cet organisme est reconnu parmi les professionnels qui traitent du droit des femmes. J'en atteste, et ma collègue Clotilde DEROUARD vient de lancer la création d'un groupe de travail concernant la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants. Ce groupe réunit des professionnels de la santé, de la justice, des départements, des services sociaux et des associations de défenses dans ce domaine. Depuis le début de la mandature, de gros efforts budgétaires ont été réalisés, notamment sur les locaux, puisqu'aujourd'hui, le centre Hubertine-Auclert a emménagé dans les locaux de la Région, ce qui permet de réaliser d'importantes économies, comme nous l'a présenté sa Présidente, Marie-Pierre BADRÉ. L'audit sur les organismes associés, qui doit être bientôt rendu, nous apportera un éclairage sur l'avenir de cet organisme et nous aurons alors plus d'éléments pour nous prononcer sur cette nouvelle agence régionale pour l'égalité femmes-hommes et de lutte contre les discriminations. Comme vous le savez, l'UDF, avec Simone VEIL, incarnée aujourd'hui par l'UDI, a toujours combattu pour le droit des femmes, et sur toutes les questions liées à l'égalité hommes-femmes. Elle reste la référente des valeurs de notre groupe, qui restera donc attentif à l'évolution de l'articulation de ces différents organismes, afin que cette politique régionale puisse être portée au mieux par le Conseil régional.

Applaudissements.

Mme la Présidente – Merci. La parole est au Vice-président.

M. KARAM – Merci, Madame la Présidente. Je veux saluer d'abord Marie-Pierre BADRÉ, sa détermination et son engagement. Elle n'a pas attendu de présider le centre Hubertine-Auclert pour montrer toute sa volonté de faire avancer cette cause essentielle qui est l'égalité femme-hommes. Je veux lui dire publiquement : Merci, Marie-Pierre, nous comptons sur toi dans notre majorité pour nous permettre de voir plus clair dans le futur.

Madame LAMIRÉ a raison d'évoquer le coût pour l'économie des discriminations. Le rapport chiffre ce coût à 150 milliards d'euros sur vingt ans. C'est un véritable sujet, et c'est d'autant plus un sujet important que l'Île-de-France est la première Région impactée en raison de la diversité des origines des populations des Français qui résident.

Je voudrais saluer aussi d'intervention de Madame DELEPAULE, et la rassurer. Nous aurons l'occasion d'en reparler plus tard, mais vous avez porté ce qu'Eddie AÏT, Monsieur SATOURI et Monsieur TEMAL ont aussi dit. Sur la question du centre Hubertine-Auclert, il nous faut être très clair : l'agence pour l'égalité femmes-hommes et de lutte contre les discriminations mènera une mission de préfiguration qui sera attribuée à Florence PORTELLI, qui prendra attache avec tous les groupes, avec le centre Hubertine-Auclert, et qui nous remettra un rapport que nous aurons l'occasion de revoir ensemble. Il y aura donc un autre débat sur cette agence. Ne crions pas au loup avant de voir le projet final.

Je peux saluer ici la modération de Monsieur TEMAL, que je trouve constructif, ainsi que Monsieur SATOURI, sur les critiques ou bien les propositions qu'ils ont pu apporter, et dire par contre qu'ils n'ont peut-être pas lu tout ce que nous disions dans la délibération. Bien entendu, Monsieur AÏT, dans la discrimination à l'emploi, nous allons aborder des questions liées à l'identité actuelle et à l'apparence, puisque les 21 critères de discrimination seront applicables pour notre délibération. Nous mettrons simplement une alerte sur quelques critères que nous avons définis, mais tous les critères de la loi seront concernés par les cinq thématiques : emploi, avec la prévention, puisque nous travaillerons avec les PME, avec le logement, le sport, la formation, les atteintes aux biens et aux personnes liées à l'appartenance religieuse, à l'origine ou à l'apparence physique. Toutes ces questions de société qui nous taraudent seront donc abordées.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur le Vice-président. Vous avez donc bien compris l'esprit de notre démarche, qui est d'être dans l'action. À la Région, nous avons beaucoup étudié, beaucoup observé et beaucoup parlé des discriminations, mais à un moment donné, il faut agir et être dans le concret. Or nous souhaitons aider à la prévention concrète des discriminations sur le terrain, et nous parlons de toutes les formes de discrimination, quelles qu'elles soient et partout où elles se trouveront. C'est un peu le caractère novateur de ce dispositif que d'être sur tous les types de discrimination sans distinction, sans hiérarchie, mais avec l'idée que chaque Francilien a la même dignité, les mêmes droits et a droit au même respect, et que nous n'accepterons pas les replis qui conduisent à exclure l'autre, quelle que soit la nature de cette exclusion. Je pense que c'est pour cela que ce dispositif ne ressemblera à aucun autre.

Article 1

Amendement n° 80 (S&R)

Mme la Présidente – Nous allons passer à l'examen du projet de délibération. À l'article 1, j'ai un amendement du groupe S&R, 19 secondes. Il est défendu. Monsieur le Vice-président.

M. KARAM – Merci, Madame la Présidente. J'en appelle au retrait, sinon au rejet, tout simplement parce qu'il est évident que les publics jeunes font partie des publics concernés par tous les dispositifs que nous mettons en place. En l'espèce, les quotas ne sont pas pertinents. Nous voulons juger la qualité des projets au regard des critères d'éligibilité. Par ailleurs, je tiens à vous rassurer, je l'ai dit en exposé des motifs, les subventions biennales et triennales sont prévues avec un financement dégressif en années 2 et 3, afin d'assurer une dynamique des candidatures et permettre le conventionnement avec de nouveaux partenaires. Donc, l'action que nous menons s'inscrit bien évidemment dans la durée.

Mme la Présidente – L'amendement est-il maintenu ? Il est maintenu. Avis défavorable de l'exécutif. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 80 (S&R)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, FN, UDI, CD

ABSENT : NI

REJET

Amendement n° 98 (FN)

Mme la Présidente – Amendement 98, FN. Défendu ? Monsieur de SAINT JUST, six secondes.

M. de SAINT JUST (FN) – Le *testing* est un procédé déloyal, et jamais vous ne pourrez faire appliquer un procédé déloyal. Nous avons là une conception totalement différente de la vôtre.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur de SAINT JUST. Monsieur le Vice-président.

M. KARAM – Nous avons aussi un autre point de désaccord fondamental, c'est que, systématiquement, vous semblez obsédé par le « traitement préférentiel » aux populations d'origine immigrée. Vous voyez cela partout, alors que nous disons bien, et nous avons listé, dans notre délibération, toute une série de populations. C'est votre responsabilité. Je vous rappelle que la jurisprudence française a consacré le *testing*. Celui-ci produit des effets et, aujourd'hui, il porte des résultats, voilà pourquoi nous allons utiliser cet outil, qui est un outil parmi d'autres, mais qui est un outil efficace. J'en appelle donc au retrait, sinon au rejet de votre amendement.

Mme la Présidente – Est-il maintenu ? Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 98 (FN)

POUR : FN

CONTRE : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FdG, RCDE

ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Je mets au vote l'article 1. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 1

POUR : LR, UDI, CD

CONTRE : FN

ABSTENTION: S&R, EELVA, FdG, RCDE

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 2

Amendements n° 99 (FN), 81 (S&R) et 11 (RCDE)

Mme la Présidente – à l'article 2, j'ai un amendement 99, FN. Défendu ? Défendu. Monsieur le Vice-président. Réponse commune sur les trois amendements, et vote dissocié. Amendement 81, 19 secondes, S&R. Madame MELIANE.

Mme MELIANE (S&R) – Notre inquiétude est bien évidemment le centre Hubertine-Auclert, d'autant plus que l'ancienne mandature s'était battue pour que la question de l'égalité entre les hommes et les femmes soient gérées par un centre de ressources autonome. Que va donc devenir la question de l'égalité entre les hommes et les femmes ? Nous avons peur que cette agence régionale de lutte contre toutes les formes de discrimination face que l'existence du centre Hubertine-Auclert ne soit plus justifiée et que, surtout, la question de l'égalité entre les hommes et les femmes soit diluée dans toutes les questions des luttes contre toutes les formes de discrimination.

Applaudissements.

Mme la Présidente – Amendement 11, RCDE.

M. AÏT (RCDE) – La discrimination dans le monde du travail à l'encontre des personnes homosexuelles est une réalité trop souvent oubliée. Le présent amendement vise donc à combler l'absence de référence à cette discrimination dans les priorités régionales de l'appel à projets, concernant plus particulièrement les discriminations dans le domaine de l'emploi.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur AÏT. Des réponses, Monsieur le Vice-président ?

M. KARAM – La dernière question est évidemment un peu différente. J'ai déjà eu l'occasion de vous le dire – vous le constaterez et c'est inscrit très clairement –, mais cette spécificité dans la discrimination est évidemment prise en compte, comme les vingt et une autres formes de discrimination. Je vous rassure donc, Monsieur AÏT : que ce soit sur l'emploi, le logement, dans le sport ou ailleurs, vous avez une prise en compte de ces discriminations liées à l'orientation voire l'identification sexuelle.

S'agissant de la suppression de cette agence que nous projetons de la part du FN, où les craintes que cela impacte le centre Hubertine-Auclert, je rappelle quand même que la création officielle de cette agence fera l'objet d'un rapport spécifique qui sera opposé aux salariés à l'issue d'une période de préfiguration, dans l'objet justement de préciser son mode de gouvernance, ses missions et ses modalités d'organisation. Cela permettra également de clarifier les liens transversaux qui doivent exister entre les différentes initiatives qui alimentent la stratégie régionale sur le sujet, en particulier en matière d'égalité femmes-hommes et de lutte contre les discriminations, et notamment celles portées par le centre Hubertine-Auclert et le Crips. Voilà pourquoi j'appelle au retrait, sinon au rejet, de ces trois amendements.

Mme la Présidente – Les amendements sont-ils maintenus ? Je vais donc les mettre aux voix. Amendement 99, FN. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 99 (FN)

POUR : FN

CONTRE : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FdG, RCDE

ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Amendement 81, S&R. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 81 (S&R)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Amendement 11, RCDE. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 11 (RCDE)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Nous allons voter l'article 2. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 2

POUR : LR, UDI, CD

CONTRE : S&R, FN, RCDE

ABSTENTION : EELVA, FdG

ABSENT : NI

ADOPTION

Article 3

Mme la Présidente – Article 3. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 3

POUR : LR, UDI, CD

CONTRE : FN

ABSTENTION: S&R, EELVA, FdG, RCDE

ABSENT : NI

ADOPTION

Articles additionnels

Amendements n° 12 (RCDE) et 51 (EELVA)

Mme la Présidente – J'ai des amendements aux articles additionnels. Deux amendements en réponse commune le 12, RCDE. Monsieur AÏT.

M. AÏT (RCDE) – Il est défendu, Madame la Présidente.

Mme la Présidente – Défendu. Amendement 51, EELVA. Défendu ? Défendu. Monsieur le Vice-président.

M. KARAM – Merci, Madame la Présidente. Évidemment, la Région a fait de l'égalité salariale entre femmes et hommes une priorité. Nous avons nommé une déléguée. Vous aurez l'occasion, prochainement, d'avoir des compléments sur toutes ces questions de violences faites aux femmes, de discriminations. Nous allons compléter le dispositif, mais, en l'état, nous ne pouvons pas accepter vos amendements parce que nous avons voté, en mars 2016, un choc de simplification pour mettre fin aux nombreuses normes qui régissent les dispositifs régionaux. Nous savons très bien que ces modulations engendrent des effets pervers et des difficultés d'application et d'évaluation. Ajouter une conditionnalité supplémentaire dans l'attribution des aides régionales ou des marchés publics serait donc contraire à cette démarche de simplification et apparaîtrait comme un critère discriminant qui ne s'inscrit pas dans le Code des marchés publics. Je demande donc le retrait, sinon le rejet de ces deux amendements.

Mme la Présidente – Ils sont maintenus tous les deux ? Nous allons donc mettre aux voix. Amendement 12, RCDE. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 12 (RCDE)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Amendement 51, EELVA. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 51 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Amendement n° 50 (EELVA)

Mme la Présidente – J'ai un amendement 50, EELVA. Défendu ?

M. SATOURI (EELVA) – Nous voulons que soit affirmée la pérennité du centre Hubertine-Auclert.

Mme la Présidente – Défendu. Monsieur le Vice-président.

M. KARAM – Nous avons déjà eu l'occasion de nous exprimer sur le centre Hubertine-Auclert, sur la mission de préfiguration et les propositions qui seront faites par la suite. Je n'y reviens donc pas. Je demande le retrait, sinon le rejet de votre amendement, qui nous paraît à ce stade sans objet.

Mme la Présidente – Est-il maintenu ? Maintenu. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 50 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Nous arrivons au vote de la délibération dans son ensemble. Y a-t-il des explications de vote ? Tout n'a pas été dit. Madame MALAISÉ.

EXPLICATION DE VOTE

Mme MALAISÉ (FdG) – Une première chose que je n'ai pas dite dans la présentation de la motion de rejet : les modalités que vous établissez avec ce nouveau dispositif ne permettront aux petites associations, et particulièrement à celles qui étaient implantées localement, de bénéficier des aides régionales. Leur travail est pourtant essentiel du point de vue du maillage associatif sur l'ensemble de notre territoire francilien. À elles seules, elles structurent une réponse et une présence de proximité, en particulier sur la question des discriminations. Le travail qu'elles fournissent ne pourra pas être pris en main par de grosses associations. En outre, vous faites entrer les TPE et les PME sur un budget réduit, ce qui signifie que, de façon mécanique, les associations verront le soutien régional diminuer.

Un rapport est sorti cette semaine sur le coût des discriminations au travail. : Le PIB pourrait être augmenté de 7 %. Sur cette hausse de 7 %, 97 % tiendraient à l'accès des femmes à l'emploi à des postes élevés. La Région pourrait agir en conditionnant notamment les subventions aux entreprises qu'elle verse en demandant à ces entreprises des critères sur l'accès des femmes à des postes élevés. Elle ne le fait pas, elle ne veut pas le faire.

Beaucoup l'ont dit, nous vous l'avons dit depuis le début du mandat, nous tenons, comme l'ensemble du mouvement féministe, qui lutte pour l'égalité des droits entre les femmes et les hommes, à ne pas dissoudre la question de l'oppression spécifique des femmes dans la lutte contre toutes les discriminations.

Applaudissements.

Nous tenons à l'autonomie et à l'indépendance du centre Hubertine-Auclert. Plusieurs fois, vous avez été interpellés, votre réponse est une réponse floue. Et quand c'est flou, il y a un loup, donc nous allons nous abstenir.

Applaudissements.

Mme la Présidente – Monsieur TEMAL.

M. TEMAL (S&R) – Merci, Madame la Présidente. C'est toujours intéressant d'entendre le Front national, ici comme ailleurs. On nous vend une image apaisée, mais ce qui est bien, au moins, ici – et c'est d'ailleurs dommage que ce ne soit pas diffusé –, c'est qu'il est question de haine, puisqu'on nous parle de population d'origine immigrée. C'est vraiment du FN, et donc au moins la situation est claire, et je remercie le FN d'avoir cette franchise ici, pas ailleurs, de nous exprimer cette vision quasiment rationaliste des rapports dans la société française, cette vision qui amène plutôt la haine qu'autre chose.

Exclamations.

Vous avez du mal à vous contenir quand on vous rappelle vos propos nauséabonds.

Monsieur le Vice-président, merci, d'abord, pour vos propos à mon égard, mais, c'est un rapport du regret. C'est un vrai regret, car vous nous annoncez toujours une grande stratégie, mais, malheureusement, comme dirait un ancien Président, cela fait pschitt, il n'y a plus grand-chose. Sur votre agence, nous pourrions imaginer des actions intéressantes. Il faudra retravailler l'argumentaire de votre explication sur la préfiguration. Vous nous dites : « il y aura une préfiguration. Nous verrons tout cela va fonctionner. », Mais rien sur les orientations, sur le budget, sur les missions, sur l'articulation avec le centre Hubertine-Auclert ou le Crips, sur la gouvernance. En fait, vous nous demandez de donner un chèque en blanc, et comme vous ne dites que c'est un chèque très important, et vous avez raison : la lutte contre les discriminations et l'égalité femmes-hommes, nous ne pouvons pas nous résoudre à vous donner ainsi un chèque en blanc. Nous aurions aimé que la voie de la sagesse ou à reporter ce rapport, à le retravailler et à faire en sorte que nous puissions, dans une prochaine séance, avoir un projet global, puisque c'est une ambition.

Et puis le dernier regret concerne l'avenir des subventions aux associations. Vous le dites vous-même : première année, 100 %, et puis après dégressivité. Nous savons bien que c'est un travail de longue haleine, que ces associations, parfois de quartier, doivent être aidées de façon durable. C'est donc un rapport du regret, qui n'est pas à la hauteur des ambitions ni de la problématique posée.

Un dernier mot, Monsieur le Vice-président, sur l'étude de France stratégie que vous citez : oui, c'est vrai, 150 milliards potentiellement de PIB supplémentaires sur vingt ans, mais je vous invite, derrière cela, à ne pas oublier que ce sont des hommes et des femmes qui vont souffrir, et donc, au-delà du chiffre économique, c'est de nos compatriotes dont nous parlons. Pour toutes ces raisons, nous serons dans le regret de nous abstenir sur ce projet de rapport.

Applaudissements.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur TEMAL. Une autre explication de vote ? Le groupe FN.

M. LEGRAND (FN) – Merci, Madame la Présidente. La dernière fois que j'ai entendu parler de discrimination femmes-hommes, c'était ici même, en commission permanente, quand certaines élues, mères de famille, nous expliquaient avec beaucoup de sérieux avoir inscrit leur fille à la danse classique, versant ainsi dans un formidable cliché de stéréotypes de genre sans même s'en rendre compte, et se félicitant ensuite que l'arrivée de tutus bleus était un vrai progrès pour casser le monopole stéréotypant du tutu rose. Nous en sommes là de la réflexion sur les discriminations femmes-hommes aujourd'hui, et pendant ce temps, les mêmes vont vous expliquer qu'un formidable outil d'oppression et de soumission des femmes, un accessoire qui marque visiblement leurs conditions inférieures aux hommes, ne pose pas de problème et relève de leur stricte liberté de choix, qu'il soit rose ou bleu – je faisais bien entendu référence au burkini.

Exclamations.

Voilà la dualité des bien-pensants olfactifs sur la discrimination femmes-hommes, et si ces propos visaient ici surtout mes collègues de gauche, la droite n'est pas en reste, car, si nous regardons la liste des investitures desdits républicains aux législatives, nous remarquons certes un semblant de parité, mais avec ce détail de taille que la quasi-totalité des circonscriptions sûrement éligibles reviennent à des hommes. Quelle belle hypocrisie .

Exclamations.

Alors, on dira que le Front national est l'ennemie femme, qu'il a une vision réactionnaire simplement parce qu'il respecte le choix de celles qui préfèrent, à un moment de leur vie, être mères que de faire carrière.

Exclamations.

Alors seulement voilà, la Présidente du Front National, Marine LE PEN, sera sous peu la première femme Présidente de la République et le plus jeune député de France est aussi une femme, et elle est au Front national.

Exclamations.

Nous n'avons donc pas de leçon à recevoir sur ce point, et nous ne soutiendrons pas votre bal de tartuffes. Nous ne participerons pas à vous donner bonne conscience, et nous voterons donc en conséquence contre votre texte.

Applaudissements.

Mme la Présidente – Permettez-moi, Monsieur LEGRAND, de douter de la capacité d'une femme qui ne soit pas la fille ou la petite-fille du fondateur du Front National à accéder à ce genre de poste.

Applaudissements.

Une explication de vote, Monsieur SATOURI.

M. SATOURI (EELVA) – Merci, Madame la Présidente. Monsieur le Vice-président, vous l'aurez compris, sinon partageons le diagnostic et la problématique, nous ne partageons pas forcément les solutions qu'il faudrait adopter pour y répondre. Nous vous l'avons dit et répété, nous sommes un certain nombre d'élus ici à penser qu'il y a véritablement, dans notre société, une spécificité de la discrimination femmes-hommes, et je vous demande de considérer cela et d'éviter de noyer cette spécificité dans le processus de traitement des autres discriminations, qui ne sont pas à négliger.

Applaudissements.

La deuxième différence fondamentale que nous avons, porte sur votre conception du rôle des acteurs de terrain considéré, vous la majorité de droite, qu'il vous appartient de fixer les orientations, les objectifs et de demander aux opérateurs de s'exécuter nous estimons qu'il faut faire confiance aux acteurs de terrain et qu'il faut les laisser, là où ils sont, agir avec la compétence du terrain et décider des objectifs et des orientations. Nous pensons que c'est important de traiter les conséquences, je vous l'ai dit tout à l'heure, je ne suis pas, par principe, contre l'agence, même si j'attends des précisions parce qu'il n'y a pas grand-chose en réalité dans cette délibération, mais nous pensons qu'il faut traiter les causes. Et parmi les causes qui sont à la source des discriminations et qui sont multiples, il y en a une qui me tient particulièrement à cœur, c'est la parole publique des élus. Dans notre hémicycle, des élus politiques jouent sur les peurs et alimentent ce qui crée la discrimination : stigmatisation des personnes d'origine étrangère, et les questions d'actualité de ce matin sont assez éloquentes à ce sujet ; stigmatisation des personnes LGBT, à travers des débats hystériques, à l'occasion de l'adoption de la loi pour le mariage pour tous ; stigmatisation des victimes du dérèglement économique et financier, qui crée de la pauvreté. Je ne vais pas ici toutes les évoquer, mais comprenez que pour nous, écologistes, nous considérons la responsabilité de la parole des élus et du personnel public. Lutter contre les discriminations, c'est pour nous, Monsieur le Vice-président, avant tout agir pour qu'elles n'apparaissent pas ce n'est pas ce que fait tout le monde dans cet hémicycle, je le regrette profondément.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur SATOURI. Madame BADRÉ.

Mme BADRÉ (LR) – Après ce débat qui fut plutôt apaisé après quelques explications de thèse d'un groupe politique qui, bien entendu, aura un peu perturbé par son discours, je voudrais quand même dire une chose. Tout ce qui peut être fait contre la discrimination, les discriminations, et en faveur de l'égalité femmes-hommes doit être tenté. Les situations évoluent trop lentement. Je pense que Monsieur le Vice-président, Madame la Présidente ont entendu des éléments intéressants parmi les expressions qui ont eu cours, et des propositions, mais en tout état de cause, nous devons faire confiance d'abord à la mission qui sera faite, à l'organisation et à ce que nous mettrons dans le contenu de cette agence, avec tous les acteurs que nous sommes et avec chacun d'entre nous. Une chose est sûre : nous ne pouvons pas ne pas faire quelque chose. Alors, laissons ceux qui sont innovants et proposent des idées, et engouffrons-nous très vite dans ce qui peut faire évoluer la lutte contre les

discriminations et ce combat, qui est loin d'être terminé compte tenu de ce qui se passe en ce moment, car nous régressons plutôt, qui est celui de l'égalité femmes-hommes. Je vous invite à voter tous ce merveilleux rapport.

Mme la Présidente – Nous allons mettre aux voix le rapport. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CR 100-16

POUR : LR, UDI, CD

CONTRE : FN

ABSTENTION: S&R, EELVA, FdG, RCDE

ABSENT : NI

ADOPTION

CR 163-16 : PROLONGATION DU MANDAT DES MEMBRES DU CONSEIL RÉGIONAL DES JEUNES D'ÎLE-DE-FRANCE

Mme la Présidente – Je remercie Monsieur KARAM, qui va maintenant nous parler de la prolongation du mandat ils sont venus, ils sont là, les membres du Conseil régional des jeunes d'Île-de-France (CRJ). Monsieur KARAM, vous avez la parole.

M. KARAM – Merci, Madame la Présidente. Je voudrais saluer les membres du Conseil régional des jeunes, qui ont fait le déplacement et qui sont là – certains n'ont pas pu rester jusqu'au bout – depuis plusieurs heures, attendant patiemment la fin de nos débats pour aborder un sujet qu'ils ont porté et m'ont soumis. Je voulais vous signaler que lorsque nous avons une assemblée plénière du Conseil régional des jeunes, je pense que c'est la moindre des choses, et je parle à tous les groupes, mais aussi à la gauche, que vous puissiez venir écouter et entendre ce qu'ils ont à dire, parce que ce sont ces jeunes-là qui peuvent nous aider à avoir un regard plus neuf sur les dispositifs que nous mettons en place. C'est un appel que je vous lance : je souhaiterais qu'à la prochaine session plénière du Conseil régional des jeunes, des élus de toutes couleurs politiques puissent être présents, parce que le travail qui est fait est important.

Nous demandons cette prolongation parce que le 2 juillet, la séance plénière avait montré un véritable consensus sur cette demande. Tous les membres présents avaient souhaité avoir plus de temps pour réfléchir à ce que devrait être un prochain Conseil régional des jeunes, et notamment dans ses missions et ses fonctions, mais aussi dans son mode de désignation. Nous savons qu'il y a un sujet lié à l'absentéisme, nous savons que, parfois, les titulaires sont moins nombreux que les volontaires, nous savons que le tirage au sort produit des effets pervers et qu'il faut, à un moment donné, que nous ayons des réponses pour que cette institution puisse continuer à nous aider à avancer, nous aider à réfléchir, pas simplement sur des sujets généraux, des sujets qui concernent les jeunes, mais qui peuvent concerner aussi tous les débats que nous pouvons connaître. Voilà pourquoi nous présentons cette délibération.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur KARAM. L'avis de la commission du sport, de la jeunesse et de la vie associative ?

*Commission du sport, de la jeunesse et de la vie associative : **avis favorable***

Mme LAPORTE (LR) – Oui, Madame la Présidente. Avis favorable à l'unanimité.

Mme la Présidente – Merci, Madame LAPORTE. La commission des finances ne s'est pas prononcée ? Madame de la GONTRIE n'est pas là.

*Commission des finances : **avis favorable***

Discussion générale

Mme la Présidente – Nous passons à la discussion générale. Madame LAPORTE.

Mme LAPORTE (LR) – Merci, Madame la Présidente. Lors des dernières élections régionales, 66 % des 18-34 ans, soit deux tiers des jeunes, ne se sont pas déplacés pour voter. S'il convient de s'interroger sur les raisons de cette abstention, il paraît évident de s'appliquer à faire connaître les mécanismes de notre institution et laisser une place à la voix des jeunes dans la mise en place de nos politiques publiques. Il est important de mettre en place et soutenir toute action liée à la citoyenneté qui permette de lutter contre l'abstention, pour préserver les valeurs de la république et mettre fin à l'hémorragie des populismes qui s'abattent sur nos territoires, sur la France sur l'Europe. Nous considérons que des dispositifs tels que le Conseil régional des jeunes répondent en partie, malgré des évolutions qui paraissent dorénavant nécessaires, à l'implication des jeunes vis-à-vis de l'intérêt public. Le Conseil régional des jeunes avait pour mission de répondre à trois objectifs :

- mieux connaître et mieux prendre en compte les besoins et les attentes des jeunes de notre région ;
- contribuer à l'apprentissage actif et à l'exercice de la citoyenneté de la vie publique ;
- favoriser l'accès des jeunes à la vie sociale et culturelle de la région, et développer le sentiment d'appartenance régionale dans un esprit d'ouverture et de solidarité.

Si, depuis 2004, le Conseil régional des jeunes a répondu en partie à ses objectifs, il convient pour autant de regarder un certain nombre de dysfonctionnements : 140 jeunes sont membres de cette instance, tirés au sort afin de garantir la parité, l'égalité en nombre des représentants des départements et des statuts, mais il apparaît que la participation et l'implication de ces jeunes s'effritent avec le temps. Il est possible, pour les candidats qui n'ont pas été tirés au sort, d'avoir la possibilité de participer au débat, mais sans droit de vote.

Nous saluons votre décision, Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, de donner cinq mois supplémentaires à ce conseil pour que les jeunes puissent réfléchir eux-mêmes, porter une introspection sur le bilan de leur mandat, afin de donner une nouvelle dimension au Conseil régional des jeunes. Demander l'avis des jeunes ne peut se faire sans les impliquer eux-mêmes dans les travaux qui les concernent. Nous saluons cette démarche, et nous pensons notamment que pour gagner en efficacité, cet effet réflexion doit porter sur l'implication des jeunes au sein du Conseil régional des jeunes, de développer l'organisation et l'activité, notamment en favorisant des rencontres extérieures régulières, par exemple avec d'autres organisations de jeunesse. Enfin, nous souhaitons qu'ils puissent être à nos côtés pour concevoir une méthode pertinente et optimisée de travail entre les élus régionaux que nous sommes et le Conseil régional des jeunes. Le principe de prolongement de leur mandat emporte évidemment l'adhésion des membres actuels du Conseil régional des jeunes. Nous sommes sur une position de bon sens et, vous l'avez compris, nous souhaitons que cette nécessaire révision de cette instance se fasse en partie avec les réflexions portées par les jeunes. Je salue donc, au nom de mon groupe, le pragmatisme de cette proposition.

Applaudissements.

Mme la Présidente – Merci, Madame LAPORTE. La parole est à Madame CARREY-CONTE.

Mme CARREY-CONTE (S&R) – Merci, Madame la Présidente. Nous voterons favorablement cette prolongation du mandat du Conseil régional des jeunes, car c'est une prolongation qui est demandée, comme vous l'avez dit, par les membres du conseil eux-mêmes, que nous saluons ici ce soir et en espérant que ce temps sera le plus fructueux possible pour réfléchir aux évolutions de cette instance essentielle. Par conséquent, le cours débat que nous avons ce soir doit, je crois, nous permettre d'avoir un échange sur les orientations en matière de participation des jeunes, et nous voulons donc en profiter pour rappeler ici quelques éléments qui, en la matière, nous semblent primordiaux.

D'abord, je crois qu'il est important de rappeler que la participation des jeunes et la mise en place des conseils représentatifs ne sont pas des gadgets, comme le dit la charte européenne sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale que je cite : « la participation active des jeunes aux décisions et actions au niveau local et régional est essentielle si nous voulons bâtir demain des sociétés plus démocratiques, plus solidaires et plus prospères. »

Il est essentiel de rappeler que la participation des jeunes ne doit pas être cantonnée au sujet jeunesse et loisirs, mais bien concerner l'ensemble des politiques publiques transversales qui sont mises en place par la politique régionale. Aussi est-il par ailleurs indispensable de rappeler que des moyens réels peuvent être alloués au fonctionnement de cette instance si nous voulons que tout cela marche. En ce sens, nous espérons que les 25 000 euros qui n'auront pas été consommés au budget 2016 pour non-réunion du conseil resteront inscrits pour le budget 2017, pour s'assurer d'un fonctionnement efficient.

Enfin, il est essentiel que les jeunes soient évidemment les premiers acteurs de l'évolution du conseil et des propositions qui seront faites pour le faire mieux vivre et encore mieux fonctionner. Nous espérons donc que ces éléments seront effectivement mis en œuvre. Je finirai simplement en rappelant que l'enjeu des politiques de participation des jeunes est aussi de sortir d'un certain nombre de clichés que, malheureusement, notre société et parfois certaines politiques publiques véhiculent sur les jeunes. Je fais évidemment aussi référence ici à ce débat malheureux, stigmatisant et démagogique que nous avons eu ici sur les tests salivaires dans les lycées. Je crois important de rappeler que la jeunesse, ce n'est pas ce que donne à voir le mythe réactionnaire qui la dépeint trop souvent comme assistée, délinquante ou décadente, mais c'est l'avenir, la créativité, et de nombreuses envies et initiatives pour une société meilleure.

Applaudissements.

Mme la Présidente – Merci, Madame MALAISÉ.

Mme MALAISÉ (FdG) – Merci, Madame la Présidente. Vous proposez donc de prolonger de cinq mois le mandat des membres du CRJ, et cela leur demande. Nous soutenons cette proposition. Pourtant, ce qui nous inquiète est plutôt dans ce qui n'est pas dit, n'est pas écrit. En effet, la Région Île-de-France a été précurseur en installant une instance de démocratie participative avec les jeunes d'Île-de-France, des jeunes citoyens, volontaires, tirés au sort et qui, de par les critères de désignation, représente de manière plutôt juste la jeunesse francilienne. Certes, des questions nombreuses se sont posées dans leur fonctionnement,

notamment des abandons trop nombreux en cours de mandat, mais cela est inhérent à cet âge de la vie, où l'engagement n'est pas forcément de longue durée, et le fait de prolonger leur mandat ne va pas, au contraire, résoudre cette difficulté.

La seconde question concerne les liens entre le CRJ et les élus de notre assemblée. Comment mobiliser les membres du CRJ et obtenir leur éclairage sur des sujets et des rapports de notre assemblée ? Comment leur faire prendre toute leur place dans les initiatives proposées et portées par la Région ? Depuis neuf mois, peu a été fait, aucune saisine, l'annulation du CRJ d'un jour, etc. , sont autant d'éléments qui nous alertent. Notre crainte est donc que nous prolongeons pour aboutir à une extinction lente et naturelle, en juillet 2017, et qu'il nous soit proposé une suppression pure et simple du CRJ, qui est pourtant une nette avancée démocratique.

Mme la Présidente – Merci, Madame MALAISÉ. Le Front national, Monsieur BARDELLA.

M. BARDELLA (FN) – Merci, Madame la Présidente. Le Conseil régional des jeunes existe depuis 2004, avec pour objectif d'impliquer les jeunes Franciliens dans la vie publique et citoyenne et dans les débats régionaux. Cette structure va évidemment dans le bon sens, sans doute perfectible, amener à évoluer, ce sera d'ailleurs l'objet de notre amendement. J'ai très peu de temps, j'irai donc droit au but : nous sommes élus depuis bientôt un an, et, malheureusement, nous n'avons que très peu d'informations et de communication sur le travail de cette structure, alors qu'elle gagnerait, je le crois, à être davantage connue, relayée et mise en avant par la Région, notamment sur Internet. À l'heure où une partie de la jeunesse française est plongée dans l'abstention et dans la désillusion du politique, l'Île-de-France n'y échappant pas, je pense que toute initiative qui contribuera à sensibiliser, à impliquer davantage la jeunesse dans le processus démocratique et participatif doit être soutenue, cela va sans dire, mais c'est mieux en le disant.

Applaudissements.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur BARDELLA. La parole est au groupe RCDE.

M. AÏT (RCDE) – Merci, Madame la Présidente. Le Conseil régional des jeunes a été créé en 2004 à l'initiative de Jean-Paul HUCHON, et il a permis à des centaines de jeunes Franciliens de se sentir davantage acteurs de leur territoire, et de mieux connaître le fonctionnement de notre démocratie régionale. Ces travaux et prises de position ont permis de mieux coordonner l'action de notre assemblée en direction des jeunes, bien sûr, et de déterminer aussi avec plus de précision leurs attentes, besoins et préoccupations. À ce titre, les élus du groupe Radical, citoyen, démocrate et écologiste souhaitent féliciter chacun des jeunes Franciliens s'impliquant dans ce Conseil régional des jeunes d'Île-de-France. La jeunesse, trop souvent exclue de la représentation nationale et locale, doit être davantage impliquée, écoutée et valorisée. C'est le sens de notre engagement en faveur de ce conseil.

Le présent rapport qui nous est présenté propose de prolonger, avec l'accord des jeunes du Conseil régional, de cinq mois le mandat qui leur a été donné, siégeant actuellement pour deux ans jusqu'en juillet 2017. Nous ne pouvons qu'y souscrire, et nous souhaitons qu'ils puissent ainsi mieux avancer, et faire évoluer leur instance. Nous leur souhaitons à toutes et à tous bonne route.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur AÏT. Le groupe EELVA.

M. SERNE (EELVA) – Merci, Madame la Présidente. Je commencerai également par un hommage au travail des jeunes de ces CRJ, que j'ai eu d'ailleurs l'occasion de partager en tant que Vice-président aux transports à plusieurs reprises, que ce soit en plénière de leur organe ou en commission, une commission transports dont j'espère d'ailleurs qu'elle continuera, dans laquelle parfois nous avons des débats d'une qualité qui, parfois, dépasser même celle de la commission transports du Conseil régional lui-même. Un vrai boulot, donc. Je voudrais aussi saluer, d'ailleurs, cela a été peu dit, le travail des personnes de la Région qui anime, organise, inlassablement le travail du CRJ. Évidemment, nous sommes favorables à cette prolongation de cinq mois, ne serait-ce que pour la raison que ce CRJ a connu plusieurs mois de trous d'activité du fait, logiquement, des élections et ensuite de la mise en place d'un nouvel Exécutif et du nouveau Conseil régional. Ce serait un peu dommage qu'ils aient perdu des mois de travail et que nous ne leur rendions pas. Souhaitons qu'ils aient l'occasion de travailler activement, y compris sur de nouveaux domaines et aussi sur les domaines qu'ils auront envie de définir ensemble.

Je me faisais la réflexion qu'il aurait peut-être d'ailleurs été utile et sans doute bon pour eux comme pour nous qu'à l'occasion de ce débat, maintenant, nous leur donnions la parole, ne serait-ce que quelques minutes. Ce serait peut-être une bonne chose qu'à l'occasion, au moins une fois par an, ils aient la possibilité de s'exprimer devant notre assemblée plénière, ce qui serait un bon moyen, là aussi, de renforcer les liens entre les élus que nous sommes et les représentants qu'ils sont.

Nous sommes donc favorables à cette prolongation et nous suivrons avec attention non seulement leurs travaux, mais aussi la mise en route du CRJ suivant, en espérant qu'ils se réunissent toujours autant et avec autant d'activité que par le passé. Nous suivrons leurs activités. Monsieur le Vice-président KARAM nous invitait à le faire de manière assidue, j'espère que nous serons systématiquement informés de leur session et invités.

Applaudissements.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur SERNE. Le groupe CD, Madame FOUCHÉ.

Mme FOUCHÉ (CD) – Merci, Madame la Présidente. Le Conseil régional des jeunes existe depuis plus de 10 ans et il a fallu attendre notre nouvelle mandature pour enfin faire le constat que cette instance n'avait pas trouvé sa légitimité malgré un travail important fait par les jeunes au cours de ses différents mandats. Il y a en effet un gros manque de visibilité de la part des élus du Conseil régional concernant les actions de ce Conseil régional des jeunes, et surtout un énorme manque de communication. Une réflexion sur le devenir de cette instance et de son organisation est donc urgente. Le Conseil régional des jeunes mérite une meilleure reconnaissance auprès des élus régionaux que nous sommes, et surtout un meilleur ancrage auprès des autres organisations de jeunes nous devons aussi leur montrer l'exemple en allant vers eux, car ils sont notre avenir, et trouver ensemble une méthode de travail qui va dynamiser ce Conseil régional. Appuyons-nous plus sur ces jeunes, qui sont plein de dynamisme et d'idées, pour construire un avenir qui donne envie aux autres jeunes de s'investir dans une démarche citoyenne. Je pense qu'effectivement, il serait intéressant qu'à l'avenir, nous les rencontrions et qu'ils exposent leurs idées au cours de séances plénières.

Applaudissements.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur JIMENEZ pour le groupe UDI.

M. JIMENEZ (UDI) – Merci, Madame la Présidente. J'irai aussi dans le sens de ce qu'a dit ma collègue Manon LAPORTE. À l'heure où existe une forte abstention, nos bureaux de vote sont désertés et lors des échéances électorales, mais plus globalement ou, je le vois en tant qu'élu local et adjoint au maire de la ville de Garges-lès-Gonesse à la vie associative, où il n'est pas un jour sans qu'un Président responsable associatif ne désespère pas à ce point de voir le manque de bénévoles, et notamment parmi les jeunes. C'est donc un phénomène qui est global, je tiens à féliciter l'action qui est mise en place, et la volonté du Vice-président KARAM de faire perdurer et de proposer cette prolongation, qui est aussi et surtout une demande émanant de nos jeunes. Par la même occasion, je tiens à saluer leur présence ici, la présence de Nicolas, de Mohamed et Mehdi – Mehdi qui nous a quittés il y a quelques minutes –, qui représentent trois départements différents (Paris, la Seine-Saint-Denis et mon cher Val-d'Oise). Je salue aussi le travail et la présence des agents et de la coordinatrice de cette instance. Ces jeunes regorgent évidemment d'idées, et notamment, me disait-il encore tout à l'heure, sur l'accompagnement qu'ils pourraient avoir, sur le déménagement de la Région. Dans la nouvelle réflexion qui va s'organiser autour du Conseil régional des jeunes, et notamment dans le mode d'élection – j'ai vu tout à l'heure que cela faisait débat aussi entre vous sur le tirage au sort –, il conviendra en tout cas, mais je sais que c'est votre volonté aussi Monsieur le Vice-président, de travailler avec eux. Le groupe UDI, bien entendu, votera cette prolongation.

Mme la Présidente – Merci à tous. Je tiens à souligner la volonté de Patrick KARAM, depuis l'origine, de donner toute sa place au Conseil régional des jeunes, parce que c'est une instance qui, effectivement, devrait pouvoir orienter un certain nombre de nos délibérations, et devrait pouvoir, par son travail, irriguer nos choix. Nous devons donc réfléchir à la manière de faire pour que le travail, assez remarquable je dois dire, qui est fait dans les commissions du Conseil régional des jeunes, puisse avoir une concrétisation dans l'action de la Région. C'est tout l'objet de ce que propose Patrick KARAM. Il y a évidemment la question de la manière dont on choisit les jeunes du Conseil régional des jeunes, c'est aussi une question importante et il faut que nous en débattions.

Article unique

Mme la Présidente – Nous allons passer à l'examen du projet de délibération. Il y a un article unique.

M. KARAM – Madame la Présidente, vous avez déjà tout dit, mais je voudrais simplement rappeler qu'à la première plénière du Conseil régional des jeunes, et c'était une première, vous étiez présente, j'étais présent, Pierre-Yves BOURNAZEL était aussi là. À la deuxième session à laquelle j'ai participé, Sylvie PIGANEAU était là, votre présence a été extrêmement appréciée. Vous avez consacré plus d'une heure et demie à discuter, à échanger et à répondre à ces jeunes, et je peux vous dire qu'ils ne l'ont pas oublié.

Je veux saluer Manon LAPORTE en sa qualité de Présidente de commission qui fait un bon travail, qui a aussi une vision de ce que devrait être le futur Conseil régional des jeunes. Pour ma part, je laisserai d'abord les jeunes réfléchir, avancer et nous exposer leurs projets, mais nous pouvons compter sur vous, Madame LAPORTE, pour pouvoir les auditionner. Je pense que cela pourrait être une bonne chose que votre commission puisse auditionner les représentants d'une commission de ces jeunes qui travaille sur ces questions. Ce serait un excellent signal que nous pourrions leur donner.

Je peux remercier saluer toutes les interventions avec, pour Madame MALAISÉ, un petit regret, parce que Madame MALAISÉ exprime à chaque fois des inquiétudes. Madame MALAISÉ, arrêtez d'être inquiète. Soyez un peu optimiste sur ce que nous entendons faire. Nous sommes très présents avec le Conseil régional des jeunes. Nous estimons que c'est une institution irremplaçable, et nous voulons au contraire l'entendre, l'écouter, lui donner du pouvoir, faire en sorte que son travail sur sa propre institution puisse faire l'objet d'une délibération qui sera soumise à votre vote. C'est cela, la responsabilisation de ces jeunes, et Benoît JIMENEZ l'a bien dit : « nous avons confiance dans notre jeunesse ». Cette question-là est importante, et vous savez que vous allez pouvoir compter sur notre majorité pour faire entendre la voix de nos jeunes.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur le Vice-président. Nous allons passer au vote des articles. Nous avons un article unique que je mets aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article unique

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG, RCDE

ABSENT : NI

ADOPTION

Articles additionnels

Amendement n° 89 (FN)

Mme la Présidente – Nous avons des amendements en article additionnel. J'ai un amendement 89, FN.

M. BARDELLA (FN) – Merci, Madame la Présidente. L'objet de mon amendement est le suivant : il s'agit d'un article additionnel dans lequel il est dit qu'un élu de chaque groupe politique du Conseil régional d'Île-de-France s'engage à s'impliquer dans le Conseil régional des jeunes. Cela permettrait, je crois, de renforcer les liens entre nos deux structures et de valoriser le travail des jeunes Franciliens investis dans le CRJ. Compte tenu de ce que vous nous avez dit tout à l'heure, Monsieur le KARAM, j'ose déduire qu'une telle mesure ne pourra être refusée.

Applaudissements.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-président.

M. KARAM – Merci, Madame la Présidente. Monsieur BARDELLA, nous invitons tous les élus régionaux à participer aux séances plénières du CRJ. J'en profite pour le dire à notre ami Pierre SERNE, qui a l'air de le découvrir. Monsieur SERNE, vous avez reçu les deux invitations précédentes. Je peux comprendre que vous aviez ce jour-là d'autres préoccupations, mais il n'y a aucun problème, vous êtes le bienvenu.

Un seul élu de chaque groupe nous paraît insuffisant. Il faut que tous ceux qui veulent s'impliquer puissent être présents. Et si vous pensez qu'il faut un élu, et bien vous n'avez qu'à désigner un élu pour représenter votre groupe. J'ai Monsieur BONNISSEAU à mes côtés qui m'explique que les invitations sont systématiquement envoyées par le protocole.

Brouhaha.

Mme la Présidente – Il faut lire les mails. Tout le monde est invité.

Exclamations.

Mme la Présidente – Mais si.

M. KARAM – Apparemment, certains reçoivent, d'autres pas. Monsieur SERNE, si, comme moi, vous n'êtes pas très attentifs à votre mail, parce que je peux comprendre, cela m'arrive, sachez en tout cas que vous êtes tous les bienvenus, et j'allais même dire que c'est une question de respect pour nos plus jeunes que de montrer que vous êtes attentifs à leurs travaux et que vous puissiez manifester par une présence massive l'intérêt que vous portez à leur travail quotidien.

Brouhaha.

Mme la Présidente – Monsieur SERNE. Ne déformez pas la réalité. Je suis allée à plusieurs reprises devant le Conseil régional des jeunes. J'étais leader de l'opposition, et effectivement j'y suis allée.

M. KARAM – J'en appelle donc au retrait, sinon au rejet, parce que vous êtes tous invités à participer.

Exclamations.

M. KARAM – Alors, vous le serez, si vous n'avez pas reçu ces invitations-là, mais vous êtes tous invités. Peut-on avoir un peu de silence ? Pierre SERNE, je ne vous ai pas interrompu. Merci, Pierre. Vous êtes systématiquement invités, donc je considère que ce que vous demandez est rempli. Qui peut le plus peut le moins, à vous de choisir votre représentation. Je demande donc le retrait, sinon le rejet de votre amendement.

Mme la Présidente – L'amendement est-il maintenu ? Il est maintenu. Il est mis aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 89 (FN)

POUR : FN

CONTRE : LR, UDI, CD

NPPV : S&R, EELVA, FdG, RCDE

ABSENT : NI

REJET

Amendement n° 64 (EELVA)

Mme la Présidente – Nous avons un amendement 64, EELVA. Est-il défendu ? Vous n'avez plus de temps de parole, Monsieur SERNE. Défendu. Monsieur le Vice-président.

M. SERNE (EELVA) – Oui, il est défendu, mais vous savez, la droite vient de me confirmer qu'elle non plus n'était pas invitée.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-président, ne vous laissez pas détourner. Répondez à l'amendement de Monsieur SERNE, s'il vous plaît.

M. KARAM – Accord sur cet amendement, tout simplement parce qu'il répond à notre préoccupation. Bien évidemment, les membres du CRJ ont été saisis, et nous le leur avons dit. Madame la Présidente, vous le leur avez proposé quand vous les avez vus, et donc ils ont été saisis pour faire évoluer cette instance, pour renforcer son dynamisme et développer ses liens avec les autres jeunes du territoire francilien. C'est là tout l'objet de la prolongation de leur mandat qui vous est proposé ce jour. À l'issue de leurs travaux. Un rapport cadre viendra définir les nouvelles orientations et les nouvelles modalités de fonctionnement, et cette délibération sera bien entendue soumise à votre vote. Voilà donc pourquoi nous donnons notre accord à cet amendement du groupe EELVA. J'ajoute que le protocole vient de me donner des éléments montrant que le mardi 7 juin à 11 h 59, les invitations ont été envoyées à tous les membres du Conseil régional sur leur adresse Île-de-France.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur le Vice-président. J'étais sûr que la fiabilité des services serait démontrée.

M. KARAM – Je voudrais remercier, parce que je n'aurais pas l'occasion de m'exprimer, ceux qui m'ont aidé dans la précédente délibération, sur la lutte contre les discriminations, et en particulier Monsieur BONNISSEAU, qui est à ma droite et qui fait un très bon travail, et Daouya AGOUNE, Maxime Pitteloud, qui est à mes côtés, et, pour celles qui s'occupent du Conseil régional des jeunes, Céline PRUCHNIAK et Laurence VARON – j'ai une pensée pour leur travail quotidien. Elles sont très appréciées par les jeunes. Cela mérite vos applaudissements.

Applaudissements.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur KARAM. Ce n'est pas très orthodoxe de remercier tout le monde avant la fin du vote, mais c'est une bonne chose. Nous allons mettre aux voix l'amendement EELVA, et vous n'avez plus de temps de parole, Madame MALAISÉ. Vous ferez une explication de vote après. Avis favorable de l'exécutif. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 64 (EELVA)

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG, RCDE

ABSENT : NI

ADOPTION

EXPLICATION DE VOTE

Mme la Présidente – Nous passons aux explications de vote. Madame MALAISÉ.

Mme MALAISÉ (FdG) – Merci, Madame la Présidente. Je vous rassure sur mon moral, mais j'aimerais juste vous citer Antonio GRAMSCI... GRAMSCI marche toujours.

Exclamations.

Mme MALAISÉ (FdG) – Nous citons beaucoup d'Italiens. J'ai ma période italienne. Je le cite « Il faut savoir allier le pessimisme de l'intelligence et l'optimisme de la volonté. »

Applaudissements.

Mme MALAISÉ (FdG) – À un moment, quand nous regardons les faits, sur le CRJ, les faits sont là, d'où nos inquiétudes. Il n'y a eu aucune saisine de la part des Vice-présidents depuis neuf mois. Le CRJ d'un jour a été annulé. Ceci mis bout à bout, finalement, crée une inquiétude. Je ne suis pas rassurée par le débat que je viens d'entendre, mais, bien évidemment, nous allons voter la prolongation. Toutefois, nous allons être extrêmement attentifs sur la façon dont vous voulez transformer, modifier, peut-être améliorer ce CRJ. Je ne suis pas sûr que la volonté politique soit effective.

Mme la Présidente – Y a-t-il d'autres explications de vote ? Monsieur BARDELLA.

M. BARDELLA (FN) – Merci, Madame la Présidente. Rien à rajouter, nous allons voter pour cette délibération assez formelle. J'espère que nous aurons l'occasion de revenir plus souvent sur les demandes, et surtout sur les travaux du CRJ. J'espère surtout que nous pourrions y être invités. Je regrette que notre amendement n'ait pas été pris en compte, mais enfin, ce n'est pas très grave, nous commençons à avoir l'habitude. C'est d'autant plus dommage que nous parlons ici d'engagement et d'implication pour les jeunes Franciliens. La jeunesse est évidemment une thématique qui nous tient à cœur, car, pardon, mais j'en profite pour le rappeler, en plus d'être le premier parti à faire venir très bientôt une femme à la présidence de la République, n'en déplaise à quelques rageurs...

Exclamations.

Le Front national est également le premier parti de France chez les jeunes, tant en nombre d'électeurs quand nombre d'adhérents. Je suis le benjamin de cette assemblée ce n'est pas par hasard, et j'en suis bien sûr extrêmement fier.

Applaudissements.

Mme la Présidente – Mais comme c'est nous qui avons été élus, nous nous contentons d'un Vice-président de moins de 30 ans. Cela se fête aussi. Cela ne s'était pas fait précédemment.

Y a-t-il d'autres explications de vote ? Monsieur SERNE.

M. SERNE (EELVA) – Un mot pour nous féliciter pour l'adoption constructive de notre amendement, et redire que nous allons évidemment voter pour ce rapport et que nous serons assidus, comme nous l'étions auparavant, au CRJ. Je suis vraiment ravi de voir que la majorité actuelle, maintenant qu'elle est majorité, semble convertie à l'intérêt et à l'activité au CRJ. Voilà donc un point qui semble consensuel dans cet hémicycle. Une fois n'est pas coutume, autant en profiter.

Mme la Présidente – Monsieur JIMENEZ.

M. JIMENEZ (UDI) – Simplement pour dire que nous voterons bien évidemment cette prolongation, et puisque vous avez remercié plusieurs personnes, Monsieur le Vice-président, je pense que nous pouvons aussi féliciter le service du protocole de nous avoir envoyé tous les mails d'invitation depuis le début.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur JIMENEZ.

Je reconnais que nous sommes convertis au Conseil régional des jeunes. Nous aurions pu souhaiter que le Conseil régional se convertisse plus tôt. Depuis 17 ans qu'il existe, aucune délibération du Conseil régional des jeunes n'est jamais passée en Conseil régional. Je dois aussi dire, parce que Patrick KARAM ne l'a pas mentionné il vient de me le rappeler, que nous avons demandé au Conseil régional des jeunes, de travailler sur la conception de l'iPass contraception qui sera présenté dans les

semaines au vote du Conseil régional. Ce sera donc un iPass contraception fait par les jeunes et pour les jeunes, en espérant que celui-là sera plus efficace que le précédent.

Je vais mettre aux voix la délibération. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CR 163-16

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, EELVA, FdG, RCDE

ABSENT : NI

ADOPTION

Mme la Présidente – Bravo, Monsieur le Vice-président pour cette unanimité.

Applaudissements.

CR 179-16 : COMMUNICATION – RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES – MARCHÉS DE CONSTRUCTION DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Mme la Présidente – Comme il nous reste encore une petite vingtaine de minutes, je vous propose que Marie-Carole CIUNTU vienne nous parler d'un dossier très intéressant, que nous devons passer demain, le rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes sur les marchés de construction de la Région Île-de-France. Madame MALAISÉ, oui ?

Mme MALAISÉ (FdG) – Madame la Présidente, le fait de changer l'ordre du déroulé de séance peut-être problématique. Vous pensez bien que les élus qui étaient prévus sur certains rapports sont restés ou sont partis. Il serait quand même de bon aloi, pour pouvoir fonctionner de façon correcte, que nous nous en tenions au déroulé.

Mme la Présidente – J'ai une autre proposition à vous faire, alternative, mais ce serait dommage de perdre 20 minutes, vous me le reprocherez demain soir. Il y a un temps global sans discussion générale sur la délibération de Monsieur DIDIER sur l'entrée au capital de la SAHLM de Charentonneau.

Brouhaha.

Écoutez, je suis désolé, mais si nous n'arrivons pas à nous mettre d'accord, ce sera Madame CIUNTU. À toi, Marie-Carole.

Mme CIUNTU – Comme vient de le dire Madame la Présidente, il s'agit de vous présenter le rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes, qui a porté sur les marchés de construction de la Région Île-de-France. La chambre régionale des comptes a programmé, en 2015, un suivi des observations définitives qu'elle avait été amenée à formuler, s'agissant des marchés de travaux de la Région en avril 1997. Le contrôle a porté sur les exercices 2005-2015. La période concernée engage donc la responsabilité des précédentes mandatures. Les observations définitives ont été notifiées le 27 juillet 2016. Vous connaissez donc l'obligation qui nous est faite légalement de présenter ce rapport à la séance la plus proche du Conseil régional.

C'est effectivement un rapport important, puisqu'il touche un domaine où les masses financières en jeu sont très importantes, et puis parce que nous avons naturellement une volonté résolue de la nouvelle Présidente et de l'ensemble de l'exécutif régional – et, je ne doute pas, de l'ensemble des élus régionaux – de faire de la prévention des conflits d'intérêts un engagement très fort. La chambre constate, dans ce rapport, des améliorations certaines sur la plupart des points qu'elle avait soulevés lors de son précédent contrôle. Néanmoins, il faut que notre attention soit attirée sur des situations jugées encore insatisfaisantes pour ses observations et recommandations antérieures. Elle formule d'ailleurs de nouvelles recommandations. Je vous rappelle que ce rapport intervient dans un contexte où il y a des investissements considérables qui vont être faits sur les lycées, c'est la priorité absolue de notre mandature : 10 % des établissements sont vétustes. Nous ne sommes pas dotés d'outils informatiques de recensement et de gestion de l'état de notre patrimoine. Nous avons des investissements sur les lycées qui avaient été sacrifiés, et une durée moyenne de réalisation des opérations qui avaient dérivé au cours des années, puisque nous avons atteint 10 ans. Les retards accumulés conduisent naturellement à des surcoûts très importants, chiffrés à hauteur de 30 % par rapport aux devis initiaux. Dans ces conditions, cela incite à une lecture très attentive des nouvelles recommandations de la CRC.

Sur les recommandations antérieures qui n'ont été suivies que partiellement d'effet, il s'agit de la recommandation qui visait à soumettre à des obligations de publicité et de mise en concurrence effective les contrats de gestion de maîtrise d'ouvrage déléguée. Il est relevé par la cour régionale des comptes que ceci a été suivi de manière partielle. Elle met notamment en avant la présence d'un administrateur d'une société candidate en commission d'appel d'offres, et également la modification de critères d'évaluation des offres en cours de procédure.

Le deuxième point sur lequel la situation pourrait s'améliorer concerne la maîtrise des opérations déléguées. La cour reconnaît que la Région a mis en place un système d'évaluation systématisée et de qualité, mais elle considère que cette procédure pourrait encore être renforcée. Ce système de contrôle reste notamment insuffisant en matière de suivi et d'encadrement des produits financiers réalisés par les mandataires.

Sur la gestion de clôture des opérations, elle reconduit sa préconisation, qui vise à se doter de moyens de contrôle suffisants pour garantir la bonne fin de nombreuses opérations.

Dernier point, sur le déroulement des procédures de compétition et la mise en œuvre d'exécution anticipée de certaines prestations, la chambre considère, sur le premier point, au vu des constats opérés, que les progrès sont réels, mais doivent être approfondis, alors qu'elle constate, sur le second point, que la situation se reproduit encore trop souvent, même si elle note que les montants constatés ne sont pas identiques, naturellement, aux montants précédents.

Sur les nouvelles recommandations, la cour nous dit qu'il faut améliorer la qualité des documents de suivi des produits par le mandataire de la Région. La cour note que le système de contrôle mis en place sur la gestion des opérations déléguées reste insuffisant, notamment en matière de suivi et d'encadrement des produits financiers réalisés par les mandataires. Sa deuxième recommandation porte sur le fait de remplir une déclaration d'absence de conflit d'intérêts par les membres de la commission d'appel d'offres et les membres des jurys. Je vous rappelle d'ailleurs que pour les deux, ce sont les mêmes. Cette recommandation vise à approfondir des remarques déjà formulées lors de son précédent contrôle. Je vous rappelle, mais vous le savez, que cette recommandation a trouvé une réalisation puisque, concernant la déclaration d'absence de conflit, elle s'inscrit dans l'engagement de l'exécutif pour la transparence et la prévention des conflits. La cour relève d'ailleurs qu'en la matière, la Région a renforcé ses engagements en 2016. Je vous rappelle que la charte de l' élu local nous avait été distribuée lors du premier Conseil régional, le 18 décembre 2015 ; que nous avons adopté la charte pour une nouvelle éthique politique en Île-de-France lors de la séance plénière du Conseil régional le 21 janvier 2016, avec un engagement concernant les conflits d'intérêts ; qu'il y a eu aussi, lors de la séance du 20 mai dernier, une commission d'éthique indépendante qui s'est mise en place, qui doit justement observer si la charte pour une nouvelle éthique ne reste pas lettre morte. Cette commission est composée de citoyens désignés pour leur compétence et elle est présidée par un déontologue. En outre, maintenant, à chaque convocation des membres de la commission d'appel d'offres, un rappel est fait que ses membres doivent signaler tout conflit d'intérêts qui pourrait les concerner. Nous avons eu aussi, lors de la première commission d'appel d'offres, la remise à chacun de ses membres du guide de la commission d'appel d'offres, qui rappelle que, si l'on se trouve en situation de conflit d'intérêts, on doit naturellement le faire savoir, ne pas siéger et encore moins prendre part au vote.

Mme la Présidente – Merci, Madame la Vice-présidente. Nous passons à la discussion générale. Monsieur LEGARET.

M. LEGARET – Merci, Madame la Présidente. Nous examinons, comme Marie-Carole CIUNTU vient de le rappeler, le rapport d'observations définitives de la chambre régionale sur les marchés de construction. Il s'agit évidemment d'un volume de marché considérable, parce que la période est longue, dix ans, et la Région consacre environ 500 millions par an à l'investissement. Cela correspond donc à de très nombreux marchés, qui ont fait l'objet du contrôle des magistrats de l'ordre financier. Ce contrôle s'est notamment exercé sur l'exécution de ces marchés.

Des améliorations sont suggérées et souhaitées par la chambre régionale par rapport au passé, notamment des améliorations dans la maîtrise des opérations de construction, particulièrement lorsque la Région travaille avec des partenaires privés. Dans ce domaine, les magistrats de la chambre régionale ont examiné les conventions de mandat, qui apparaissent comme globalement satisfaisantes, même si un certain nombre de précisions peuvent être apportées, affinées, sur le libellé de ces conventions de mandat. Ce qui est naturellement relevé avec justesse par les magistrats de la chambre régionale, c'est que ces nouvelles dispositions ne doivent pas entraîner de surcoût ni de dérive dans le temps des opérations de construction, et la chambre regrette des dérapages qui se sont produits à de nombreuses reprises, notamment dans le domaine de la construction des lycées.

Même si nous pouvons relever certains facteurs exogènes, imprévisibles selon le Code des marchés sur le déroulé de ces opérations, il est du devoir de la Région d'être plus réactive. Nous sommes comptables du bon emploi de l'argent public et donc des contributions versées par les Franciliens. En faisant bon usage de ces contributions, nous honorons nos engagements envers les Franciliens. Qu'il s'agisse des avenants aux marchés de travaux initiaux ou de la composition en amont des jurys de concours, la chambre régionale des comptes considère que des progrès sont nécessaires, notamment en matière de transparence et de conflit d'intérêts. C'est la raison pour laquelle la charte dont vous avez eu l'initiative, Madame la Présidente, et qui a été signée au début de l'année, répond pleinement à ces demandes de la CRC. Par leur nature complète, par l'engagement pris dans cette charte par chaque conseiller d'y déclarer ses intérêts, elle constitue désormais une base solide d'information que la commission d'éthique pourra et devra exploiter avec efficacité dans la transparence et pour le meilleur emploi des finances de notre Région.

Applaudissements.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur LEGARET. La parole est à Monsieur TRIGANCE.

M. TRIGANCE (S&R) – Par rapport au déroulé de notre séance, Madame la Présidente, parce que, depuis ce matin, nous avons abordé le fonctionnement global de notre hémicycle, et, plus généralement, de notre Région, je voudrais quand même vous dire que ce n'est vraiment pas satisfaisant la manière dont vous procédez pour changer constamment le déroulé des dossiers qui passent. Ce n'est pas une manière de gérer notre hémicycle. Nous avons aussi beaucoup parlé du respect des élus depuis ce matin, et – je vous le dis tranquillement – ce n'est pas une preuve tangible du respect des élus qui travaillent sur les dossiers et qui donc souhaitent pouvoir s'exprimer en fonction du travail qu'ils mènent.

Le rapport qui nous est présenté là nous donne deux éléments. Il revient sur des préconisations antérieures en notant une amélioration qui reste insuffisante, absolument, avec toutefois un système d'évaluation qui, aujourd'hui, est reconnu comme étant systématique et de qualité. Pour autant, il reste encore du travail à faire incontestablement, avec de nouvelles

recommandations (amélioration de la qualité des documents de suivi produit par le mandataire régional, et nécessité de la déclaration d'absence de conflit d'intérêts par les membres des jurys de la CAO). Nous sommes donc à mi-chemin, si je puis dire, sur un travail qui se porte à échéance de plusieurs années. En tout cas, sur la base de la volonté qui a été, toutes ces dernières années, d'améliorer le dispositif et en étant conscients des progrès qu'il reste à faire, nous prenons acte à la fois des améliorations, mais aussi des progrès qu'il reste à mener et des progrès pour lesquels nous serons, à la place qui est la nôtre, vigilants pour voir comment la situation évolue à la suite.

Applaudissements.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur TRIGANCE. La parole est au Front de gauche, Monsieur COQUEREL.

M. COQUEREL (FdG) – Merci, Madame la Présidente. C'est un rapport important que ce rapport de la cour régionale des comptes. Il porte quand même sur des sommes de 500 millions d'euros par an, et sur un domaine où la Région n'avait pas toujours été exemplaire. Je me rappelle quand même, en tant que citoyen, des scandales Giraud entre 1988 et 1997. Le moins que nous puissions dire, c'est que c'est effectivement quelque chose sur lequel il nous faut toujours être vigilants.

J'ai bien vu que vous mettiez, dans votre exposé des motifs : « si la chambre constate des améliorations sur la plupart des points soulevés lors de son précédent contrôle ». Nous pourrions peut-être enlever le « si », d'autant que c'était Henriette ZOUGHEBI qui était la Vice-présidente, et noter avec satisfaction que la cour constate qu'il y a eu des améliorations dans des domaines qui sont importants, puisque c'est celui de la transparence, celui de l'étanchéité entre Exécutif, appel d'offres et jurys, celui de la lutte contre les accords anticoncurrentiels. Chacun ici sera d'accord pour en déterminer l'importance. Je voudrais d'ailleurs saluer au passage les services, qui ont eu un rôle absolument important dans cette amélioration durant ces années.

Une fois dit cela, il est vrai qu'il faut continuer à améliorer, poursuivre le travail, avec des pistes. Là aussi, nous nous retrouvons avec les critiques de la CRC – enfin, moi je m'y retrouve particulièrement pour avoir été à la commission des lycées lors du précédent mandat –, c'est-à-dire sur l'utilisation des marges de négociation parfois excessives, l'ajout de missions complémentaires au cours des négociations, qui était quasiment systématique. On peut penser qu'il y a là une amélioration à faire par les prestataires sur la prévision des travaux, je pense notamment au désamiantage, etc., qui ne devrait plus maintenant être une surprise à chaque fois que nous faisons des travaux, mais aussi approfondir le déroulement des procédures de compétition, l'intangibilité des critères de sélection, mise au point des marchés postérieurement à la sélection, etc.

Il y a donc des éléments à améliorer, et nous serons vigilants. Par contre, je ne partage pas votre optimisme, tout au moins votre ardeur pour, tout d'un coup, expliquer que ce qui va être amélioré pourra être en lien avec la charte éthique que vous nous avez proposée, tout simplement parce que je ne me souviens pas, dans cette charte éthique – et nous avons été particulièrement vigilants puisque nous-mêmes en avons produit une pendant les élections –, que les conflits d'intérêts, de manière concrète, étaient véritablement évitables.

Mme la Présidente – Il faut conclure.

M. COQUEREL (FdG) – De ce point de vue-là, je suis beaucoup moins enthousiaste sur votre charte éthique. Il faudra aussi améliorer la qualité des documents de suivi, donc, nous sommes aussi d'accord.

Applaudissements.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur COQUEREL. Monsieur de SAINT JUST.

M. de SAINT JUST (FN) – La chambre a donc examiné les 10 dernières années de la précédente mandature sur des sommes considérables, et en ce qui concerne les opérations très importantes de la Région. Il faut quand même lire un peu entre les lignes. « Des améliorations insuffisantes ». Dans ses énormes opérations, qu'est-ce que cela signifie ? Sur les produits financiers réalisés par les maîtres d'ouvrage délégués, cela peut jouer sur ces sommes considérables, et les améliorations sont donc insuffisantes. Sur la bonne fin de nombreuses opérations : nous savons ce que cela signifie, dans tous ses marchés de travaux publics. La bonne fin des opérations peut durer des années et des années. C'est donc une critique extrêmement vigoureuse de la part de la chambre. Une des dernières critiques concerne le fait que la cour avait recommandé à la Région d'être attentive au déroulement des procédures de compétition et à la mise en œuvre d'exécution anticipée de certaines prestations. Sous ces mots techniques, se révèlent bien évidemment des pratiques qui peuvent être particulièrement douteuses. « La chambre considère, au vu des constats opérés, que les réels progrès effectivement constatés doivent encore être approfondis. », Sur le premier reproche. Sur le second : « ce type de situation se retrouvait encore sans atteindre les montants constatés précédemment », c'est-à-dire la mise en œuvre d'exécution anticipée de certaines prestations, où nous savons que toutes les dérives peuvent être constatées.

C'est donc là le constat de la gestion de Monsieur HUCHON des dix dernières années, années pendant lesquelles vous siégiez. En réalité, vous dites dans votre rapport que vous allez suivre les nouvelles recommandations de la chambre, mais en vérité, nous serons les seuls ici, au groupe du Front national, à véritablement vérifier que vous suivez les nouvelles recommandations et que vous adoptez des pratiques particulièrement saines et non critiquables dans ces énormes marchés de travaux. Nous serons les seuls à pouvoir vous vérifier et vous critiquer, parce qu'évidemment, la gauche ne pourra jamais se prévaloir de sa propre turpitude.

Applaudissements.

Dernière chose, vous ne nous dites pas – c'est peut-être voulu, mais il faudra nous le dire un jour –, au sujet de ce rapport, si vous voulez continuer à toujours avoir recours, dans ces marchés de travaux, de manière quasiment exclusive à la maîtrise d'ouvrage délégué.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur de SAINT JUST. C'est un vrai sujet. Qui prend la parole au nom du groupe EELVA ? Monsieur DAMERVAL.

M. DAMERVAL (EELVA) – Merci, Madame la Présidente. Tout d'abord, je dois dire à cette assemblée que je suis moi-même membre de cette commission d'appel d'offres, élu sur une délibération, et c'est donc aussi avec l'expérience de ces neuf derniers mois en commission d'appel d'offres que je parle de ce rapport. Celui-ci est anachronique. Voilà comment nous pouvons le résumer totalement. D'abord, nous pouvons commencer par citer ce rapport de la Cour des Comptes et pourquoi il existait. À la suite de plaintes d'élus régionaux, le 9 octobre 1996, une procédure pénale a donné lieu à la condamnation de plus de 40 personnes, parmi lesquelles de nombreux responsables d'entreprises du BTP. Si nous continuons derrière, nous nous voyons 88 marchés d'entreprises de travaux publics et une amende de 43 millions d'euros pour des questions concurrentielles.

Ce rapport a l'air de présenter des sujets qui n'en sont plus. Il présente uniquement l'histoire de problèmes réels, mais anecdotiques au vu de cette histoire. La loi a évolué sur la période, notamment depuis 2013, sur la transparence de la vie publique, et les décrets sont en train de produire leurs effets. De plus, le Code des marchés publics a été modifié le 1^{er} avril 2016. Donc ce rapport nous est présenté, mais quelle est la véritable volonté politique derrière ? En fait, ce rapport sert à faire un panégyrique – en même temps, on n'est jamais mieux servi que par soi-même – de la charte éthique de la nouvelle majorité. Valérie PÉCRESSE lave plus blanc que blanc. En fait, ce rapport aurait dû être celui où nous débattons des critères sociaux, environnementaux et économiques que nous mettrons dans les prochains appels d'offres, mais il est vrai que la critérisation ne vous convient guère. Pourtant, pour relocaliser les productions, c'est bel et bien par la critérisation que l'on doit passer dans une procédure d'appel d'offres. Vous devriez d'ailleurs reprendre le travail qui a été fait par l'ancienne majorité, et j'espère que vous le continuerez, sur la conception-réalisation-exploitation, car sur ce marché, nous parlons bel et bien d'une obligation de résultat et non d'une obligation de moyens. Ensuite, nous avons un joli patrimoine, notamment nous avons des bâtiments qui sont classés au patrimoine historique et où nous sommes soumis à l'architecte des bâtiments de France. Quand nous voyons le patrimoine que nous avons, nous nous rendons compte tout de suite que chaque établissement aura une problématique différente. Vouloir essayer de faire absolument un modèle unique sur la rénovation des lycées, c'est typiquement impossible. Nous avons de très beaux lycées, parmi les plus beaux lycées de France et même à travers le monde, je pense notamment à Versailles, au grand lycée parisien, à Corot, dans l'Essonne, que je connais très bien. Nous allons pouvoir faire quelque chose de ces lycées. Par contre, nous avons de véritables lycées qui ne sont pas dignes, je pense notamment à un lycée à côté de chez moi, à Ris-Orangis et qui ne devrait plus exister dans cet état-là parce que c'est un véritable problème. Nous avons des lycées où nous découvrons assez régulièrement, à chaque fois en commission d'appel d'offres, que les planchers ne correspondent pas à la taille qui a été fournie au départ...

Brouhaha.

Mme la Présidente – Il faut conclure.

M. DAMERVAL (EELVA) – ... que nous avons des problèmes d'amiante, que nous avons des problèmes de plomb. C'est donc de cela que nous aurions dû parler.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur DAMERVAL. Pour Ris-Orangis, soyez rassuré, nous venons d'annoncer la reconstruction en urgence et l'extension du lycée, qui deviendra polyvalent, à la grande satisfaction des élus qui attendaient cela depuis des années.

La parole est au groupe CD.

M. DOUSSET (CD) – Oui, Madame la Présidente. Les axes de recommandations de la chambre régionale des comptes sont compréhensibles et il convient de les prendre en considération. La charte éthique, particulièrement contraignante, que la nouvelle majorité régionale a adoptée au printemps dernier, sous votre autorité, Madame la Présidente, permettra de garantir l'intégrité des membres des comités de sélection. Elle renforcera également la transparence, comme le disait mon collègue LEGARET, des prises de décision, notamment dans le cadre de la commission d'appel d'offres. Il conviendra, Madame la Vice-présidente, d'améliorer l'efficacité du suivi des constructions dont la Région est maître d'ouvrage. C'est d'autant plus nécessaire que notre majorité a été élue sur un programme considérable de nouveaux investissements et de nouvelles constructions. Cette promesse faite aux Franciliens est déjà proche du concret, avec la révision du PPI lycées et l'élaboration de nouvelles méthodes de gestion des phases de construction. Au-delà des chantiers pour lesquels la collectivité est maître d'ouvrage, la question du suivi des constructions pour lesquelles la Région n'est que contributrice se pose. Les élus régionaux doivent s'assurer que l'argent qu'ils octroient au nom des Franciliens est investi de la manière la plus efficace qui soit. L'exemple de la philharmonie est en ce sens très révélateur. Sur votre impulsion, Madame la Présidente, la Région Île-de-France devient une véritable collectivité d'investissement et finance à ce titre de nombreuses constructions dans tous les territoires. La même vigilance dans l'utilisation des fonds publics devra prévaloir, même lorsque la Région n'est pas maître d'ouvrage.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur DOUSSET. La parole est au groupe UDI, Madame FRANCLLET.

Mme FRANCLLET (UDI) – Merci, Madame la Présidente. Quelques mots sur ce rapport de la chambre régionale de la Cour des Comptes, qui concerne les marchés de construction réalisés durant la dernière mandature. Ce contrôle est important, puisque la construction de lycées est une des compétences principales de la Région. Comme vous l'indiquez, la précédente majorité a sacrifié les investissements dans les lycées. Le constat est même alarmant. Le budget investissements a pratiquement diminué par deux, passant de 370 millions par an entre 2006 et 2010 à 204 millions par an sur la période 2011-2015. Trois chantiers de rénovation sur quatre étaient en retard sous la précédente mandature. Au total, plus de 100 chantiers de construction ou de rénovations de lycées sont en retard. Certaines opérations ont dépassé dix ans, si bien que certains retards ont conduit à des surcoûts de 30 % par rapport aux devis initiaux. La cour constate une situation encore insatisfaisante, bien que certains points aient été améliorés, et elle préconise de nouvelles recommandations que notre collectivité ne manquera pas de suivre. Moins de finances consacrées à l'investissement, retards dans la réalisation de travaux, manque de transparence, voici en quelques mots comment nous pouvons résumer la politique des lycées mise en place par la précédente majorité. À cela, comme nous l'avions indiqué il y a quelques mois, lorsque nous avons lancé le nouveau PPI, s'ajoute le baby-boom de l'an 2000, qui n'avait pas été précédemment pris en compte. La politique de construction et de rénovation des lycées que vous mettez en place, Madame la Présidente, et donc une politique prioritaire qui doit être exemplaire et transparente. Par ailleurs, l'adoption de la charte éthique a anticipé les recommandations de la chambre régionale des comptes, préconisant de remplir une déclaration d'absence de conflit d'intérêts par les membres des jurys de la commission d'appel d'offres.

Mme la Présidente – Merci à vous. Madame la Vice-présidente, tout a-t-il été dit ?

Mme CIUNTU – Nous avons effectivement une lecture de ce rapport qui est une lecture sérieuse, c'est-à-dire sur des affaires d'une telle importance. Les progrès, nous les avons notés, néanmoins nous nous rendons bien compte, effectivement, de l'importance des montants en cause. Il ne faut pas trop relativiser, parce que cela a été effectivement souligné par Monsieur COQUEREL, beaucoup, nous le constatons nous-mêmes, corroborent le rapport de la chambre régionale des comptes sur les marges de négociation, les ajouts de prestations, les procédures de compétition. Dans tous ces domaines, des améliorations certaines existent. À juste titre aussi, Monsieur de SAINT JUST faisait remarquer aussi que lorsque nous parlons de la bonne fin des opérations, c'est un terme qui peut paraître anodin, mais la réalité derrière, ce sont des dépassements importants comme quand nous mettons en œuvre aussi, de manière anticipée, certaines prestations. Une grande partie des problématiques vient des délais de ces opérations. Il est certain que, notamment, la mise en œuvre anticipée de certaines prestations, et ce sont d'ailleurs des réponses qui ont été faites à la cour, qui les reçoit, cela aurait coûté parfois plus cher de ne pas pratiquer ainsi vu l'étalement des délais. Mais ce qui est certain, et nous avons raison de le souligner, et je souhaite le faire aussi en tant que Présidente de la commission d'appel d'offres, c'est que le travail des services a été remarquable. Toutefois, dans un souci de sortir des pratiques qui s'étaient produites dans notre institution, cela a finalement créé tellement de contrôles de barrière que les services n'arrivent pas à sortir les opérations dans des délais raisonnables. Là aussi, cela crée des problématiques que nous connaissons. La réflexion porte donc là-dessus : une accélération des procédures tout en ayant bien sûr une transparence équivalente. Effectivement, il faudra regarder si nous avançons, et contrôler en permanence, parce que, de toute façon, le relâchement n'est pas permis.

Mme la Présidente – Merci, Madame la Vice-présidente. Je crois que vous avez résumé notre souci d'aller plus vite, et en même temps de garantir, évidemment, que tout cela se fasse dans les meilleures conditions de l'égalité et d'éthique. Je vous donne l'ordre des rapports pour demain.

Exclamations.

Je souhaiterais qu'une conférence des Présidents se tienne à 8h50/8h55, si c'est possible, juste pour fixer le temps de parole que vous souhaiterez sur l'importante délibération relative au partenariat avec Séoul, sur lequel nous ne nous sommes pas encore mis d'accord. L'ordre qui ne change plus : Jérôme CHARTIER et l'ESS, Madame BAELDE et les métiers du tourisme, Madame CHAIN-LARCHÉ sur les semences, Madame VON EUW, Monsieur NASROU; Monsieur DIDIER, et ensuite les J. O, puis la niche. Merci beaucoup.

La séance est levée le jeudi 22 septembre 2016 à 21 heures 13 et reprend le vendredi 23 septembre 2016 à 9 heures 10.

Mme la Présidente – Chers amis, nous allons reprendre la séance. À la demande de M. de SAINT JUST, je vous rappelle l'ordre des rapports. L'ordre est désormais intangible, sauf empêchement d'un Vice-Président :

- le fonds de transition ESS, avec Monsieur CHARTIER ;
- la convention constitutive du campus de l'économie touristique de Madame BAELDE ;
- le soutien exceptionnel à l'achat de semences pour la récolte 2017 de Madame CHAIN-LARCHÉ ;
- l'habilitation à signer un accord de coopération avec le Gouvernement de Catalogne ;
- l'accord de coopération avec Casablanca ;
- l'accord de coopération avec la province de Gyeonggi ;
- l'entrée au capital de SAHLM de Charentonneau ;
- la communication sur la candidature JO ;
- la niche sur les voies sur berge.

Monsieur le Vice-Président, vous avez la parole.

CR 162-16 : UN NOUVEL ENGAGEMENT POUR L'EMPLOI : CRÉATION DU FONDS DE TRANSITION ESS - ACCORD-CADRE RÉGIONAL IAE

M. CHARTIER – Merci Madame la Présidente. Il s'agit ce matin de vous présenter d'une part un accord de longue date qui avait été établi par l'ancienne majorité avec l'ensemble des associations et des partenaires de l'insertion par l'activité économique, notamment avec les membres de la Coordination des associations d'Aide aux Chômeurs par l'Emploi (COORACE) qui sont bien connus de cette Assemblée. Pour des raisons que chacun ignore, cette convention n'avait jamais été ratifiée dans le cadre de l'Assemblée régionale. C'est la raison pour laquelle nous avons voulu l'inscrire à l'ordre du jour de cette Assemblée et que nous vous la présentons aujourd'hui. Cette convention n'a subi aucune modification. Comme elle a été établie sous l'ancienne majorité, je pense qu'elle ne soulève pas de question particulière. S'agissant de la majorité, nous l'avons examinée et comme cette convention est assez classique, elle nous convient. Nous proposons donc de la ratifier.

Le deuxième élément concerne la convention que nous passerons avec les différentes associations d'insertion par l'activité économique dans le cadre du fonds de transition pour les emplois tremplins. L'objectif est de mieux accompagner les structures d'insertion par l'activité économique et de les aider sous deux angles. D'une part en leur attribuant un soutien financier dès lors qu'elles continuent à travailler très efficacement pour la réinsertion des personnes qu'elles accompagnent, d'autre part en les aidant à se regrouper de telle sorte qu'elles atteignent un seuil pertinent pour pouvoir concourir aux marchés d'appels d'offres, conséquence des clauses sociales qui constituent aujourd'hui un véritable développement du chiffre d'affaires et du volume d'activités de ces associations. Pour que ces associations puissent concourir, il faut qu'elles soient d'une taille plus conséquente. C'est la raison pour laquelle nous allons les encourager à se rassembler. Cela ne modifiera évidemment pas leur proximité avec le tissu local puisqu'elles garderont leurs implantations. Il s'agit plutôt d'un rassemblement juridique et organisationnel.

Mme la Présidente – Merci Monsieur le Vice-Président. Avis de la commission du développement économique, Madame DUBLANCHE.

Mme DUBLANCHE (LR) – Avis favorable, Madame la Présidente.

Commission du développement économique, de l'emploi et de l'innovation : avis favorable

Mme la Présidente – Avis de la commission de la formation professionnelle, Madame AESCHLIMANN.

Mme AESCHLIMANN (LR) – Avis favorable, Madame la Présidente.

Commission de la formation professionnelle et de l'apprentissage : avis favorable

Mme la Présidente – Avis de la commission des finances, Madame de la GONTRIE. Favorable ?

Commission des finances : avis favorable

Mme la Présidente – Motions de renvoi n°4 EELVA et n°15 FN, en réponse commune et vote dissocié. Qui présente la motion EELVA ? Monsieur BENHAIM

Motion de renvoi n°4 (EELVA)

M. BENHAIM (EELVA) – Nous n'avons pas eu le temps de travailler sur ce rapport dans de bonnes conditions et nous avons un certain nombre d'observations à faire. D'où le principe de cette motion.

Mme la Présidente – Motion de renvoi n°15 du Front National. Monsieur de SAINT JUST.

Motion de renvoi n°15 (FN)

M. de SAINT JUST (FN) – Nous avons déposé une motion de renvoi en commission parce que nous n'avons pas pu examiner valablement ce rapport en commission. Nous le regrettons vivement parce que sur ce rapport technocratique, nous aurions eu beaucoup de questions à poser.

Mme la Présidente – Merci Monsieur De SAINT JUST. Monsieur le Vice-Président.

M. CHARTIER – Merci Madame la Présidente. Comme je l'ai dit, la première partie du rapport est l'héritage de l'histoire. Quant à la seconde partie, nous avons eu largement le temps d'en parler. C'est la raison pour laquelle un renvoi en commission n'est pas utile.

Mme la Présidente – Merci. Nous allons mettre aux voix ces motions de renvoi. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Nous mettons aux voix la motion de renvoi n°4 EELVA. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de la motion de renvoi n°4 (EELVA)

POUR : S&R, FN, EELVA, FdG

CONTRE : LR, UDI, CD

ABSENT : RCDE, NI

REJET

Mme la Présidente – Qui est pour la motion de renvoi n°15 FN ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de la motion de renvoi n°15 (FN)

POUR : FN,

CONTRE : LR, UDI, CD

NPPV : S&R, EELVA, FdG

ABSENT : RCDE, NI

REJET

Discussion générale

Mme la Présidente – Nous passons à la discussion générale. Madame PERDEREAU pour le groupe LR.

Mme PERDEREAU (LR) – Merci Madame la Présidente. Monsieur le Vice-Président, mes chers collègues, bien que l'Île-de-France ait plutôt mieux résisté que la moyenne des régions françaises, elle a été touchée par la crise économique qui a pour conséquence d'augmenter le niveau du chômage. Ce dernier a atteint le taux de 8,8 %, alors qu'il est de 10% sur le territoire national. Fin mai 2016, le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi et sans activité s'établit à 667 260 personnes. 43,9 % des personnes inscrites en catégorie A, B, C sont des demandeurs d'emploi de longue durée. Pour enrayer cette spirale, l'exécutif régional a choisi d'actionner tous les leviers à sa disposition, en priorité une politique en faveur de l'insertion par l'activité économique. Ce secteur offre une passerelle vers le marché du travail ou la formation à des personnes qui connaissent des difficultés particulières à l'accès à la vie professionnelle.

Le fonds de transition ESS a été créé en lieu et place du dispositif emplois tremplins qui n'a pas été reconduit. Il se veut plus actif et plus innovant. Ce secteur de l'insertion par l'activité économique francilien est composé de 407 sociétés dites d'insertion par l'activité économique et il salarie 28 000 personnes. L'objectif de l'exécutif de la Région Île-de-France est de favoriser le rapprochement des structures et leur viabilité économique par la mutualisation des moyens, afin de favoriser l'efficacité des projets d'insertion en termes d'emplois et de parcours de formation. Plusieurs axes marquent l'engagement politique de la Région Île-de-France. Le premier est celui d'améliorer l'employabilité des salariés et d'accroître le taux de placement en entreprise. Le seuil minimal de subvention pour les projets financés est fixé à 20 000 euros car l'objectif est de soutenir des actions significatives ayant un réel impact sur les salariés. Le deuxième est d'encourager l'accroissement d'activités par le lancement de projets mutualisés entre plusieurs structures, telles que les forces de vente, afin d'accroître leur chiffre d'affaires. La subvention régionale forfaitaire s'élève à 20 000 euros et une seule structure porte le dossier de la demande. Cette dernière se réalise dans le cadre de deux appels à projets examinés par un jury de sélection et soumis à la Commission permanente. Le montant prévisionnel du fonds de transition s'élève à un million d'euros.

En effet, l'exécutif de la Région Île-de-France se montre proactif en activant tous les leviers à sa disposition pour proposer des formations qui permettront l'accessibilité de l'emploi pour des personnes au chômage de longue durée et de répondre à une

demande des acteurs économiques. Concrètement, une autorisation d'engagement de 5 322 824 euros est accordée en faveur du dispositif régional à l'entrée en apprentissage pour l'année 2016-2017 et des soldes à verser aux CFA, un engagement financier par des attributions de subventions de travaux et d'équipements pour certains CFA. Ces 11 subventions sont d'un montant de 3 175 347 euros. Nous noterons la subvention, jusqu'au 30 juin 2016, des huit dispositifs locaux d'accompagnement (DLA) franciliens, un dans chaque département, d'un montant de 158 000 euros, au sein de territoires ayant au moins un quartier prioritaire. Ce soutien financier est une aide à la professionnalisation du secteur associatif employeur. Nous noterons aussi le financement de dix projets au titre du dispositif « Passerelles entreprises » en faveur d'actions d'initiative territoriale qui ont pour objet le rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi local, une possibilité de formation ciblée sur des postes identifiés à pourvoir, répondant à un réel besoin en entreprise. Ce projet permettra de financer 132 places pour un montant maximum de 401 810 euros.

Enfin, la Région Île-de-France se veut innovante et souhaite inciter autant les projets que les formations dans les domaines du numérique. Nous noterons la subvention de 196 560 euros en faveur de l'association Initiatives 77, pour la mise en œuvre de trois sessions de formation dans les métiers du numérique, soit 36 places. L'exécutif régional souhaite mettre à la disposition de la Région un outil big data qui permettra un accès direct et transparent aux données relatives aux métiers et au marché du travail en partenariat avec Pôle Emploi, pour améliorer les analyses de besoins en matière d'emploi et de formation. Cet outil permettra d'identifier le plus rapidement et le plus pertinemment les tensions sur le marché du travail. Il facilitera le pilotage par la performance des actions régionales en matière d'emploi et de formation.

C'est pourquoi, mes chers collègues, nous sommes fiers de soutenir ce rapport et ces actions régionales qui permettent aux demandeurs d'emploi de longue durée un accompagnement par la formation et une meilleure insertion durable au sein des acteurs économiques. C'est aussi l'utilisation de leviers actifs permettant de répondre aux offres d'emploi ciblées souffrant d'un manque de personnels formés pour y répondre. Par ces actions, l'exécutif régional souhaite répondre aux difficultés du marché du travail et marque en ce sens une politique volontariste et activiste. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Merci. La parole est au groupe S&R. Madame LIME-BIFFE.

Mme LIME-BIFFE (S&R) – Sur la question de l'économie sociale et solidaire, nous attendions un objectif ambitieux, par exemple un développement de 15 % du secteur dans les cinq prochaines années. Le rapport que vous présentez aujourd'hui, le fonds de transition sur l'économie sociale et solidaire, n'est pas à la hauteur des enjeux régionaux, ni dans le domaine de la solidarité ni dans celui du développement économique. Au nom du resserrement du budget sur les compétences principales de la Région, vous avez voté brutalement, en avril dernier, la suppression des emplois tremplins pour un montant de 4 millions d'euros. C'était un véritable plan social pour les 32 000 salariés du secteur dont 28 000 en insertion en Île-de-France. Aujourd'hui, vous faites le choix de doter ce fonds d'un million d'euros seulement, soit moitié moins que ce qui avait été voté en avril 2016 quand vous nous aviez présenté ce dispositif. Outre la menace de régression de l'économie sociale et solidaire en Île-de-France, cela va avoir pour effet de réduire l'impact des projets dans les territoires et de nuire à l'emploi en Île-de-France.

Sur le principe de fonctionnement du fonds présenté aujourd'hui, vous orientez l'aide en direction des structures les plus importantes, ce qui exclut environ la moitié des 400 SIAE d'Île-de-France. Vous mettez une nouvelle fois en difficulté les structures les plus petites, et ce sans sommation. Les SIAE sont une richesse pour notre territoire et la Région doit peser pour accompagner leur développement économique et social. En comparant les régions françaises, on mesure la marge de progression qui existe en Île-de-France. Je vous invite à regarder les chiffres en détail. C'est une orientation stratégique pour les personnes éloignées de l'emploi qui sont prioritaires. C'est une orientation stratégique à long terme pour le développement économique et le progrès social de notre région. Enfin, eu égard à notre territoire, c'est une orientation stratégique pour réduire les inégalités qui nous entravent.

À date, vous n'êtes absolument pas moteurs dans le domaine et nous le regrettons. Vous manquez une opportunité, peut-être par a priori idéologique. Vous mettez en place des méthodes brutales là où il faudrait une transition et un accompagnement sur le long terme en favorisant la restructuration et les mutualisations. On attend un plan régional de développement de l'ESS, des indicateurs partagés avec tous les acteurs qui englobent largement la performance dans toutes ses dimensions économiques et sociales. On attend le soutien aux structures en difficulté. On attend le soutien aux expérimentations, aux innovations, à la mise en réseau. On attend un objectif, dans les cinq ans à venir, sur la manière dont vous souhaitez développer l'ESS en Île-de-France. Surtout, on attend un budget conséquent pour accompagner une politique ambitieuse, dans la continuité de la loi ESS de 2014.

Au vu du taux de chômage qui augmente en Île-de-France, alors qu'il baisse partout en France, particulièrement celui des jeunes de moins de 25 ans et des chômeurs de longue durée, je ne peux faire que le constat que votre politique de casse

sociale est irresponsable. L'économie sociale et solidaire est une économie de l'action qui est performante économiquement et qui a une utilité sur le plan social. Elle est précieuse. Encourageons-la.

Mme la Présidente – Merci. La parole est Madame GHIATI pour le Front de Gauche.

Mme GHIATI (FdG) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président, chers collègues, après avoir mis de manière autoritaire et sans bilan un terme au financement des emplois tremplins IAE, vous nous proposez aujourd'hui la création d'un fonds de transition ESS. Ce rapport que nous avons eu tardivement, comme habituellement depuis le début de cette mandature, appelle plusieurs remarques. La première tient à la stratégie que vous adoptez maintenant depuis plusieurs mois concernant le développement économique et l'emploi, celle de décider la création de dispositifs sans concertation préalable avec les acteurs concernés et les territoires et avant même toute finalisation du prochain schéma régional de développement économique et d'innovation. À ce propos, permettez-moi de reformuler ma demande qui avait d'ailleurs reçu l'accord de Monsieur NASROU en commission du développement économique d'avoir un point d'étape précis sur l'élaboration de ce schéma. Il avait été acté que nous aurions les comptes rendus des rencontres avec les acteurs, ce qui n'est toujours pas le cas aujourd'hui. Notre groupe attend donc toujours la réalisation de cet engagement. Nous sommes également surpris que vous n'ayez pas profité de la prochaine conférence régionale de l'ESS, convoquée le 19 octobre prochain. Elle aurait permis d'échanger avec les structures et les partenaires sur les enjeux autour des SIAE.

Ma deuxième remarque tient au fait qu'il aurait été plus pertinent de nous présenter un rapport permettant de cerner l'ensemble des actions de la Région visant au soutien et au développement des SIAE qui représentent une opportunité réelle en matière d'insertion professionnelle pour des publics éloignés de l'emploi, mais aussi une opportunité de développement économique. En effet, une partie des structures SIAE sont des structures de production qui interviennent aussi dans le champ concurrentiel de notre économie. Vous effleurez le sujet en oubliant des problématiques majeures pour le développement de ces structures. Favoriser le retour à l'emploi des publics fragilisés nécessite d'abord de mettre en œuvre des actions de soutien et d'aide au développement de ces structures qui dépendent encore trop souvent des seuls financements publics. Je pense à l'aide à l'accès au crédit, au mécénat des entreprises classiques, à l'accès à la commande publique, au développement des clauses d'insertion dans les marchés, les projets d'aménagement et de transport, à l'achat responsable des entreprises. Là encore, votre précipitation ne permet pas un travail approfondi et partagé à l'élaboration d'une stratégie régionale, au-delà de l'accord-cadre signé avec l'État fin 2015.

Ma troisième remarque concerne votre volonté de favoriser le regroupement des SIAE et le seuil des 20 000 euros exigés pour obtenir le soutien de la Région. Cela ne nous étonne pas en ce sens que vos choix budgétaires de baisser les crédits de fonctionnement dédiés à l'emploi, la formation et le développement économique ne vous permettent pas une réelle ambition dans ce domaine. Ce sera donc la course aux gros projets.

Enfin, comme vous le savez, notre groupe se bat quotidiennement pour la création d'emplois stables et durables contre la précarité. C'est l'une des raisons de notre mobilisation contre la loi El Khomri. C'est pourquoi nous partageons la nécessité d'être exigeant avec les SIAE sur les sorties positives et la durabilité des emplois offerts. Nous vous rappelons toutefois que les offres dépendent de l'état du marché du travail et de la volonté des entreprises d'en créer. Nous attendons donc une déclaration de votre part pour demander aux représentants du MEDEF et aux représentants patronaux d'y prendre toute leur part. Nous attendons aussi la même exigence vis-à-vis de toutes les entreprises qui bénéficieront de crédits régionaux. Nous remarquons que dans les dispositifs que vous faites pour les entreprises classiques, vous avez refusé la critérisation et l'exigence du retour à l'emploi en fonction des financements publics. Je vous remercie.

Monsieur CHARTIER remplace Madame PÉCRESSE à la présidence.

M. le Président – Merci beaucoup Madame. La parole est au groupe Front National, à Monsieur Wallerand de SAINT JUST.

M. de SAINT JUST (FN) – Dans le cadre de l'insertion par l'activité économique, la Région souhaite mettre en place un nouvel engagement pour l'emploi, plus actif et plus innovant, par la création de ce fonds de transition économie sociale et solidaire en lieu et place du dispositif emplois tremplins IAE. J'ai appris qu'il existait en Île-de-France 407 structures d'insertion par l'activité économique et que ces structures salariaient plus de 28 000 personnes. Deux axes de travail sont proposés. Le premier se concentre sur le nombre de sorties positives des publics concernés à l'issue du programme mis en place par la structure. Le deuxième veut encourager la coopération et le regroupement des structures. Les structures déposeront des demandes qui seront examinées par un jury de sélection. L'affectation des aides à ces structures, au titre du fonds de transition économie sociale et solidaire, se fera à la Commission permanente. Le montant prévisionnel de ce fonds est d'un million d'euros. Enfin, un accord-cadre sur l'insertion par l'activité économique sera signé. Votre délibération veut donc faire adopter le dispositif du fonds de transition et cet accord-cadre régional.

Cet accord-cadre engage les neuf signataires sur trois axes : partager la connaissance territoriale de l'insertion par l'activité économique pour engager des actions communes ; sécuriser et améliorer la qualité des parcours du public en insertion pour faciliter le retour à l'emploi, préciser et améliorer le pilotage opérationnel et les complémentarités entre les différentes instances. À notre sens, cet accord-cadre est une suite de vœux pieux. Il n'y a pas de véritables engagements. En vérité, ce n'est pas un contrat. Nous dénonçons le fait que nous nageons en pleine technocratie. Vos intentions sont bonnes, comme souvent, mais vous ne parvenez pas encore vraiment à innover en vous dégageant de la gangue technocratique.

Nous doutons donc fort de l'efficacité de votre dispositif. Nous allons le voter car nous ne voulons pas retarder ou affaiblir la moindre tentative pour améliorer l'emploi. Toutefois, nous serons attentifs au seul critère qui pourra montrer l'efficacité de ce programme, c'est-à-dire le nombre de sorties positives des publics concernés à l'issue du programme. Merci.

M. le Président – Merci Monsieur Wallerand de SAINT JUST. Le groupe RCDE ayant renoncé à son temps de parole, je donne la parole à Monsieur Frédéric BENHAIM pour le groupe EELVA.

M. BENHAIM (EELVA) – Je vous remercie Monsieur le Vice-Président. Nous accordons une haute importance au rapport qui porte sur l'économie sociale et qui s'adresse par ailleurs aux personnes les plus éloignées de l'emploi. Chacun n'est pas dans la même position vis-à-vis du travail ou de l'insertion professionnelle. Les accidents de la vie et des parcours font que certaines personnes ont besoin d'un coup de pouce. C'est notamment le rôle de l'insertion par l'activité économique, mais elle a aussi une valeur économique qui est indéniable, au-delà de l'aide qu'elle constitue aux personnes. Permettez-moi alors d'exprimer un premier regret, que vous n'ayez pas reconduit le dispositif emplois tremplins IAE. À nos yeux, les bonnes idées peuvent déborder d'un parti à l'autre et il est dommage que celle-ci n'ait pas débordé. Il s'agissait de remettre le pied à l'étrier à des personnes qui en avaient besoin. Nous regrettons le remplacement des emplois tremplins, d'autant que nous ne sommes pas sûrs que le dispositif qui va les remplacer permette d'aider de la même manière les publics visés. Alors que la notion d'emploi tremplin avait l'avantage d'appuyer le fonctionnement de l'ESS, ainsi que son expansion, le nouveau dispositif consacre le déclin budgétaire de l'économie sociale et solidaire dans le budget régional. C'est dommage car pour les raisons qui ont été évoquées, l'économie sociale et solidaire rend un service important à l'ensemble de l'économie et des entreprises.

Vous définissez, dans l'exposé des motifs, les critères d'attribution de la subvention en considération de plusieurs aspects dont le parcours et le nombre de sorties positives. Sur ce dernier point, nous craignons que le nombre de sorties positives des publics concernés à l'issue du programme soit en réalité un critère un peu manichéen à l'égard de la nécessité de suivre le public concerné de manière qualitative. Nous ne doutons pas que la qualité de suivi aide énormément à l'insertion professionnelle dans le long terme. C'est ce qu'il faut regarder parce qu'il s'agit de travailler sur le long terme. C'est pourquoi nous aurions préféré que priorité soit donnée à ce critère. D'ailleurs, la convention présentée en annexe insiste sur ce point et j'ai cru bon de m'en inspirer.

Le troisième point est le suivant. Votre rapport prévoit que la Région incite les structures de l'ESS à se regrouper, pour faire face, pour développer leur force de vente et pour pouvoir répondre à des marchés de plus ample dimension. Nous approuvons cette idée, mais nous craignons que les petites structures, dépourvues de moyens, pourtant fortes créatrices d'emplois, comme dans le secteur de l'économie classique, soient laissées de côté. Nous nous interrogeons une nouvelle fois sur les seuils mis en place. Une partie de l'emploi régional, par l'effet des seuils que vous mettez en place, passera sous le radar. Il est essentiel de proposer un accompagnement par les équipes concernées aux organismes de l'ESS pour leur permettre d'entamer les évolutions nécessaires, mais en ne prenant pas en compte les structures de moindre taille, le risque est que seuls ceux qui sont déjà en situation puissent répondre aux demandes et aux appels d'offres. Ajoutons que la Région pourrait appuyer les petites structures dans leurs démarches auprès des PME. Ces petites structures de l'ESS ont beaucoup à offrir en matière de services aux PME.

Pour finir, nous estimons l'importance de l'enjeu. Il paraît technique, mais il concerne en réalité 28 000 personnes qui travaillent dans ce secteur. Il y a un énorme potentiel d'appui aux politiques de l'emploi et de l'employabilité. Nous vous appelons à vous emparer de cet enjeu.

M. le Président – Merci beaucoup Monsieur BENHAIM. La parole, pour le groupe Centre et Démocrates, est à Nathalie ÉLIMAS.

Mme ÉLIMAS (CD) – Merci Monsieur le Vice-Président. Mes chers collègues, dans une région francilienne pourtant dotée de nombreux atouts, les Franciliens restent touchés par le chômage, avec un taux qui stagne encore autour de 9 %. Pour casser cette spirale infernale, le nouvel Exécutif actionne tous les leviers. Le rapport qui nous est présenté aujourd'hui a pour objet de préciser la nouvelle stratégie régionale en matière d'IAE, d'insertion par l'activité économique. Cette stratégie résulte d'ailleurs

de consultations menées sous la précédente majorité et dont le résultat ne s'était pas encore concrétisé. Autour de cette nouvelle stratégie, l'accord-cadre régional mobilise l'ensemble des acteurs que sont l'État, Pôle Emploi et l'ensemble du réseau de l'IAE, qui s'accordent dans le renforcement de leur coopération. Je veux m'arrêter un instant pour saluer l'esprit de consensus qui règne ici autour d'un intérêt supérieur qui est celui de l'emploi des Franciliens et en particulier de l'aide au retour à l'emploi des plus défavorisés. Cette nouvelle stratégie va donc dans le bon sens pour développer les structures de l'IAE. En Île-de-France, on compte plus de 400 structures d'insertion par l'activité économique qui contribuent au développement économique, social, solidaire et environnemental de nos territoires grâce à la création d'emplois à forte densité de main-d'œuvre et au développement d'actions de formation continue adaptées aux besoins des populations fragilisées. Pour rappel, ce sont plus de 28 000 salariés dont 39 % sont des chômeurs de très longue durée et 30 % sont bénéficiaires du RSA.

Le fonds de soutien de l'IAE entend donc encourager les acteurs économiques en les aidant à renforcer leur capacité à accompagner et à former leurs salariés pour une meilleure employabilité, ce dont nous nous félicitons. Nous resterons toutefois vigilants sur les critères d'attribution de ce fonds. Si nous entendons parfaitement la nécessaire flexibilité qui doit être accordée aux acteurs, nous considérons néanmoins qu'il faut d'abord encourager les actions les plus efficaces pour lutter contre le chômage. Ainsi, l'aide à l'IAE devrait aller en priorité aux structures prévoyant des formations certifiées ou des actions d'orientation de type CEP.

Enfin, ce dispositif au rapprochement des structures permettra également aux SIAE de répondre aux grands marchés de construction en Île-de-France, ce qu'elles ne peuvent pas faire aujourd'hui puisqu'elles sont souvent trop petites pour y répondre. C'est un dispositif qui va encore dans le bon sens, à l'heure des grands chantiers de la région Île-de-France auxquels nous contribuons, à l'image du Grand Paris express et du plan routes, et pour lesquels il faudra des structures franciliennes suffisamment robustes pour répondre à ce défi.

Vous l'aurez compris, nous soutenons ce nouvel engagement pour l'emploi, comme nous soutiendrons toutes les actions qui iront dans le sens de la lutte contre le chômage. Je vous remercie.

M. le Président – Merci beaucoup Madame ÉLIMAS. La parole est à Benjamin CHKROUN, pour le groupe UDI.

M. CHKROUN (UDI) – Monsieur le Président, mes chers collègues, le secteur de l'insertion par l'activité économique s'est imposé comme un secteur économique à part entière, un appui essentiel aux politiques de développement de nos territoires. Le soutien aux structures de l'IAE représente un défi capital pour l'Île-de-France, région qui concentre 28 000 salariés en insertion dans les structures de l'IAE dont 41 % sont des chômeurs depuis plus de deux ans. L'IAE n'est pas qu'un outil de retour à l'emploi, il est aussi un vecteur de lien social pour des chômeurs qui se sont longtemps éloignés du marché du travail. Il permet aussi à ces personnes qui se sentent parfois mises à l'écart de gagner en estime de soi. À ces égards, je ne peux que saluer la mise en place d'un programme d'actions spécifiques en faveur de l'IAE qui vient compléter et encadrer des initiatives régionales existantes.

Le nouveau dispositif que vous nous proposez, le fonds de transition ESS, sous forme d'appels à projets, répond parfaitement aux difficultés actuelles du secteur de l'IAE. En effet, les critères de sélection des projets que vous présentez aujourd'hui vont permettre un ciblage fin et efficace des aides régionales. La mise en place d'un parcours d'insertion renforcé va continuer à améliorer le taux d'accompagnement des salariés, très variable selon les structures, et à généraliser les actions de formation. Par ailleurs, l'existence d'un seuil minimal de financement permettra de concentrer les fonds sur les projets les plus prometteurs. Il est à noter qu'il existe actuellement trop peu de passerelles entre les structures de l'IAE et les entreprises du secteur marchand. Le paysage de l'IAE est également très fragmenté avec près de 400 entités en Île-de-France. L'axe 2 de votre dispositif, qui prévoit d'encourager le lancement de projets mutualisés entre structures, favorisera l'accès aux marchés publics via les clauses d'insertion et les synergies entre les acteurs de l'ESS.

Enfin, assurer une gouvernance pleinement opérationnelle de l'IAE sur le territoire francilien est également l'une des priorités de notre majorité, en accord avec les récentes évolutions législatives en la matière. À ce titre, nous soutenons la signature d'un nouvel accord-cadre de la Région sur l'IAE. Les axes de partenariat retenus dans l'accord permettront d'organiser efficacement la collaboration entre les partenaires de l'IAE que sont l'État, le Pôle Emploi, la Région et les réseaux. Le partage des connaissances territoriales de l'IAE est le préalable indispensable à toute stratégie d'intervention commune. Axe structurant de cet accord, l'amélioration de la qualité des parcours du public en insertion devra faire progresser le taux de sortie en emploi durable actuellement de 28 % en Île-de-France. Enfin, le renforcement de la coopération opérationnelle entre les différentes instances, à travers les comités techniques d'animation, ouvrira la voie à un véritable pilotage stratégique du secteur de l'IAE en Île-de-France.

Monsieur le Président, je voudrais juste que nos collègues de gauche qui sont très attachés à l'ESS écoutent et ne discutent pas entre eux.

M. le Président – Je suis sûr qu'ils vous écoutent avec beaucoup d'attention.

M. CHKROUN (UDI) – Monsieur le Président, après avoir créé un poste de délégué spécial à l'économie sociale et solidaire, en présentant aujourd'hui ce rapport, vous marquez le fort attachement de la nouvelle majorité à l'économie sociale et solidaire. Monsieur le Président, mes chers collègues, nous soutiendrons résolument l'adoption de cette délibération, signal fort de notre engagement en faveur d'un développement économique inclusif et durable. Je vous remercie.

M. le Président – C'est moi qui vous remercie, Monsieur CHKROUN. Mes chers collègues, nous sommes à la fin de la discussion générale. Je vais répondre très rapidement à l'ensemble des orateurs et les remercier pour leurs interventions et la qualité de leurs propos. Isabelle PERDEREAU a parfaitement résumé l'esprit de la convention et du fonds de transition. Ce fonds de transition avait été mis en place par Arnaud RICHARD que je tiens vraiment à saluer. Il l'a fait avec beaucoup de talent et la diplomatie qui le caractérise, avec une excellente connaissance de l'économie sociale et solidaire. Merci infiniment à Arnaud RICHARD pour son engagement. Il est délégué spécial de la présidente du Conseil régional sur le secteur. Merci à Isabelle d'avoir aussi bien résumé l'esprit qui est celui de la majorité s'agissant de l'établissement de la convention pour ce fonds de transition qui ne va pas manquer d'être efficace, comme elle l'a très bien dit, avec des propos extrêmement justes.

Je voudrais dire à Catherine LIME-BIFFE que ce fonds de transition qu'elle considère comme n'étant pas à la hauteur, est à la hauteur de l'objectif que nous nous sommes fixés de soutenir d'une part la réinsertion réelle par l'activité économique. Ce premier critère, qui est très fort, est établi pour faire en sorte que le retour vers l'emploi soit le plus rapide et le plus efficace possible. Le deuxième critère très important est le principe de rapprochement des structures de telle sorte qu'elles deviennent pertinentes pour pouvoir concourir efficacement aux marchés d'appels d'offres qui sont la conséquence des clauses sociales. Cela permet d'accroître leur volume d'activité et de leur assurer ainsi une activité suffisante pour qu'elles puissent fonctionner dans les meilleures conditions et qu'elles remplissent un rôle social central de réinsertion par l'activité économique. 28 000 salariés bénéficient chaque année de ces structures qui sont soutenues par la Région et qui continueront à l'être. Pour répondre à Catherine LIME-BIFFE, il n'y a pas de plan social. Il y a simplement une réorganisation du soutien de la Région Île-de-France puisqu'une certaine dérive avait pu être constatée à travers un certain nombre d'appuis de la Région au titre des emplois tremplins projets notamment. C'est la raison pour laquelle ce fonds de transition était nécessaire. Il demeurera de façon à ce que nous puissions apporter à notre soutien au secteur de l'insertion par l'activité économique.

Pour répondre à Frédéric BENHAIM, je voudrais dire que le long terme est toujours utile, mais que le court terme, s'agissant de la réinsertion par l'activité économique, est central. Il s'agit bien du retour à l'emploi le plus rapidement possible. C'est la raison pour laquelle nous nous intéressons d'abord au court terme pour faire en sorte que celles et ceux qui bénéficient de cet appui des structures d'insertion par l'activité économique puissent le plus rapidement possible retrouver un emploi durable.

Qui dit sortie dit aussi formation. Je réponds à Nathalie ÉLIMAS en disant que nous avons la même préoccupation. Il faut en effet que la sortie positive se fasse aussi par la formation. En l'occurrence, l'effort des structures d'appui au titre de l'insertion par l'activité économique est notable pour trouver des formations qui permettent véritablement le retour à un emploi durable. Nous avons pu observer que les efforts sont constants et se développent. Cela a tout lieu de nous satisfaire. C'est la raison pour laquelle le critère parle bien d'une sortie positive, non pas forcément d'une sortie vers l'emploi direct, mais aussi d'une sortie par le biais d'une formation qui débouchera sur un emploi durable. Nathalie ÉLIMAS a eu raison de le souligner et de le mettre en avant. Je la remercie à la fois pour son soutien et tout son intérêt pour ce dispositif central d'insertion par l'activité économique pour l'Île-de-France.

Merci à Benjamin CHKROUN d'avoir soulevé l'intérêt de cet accord. Nous l'avons trouvé dans les fonds de tiroirs de l'ancien Exécutif lorsque nous sommes arrivés aux responsabilités. Il nous semblait nécessaire de pouvoir le mettre en exergue car cette convention était utile et nécessaire. Je pense que ce nouvel accord-cadre permettra de dynamiser l'ensemble des forces pour pouvoir faire en sorte que l'insertion par l'activité économique prenne une nouvelle ampleur. Il s'agit de faire en sorte que ce dispositif, qui est utile, puisse avoir toute sa vigueur en Île-de-France et puisse bénéficier au plus grand nombre, de telle sorte que tout soit mis en œuvre pour la réinsertion par l'activité économique et le retour à l'emploi durable. Je remercie Benjamin CHKROUN à la fois de son soutien, de ses propos toujours très justes et de sa vigilance pour faire en sorte que ce fonds de transition puisse être suivi d'effets. Il ne manquera pas de l'être puisqu'Arnaud RICHARD aura la responsabilité très efficace de présider ce jury.

Mes chers collègues, je vous propose maintenant d'examiner ce projet de délibération, tout d'abord l'article 1 avec un amendement n° 43 présenté par le groupe Front de Gauche. Qui le présente ? Madame GHIATI, je vous en prie.

Article 1

Amendement n° 43 (FdG)

Mme GHIATI (FdG) – Cet amendement vise à rétablir une certaine égalité de traitement entre les entreprises et les SIAE dans le cadre des dispositifs régionaux puisque votre parti-pris est de n'exiger aucun emploi durable pour l'ensemble des secteurs. Nous avons souhaité le supprimer parce qu'à y regarder de plus près avec l'ensemble des acteurs et des professionnels du domaine, beaucoup de questions se posent sur la sortie positive. En effet, l'évaluation se fait au jour de la sortie, alors que nous savons qu'il faudrait pouvoir mettre des indicateurs à six mois, voire à huit mois ou à un an après la sortie. Exiger un certain nombre de retours à l'emploi au jour de la sortie n'est pas raisonnable aujourd'hui, alors que tout le monde s'accorde à dire qu'il faut trouver d'autres indicateurs.

M. le Président – Merci beaucoup Madame GHIATI. Nous n'avons pas précisé l'emploi parce que nous estimons que la sortie positive peut aussi se faire par le biais d'une formation qui à terme débouchera vers un emploi. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas mentionné le principe du retour direct à l'emploi. Nous connaissons bien le secteur de l'insertion par l'activité économique. En l'occurrence, nous avons souhaité être très précis sur le fait que le soutien de la Région s'évalue en fonction des performances, mais que les performances s'apprécient en fonction d'un retour à l'emploi durable à terme. Le terme n'est pas forcément immédiat. C'est la raison pour laquelle je vous remercie pour votre amendement, mais je ne peux y donner une suite favorable. Souhaitez-vous le maintenir néanmoins ?

Je mets aux voix cet amendement présenté par le groupe Front de Gauche qui fait l'objet d'un avis défavorable de l'exécutif. Celles et ceux qui sont d'avis de l'adopter le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraire ? Abstention ? Ne participe pas au vote ?

Vote de l'amendement n° 43 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD, NI

REJET

M. le Président – Un amendement n° 75 est présenté en discussion commune par le groupe Socialistes et Républicains.

M. DAMERVAL (EELVA) – Un rappel au règlement, de l'article 11. Je voudrais savoir si actuellement, vous êtes président de séance ou membre de l'exécutif présentant votre rapport, qui sont logiquement deux postes séparés dans le mode de fonctionnement normal d'une institution. Ce mode de fonctionnement est assez particulier qu'un autre membre de l'exécutif ne préside pas la séance pendant que votre rapport est présenté.

M. le Président – Merci Monsieur DAMERVAL pour votre demande de précision du fonctionnement de la séance. Comme vous le savez, cette tradition existe très régulièrement au sein de cet Exécutif, quelles que soient d'ailleurs les majorités. Il y a quelques mois, Valérie PÉCRESSÉ a eu l'occasion de présenter elle-même des rapports. L'exécutif est capable à la fois de présider la séance, de présenter un rapport et de répondre aux questions. Je vais donc poursuivre la séance par les amendements n° 75 et 20 qui font l'objet d'une discussion commune. Le groupe RCDE va tout d'abord présenter l'amendement n° 20. Madame GUENOUX, vous avez la parole.

Amendement n° 20 (RCDE)

Mme GUENOUX (RCDE) – Merci Monsieur le Vice-Président, Président. Nous n'allons pas faire de procès d'intention. Il serait très présomptueux de dire que vos services et vous-même ne connaissez pas le secteur de l'IAE, mais permettez-moi de vous rappeler que ce secteur n'est pas fait que de multinationales. Donner un seuil de 20 000 euros revient aujourd'hui à priver environ la moitié des SIAE de votre fonds de transition. Nous souhaiterions que ce seuil minimal de 20 000 euros soit donc supprimé afin d'avoir un spectre le plus large possible. Puisque votre ambition est de redynamiser ce secteur que nous n'aurions pas su bien accompagner, donnez la chance à l'ensemble de ces secteurs de pouvoir concourir à un appel d'offres qui a lieu dans trois semaines. J'espère qu'ils seront très réactifs. Nous connaissons l'agilité de ce secteur. De grâce, essayez d'en comprendre et d'en garder toute la diversité et ne laissez pas de côté la moitié de ces SIAE. Je vous remercie.

M. le Président – Merci Madame GUENOUX. L'amendement n° 75 est présenté par le groupe Socialistes et Républicains. Qui souhaite le présenter ? Je vous en prie.

Amendement n°75 (S&R)

Mme CARREY-CONTE (S&R) – Merci Monsieur le Président, Vice-Président. Il s'agit d'un amendement de repli de 10 000 euros, sur les mêmes arguments qu'a présentés Muriel GUENOUX. L'amendement global que je présenterai ensuite demande la suppression du seuil. Ce seuil pose vraiment un gros problème. Plus de la moitié des SIAE d'Île-de-France ne pourront pas être éligibles à votre appel à projets, ce qui aura des conséquences directes sur les territoires. De petites SIAE jouent un rôle majeur d'accompagnement vers l'emploi et de proximité. Dans les démarches d'insertion par l'activité économique, la proximité est vraiment importante. L'existence de SIAE va être menacée sur certains bassins d'emploi, ce qui aura des conséquences extrêmement graves sur les territoires. Cette question du seuil pose un gros problème dans votre dispositif.

M. le Président – Merci beaucoup pour votre présentation. Merci également à Madame GUENOUX. L'accord élaboré sur ce fonds de transition est négocié déjà depuis plusieurs mois avec les membres du COORACE. Ils ne le découvrent pas, mais le connaissent. Nous avons mis ce seuil parce que notre objectif est de faire en sorte d'aider les associations d'insertion par l'activité économique à se réorganiser. C'est la raison pour laquelle ce seuil est important. En l'occurrence, nous allons le maintenir. Je regrette de devoir donner des avis défavorables à ces deux amendements. Je suppose que les deux sont maintenus. Par conséquent, je vais les mettre aux voix.

Je mets aux voix l'amendement n° 20 présenté par le groupe RCDE qui fait l'objet d'un avis défavorable de l'exécutif. Celles et ceux qui sont d'avis de l'adopter le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraire ? Abstention ? Ne participe pas au vote ?

Vote de l'amendement n° 20 (RCDE)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD, NI

REJET

Je mets aux voix l'amendement n° 75 qui fait l'objet d'un avis défavorable de l'exécutif. Celles et ceux qui sont d'avis de l'adopter le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraire ? Abstention ? Ne participe pas au vote ?

Vote de l'amendement n° 75 (S&R)

POUR : S&R, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD, NI

ABSTENTION : EELVA, FdG

REJET

M. le Président – Nous passons à l'amendement n° 74 présenté par le groupe Socialistes et Républicains. Qui souhaite le présenter ? Je vous en prie.

Amendement n° 74 (S&R)

Mme CARREY-CONTE (S&R) – Il s'agit de l'amendement global dont je parlais et qui reprend plusieurs propositions que nous formulons pour lever les difficultés qui existent dans votre dispositif actuel. Je ne reviens pas sur la question du seuil. Je voudrais simplement vous dire, Monsieur le Président, qu'avec une date limite de réponse à l'appel d'offres fixée au 14 octobre, la possibilité de se regrouper pour les petites SIAE n'est absolument pas crédible. La deuxième question concerne les critères de financement par rapport au taux de sorties positives. Vous savez que les parcours de réinsertion par l'activité économique ne sont pas toujours linéaires et sont parfois longs. S'il faut évidemment favoriser le taux de sorties positives, il ne peut être le seul critère d'établissement des financements. C'est pourquoi nous proposons de remplacer la logique actuelle de sanction et de pénalisation des petites structures notamment par une logique de bonus, une logique incitative. Se pose également la question du volume. Nous passons de quatre millions pour les emplois tremplins à un million pour ce dispositif, alors que nous avons voté deux millions dans le budget. Vous écarterez la possibilité pour beaucoup de structures de bénéficier du fonds de transition. Enfin, nous demandons que les représentants des réseaux de l'IAE puissent être partie prenante du jury du fonds de transition.

M. le Président – Merci beaucoup Fanélie CARREY-CONTE pour ces explications et ces présentations. Il n'est bien sûr pas demandé aux structures de se regrouper le jour du dépôt, mais au moment du projet. Ce regroupement serait impossible au 14 octobre. Il s'agit de présenter un projet. Depuis plusieurs mois, le Groupement Régional des Acteurs Franciliens d'Insertion par l'Économique (GRAFIE) en est informé puisque le fonds a été négocié avec lui par Arnaud RICHARD. Chacun est donc

informé de la façon dont l'exécutif régional a voulu inscrire la démarche du fonds de transition. Personne ne l'ignore. L'important est qu'au 14 octobre, un projet soit présenté et non pas la réalisation de ce rapprochement. Sinon, cela n'aurait pas de sens. Merci beaucoup pour toutes les propositions que vous avez faites. Comme vous l'imaginez, nous préférons conserver le principe de notre fonds de transition et nous n'allons pas y donner suite. Je reconnais que le principe du bonus est intéressant, mais plutôt qu'une sanction, je vois les choses comme un encouragement. C'est de cette façon que nous avons voulu inscrire les deux critères qui nous semblent extrêmement pertinents. Nous ne pourrons donc pas donner un avis favorable à votre amendement. Néanmoins, je suppose que vous le maintenez.

Je vais donc mettre aux voix cet amendement n° 74 qui fait l'objet d'un avis défavorable de l'exécutif. Celles et ceux qui sont d'avis de l'adopter le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraire ? Abstention ? Ne participe pas au vote ?

Vote de l'amendement n° 74 (S&R)

POUR : S&R, EELVA, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD, NI

ABSTENTION : FdG

REJET

M. le Président – L'amendement n° 19 est présenté par le groupe RCDE, par Muriel GUENOUX.

Amendement n° 19 (RCDE)

Mme GUENOUX (RCDE) – Merci Monsieur le Vice-Président. Je dois dire qu'à chaque fois, c'est un grand bonheur d'être avec vous en séance. Nous sommes ébahis par votre façon de présenter. Vous êtes extraordinaire. Il faut reconnaître les talents. Nous déroulons les uns et les autres nos propos en essayant de partager une vision sur ce secteur de l'insertion par l'activité économique, mais vous nous dites que les choses sont ainsi, que vous avez travaillé avec le GRAFIE. Bref, « Dégagez, il n'y a plus rien à voir ».

Je ne vais pas rentrer dans le détail de l'amendement n° 19. Là où vous sanctionnez, nous voulons tirer vers le haut. Nous avons une vision plus vertueuse. Vous essayez à coups de hache de faire entrer ces secteurs dans des ensembles. Ils essaient aussi depuis un certain temps et le faire en trois semaines est quasiment impossible, même si vous les avez prévenus auparavant. Merci.

M. le Président – Merci beaucoup, Muriel GUENOUX, pour la présentation de l'amendement. Je ne vais pas refaire la réponse que je viens de faire à Fanélie CARREY-CONTE, mais le principe du bonus avait été présenté dans le précédent amendement et nous ne l'avons pas retenu. Nous avons discuté depuis longtemps avec le GRAFIE qui est le rassemblement des associations d'insertion par l'activité économique. Ils sont donc les premiers concernés. Lorsqu'Arnaud RICHARD a lancé la discussion avec les membres du GRAFIE, il était important que l'aller et retour soit excellent, ce qui a eu lieu. D'ailleurs, nous continuons à entretenir une relation très précise avec les membres du GRAFIE qui sont les premiers concernés. Je ne vais pas pouvoir donner suite au principe du bonus, avec beaucoup de regret. Je suppose que vous maintenez néanmoins votre amendement que je vais mettre aux voix.

Je mets donc aux voix l'amendement n° 19 présenté par le groupe RCDE qui fait l'objet d'un avis défavorable de l'exécutif. Celles et ceux qui sont d'avis de l'adopter le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraire ? Abstention ? Ne participe pas au vote ?

Vote de l'amendement n° 19 (RCDE)

POUR : S&R, EELVA, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD, NI

ABSTENTION : FdG

REJET

M. le Président – Nous passons à l'amendement n° 18 qui fait l'objet d'une discussion commune et qui est présenté par le groupe RCDE, ainsi qu'à l'amendement n° 17 également présenté par le groupe RCDE. Madame GUENOUX, vous présentez les deux en même temps, si vous le voulez.

Amendements n° 18 et n°17(RCDE)

Mme GUENOUX (RCDE) – Nous souhaiterions savoir quels réseaux seront présents dans le jury. Deuxièmement, puisque la présidente est attachée à respecter son opposition, nous souhaiterions que des représentants de chaque groupe politique participent à ce jury. D'ailleurs, pourquoi la composition du jury n'est-elle pas plus explicite dans l'annexe ?

M. le Président – Merci beaucoup Madame GUENOUX. C'est un jury interne. Nous n'avons pas voulu intégrer les membres du GRAFIE au sein de ce jury. Ils auraient pu être considérés comme juges et parties. Ce jury se proposera toutefois de les entendre, de telle sorte que chacun puisse présenter son projet. Il sera présidé par Arnaud RICHARD, qui est le président de l'Atelier et qui au-delà de ses engagements au Conseil régional est très engagé dans le secteur de l'économie sociale et solidaire. C'est un connaisseur. Ce jury sera également composé d'experts qui ne sont pas encore désignés. Il aura la charge d'appliquer ce fonds de transition. Comme il s'agit d'une responsabilité de l'exécutif régional, ce jury est interne à l'ensemble des actions de la majorité. C'est la raison pour laquelle, Madame GUENOUX, je ne vais pas pouvoir donner une suite favorable à vos deux amendements. Ils sont maintenus.

Je mets donc aux voix l'amendement n° 18 présenté qui fait l'objet d'un avis défavorable de l'exécutif. Une explication de vote. Monsieur de SAINT JUST.

EXPLICATION DE VOTE

M. de SAINT JUST (FN) – Je me permets de rappeler à Madame GUENOUX que si elle n'avait pas participé à l'abrogation de la proportionnelle intégrale dans les Conseils régionaux, Monsieur CHARTIER serait aujourd'hui dans une position moins confortable, mais plus démocratique. Il faut savoir ce que l'on veut.

M. le Président – C'était une précision importante s'agissant du vote de cet amendement.

Je mets aux voix l'amendement n° 18 qui fait l'objet d'un avis défavorable de l'exécutif. Celles et ceux qui sont d'avis de l'adopter le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraire ? Abstention ? Ne participe pas au vote ?

Vote de l'amendement n° 18 (RCDE)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD, NI

REJET

M. le Président – Est-ce le même vote pour l'amendement n° 17 ? Je vous remercie.

Vote de l'amendement n° 17 (RCDE)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD, NI

REJET

M. le Président – Ainsi non modifié, je soumetts donc le vote de l'article 1 de la délibération du Conseil régional. Celles et ceux qui sont d'avis d'approuver l'article 1 le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraire ? Abstention ? Ne participe pas au vote ?

Vote de l'article 1

POUR : LR, UDI, FN, CD, NI

ABSTENTION : S&R, EELVA, FdG, RCDE

ADOPTION

Article 2

M. le Président – L'article 2 ne fait l'objet d'aucun amendement, il est donc mis au vote. Celles et ceux qui sont d'avis d'approuver l'article 2 le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraire ? Abstention ? Ne participe pas au vote ?

Vote de l'article 2

POUR : LR, UDI, FN, CD, NI

ABSTENTION : S&R, EELVA, FdG, RCDE

ADOPTION

M. le Président – Nous avons deux articles additionnels après l'article 2. Amendement n° 21 présenté par le groupe RCDE. Madame GUENOUX, vous avez la parole.

Articles additionnels

Amendement n° 21 (RCDE)

Mme GUENOUX (RCDE) – Merci Monsieur le Vice-Président. De Combien ce fonds est-il doté ? La somme d'un million est minime par rapport à celle de quatre millions à l'origine. Ce n'est pas suffisant. Comment allez-vous régler cette situation pour vraiment répondre aux besoins de ce secteur ? Nous proposons de rétablir les quatre millions de l'enveloppe des emplois tremplins insertion.

M. le Président – Merci Madame GUENOUX. J'ai bien lu votre amendement. Nous sommes au mois de septembre. Un million d'euros pour la fin de l'année semble largement suffisant pour pouvoir bien engager la démarche. L'an prochain, nous allons suivre le rythme qui était prévu de deux millions d'euros. Nous allons essayer de maintenir ce cap. Le chiffre initial était bien de deux millions d'euros et non de quatre millions d'euros. C'est la raison pour laquelle je ne vais pas pouvoir donner un avis favorable à votre amendement que vous allez naturellement maintenir.

Je vais donc mettre aux voix cet amendement n°21 qui fait l'objet d'un avis défavorable de l'exécutif. Celles et ceux qui sont d'avis de l'adopter le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraire ? Abstention ? Ne participe pas au vote ?

Vote de l'amendement n° 21 (RCDE)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD, NI

REJET

M. le Président – Nous passons à l'amendement n° 42 qui est présenté par le groupe Front de Gauche. Qui souhaite prendre la parole pour défendre cet amendement ? Madame GHIATI, je vous en prie.

Amendement n° 42 (FdG)

Mme GHIATI (FdG) – Cet amendement vise à inscrire dans le rapport la volonté de la Région de s'engager dans les clauses d'insertion, dans le cadre de tous les projets régionaux qui vont avoir lieu. Je pense que cet amendement pourrait recueillir la quasi-unanimité de l'assemblée.

M. le Président – Merci beaucoup. Cet amendement est très utile, Madame GHIATI. Toutefois, je dois vous dire qu'aujourd'hui, la Région favorise déjà l'adoption de clauses sociales et environnementales dans l'ensemble de ses marchés. Cet amendement est donc superflu. C'est la raison pour laquelle je ne vais pas y donner une suite favorable. Comme vous le savez, l'engagement de Valérie PÉCRESSÉ est extrêmement fort s'agissant des clauses sociales dans les marchés régionaux. Je tiens vraiment à vous en apporter la confirmation. En quelque sorte, votre amendement est donc satisfait. Je suppose que vous souhaitez le maintenir néanmoins.

Mme GHIATI (FdG) – Oui, je le maintiens. Il est dommage que vous n'acceptiez pas cet amendement. Son adoption aurait été une manière de montrer que vous acceptez de travailler avec tout le monde.

M. le Président – Je travaille avec tout le monde avec plaisir, Madame GHIATI, notamment avec vous. Vous n'avez aucun doute à avoir en la matière. Néanmoins, lorsqu'un amendement est déjà satisfait, j'estime qu'une redondance est inutile et qu'il ne faut pas accroître encore le volume des procédures administratives. C'est la raison pour laquelle je ne peux donner une suite favorable à cet amendement.

Je vais mettre aux voix cet amendement n° 42 qui fait l'objet d'un avis défavorable de l'exécutif parce qu'il est satisfait. Celles et ceux qui sont d'avis de l'adopter le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraire ? Abstention ? Ne participe pas au vote ?

Vote de l'amendement n° 42 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD, NI

REJET

M. le Président – Nous en venons aux explications de vote. Pour le groupe Les Républicains, qui souhaite prendre la parole ? Madame Marie-Dominique AESCHLIMANN, présidente de la commission formation professionnelle et apprentissage, vous avez la parole.

EXPLICATION DE VOTE

Mme AESCHLIMANN (LR) – Merci Monsieur le Président. Je m'associe à l'excellente intervention de notre collègue Isabelle PERDEREAU. Je voudrais également, à titre personnel et au nom du groupe, renouveler nos encouragements pour ce nouveau dispositif qui traduit un nouvel élan de la politique en faveur du secteur de l'économie sociale et solidaire et en faveur des partenaires de l'IAE. Je voudrais rappeler que ce nouveau dispositif prend également acte des insuffisances de la politique qui était menée jusqu'à maintenant, insuffisance que nous avons à maintes reprises expliquée et dénoncée. Elle se traduisait dans une moindre amélioration de l'employabilité des bénéficiaires des dispositifs existants, notamment les emplois tremplins. Les résultats en termes de réinsertion de ces bénéficiaires n'étaient pas très bons.

Je voudrais rappeler également quelques résultats de l'enquête qualitative qui a été menée en 2014 et qui conserve une certaine actualité. Cette enquête a démontré que 42 % des bénéficiaires du dispositif emplois tremplins IAE ne bénéficiaient pas de tutorat. La formation et le tutorat sont importants. Des efforts et des progrès étaient encore à réaliser sur l'ancien dispositif. Cette enquête qualitative de 2014 a également mis en évidence que 30 % des employeurs expliquaient que le principal obstacle au maintien du dispositif était la crainte de la pérennisation des subventions. À ce propos, je veux rappeler que sous le précédent mandat, depuis 2012, année après année, les crédits inscrits au budget primitif pour la politique globale des emplois tremplins, en particulier les emplois tremplins IAE, n'ont cessé de diminuer. En 2012, ils étaient de 34 millions, en 2013 de 29 millions, en 2014 de 27 millions pour terminer au budget primitif 2015 à 22 millions. Nous nous félicitons que l'exécutif mette en place une nouvelle politique, plus centrée sur l'efficacité, sur l'employabilité, sur les besoins du secteur. Nous nous félicitons, Monsieur le Vice-Président, de cet engagement et de ce nouvel élan pour cette politique. Nous serons très attentifs à ce qu'elle soit suivie d'effets sur le terrain car nous soutenons ce secteur qui est essentiel pour le développement économique et social de l'Île-de-France. Merci.

Applaudissements

M. le Président – Merci, Madame AESCHLIMANN, pour votre explication de vote toujours très claire et précise. Pour le groupe Socialiste et Républicain, qui souhaite prendre la parole ?

Mme CARREY-CONTE (S&R) – Merci Monsieur le Président, Vice-Président. Nous allons nous abstenir sur ce dispositif du fonds de transition. Il a le mérite de ne pas laisser un vide béant après la suppression brutale des emplois tremplins IAE lors du dernier budget. Pour autant, sa mise en œuvre pose de nombreux problèmes et il aura des conséquences très négatives sur un certain nombre de SIAE et sur un certain nombre de territoires. Vous ne pouvez pas dire aujourd'hui que vous faites tout pour lutter contre le chômage de longue durée et l'éloignement des personnes de l'emploi. Vous ne pouvez pas dire que vous actionnez tous les leviers. Il y a une réelle hypocrisie aujourd'hui dans ce discours politique au vu de la manière dont vous mettez en place ce nouveau dispositif. L'accompagnement des personnes les plus éloignées de l'emploi demande un savoir-faire particulier, demande du temps, une action de proximité et de la souplesse. Très clairement, les structures de l'insertion par l'activité économique ont ce savoir-faire. Soit vous ne les connaissez pas, soit vous avez un a priori idéologique à leur égard. J'en serai étonnée parce qu'il est vrai qu'Arnaud RICHARD connaît très bien le secteur. Je m'interroge toutefois. N'a-t-il pas eu tous les arbitrages qu'il souhaitait ? En tout cas, force est de constater que vous allez clairement mettre en difficulté un certain nombre de structures. Ce n'est pas en mettant des critères dogmatiques sur les sorties positives et en diminuant le volume de quatre millions à un million d'euros que vous parviendrez à accompagner les SIAE dans l'accompagnement vers l'emploi.

Je voulais juste vous répondre sur le seuil de 20 000 euros et la date limite du 14 octobre. D'abord, vous savez très bien que même en plusieurs mois, il est difficile de mettre en place de bonnes logiques de mutualisation et de projet. Par ailleurs, la course à la mutualisation comme fin en soi ne se justifie pas sur tous les territoires. Je suis élue du 20^{ème} arrondissement de Paris, certains m'ont personnellement appelée en me disant qu'ils avaient un réel problème d'accès au dispositif. Il y a aussi des logiques de petite taille et de proximité qui se justifient sur certains territoires et bassins d'emploi. Nous sommes très inquiets quant à l'avenir de ce secteur et à l'appui de la Région. Il est faux de dire aujourd'hui que vous mettez tout en œuvre pour lutter contre le chômage de longue durée au vu du dispositif que vous proposez.

Applaudissements

M. le Président – Merci beaucoup Madame pour votre intervention. Pour le groupe Front de Gauche, qui souhaite prendre la parole ? Madame Vanessa GHIATI, je vous en prie.

Mme GHIATI (FdG) – Le groupe Front de Gauche s’abstiendra sur ce rapport. Nous sommes favorables à l’aide aux structures de l’insertion par l’activité économique, mais pour nous, il manque un dispositif complet. Pour aider le retour à l’emploi des personnes en difficulté, il faut aussi aider les structures et non pas simplement être exigeant avec elles, d’ailleurs plus fortement qu’on ne peut l’être avec les entreprises classiques. Dans notre société, la puissance publique est beaucoup plus exigeante avec les gens qui essaient de faire ce qu’ils peuvent pour aider des publics en difficulté. En revanche, on n’hésite pas à verser des sommes astronomiques à des entreprises qui ne se soucient guère des questions de l’emploi. Il serait intéressant que la Région ait un autre positionnement. Ce rapport est pour nous en demi-teinte. Il manque notamment le positionnement de la Région vis-à-vis du secteur bancaire. On préfère demander à la puissance publique de tout faire. Aujourd’hui, le secteur bancaire ne joue pas le jeu, que ce soit pour les entreprises classiques ou pour les autres entreprises. Je pense qu’il aurait été intéressant de marquer dans ce rapport la volonté de faciliter l’accès au crédit des structures d’insertion par l’activité économique. Nous nous abstiendrons.

M. le Président – Merci beaucoup Madame GHIATI. Pour le groupe Front National, qui souhaite prendre la parole ? Monsieur de SAINT JUST.

M. de SAINT JUST (FN) – Je ne peux que répéter que nous voterons ce rapport en espérant que tout le monde ici s’en souviendra très longtemps. Merci.

M. le Président – Merci Monsieur de SAINT JUST. Vos prises de position sont inoubliables, je vous rassure. Madame GUENOUX, vous avez la parole pour le groupe RCDE.

Mme GUENOUX (RCDE) – Avec grand plaisir. Lorsqu’on dit à quelqu’un qu’il n’aura plus rien, il s’accommode forcément de ce qu’on lui propose. C’est une forme de négociation. Lorsque vous tendez l’étendard du GRAFIE comme étant notre caution, force est de constater que lorsqu’il n’aura plus rien, le GRAFIE se contentera de ce qu’il pourra obtenir. Ce secteur sait se remettre en cause. Il est aussi tout à fait normal que l’on puisse s’interroger sur nos politiques et nous ne pouvons pas vous le reprocher. Toutefois, considérer le secteur seulement à l’aune d’entreprises qui pourraient se fédérer revient à en tronquer une partie. Quand des personnes rentrent dans un parcours d’insertion, sont dans un chantier d’insertion ou dans une entreprise d’insertion, elles ne sont pas au même niveau. Les parcours et les sorties peuvent donc se faire pour rejoindre ensuite ces structures. Il ne s’agit pas forcément d’une formation et d’un emploi direct. Les personnes peuvent aussi partir dans d’autres structures. Vous prendrez peut-être en compte cette problématique plus tard. Aujourd’hui, le dispositif n’est pas suffisant. Vous allez aider les structures les plus dynamiques et les plus agiles, mais non pas l’ensemble des structures. Je ne vais pas reprendre l’excellente intervention de Fanélie CARREY-CONTE ou de ma collègue Vanessa GHIATI, mais pour nous, clairement, le compte n’y est pas. Nous nous abstiendrons donc sur ce rapport et comme l’a dit l’intervenant précédant, nous attendons de voir la suite.

M. le Président – Pour le groupe EELVA, qui souhaite prendre la parole pour l’explication de vote ?

Mme ESPARGILIÈRE (EELVA) – Ce texte porte sur un sujet qui nous tient beaucoup à cœur, celui d’aider l’économie sociale et solidaire à se structurer et singulièrement la branche de l’insertion. Trop de choses restent inexplorées et à notre sens, les délais sont beaucoup trop courts. Si un début de structuration existe dans certains départements, tel n’est pas le cas partout et la mutualisation des moyens n’est pas forcément au point. Le seuil nous paraît problématique, comme il a déjà été dit. Les délais nous semblent problématiques également. S’agissant des conditions de sortie, nous craignons une précipitation vers une vision statistique du dispositif et non vers le contenu et le projet. Nous nous abstiendrons.

M. le Président – Merci à Madame ESPARGILIÈRE pour son explication de vote. Pour le groupe Centre et Démocrates, qui souhaite prendre la parole ? Pas d’explication de vote particulière. Merci beaucoup. Pour le groupe UDI, une explication de vote de Benjamin CHKROUN.

M. CHKROUN (UDI) – Monsieur le Président, plusieurs éléments semblent importants à souligner, d’une part considérer que la formation est une sortie d’insertion. J’ai noté qu’un million d’euros était alloué pour le dernier trimestre. Je pense que nous en discuterons au moment du budget. J’ai moi-même rencontré le GRAFIE il y a quelques semaines et j’ai visité des entreprises d’insertion de l’IAE. Il y a bien un souci de concentration pour être plus efficace sur les débouchés car souvent, les petites

structures le sont peu. Je voudrais saluer une nouvelle fois Arnaud RICHARD qui a su discuter avec l'ensemble des interlocuteurs pour arriver à un consensus et surtout travailler sur le budget 2017 pour une continuation de ce projet. Nous voterons pour. Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. le Président – Merci beaucoup, Monsieur Benjamin CHKROUN.

Je vais donc mettre aux voix l'ensemble de ce rapport qui fait l'objet d'un avis favorable de l'exécutif. Celles et ceux qui sont d'avis de l'adopter le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraire ? Abstention ? Ne participe pas au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CR 162-16

POUR : LR, UDI, FN, CD, NI

ABSTENTION : S&R, EELVA, FdG, RCDE

ADOPTION

Nous allons maintenant examiner la convention constitutive du campus de l'économie touristique. Je demande à Madame Charlotte BAELDE de bien vouloir venir présenter ce rapport. Madame BAELDE, vous avez la parole.

CR 194-16 : CONVENTION CONSTITUTIVE DU CAMPUS DE L'ÉCONOMIE TOURISTIQUE PARIS-VAL D'EUROPE

Mme BAELDE – Je voudrais d'abord saluer le travail des services, notamment du Directeur général adjoint Bertrand MARTINOT et de Marie-Hélène GRANIER-FAUQUER, qui ont réagi dans l'urgence pour la préparation et la rédaction de ce rapport. En effet, l'Éducation nationale a voulu que nous signions la convention au plus vite. Or nous avons encore besoin de discuter le contenu de cette convention. C'est la raison pour laquelle le rapport vous est parvenu un peu plus tard.

Je rappelle succinctement ce qu'est le campus des métiers pour que chacun ait en tête son objectif. Ce sont des projets portés conjointement par l'État et la Région dans le but de développer des pôles d'excellence. Il associe des lycées, des CFA, des universités, des laboratoires de recherche, des entreprises d'une même filière regroupées géographiquement sur un même bassin d'emploi. Son action est essentiellement centrée sur la formation professionnelle initiale. Il doit surtout faciliter l'insertion des jeunes dans l'emploi en privilégiant la voie de l'apprentissage comme une voie d'insertion à part entière dans l'entreprise. Comme vous le savez, l'un des axes majeurs de notre stratégie pour l'emploi est de promouvoir et de valoriser l'apprentissage qui souffre d'un déficit d'image dans notre pays car ce mode de formation permet un très bon taux d'insertion dans l'emploi. C'est essentiel aujourd'hui pour nous.

L'initiative part de l'Éducation nationale qui lance des appels à projets depuis 2013. L'enjeu de la Région est aujourd'hui de cesser d'être la remorque de l'Éducation nationale et d'être moteur de la constitution de ces campus. Contrairement à l'Éducation nationale, nous sommes en contact direct avec les filières des entreprises et de l'économie. Elles connaissent au mieux et savent identifier les besoins de l'économie aujourd'hui.

Le campus des métiers et des qualifications de l'économie touristique vise à doter notre région, première destination touristique internationale, d'un outil renforçant les synergies entre la formation, la recherche et l'emploi. Le projet de ce campus a été lancé par le cluster du tourisme du Val d'Europe, en dialogue avec la COMUE Paris-Est et il a été labellisé en avril. Le Conseil régional a donc été sollicité récemment pour soutenir ce projet. L'objectif est de fédérer, autour des enjeux de la formation aux métiers du tourisme, des entreprises, des opérateurs de la formation initiale ou continue et des laboratoires de recherche. Il s'agit de développer une approche partagée des formations aux métiers du tourisme via des concertations régulières avec les entreprises du secteur, notamment sur l'évolution des métiers, afin de mettre à leur service une offre de formation initiale et continue adaptée. Il faut également favoriser la logique de la filière touristique autour des parcours professionnels et des formations continues, en réunissant les familles de métiers liées au tourisme. Il faut développer une plateforme numérique d'orientation qui sera un guichet unique permettant de trouver la bonne formation. Il s'agit également de promouvoir la recherche et ainsi anticiper les mutations économiques en contribuant à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

En résumé, ces campus des métiers doivent permettre une évolution des liens entre l'enseignement, la formation professionnelle et les entreprises tout en adaptant l'offre régionale de formation aux besoins et contraintes de l'activité touristique sur notre territoire. En tant que première destination touristique internationale, notre région fait face à de forts enjeux dans le domaine du tourisme. Un campus des métiers dans ce secteur a naturellement toute sa place en Île-de-France. La proximité des deux grands pôles touristiques internationaux Paris et Val d'Europe, la complémentarité de leur offre et de leur approche, la densité des liens existants en termes d'infrastructures et de liens institutionnels font de ce campus un véritable atout en termes d'économie touristique.

M. le Président – Merci beaucoup à Charlotte BAELDE pour sa présentation extrêmement claire et très précise. Chacun a bien compris l'urgence et le cadre qui a été fixé notamment par l'État. Nous réagissons à ce que souhaite l'État et malheureusement, nous ne sommes pas en mesure de détailler le projet puisque l'État lui-même n'est pas encore très précis sur ce campus. Néanmoins, nous avons souhaité répondre à l'État sur cette démarche.

Nous allons solliciter les avis des deux commissions qui ont été saisies, tout d'abord la commission de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Madame la Présidente, quel avis a été rendu ?

Mme AESCHLIMANN (LR) – L'avis est favorable, Monsieur le Président.

Commission de la formation professionnelle et de l'apprentissage : avis favorable

M. le Président – Merci beaucoup Madame la Présidente. Madame de la GONTRIE, quel avis a été rendu par la commission des finances ?

Mme de la GONTRIE (S&R) – Merci Monsieur le Président. Merci Madame. Avec ce projet, la commission des finances s'est trouvée dans une situation inédite. Vous êtes très créatifs. Vous étiez là, Monsieur CHARTIER, pour présenter cette délibération qui apparaissait comme étant de votre compétence sur le dérouleur, mais vous nous avez dit de façon très simple que vous ne la connaissiez pas et qu'il revenait sans doute à Monsieur NASROU de la présenter. Monsieur NASROU a eu l'amabilité de venir également et il nous a dit que cette présentation ne lui incombait pas non plus. Madame, j'apprends que vous êtes en charge de ce rapport. De plus, comme il n'était pas en ligne, ce dossier restait très virtuel. Je demande d'une part que sur la délibération, n'apparaisse plus « vu l'avis de la commission des finances ». D'autre part, il serait bien que les délégués puissent se présenter en commission des finances pour éclairer la commission. Ce rapport a été mis en ligne il y a trois jours. La commission n'a donc pas d'avis sur ce rapport.

Commission des finances : la disponibilité du rapport n'a pas permis sa présentation

M. le Président – Merci Madame la Présidente. Charlotte BAELDE a été désignée comme déléguée spéciale de la Présidente depuis maintenant plusieurs semaines. Chacun aurait pu l'inviter. Il suffit simplement de suivre les responsabilités qui sont confiées par la Présidente. Madame BAELDE figure dans l'exécutif régional, une mission lui a été confiée au même titre et en même temps qu'Arnaud RICHARD. Madame la Présidente, vous avez souhaité donner votre avis, je vous réponds de façon très claire. Je vais passer maintenant aux motions de renvoi en commission. Quatre motions de renvoi en commission ont été présentées, la première n° 3 par le groupe Front de Gauche. Qui souhaite présenter cette motion ?

Monsieur DAMERVAL, vous avez la parole. Est-ce que vous demandez une suspension de séance ?

M. DAMERVAL (EELVA) – Tout à fait, vu le ton des propos que vous venez de porter à destination de la présidente de la commission des finances. Cela vous permettra de vous calmer et de réfléchir à la teneur de vos propos.

M. le Président – Voilà donc un bon motif pour aller prendre un café. Nous avons bien compris. La suspension de séance est de droit. Retour dans cinq minutes.

La séance est suspendue à 10 heures 31 et est reprise à 10 heures 37.

M. le Président – Mes chers collègues, la séance est reprise. Nous en venons à la présentation des motions de renvoi en commission. Je commence par la motion n° 3 qui est présentée par le groupe Front de Gauche. Qui souhaite la présenter ? Vous avez la parole.

Motion de renvoi n°3 (FdG)

M. COSKUN (FDG) – Merci. La motion de renvoi est présentée parce que nous avons reçu trop tardivement ce rapport comme tant d'autres. C'est donc sur la forme que nous avons souhaité le renvoi en commission.

M. le Président – Merci. La motion n° 6 est présentée par le groupe EELVA. Qui souhaite la présenter ? Je vous en prie.

Motion de renvoi n°6 (EELVA)

Mme ESPARGILIÈRE (EELVA) – Les conditions de présentation de ce rapport et le manque d'opportunités que nous avons eu de l'étudier justifient cette motion.

M. le Président – Je vous remercie. La motion n° 9 est présentée conjointement par le groupe RCDE et le groupe Socialiste et Républicain. Qui souhaite la présenter ? Je vous en prie.

Motion de renvoi n°9 (S&R et RCDE)

Mme BORD (S&R) – Comme vous l'avez rappelé brièvement, cette délibération est le fruit d'un processus qui a été initié en 2015 et qui s'est conclu en avril 2016. La délibération est arrivée mercredi à 1 heure 13 du matin sans les annexes. Nous ne voyons pas la nécessité de l'urgence, sauf à respecter la morale de la semaine qui est que l'on ne peut pas bien organiser un meeting et une séance régionale en même temps. Nous le déplorons parce que les Franciliens ne vous ont pas élus pour cela.

Revenons au fond de cette délibération qui est important. Cette délibération est extrêmement importante dans le cadre de la crise que connaît ce secteur. Sans vouloir trahir les propos de Monsieur NASROU ni ceux d'Éric JEUNEMAÎTRE, je crois que nous aurions apprécié par ailleurs de pouvoir l'examiner en commission tourisme. Comme vous l'avez présenté, elle mobilise les professionnels du tourisme. Je crois que notre commission aurait aimé pouvoir échanger sur cette délibération. C'est pourquoi nous appelons au renvoi.

M. le Président – Merci Madame BORD. J'apporte une précision. Lorsque nous sommes en temps de travail, nous n'organisons pas des meetings. Chacun sait faire la part des choses. Je rappelle que les 1 385 fonctionnaires de l'Assemblée régionale ne sont pas allés au meeting. Certains sont peut-être venus, mais je l'ignore. Cela fait partie de la vie privée et de l'engagement politique. C'est la raison pour laquelle il n'y a pas de perturbation dans le fonctionnement du service public de la Région. Vos propos étaient donc hors de propos.

Je vais donner la parole au groupe Front National pour la motion de renvoi n° 13. Monsieur de SAINT JUST la présente.

Motion de renvoi n°13 (FN)

M. de SAINT JUST (FN) – Elle est maintenue et je m'associe à tout ce qui vient d'être dit.

M. le Président – J'ai bien compris. Je vais donner la parole à Charlotte BAELDE qui va apporter des précisions sur l'urgence. Madame BAELDE.

Mme BAELDE – L'urgence intervient parce que la convention doit être signée le 30 septembre. Cette date a été définie assez récemment. Nous devons développer le contenu avec l'Éducation nationale et nous mettre d'accord. Tous les services ont été très mobilisés pour réaliser dans l'urgence ce rapport.

M. le Président – Tout est dit. C'est l'État. Vous ne voulez pas suivre l'État. Nous sommes pour notre part de vrais partenaires de l'État. Lorsque l'État souhaite que nous allions vite, nous le suivons. Voyez comme nous sommes des républicains.

Je vais soumettre à vos suffrages les motions de renvoi en commission, d'abord la motion n°3. Ceux et celles qui sont d'avis de l'adopter le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraire ? Abstention ? Ne participe pas au vote ?

Vote de la motion de renvoi n° 3 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FN, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, CD, NI

REJET

M. le Président – Pour la motion n°6, je considère que le vote est le même. Merci.

Vote de la motion de renvoi n° 6 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FN, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, CD, NI

REJET

M. le Président – Pour la motion n°9, même vote ? Merci.

Vote de la motion de renvoi n° 9 (S&R et RCDE)

POUR : S&R, EELVA, FN, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, CD, NI

REJET

M. le Président – Pour la motion n°13 ?

Vote de la motion de renvoi n° 13 (FN)

POUR : FN,

CONTRE : LR, UDI, CD, NI

NPPV : S&R, EELVA, FdG, RCDE

REJET

M. le Président – Nous en venons maintenant à la discussion générale. Pour le groupe Les Républicains, la parole est à Éric JEUNEMAÎTRE. Vous avez la parole.

Discussion générale

M. JEUNEMAÎTRE (LR) – Merci Monsieur le Président. Madame la déléguée spéciale, mes chers collègues, il n'est une surprise pour personne que les attentats ont causé beaucoup de torts aux acteurs du tourisme de l'Île-de-France. De janvier à fin avril 2016, le nombre de touristes étrangers a baissé de 11 % dans la région. À titre d'exemple, le nombre de Japonais visitant l'Île-de-France a baissé de plus de 50 %. Il convient d'ailleurs de rappeler que cette clientèle est celle qui dépense le plus, en moyenne 200 euros par jour. En plus de ce contexte peu favorable, les mouvements sociaux, ainsi que les inondations ont entretenu le contrecoup très sévère subi par l'activité touristique. La région est ainsi en première ligne face à cette baisse sans précédent de la fréquentation enregistrée depuis le début de l'année 2016. Au total, un million de touristes français et internationaux en moins ont été accueillis par les hôteliers franciliens au cours de ce premier semestre par rapport au premier semestre 2015. Cette chute sans précédent depuis le début de l'année représente une perte entre 800 millions et un milliard d'euros de chiffre d'affaires pour les professionnels du tourisme parisiens et franciliens.

Face à ces nouveaux enjeux, la situation exige aujourd'hui une plus grande réactivité des professionnels pour faire évoluer l'offre au plus près des standards de cette demande mondiale qui est devenue mouvante et très changeante. Les acteurs institutionnels et de formation ne doivent pas pour autant être laissés de côté car on attend d'eux la même réactivité. C'est pourquoi ce rapport propose d'autoriser la Présidente du Conseil régional à signer la convention constitutive du campus de l'économie touristique Paris Val d'Europe et d'y participer financièrement en affectant une autorisation d'engagement de 15 000 euros. En plus d'éclairer les politiques régionales, il a également vocation à organiser les débats dans le domaine de la formation tout au long de la vie aux métiers du tourisme, ainsi qu'à répondre aux enjeux particuliers de difficulté de recrutement, notamment en apprentissage, et de pérennisation des emplois.

Les conditions du succès existent s'agissant du projet de campus de l'économie touristique Paris Val d'Europe. En renforçant les synergies du triptyque formation, emploi et recherche, ce projet vise à doter la région Île-de-France, première destination touristique mondiale, d'un outil, d'un véritable levier stratégique. Résolument tourné vers le monde professionnel, il permettra d'encourager une concertation avec les entreprises du secteur, notamment sur les évolutions des métiers, afin de mettre à leur service une offre de formation initiale et continue particulièrement adaptée. Adossé à la Communauté d'universités et d'établissements de Paris-Est, le campus de l'économie touristique propose pour ce faire une offre de formation post-Bac large, avec des formations universitaires (IUT, licences professionnelles). Par ailleurs, l'implication de l'université de Marne-la-Vallée est constante sur ce secteur du tourisme, avec la mise en place de conseils de perfectionnement permettant d'affiner les compétences attendues et l'insertion des étudiants sur le marché du travail. Enfin, la proximité des deux grands pôles touristiques internationaux que sont Paris et le Val d'Europe, la complémentarité de leur offre et de leur approche, ainsi que la densité des liens existants, tant sur l'infrastructure que sur l'institutionnel, font de l'axe choisi un cadre très pertinent de l'émergence du campus des métiers et des qualifications de l'économie touristique.

Avec 30 millions de visiteurs par an, qui génèrent 22 milliards de recettes et 500 000 emplois concernés, le tourisme est un enjeu essentiel et majeur pour l'Île-de-France. Cette opportunité pour le développement de la région et son efficience économique ne pourra se réaliser que si elle sait accompagner ses activités à forte valeur ajoutée. C'est pourquoi nous voterons cette délibération avec détermination et enthousiasme. Je vous remercie.

Applaudissements

M. le Président – C'est nous qui vous remercions, Éric JEUNEMAÎTRE, pour cette très belle intervention et ce soutien manifeste. Madame Corinne BORD, est-ce vous qui prenez la parole pour le groupe Socialistes et Républicains ? Je vous en prie.

Mme BORD (S&R) – Sur le fond de la délibération, l'enjeu est majeur. Comme Éric JEUNEMAÎTRE vient de le signaler, le secteur du tourisme connaît une crise sans précédent. Nous devons être en réaction à la hauteur de cette situation. Nous sommes très attentifs à la situation des acteurs économiques et des entreprises touristiques qui sont en souffrance après cet été, à ceux également qui ont perdu leur emploi. Après cette crise, des salariés se retrouvent sans emploi. Nous avons été très attentifs aux mesures du comité d'urgence touristique qui a eu lieu le 14 septembre. Il a déployé le soutien aux acteurs économiques, le soutien de Business France, le soutien du Ministère de la formation professionnelle et de l'emploi pour les reconversions et cette démarche en fait partie. Cette démarche a été initiée en 2015, notamment à la suite de la loi de refondation de l'école où les campus des métiers sont confortés et consolidés, avec ce rapprochement majeur entre universités,

formation professionnelle et professionnels. Je crois que nous avons là la substance d'une réussite pour l'insertion des jeunes de notre région, de la valorisation de leurs compétences. Nous savons qu'en Île-de-France, nous avons beaucoup de compétences linguistiques.

Je voulais juste revenir sur ce que vous avez dit d'un revers de main, Monsieur le Président. Je ne mettais pas en cause l'ensemble des fonctionnaires qui participent à la séance. Je connais le délai de deux mois avant la séance pour inscrire une délibération à l'ordre du jour, mais je connais aussi l'exigence pour la valider. Ceux qui sont en retard ne sont pas ceux qui l'ont écrite, mais bien ceux qui la valident. C'est d'ailleurs indiqué dans la dénomination même de la délibération puisque celle-ci et seulement celle-ci s'appelle « DGS ». Je vous remercie.

M. le Président – Merci Madame BORD. Je suis désolé, cela n'a rien à voir, heureusement. Si l'État ne nous avait pas demandé de signer avant le 30 septembre, nous aurions remis tous les documents dans les temps. Nous avons mis l'urgence parce que l'État a vraiment voulu que cette convention soit signée avant le 30 septembre, pour des raisons que j'ignore. Le contexte électoral qui s'approche stresse peut-être l'exécutif de l'État. Je l'ignore. En tout cas, l'État a avancé les dates et nous avons répondu à ses exigences. Madame BORD, sur la première partie de votre intervention, je vous remercie.

Pour le groupe Front de Gauche, Monsieur Taylan COSKUN a la parole.

M. COSKUN (FdG) – Monsieur le Président, vous nous proposez une délibération singulière. Nous ne sommes évidemment pas opposés au développement de formations permettant de professionnaliser des filières économiques créatrices d'emplois, en veillant cependant à une formation initiale de qualité pour tous. Nous restons toutefois vigilants sur la spécialisation à outrance des territoires et des bassins d'emploi qui peut s'avérer dramatique quand les difficultés économiques des filières engendrent licenciements et délocalisations. De nombreux exemples, notamment dans les territoires traditionnellement industriels, nous invitent à cette prudence. Nous pensons au contraire qu'il faut agir pour la mixité fonctionnelle des territoires. Ceci étant, nous avons une vision radicalement différente de la vôtre concernant le secteur du tourisme, qui n'est pas seulement constitué du tourisme d'affaires et du luxe, mais qui doit intégrer aussi le tourisme social, solidaire et responsable. Notre région dispose de territoires et d'une offre culturelle, architecturale et patrimoniale très divers. Il est indispensable de mieux les faire connaître. Des actions de promotion doivent être mises en œuvre en lien avec les partenaires territoriaux. Votre volonté de communication vous amène à nous présenter un rapport fait dans la précipitation, alors que vous auriez pu prendre le temps de la concertation avec l'ensemble des acteurs locaux pour co-élaborer un schéma directeur du tourisme en Île-de-France qui porterait une vision à long terme pour ce secteur aux enjeux économiques et territoriaux majeurs. Votre rapport ne s'attache qu'à satisfaire les besoins en main-d'œuvre d'un tourisme de type Eurodisney, alors que, comme le montre le bilan du premier semestre 2016 présenté par le CRT, ce secteur est en forte baisse. Devons-nous voir dans votre délibération une volonté de votre part de satisfaire les besoins du projet tant contesté d'Europa City ou de Villages Nature ? Pour toutes ces raisons, notre groupe s'abstiendra sur ce rapport.

M. le Président – Merci beaucoup Monsieur COSKUN. Pour le groupe Front National, Yasmine BENZELMAT prend la parole.

Mme BENZELMAT (FN) – Monsieur le Président, Madame la déléguée en charge du campus des métiers, mes chers collègues, avant tout, je tiens à signaler le délai extrêmement tardif de mise en ligne de ce rapport qui marque une fois de plus le grand mépris que vous avez envers la démocratie dans cette assemblée régionale, comme l'a évoqué aussi hier matin mon collègue Axel LOUSTAU. Vous me direz qu'il s'agit de l'urgence. Pourtant, l'urgence toute relative de ce rapport ne justifie pas de passer outre les commissions thématiques et de laisser à peine le temps aux élus d'en prendre connaissance. Nous ne sommes pas tous des professionnels de la politique, ne vous en déplaît.

Concernant le fond de ce rapport, le projet dédié à l'économie touristique visant à rassembler les étudiants et les professionnels du secteur est très intéressant à plusieurs points de vue, d'abord en termes d'emplois. La création d'un campus des métiers dédié à l'économie du tourisme, assurant l'adéquation entre formations, exigences et débouchés du secteur professionnel du tourisme facilitera l'insertion des jeunes dans l'emploi et maintiendra à niveau les professionnels du secteur à travers l'offre de formation tout au long de la vie. Le domaine du tourisme en Île-de-France est, comme vous le soulignez dans l'exposé des motifs, un enjeu essentiel en termes de développement économique et d'emploi dans la région, ainsi qu'en termes de rayonnement international. En effet, l'Île-de-France est la première destination touristique internationale.

Ce projet était celui de l'ancienne majorité de gauche, menée par Jean-Paul HUCHON et vous le reprenez à votre compte. Par conséquent, ce rapport relève d'une bonne initiative et incarne un projet important pour structurer l'offre de formations touristiques en Île-de-France. Toutefois, ce rapport aurait mérité un vrai débat et une vraie analyse. Par ailleurs, il aurait peut-être aussi fallu intégrer les nouvelles contraintes liées aux événements survenus depuis 2015 en France (vague d'attentats, explosion des camps sauvages, attaques de touristes, etc.). Tout cela nourrit la peur, la terreur, l'horreur et a tendance à faire

fuir les touristes. Il est quasiment certain que si rien ne change en 2017, le tourisme francilien connaîtra la plus grave crise de son histoire. Pour notre part, nous aurions intégré une approche plus pragmatique des risques et des menaces de la mondialisation malheureuse pour y apporter des garanties, des solutions fiables et crédibles en faveur des touristes et des professionnels du secteur. Tout cela prouve bien que vous auriez dû nous accorder plus de temps pour examiner ce rapport et le présenter à l'ensemble des commissions prévues au projet de délibération au lieu de le faire passer en force. Je vous remercie.

M. le Président – Merci beaucoup. Pour le groupe RCDE, la parole est à Muriel GUENOUX. Vous avez la parole.

Mme GUENOUX (RCDE) – Merci Monsieur le Président. Madame la déléguée spéciale, comme vous l'avez souligné, nous sommes la première destination touristique mondiale, la première région d'Europe, la deuxième plateforme aéroportuaire d'Europe, la plus importante offre hôtelière d'Europe. Les entreprises françaises sont à 23 % dans le domaine du tourisme. Tous ces chiffres montrent l'importance du secteur. L'enjeu est considérable en termes d'emplois, en termes de valorisation des territoires. Bon nombre des emplois dans le tourisme sont des emplois valorisants pour nos jeunes et moins jeunes. Je trouve un peu juste et trop facile de nous dire que l'État vous oblige à aller trop vite. Le sujet aurait vraiment gagné en pertinence s'il avait fait l'objet d'un débat plus large et plus démocratique. On nous a dit hier que l'opposition était écoutée dans les choix faits par la majorité. Encore une fois, ceci ne se retrouve pas dans les faits, mais comme vous l'avez dit fort justement, Monsieur le Président, « Voilà, c'est comme ça ». Je vous remercie.

M. le Président – Oui, nous ne sommes pas encore aux responsabilités de l'État, mais cela viendra. La parole est au groupe EELVA, à Madame Juliette ESPARGILIÈRE. Je vous en prie.

Mme ESPARGILIÈRE (EELVA) – Merci Monsieur le Président, Madame la déléguée. Ce rapport arrive bien tard. C'est vraiment frustrant pour nous, écologistes, qui avons une vision du tourisme très politique. Il est pour nous un outil de transformation, de transition écologique et de valorisation de l'économie sociale et solidaire que vous avez à cœur. Dans ce rapport, je lis que les campus métiers précédents étaient un échec, mais que grâce au rapprochement des acteurs du tourisme locaux, le nouveau dispositif allait fonctionner. Or il se trouve que les acteurs locaux sont Disneyland Paris. Je reste sur ma faim. Où est la vision stratégique ? Où est l'intelligence territoriale du tourisme en Île-de-France dans ce rapport ? Je ne comprends pas très bien. En tant qu'écologistes, nous défendons également le rapprochement domicile/travail pour les habitants de ces territoires. Rapprocher la formation va en ce sens. Il faut que la main-d'œuvre locale soit qualifiée de sorte qu'elle puisse avoir accès à un travail et que le mouvement pendulaire soit limité. Ce rapport comprend du bon et du moins bon. Je voulais insister sur le caractère de spécialisation des territoires qui me paraît être un souci autour de ces grands projets d'équipement. Le rapprochement de l'université et des emplois touristiques est une bonne initiative, mais il faut veiller à la non-spécialisation sur le tourisme de masse dont nous avons tous très bien dit qu'il est en crise en ce moment. Je vous remercie.

M. le Président – Merci Madame ESPARGILIÈRE. Pour le groupe Centre et Démocrates, la parole est à Didier DOUSSET. Vous avez la parole.

M. DOUSSET (CD) – Merci Monsieur le Président. Madame la déléguée spéciale, chère Charlotte, le tourisme en Île-de-France connaît une période difficile. Après une fin d'année 2015 compliquée, la tendance s'est poursuivie au premier semestre 2016, avec la perte d'un milliard d'euros de chiffre d'affaires depuis le mois de janvier. Après l'annonce d'un soutien exceptionnel au printemps, la création d'un véritable cluster du tourisme au sein de l'ouest seine-et-marnais redonne des perspectives à un secteur essentiel à l'activité économique francilienne qui représente près de 400 000 emplois directs, selon l'INSEE et 39 milliards de consommations touristiques en 2015. Il constituera avec le CRT un puissant outil de prospective et d'anticipation des évolutions du tourisme, en particulier du tourisme international. Ce projet permettra d'orienter davantage de jeunes Franciliens vers les métiers du tourisme qui souffrent de trop nombreuses offres d'emploi non pourvues. Les formations présentes au sein du campus ouvriront en effet l'ensemble du spectre de la consommation touristique (hôtellerie, restauration, nouvelles mobilités, relations commerciales et tourisme d'affaires). Nous nous réjouissons donc aussi que ce nouvel outil s'intègre parfaitement dans la nouvelle politique régionale de formation et de développement économique en favorisant l'émergence d'un nouveau pôle d'excellence, le développement de l'apprentissage et en approfondissant la politique du guichet unique pour l'orientation et la formation professionnelle. Enfin, la méthode dont vous avez fait preuve témoigne d'un réel souci d'écoute des territoires. Il nous permet d'être particulièrement réactifs pour soutenir ce grand projet porté par des acteurs publics et privés du Val d'Europe. Je vous remercie.

M. le Président – C'est nous qui vous remercions Didier DOUSSET, pour cette intervention de soutien et de qualité. Pour le groupe UDI, James CHÉRON prend la parole. Vous avez la parole.

M. CHÉRON (UDI) – Monsieur le Président, merci. Madame la déléguée spéciale, mes chers collègues, le tourisme est peut-être en crise conjoncturelle, essentiellement pour des raisons de sécurité évoquées par chacun précédemment, mais il est avant tout structurellement un secteur en croissance. Le nombre de touristes ne cesse d'augmenter dans le monde, le nombre de touristes internationaux dépassera 1,5 milliard en 2020. Le potentiel de croissance du secteur est incroyable, avec notamment le boom des classes moyennes et supérieures asiatiques qui représentent à elles seules plusieurs centaines de millions de touristes internationaux qui sont naturellement attirés par la France et essentiellement par l'Île-de-France. Toutefois, notre pays n'est pas bénéficiaire de cette croissance comme il devrait l'être, l'actuel Gouvernement constatant lui-même, dans un triste aveu d'impuissance, que si la France est la première destination touristique du monde, elle n'est que troisième en termes de recettes. Par ailleurs, le support de l'économie touristique n'est pas délocalisable. On peut déplacer des collections à travers le monde, multiplier des lieux de production artistique, comme nous venons de le faire avec le festival d'Avignon qui s'est produit en août en Île-de-France, mais on visitera toujours le château de Versailles à Versailles, le musée du Louvre à Paris et la Malmaison à Rueil. On ne délocalise pas plus les emplois du tourisme, ce qui est une bonne nouvelle.

Ceci constatant, il y a nécessité urgente d'organiser une filière. Il faut tout d'abord définir une stratégie globale à laquelle je sais que notre collègue Othman NASROU travaille d'arrache-pied. Ensuite, il est évident que la capacité d'accueil des structures actuelles est limitée. Même en ouvrant 24h/24 tous les musées, tous les châteaux, toutes les cathédrales, tous les lieux touristiques franciliens, ils ne pourront pas absorber le potentiel de croissance du nombre de visiteurs que nous souhaitons évidemment capter dans notre région. Il faut donc travailler à l'offre touristique et à son accroissement, avec en perspective un potentiel d'emploi et de rayonnement. Il faut donc d'ores et déjà former les futurs professionnels du tourisme qui garantiront le niveau d'accueil et la qualité de service qu'attendent les touristes et les futurs touristes.

Pour toutes ces raisons, Madame la déléguée, nous disons oui à un campus de l'économie touristique en Île-de-France. Nous disons oui à une offre de formation qui correspond vraiment à un besoin régional d'emploi à court, moyen et long terme. Nous disons oui à son implantation en Seine-et-Marne dans le cadre de l'université Paris-Est. C'est une petite avancée dans le nécessaire rééquilibrage entre les territoires en matière d'offres de formation. La Seine-et-Marne est évidemment un grand département touristique, avec des lieux majeurs que nous connaissons bien, comme les châteaux de Fontainebleau, de Champs-sur-Marne ou de Vaux-le-Vicomte, mais il est aussi le département des grands projets touristiques, Disneyland Paris hier, Village Nature aujourd'hui, le parc Napoléon demain. Enfin, nous disons oui à la participation active de la Région à cette dynamique qui s'inscrit par avance dans la stratégie globale en matière de développement touristique que nous appelons de nos vœux.

M. le Président – Merci beaucoup James CHÉRON pour ce soutien et cet engagement vis-à-vis du projet.

Mme BAELDE – Pour répondre rapidement aux propos d'Éric JEUNEMAÎTRE, de James CHÉRON et de Didier DOUSSET qui mettaient en avant les mutations du secteur, ce campus des métiers permettra de former chaque jeune aux mutations de demain pour les analyser et trouver des solutions à cette crise du tourisme. Je veux revenir également sur les acteurs et sur l'échec du précédent campus. Cet échec, Madame ESPARGILIÈRE, est dû au manque de concertation avec les professionnels, ce qui ne sera pas le cas dans ce nouveau projet. Nous avons repris en main les professionnels qui souhaitent s'allier à ce secteur. Nous allons avec eux beaucoup communiquer et mettre en avant ce travail de concertation avec les filières de l'éducation, notamment les lycées professionnels, les CFA, les laboratoires de recherche et les universités.

M. le Président – Merci beaucoup. Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération qui ne fait l'objet d'aucun amendement.

Article 1

M. le Président – Je mets aux voix l'article 1. Celles et ceux qui sont d'avis de l'adopter le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraire ? Abstention ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 1

POUR : LR, S&R, UDI, CD, RCDE, NI

ABSTENTION : EELVA, FdG

NPPV : FN

ADOPTION

Article 2

M. le Président – S'agissant de l'article 2, celles et ceux qui sont d'avis de l'adopter le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraire ? Abstention ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 2

POUR : LR, S&R, UDI, CD, RCDE, NI

ABSTENTION : EELVA, FdG

NPPV : FN

ADOPTION

M. le Président – Nous en venons maintenant aux explications de vote. Pour le groupe Les Républicains, Madame Marie-Dominique AESCHLIMANN, vous avez la parole.

EXPLICATION DE VOTE

Mme AESCHLIMANN (LR) – Merci Monsieur le Président. En premier lieu, je voudrais remercier la déléguée spéciale, Charlotte BAELDE pour nous avoir présenté ce rapport ce matin dans une situation d'urgence dont chacun a compris maintenant qu'elle ne pouvait pas être contestée. Je remercie aussi les membres de la commission qui se sont déplacés ce matin de façon matinale pour vous entendre. J'ai écouté attentivement les différentes interventions et je pense sincèrement que nous aurions pu tous voter cette délibération. Je m'adresse particulièrement à nos collègues sur les bancs de la gauche. Cette délibération traduit un dispositif qui découle de la loi sur la refondation de l'école. En vérité, elle n'est pas tout à fait étrangère à la politique menée par le Gouvernement. L'exécutif régional assume sa responsabilité en restant un partenaire actif, volontaire et responsable de l'État. Je sais que Monsieur le Vice-Président est très attaché à cette posture et nous en sommes tous très fiers. Le nouvel Exécutif est aussi très attaché à assumer sa place, à occuper toute sa place et à exister dans les différents dispositifs pour lesquels sa contribution est requise. Toute cette démarche me semble être extrêmement positive, tout comme la valorisation de l'apprentissage auquel nous sommes tous très attachés ici. Ce rapport traduit également le décloisonnement entre différents mondes, l'entreprise, les CFA et les universités. En nous mettant tous ensemble, nous devons parvenir à de meilleurs résultats sur le champ de la formation, mais aussi de la création d'activités dans le secteur du tourisme dont chacun connaît le poids dans l'économie francilienne. Merci pour ce rapport que nous allons voter avec beaucoup de bonheur.

M. le Président – Merci infiniment pour votre intervention. Pour le groupe Socialiste et Républicain, Madame BORD, je vous en prie.

Mme BORD (S&R) – Je veux rassurer Madame AESCHLIMANN qui n'a pas dû faire attention aux deux derniers votes. Nous avons voté pour l'article 1 et pour l'article 2 et nous voterons pour la délibération. Comme je l'ai dit dans ma déclaration initiale, cette initiative est une partie de la loi de refondation de l'école. Nous approuvons la démarche de concertation extrêmement productive. Je crois qu'elle initie aussi une démarche assez nouvelle en Île-de-France de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences sur un territoire et dans le temps, ce qui me semble particulièrement heureux pour ce secteur d'excellence. Nous avons tendance à dire que la région Île-de-France est la première destination touristique. Elle l'est en arrivées, elle ne l'est malheureusement pas en nuitées. Il faut en avoir conscience et nous devons aussi y travailler avec les professionnels. J'appelle de mes vœux que nous puissions avoir cet échange en commission tourisme, même après l'adoption de cette délibération, parce que nous y définissons notre schéma touristique. Je crois qu'en mobilisant l'ensemble des dispositions que nous avons sur le tourisme à la Région, nous réussirons à faire en sorte que ces professionnels et ce nombre d'emplois majeurs en Île-de-France, près de 500 000, soient confortés, consolidés, voire développés. Nous voterons donc pour cette délibération. Merci.

M. le Président – Je vous remercie, Madame BORD. Pour le groupe Front de Gauche.

M. COSKUN (FdG) – L'intervention politique que j'ai faite au début vaut explication de vote, Monsieur le Président.

M. le Président – Je vous en remercie. Pour le groupe Front National, je vous en prie, vous avez la parole.

Mme BENZELMAT (FN) – Il est étonnant que ce projet, déjà instruit par les services depuis 2013, doive supporter une procédure d'urgence. Pas de commissions thématiques, alors qu'elles sont prévues dans le rapport. Pas de commission des finances, alors qu'il y a des conséquences financières. Une seule commission ad hoc, en pleine séance régionale, une heure avant les débats et avec à peine cinq minutes pour en discuter. C'est franchement léger, pour ne pas dire inadéquat face aux enjeux de ce campus. Finalement, trop d'urgence tue l'urgence. Il semble par ailleurs invraisemblable que soient maintenus les avis des différentes commissions thématiques dans le projet de délibération, alors qu'il n'a été présenté qu'à la commission formation professionnelle et apprentissage de ce matin, un quart d'heure avant la séance. Nous voulons donc que soient supprimées ces mentions car elles ne correspondent pas à la réalité, comme l'a souligné Madame de la GONTRIE pour la

commission des finances. Pour toutes ces raisons, le groupe Front National Île-de-France Bleu Marine ne participera pas au vote.

M. le Président – Merci beaucoup. Pour le groupe RCDE, pas d'explication de vote particulière. Tout avait été dit dans la présentation. Merci beaucoup. Pour le groupe EELVA, je vous en prie.

Mme ESPARGILIÈRE (EELVA) – Je vais rappeler les trois points qui nous posent problème dans ce rapport. La spécialisation des populations sur les territoires ne nous paraît pas suffisamment prise en compte. La transition écologique et économique nous semble tout à fait nécessaire et n'est pas prise en compte non plus. Enfin, la crise d'un certain tourisme de masse est certes contextuelle, mais appelle à avoir une vision plus large et mieux débattue que ce matin. Pour toutes ces raisons, nous nous abstenons.

M. le Président – Je vous remercie beaucoup. Pour le groupe Centre et Démocrates, Monsieur DOUSSET, je vous en prie.

M. DOUSSET (CD) – Monsieur le Président, Madame la déléguée spéciale, je voulais vous féliciter parce que dans l'urgence, il faut savoir être réactif et efficace. Vous l'avez prouvé. L'ensemble du groupe votera pour cette délibération.

M. le Président – Merci beaucoup Monsieur DOUSSET. Pour le groupe UDI, Monsieur CHÉRON.

M. CHÉRON (UDI) – Je m'étonne que nos collègues se plaignent que les agents, avec beaucoup d'abnégation, aient envoyé un rapport à une heure très tardive dans la nuit. Au contraire, je pense que nous pouvons les en remercier et les en féliciter. Secondement, je regrette que nous ne puissions pas faire l'unanimité sur une délibération qui permet d'augmenter l'offre de formation, de permettre un peu plus de justice territoriale avec une meilleure répartition des formations dans la région et de créer une formation dans un secteur qui représente un fort potentiel de croissance économique et d'emploi. Je pense que nous aurions pu trouver une unanimité sur ce sujet, me semble-t-il, assez consensuel. En tous les cas, le groupe UDI votera cette délibération.

M. le Président – Merci beaucoup Monsieur CHÉRON. Par conséquent, je mets aux voix ce rapport. Celles et ceux qui sont d'avis de l'adopter le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraire ? Abstention ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CR 194-16

POUR : LR, S&R, UDI, CD, RCDE, NI

ABSTENTION : EELVA, FDG

NPPV : FN

ADOPTION

M. le Président – Je remercie Charlotte BAELDE pour son intervention et nous pouvons l'applaudir. C'était sa première intervention et elle était réussie. Félicitations. Je demande à Madame CHAIN-LARCHÉ de bien vouloir venir me rejoindre pour le rapport sur le soutien exceptionnel à l'achat de semence pour la récolte 2017.

Madame PÉCRESSÉ reprend la présidence.

Mme la Présidente – Re-bonjour à tous. La parole est à Madame CHAIN-LARCHÉ.

Mme CHAIN-LARCHÉ – Merci, Madame la Présidente. C'est un rapport important dont nous allons discuter à cet instant. La région Île-de-France a été particulièrement touchée cette année par des épisodes pluvieux sans précédent. Nous avons déjà décidé d'une aide d'un million d'euros pour venir au secours des horticulteurs et des éleveurs qui ont été gravement touchés, dès le mois de juin. Nous avons d'ailleurs confié à la Chambre régionale d'Agriculture le soin d'étudier les dossiers et les demandes et de nous les soumettre. Malgré tout, en discutant avec les professionnels agricoles, nous avons déjà anticipé une récolte, chez les céréaliers notamment, absolument catastrophique. Cet épisode est sans précédent et a plongé l'ensemble de la profession et les élus dans une stupéfaction collective. La Région ayant anticipé dès le début de l'été, elle a fait de nombreux déplacements sur le terrain. Je veux saluer l'engagement des services à nos côtés, aux côtés de notre Présidente qui s'est déplacée et de moi-même également. Plusieurs réunions de concertation et de travail ont eu lieu, le 13 et le 25 août notamment, pour aboutir au dispositif que je vous propose aujourd'hui.

Ce dispositif est en fait une garantie de réussite pour la récolte 2017. Je rappelle que les pertes économiques à l'échelon de l'Île-de-France sont évaluées entre 500 et 600 millions d'euros. La terre a une mémoire, me disait un agriculteur. Faire appel à ces semences certifiées dont nous allons discuter, qui sont des semences triées, sélectionnées, c'est assurer l'avenir de ces exploitations. Je tiens à préciser que cette mesure n'est pas pérenne, mais est une mesure d'urgence, notamment pour les semis d'automne qui vont commencer d'ici une semaine. Cette année, les semences fermières, auxquelles ont recours un nombre important d'exploitations, peuvent être atteintes par des mycoses, des parasites, des bactéries et peuvent promettre elles aussi une nouvelle récolte catastrophique. Il y a un risque potentiel qui ne vous échappera pas. Il y a un risque de suraccident au re-semis. Il ne s'agit pas de remettre en cause la production fermière des semences qui sont performantes dans notre région habituellement, mais à situation exceptionnelle, nous proposons une mesure exceptionnelle. En ayant discuté avec les professionnels et les représentants de la profession agricole, nous faisons le choix de préserver la compétitivité des exploitations et de leur donner les meilleures chances pour la prochaine moisson.

Ce rapport a pour objet d'approuver cette intervention et ses modalités de gestion, ainsi que le principe d'un budget correspondant de 6,5 millions. Il sera ouvert dans le cadre du budget supplémentaire que nous vous présenterons lors de la séance du Conseil régional des 13 et 14 octobre. Le dispositif fera l'objet d'une pré-instruction par la Chambre interdépartementale d'Agriculture d'Île-de-France ouest et la Chambre départementale d'Agriculture de Seine-et-Marne. L'attribution des aides individuelles sera ensuite effectuée par la Présidente au vu des éléments qui seront transmis par les Chambres à qui nous faisons confiance. Afin de permettre le financement de cette instruction, il est proposé une affectation spécifique de 30 000 euros disponibles au chapitre budgétaire 939 « Agriculture, pêche et agro-industrie » et « Soutien aux filières » du budget 2016.

Je vous décline les trois articles.

Article 1 : Décide de créer un dispositif d'urgence en faveur des agriculteurs de la filière céréalière francilienne, durement frappés par les rendements très insuffisants de la moisson 2016, et d'y consacrer un montant total de 6,5 millions qui feront l'objet d'une affectation une fois voté le budget supplémentaire pour 2016.

Article 2 : Approuve le règlement d'intervention relatif au dispositif de soutien exceptionnel à l'achat de semences certifiées, tel que présenté en annexe à la présente délibération.

Article 3 : Afin de permettre le financement de l'instruction de ce dispositif, affecte une autorisation d'engagement de 30 000 euros, disponible au chapitre budgétaire 939, code fonctionnel 93 « Agriculture, pêche et agro-industrie », action 19300103 « Soutien aux filières » du budget 2016.

Mme la Présidente – Merci Madame la Vice-Présidente. L'avis de la commission de la ruralité et de l'agriculture, Monsieur CAFFIN. Avis favorable.

Commission de la ruralité et de l'agriculture : avis favorable

Mme de la GONTRIE (S&R) – Madame la Présidente, la commission des finances n'a pas pu débattre de ce rapport puisque la Vice-Présidente ne s'est pas déplacée. Les questions que vous auriez posées les commissaires aux finances, Madame CHAIN-LARCHÉ, auraient porté sur le budget supplémentaire, sur les modalités d'attribution par la Présidente, ce qui n'est pas conforme à la loi, sur la complémentarité avec les indemnités des assurances et enfin, sur la mauvaise rédaction de l'article 3. Je n'ai pas entendu de réponse sur ces points tout à l'heure, hormis sur le budget supplémentaire, mais j'imagine que vous aurez à cœur de préciser ces éléments. C'est toute l'utilité des commissions, Mesdames les Présidentes. Je pense qu'il serait bien que les Vice-Présidents viennent échanger avec les commissaires aux finances.

Commission des finances : le rapport n'a pas été présenté

Mme la Présidente – Merci Madame la Présidente. Dès lors qu'un rapport a un impact financier, il doit être présenté à la commission des finances. Je le rappelle à chaque Vice-Président. Je rappelle aussi que le Vice-Président SALINI est tout à fait en mesure de représenter chaque Vice-Président s'il est empêché.

Discussion générale

Mme la Présidente – Nous allons passer à la discussion générale. Monsieur CAFFIN, vous avez la parole.

M. CAFFIN (LR) – Madame la Présidente, Madame la Vice-Présidente, chers collègues, l'agriculture francilienne a été particulièrement touchée cette année par les inondations et intempéries exceptionnelles de mai et juin derniers. Ces intempéries ont provoqué des dégâts considérables sur les récoltes, avec près de 600 millions d'euros de perte économique estimée pour la seule Île-de-France. Les chutes de rendement atteignent, dans certaines exploitations, jusqu'à 70 % pour les territoires les plus sinistrés. L'Île-de-France est le grenier à blé de notre pays. 80 % de sa production de blé tendre est du blé panifiable. Il est essentiel de soutenir cette filière avant que la situation ne s'aggrave, comme pour la filière laitière. La mise en place d'un soutien de 6,5 millions d'euros à destination des producteurs de céréales franciliens est une bonne mesure et une mesure vertueuse. Les agriculteurs ont deux options techniques pour re-semier leurs parcelles, soit les semences certifiées, soit les semences fermières. Dans la pratique, les deux approches peuvent d'ailleurs être utilisées simultanément sur la même exploitation.

Permettez-moi un rapide éclairage sur ces pratiques qui dans le cadre de notre discussion, est nécessaire. La semence fermière est une semence qui est produite en interne sur l'exploitation par l'agriculteur à partir de sa propre récolte et qu'il ne peut utiliser que sur sa propre exploitation. Il n'a réglementairement pas le droit de la vendre à un autre agriculteur. Le risque pour la moisson 2017, avec l'utilisation des semences fermières, est qu'elle soit potentiellement de moins bonne qualité car possiblement affectée par des maladies de l'épi suite aux intempéries de mai et juin. Ces maladies fort nombreuses peuvent porter atteinte à la germination de la plante, se traduire par des fontes de semis ou encore par une multiplication de maladies s'extériorisant en cascade tout au long de la croissance de la plante et allant jusqu'à la transmission de maladies du grain formé au moment de la récolte suivante. Parmi ces nombreuses maladies, certaines telles que la carie ou l'ergot rendent rigoureusement non commercialisables les céréales impactées, même à des seuils infinitésimaux. Les semences certifiées sont quant à elles achetées auprès d'entreprises labellisées. Elles sont certes économiquement plus chères que les semences fermières, mais sont une garantie totale de qualité, de sûreté sanitaire et de résultat en matière de critères techniques de consommation pour la future moisson 2017.

L'objectif de l'aide régionale qui est proposée est de mettre au même prix les semences certifiées et les semences fermières en permettant aux agriculteurs qui souhaiteraient limiter la part de risque pour la future moisson 2017 et ainsi garantir une bonne qualité, de pouvoir le faire. Avec cette aide, nous proposons une garantie, une sécurité sur la qualité des récoltes futures. C'est essentiel, voire vital pour l'avenir de notre agriculture francilienne. Il est donc important de voter favorablement cette mesure d'accompagnement à l'achat de semences certifiées. Cette proposition très novatrice a déjà attiré l'attention d'autres régions de France et même d'autres pays européens qui l'ont observée avec intérêt. Encore une fois, cette mesure éminemment vertueuse vous est proposée dans le cadre exceptionnel de la situation sanitaire de la moisson de cette année. Répondant très précisément aux demandes des agriculteurs de notre région, il est essentiel de voter favorablement ce rapport qui relève de l'intérêt général pour notre agriculture et pour les consommateurs de notre région. Mesdames, Messieurs, je vous remercie pour votre attention.

Applaudissements

Mme la Présidente – Merci Monsieur CAFFIN. Madame SARKISSIAN.

Mme SARKISSIAN (S&R) – Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Madame la Vice-Présidente, mes chers collègues, les agriculteurs ont été durement frappés par les inondations de juin dernier. En proposant une enveloppe de 20 millions d'euros dès le mois de juin, le groupe socialiste avait anticipé la gravité de la situation et demandé un plan d'intervention à l'intention de l'ensemble des sinistrés parmi lesquels les agriculteurs. Vous avez proposé, au mois de juin, une aide aux maraîchers, éleveurs, agriculteurs, d'un million d'euros. Nous attendons d'ailleurs avec impatience le bilan de ces aides, un bilan qui n'a pas encore été réalisé en commission, alors que le rapport le prévoit et que nous avons un certain nombre d'interrogations sur les critères de sélection appliqués par les Chambres d'agriculture. L'objet de ce rapport est une aide à l'achat de semences certifiées. Je passerai sur le fait que vous avez déjà largement communiqué sur le sujet. Tout porte à croire d'ailleurs que les 6,5 millions d'euros ont déjà été affectés. Je m'étonne qu'en termes de communication, nous n'ayons pas encore assisté à une mise en scène de votre livraison en ferme des sacs de semences de céréales.

Revenons au cœur du sujet. Oui, la situation est très délicate pour les céréaliers, les mauvaises récoltes appellent une intervention. L'aide est nécessaire et je pense que nous pouvons nous accorder sur ce constat. Votre rapport appelle néanmoins un certain nombre de remarques que je vais formuler, d'abord dans cette expression et ensuite sous forme d'amendements. Concernant la méthode tout d'abord, en particulier l'absence de concertation avec l'ensemble des représentants de la profession. Il semble en effet que la seule Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne et la FDSEA 77 aient bénéficié d'une écoute particulière. C'est bien dommage car vous êtes ainsi privés de contributions très intéressantes de la part d'autres acteurs de la profession. Votre dogmatisme idéologique en la matière vous a amenés à refuser à un certain nombre d'entre eux l'accès à la conférence agricole qui s'est tenue mercredi dernier. Nous regrettons donc l'absence de concertation.

Concernant le cœur même de la proposition, nous sollicitons l'extension du dispositif aux plants, mais surtout aux semences de ferme. En effet, les inondations n'ont pas affecté leur capacité germinative. Elles ne présentent aucune maladie et donc aucun risque de contamination ni d'effet domino que vous rapportez dans votre délibération. Nous demandons donc que les opérations de triage, d'autoproduction puissent notamment être aidées. La commission a donné lieu à un débat dense et technique au cours duquel il nous a été indiqué que l'accompagnement des seules semences certifiées constituait une opportunité pour changer les habitudes de production. Nous ne souscrivons pas à cette volonté. Il est particulièrement important que les agriculteurs puissent conserver la liberté de leurs pratiques.

Concernant par ailleurs les modalités d'octroi de l'aide, laisser à vous seule, Madame la Présidente, le soin d'affecter les subventions à verser pose un problème à la fois politique et juridique. La présidente de la Commission finances l'a rappelé. Nous souhaitons donc, par souci de transparence, un examen et un vote des subventions en Commission permanente. Nous estimons par ailleurs que les modalités de versement proposées dans ce rapport ne respectent pas les délégations de pouvoir votées à la Présidente en début de mandat. Enfin, nous avons également souhaité poser un certain nombre de critères sur la localisation des parcelles bénéficiaires en Île-de-France et sur les plafonds de remboursement par exploitation, afin que cette aide régionale ne puisse pas représenter un effet d'aubaine pour les très grandes exploitations agricoles présentes sur plusieurs régions. Je vous remercie de votre attention.

Mme la Présidente – Merci Madame SARKISSIAN. Monsieur RUIZ.

M. RUIZ (FdG) – Madame la Présidente, Madame la Vice-Présidente, cette mesure part d'une louable intention puisqu'elle vient en aide à une partie des agriculteurs dont la récolte a été endommagée par une mauvaise fécondation des blés début juin du fait des conditions climatiques, causant des problèmes de trésorerie importants dans les exploitations agricoles franciliennes. En revanche, de nombreuses questions se posent. Premièrement, pourquoi limiter l'aide régionale aux seuls céréaliers ? En effet, d'autres types de cultures ont été frappés par ces épisodes désastreux de juin. Comptez-vous aussi avoir une action en leur faveur ? Plus étonnant encore, chez les céréaliers, pourquoi n'avoir accordé cette subvention qu'au seul circuit des semences industrielles dites certifiées ? Elles représentent moins de la moitié, 40 % environ, du volume des semences mises en terre chaque année dans cette région. En Île-de-France, 60 % des semences utilisées sont autoproduites par les agriculteurs depuis des décennies. L'agriculteur conserve alors une partie de la récolte précédente qu'il fait calibrer, nettoyer, traiter et ensacher souvent par un trieur de semences professionnel. Puis, il la resème, comme il sème une semence du commerce. Vous avez d'ailleurs été alertés par le syndicat des trieurs de semences professionnels. Quelle réponse leur apportez-vous ? Ils insistent sur le fait que l'avantage de la semence de ferme, très répandue dans les zones de grande culture, est le gain économique puisque la semence de ferme coûte 30 à 40 % moins cher qu'une semence certifiée, avec un rendement équivalent à la récolte. Cette pratique est répandue parce qu'elle permet aussi de baisser de moitié le recours aux traitements phytosanitaires enrobant les semences par une juste adaptation des doses selon les particularités de chaque exploitation. En semences certifiées, l'utilisation de produits phytosanitaires est globalisée et systématisée et non traitée sur mesure au cas par cas. Si vous limitez l'aide aux semences certifiées, vous induisez une concurrence déloyale pour les semences de ferme qui se

retrouvent artificiellement au même prix que les semences certifiées. Si vous persistez dans ce sens, c'est une aide aux semenciers et non à la majorité des agriculteurs que vous apportez. Votre volonté est-elle de donner un nouveau coup de pouce à ces industriels qui pourront, s'ils le décident, augmenter alors leurs tarifs pour garantir plus de marges d'exploitation ?

Le second point qui pose problème est que la Région délègue aveuglément l'instruction des dossiers et le versement des aides aux Chambres départementales et interdépartementales d'Agriculture, autant dire à la FNSEA. Nous avons déjà alerté sur ce point. Le politique ne peut pas déléguer totalement ce rôle à une organisation corporatiste. Les liens directs du président de la Chambre départementale d'Agriculture de Seine-et-Marne, Thierry BONTOUR et celui de la Chambre interdépartementale d'Agriculture d'Île-de-France Christophe HILLAIRET avec la FNSEA ne peuvent être démentis. Sur un sujet aussi important, pourquoi ne pas avoir associé à la réflexion les responsables de la Confédération paysanne, de la coordination rurale ou du MODEF ? Une telle situation aurait mérité un diagnostic partagé. Dans un amendement que je défendrai tout à l'heure, je vous proposerai que l'ensemble des dossiers déposés et non retenus soient transmis aux membres de la Commission ruralité agriculture avec le motif du rejet. Je pense que la commission devrait être en mesure de demander, si nécessaire, l'éventuel réexamen de certains dossiers.

Je voulais pour conclure poser une dernière question. Les Chambres d'Agriculture s'appuieront-elles sur les dossiers PAC pour instruire les dossiers ? En effet, le risque existe que certains agriculteurs bénéficient de cette aide pour des terres qu'ils possèdent parfois loin de la région car il est écrit que les agriculteurs pourront déposer des dossiers si leur siège social est en Île-de-France. Si nous ne sommes pas vigilants, nous pourrions créer des injustices lourdes dans d'autres régions en favorisant certains agriculteurs. Cependant, il faut bien garder une certaine souplesse pour les exploitants franciliens dont les parcelles sont à cheval sur une région limitrophe. Vous comprendrez que notre vote dépendra de vos réponses et du sort réservé à nos amendements. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Merci Monsieur RUIZ. Madame JUILLE.

Mme JUILLE (FN) – Madame la Présidente, Madame la Vice-Présidente, vous aviez donné rendez-vous, les 13 et 25 août derniers, aux grands céréaliers d'Île-de-France. À la sortie de ces réunions, il a été décidé un soutien exceptionnel pour la récolte 2017, aide pertinente que nous approuvons au Front National car actuellement, le premier poste de dépenses pour un exploitant agricole est l'achat de ces semences. Ce choix est une demande expresse des professionnels du secteur, surtout seine-et-marnais, qui ont sollicité et formaté cette aide portant sur des semences certifiées. Nous savons à quel point cette récolte est catastrophique et non pas seulement en Île-de-France. Cela s'ajoute à un contexte agricole morose. Le cours mondial du blé est tombé bas. La France risque de perdre des parts de marché à l'exportation. À cela s'ajoutent des revenus en baisse chez les agriculteurs et des endettements en hausse. De plus, dans chaque épi, le nombre de grains s'est révélé décevant avec des rendements moins élevés. Nous sommes d'accord sur le constat. Les grands céréaliers sont en difficulté car ils travaillent pour le marché mondial. Cet épisode est comme un effet domino de toute la filière qui se retrouve prise à la gorge, pieds et poings liés du système qui exclut toute autre pratique. Cela pointe encore les limites du système tourné vers un marché mondialisé. C'est peut-être l'occasion ou jamais de changer de pratique.

Notre groupe ne peut pas aller à l'encontre de ce soutien exceptionnel, mais sans enthousiasme, nous trouvons cette décision particulièrement restrictive. En ce sens, nous avons déposé un amendement pour élargir ce choix. Le paradoxe du système tient à des semences certifiées aux mains des grandes firmes qui ont labellisé les espèces et vendent des graines standardisées qu'il faut racheter tous les ans. Nous parlons de Monsanto, Pioneer, Bayer, Syngenta, Limagrain. Ce sont des fabricants de l'industrie chimique. La conséquence de ce système est la détérioration de la faune et de la flore, des champs sans fleur, sans abeille, une plus grande utilisation de produits phytosanitaires qui se retrouvent dans l'alimentation pour bétail et au final dans notre assiette.

Le Front National veut laisser le choix aux agriculteurs d'acheter des semences fermières ou paysannes. Nous savons que les exploitants agricoles sont poussés par les contraintes de l'industrie mondiale. Alors, voulons-nous continuer ainsi ? Vous faites le choix d'un monde pasteurisé. Ne nous engrenez pas. Cette aide est essentiellement centrée sur des mesures de trésorerie par un changement éthique de pratique. Ne venez pas nous dire qu'un meilleur rendement est en jeu, qu'il faut nourrir la population mondiale ou que l'enjeu est la sécurité alimentaire. C'est de la propagande. Les Français n'ont pas vocation à consommer plus de pesticides qu'ils en consomment déjà. Nous sommes favorables à cette aide si elle permet aussi aux agriculteurs qui en font le choix d'aller vers cette autonomie et une relocalisation de notre agriculture. Vous faites le choix de l'abondance contre la qualité. Les graines sont un bien commun de l'Humanité et nous devons retrouver notre souveraineté alimentaire. Le groupe Front National Île-de-France souhaite de vraies mesures. Je vous remercie.

Mme la Présidente – La parole est à Madame GUENOUX.

Mme GUENOUX (RCDE) – Madame la Présidente, Madame la Vice-Présidente, chers collègues, au printemps dernier, l'agriculture francilienne a particulièrement souffert des épisodes pluviométriques exceptionnels qui ont engendré d'importantes inondations. Si un premier plan d'urgence a été approuvé par la Région en juin 2016, principalement orienté vers l'élevage et les exploitations en maraîchage et horticulture, la chute des rendements de la moisson 2016 va légitimement nous inciter à porter un soutien aux exploitations en grande culture pour préserver leur compétitivité. Si nous pouvons comprendre la volonté de soutenir la filière, nous ne pouvons qu'être surpris par les modalités. En effet, ce soutien n'est orienté qu'exclusivement vers l'achat de semences certifiées, faisant ainsi leur promotion face aux semences paysannes. La pré-instruction est confiée aux Chambres départementales et interdépartementales moyennant un engagement financier de 30 000 euros. Vous occultez totalement l'impérieuse nécessité de soutenir la transition vers une agriculture durable et biologique. Dès lors, persuadée que la Région Île-de-France doit participer pleinement à la réflexion globale sur l'agriculture de demain, j'invite l'ensemble de mes collègues, vous-même et l'ensemble de l'exécutif à voter favorablement les amendements que nous allons vous proposer en ce sens. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Merci Madame GUENOUX. Madame MONVILLE.

Mme MONVILLE DE CECCO (EELVA) – Madame la Présidente, Madame la Vice-Présidente, vous nous avez plusieurs fois répété que toutes les agricultures sont bonnes et que nous ne devons pas soutenir une agriculture au détriment d'une autre. Or que faites-vous avec ce rapport ? Vous accordez une aide à l'achat de semences aux seuls céréaliers qui ont, je cite, des surfaces en grande culture et excluez de fait du dispositif tous les autres (maraîchers, horticulteurs, apiculteurs) qui ont pourtant également souffert des conséquences du dérèglement climatique qui ont touché notre région (inondations, sécheresse, défaut de pollinisation). En Commission ruralité et agriculture, la vice-présidente nous a dit que l'aide serait proportionnelle à la commande. Plus les agriculteurs commanderont, plus ils toucheront. Autrement dit, vous faites exactement l'inverse de ce que vous prétendez et soutenez un seul modèle agricole, l'agriculture productiviste, industrielle, grande consommatrice de chimie. Les semences achetées devront être certifiées, c'est-à-dire qu'elles auront été produites et traitées par l'industrie agrochimique, celle qui nous a vendu la révolution verte comme un miracle alors qu'elle a abouti à la quasi-disparition de la paysannerie de notre pays. En Île-de-France, la surreprésentation de l'agriculture industrielle a entraîné la disparition des deux tiers des exploitations entre 1970 et 2010. La population active agricole a baissé de façon encore plus importante et les trois-quarts des emplois ont été supprimés. Si le recul de la surface cultivée face à l'urbanisation explique partiellement cette diminution, l'essentiel est dû à l'introduction, dès les années 50, d'engrais de synthèse et à la mécanisation.

On ne peut pas sincèrement dire que l'on veut une société du plein emploi et continuer à encourager un modèle d'agriculture qui détruit l'emploi agricole. Ce choix en faveur de l'agriculture industrielle n'est pas seulement mauvais pour l'emploi, mais il aboutit à la situation ubuesque que lorsque nous mangeons, nous nous demandons si nous ne sommes pas en train de nous empoisonner. Ces semences certifiées sont davantage traitées que les semences de ferme. En outre, la concentration entre les mains de quelques grands groupes industriels de la production de semences entraîne une diminution inquiétante des variétés disponibles. L'expérience cumulée des centaines de milliers de paysans que comptait notre pays avait abouti à une connaissance fine des variétés adaptées à chaque sol, climat, relief. Cette connaissance a été balayée par la révolution verte, tout comme le rapport de générations entières à la nature, aux plantes, aux animaux. Aujourd'hui, 80 % de l'assolement annuel en blé est couvert par quelques variétés de blé et 80 % des légumes cultivés il y a 50 ans ont disparu. Cette atteinte grave à la diversité des espèces végétales cultivées obère la capacité des cultures à résister aux pathogènes, lesquels sont de plus en plus résistants aux fongicides. Si les pathogènes résistent aux fongicides, les mauvaises herbes résistent quant à elles aux herbicides. Dès lors, les agriculteurs engagés dans ce type d'agriculture sont obligés de recourir davantage encore à la chimie pour essayer d'endiguer un phénomène créé justement par le recours à la chimie.

Pourtant, Madame la Présidente, vous semblez particulièrement aimer l'industrie semencière à laquelle vous vous apprêtez à accorder une rente de 6,5 millions d'euros. Joli cadeau. Comme si cette industrie pétrochimique en avait besoin. Comme si Bayer ne rachetait pas Monsanto 57 milliards d'euros. C'est plus que le produit intérieur brut de 127 pays sur 175. Ce sont 19 milliards de plus que le produit intérieur brut de la République démocratique du Congo, l'un des pays de la planète les plus riches en ressources. En plus de représenter un danger pour notre santé et d'abord pour celle des agricultrices et des agriculteurs qui utilisent ces produits, ils constituent un véritable péril géopolitique. Ce soutien appuyé, non seulement symbolique, mais pécuniaire à l'industrie agroalimentaire est un très mauvais signe pour nous tous, Madame la Présidente, pour les agriculteurs, pour les consommateurs. Si vous deviez mettre en œuvre cette aide profondément injuste, vous apporteriez la preuve que votre engagement en faveur de l'agriculture biologique et plus généralement votre souci de l'écologie n'ont aucun fondement réel, qu'il ne s'agit que d'un discours de façade pour flatter un électorat soucieux de sa santé et de l'air qu'il respire. Madame la Présidente, à la fin des années 70, le philosophe allemand Hans JONAS nous appelait à considérer le principe de responsabilité, non pas de l'humain vis-à-vis de la planète, mais de l'humain vis-à-vis de lui-même et des générations futures. Il est urgent que vous l'entendiez.

Mme la Présidente – Merci Madame MONVILLE. Monsieur WEHLING.

M. WEHLING (CD°) – Madame la Présidente, Madame la Vice-Présidente, chers collègues, le monde agricole va mal. Les agriculteurs vivent de plus en plus difficilement de leur production. De grandes disparités existent entre les professions. L'épuisement de notre modèle agricole est en cause, avec un système de prix mondialisé et une grande distribution qui ne joue pas le jeu. Le climat s'en mêle et aggrave la situation. D'ailleurs, cela me permet de rappeler que tous les chiffres avancés jusqu'à présent sur les impacts du réchauffement climatique commencent à se vérifier. Il faudra se poser la question à l'avenir de la capacité de la Région à être au rendez-vous de cette crise agricole et climatique. Je crois que nous ne pouvons pas seuls être face à cette situation. Le climat est intervenu dans cette crise et il est établi maintenant que la moisson 2016, contrairement à celle de 2015 qui avait été excellente, sera la plus mauvaise depuis plusieurs dizaines d'années, avec une chute des rendements allant de 50 à 70 %. L'aide que nous prévoyons aujourd'hui sera donc précieuse pour nos agriculteurs afin d'assurer une bonne récolte en 2017. Nous en convenons tous dans cet hémicycle.

Permettez-moi de défendre les amendements que nous avons déposés et de les expliquer quelque peu. Vous prévoyez d'octroyer des aides à la seule acquisition de semences certifiées ou semences industrielles de type R1 au motif du principe de précaution sanitaire et de préservation du capital génétique. De ce fait, les semences fermières de type R2 sont exclues de ce dispositif. Or sur environ 450 000 quintaux de semences de céréales utilisées en Île-de-France, 60 % sont des semences fermières contre 40 % de semences certifiées. Jusqu'à présent, cela n'a jamais posé de problème majeur, à tel point que cette année, le ministère de l'Agriculture avait autorisé les stations industrielles à faire des semences certifiées avec des semences de ferme de type R2 car il y a une pénurie de semences en Île-de-France pour 2016. Madame la Présidente, nous sommes tous d'accord pour dire que l'esprit général de cette délibération est d'aider tous les agriculteurs et qu'il ne s'agit pas d'aider les semenciers. Le groupe Centre et Démocrates vous propose donc d'accorder un montant de 20 euros aux semences certifiées et de 5 euros aux semences fermières. Vous rendez ainsi la liberté de choix aux agriculteurs qui n'ont pas vraiment besoin que le marché les influence sur le choix de leurs semences. Concernant la préservation du capital génétique, les semences de deuxième génération issues de semences dites R1 ne présentent en réalité aucune dégradation génétique. Il faut plusieurs générations d'une même lignée avant de constater une dégradation du patrimoine génétique.

Par ailleurs, nous pensons nécessaire de renforcer l'impératif d'aide aux exploitations qui sont réellement situées en Île-de-France. C'est l'objet de notre second amendement. Nous proposons donc que l'agriculteur s'engage sur l'honneur à semer exclusivement en Île-de-France et que les semences pour lesquelles il a demandé l'aide soient semées en Île-de-France. Ensuite, l'agriculteur pourra notifier sur son dossier PAC 2017 les parcelles sur lesquelles il a semé ces semences aidées, rendant ainsi l'attribution de cette aide de la Région parfaitement contrôlable. Toujours dans le cadre d'une Région vertueuse et transparente, si la loi le permet, pourquoi ne pas d'ailleurs publier sur le site de la Région le nom des exploitations et le montant des aides dont elles ont bénéficié ?

En reprenant nos deux propositions, Madame la Présidente, nous redonnerions non seulement aux agriculteurs le choix des semences qu'ils veulent utiliser, mais nous enverrions aussi l'image d'une Région responsable, équitable et transparente pour l'ensemble du monde agricole, quelle que soit la méthode agricole qu'il ait retenue. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Merci. La parole est au groupe UDI. Véronique COTÉ-MILLARD.

Mme COTÉ-MILLARD (UDI) – Madame la Présidente, Madame la Vice-Présidente, nous abordons l'examen d'un rapport important. Il vient d'abord rappeler la réalité territoriale de l'Île-de-France, une région qui derrière son image de centre hyper-urbanisé est en réalité riche de la diversité de ses territoires, qu'ils soient urbains, périurbains ou ruraux. Il ressort de cette diversité un impératif politique dont nous sommes les dépositaires, celui d'assurer, dans les difficultés ponctuelles comme sur le temps long, la solidarité entre l'ensemble de ces territoires et entre l'ensemble des Franciliens. Il s'agit donc bien aujourd'hui de solidarité en direction du monde rural et plus particulièrement des agriculteurs que cette année 2016 a déjà durement éprouvés, que ce soit par les intempéries du mois de juin favorisant l'apparition de maladies ou par la mauvaise qualité des récoltes réalisées depuis. Ceci ne s'est jamais vu depuis 1976. Cette situation exceptionnelle, conjuguée aux très bonnes récoltes réalisées chez nos concurrents internationaux et à leurs effets mécaniques sur les cours mondiaux placeront et placent d'ores et déjà nombre d'exploitations dans une situation économique et financière plus que précaire dans la perspective des prochains exercices. En toile de fond, le risque existe dès lors que cette crise ponctuelle se mue en des difficultés plus structurelles, la qualité des semences artisanales étant naturellement fonction de celles de la dernière récolte et les semences certifiées étant trop onéreuses pour pouvoir être utilisées dans une large mesure. C'est pourquoi je veux saluer l'initiative du Conseil régional qui à travers cette délibération, fait le choix d'un dispositif ciblé, à même d'enrayer dans la durée la spirale des récoltes de qualité médiocre en les aidant à acheter des semences de meilleure qualité. Un bémol cependant puisque les exploitants qui feront le choix de travailler avec des semences fermières ne seront pas pour leur part aidés dans l'entreprise du triage de ces semences.

Au-delà, je veux insister sur un point qui me semble particulièrement important. Cette aide étant conditionnée au volume de la commande passée, elle pourra concerner l'ensemble des exploitations, y compris les plus petites d'entre elles, dès lors qu'elles auront des surfaces en grande culture. Il faudra aussi nous montrer attentifs sur ce point lors de la phase de pré-instruction des dossiers qui seront déposés par les exploitants auprès des Chambres départementales et interdépartementales de l'Agriculture.

En conclusion, mes chers collègues, le groupe UDI soutiendra donc le principe de cette aide qui répond par un dispositif concret, ciblé et directement opérationnel à un besoin réel et particulièrement prégnant pour la pérennité de certaines exploitations. Geste exceptionnel, cette délibération ne peut pas pour autant nous exonérer d'une réflexion plus large sur les contours de nos interventions en direction de l'agriculture francilienne, laquelle devra intervenir dans le cadre des débats qui nous mèneront, je l'espère, à l'adoption du futur pacte agricole. Je vous remercie.

Applaudissements

Mme la Présidente – Merci. Madame la Vice-Présidente.

Mme CHAIN-LARCHÉ – Merci Madame la Présidente. La situation était de plus en plus mauvaise, y compris dans notre région, depuis trois ans. La situation se dégradait et elle est devenue en quelques mois absolument catastrophique. Ce dispositif, lié à cette situation exceptionnelle et catastrophique, n'est pas pérenne et sera fort utile pour assurer un bon rendement et une bonne moisson 2017.

Madame de la GONTRIE, nous nous sommes déjà expliquées sur mon absence. Concernant l'attribution de ces aides par la Présidente, elle relève de son pouvoir d'exécution des délibérations que nous prenons en Conseil régional. Nous appliquons l'article L. 42 31-1 du CGCT.

Roselyne SARKISSIAN et Monsieur RUIZ ont parlé des critères de sélection et du fait que nous ayons confié l'instruction des dossiers aux Chambres. Je rappelle qu'il ne s'agit pas d'instruction. Les Chambres interdépartementales et départementales vont collecter les éléments nécessaires de telle sorte qu'ils répondent aux conditions d'éligibilité que nous avons définies. Une fois que tout sera collecté, nos services instruiront les dossiers et soumettront à la Présidente la décision d'apporter les aides aux différents agriculteurs qui en feront la demande. Je rappelle aussi qu'il s'agit d'une mesure d'urgence, que nous voulons aller vite et que nous faisons confiance aux professionnels des Chambres départementales et interdépartementales, ce qui nous aide à répondre à cette urgence. Par ailleurs, on sous-entend l'existence d'une discrimination, ceux utilisant des semences fermières et ceux utilisant des semences certifiées n'étant pas traités de la même façon. Ce n'est absolument pas le sens de ce dispositif puisque tout le monde peut en user. Toutes les exploitations, tous les modes d'agriculture peuvent, dans cette année exceptionnelle, faire appel à ce dispositif pour pouvoir acheter des semences certifiées et assurer une bonne moisson future.

À Madame JUILLE, je voudrais rappeler qu'il ne s'agit pas d'une aide allouée seulement aux grands céréaliers. Il s'agit d'une aide allouée à toutes les exploitations, à tous les céréaliers. Aucune exception n'est faite. La mesure qui soulève le débat entre semences fermières, semences que vous appelez paysannes et les semences certifiées répond à une situation exceptionnelle et à une garantie exceptionnelle dont nous avons besoin.

Madame GUENOUX est revenue également sur les semences certifiées. Je rappelle qu'il s'agit d'une mesure équitable puisque tout le monde peut y prétendre. Nous y reviendrons lors de l'examen des amendements.

Madame MONVILLE DE CECCO parle de tous ceux qui ne souhaitent pas forcément faire appel à cette mesure. Ceux qui le souhaitent le font. C'est une mesure équitable. Quant aux horticulteurs, aux maraîchers et aux éleveurs dont vous avez parlé, je rappelle que nous les avons déjà aidés puisque nous avons voté, au début de l'été, une aide d'un million d'euros. Nous avons confié le soin d'examiner les dossiers à la Chambre régionale. Nous les avons rencontrés récemment, ils nous donneront très rapidement les différents éléments et les dossiers traités. Vous en serez informés en commission. Normalement, les financements devraient être versés dans une quinzaine de jours. C'est plutôt une bonne nouvelle.

Monsieur WEHRLING, les chiffres que nous avons sur l'utilisation des semences certifiées et des semences fermières ne sont pas tout à fait les mêmes. D'après les professionnels que nous avons rencontrés et ce qui est confirmé par Michel CAFFIN, la proportion est de 55 % de semences certifiées contre 45 % de semences fermières. Le déséquilibre n'est pas celui que vous avez évoqué. Je reviendrai sur l'examen de votre amendement, mais l'objectif de cette action est d'aider les exploitants qui le souhaitent à acheter des semences certifiées. En revanche, il est interdit par la loi d'acheter et de vendre des semences fermières. Apporter une aide de cinq euros sur l'acquisition de semences fermières est absolument illégal. Quant au débat sur

le siège social, qui est très intéressant aussi dans l'amendement que vous avez déposé, certaines exploitations ont toutes leurs terres en Seine-et-Marne et leur siège social dans un département limitrophe. Nous avons voulu aller au plus vite. Dans la grande majorité des cas, le siège social est le lieu de vie, à la fois familiale et patrimoniale, de toutes ces exploitations et il est entouré des terres.

Je voudrais remercier Madame COTÉ-MILLARD d'avoir mis l'accent sur le souci de solidarité qui a été le nôtre et qui a été le fil conducteur de tous nos débats avec les professionnels et les représentants de la profession, toujours dans un souci d'équité. Pour répondre au bémol que vous avez exprimé sur le débat entre les deux semences, je sais que vous avez parfaitement intégré qu'il s'agit d'une mesure d'urgence et que l'équité consiste à permettre à chacun qui le souhaitera de faire appel à notre dispositif. Malgré tout, toutes les réflexions que vous évoquez les uns et les autres sont extrêmement intéressantes et feront l'objet de réflexions plus larges pour préparer le pacte rural que nous vous présenterons dans les mois à venir, mais également en commission et au cours de nos conférences régionales agricoles. Merci à tous.

Mme la Présidente – Merci Madame la Vice-Présidente. Vous avez bien compris qu'il s'agit de répondre dans l'urgence à une situation tout à fait inédite et dramatique. Nous n'avons pas le droit de verser des aides de trésorerie aux exploitations, même si elles sont en grande difficulté. C'est illégal. L'intelligence du mécanisme qui a été retenu par la Région et que nous vous proposons d'adopter est de travailler sur la préservation du capital génétique des exploitations en permettant à ceux qui le souhaitent et qui ont peur d'avoir un effet de suraccident en utilisant des semences fermières qui vont être cette année particulièrement dégradées et difficiles à trier, d'avoir une aide à l'achat de semences de grande qualité. Pour être certains de la qualité de ces semences, nous proposons qu'elles soient certifiées. Elles donnent une norme et nous permettent de garantir qu'il s'agit d'une aide au maintien du capital génétique des semences. Nous ne forçons personne à entrer dans ce dispositif. Je pense qu'il faut en faire une évaluation. Si d'autres formes d'aide peuvent être adaptées à d'autres types d'agriculture qui refuseraient d'acheter des semences, elles pourraient être suivies, mais il faut qu'elles soient légales. Il n'est pas légal d'apporter un soutien de trésorerie à des exploitations privées, à but lucratif, sur le territoire de la région Île-de-France. Il est inutile de faire un dispositif qui sera annulé immédiatement au contrôle de légalité, vous en conviendrez. La Vice-Présidente et la directrice sont totalement à l'écoute de toute idée constructive qui permettrait encore d'aider davantage nos agriculteurs en Île-de-France. Nous n'opposons aucun type d'agriculture et nous ne forçons personne. Nous essayons d'être dans la solution.

Nous allons passer à l'examen du projet de délibération. À l'article 1, il y a un premier amendement n° 46 EELVA et Front de Gauche. Madame MONVILLE.

Article 1

Amendement n° 46 (EELVA et FdG)

Mme MONVILLE DE CECCO (EELVA) – Madame la Présidente, les semences fermières représentent 500 trieurs qui se déplacent sur les exploitations pour aider les agriculteurs à trier leurs semences. Cela contribue donc fortement à la vitalité de notre région. Or le dispositif que vous allez mettre en place aujourd'hui va évidemment peser sur leur travail en les privant de marchés qu'ils avaient jusqu'à présent. L'amendement que nous portons aujourd'hui vise à aider aussi ceux qui utilisent des semences fermières, non pas directement puisque comme vous l'avez rappelé, ce n'est pas possible. Vous pouvez en revanche accorder une aide au triage qui permettrait à ceux qui ont recours aux semences fermières d'être également aidés et non pas seulement ceux qui utilisent des semences certifiées. J'ai rappelé ce qu'elles représentaient, mais nous y reviendrons probablement au moment de l'explication de vote.

Mme la Présidente – Madame la Vice-Présidente.

Mme CHAIN-LARCHÉ – Je voudrais revenir sur ce magnifique exposé que nous a fait Michel CAFFIN pour nous expliquer la différence entre les semences certifiées et les semences fermières. Je pense qu'il a rassuré les membres de la commission. Cette mesure n'est absolument pas farfelue, mais au contraire une mesure capable d'assurer en priorité pour les agriculteurs la pérennité de leurs exploitations dans les années à venir. J'ai rappelé tout à l'heure avoir entendu un agriculteur me dire que la terre a une mémoire. Il est certain que la terre va garder longtemps en mémoire les épisodes pluvieux et ce qui s'est passé au cours du printemps 2016. La mémoire est également dans les productions de cette année, dans les graines qui vont servir à faire ces semences fermières. Je pense qu'il faut absolument passer outre cette difficulté et ne pas s'assurer un surrisque en s'entêtant et en allant très probablement vers des récoltes à nouveau catastrophiques. Dans cette année particulière, le tri à la ferme ne permet pas dans tous les cas d'assurer ce risque. Les semences certifiées sont certes un pari, mais un pari relativement acquis pour assurer une bonne récolte. J'appellerai donc au retrait de votre amendement, sinon au rejet.

Mme la Présidente – Je garde toutefois l'idée en réserve, Madame MONVILLE. Je pense qu'il faut que nous évaluions l'ensemble du dispositif dans les prochaines semaines. Je suis prête à voir si nous pouvons faire encore davantage et encore mieux. Je propose qu'à ce stade, nous votions l'aide telle qu'elle a été calibrée, mais l'objectif étant d'être au plus près des demandes et des souhaits des agriculteurs, nous ferons une évaluation du dispositif. Si nous constatons que nombre d'entre eux ont besoin d'une aide au triage plutôt qu'une aide à l'achat des semences, je ne suis pas opposée à ce que le dispositif soit revu après cette période d'évaluation. Au bénéfice de cet engagement, seriez-vous prête à retirer votre amendement ?

Mme MONVILLE DE CECCO (EELVA) – Madame la Présidente, nous allons maintenir notre amendement. Ceci dit, j'entends avec beaucoup d'intérêt les propos que vous venez de tenir. J'espère que vous allez reconsidérer la possibilité d'aider ceux qui auront recours au triage et donc de respecter les propos que vous nous tenez depuis le début de cette mandature, qu'il faut aider tous les agriculteurs, quels que soient leurs choix. Il est temps de le mettre en œuvre aujourd'hui.

Mme la Présidente – Il faudra juste vérifier qu'une aide au triage ne sera pas vécue par l'administration comme une subvention d'exploitation, auquel cas elle serait illégale. Nous sommes sur le fil du rasoir dans notre volonté d'aider. C'est pourquoi nous cherchons tout ce que nous pouvons faire de mieux.

Je mets aux voix l'amendement n° 46 d'EELVA et du Front de Gauche. Avis défavorable de l'exécutif à ce stade. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 46 (EELVA et FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, CD

ABSTENTION : FN

NPPV : M. CAFFIN, M. CHEVRON, M. JEUNEMAITRE

ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Je mets au vote l'article 1. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 1

POUR : LR, UDI, CD

ABSTENTION : S&R, FN, EELVA, FdG, RCDE

NPPV : M. CAFFIN, M. CHEVRON, M. JEUNEMAITRE

ABSENT : NI

ADOPTION

Mme la Présidente – Nous en arrivons à l'article 2. J'ai un amendement n° 48 EELVA. Madame MONVILLE.

Article 2

Amendement n° 48 (EELVA)

Mme MONVILLE DE CECCO (EELVA) – Cet amendement vise à donner la possibilité à d'autres types d'agriculture de profiter des aides de la Région. L'agriculture biologique qui a recours à des amendements organiques et minéraux pour les sols a été aussi mise en difficulté par les aléas climatiques.

Mme la Présidente – Madame MONVILLE, vous avez épuisé votre temps de parole.

Mme MONVILLE DE CECCO (EELVA) – Cela ne m'avait pas échappé.

Mme la Présidente – Madame la Vice-Présidente.

Mme CHAIN-LARCHÉ – Cela montre bien l'engagement de Madame MONVILLE dans le soutien aux agriculteurs. En réponse, je reviens sur ce que nous avons déjà dit. Le dispositif est ciblé sur l'achat de semences certifiées car il s'agit du levier qui a été jugé le plus pertinent pour répondre à cette crise dans l'urgence, de l'avis de tous les experts. Différentes réunions se sont succédé cet été. De l'avis des experts et des instituts techniques, il leur a semblé que cette solution était vraiment la meilleure. J'en appelle donc au retrait de cet amendement, sinon à son rejet.

Mme la Présidente – Il est maintenu. Qui est pour cet amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 48 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, CD

ABSTENTION : FN

NPPV : M. CAFFIN, M. CHEVRON, M. JEUNEMAITRE

ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Nous en arrivons à l'amendement° 102 du groupe CD. Monsieur WEHLING.

Amendement n°102 (CD)

M. WEHLING (CD) – J'ai défendu cet amendement dans mon intervention.

Mme la Présidente – Il a en réponse un amendement de l'exécutif qui doit être en train d'être distribué. Je propose que nous fassions une suspension de séance dans l'attente qu'il soit distribué. Avant de faire la suspension, Madame CHAIN-LARCHÉ va le lire et en expliquer l'objectif.

Amendement de l'exécutif

Mme CHAIN-LARCHÉ – En réponse aux différentes interventions, nous vous proposons d'ajouter un alinéa à l'article 2 de la délibération. « *Dans le cadre des groupes de travail lancés par la présidente pour élaborer le pacte agricole régional, d'ici deux mois, les élus de la Commission ruralité et agriculture seront associés au bilan de cette mesure* ». Il est très important d'en prendre acte. « *Sur cette base, un accompagnement ad hoc pourra être examiné pour le triage à façon des céréales de printemps pour les producteurs de céréales d'hiver qui n'auraient pas du tout eu recours au dispositif présenté aujourd'hui en urgence* ». Pour le triage à façon, les agriculteurs font appel à des prestataires. En réponse aux interrogations soulevées tout à l'heure par notre Présidente, nous pouvons éventuellement proposer une aide sur facture.

Mme la Présidente – Merci. C'est un amendement réponse qui fait tomber l'amendement n° 102. Il propose de faire une évaluation à la fin et non pas de donner une aide de cinq euros à l'hectare à chaque exploitation, dispositif qui serait illégal. Nous avons une interruption de séance de cinq minutes.

La séance est suspendue à 12 heures 11 et reprend à 12 heures 16.

Mme la Présidente – Nous allons reprendre la séance. Il y a un amendement de l'exécutif qui réécrit l'article 2 en inscrivant à la fin une clause de revoyure. Madame la Vice-Présidente, pouvez-vous nous lire la clause de revoyure qui est le deuxième paragraphe de l'article 2 réécrit ?

Mme CHAIN-LARCHÉ – Nous ajoutons un alinéa. L'article 2 est réécrit : « *Approuve le règlement d'intervention relatif au dispositif de soutien exceptionnel à l'achat de semences certifiées tel que présenté en annexe à la présente délibération. D'autre part, dans le cadre des groupes de travail lancés par la présidente pour élaborer le pacte agricole régional, d'ici deux mois, les élus de la Commission ruralité et agriculture seront associés au bilan de cette mesure. Sur cette base, un accompagnement ad hoc pourra être examiné pour le triage à façon des céréales de printemps pour les producteurs de céréales d'hiver qui n'auraient pas du tout eu recours au dispositif présenté aujourd'hui en urgence* ».

Mme la Présidente – Monsieur DA SILVA.

M. DA SILVA (S&R) – Nous demandons une suspension de séance pour permettre au dialogue fructueux qui est en train de s'engager de se poursuivre. Merci Madame la Présidente.

Mme la Présidente – La deuxième suspension de séance est de droit. Ensuite, nous reprendrons.

La séance est suspendue à 12 heures 17 et est reprise à 12 heures 23.

Mme la Présidente – Je propose que nous reprenions la séance. Nous allons mettre aux voix l'amendement en réponse de l'exécutif qui réécrivant l'article 2 fait tomber l'amendement n° 102 s'il est adopté. Y a-t-il des explications de vote sur l'amendement réponse de l'exécutif ? Madame SARKISSIAN.

EXPLICATION DE VOTE

Mme SARKISSIAN (S&R) – Madame la Présidente, nous ne voterons pas favorablement l'amendement de l'exécutif en réponse à l'amendement du groupe CD puisque vous nous avez présenté cette aide comme une aide en urgence. Or s'il s'agit d'une aide en urgence, elle ne peut souffrir d'un décalage de réflexion qui aurait déjà dû avoir lieu sur la pertinence de l'aide au triage et aux semences de ferme. Nous soutenons encore l'idée d'une extension du dispositif dès à présent. Par ailleurs, nous voyons l'avancée qui est la vôtre, à savoir qu'un bilan doit être engagé. Oui au bilan, mais d'abord l'extension.

Mme la Présidente – Le bilan va pouvoir être tiré très rapidement puisqu'a priori, les semences seront achetées dans les deux ou trois prochaines semaines. Les semis vont commencer. Dès la prochaine séance, nous pourrons donc vous présenter un bilan. Monsieur WEHLING.

M. WEHLING (CD) – Madame la Présidente, je ne suis pas d'accord. Si l'amendement de l'exécutif est adopté, il ne réécrit fait notre amendement et ne le fait donc pas tomber.

Mme la Présidente – Il réécrit l'article 2. Pour répondre à votre formalisme, nous allons réécrire l'article 2 et vous le remettre sur table. Nous allons faire une suspension de séance.

La séance est suspendue à 12 heures 25 et reprend à 12 heures 40.

Mme la Présidente – Un nouvel amendement va être déposé sur table. Il semble prendre en compte quasiment toutes les réclamations des groupes. Nous prolongeons donc la suspension de séance, le temps que l'amendement puisse être déposé sur table. Merci.

La séance est suspendue à 12 heures 40 et reprend à 12 heures 52.

Mme la Présidente – Madame la Vice-Présidente va nous présenter l'amendement de l'exécutif.

Amendement de l'exécutif

Mme CHAIN-LARCHÉ – Je reprends la lecture de l'article 2 de la délibération qui est réécrit comme suit : « *Approuve le règlement d'intervention relatif au dispositif de soutien exceptionnel à l'achat de semences certifiées tel que présenté en annexe à la présente délibération. Dans le cadre des groupes de travail lancés par la présidente pour élaborer le pacte agricole régional, d'ici un mois, les élus de la Commission ruralité et agriculture seront associés au bilan de cette mesure. Sur cette base, la possibilité d'un accompagnement ad hoc sera examinée pour le triage à façon des céréales de printemps pour les producteurs de céréales d'hiver qui n'auraient pas du tout eu recours au dispositif présenté aujourd'hui en urgence, dans la limite de 20 % des crédits accordés* ».

Mme la Présidente – Y a-t-il des explications de vote sur cet amendement ? Monsieur WEHLING.

EXPLICATION DE VOTE

M. WEHLING (CD) – Madame la Présidente, je vous remercie de cet effort et de cet exercice de compromis qui nous permet de trouver les moyens de nous entendre sur l'esprit général qui était le nôtre et qui était d'aider tous les agriculteurs, quelles que soient leurs modalités d'agriculture. Ce dispositif nous va bien. Nous nous reverrons dans un mois pour faire le point sur le problème juridique que vous avez soulevé et nous réservons 20 % des crédits pour les déployer à cet effet. Nous retirons donc notre amendement et nous voterons l'amendement de l'exécutif et la délibération.

Mme la Présidente – Merci Monsieur WEHLING. Madame COTÉ-MILLARD.

Mme COTÉ-MILLARD (UDI) – Madame la Présidente, le groupe UDI se félicite de cet amendement qui prend en compte les problèmes de trésorerie de certains agriculteurs et qui va dans le sens de notre intervention.

Mme la Présidente – Merci Madame COTÉ-MILLARD. Monsieur RUIZ.

M. RUIZ (FdG) – Nous sommes satisfaits de cette avancée puisque beaucoup d'agriculteurs se sentaient exclus de ce dispositif. Cet amendement prend en compte les semences de ferme. Vous parlez d'une limite de 20 %. Nous espérons que ces 20 % leur seront attribués. C'est une autre discussion que nous aurons. Même si le compte n'y est pas, nous voterons cet amendement.

Mme la Présidente – Merci Monsieur RUIZ. Madame SARKISSIAN.

Mme SARKISSIAN (S&R) – Preuve est faite que le débat était nécessaire sur le sujet et qu'il ne fallait pas le clore au titre de la scientificité de l'aide aux seules semences certifiées. Nous voterons favorablement cet amendement. Nous aurions préféré des crédits supérieurs à 20 %, mais cette avancée est déjà très positive. Nous suivrons donc avec attention la suite des versements.

Mme la Présidente – Merci Madame SARKISSIAN. Madame GUENOUX.

Mme GUENOUX (RCDE) – Madame la Présidente, Madame la Vice-Présidente, je pourrais reprendre les propos de ma collègue Roseline SARKISSIAN. Il est toujours important de prendre en compte la concertation. J'en profite pour vous dire que notre amendement n°8 tombe de fait.

Mme la Présidente – Merci Madame GUENOUX. Madame MONVILLE.

Mme MONVILLE DE CECCO (EELVA) – Nous voterons l'amendement. Nous nous félicitons de la discussion qui a eu lieu et qui a permis d'infléchir votre choix initial dans un sens qui va dans la reconnaissance du choix des agriculteurs de ne pas recourir forcément à des semences certifiées. J'en profite pour dire que cette agriculture, qui a permis de sélectionner des semences depuis le néolithique, a aussi permis de nourrir très tranquillement l'Humanité. Les experts d'aujourd'hui sont sans doute bien informés, mais des millénaires ont construit un savoir utile à préserver. Il faut aller dans ce sens.

Mme la Présidente – Ne nions pas le progrès scientifique et ses apports. Il n'y a pas d'autres explications de vote.

L'amendement est mis aux voix. Qui est pour cet amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

L'amendement n° 102 (CD) est retiré au profit de l'amendement de l'exécutif.

Vote de l'amendement de l'exécutif

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE

NPPV : M. CAFFIN, M. CHEVRON, M. JEUNEMAITRE

ABSENT : NI

ADOPTION

Mme la Présidente – Nous avons deux amendements 69 et 70 du groupe S&R. sont-ils maintenus ? Madame SARKISSIAN.

Mme SARKISSIAN (S&R) – Ils sont maintenus.

Mme la Présidente – Madame la Vice-Présidente.

Amendement n° 69 (S&R)

Mme CHAIN-LARCHÉ – Dans cet amendement 69, vous êtes animés par un souci d'équité et d'efficacité. Il se trouve que c'est aussi notre fil conducteur. Cette proposition d'amendement ne se justifie pas dans la mesure où le dispositif reste ouvert et accessible. Dans l'article 2 sur lequel nous avons délibéré avec cet amendement de l'exécutif, nous le prouvons une fois de plus. Je rappelle que le dispositif s'adresse à tous les agriculteurs franciliens. J'en appelle donc au retrait de cet amendement, sinon à son rejet.

Mme la Présidente – Il est maintenu. Il est mis aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 69 (S&R)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, CD

ABSTENTION : FN

NPPV : M. CAFFIN, M. CHEVRON, M. JEUNEMAITRE

ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Amendement n° 70. Madame la Vice-Présidente.

Amendement n° 70 (S&R)

Mme CHAIN-LARCHÉ – Cet amendement 70 n'est pas nécessaire. D'une part, nous sommes en procédure d'urgence. Je comprends parfaitement votre remarque, mais dans la grande majorité des cas, le siège social des exploitations se trouve entouré des terres et en Île-de-France. Il y a quelques exceptions. Il y a aussi des sièges sociaux qui sont hors de l'Île-de-France, mais dont les terres sont dans la région. Nous allons voulu aller au plus vite en prenant en compte la majorité des cas. Votre amendement ne me paraît pas compatible avec la procédure d'urgence que nous voulons mettre en place. J'en appellerai donc à son retrait, sinon à son rejet.

Mme la Présidente – Il est maintenu.

Mme SARKISSIAN (S&R) – En tant que Seine-et-Marnaise, j'observe que des exploitations sont sur des surfaces d'autres régions. Vous parliez certes d'urgence, Madame la Vice-Présidente, mais je crois que nous sommes plus dans la précipitation. Nous l'avons vu sur la question du triage. Je crois qu'il aurait été important de préciser qu'un examen fin pouvait être fait de la localisation de ces terres. Je maintiens donc l'amendement.

Mme la Présidente – Avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 70 (S&R)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, CD

ABSTENTION : FN

NPPV : M. CAFFIN, M. CHEVRON, M. JEUNEMAITRE

ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Nous avons un amendement 47 EELVA. Il est défendu. Madame la Vice-Présidente.

Amendement n° 47 (EELVA)

Mme CHAIN-LARCHÉ – Je rappelle que le dispositif est ouvert à tous. Vous parlez des semences biologiques. Je reviens sur notre souci d'équité. Tous les exploitants peuvent prétendre à cette aide. J'en appelle donc au retrait de cet amendement, sinon à son rejet.

Mme la Présidente – Il est maintenu. Il est mis aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 47 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, CD

ABSTENTION : FN

NPPV : M. CAFFIN, M. CHEVRON, M. JEUNEMAITRE

ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Amendement n° 1 RCDE. Madame GUENOUX.

Amendement n° 1 (RCDE)

Mme GUENOUX (RCDE) – Madame la Vice-Présidente nous a expliqué le circuit de cette aide. Les Chambres font un premier tri des dossiers qui sont ensuite instruits par les services. Nous souhaitons, dans un souci de confidentialité, que les demandes arrivent d'emblée aux services de la Région. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Merci. Avis de la Vice-Présidente.

Mme CHAIN-LARCHÉ – Je rappelle que nous travaillons en confiance et très étroitement avec ces interlocuteurs privilégiés que sont les Chambres régionales, départementales et interdépartementales. Je rappelle aussi qu'elles sont démocratiquement élues. Elles ne seront pas décisionnaires puisqu'elles vont soumettre les dossiers, mais elles pourront établir un listing des agriculteurs demandeurs, rassembler les pièces et nous les confier. J'en appelle donc au retrait, sinon au rejet de cet amendement.

Mme la Présidente – Il est maintenu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 1 (RCDE)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, CD

ABSTENTION : FN

NPPV : M. CAFFIN, M. CHEVRON, M. JEUNEMAITRE

ABSENT : NI

REJET

Amendement n°103 (CD)

Mme la Présidente – Nous en arrivons à l'amendement 103 CD. Est-il défendu ?

M. WEHLING (CD) – Nous avons entendu les réponses et les explications et nous retirons notre amendement.

L'amendement n° 103 (CD) est retiré.

Mme la Présidente – Merci Monsieur WEHLING. L'amendement n° 68 S&R. Madame de la GONTRIE.

Amendement n° 68 (S&R)

Mme de la GONTRIE (S&R) – Cet amendement a vocation à revenir sur une irrégularité qui est prévue au règlement d'intervention. Il est en effet indiqué dans ce règlement que vous décideriez seule des bénéficiaires des subventions. J'ai regardé les articles cités tout à l'heure par votre Vice-Présidente et ils ne s'appliquent pas. Vous avez le pouvoir d'exécuter les délibérations du Conseil régional, comme le dit l'article 42 31-1 du CGCT qu'a cité la Vice-Présidente. Vous avez fait voter, Madame la Présidente, le 18 décembre, lors du conseil d'installation, la délégation du Conseil régional à la Présidente qui encadre de manière très stricte les cadres dans lesquels vous pouvez attribuer seule une subvention. Il y a un aspect politique, une délibération en Commission permanente est d'un aspect plus sain. En tout état de cause, vous n'en avez pas le pouvoir, ce qui veut dire que le Préfet ou le Payeur pourrait être amené à refuser d'allouer ces sommes. Cet amendement a donc vocation à ce que ces dossiers soient présentés en Commission permanente.

Mme la Présidente – Il n'a jamais été question qu'il en soit autrement. Je ne comprends pas. Madame la Vice-Présidente.

Mme CHAIN-LARCHÉ – Il n'y a pas d'inquiétude particulière ni de motif de rejet. Les dossiers respecteront toutes les conditions d'éligibilité définies dans le règlement d'intervention. Je vous rappelle qu'il s'agit d'une mesure d'urgence. En attendant, les semis se feront sans notre aide et sans assurance d'en avoir. Votre amendement risquerait de nuire à l'efficacité du traitement de tous les dossiers. Les semis de céréales à paille d'hiver vont commencer. En Commission permanente, nous présenterons un bilan, mais il va y avoir 3 000 aides.

Mme la Présidente – Madame de la GONTRIE soutient que ce n'est pas ce qui est écrit dans le règlement d'intervention. Le dispositif est exactement le décalque du dispositif que vous avez mis vous-mêmes en place pour le fonds d'urgence des lycées. Il est rédigé exactement de la même façon. Cela donne lieu à régularisation par un vote de la CP qui approuve le versement des subventions. Sinon, 3 000 demandes de subventions seraient présentées à la CP. Il faut surtout que l'on engrange les

factures avant la CP pour pouvoir payer. L'idée était donc de suivre un mécanisme au cours de l'eau. Cette validation par la CP est inscrite dans le règlement d'intervention. C'est pourquoi nous donnons un avis défavorable à votre amendement. Sinon, nous faisons un amendement de l'exécutif en réponse à l'amendement S&R disant que cela sera validé par une décision de la Commission permanente. Vous aurez ainsi le plaisir de lire, à vos moments perdus, la liste des 3 000 bénéficiaires. Il n'était pas dans notre objectif de shunter cette garantie. Au bénéfice de ces explications, je vous demanderai de retirer cet amendement. S'il est maintenu, j'en appellerai à son rejet. Madame de la GONTRIE.

Mme de la GONTRIE (S&R) – J'entends et je crois que votre proposition est tout à fait adaptée. Cela signifie que vous complétez la phrase de la page 7 sur le règlement d'intervention. Puisque nous faisons cette modification oralement, il nous faut bien nous mettre d'accord pour éviter tout malentendu *a posteriori*. « *L'attribution des aides sera effectuée par la présidente, après validation de la Commission permanente* ».

Mme la Présidente – « (...) qui adressera une justification individuelle à chaque bénéficiaire. Ces décisions feront l'objet d'une validation par la Commission permanente ». Cela se fera forcément *a posteriori*. Vous comprenez bien que l'objectif de ce dispositif est de payer sur facture des dépenses qui vont être faites dans les trois prochaines semaines. Si vous voulez remettre de la suradministration, n'allez pas ensuite à la télé dire que tout le monde meurt de suradministration, Monsieur de SAINT JUST.

Est-ce que vous retirez votre amendement, Madame de la GONTRIE, au bénéfice de cet amendement ?

Mme de la GONTRIE (S&R) – Oui.

Mme la Présidente – Merci beaucoup. Je vais donc mettre aux voix le sous-amendement de l'exécutif. Qui est pour cet amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote du sous-amendement de l'exécutif

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE

NPPV : M. CAFFIN, M. CHEVRON, M. JEUNEMAITRE

ABSENT : NI

ADOPTION

L'amendement n° 68 (S&R) est retiré au profit de l'amendement de l'exécutif.

Mme la Présidente – Nous avons un amendement n° 45 EELVA. Est-il défendu ? Madame la Vice-Présidente.

Amendement n° 45 (EELVA et FdG)

Mme CHAIN-LARCHÉ – Si le dossier respecte toutes les conditions d'éligibilité, il n'y aura pas de motif de rejet. Une présentation sera faite aux membres de la commission et le dossier passera aussi en Commission permanente. Vous en avez l'assurance. Je rejette donc cet amendement.

Mme la Présidente – Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 45 (EELVA et FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, CD

ABSTENTION : FN

NPPV : M. CAFFIN, M. CHEVRON, M. JEUNEMAITRE

ABSENT : NI

REJET

Mme la Présidente – Nous mettons au vote l'article 2. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 2 amendé
POUR : LR, UDI, FN, CD, RCDE
CONTRE : FdG
ABSTENTION : S&R, EELVA
NPPV : M. CAFFIN, M. CHEVRON, M. JEUNEMAITRE
ABSENT : NI
ADOPTION

Article 3

Mme la Présidente – Nous mettons au vote l'article 3. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 3
POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD
ABSTENTION : EELVA, FdG, RCDE
NPPV : M. CAFFIN, M. CHEVRON, M. JEUNEMAITRE
ABSENT : NI
ADOPTION

Mme la Présidente – Nous arrivons aux articles additionnels. Amendement n°9 RCDE. Madame GUENOUX.

Articles additionnels

Amendement n° 9 (RCDE)

Mme GUENOUX (RCDE) – Merci Madame la Présidente, Madame la Vice-Présidente. Cet amendement propose, pour les agriculteurs franciliens qui le souhaitent, quel que soit leur statut juridique et ayant leur siège en Île-de-France, de pouvoir modifier leur mode de production et ainsi faciliter le passage à une agriculture durable et écologique, ce à travers un fonds de soutien à la transition vers une agriculture durable et biologique. Il est important que la Région participe activement à la promotion de ce type d'agriculture. J'anticipe la réponse qui sera de me dire que ce n'est pas l'objet du rapport qui est l'état d'urgence.

Mme la Présidente – Merci. Madame la Vice-Présidente.

Mme CHAIN-LARCHÉ – Cet amendement ne se justifie pas puisque notre dispositif est ouvert et accessible à tous. Ce que vous dites là est déjà le cas. Le PDR Île-de-France est cofinancé par le FEADER. Il contient des mesures d'aide à la conversion et au maintien de l'agriculture biologique. Je rejette donc votre amendement.

Mme la Présidente – Merci. Qui est pour cet amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 9 (RCDE)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE
CONTRE : LR, UDI, FN, CD, FN, NI
NPPV : M. CAFFIN, M. CHEVRON, M. JEUNEMAITRE

REJET

Mme la Présidente – Un amendement n°49 EELVA. Est-il défendu ? Oui. Madame la Vice-Présidente.

Amendement n° 49 (EELVA)

Mme CHAIN-LARCHÉ – Dans cet amendement, vous proposez d'organiser les assises de l'apiculture. C'est totalement hors de propos. Je voudrais aussi rappeler que nous n'avons pas attendu ces amendements pour nous préoccuper de la situation de l'agriculture en général et de toutes les filières. Je rejette donc votre amendement.

Mme la Présidente – Qui est pour cet amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 49 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD, FN, NI

NPPV : M. CAFFIN, M. CHEVRON, M. JEUNEMAITRE

REJET

Mme la Présidente – Nous allons mettre aux voix la délibération dans son ensemble. Y a-t-il des explications de vote ?
Madame MONVILLE.

EXPLICATION DE VOTE

Mme MONVILLE DE CECCO (EELVA) – Madame la Présidente, Madame la Vice-Présidente, nous allons nous abstenir sur l'ensemble de ce rapport. Nous saluons l'avancée dont nous avons parlé tout à l'heure et nous comprenons l'importance d'aider aujourd'hui les agricultrices et les agriculteurs franciliens, mais nous regrettons que vous ayez fait le choix d'aider d'abord et davantage l'agriculture industrielle. Madame la Présidente, Madame la Vice-Présidente, s'il n'y a pas de mauvais agriculteurs, il y a indéniablement une agriculture qui a fait la preuve de sa capacité à produire et à nourrir les humains sans tous ces produits dérivés du pétrole qui s'avèrent dangereux pour notre santé et pour nos sols. La majorité des humains se nourrissent aujourd'hui grâce à l'agriculture paysanne. On comprend bien l'enjeu que cela représente pour les semenciers qui souhaitent augmenter leurs parts de marché, mais pourquoi les aider dans ce funeste dessein ? Vous m'avez dit que l'on ne pouvait nier les avancées de la science, Madame la Présidente. Il y a toutefois un principe important en science, la charge de la preuve. L'agriculture industrielle, comme je l'ai rappelé tout à l'heure, détruit l'emploi agricole, appauvrit nos savoirs, diminue drastiquement la diversité des espèces et stérilise nos sols. Les multinationales de l'agroalimentaire l'ont d'ailleurs bien compris. Ils achètent des terres en Afrique où elles ont été préservées de la révolution verte. Au contraire, l'agriculture paysanne a permis à l'humanité d'assurer sa pérennité depuis le néolithique sans modifier de manière irréversible notre environnement. Que ferons-nous, Madame la Présidente, quand nous aurons transformé nos sols en déserts, comme cela commence malheureusement à devenir le cas en Île-de-France ?

Mme la Présidente – Y a-t-il d'autres explications de vote ? Madame SARKISSIAN.

Mme SARKISSIAN (S&R) – Nous allons voter favorablement ce rapport suite à l'échange en séance qui a permis l'extension du dispositif au triage et suite au rajout que vous avez fait sur la présentation en Commission permanente. Ce que nous avons présenté dans nos amendements était certes plus ambitieux. Nous serons très vigilants quant au bilan pour voir la suite donnée à ces différentes attributions.

Mme la Présidente – Merci Madame SARKISSIAN. Monsieur RUIZ.

M. RUIZ (FdG) – Nous allons nous abstenir. Vous avez pris en compte les semences de ferme, ce qui est vraiment une avancée, mais vous restez toutefois sous l'emprise des décisions des Chambres d'Agriculture dirigées par la FNSEA, ce qui pose un véritable problème. Un discours a été fait tout à l'heure dans l'hémicycle par le représentant des Républicains qui parlait notamment des maladies dont seraient victimes plus facilement les semences de ferme. C'est une réalité, mais en parallèle, la Coordination rurale nous a confirmé qu'avec un bon tri, il n'y avait pas plus de risque qu'avec des semences certifiées. Je pense que vous gagneriez à avoir un échange plus large. Il ne faut pas se limiter à un seul interlocuteur, mais travailler avec la Confédération paysanne, la Coordination rurale ou le MODEF qui parlent également au nom d'agriculteurs, souvent de petits agriculteurs. Il est important de les entendre aussi dans notre région. Merci.

Mme la Présidente – Nous écoutons tout le monde, Monsieur RUIZ, mais les Chambres sont représentatives et élues. Y a-t-il d'autres explications de vote ? Monsieur CHEVRON pour le groupe LR.

M. CHEVRON (LR) – Madame la Présidente, Madame la Vice-Présidente, chers collègues, je suis déjà heureux de voir l'ampleur et la passion des débats, ce qui montre l'intérêt de tous les groupes à l'agriculture. Je suis heureux de prendre la parole sur ce sujet pour le groupe LR. Je tiens pour commencer à dire qu'avec mes collègues Éric JEUNEMAITRE et Michel CAFFIN, nous ne participerons pas au vote puisque nous pouvons avoir attrait à cette mesure. Nous ne pouvons donc pas être juge et partie.

J'ai bien entendu toutes les discussions. Permettez-moi un éclairage personnel afin de vous exposer pourquoi nous devons voter ce dispositif. Ce n'est pas une dualité entre les semences fermières et les semences certifiées, mais une possibilité de garantie de qualité. Dans le cadre de mon exploitation, en année normale, j'utilise 10 % de semences certifiées et donc 90 % de semences fermières qui ont alors les mêmes qualités. Ces semences sont produites par mes propres récoltes. Comme l'ont

très bien rappelé Madame la Vice-Présidente Anne CHAIN-LARCHÉ et Michel CAFFIN, nous ne sommes pas en année normale. Le risque que les semences fermières soient de moins bonne qualité cette année, malgré un travail bien effectué, respectueux d'une agriculture durable, est bien plus grand et est vraiment réel. Nous venons de vivre une véritable catastrophe. Sans cette aide, il est fort à penser que des agriculteurs déjà fragilisés économiquement seraient tentés de ne pas renouveler leurs semences, au risque d'entamer le potentiel de la récolte 2017, voire 2018. À titre d'exemple, grâce à ce dispositif, je vais passer cette année, de façon exceptionnelle, de 10 % à 30 % de semences certifiées, afin de sécuriser deux variétés pour la moisson 2017. Espérons-la sans aléa climatique. Cette mesure est vitale et vertueuse. Elle laisse le choix aux agriculteurs de sécuriser les moissons à venir. Entendez ce message par, je l'espère, un vote favorable et unanime. Je vous remercie.

Applaudissements

Mme la Présidente – Merci Monsieur CHEVRON. Monsieur LEGRAND.

M. LEGRAND (FN) – Merci Madame la Présidente. Naturellement, nous soutiendrons cette mesure indispensable pour les agriculteurs. Nous remercions les explications qui ont été fournies par les membres de votre groupe et qui nous ont permis de saisir toute la complexité de l'enjeu. Je ne peux pas manquer de réagir aux propos du groupe écologiste. Il est toujours charmant de les voir défendre la tradition et l'héritage, ce qui ne leur ressemble pas. L'agriculture productiviste n'est certes pas un horizon, mais elle est devenue indispensable de par le fait. Je vous rappelle qu'en 1850, il y avait un milliard d'habitants sur terre et qu'il y en a sept milliards aujourd'hui. Il y a donc beaucoup plus de bouches à nourrir. Il faut en tenir compte. Néanmoins, cette agriculture pose un certain nombre de problèmes. Malheureusement, les agriculteurs sont poussés à toujours plus de rendement et de productivité, notamment par un contexte de concurrence internationale déloyal dû en grande partie à la politique agricole commune de l'Union européenne et au fait qu'il est impossible, de par cette réglementation européenne et la soumission de nos Gouvernements, de mettre en place un certain nombre de préférences nationales et locales pour les achats aux agriculteurs. Cela pourrait pourtant leur permettre de se développer et d'avoir donc moins recours à l'agriculture intensive et à ses aspects néfastes. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Merci Monsieur LEGRAND. Il n'y a plus d'explication de vote. La délibération est mise aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CR 189-16
POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, NI
ABSTENTION : EELVA, FDG, RCDE
NPPV : M. CAFFIN, M. CHEVRON, M. JEUNEMAITRE
ADOPTION

Mme la Présidente – Je remercie Madame CHAIN-LARCHÉ, Madame ZALAY et tous les groupes pour ce bel exercice démocratique. Nous nous retrouvons à 14 heures 30.

La séance est suspendue à 13 heures 21.

La séance est reprise à 14 heures 34.

Madame JOUANNO remplace Madame PÉCRESSE à la présidence.

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme VON EUW – Affaires européennes

CR 168-16 : HABILITATION DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL RÉGIONAL A SIGNER UN ACCORD DE COOPÉRATION AVEC LE GOUVERNEMENT DE LA CATALOGNE - PROCÉDURE D'URGENCE

Mme la Présidente – Mes chers collègues, je vous propose de reprendre la séance avec le secteur de Stéphanie VON EUW et l'examen du premier rapport n°168. Madame la Vice-Présidente.

Mme VON EUW – Cet accord s'inscrit dans la droite ligne du rapport-cadre voté en juillet dernier sur la politique européenne de la Région Île-de-France, dont un chapitre était consacré à la coopération décentralisée que nous souhaitons relancer avec les régions européennes. L'accord de coopération avec la région de Catalogne qui est soumis à vos suffrages constitue une première traduction concrète de ce rapport-cadre.

Ces accords de coopération visent à rapprocher les régions capitales ou les métropoles européennes confrontées aux mêmes défis, enjeux de développement ou problématiques institutionnelles que l'Île-de-France. Il s'agit de favoriser les échanges d'expériences et d'engager des partenariats de long terme pour exprimer des positions communes, notamment vis-à-vis de Bruxelles et dans les futures négociations prévues sur la politique de cohésion. C'est aussi l'occasion et le moyen d'engager le développement de coopérations avec des métropoles avec lesquelles les Franciliens entretiennent des liens très forts, tels qu'avec les Espagnols et les Catalans. Nous discuterons également prochainement du Portugal, entre autres. Pour élargir le sujet, nous sollicitons actuellement l'avis et les recommandations du CESER sur les coopérations décentralisées avec les capitales et métropoles européennes prioritaires, avec lesquelles nous partageons de forts axes stratégiques.

Nous commençons avec la Catalogne parce que nos échanges avec cette région sont les plus aboutis. Les premiers contacts et négociations d'ores et déjà entrepris avant l'actuelle mandature ont permis une réflexion rapide et assez mûre avec les autorités catalanes. Un travail de réflexion important avait déjà eu lieu avec différents interlocuteurs et acteurs et a permis de relancer le processus en janvier dernier. Il a abouti à notre proposition de ce jour de constituer un partenariat sur cinq domaines identifiés, à savoir l'innovation biomédicale, l'innovation et la recherche, l'éducation, la gestion des déchets et l'industrie des jeux vidéo. Ces domaines sont des problèmes éthiques posés à la Région Île-de-France - nous avons notamment discuté hier des problématiques à gérer en matière de déchets – et des axes stratégiques communs avec des acteurs industriels, économiques, sociaux ou culturels. Il est ainsi possible de développer des actions dans le cadre d'un échange d'expériences.

Cette coopération est conclue pour deux ans, car nous souhaitons pouvoir la suivre au fil de sa réalisation afin qu'elle soit pragmatique et productive. Elle fera l'objet d'un comité de suivi et un rapport d'activité annuel vous sera présenté afin d'apprécier objectivement et concrètement les atouts et les apports de cette coopération. Dans le cas où elle ne correspondrait pas à nos objectifs ou souhaits, nous pourrions la dénoncer selon les termes de cet accord.

Mme la Présidente – Merci Madame la Vice-Présidente. L'avis de la commission des affaires européennes est favorable. En l'absence de Mme de la GONTRIE, y a-t-il un représentant de la commission des finances ? Le rapport n'a pas été présenté.

Commission des affaires européennes : avis favorable

Commission des finances : le rapport n'a pas été présenté

Nous passons à l'examen des deux motions de rejet qui seront discutées et votées séparément, et d'abord la motion de rejet n°2 du Front de gauche.

Motion de rejet n°2 (FdG)

M. COQUEREL (FdG) – Le diable peut se cacher dans des projets de coopération qui, successivement proposés, constitueraient finalement une philosophie de la Région concernant les coopérations au niveau international. Le contexte est identique à celui du texte voté en juillet concernant la stratégie européenne de la Région Île-de-France et contre lequel nous nous sommes opposés. Cette première proposition de coopération avive encore nos craintes.

Le contexte est une vision des régions en France avec l'acte 3 de la décentralisation qui, en lieu et place de la question de l'égalité de toutes et tous dans une république une et indivisible, met en concurrence et non plus en solidarité des régions et des métropoles entre elles, dans une logique très libérale. Ensuite, le contexte s'inscrit dans un autre modèle de concurrence à l'échelle européenne, que j'appellerai l'Europe des régions. L'idée est de contourner le cadre premier des souverainetés populaires, que restent les États nations, pour des alliances non pas basées sur des solidarités ou coopérations entre les peuples, mais entre des régions les plus riches au détriment d'autres, avec des liens prioritairement économiques et pour la rentabilité financière. C'est la proposition de cette coopération où les axes (innovation en industrie pharmaceutique, développement de l'industrie des jeux) ont comme premier critère la rentabilité.

Des phrases nous font sursauter et nous inquiètent encore plus au vu de la direction prise par la région Catalogne en matière de séparatisme par rapport à l'Espagne. « *En s'alliant à la Catalogne, la Région Île-de-France compte peser de tout son poids dans la définition de la future politique de cohésion européenne par, entre autres, l'expression de positions communes sur la scène européenne* ». J'aimerais connaître l'expression de cette position commune.

Nous demandons donc le rejet de ce texte et de l'approfondir davantage pour savoir ce que cachent certaines phrases et dans quelle direction nous nous engageons, puisque la Région Île-de-France ne s'occupe pas du ministère des Affaires européennes pour notre pays. Le plus grand désaccord est le suivant : notre objectif n'est pas de faire de la Région Île-de-France la plus grande région européenne en matière économique et autre, mais celle où l'on vit de la manière la plus égale et qui aurait des liens de coopération et d'égalité sur le territoire, en priorité avec les autres régions françaises.

Mme la Présidente – Merci. Madame la Vice-Présidente.

Mme VON EUW – Nous ne nous convainçons pas, Monsieur COQUEREL, car nos deux approches sont radicalement opposées. Quand vous parlez de concurrence et de rentabilité, je parle de partenariat, d'emploi et de croissance. Au regard de la demande et des besoins exprimés sur les différentes formes de partenariat à mettre à place, je suis absolument convaincue que cette coopération aura assez rapidement des résultats tangibles et chiffrables et notamment sur le plan de l'emploi. Monsieur COQUEREL, je vous ai connu plus d'honnêteté intellectuelle. Vous dites que c'est uniquement un volet économique, mais dans la délibération figure notamment « *tout l'axe sur l'emploi et la formation professionnelle, c'est-à-dire l'échange d'expériences et de pratiques sur les formations en alternance, l'échange de lycéens et d'apprentis, leur mobilité, la coopération entre structures d'accompagnement vers l'emploi* ». Nous avons peut-être une différence d'approche, mais je pense que nous sommes au cœur d'une politique sociale efficace et pragmatique.

Concernant les positions communes sur la scène européenne qui semblent vous déranger, la commission des affaires européennes aborde régulièrement le sujet : nous souhaitons que la Région Île-de-France se positionne assez rapidement dans les négociations sur la future politique de cohésion de l'Union européenne. Si vous étiez plus souvent présent à cette commission, Monsieur COQUEREL, nous pourrions peut-être avancer sur ce débat. Roberto ROMERO, vous savez à quel point il est difficile pour la Région Île-de-France d'exister dans le cadre de ces négociations à l'échelle européenne et également nationale. Notre volonté est d'avoir des alliés pour être plus efficaces au service des Franciliens.

Mme la Présidente – Merci. Nous passons au vote. Monsieur COQUEREL, avez-vous une explication de vote ?

M. COQUEREL (FdG) – Je fais remarquer à Madame VON EUW que j'ai connue plus pertinente que, à la dernière réunion de la commission européenne, je suis resté jusqu'au bout, contrairement à vous, pour écouter le commissaire européen sur les bienfaits du TAFTA. Je n'ai pas seulement parlé des problématiques économiques, mais j'ai évoqué un fond politique sur cette question. Comme je crois à l'honnêteté intellectuelle politique de la plupart des conseillers régionaux, je demande un vote public.

Mme la Présidente – Avez-vous d'autres explications de vote ? Le groupe EELVA.

EXPLICATION DE VOTE

Mme LAHMER (EELVA) – Nous sommes favorables aux coopérations et nous réjouissons que la Catalogne soit proposée. Cette région a obtenu son statut autonome et plaide pour un statut indépendant. Le gouvernement catalan proposera d'ailleurs l'indépendance de la région. En tant que régionalistes et proeuropéens, soutenir la nouvelle mise en œuvre par les états membres et leurs régions de la politique régionale européenne fait partie de nos fondamentaux. Nous devons contribuer à la réalisation des objectifs de cohésion économique et sociale de l'Union européenne. Pour réduire les écarts socio-économiques

entre les 274 régions de l'Europe, le niveau d'intervention des fonds est désormais fléché en fonction de celui du développement économique des régions.

Trois catégories de régions ont été créées : régions en retard de développement, régions en transition, régions plus développées. Dans votre premier choix, vous êtes allés chercher un partenaire pour la Région dans la partie supérieure de la troisième strate. Nous nous demandons si toutes les coopérations à venir seront choisies de même. Créons-nous aujourd'hui le club des régions riches d'Europe face aux régions pauvres pour y faire du lobby à la commission, au Conseil et au Parlement, et détruire ainsi l'un des piliers de l'Union ? Concernant les choix de secteurs de coopération, la Catalogne est en pointe dans l'accueil des migrants dans son acceptation générale ou sur l'indépendance énergétique, mais la coopération proposée ne va pas en ce sens.

Nous serons vigilants sur les projets soutenus, notamment sur les jeux vidéos ou la question des déchets. Nous examinerons avec attention les projets proposés et veillerons à ce qu'ils respectent des principes éthiques fondamentaux. Nous voterons contre cette motion de renvoi. Néanmoins, nous voterons pour cette délibération et pour cette coopération.

Applaudissements

Mme la Présidente – Monsieur LEQUILLER pour Les Républicains.

M. LEQUILLER (LR) – Au nom du groupe LR, je salue ce rapport qui démontre l'ambition de notre coopération européenne qui était devenue apathique et que nous devons raffermir. Ces négociations ayant déjà commencé sous le mandat précédent, nous pourrions avoir une unanimité dans cet hémicycle sur ce sujet européen. En Europe, nous ne travaillons efficacement qu'en travaillant en coopération avec d'autres régions. Cette première devra être suivie d'autres avec le Portugal, l'Allemagne, l'Italie ou d'autres pays.

Monsieur COQUEREL, j'ai compris votre argument concernant la position de la Catalogne en Espagne, mais nous n'avons pas caché aux Catalans que nous étions, en tant qu'Européens, défavorables au démantèlement de la nation espagnole et au séparatisme. En tant que député et membre du Conseil régional, j'ai pu exprimer ce point de vue en castillan à Barcelone, capitale de la Catalogne, s'agissant de la nécessité d'avoir une seule nation en Espagne et d'éviter tout séparatisme.

Cette coopération présente deux intérêts majeurs. Premièrement, elle permettra d'affermir nos liens avec cette région. Deuxièmement, cette coopération a le mérite d'en être vraiment une. Pendant de longues années, ce Conseil préconisait des coopérations sans contrepartie de notre partenaire. Ici, le temps nécessaire a été pris pour étudier nos intérêts communs et nos atouts complémentaires afin que chaque partie sorte de cet accord renforcée et déterminée à mener à bien cette coopération. Je note également avec satisfaction la prudence de cet accord prévoyant une durée de deux ans reconductible tacitement, mais aisément dénonçable afin de nous prémunir de quelque changement de situation géopolitique relativement envisageable à cette heure. Nous voterons donc contre la motion de rejet et pour le rapport.

Mme la Présidente – Cela valait donc explication de vote sur la motion et sur la délibération. Nous passons au vote. Le scrutin public a été appelé. Le scrutin est ouvert.

Est-ce que tout le monde a voté ? Je rappelle l'avis défavorable de l'exécutif. J'appelle deux assesseurs : Monsieur LEQUILLER et Madame LAHMER. Le scrutin est clos.

Vote de la motion de rejet n°2 (FdG)

Scrutin public

VOTANTS : 178

POUR : 65

CONTRE : 107

ABSTENTION : 6

REJET

Mme la Présidente – Nous passons à l'examen de la motion de rejet n°5 présentée par le Front national.

Motion de rejet n°5 (FN)

M. DUTHEIL DE LA ROCHERE (FN) – Le quatrième point de votre projet d'accord est malheureusement sans ambiguïté : « Les signataires s'engagent à contribuer conjointement au développement du rôle des autorités régionales dans le processus

de construction européenne et à l'expression de la diversité régionale ». Les mots ayant une dynamique, vous vous prononcez à la suite du gouvernement indépendantiste de Catalogne pour l'Europe des régions et, donc, pour la déconstruction des nations. Or, les partis soutenant ce gouvernement catalan ne sont pas seulement indépendantistes, mais aussi irrédentistes. Ils veulent annexer une soi-disant Catalogne du Nord qui se confondrait avec la quasi-totalité du département des Pyrénées orientales. Ils projettent donc d'arracher un morceau de notre territoire national. Vos amis de l'UMP et de l'UDI n'hésitent jamais dans ce département à s'allier aux antennes des partis irrédentistes, qu'elles avancent masquées ou au grand jour. Quatre membres de la majorité municipale à Perpignan appartiennent au groupuscule Unitat Catalana.

Derrière un accord au contenu assez anodin se cache en réalité une stratégie contre l'unité de la nation française et contre l'intégrité de son territoire. La Région Île-de-France ne doit pas s'engager dans un tel engrenage. En se multipliant, de tels accords finiraient par subvertir notre France millénaire. Aussi, nous appelons, bien au-delà des clivages partisans, tous les patriotes et Français qui comprennent la France dans sa longue durée, impériale, royale et républicaine, à rejeter ce projet d'accord.

Applaudissements

Mme la Présidente – Madame la Vice-Présidente.

Mme VON EUW – À nouveau, il y a une forme de cohérence dans le propos sur le long terme. Monsieur DUTHEIL DE LA ROCHÈRE, vous êtes libre de penser que cela doit relever de l'État et de la nation. Cette position est respectable et peut se discuter. Cependant, nous nous inscrivons dans une logique extrêmement pragmatique. Nous sommes une région. L'Europe fonctionne avec les régions européennes. Les régions françaises et non seulement l'Île-de-France connaissent un handicap majeur, compte tenu de la centralisation de l'État français, puisque la plupart des régions européennes ont beaucoup plus de pouvoir par rapport à leur État que les régions françaises. Je pense qu'il ne faut pas être excessif sur ces différentes questions.

Nous nous concentrons sur les domaines de coopération et c'est extrêmement précis dans l'accord en question. Premièrement, il s'agit de compétences régionales. Deuxièmement, par rapport aux propos de Monsieur COQUEREL sur les positions européennes, il s'agit de positions de politiques de cohésion vis-à-vis des différentes régions et non de sujets nationaux. Comme je l'ai indiqué en commission lors de l'examen du rapport sur la Catalogne, en cas de dispositions ne convenant pas aux orientations de la Région Île-de-France, nous pourrions mettre un terme à cette convention. Voilà ma réponse au groupe Front national, avec tout le respect lié à cette intervention.

Mme la Présidente – Merci. En l'absence d'explications de vote, nous passons au vote. Qui est pour l'adoption de cette motion de rejet n°5, avec avis défavorable de l'exécutif ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de la motion de rejet n°5 (FN)

POUR : FN

CONTRE : LR, UDI, EELVA, CD, FdG, RCDE, NI

NPPV : S&R

REJET

Mme la Présidente – Nous passons à l'examen du projet de délibération. Je rappelle qu'il n'y a pas de discussion générale. Nous passons donc au vote de l'article 1, en l'absence d'explications de vote.

Article 1

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 1

POUR : LR, UDI, EELVA, CD, NI

CONTRE : FN, FdG

ABSTENTION : S&R, RCDE

ADOPTION

Article 2

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 2
POUR : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, NI
CONTRE : FN, FdG
ABSTENTION : RCDE
ADOPTION

Mme la Présidente – Nous passons au vote de la délibération dans son ensemble. Une explication de vote.

EXPLICATION DE VOTE

M. KANUTY (S&R) – Au nom du groupe Socialiste et Républicain, nous nous abstiendrons sur l'ensemble de cette délibération pour deux raisons. D'abord, le contenu de cette coopération qui n'a pas été engagée sous la mandature précédente, contrairement à ce qui a été dit, est assez généraliste. Ensuite, il y a une question de parallélisme avec la nature de notre région capitale. Cela aurait pu être fait avec d'autres régions, notamment celle de Madrid. Nous ne pouvons pas partager les arrière-pensées de la majorité actuellement au pouvoir en Catalogne qui se dirige vers l'indépendance, contrairement à la position de l'Espagne de manière générale. En matière de coopération, faire un club des régions riches dans une Europe ayant besoin de solidarité n'était pas très intelligent. Le faire avec des régions plus appauvries en Espagne, alors que ce pays est fouetté par la crise financière depuis 2008, nous aurait paru plus indiqué. Nous appelons donc à l'abstention sur ce rapport.

Mme la Présidente – Merci. Avez-vous d'autres explications de vote ? Monsieur COQUEREL pour le Front de Gauche.

M. COQUEREL (FdG) – Nous voterons contre. Madame VON EUW, je ne remets pas en question votre honnêteté intellectuelle, mais votre politique. Votre inclination est de penser que, dans le cas d'une Europe des régions, les régions devraient avoir toujours plus de pouvoir. Actuellement, le problème de l'Union européenne est qu'elle est le seul espace géopolitique et économique au monde à pratiquer un dumping terrible entre les États et les peuples, à mettre en concurrence et en tension tous les peuples d'Europe avec un échec assuré et le danger que cela ne débouche sur des aspirations et des issues identitaires xénophobes que nous récusons. Pour nous, la République est une et indivisible et non l'idée d'une France impériale et royale. Tout cela peut mener à ce type d'issue.

A travers cette délibération qui paraît être pragmatique et un détail, s'inscrit un devenir que nous contestons. Nous préférons une coopération entre les Etats basée sur un progrès social et humain, qui serait la seule façon pour les peuples d'adhérer à nouveau à une idée européenne, à une coopération de concurrence entre les régions les plus riches et écartant les régions les plus pauvres. C'est exactement le fond de votre proposition, qui plus est avec l'argument politique que mon collègue socialiste vient de rappeler avec justesse. Nous pouvons ne pas nous mêler des décisions des Catalans, mais la Région Île-de-France ne doit pas valider cette évolution politique qui pose maints problèmes ou laisser penser qu'elle serait bonne, y compris pour notre pays.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur COQUEREL. En l'absence d'autres explications de vote, nous passons au vote. Qui est pour cette délibération ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CR 168. 16
POUR : LR, UDI, EELVA, CD, NI
CONTRE : FN, FdG
ABSTENTION : S&R, RCDE
ADOPTION

Mme la Présidente – Je vous remercie, Madame VON EUW. Nous passons au secteur de Monsieur Othman NASROU.

CR 166-16 : HABILITATION DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL RÉGIONAL A SIGNER UN ACCORD DE COOPÉRATION AVEC LE CONSEIL DE LA RÉGION CASABLANCA-SETTAT (MAROC) - PROCÉDURE D'URGENCE

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-Président, vous avez la parole.

M. NASROU – Je suis très heureux de vous présenter cet accord de coopération avec la Région Casablanca-Settat. J'ai d'abord un mot d'excuse pour la mise en ligne tardive de ce rapport, 3 jours après la discussion avec nos homologues marocains présents en délégation ici, menée par Monsieur Bakkoury lui-même, Président de la Région Casablanca-Settat, le 12 septembre dernier. Cet accord correspond tout à fait à la coopération que nous souhaitons mettre en place dans le cadre d'une nouvelle stratégie internationale voulant se concentrer sur les pays d'origine des Franciliens. Notre Région a une communauté marocaine et franco-marocaine importante. Nous avons des liens profonds et anciens avec le Maroc, ainsi que des sujets économiques majeurs et des sujets de co-développement. La région de Casablanca-Settat est la plus importante au Maroc en termes économiques, puisqu'elle réalise plus de 30 % de son Produit Intérieur Brut (PIB). Bien qu'elle ne soit pas la région-capitale, il apparaissait logique de tisser un lien et un partenariat privilégiés avec elle. Le sujet a été abordé par la précédente majorité depuis 2001. Nous sommes très heureux d'avoir réussi à avancer extrêmement rapidement vers cet accord de coopération, dont les termes figurent en annexe de la délibération. Je remercie les services et le directeur adjoint, Jacques BELTRAN, à mes côtés qui ont pu avancer avec nos homologues marocains dans une ambiance de travail constructive, très franche et chaleureuse. Cet accord de coopération prévoit des thématiques assez larges. Certaines correspondent à des attentes communes de la part de la Région Ile-de-France et de nos homologues marocains, notamment concernant les transports, la ville, l'environnement et le traitement des déchets. L'innovation et la recherche constituent également un sujet majeur puisque nous souhaitons approfondir davantage les sujets de développement économique. Le sujet des jeunes et de leur insertion professionnelle ainsi que la francophonie figurent également dans le rapport.

Cet accord de coopération marque probablement un tournant avec la mise en application d'une stratégie internationale d'ores et déjà décrite par la Présidente durant sa campagne. J'espère qu'il y aura un consensus assez large. Nous pourrions débattre sur l'opportunité et l'intérêt d'une telle coopération avec la Région de Casablanca-Settat.

Mme la Présidente – Merci pour cette belle présentation, d'autant que nous sommes à la veille de la COP 22. Quel est l'avis de la commission des Finances ? Madame de la GONTRIE. Favorable.

Commission des Finances : avis favorable

Mme la Présidente – Nous passons à l'examen de la motion de rejet n° 4 du Front National.

Motion de rejet n° 4 (FN)

M. de SAINT JUST (FN) – Elle est retirée.

La motion de rejet n° 4 (FN) est retirée.

Motion de renvoi n° 11 (RCDE et S&R)

Mme la Présidente – Très bien, nous passons à la motion de renvoi en commission présentée par les groupes RCDE et S&R. Monsieur ROMERO.

M. ROMERO (S&R) – Monsieur le Vice-Président, par courtoisie, je vous félicite pour votre nomination. Par lucidité, je vous félicite moins sur la méthode employée pour cette délibération de coopération, parce que nous n'avons pas eu le temps de débattre de ce sujet compte tenu de l'urgence. Je ne sais pas quelle urgence peut avoir une coopération décentralisée. Je crains que cela ne traduise une certaine manière de voir la démocratie, comme cela a été le cas sur le sujet Metropolis que vous avez bien voulu retirer. Nous le reverrons dans 3 semaines et c'est une bonne chose. Il me semble que nous pourrions faire de même pour ce sujet. Je regrette car, sur le fond, nous pourrions trouver des terrains d'entente pour bâtir quelque chose de constructif. Nous pouvons être d'accord sur les objectifs mais aucun projet n'est sous-tendu derrière vos propositions. Le travail en commission aurait pu aider à faire avancer les choses. C'est pourquoi nous présentons un renvoi en commission, afin d'être plus constructifs dans la mise en œuvre de sujets qui peuvent durer quelques années.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-Président.

M. NASROU – Merci pour vos félicitations et cette remarque, Monsieur ROMERO. A la fin de la dernière commission Coopération internationale, j'avais annoncé que le sujet serait abordé et que le rapport était prêt à être mis en ligne. Nous avons d'ailleurs eu un échange personnel à ce propos. Nous avons essayé d'avoir un moment de débat en commission réunie hier en urgence mais je comprends que les conditions n'aient pas été idéales et que vous n'avez pu y assister. Ce projet est prévu depuis 2001. Nous n'avons peut-être pas le même rythme mais nous souhaitons avancer extrêmement vite. Ayant demandé à nos homologues marocains d'être réactifs, il serait impensable de leur donner aujourd'hui le signal d'un Conseil régional qui hésite sur un accord de coopération si important que celui-là. Cet accord est extrêmement large. Vous savez que les projets sont renvoyés en Commission permanente (CP). Vous avez l'habitude de ces accords de coopération et nous sommes dans un cas classique. Il est aujourd'hui demandé à l'hémicycle s'il veut ou non d'un accord de coopération avec cette Région. Nous aurons un débat ici, toutefois, je crois qu'il sera épuisé au terme de cette séance. J'appelle donc au retrait sinon au rejet de cette motion de renvoi.

Mme la Présidente – Merci Monsieur le Vice-Président. Il est vrai que le calendrier de la COP 22 nous oblige également. Avez-vous des explications de vote sur la motion de renvoi ? Je la mets donc aux voix avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour cette motion ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de la motion de renvoi n° 11 (S&R et RCDE)

POUR : S&R, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, CD, NI

ABSTENTION : FN, EELVA

REJET

Mme la Présidente – Nous passons à l'examen de la délibération dans son ensemble et à la discussion générale. Monsieur LOREC pour le groupe LR.

Discussion générale

M. LOREC (LR) – J'ai pris connaissance de ce rapport avec une grande satisfaction, nous l'attendions depuis des années avec un intérêt singulier. Il met un terme à la continuelle impéritie régionale concernant la mise en œuvre de coopérations concrètes et opérationnelles de notre collectivité. Nous arrêtons ainsi de collaborer ici ou là, afin de construire des pistes cyclables ou des aires de repos dans des pays du globe ayant des liens épars, voire même parfois virtuels, avec notre région. Nul ne remet en question notre savoir-faire dans le domaine des pistes cyclables et l'impact majeur de telles constructions pour le développement de ces pays, mais notre belle région possède d'autres savoir-faire reconnus au niveau international. Nous pouvons prétendre à des projets communs plus ambitieux et ayant un réel impact local. L'atout premier de notre territoire est sans doute la richesse de sa population qui, à travers chacun de ses membres, peut apporter une précieuse pierre à l'édifice. Le contexte international et les difficultés actuellement rencontrées par la région méditerranéenne nous imposent de privilégier, au moins dans un premier temps, la mise en place de véritables coopérations avec les pays méditerranéens. L'année où le Maroc organise la COP 22 sur le changement climatique, il est logique que la première coopération internationale impulsée par notre mandature soit tournée vers ce pays et cette dynamique Région de Casablanca-Settat. Celle-ci, avec laquelle nous nous apprêtons à valider un accord ambitieux et novateur, présente des avantages indiscutables pour notre collectivité et l'avenir de cette collaboration naissante. Les chiffres présentent de nombreuses caractéristiques régionales communes. Casablanca-Settat est par exemple le cœur économique, culturel et touristique du Maroc et présente aussi des problématiques liées à la ruralité et au brassage des flux de populations notamment. Tous ces points communs ne peuvent que transformer nos différences en complémentarité. C'est l'essence même d'une collaboration équilibrée dont les fruits sont concrets et rapides à obtenir. Les liens entre nos deux Régions sont innombrables et ne demandent qu'à être stimulés et organisés. Nos attentes peuvent diverger mais nos réponses à celles-ci sont inter-complémentaires. A mon sens, il n'y a aucune raison de ne pas emporter un consensus général sur ce dossier. Je souligne également l'efficacité et la détermination dont l'exécutif a fait preuve pour mener à bien ce projet de coopération que je sais cher à Madame la Présidente. Vous pouvez compter sur notre soutien et il me semble qu'un vote rapide de cette délibération est requis, notamment avant la tenue en novembre 2016 de la COP 22 à Marrakech, afin de démontrer à nos homologues notre réelle volonté et motivation pour faire vivre cet accord de la façon la plus saine possible. Nous soutenons donc cette dynamique qui n'est que la résultante logique d'une envie mutuelle et d'un impératif diplomatique que nous ne saurions ignorer.

A titre personnel, je crois que pour relever les défis et les difficultés rencontrées par les pays méditerranéens, il faut mener des projets de développement renforcé au niveau de l'État et de la Région. Je vous propose donc de voter pour cette délibération.

Applaudissements

Mme la Présidente – Merci. Monsieur ROMERO pour le groupe S&R.

M. ROMERO (S&R) – Sur le fond, cette coopération est mise en discussion depuis assez longtemps. Les variations du point de vue politique ont expliqué un certain nombre de retards dans sa mise en œuvre. Néanmoins, j'insiste à nouveau sur le fait que ce ne sera pas aussi rapide que vous l'indiquez, à partir du moment où aucun projet n'aura d'impact direct sur la région. Nous observerons la réalité de vos réalisations dans 1 an ou 2. Je pense qu'il s'agit davantage d'affichage, notamment pour la COP 22, que d'une réalité concrète de mise en œuvre. Nous en discuterons en CP.

Mme la Présidente – Je ne vois pas d'affichage dans la COP 22. Madame GHIATI pour le Front de Gauche.

Mme GHIATI (FdG) – Notre groupe est favorable au développement des coopérations à partir des spécificités démographiques de son histoire, de ses spécificités culturelles et économiques ou d'enjeux communs avec d'autres régions. Nous sommes également favorables au développement de coopérations avec des peuples qui se battent pour faire respecter le droit des États à disposer d'eux-mêmes. Au-delà des opportunités économiques et touristiques que cela représente, c'est aussi l'occasion de développer et de faire vivre les valeurs de solidarité et de fraternité auxquelles notre groupe est très attaché. Dans une période où le racisme et la xénophobie avancent, où les replis communautaires et l'obscurantisme se développent plus que jamais, nous avons le devoir, en tant que responsables politiques, de mettre en œuvre des actions favorisant les solidarités. Nous sommes donc favorables à cette coopération, bien que le rapport taise les fortes inégalités sociales et territoriales dans cette région. « Casablanca est la ville des gratte-ciels et des bidonvilles », disait Mohamed VI. C'est le centre de la finance et des affaires mais aussi de la misère et du chômage. La convention doit se construire au regard de ces inégalités pour que l'argent public du Conseil régional permette aussi une amélioration de la qualité de vie et du bien-être des habitants de cette région. Nous ferons donc quelques amendements afin de préciser le cadre de construction et de mise en œuvre de cette convention qui nous semble insuffisante en l'état.

Mme la Présidente – Merci. Monsieur de SAINT JUST pour le Front National.

M. de SAINT JUST (FN) – Dans un monde ouvert, la coopération internationale a naturellement toute sa place. Elle permet de nombreux échanges entre les économies, les cultures et les civilisations. Il en va ainsi des nombreux accords de partenariat bilatéraux entre la France et le Maroc, partenariats très anciens au niveau économique, culturel, scientifique, technique et judiciaire. Ces accords ont prouvé leur efficacité jusqu'à maintenant.

Néanmoins, avec cet accord prévu avec la Région marocaine de Casablanca-Settat, nous parlons d'une politique qui viserait à augmenter de façon exorbitante le pouvoir des Régions sur la scène internationale. Cette politique – dont vous êtes les promoteurs – s'inscrit dans un processus de régionalisation avancé inspiré par l'Union européenne. L'argument avancé pour encourager ce type d'initiative est intouchable car il vise l'opportunité économique, comme une formidable occasion de prospérer. Se soucie-t-on d'inscrire cette démarche dans une vision politique plus large que le profit qui vous aveugle ? Voyons-nous que ces coopérations lancées sous tous azimuts ne répondent qu'à la seule logique de l'éclatement territorial, du morcellement progressif de la stratégie nationale, de la rupture d'équilibre entre les territoires de la République ? Monsieur le Vice-Président, il ne s'agit pas d'une communauté marocaine en Ile-de-France, mais de compatriotes, de Français d'origine marocaine. Vous détricotez tout. Nous sommes sur le point d'engager des négociations avec les représentants d'une méga-Région méditerranéenne qui revendique publiquement l'acquisition de nouveaux pouvoirs. En septembre 2015, Monsieur BAKKOURY, Président de cette Région, voulait pour celle-ci l'octroi d'un Parlement avec de vraies prérogatives. Il a le droit de le demander mais cela ne devrait pas être l'avis de l'Ile-de-France. La diplomatie inclut le partage d'une vision commune entre les parties et nous ne l'avons pas actuellement. C'est la renaissance des potentats locaux, à savoir Monsieur BAKKOURY et Madame PÉCRESE. Nous ne voterons donc pas pour cette délibération.

Applaudissements

Mme la Présidente – Monsieur ROMERO-MICHEL pour le groupe RCDE.

M. ROMERO-MICHEL (RCDE) – Comme Roberto ROMERO l'a évoqué, nous sommes d'accord sur le fond et non sur la forme. Nous approuvons naturellement les raisons invoquées pour l'élaboration de ce projet d'accord de coopération, notamment l'attachement fort et ancien d'une partie de la population francilienne pour le Maroc et des enjeux incontestables pour le développement et l'attractivité de l'Ile-de-France, sans oublier la question de la santé. Ces raisons correspondent à la tradition des accords de coopération tels que votés par le passé. La méthode laisse cependant à désirer, la forme étant aussi importante en démocratie. Au 15 septembre, il n'y avait pas de rapport. Une commission a été improvisée en 10 minutes hier, ce qui n'est pas idéal. La France venant de prendre la présidence du programme des Nations-Unies pour la promotion de la gouvernance

ouverte, nous aurions pu, vis-à-vis de nos partenaires marocains, éviter une polémique sur la prise de décision visant la signature de cet accord de coopération. Je le regrette parce que cet accord nous liera probablement pour des décennies. Nos successeurs auront aussi cet accord. Cela méritait bien 1 mois car l'échéance que vous évoquez a lieu en novembre tandis que notre prochain Conseil régional se tient en octobre.

Mme la Présidente – Merci. Madame LAHMER pour le groupe EELVA.

Mme LAHMER (EELVA) – De manière générale, nous sommes favorables aux coopérations et particulièrement à celle-ci qui a été préparée de longue date par l'ancienne majorité. C'est un plaisir de la voir enfin aboutir et je salue son lancement. Les régions Ile-de-France et Casablanca-Settat ont de nombreux points en commun et de choses à partager et à échanger à tous les niveaux. Une fois encore, cette proposition de coopération ne nous satisfait pas totalement. Vous contractualisez sur le développement économique et l'emploi, la recherche et l'innovation, les transports, le tourisme, l'appui institutionnel et personne ne peut s'y opposer, mais pourquoi écarter les sphères culturelles, sociales et associatives qui font pour nous la raison première des coopérations ? Dans la mandature précédente, nous avons lancé les projets Méditerranée à l'issue des révolutions arabes. Pourquoi ne pas continuer à soutenir ces mouvements, la citoyenneté, la vitalité associative, la jeunesse ? Aucun pont n'est fait entre la COP 21 et la COP 22, respectivement accueillies par l'Ile-de-France en 2015 et par le Maroc en novembre prochain. La jeunesse de ce pays, les instances dirigeantes, les entreprises vont entendre et porter le discours sur le climat, les enjeux de l'avenir de notre planète et nous n'en faisons rien. C'est dommage pour nous. Cela aurait dû être un axe central de cette coopération pour que les actions de la société civile et des États, qui prennent actuellement leurs responsabilités plus à cœur, puissent se concrétiser durablement et à tous les niveaux. Nous sommes plus que favorables à cette coopération, cependant, nous avons le sentiment que vous passez à côté d'une occasion en or pour une vraie relation fraternelle entre nos régions.

Applaudissements

Madame PÉCRESSÉ reprend la présidence.

Mme la Présidente – Merci Madame LAHMER. Monsieur GIAFFERI pour le groupe CD.

M. GIAFFERI (CD) – Simplement pour dire que nous confirmons notre soutien à Monsieur le Vice-Président pour cet accord de coopération.

Mme la Présidente – Merci. Madame DUMAS pour le groupe UDI.

Mme DUMAS (UDI) – La France et le Maroc entretiennent des relations bilatérales denses marquées par un dialogue régulier, ainsi que par des échanges culturels et économiques très riches. Malgré une communauté marocaine très implantée en Ile-de-France avec près de 500 000 personnes et des intérêts économiques importants avec 750 filiales d'entreprises françaises installées au Maroc, il était impensable qu'aucun accord de coopération ne lie notre territoire et une collectivité marocaine jusqu'à présent. Ce projet est donc le premier et le groupe UDI salue votre ambition en matière de coopération internationale. Initié sous la précédente majorité sans jamais aboutir, cet accord marque votre volonté de consolider et de promouvoir une coopération fondée sur des intérêts réciproques et un développement conjoint. Comme l'Ile-de-France, la région de Casablanca-Settat, métropole du développement économique marocain, représente 32 % du PIB national et offre de nombreuses possibilités de partenariat que nous souhaitons voir aboutir. A travers cet accord de coopération, nous pouvons mettre en œuvre de véritables projets de développement dans des domaines tels que l'économie et l'emploi, l'éducation et la formation ou le développement durable et l'aménagement urbain. Tous ces domaines représentent un intérêt considérable pour nos deux régions. Cette nouvelle dynamique en matière d'échanges d'informations et d'expertise, ainsi que la mise en œuvre des projets communs, marque donc la première étape d'une relation forte entre notre région et celle de Casablanca-Settat. Le groupe UDI votera donc pour l'habilitation de la Présidente du Conseil régional à signer un accord de coopération avec le Conseil de la Région de Casablanca.

Mme la Présidente – Merci. Monsieur le Vice-Président.

M. NASROU – Merci aux orateurs de la majorité, Monsieur LOREC, Monsieur GIAFFERI et Madame DUMAS, pour la précision et la concision de votre soutien sur cet accord. Merci d'avoir rappelé la pertinence du choix du Conseil régional qui fait sens et est parfaitement lisible au regard des relations qui nous lient avec le Maroc et cette région en particulier, au regard de son poids économique et à l'idée que nous nous faisons de la stratégie internationale de la Région qui semble largement partagée dans toute la majorité. Je suis également heureux de constater un consensus assez large sur le fond, y compris dans les rangs de l'opposition. Je ne reviens pas sur la question de la forme. Je regrette que ce consensus soit heurté par le mot « affichage » évoqué par Monsieur ROMERO et un peu mal venu. Nos homologues étrangers peuvent nous regarder puisque nos débats sont publics. Je ne souhaite pas que nous entrions dans ce débat mais ce projet n'a pas abouti en 15 ans alors que nous le

faisons aboutir en quelques mois. S'il s'agit pour vous d'un affichage, je l'assume et préfère cela au non-affichage pendant 15 ans d'un accord de coopération avec un seul des pays du Maghreb avec lesquelles les relations sont pourtant très poussées. Monsieur de SAINT JUST vous me reprochez à tort l'expression de communauté marocaine, puisque je désignais nommément les ressortissants étrangers en situation régulière de nationalité marocaine. Ils sont Marocains. Il y a aussi des binationaux Franco-Marocains et des Français d'origine marocaine. J'assume donc l'expression « communauté marocaine et franco-marocaine ». Nous ne ferons pas à travers moi le procès de nombreuses idées sur un sujet républicain, sur lequel je ne pense pas avoir de leçons à recevoir (*Applaudissements*). Je comprends parfaitement et respecte votre position de principe par rapport au cadre légal. Nous sommes dans le cadre d'un accord de coopération décentralisée prévu dans le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Il ne s'agit donc pas d'affaiblir l'État. Il n'y a pas de débat sur la nation et la république. Il s'agit bien d'avancer concrètement et de manière pragmatique avec une région et un pays qui le méritent. Je crois que le Front National évoluera sur cette question de la coopération décentralisée parce que cette position ne me semble pas tenable. Elle a le mérite de la cohérence et je la respecte, mais sans la partager. Voilà ma réponse à la discussion générale.

Applaudissements

Mme la Présidente – Merci Monsieur le Vice-Président. Nous passons à l'examen du projet de délibération, avec un amendement n° 41 du Front de Gauche à l'article 1. Madame GHIATI.

Article 1

Amendement n° 41 (FdG)

Mme GHIATI (FdG) – Il est défendu.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-Président.

M. NASROU – Cet amendement rajoute des thématiques à l'accord, notamment en matière de social, santé et culture. L'amendement est motivé par de très fortes inégalités sociales au Maroc. Lors de nos discussions, nos homologues marocains n'ont pas demandé à ce que cette thématique figure. Prétendre mieux savoir qu'eux ce qu'ils veulent me semble mal venu. Nous devons sortir de cette logique de condescendance. Ils ont choisi les thématiques sur lesquelles ils veulent travailler de façon souveraine et nous les partageons. L'accord prévoit largement la question de l'insertion des jeunes, de même que celle du développement durable et de l'environnement, pour répondre à Madame LAHMER. Nous serons également présents, avec Chantal JOUANNO, à la COP 22. Je demande donc le retrait sinon le rejet de cet amendement.

Mme la Présidente – Est-il maintenu Madame GHIATI ?

Mme GHIATI (FdG) – Oui. Je n'accepte pas les propos selon lesquels nous avons des paroles condescendantes vis-à-vis du Maroc. J'ai trop de lien avec ce pays pour cela. J'entends que la Région de Casablanca-Settat n'ait pas souhaité aborder ces questions. Des projets économiques, en matière d'agroalimentaire ou de cuisine pourraient faire l'objet d'une coopération avec cette Région qui est aussi très en pointe sur ces questions. Nous devons demander à ce que les deniers publics de la Région servent également pour des projets intéressants, éventuellement en matière d'éducation. Nous pourrions associer des lycéens des deux régions sur certains projets. Cela mérite d'être discuté dans une commission ou avec les élus régionaux.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-Président.

M. NASROU – Le terme « condescendant » ne visait ni vous ni vos propos, mais, dans son action internationale, la Région peut être tentée d'aider des gens demandant autre chose. Je pense qu'il y a eu dans la stratégie internationale de la Région une logique de condescendance, de saupoudrage ou de chèque alors que nos partenaires étrangers veulent être traités comme des partenaires. Le texte de l'accord prévoit l'éducation, la formation et l'insertion professionnelle des jeunes. Votre amendement n'a donc pas lieu d'être et ne correspond pas aux attentes de nos homologues étrangers. J'appelle à nouveau à son retrait ou à son rejet.

Mme la Présidente – Avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour cet amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 41 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD, NI

REJET

Mme la Présidente – L'amendement n° 38 du Front de Gauche est-il défendu ? Madame GHIATI, vous avez épuisé votre temps de parole. Il est défendu.

Amendement n° 38 (FdG)

M. NASROU – Cet amendement vise à ajouter plusieurs dispositions pour encadrer l'accord. Vous proposez de préciser que les représentants politiques du comité mixte visant à mettre en œuvre cet accord sur le plan pratique soient des conseillers régionaux de l'opposition et de la majorité. Nous pouvons discuter de la composition mais le détail des groupes politiques n'apparaît pas dans un accord de coopération. La composition du comité mixte est renvoyée à un débat ultérieur. Vous ajoutez également des conditions de délai. Nous préférons avoir des accords et des délibérations souples et fluides sans systématiquement critériser et ajouter des règles. Les éléments proposés par cet amendement visent en réalité à compliquer cet accord de coopération. Par ailleurs, votre demande de limiter la durée de l'accord à celle de la mandature est difficilement opposable à nos partenaires étrangers. S'ils faisaient de même, nous risquerions de nous retrouver dans des calendriers électoraux sans aucun sens. Les accords sont conclus pour une durée large et les projets sont mis en œuvre concrètement. Cet accord sans incidence financière n'engage pas la prochaine mandature. J'appelle donc au retrait sinon au rejet de cet amendement.

Mme la Présidente – Il est maintenu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 38 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD, NI

REJET

Mme la Présidente – Nous votons l'article 1. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 1

POUR : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FdG, RCDE, NI

CONTRE : FN

ADOPTION

Article 2

Mme la Présidente – Qui est pour l'article 2 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 2

POUR : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FdG, RCDE, NI

CONTRE : FN

ADOPTION

Mme la Présidente – Nous passons à l'examen de la délibération dans son ensemble. Avez-vous des explications de vote ? Monsieur de SAINT JUST.

EXPLICATION DE VOTE

M. de SAINT JUST (FN) – Si vous ne comprenez pas que nous sommes dans un processus de régionalisation avancé propre à détricoter notre pays et à atteindre les principes de notre république, c'est à désespérer. Madame la Présidente, avant que vous ne rentriez en séance, je considérais que, avec Monsieur BAKKOURY, vous deveniez une sorte de potentat local, auquel je n'ai pas trouvé de féminin.

Mme la Présidente – Madame GHIATI.

Mme GHIATI (FdG) – Nous voterons pour ce rapport bien que vous ayez rejeté nos amendements. Nous prenons pleinement nos responsabilités et souhaitons donner un signal positif à cette communauté marocaine importante en Ile-de-France, qui attend toujours de pouvoir participer aux élections locales conformément à l'engagement pris, d'autant qu'elle finance également les services publics avec ses impôts ainsi que les actions de la Région. Notre groupe a fait des efforts sur de nombreux rapports dans cette séance. Nous souhaitons que l'opposition de gauche soit associée à l'ensemble des travaux.

Mme la Présidente – Merci. Monsieur ROMERO.

M. ROMERO (S&R) – Je rejoins les propos de Madame GHIATI quant aux discussions communes qui ont toujours permis de faire avancer les projets, y compris dans la mandature précédente. Monsieur le Vice-Président, en matière d'affichage, vous remettez en cause le travail réalisé avec les pays du Maghreb et ce que vous avez fait voter sur le dispositif Méditerranée représente un peu plus de 10 % de nos actions antérieures. La réalité est très concrète. Concernant le travail à venir, nous sommes absolument favorables au projet de coopération avec Casablanca-Settat. Naturellement, nous y contribuerons quand on nous le permettra dans le cadre collectif nécessaire.

Mme la Présidente – Madame BADRÉ.

Mme BADRÉ (LR) – Monsieur ROMERO, pour avoir participé à la commission Affaires internationales sans beaucoup d'absence entre 2010 et 2016 et pour participer à celle sous la présidence de Monsieur DOUILLET, puis de Monsieur NASROU, j'ai déjà pu remarquer que la démocratie s'y passait plutôt bien. Vous ne pouvez pas vous plaindre de ne pas être associés aux projets. Je ne note aucune diminution de démocratie. Concernant ce projet en place depuis 2001, vous ne pouvez pas reprocher à l'exécutif de présenter un rapport de coopération en 3 ou 5 jours alors que nous attendons le vôtre depuis 15 ans. J'appelle à voter largement pour ce rapport. J'ose espérer que, à l'avenir, vous voterez plus rapidement et serez plus présents qu'actuellement dans les commissions.

Mme la Présidente – Madame BADRÉ peut avoir une palme du présentisme dans la précédente mandature. Monsieur SATOURI.

M. SATOURI (EELVA) – J'ai connu Madame BADRÉ un peu plus mesurée. Je vous félicite collectivement pour la signature de cet accord avec le grand Casablanca. Je peux certes entendre des regrets sur le retard de sa signature mais, chers élus de la majorité actuelle, vous ne pouvez pas faire comme si cet accord avait pris 15 ans de retard uniquement par manque de volonté politique de l'ancienne majorité. Cela ne serait pas vrai. J'en appelle à la mémoire des élus des mandats précédents, voire des services. Il y a eu plusieurs tentatives et la volonté politique de la précédente majorité s'est exprimée pour la signature de cet accord. Je n'étais pas dans cet hémicycle avant 2010. Le mandat de 2010 à 2015 a vu une réaffirmation de la volonté politique de relancer cette coopération et un travail commun avec les autorités de Casablanca, ainsi que les déplacements de personnel régional pour construire les axes de cette coopération et une date arrêtée pour la signature. Vous ne pouvez pas laisser entendre à nos partenaires de Casablanca, qui nous regardent, peut-être que ces déplacements n'ont pas eu lieu et que cette volonté n'existait pas. Nous avons failli signer, toutefois, suite à un incident diplomatique intervenu entre notre pays et le Maroc quelques semaines avant la signature, les autorités marocaines n'ont pas souhaité poursuivre la discussion. Madame PÉCRESE s'en souvient puisque nous en avons discuté à l'occasion d'un dîner d'amitié entre la France et le Maroc devant son Excellence l'Ambassadeur du Maroc. Les autorités de l'Ambassade du Maroc confirmaient également que cette coopération n'aboutissait pas du fait d'une difficulté diplomatique et non d'un souci entre les 2 collectivités. Madame PÉCRESE, membre de la CP précédente, sait que celle-ci a délibéré pour valider cette coopération. Le processus n'a pas abouti du fait d'une élection au Maroc. Le processus de régionalisation a avancé au Maroc et, aujourd'hui, nos 2 collectivités peuvent contracter une coopération active. Nous voterons pour. Je vous souhaite bonne chance dans ce travail d'échange avec les autorités de Casablanca. Si vous ouvrez un comité de suivi aux élus de l'opposition, nous y participerons avec plaisir et engagement.

Mme la Présidente – Merci Monsieur SATOURI. Je ne serai pas espiègle en vous disant que nous réussissons là où vous avez beaucoup voulu réussir. Contrairement aux propos du Front National, il me semble indispensable que nous ayons des coopérations décentralisées avec les régions-capitales des grands États d'origine des Franciliens. Nous avons besoin de co-développement et de stopper l'immigration à la racine, au lieu de slogans comme « Rentrez chez vous, débrouillez-vous ». Nous avons un devoir vis-à-vis des pays de la Méditerranée. C'est notre bassin historique et limitrophe. Nous acceptons leur demande quand ils souhaitent bâtir des partenariats avec nous.

Cet accord avec Casablanca a suscité des demandes conventionnelles d'autres Régions marocaines qui regrettent notre conclusion rapide avec Casablanca. C'était logique de poursuivre ainsi parce que Casablanca est le pôle économique marocain et, du fait de l'Histoire, d'une relation en devenir. Nous pourrions également aider d'autres collectivités marocaines qui le souhaiteraient car c'est important pour nous. J'ai reçu une demande d'aide du gouverneur de la Région de Marrakech pour son plan d'urbanisme et ses réseaux. Le roi du Maroc a fait un discours extrêmement ferme et puissant contre l'intégrisme islamiste radical il y a quelques semaines, qui mérite que nous le confortions et que nous l'accompagnions pour soutenir le développement économique du Maroc.

Monsieur PLACÉ, vous avez la parole.

M. PLACÉ (RCDE) – Madame la Présidente, notre presse, certes indépendante, communique davantage sur certaines familles ou responsables politiques que sur l'ensemble des citoyens français et traite certains événements personnels lamentables. Je voulais tout d'abord vous dire ma solidarité et mon amitié très sincère.

Plusieurs élus parmi nous sont très attachés à la relation avec le royaume du Maroc. Mon ami SATOURI a signalé que nombreux d'entre nous voulaient cette relation avec Casablanca sous la présidence du Président HUCHON, qui n'a pas abouti pour diverses raisons. Je me réjouis que cela se réalise maintenant. Quelle que soit la sensibilité des élus, nous devons prioriser une relation métropolitaine ou un axe, c'est-à-dire Casablanca en tant que grande capitale de l'économie marocaine. Cela correspond également au souci que vous connaissez sur Séoul. Les coopérations portant sur plusieurs priorités n'en ont finalement aucune. Le fait d'avoir plusieurs relations dans chaque pays n'est pas une bonne chose. La Région Ile-de-France a vocation à être un pôle. Vous avez fait un discours pertinent à Londres sur la ré-appropriation de la question financière, de la bourse et de la banque au niveau de la région-capitale française. A Casablanca, nous avons choisi une bonne orientation économique priorisée et dans le sens de l'amitié portée au royaume du Maroc. En tant que membre du gouvernement, vous me permettrez de saluer le rôle du chef de l'État comme celui du précédent dans la bonne relation avec ce pays. Au vu de la situation internationale, au Sahel avec la lutte contre le terrorisme, cette relation privilégiée est extrêmement importante. En ce sens, je tiens à vous apporter, au nom du groupe RCDE, ma solidarité et mon soutien à cette coopération.

Mme la Présidente – Merci. Nous mettons au vote la délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CR 166-16

POUR : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FdG, RCDE, NI

CONTRE : FN

ADOPTION

Mme la Présidente – Je remercie Othman NASROU dont c'était le baptême du feu.

Applaudissements

Nous passons maintenant à la coopération avec la province de Gyeonggi qui est la région de Séoul. Nous sommes en pleine année France-Corée et les Coréens comptent parmi les touristes les plus francophiles. Monsieur NASROU.

CR 193-16 : HABILITATION DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL RÉGIONAL A SIGNER UNE DÉCLARATION D'INTENTION AVEC LA PROVINCE DE GYEONGGI (COREE DU SUD) - **PROCÉDURE D'URGENCE**

M. NASROU – Je serai bref sur cette déclaration d'intention. Suite à votre voyage en Corée du Sud en juillet dernier qui s'est très bien déroulé, nos homologues ont manifesté leur souhait de travailler avec la Région Ile-de-France. La province de Gyeonggi, de Séoul, a un poids économique majeur en Corée du Sud avec des industries lourdes et légères, ainsi qu'un volet innovation et technologie de pointe qui nous intéressera plus spécifiquement. Cet accord prévoit notamment la coopération entre l'université Paris Saclay et la technopôle de Pangyo. Nous assumons, dans le cadre de notre nouvelle stratégie internationale, notre recherche de développement économique, de compétences et de savoir-faire en échangeant avec des industries qui feront notre compétitivité future. Le thème de l'innovation est majeur pour nous et la Corée du Sud est un territoire fondamental sur ces sujets. Nous avons donc pu avancer extrêmement rapidement, en l'espace de 2 mois, sur cette déclaration d'intention qui permet de cadrer l'accord de coopération visant spécifiquement le sujet de l'innovation avec l'exemple concret de l'université Paris Saclay et l'un des technopôles de la province de Gyeonggi.

Mme la Présidente – C'est très important. Saclay et la technopole de Gyeonggi ont des liens intrinsèques sur le sujet de l'ingénierie fondée sur l'innovation. Nous avons un pôle de développement et d'investissement croisé très fructueux à concrétiser avec la Région de Séoul. Lors de mon mandat de ministre, j'ai regretté que la France n'ait pas saisi la main de la Corée, sachant que des emplois peuvent être créés en France si les Coréens s'implantent chez nous plutôt qu'en Grande-Bretagne.

Quel est l'avis de la commission des Finances ? Madame de la GONTRIE.

Mme de la GONTRIE (S&R) – La commission des Finances n'a pas pu examiner ce rapport malgré la présence de Monsieur NASROU. Ce huitième rapport indisponible en ligne sur un total de 17 aurait pu être amené par le Vice-Président. Telles sont les conditions de travail de la commission des Finances pour cette séance plénière.

Commission des Finances : l'indisponibilité du rapport n'a pas permis sa présentation

Mme la Présidente – Monsieur NASROU, avez-vous une vision différente ?

M. NASROU – Vous n’avez pas non plus souhaité m’interroger sur cet accord qui n’était pas encore en ligne. J’aurais pu le présenter. Je serai présent à la prochaine commission des Finances malgré votre accueil.

Mme la Présidente – Nous avons une motion de rejet du groupe FN. Monsieur de SAINT JUST.

Motion de rejet n° 3 (FN)

M. de SAINT JUST (FN) – D’abord, il ne s’agit pas de politiser les dossiers. Nous ne pouvons pas prendre d’accord avec une région particulière du fait de son dirigeant. Ensuite, cette politique de coopération internationale décentralisée nous semble dépasser le cadre du principe de décentralisation inscrit dans la constitution à l’article 1. L’article 3 de notre constitution mentionne que « aucune section du peuple ne peut s’attribuer l’exercice de la souveraineté nationale ». C’est ce que vous tentez de faire actuellement. Nous demandons le vote de notre motion de rejet.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-Président.

M. NASROU – Cette motion de rejet correspond à celle que vous avez précédemment retirée sur l’accord de coopération avec Casablanca mais cela n’épuise pas le débat. Nous sommes dans le cadre national des dispositions légales prévues au CGCT et nous n’empiétons pas sur les prérogatives de l’État. Vous avez le droit légitime de vous opposer au sujet de la régionalisation et de la décentralisation, cependant, nous n’avons pas les mêmes options politiques. Sur un plan plus pragmatique, nous devons avancer sur ces sujets. Il ne s’agit pas de toucher à la souveraineté de l’État mais d’avancer concrètement avec un autre territoire dans le cadre de la coopération décentralisée bien réelle dans le paysage politique. Je demande donc le retrait sinon le rejet de votre motion de rejet.

Mme la Présidente – Il ne s’agit pas de faire des transferts de souveraineté avec la Corée mais d’établir des partenariats économiques, touristiques et culturels permettant de créer de l’emploi dans notre région. Je crois que c’est notre « ardente obligation ». Nous mettons aux voix la motion de rejet. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s’abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de la motion de rejet n° 3 (FN)

POUR : FN

CONTRE : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FdG, RCDE, NI

REJET

Mme la Présidente – J’ai quelques motions de renvoi et notamment la n° 1 du Front de Gauche.

Motion de renvoi n° 1 (FdG)

M. COSKUN (FdG) – Elle est liée au retard pris pour examiner les documents.

Mme la Présidente – Merci. La motion n° 10 de S&R et RCDE, Monsieur ROMERO.

Motion de renvoi n° 10 (S&R et RCDE)

M. ROMERO (S&R) – Comme pour la précédente délibération, nous aurions pu travailler différemment. Cette déclaration d’intention est un peu hybride. La coopération décentralisée n’est pas totale, du fait du sujet central de Paris Saclay, mais elle est ouverte. Ce n’est pas gênant et le pays ne pose pas de problème, toutefois, aucun cadre collectif de délibération n’est proposé dans la déclaration, contrairement à l’habitude, ce qui aurait facilité les choses. Les élus n’ont aucun cadre de révision ou de travail commun pour débattre de l’ensemble de vos projets proposés. Un document permettra peut-être de clarifier cela. Nous proposons donc un renvoi en commission pour rétablir un cadre convenable pour tous.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-Président.

M. NASROU – Ces 2 motions de renvoi semblent signifier que vous auriez préféré un débat en commission, bien que nous ayons essayé de rattraper la situation de manière assez soutenue. Un dialogue a eu lieu, également en dehors des commissions thématiques, et vous savez que je suis à votre disposition. Je comprends votre argument mais nous souhaitons avancer vite. Cette déclaration d’intention était susceptible de ne pas passer en séance plénière puisqu’elle ne produit pas

d'effet juridique mais, dans un souci de transparence, nous avons souhaité vous présenter les accords dès leur conclusion. Pour cette raison et avec la réserve que j'ai indiquée parce que je comprends votre argument, vous pourriez avoir la courtoisie de retirer ces 2 motions de renvoi. Sinon, j'en appellerai à leur rejet. Je note cependant la remarque pour l'avenir.

Mme la Présidente – Sont-elles maintenues ? Oui. Nous les mettons aux voix. Monsieur ROMERO.

M. ROMERO (S&R) – Je pourrai retirer cette motion de renvoi si vous vous engagez à instaurer et à faire voter un cadre commun de discussion de l'ensemble de cette coopération avec un comité mixte, qui est présent dans toute coopération, mais qui n'est pas cité dans cette déclaration.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-Président.

M. NASROU – Nous ne sommes pas seuls à décider et notre discussion avec nos homologues coréens ne prévoit pas de comité mixte dans cette déclaration d'intention, qui concerne le sujet concret de l'innovation avec la relation concrète entre l'université Paris Saclay et le technopôle de Pangyo de la province de Gyeonggi. Nous devons avancer sur ces sujets de manière constructive alors que nous avons aujourd'hui un débat de fond. Personne n'échappera au débat sur la stratégie internationale de la Région qui aura lieu, mais j'aimerais aujourd'hui savoir si ce sujet précis correspond à votre souhait en matière de stratégie internationale de la Région ou non. Plusieurs orateurs se sont exprimés. Nous assumons le fait d'avancer rapidement avec la Corée du Sud qui est demandeuse, et ce, dans les dispositions qui vous sont présentées. Je vous demande donc à nouveau le retrait de cette motion de renvoi.

Mme la Présidente – Est-elle maintenue ?

M. ROMERO (S&R) – Oui. Ce que j'indique n'est pas contradictoire, c'est une question de méthode. La manière dont vous traitez les questions démocratiques est problématique.

Mme la Présidente – Nous passons notre temps à faire de la concertation. Qui est pour la motion de renvoi n° 1 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de la motion de renvoi n° 1 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, CD, NI

ABSTENTION : FN

REJET

Mme la Présidente – Qui est pour la motion n° 10 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de la motion de renvoi n° 10 (S&R et RCDE)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, CD, NI

ABSTENTION : FN

REJET

Mme la Présidente – Nous arrivons à la discussion générale. Madame REZEG pour le groupe LR.

Discussion générale

Mme REZEG (LR) – La Corée du Sud n'est plus un pays émergent. La réputation de leurs firmes, la qualité de vie et un PIB par habitant largement équivalent au niveau européen en font un partenaire potentiel incontournable. L'année France-Corée qui s'est achevée l'an passé s'est soldée par d'innombrables projets de coopération à tous les échelons. Nous devons contribuer à cette dynamique en nous rapprochant de la Région de Gyeonggi. Le choix de cette province n'est pas anodin, puisque c'est en tous points une région sœur pour l'Île-de-France, à la fois poumon économique et culturel de la Corée, territoire le plus peuplé du pays avec une identité rurale toujours présente. Comme l'Île-de-France, cette région a également choisi de privilégier l'innovation et la recherche. Un rapprochement de nos 2 collectivités nous semble donc impératif. De plus, en émettant cette déclaration d'intention, la nouvelle majorité régionale affirme sa volonté et sa réelle détermination de renforcer ses relations avec le continent asiatique, au-delà des coopérations existantes de Hanoï ou de Pékin. Nous devons cesser cette gabegie dans la gestion de nos collaborations à l'étranger. Les participations philanthropiques entreprises sous l'empire de la gauche n'ont plus leur place dans les liens que nous voulons tisser avec nos nouveaux partenaires. Les partenariats doivent aussi nous être

très bénéfiques. Le groupe LR considère que les 2 parties signataires d'une convention de coopération doivent apporter une pierre à la construction commune, qui est l'amitié formalisée entre ces 2 collectivités. Tel en sera le cas avec cette province. Nous soutenons donc sans réserve cette déclaration d'intention et nous disons soulagés de voir de tels changements s'opérer quant à la vision internationale de la Région Ile-de-France.

Mme la Présidente – Merci. Monsieur ROMERO pour le groupe S&R pour 34 secondes.

M. ROMERO (S&R) – L'essentiel a été dit. Je dirai à mes collègues de travailler un peu plus.

Mme la Présidente – Monsieur COSKUN pour le Front de Gauche.

M. COSKUN (FdG) – Il s'agit également d'une explication de vote. L'intention de coopération que vous affichez avec la Corée du Sud est louable. La coopération internationale ouvrant notre région au monde permet de combattre le rejet des autres peuples et peut aider le développement économique, touristique et social dans notre région. Cependant, les termes de cette déclaration d'intention sont plutôt imprécis quant au contenu des coopérations réelles avec la partie coréenne. Comme les autres propositions de coopération, le rapport nous semble rester essentiellement axé sur les aspects économiques et insuffisamment sur les dimensions culturelles, institutionnelles et sociales. S'agissant du tourisme, puisque votre rapport vise explicitement l'objectif de développer les échanges touristiques avec la Corée et avec l'Asie, nous avons souvent exprimé en commission ou en séance plénière que ces actions de promotion sont certes utiles mais insuffisantes face au grave recul du secteur du tourisme en France et en Ile-de-France, notamment depuis les attentats. Notre approche ne peut seulement concerner le tourisme de luxe et d'affaires et doit s'élargir vers tout le tourisme social, solidaire et responsable ainsi que vers le tourisme interne, conformément à certaines de mes propositions. En commission Tourisme puis au niveau de notre assemblée, un travail approfondi sur un schéma du tourisme est utile et nécessaire. Notre groupe votera pour le principe de cette coopération en attendant d'en connaître précisément les contenus.

Mme la Présidente – Merci. Nous avons une prise de parole du groupe FN pour 20 secondes.

M. LEGRAND (FN) – Nous avons une divergence de fond sur cette question. Nous sommes tout à fait pour la coopération et le co-développement puisque cela fait partie de notre logiciel politique, mais pour des raisons de souveraineté et d'égalité territoriale, nous pensons que cela doit se traiter au niveau de l'Etat et non des Régions. Du fait de cette divergence fondamentale, nous ne pouvons pas soutenir l'ensemble de ces démarches et celle-ci.

Mme la Présidente – Monsieur PLACÉ pour le groupe RCDE.

M. PLACÉ (RCDE) – J'espère que personne ne pensera que j'ai rejoint la majorité régionale après mon intervention sur le sujet important pour moi de la Corée dont je suis natif. Ceci n'empêche d'ailleurs pas d'être un bon Français, d'en être fier et d'aimer notre République française et des valeurs que je défends depuis mon arrivée sur le territoire national. Aimant tellement la France, étant européen et mondialiste, je me réjouis de ce partenariat extrêmement important.

Après une longue période difficile dans les années 1950 et après la guerre et les souffrances, la Corée a su se redresser avec un grand développement de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, et de l'innovation technologique et numérique. Aujourd'hui, ce pays est la onzième puissance économique du monde. Madame la Présidente, notre relation avec la Corée du Sud et la Région de Séoul en particulier est très importante dans votre projet de développement économique en lien avec les métropoles. Je l'ai également dit pour Casablanca et pour la métropole londonienne. Cette priorisation sur Séoul me semble extrêmement forte. La Région, la métropole et la Ville de Séoul sont particulièrement en avance sur le *e-government*, sur le numérique et sur l'innovation technologique dans la relation avec les citoyens. Ce beau sujet peut compléter le partenariat. Les échanges entre la France et la Corée du Sud sont assez modestes, malgré l'accord de libre-échange signé avec l'Union européenne il y a quelques années. Je vous dis à nouveau le soutien du groupe RCDE.

Mme la Présidente – Merci. Madame LAHMER pour le groupe EELVA.

Mme LAHMER (EELVA) – Pour nous, la coopération décentralisée n'est pas un outil de coopération économique. Les entreprises n'ont pas spécialement besoin des positions de nos institutions pour conclure leurs accords internationaux. Baser l'ensemble des coopérations sur des sujets économiques est regrettable et ne fait qu'alimenter les propos insupportables que nous entendons de la part du FN. Nous ne pouvons nous opposer à une coopération en particulier, nous ne dirons rien de spécifique sur la Corée du Sud, d'autant plus qu'il est compliqué de travailler des rapports qui nous sont envoyés au dernier moment. Pour nous, coopérer doit rimer avec solidarité. Agir à l'international, ce n'est pas agir pour soi-même mais faire avec et pour les autres. Cette coopération n'est pas une coopération de solidarité mais il est vrai que la Corée du Sud n'est pas un pays émergent. Notre région, comme beaucoup d'autres, est riche d'une dette écologique, envers les peuples colonisés car nous

sommes riches quand d'autres sont pauvres. Pour nous, la solidarité et l'action internationale, c'est aussi rembourser une partie de sa dette vis-à-vis des populations lointaines et sur notre territoire également. Nous voterons pour cette coopération car nous ne nous opposerons pas à la Corée à travers votre politique et vos choix, mais c'est à regret car vos orientations sont bien loin de ce que nous ferions.

Mme la Présidente – Effectivement, nous avons vu l'efficacité des 17 années précédentes. Monsieur GIAFFERI pour le groupe CD.

M. GIAFFERI (CD) – Tout a été dit donc nous vous encourageons à signer cette déclaration d'intention avec la province de Gyeonggi.

Mme la Présidente – Merci. Madame DUMAS pour l'UDI.

Mme DUMAS (UDI) – Durant la campagne, vous avez affirmé vouloir tisser des relations avec des collectivités partenaires importantes à l'échelle internationale, afin de contribuer au rayonnement, au développement et à l'attractivité de notre région. Avec ce projet de déclaration d'intention avec la province de Gyeonggi en Corée du Sud, vous nous prouvez que vous tenez vos promesses en développant de façon stratégique la coopération internationale de l'Île-de-France, ce que le groupe UDI tient à saluer. Au-delà des accords de coopération déjà existants, comme ceux de Pékin ou de Hanoï, il est nécessaire de diversifier et de renforcer les relations que nous entretenons avec le continent asiatique afin d'accroître nos partenariats, notamment en matière d'innovation et de nouvelle technologie. A cet égard, la province de Gyeonggi présente un véritable intérêt pour l'Île-de-France. En tant que base industrielle de Séoul, la province entend investir massivement dans la promotion des industries de pointe, telles que les technologies de l'information et de la communication, comme l'a rappelé Jean-Vincent PLACÉ. Cette déclaration d'intention permettra ainsi aux acteurs économiques et universitaires de nos régions respectives de développer une véritable relation partenariale et d'intensifier ainsi nos échanges, ce dont nous pouvons nous féliciter. Nous sommes dans un monde interdépendant où la coopération est la règle, une ardente nécessité. Le groupe UDI votera donc pour l'habilitation de la Présidente du Conseil régional à signer une déclaration d'intention avec la province de Gyeonggi.

Mme la Présidente – Merci. Monsieur le Vice-Président.

M. NASROU – L'essentiel a effectivement été dit, notamment par les orateurs de la majorité, Madame DUMAS, Monsieur GIAFFERI et Madame REZEG qui a raison de souligner un changement assumé dans la stratégie internationale de la Région, comme l'ont également évoqué certains élus de l'opposition. Nous assumons de vouloir faire davantage de développement économique. Plutôt qu'un reproche, j'y vois un compliment ou un constat. Cette stratégie est assumée par la Présidente, a été indiquée pendant la campagne et validée par les urnes. Nous chercherons de la croissance, du développement et de l'échange de compétences où ils se trouvent. La Corée du Sud est de ces pays majeurs pour lesquels nous avons un intérêt particulier. Nous aurions tort d'hésiter à enclencher cette coopération. Cela n'épuise pas le débat et je remercie l'opposition de sa position constructive puisque cette déclaration d'intention suscitera un consensus relativement large. Je suis à votre disposition pour discuter des projets concrets mais il faut assumer des divergences politiques fondées. Le tourisme social en Corée du Sud n'est pas évident face à un aspect économique complètement assumé. Comme certains d'entre vous l'ont évoqué, nous n'agissons pas comme vous l'avez fait. Je respecte ce qui a été fait mais je ne le partage pas. Nous voulons faire davantage de développement économique. La majorité et l'exécutif autour de la Présidente ont toujours été très clairs.

Mme la Présidente – Merci Monsieur le Vice-Président. Il n'est pas inutile de rappeler les 3 axes prioritaires de notre politique de coopération internationale : l'aide humanitaire d'urgence, telle que votée à la CP pour les populations déplacées au Moyen-Orient ou pour des tremblements de terre comme en Italie ; la politique humanitaire au long cours avec des pays en développement. L'idée étant d'aider ces pays par le développement économique, il ne s'agit pas de saupoudrer mais de les aider à créer de la richesse et à former leurs ressortissants ; la stratégie de coopération économique directe avec de grands pays touristiques, investisseurs en technologie et en innovation. Nos partenariats avec ces pays peuvent conduire à créer de l'emploi pour les Franciliens. Alors que nous venons de perdre 1 million de touristes, aller chercher les touristes à l'étranger n'est ni du temps perdu ni de l'énergie gaspillée. Nous arrivons à l'examen du projet de délibération. Je mets aux voix l'article 1.

Article 1

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 1

POUR : LR, UDI, EELVA, CD, FdG, RCDE, NI

CONTRE : S&R, FN

ADOPTION

Article 2

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 2

POUR : LR, UDI, EELVA, CD, FdG, RCDE, NI

CONTRE : S&R, FN

ADOPTION

Mme la Présidente – Nous arrivons à l'examen de la délibération dans son ensemble. Avez-vous des explications de vote ? Madame REZEG puis Monsieur ROMERO.

EXPLICATION DE VOTE

Mme REZEG (LR) – Nous ne reviendrons pas sur ces messages concernant cette nouvelle coopération internationale décentralisée avec la Corée car ils sont très clairs et porteurs. Monsieur ROMERO, vous dites que nous ne travaillons pas assez. Après 9 mois, il serait temps de faire le deuil de votre ancienne vice-présidence aux affaires internationales. Notre Vice-Président, Monsieur NASROU, a pris cette délégation avec beaucoup de travail, d'honnêteté, d'énergie et de courage et en a fait davantage que vous selon moi. Merci pour le travail d'Othman.

Applaudissements

Mme la Présidente – Merci. Monsieur ROMERO.

M. ROMERO (S&R) – Ce genre de propos n'est pas à relever. Le problème réside dans l'absence de cadre collectif pour cette délibération. Nous devons répondre à nos électeurs et le fait d'être au pouvoir ne permet pas de faire ce que l'on veut. Un cadre de régulation me semble normal. Il n'y a pas de comité mixte dans ce cadre, donc nous voterons contre cette coopération.

Mme la Présidente – Bien. Je mets aux voix la délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CR 193-16

POUR : LR, UDI, EELVA, CD, FdG, RCDE, NI

CONTRE : S&R, FN

ADOPTION

Mme la Présidente – Je remercie Monsieur NASROU et lui souhaite bon courage pour la suite et notamment pour le plan tourisme qu'il nous présentera très prochainement, en lien avec les acteurs.

Applaudissements

J'appelle Monsieur DIDIER. Vous avez la parole.

M. DIDIER – Mois après mois, la Région s'engage de plus en plus fortement en faveur du logement des Franciliens. Nous disposons désormais d'une véritable stratégie foncière par l'intermédiaire de l'Établissement public foncier d'Île-de-France présidé par Valérie PÉCRESSÉ, en investissant massivement, en libérant davantage le stock foncier, en s'engageant à céder les terrains à prix coûtant pour fluidifier le marché, mais aussi en supprimant progressivement toutes les normes s'ajoutant à celles de la loi. L'objectif est de permettre aux maires de construire davantage. Le logement est un véritable défi économique de la construction et aussi un enjeu social. Nous avons donc poursuivi et amplifié notre financement du parc locatif social, mais d'une façon différente que précédemment. Nous avons décidé d'arrêter de financer du logement très social là où il y en avait trop pour casser la spirale infernale de ghettoïsation urbaine consistant à accumuler et concentrer les difficultés au même endroit. Il s'agit d'un rééquilibrage territorial. Nous avons également décidé de reprendre le financement du logement intermédiaire précédemment abandonné pour des raisons idéologiques. Les classes moyennes en Île-de-France ont également besoin d'aide.

Forte de cette politique nouvelle, ambitieuse, volontariste et assumée, la Région a été sollicitée par le maire de Maisons-Alfort pour participer plus étroitement à la définition de sa politique du logement. La Ville de Maisons-Alfort a sollicité la Région concernant son projet de regroupement de la Société anonyme immobilière d'économie mixte de Charentonnewau, et de l'Office public de l'habitat (OPH) de Maisons-Alfort, qui gèrent respectivement 350 logements environ et 2 200 logements locatifs sociaux. Il s'agit de créer une entité unique, une entreprise sociale de l'habitat de type Société anonyme d'habitation à loyer modéré. Cette transformation a d'ores et déjà commencé suite à son approbation par le Conseil d'administration de la Ville de Maisons-Alfort le 8 octobre dernier et par le Conseil d'administration de la Société anonyme immobilière d'économie mixte de Charentonnewau le 22 décembre dernier.

Conformément au Code de la construction et de l'habitation, le capital social d'une entreprise sociale de l'habitat comprend plusieurs catégories d'actionnaires :

- l'actionnaire de référence composé de la Ville de Maisons-Alfort et de la Caisse des Dépôts et consignation ;
- les représentants des locataires ;
- des collectivités territoriales. A ce titre, la Région Île-de-France a été sollicitée pour participer à l'actionnariat.

La participation de la Région prendrait la forme de l'achat d'une action au prix symbolique de 0,10 euro et nous permettrait en échange de bénéficier d'une représentation de trois membres au conseil d'administration de la société et d'un droit de vote de plus de 23 % au sein des assemblées générales de l'entreprise sociale de l'habitat.

Nous vous proposons de répondre favorablement à la sollicitation du maire de Maisons-Alfort parce que cette coopération renforcée avec la Région nous apparaît comme une véritable opportunité à saisir pour notre collectivité. Nous avons vérifié que ce soutien institutionnel ne comportait pas de risques financiers. Cela ne coûte quasiment rien et la situation financière est saine, contrairement à l'OPIEVOY dont nous avons refusé le rattachement à la Région du fait de sa dette supérieure à 1 milliard d'euros. Avec l'OPIEVOY, nous obtenions une dette plus qu'une participation à une gouvernance. Au regard des dettes passées et de la situation financière de la Région à notre arrivée, il n'en était pas question pour nous. Aujourd'hui, le sujet est contraire. Nous apportons un véritable soutien institutionnel par une participation symbolique et sans aucun risque financier.

Nous vous proposons une véritable expérimentation sans risque financier. Je vous recommande de saisir cette opportunité pour nous tous.

Mme la Présidente – Merci Monsieur le Vice-Président. Quel est l'avis de la commission du logement, Monsieur BATTAIL ? Favorable. L'avis de la commission des finances. Madame de la GONTRIE.

Commission du logement et de la politique de la ville : avis favorable

Mme de la GONTRIE (S&R) – Comme la moitié des rapports de ce Conseil, celui-ci n'a pas pu être examiné par la commission puisque Monsieur DIDIER était absent. Nous lui aurions demandé d'expliquer le conte pour enfants qu'il vient de nous raconter et les raisons formidables d'entrer dans cette structure face au refus de l'OPIEVOY pour des raisons symétriques. L'honnêteté mériterait d'expliquer comment le maire de Maisons-Alfort tente d'échapper aux contraintes imposées par la loi NOTRE.

Informers les élus eut été mieux. Je salue les collègues qui peuvent avoir un avis sur une délibération de vingt lignes et sans pièce annexe permettant d'éclairer cette décision.

Commission des finances : le rapport n'a pas été présenté

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-Président.

M. DIDIER – D'abord, le Préfet a donné un avis favorable, ce qui ne semble pas anodin pour les personnes croyant aux institutions de la République. Ensuite, le maire est libre de s'organiser et de nous solliciter avec les moyens légaux dont il dispose. Nous devons répondre si nous souhaitons saisir cette opportunité et apporter un soutien institutionnel ou si nous ignorons sa sollicitation. Nous estimons que notre décision d'apporter une politique en soutien aux maires est sage, après avoir vérifié les risques financiers et à partir du moment où la situation est saine. Madame de la GONTRIE, pourquoi ne pas tenter un tel soutien institutionnel, puisque vous semblez vous intéresser à ce dossier ?

Mme la Présidente – Nous passons à la motion de renvoi en commission n°12 de S&R et RCDE. Madame MELIANE.

Motion de renvoi n°12 (S&R et RCDE)

Mme MELIANE (S&R) – Ce rapport de vingt lignes ne contient aucune explication et ne nous permet pas de nous prononcer sur l'opportunité de cette décision. Ni l'exposé des motifs ni les articles de la délibération n'invoquent les raisons expliquant le choix de la Région de donner une réponse de principe favorable à l'entrée au capital de la SAHLM de Charentonneau. Nous estimons que ce rapport mérite d'être retravaillé en commission afin d'exposer ces raisons par écrit et permettre aux élus de se forger une opinion et de se prononcer.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-Président.

M. DIDIER – Je ne comprends pas votre propos, car nous avons suffisamment discuté et échangé sur ce rapport au cours d'une même commission. J'ai répondu à vos questions et viens de vous expliquer la teneur du projet. Il s'agit de répondre à la sollicitation d'un maire sur une opportunité à saisir. Cette expérimentation sans risque financier est salutaire. Après vérification par les services, la situation est financièrement saine. J'entends une obstruction ou une opposition systématique de votre part, mais, s'agissant d'une sollicitation, d'une opportunité, d'une expérimentation, de l'absence de risques financiers et de l'aspect symbolique de l'engagement financier de la Région, nous ne pouvons pas être plus royalistes que le roi.

Mme la Présidente – Merci. Nous mettons aux voix la motion de renvoi. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de la motion de renvoi n°12 (S&R et RCDE)

POUR : S&R, FN, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, CD, NI

REJET

Mme la Présidente – Nous passons à l'examen du projet de délibération.

Article 1

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 1

POUR : LR, UDI, CD, NI

CONTRE : S&R, EELVA, FdG, RCDE

ABSTENTION : FN

ADOPTION

Article 2

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 2
POUR : LR, UDI, CD, NI
CONTRE : S&R, EELVA, FdG, RCDE
ABSTENTION : FN
ADOPTION

Mme la Présidente – Avez-vous des explications de vote sur la délibération dans son ensemble ? Monsieur COSKUN, Madame MELIANE, Monsieur SATOURI.

EXPLICATION DE VOTE

M. COSKUN (FdG) – Cette délibération propose que la Région entre dans l'actionnariat de la SAHLM issue du regroupement de la SAIM de Charentonneau et de l'OPH de Maisons-Alfort. Il s'agira de participer à la gestion de 2 570 logements. Ayant toujours défendu l'implication forte de la Région dans une politique responsable de logement social, nous sommes attentifs à cette implication directe de la Région dans la gestion d'un opérateur de logement social. Nous sommes étonnés de cette volonté nouvelle suite à la véhémence de vos arguments au moment de se prononcer sur le devenir de l'OPIEVOY, alors que la position de principe de la Région était de ne pas assumer le rôle d'opérateur direct du logement social. Aujourd'hui, nous voilà bientôt actionnaires, pour un prix d'ami, du logement social. Votre rapport semble dire que notre Région, qui a refusé d'être un grand opérateur, accepte pour d'obscures raisons de se mêler de la gestion d'un plus modeste office.

Nous avons au moins deux réserves importantes devant cette opération, fondées sur l'obscurité des motivations de la Ville de Maisons-Alfort et de la Région. Premièrement, que fait la Région dans cette opération si elle ne veut pas être directement opératrice du logement social ? J'ai indiqué lors de la commission du logement notre vigilance à ce que cette entrée en capital ne conduise pas à privilégier la nouvelle société anonyme dans le choix d'attribution des aides de la Région, auquel cas de nombreux maires vous solliciteraient pour vous faire entrer au capital de leurs organismes HLM si vous répondez positivement à toute sollicitation. Deuxièmement, l'exemple de Levallois et de Saint-Ouen montre que des villes veulent échapper aux logiques d'intercommunalité pour pouvoir céder librement leur parc de logement social. La ville de Saint-Ouen prépare l'arrivée de notre assemblée en faisant place nette en matière de logement social. Nous désapprouvons ces mesures et l'entrée en capital de la Région dans la Société anonyme risque de permettre au maire de Maisons-Alfort de se soustraire au cadre intercommunal et de brader à terme le parc de logement social. Nous voterons donc contre la délibération proposée.

Mme la Présidente – Madame MELIANE.

Mme MELIANE (S&R) – Le regroupement de parcs de logement des entités distinctes SAIM Charentonneau et OPH de Maisons-Alfort pourrait s'entendre dans une logique de mutualisation des moyens et des charges de gestion locative des bailleurs sociaux. Or, ce rapport n'en aborde que les aspects techniques sans en expliquer ni la genèse ni les raisons pouvant éventuellement justifier notre entrée au capital d'une entreprise sociale pour l'habitat. Comment ne pas s'interroger sur les motivations d'une telle décision alors que la loi NOTRe prévoit le rattachement des offices publics de l'habitat aux intercommunalités, les mieux adaptées aux politiques de l'habitat ? La gestion intercommunale des politiques de l'habitat se développe partout en France et donne plutôt de bons résultats. La Région peut s'associer à une SAH, mais quel type de logements va-t-elle construire pour participer à l'effort régional en termes de construction de logements sociaux ? A-t-elle vocation à construire de nouveaux logements sociaux accessibles aux Franciliens ? Son assise financière sera-t-elle suffisante pour répondre aux enjeux de développement de ce territoire et concourir à son échelle à la lutte contre le mal-logement ? Quel sera sa capacité d'intégrer éventuellement le parc d'autres bailleurs ou de développer un autre patrimoine propre répondant aux attentes des ménages d'Île-de-France ? Ces questions sont essentielles alors que vous avez choisi une politique régionale du logement refusant de développer le logement social au-delà des strictes obligations légales.

Les collectivités franciliennes, au premier rang desquels la Région, doivent se préoccuper de la restructuration du parc de l'OPIVOYE, de la reprise de son parc de logement, scindé ou non, par un ou des bailleurs sociaux. Plusieurs dizaines de milliers de logements me semblent mériter notre priorité. La dynamique impulsée pour accéder à la production de logements sociaux et maîtriser les loyers du secteur libre doit se poursuivre. La restructuration des grands acteurs régionaux du logement aura lieu dans le cadre de l'évolution des compétences d'urbanisme et de l'habitat. Vous nous obligez donc à nous poser des questions auxquelles vous auriez dû répondre dans ce rapport. Nous regrettons votre refus de notre motion de renvoi en commission proposée. Elle nous aurait permis d'avoir un débat de fond lors d'une prochaine séance sur la stratégie de la Région face à de tels cas de figure qui pourraient se reproduire. Nous voterons donc contre ce rapport.

Mme la Présidente – Merci. Monsieur SATOURI.

M. SATOURI (EELVA) – Cette opération est aussi étrange qu'inédite. Le rapport est particulièrement discret, voire muet sur les tenants et aboutissants de cette prise de participation dans une SAHLM. Quel est l'intérêt pour la Région ? Est-ce une nouvelle politique qui verrait la Région entrer dans des dizaines d'organismes HLM ? Est-ce une aide à un député-maire ami LR pour qu'il garde la majorité au conseil d'administration de cet organisme ? Obtenir 23 % des droits de vote et trois représentants au conseil d'administration en échange de la prise de 0,10 euro au capital peut paraître étrange et même louche. Cela mérite des explications que vous n'assumez pas. Sur ce dossier, vous n'appliquez pas la transparence que vous prônez habituellement.

Dites aux Franciliens que cette implication de la Région est un soutien à la Ville de Maisons-Alfort pour expliquer à leur obligation de mutualiser les OP dans les intercommunalités. Dites aux Franciliens que vous participez à la reproduction des tentatives de Levallois-Perret et de Saint-Ouen, où le siège de la Région déménagera, qui sont pourtant en contentieux avec l'État. Dites aux Franciliens que, en y impliquant la Région, vous participez à la privatisation de l'OPHLM puisqu'une société anonyme l'absorbe. Dites aux Franciliens que ce projet ne comporte aucun intérêt régional, sauf à porter votre vision de réduction du logement social parce que ce projet tente de se désengager du logement social. Quand tout sera dit et clair, nous pourrons avoir un débat sur ce sujet. En attendant, nous votons contre ce rapport.

Mme la Présidente – Merci. Monsieur NAUTH.

M. NAUTH (FN) – Aucun argument sérieux n'a été avancé, ni en commission, ni en séance plénière, ni dans l'exposé des motifs, pour justifier l'intérêt réel de la démarche présentée dans ce rapport. Il a été indiqué en commission qu'aucune délibération de ce type n'avait été prise dans le passé. Nous ne savons pas s'il y en aura d'autres ou s'il existe une stratégie ou une volonté systématique d'intégrer toutes les sociétés anonymes d'habitation du même type, ce qui comblerait facilement l'ordre du jour des séances plénières. Il a également été indiqué en commission que la Région avait simplement accepté cette démarche parce qu'on l'avait sollicitée. La Région sera-t-elle gentille et sympathique avec tout le monde ? Ne s'agit-il pas simplement d'une copinerie politique ? Le maire LR de Maisons-Alfort a peut-être préféré se rapprocher d'une collectivité gérée par des amis plutôt que du département du Val-de-Marne géré par le parti communiste. Nous nous abstenons donc.

Applaudissements

Mme la Présidente – Madame COBLENTZ.

Mme COBLENTZ (LR) – Le groupe LR votera pour cette délibération. Les raisons ne sont pas du tout symétriques à la situation de l'OPIVOYE qui est lourdement endettée. La Région, en tant que collectivité, a toute légitimité à entrer au capital d'une SAHLM privée. Cette entrée symbolique se fait à hauteur de 0,10 euro. Sans devenir un opérateur direct, la Région joue pleinement son rôle et elle ne doit pas manquer cette opportunité. Je ne répondrai pas aux questions de copinerie.

Mme la Présidente – L'État, surtout quand il est de gauche, rend rarement un avis favorable sur un projet de droite quand il est uniquement lié à du copinage politique. Monsieur le Vice-Président.

M. DIDIER – Monsieur COSKUN nous a habitués à mieux. Vous faites semblant de ne pas distinguer un organisme dont la situation est saine, avec plus de 300 000 euros de bénéfice l'année dernière, et l'OPIEVOY qui comporte 1 milliard d'euros de dettes. Vous avez eu l'argent facile durant dix-sept ans avec vos amis socialistes et écologistes, mais la proposition d'aujourd'hui ne peut pas être comparée à l'association avec l'OPIEVOY.

Madame MELIANE, vos propos indiquant que nous voulons contourner la loi ne sont ni dignes ni exacts. Le rattachement des OPH locaux à ladite métropole a été prévu pour 2017 et nous sommes en 2016. Ce laps de temps permet précisément aux communes de choisir et organiser l'avenir de leur gestion des logements de façon souveraine.

Monsieur SATOURI, la faible somme d'argent donnant un droit de vote important vous semble louche. Dans la loi BORLOO, il existe un découplage entre l'engagement financier d'un côté et les droits de vote de l'autre. Avant de nous accuser de clientélisme ou autre, vous devriez travailler vos dossiers et lire la loi de Jean-Louis BORLOO. Enfin, il ne s'agit en rien d'une privatisation, mais d'une société anonyme avec l'accord et sous contrôle de l'État. Vous pouvez certes faire de la politique politicienne et nous accuser de tous les maux, mais je vous invite à avoir le sens de l'exactitude et à travailler vos dossiers avant de venir en séance.

Mme la Présidente – Merci. Nous mettons au vote la délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CR 191. 16

POUR : LR, UDI, CD, NI

CONTRE : S&R, EELVA, FdG, RCDE

ABSTENTION : FN

ADOPTION

Mme la Présidente – Je remercie Monsieur DIDIER. Madame MALAISÉ.

Mme MALAISÉ (FdG) – Madame la Présidente, je ne suis pas sûre qu'elle soit adoptée. Cela avait l'air serré, au vu des mains levées. Il serait bien de compter.

Mme la Présidente – Levez tous la main. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est adoptée. J'appelle Monsieur BOURNAZEL pour une communication sur table avec un petit débat sur les Jeux olympiques et la stratégie de l'Île-de-France. La parole est à vous.

CR 156-16 : LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE AU CŒUR DE LA CANDIDATURE JOP PARIS 2024 - RETIRÉ - REMPLACE PAR UNE COMMUNICATION SUR TABLE

M. BOURNAZEL – Les Jeux olympiques et paralympiques sont le plus grand événement au monde. Avec Valérie PÉCRESSE, la Région Île-de-France s'engage pour la victoire de Paris le 13 septembre 2017 à Lima. Cette candidature Paris 2024 est portée par le monde sportif et je voudrais, avec Valérie PÉCRESSE, saluer Bernard LAPASSET et Tony ESTANGUET, les deux coprésidents du groupement, de même que Denis MASSEGLIA, membre de l'olympisme, et Emmanuelle ASSMANN, membre du paralympisme engagés derrière Paris. Je voudrais saluer nos partenaires, l'État et ses ministres Patrick KANNER et Thierry BRAILLARD, la Ville de Paris avec Anne HIDALGO, puisque nous travaillons au-delà des clivages politiques.

A Rio, Paris 2024 a montré sa force, sa détermination, ses qualités et ses atouts. La Présidente de Région Valérie PÉCRESSE y a porté les couleurs de Paris 2024. Son travail a été apprécié et efficace, non seulement au service de cette candidature, mais aussi au vu des rencontres multipliées avec les investisseurs au service de l'attractivité de la Région Île-de-France. Aux Jeux paralympiques, avec mon collègue Pierre DENIZIOT, nous avons appuyé cette démarche. Je voudrais saluer le monde du paralympisme qui a donné une très belle image de la France et de Paris pour 2024.

Notre Région est particulièrement engagée comme membre fondateur de cette candidature. Elle s'engage à hauteur de 145 millions d'euros. Nous avons multiplié les réunions de concertation sur la question du handicap et travaillé sur l'idée d'améliorer l'accessibilité dans nos villes pour préparer notre candidature. Une réunion de concertation s'est tenue sur les métiers du sport avec les professionnels et les jeunes étudiants ou apprentis sur ces questions. Prochainement, avec Agnès ÉVREN, nous travaillerons sur une concertation avec les lycéens et apprentis au travers de la candidature de 2024. Je propose d'ailleurs à l'ensemble des groupes que j'ai déjà reçus et avec qui j'ai pu échanger sur Paris 2024 de poursuivre cette coconstruction par une réunion régulière avec un représentant de leur groupe, selon la proposition faite par le président AÏT.

La Région s'engage parce qu'elle a de grands équipements financés par elle-même pour cette candidature : le vélodrome de Saint-Quentin, le golf national de Guyancourt, le CREPS, et le stade nautique de Vaires-sur-Marne. La délibération technique sur la répartition des financements de l'enveloppe de 145 millions d'euros sera présentée au prochain Conseil régional. La Région Île-de-France travaille avec l'ensemble des services et de nos partenaires pour faire en sorte que cette candidature ait un héritage. La Présidente insiste beaucoup sur ce sujet. 95 % des sites existent déjà ou seront des équipements temporaires. Avec la Présidente Valérie PÉCRESSE, nous travaillons pour booster l'innovation de notre région, l'emploi et la formation aux métiers du sport et du tourisme, nous voulons décoisonner les territoires et favoriser l'émergence de nouveaux écoquartiers au travers d'une nouvelle politique de transport.

Pour cette raison, la Région Île-de-France s'engage sur cinq grands points aujourd'hui présentés. C'est un investissement dans le sport de haut niveau et la formation des athlètes. Avec le vice-président Patrick KARAM et la présidente de la commission sports Madame LAPORTE, nous travaillons à ce que les équipements sportifs à la pointe puissent accueillir les manifestations sportives internationales. C'est le cas des travaux du stade nautique d'Île-de-France situé sur l'île de loisirs de Vaires-Torcy qui ont débuté en 2016 (base de l'Île-de-France). Nous travaillons sur les projets d'avenir du pôle d'excellence sportif à l'occasion de grands événements, notamment autour des fédérations françaises d'aviron et de canoë-kayak, que j'ai rencontrées lors des Jeux olympiques et paralympiques avec la fédération internationale de ces sports. La Région est pleinement engagée sur le vélodrome et le golf national de Saint-Quentin-en-Yvelines, qui accueillera la Ryder Cup en 2018. La Région est également engagée avec les centres de formation emblématiques du sport en France, tels que le CREPS transféré à la Région depuis le 1^{er} janvier 2016 suite à la loi NOTRe. La Région promeut le sport pour tous avec des équipements sportifs de proximité toujours plus nombreux pour permettre une pratique sportive quotidienne pour les Franciliens. C'est un partenariat renouvelé avec les ligues sportives régionales avec qui le vice-président KARAM travaille, une valorisation du dispositif des ambassadeurs du sport, des sportifs qui s'engagent, avec Patrick KARAM et Sophie DESCHIENS et le soutien à la pratique sportive dans les lycées. Je remercie aussi Agnès ÉVREN qui apporte aussi sa contribution sur ce sujet.

La Région, c'est aussi un travail et un investissement sur les transports plus modernes, plus fluides et plus accessibles. Avec le vice-président Stéphane BEAUDET et l'ensemble des services, nous travaillons à la modernisation, à la connexion et à la sécurisation des transports pour Paris 2024. Je rappelle le travail déjà engagé par la présidence de la Région : le plan renouvellement du matériel roulant, la vidéoprotection, la connexion 3G/4G sur le réseau totalement connecté avant 2024, l'accessibilité des transports avec le schéma directeur d'accessibilité achevé en 2024 et la réalisation du Grand Paris Express.

La Région est aussi engagée pour faire de ces Jeux un levier de développement économique. La Présidente de Région a rencontré de multiples investisseurs à Rio pour porter la candidature 2024 et travailler l'attractivité Île-de-France qui est une de nos priorités. L'impact économique des Jeux olympiques et paralympiques se situerait à 8 milliards pour le scénario moyen. Trois grands secteurs d'économie sont concernés : la construction, l'organisation et le tourisme. Nous voulons promouvoir la marque Paris Région à l'international et faciliter l'accès des PME franciliennes au marché olympique. L'accès des entreprises franciliennes à ces marchés publics et privés générés par les Jeux olympiques et paralympiques constitue également une priorité à laquelle nous devons veiller pour transformer l'essai. Nous voulons aussi porter l'idée de la simplification administrative engagée par la Présidente. Nous voulons raccourcir les délais de paiement pour faciliter l'accès des PME TPE aux marchés publics, qui peuvent trouver une concrétisation visible. Nous travaillons avec Monsieur CHARTIER et ses services pour développer les filières d'emploi dans le cadre de Paris 2024. Dans le cadre de ses compétences obligatoires, la Région développera une offre de formation pour les demandeurs d'emploi et les jeunes en insertion adaptée aux besoins importants en emplois et en compétences pour l'organisation et le déroulement des Jeux olympiques et paralympiques. Nous travaillons à la faisabilité d'un cluster sport avec un certain nombre d'entrepreneurs. Les Jeux sont une opportunité de renforcer notre stratégie et notre offre touristique et nous travaillons à ce sujet avec le Président NASROU et le CRT – Monsieur VALLETOUX.

La Région s'engage pour être exemplaire sur le plan de la sécurité, de la solidarité et du développement durable, avec Frédéric PÉCHENARD, une région plus sûre avec le bouclier de sécurité souhaité par la Présidente de Région.

La Région exemplaire sur le volet du handicap : avec Pierre DENIZIOT nous avons mené une réunion de concertation et travaillons à de nombreuses propositions très concrètes pour accélérer l'accessibilité des personnes en situation de handicap, en vue de la candidature de Paris 2024. Nous assumons d'appuyer le travail des villes à l'accessibilité.

Enfin, la qualité de l'air et de l'environnement est une priorité régionale avec Chantal JOUANNO. Le plan régional pluriannuel pour la qualité de l'air Changeons d'air a été adopté en juin. La Région a décidé d'augmenter de 150 % les investissements en faveur de la qualité en la matière, au regard des dépenses consenties par nos prédécesseurs.

La Région Île-de-France est pleinement engagée derrière ce magnifique projet de Paris 2024. Elle est cofondatrice de cette candidature, déterminée, mobilisée pour faire gagner Paris 2024, l'Île-de-France et la France. L'engagement d'un montant de 145 millions d'euros est à même hauteur que celui de la Ville de Paris, dès lors que le gouvernement tiendra ses engagements financiers pris le 21 septembre dernier vis-à-vis de l'association des régions de France et de l'Île-de-France. Nous voulons réussir ce pari et le réussissons avec vous tous, dans l'unité, le respect de nos valeurs et la volonté de faire en sorte que cette candidature favorise l'attractivité de la région Île-de-France et l'amélioration de la vie quotidienne de millions de Franciliens. Je vous remercie de votre attention et cap sur 2024.

Madame JOUANNO remplacer Madame PÉCRESSE à la présidence.

Mme la Présidente – Merci beaucoup. Nous ouvrons une discussion générale avec Jérémie REDLER pour le groupe LR.

Discussion générale

M. REDLER (LR) – « *Le travail est récompensé* » a dit le géant Teddy RINER suite à sa victoire cet été aux Jeux olympiques de Rio. Il convient de faire nôtre cette première réaction de ce judoka, cinq fois champion d'Europe, huit fois champion du monde et dorénavant deux fois au sommet olympique. Dans une compétition, celui qui gagne a subi des échecs, a su prendre en compte ses erreurs et rebondir. L'échec de la candidature de Paris pour obtenir les JO en 2012 doit nous servir de leçon pour ne pas reproduire les mêmes erreurs et de moteur pour nous surpasser à nouveau. Je remercie Valérie PÉCRESSE et Pierre-Yves BOURNAZEL pour leur action.

La Région Île-de-France est au cœur de cette nouvelle candidature et, au nom de mon groupe et de notre majorité, j'exprime notre volonté de rester unis aux côtés de toutes les composantes du groupement d'intérêt public Paris 2024. Les enjeux sont si importants pour notre territoire que nous devons dépasser les clivages partisans et petits intérêts personnels pour porter au mieux ce qui ne peut être qu'une chance pour Paris et notre région. La Région, membre fondateur du GIP, tient à prendre toute sa part pour porter cette candidature qui semble devenir un rêve pour toute une génération de Franciliens.

Vous nous présentez aujourd'hui cinq engagements pris par la Région pour défendre au mieux nos intérêts. Le dossier Paris 2012 avait le tort de ne pas être incarné par une figure identifiable, mais également d'être défendu essentiellement par des personnalités politiques. Nous devons donc donner la possibilité au mouvement sportif de s'approprier le sujet et, par sa mobilisation, de soutenir les collectivités pour obtenir les Jeux olympiques et paralympiques à Paris en 2024. La première ambition est bien sûr d'investir dans le sport de haut niveau et sur la formation des athlètes. Je ne détaillerai pas ici les

investissements de la Région pour avoir des équipements sportifs à la pointe pour pouvoir accueillir une manifestation de cette ampleur. Le stade nautique d'Île-de-France sur la propriété régionale de l'île des loisirs de Vaires-Torcy ou le vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines sont des sites retenus pour accueillir des épreuves olympiques. Nous souhaitons cependant qu'ils restent ensuite adaptables aux activités de loisirs ou sportives hors compétition pour bénéficier au plus grand nombre de Franciliens.

Le rayonnement de la Région à travers les événements sportifs d'intérêts nationaux et internationaux contribue également à montrer le savoir français concernant l'accueil de ce type de manifestations. Coupe du monde de football féminin en 2019, Ryder Cup de golf en 2018, championnat du monde de hand-ball et championnat du monde de lutte en 2017 ou meeting d'athlétisme de Paris de 2016 sont autant d'événements qui s'inscrivent dans un cadre olympique. Ils trouveront la Région à leurs côtés.

Il nous incombe également de faire monter une nouvelle génération de champions. C'est pourquoi nous continuons de soutenir des centres de formation comme le CREPS devenu une compétence régionale. Nous devons prouver que notre région est également un territoire d'accueil exceptionnel pour les délégations sportives étrangères. Je salue d'ailleurs la volonté du vice-président Patrick KARAM de continuer de faire vivre cette ligne budgétaire qui participe pleinement au rayonnement de notre collectivité.

Mme la Présidente – Il faut conclure.

M. REDLER (LR) – Mobiliser le mouvement sportif, c'est avant tout permettre aux Franciliens d'intégrer le sport dans leur quotidien. Nous orientons donc nos efforts pour avoir un plus grand nombre d'équipements sportifs de proximité. Il s'agit également de renouveler notre partenariat avec l'ensemble des ligues régionales afin de les impliquer pleinement de cette aventure commune. Enfin, nous voulons soutenir nos sportifs avec une valorisation du dispositif Ambassadeurs du sport, afin qu'ils s'engagent dans ce nouveau combat. En dehors du seul cadre sportif, il nous faut être le moteur de la modernisation de notre région, afin d'amener un cadre structurel permettant l'accueil.

Sur tant d'aspects, notre région regorge de potentiels et l'obtention des Jeux olympiques et paralympiques 2024 permettra des retombées économiques. Vous trouverez donc un soutien plein et entier.

Mme la Présidente – Vous avez consommé une minute supplémentaire, Monsieur REDLER. La parole est au groupe S&R.

M. des GAYETS (S&R) – Bien que tardive, la présentation de cette communication sur la candidature aux Jeux olympiques et paralympiques de 2024 nous permet au moins de saluer le travail déjà effectué par le mouvement sportif, l'Etat, la Ville de Paris ou le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis pour proposer un dossier de candidature ambitieux et maîtrisé. La candidature de Paris est solide. Elle répond aux attentes des sportifs et s'appuie sur des sites existants ou temporaires à 95 %. Elle s'inscrit dans les principes du SDRIF en participant au rééquilibrage de la région Île-de-France, en maximisant les investissements prévus dans les transports et en tenant compte des impératifs écologiques. La candidature de Paris est consensuelle. Elle rassemble déjà largement autour d'elle les acteurs de tous les secteurs et peut bénéficier du soutien important de l'État et de l'énergie constante de la maire de Paris, Anne HIDALGO. Sur ce dossier, tous ont su privilégier l'intérêt général et la hauteur de vue aux chicaneries politiciennes et aux intérêts particuliers, car tous savent que cette convergence et cette capacité à parler d'une même voix sont une condition indispensable à la réussite de cette candidature.

Pour notre part, nous attendons la même attitude de la Région, car la conquête des Jeux impose le « nous ». De manière constructive, nous retiendrons de cette communication la confirmation de l'engagement des 145 millions d'euros de la Région, soit à la même hauteur que la Ville de Paris. Nous ne pouvons que rejoindre aussi les orientations déclinées, reprenant des investissements déjà mis en place ces dernières années.

Il appartient aussi à la Région d'assurer la dimension régionale de cette candidature :

- en popularisant celle-ci auprès des Franciliens ;
- en menant des actions ciblées dans les lycées, CFA ou îles de loisirs. Nous appelons à une campagne régionale pour accompagner la concertation menée par Paris 2024 auprès des Français ;
- en mobilisant l'ensemble des acteurs régionaux autour de cette candidature et d'abord les élus, services et organismes associés. Il est aisé d'imaginer l'intérêt que constituerait la mobilisation de structures régionales comme l'IAU, l'IRDS, l'AEV, la Fonderie ou le CRT pour nourrir l'expertise du GIP Paris 2024. Nous proposons donc la constitution d'une mission transversale Paris 2024 au sein de la Région, associant les services et les organismes associés et la mise en place parallèle autour de Pierre-Yves BOURNAZEL d'une commission thématique ad hoc

conformément à l'article 5. 2 du règlement intérieur, regroupant les vice-présidents concernés par Paris 2024, dont Chantal JOUANNO et Jérôme CHARTIER ;

- en complétant les financements déjà prévus par des investissements dans le reste de l'Île-de-France, permettant d'améliorer les infrastructures, l'aménagement et la pratique sportive, car construire les JO de 2024, c'est aussi construire l'Île-de-France de 2024. Nous proposons donc la présentation rapide d'un plan d'investissement francilien complétant les 145 millions d'euros déjà annoncés, sur le modèle du plan d'accompagnement du Conseil départemental du 93, auxquels seraient associés les groupes, l'hémicycle et les territoires concernés. Ainsi, nous serons à la hauteur des Jeux.

Mme la Présidente – Merci. Vous avez aussi noté l'engagement extrêmement fort de la Présidente de Région sur ce dossier. Pour la deuxième fois, le temps de parole est dépassé d'une minute. Vous devez respecter vos temps de parole, parce qu'il nous reste une niche qui suscitera probablement du débat. La parole est au Front de gauche.

M. COSKUN (FdG) – Nous sommes tous attachés à l'esprit des Jeux olympiques caractérisé par la fraternité entre des nations, l'esprit de compétition sans tricherie ni malveillance, de coopération et d'humanité. Nous voulons tous des Jeux conformes à cet esprit, éthiques et propres, donc loin du spectacle désolant donné par Sotchi, ou Rio, où l'argent a été l'arbitre ultime. Est-il encore possible de sauver les Jeux de cette sordide réalité ? Les avis de notre groupe sont divisés sur la question de la capacité de notre région capitale à relever ce défi. Comme moi, certains croient en notre capacité collective de changer cette réalité et d'autres en doutent. Etant donné les conditions de préparation de cette discussion avec le retard du rapport, il est difficile de travailler collectivement.

Les cinq engagements proposés nous semblent intéressants, mais en-deça de ce qu'il faudrait. Une participation de 145 millions d'euros possible n'est pas négligeable et donne des droits à la Région, notamment celui de peser de tout son poids pour des Jeux exemplaires. Je regrette l'absence de ce mot dans le rapport de présentation. La Région peut et doit être garante de l'égalité des territoires en Île-de-France et agir pour que les Jeux aient un impact positif sur tous les départements et villes et non seulement ceux où seront installés les équipements prévus. L'exclusion du département 94, qui a ramené le plus de médailles de Rio, des réalisations liées aux JO est une inégalité à considérer. La Région peut et doit agir pour éviter l'emploi de travailleurs détachés sur les chantiers à venir, mais pour développer l'emploi local en direction de la jeunesse et en lien avec l'offre de formation de notre compétence, conformément à une charte sociale à venir. La Région peut et doit agir dans des mesures de lutte contre le dopage et la prostitution et pour faciliter l'accès des jeunes aux JO en lien avec les associations sportives et avec l'Éducation nationale.

L'effort financier de la Région ne doit pas pénaliser les aides régionales actuellement en baisse en direction du mouvement associatif, sportif et culturel. Il nous paraît donc indispensable que vous organisiez une discussion en séance plénière sur les formes de participation de la Région à la préparation des JO et que l'Assemblée vote en connaissance de cause l'effort financier proposé.

Madame PÉCRESSÉ reprend la présidence.

Mme la Présidente – Ce sera le cas à la prochaine séance. Monsieur BARDELLA pour le Front national.

M. BARDELLA (FN) – Nous avons étudié avec attention ce rapport sur la candidature de Paris aux JO 2024. Je comprends l'étendue de la concertation et la nécessité d'obtenir des garanties de l'État sur les différents projets, mais la mise en ligne d'un rapport la veille pour le lendemain n'est pas une méthode de travail. Cette démarche sur un débat qui s'apprête à engager pleinement nos territoires et le Conseil régional est précipitée et mériterait plus que 1 minute 40.

J'admets que vous nous proposez un véritable discours de l'état de l'union, un ensemble de perspectives régionales intéressantes en termes d'infrastructures réutilisables, de développement économique ou de rééquilibrage territorial. Néanmoins, cette communication affiche l'Île-de-France dans le meilleur des mondes. Les Jeux olympiques ne sont pas tous des chances pour les pays d'accueil, comme la catastrophe budgétaire et environnementale à Athènes en 2004 où les nombreuses infrastructures ont été laissées en friche.

Le leitmotiv du préavis favorable du groupe FN sur la candidature de Paris revient à la partie conséquente déjà disponible des infrastructures requises et à leur réutilisation ultérieure par les Franciliens. Lors de la future présentation du projet de délibération, nous aimerions avoir des garanties extrêmement concrètes sur l'accès des PME et entreprises franciliennes aux marchés publics et privés inhérents. En Seine-Saint-Denis, lors du chantier de la COP 21, malgré l'engagement de l'État et des collectivités sur des promesses de priorité d'accès similaires, sont finalement intervenus le prestataire de meeting du parti socialiste GL Event et plusieurs sous-traitants des groupes internationaux employant plus de 200 travailleurs détachés.

Mme la Présidente – Merci. Monsieur AÏT pour le groupe RCDE.

M. AÏT (RCDE) – Monsieur le Délégué spécial, je salue votre implication et votre démarche de recevoir chaque président de groupe. Je vous remercie d'avoir retenu notre proposition de réunir régulièrement les présidents de groupe ou leur représentant pour assurer le suivi de ce dossier important pour notre collectivité. Nous devons tous soutenir la candidature de Paris pour l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'été de 2024. C'est une opportunité en termes de création d'emplois, de dynamisme économique et de recettes touristiques. Organiser un tel événement sportif nous permettra de réaffirmer et diffuser notre modèle social et ses valeurs. L'organisation des Jeux olympiques et paralympiques est un vecteur de valeur particulièrement puissant d'autant que l'esprit olympique partage avec la république les mêmes principes fondamentaux : universalisme, justice, humanisme, solidarité. Cela peut être renforcé par la promotion de l'olympisme. La laïcité est intimement liée aux valeurs véhiculées par le sport. Les principes de neutralité religieuse et de non-discrimination sont inscrits dans la charte olympique.

La candidature de Paris pour les JO de 2024 doit être vue comme une opportunité à ne pas manquer. Nous devons pour cela faire front commun et donner une image d'unité et de rassemblement autour de ce projet. C'est vrai aujourd'hui dans la course à la désignation, mais cela doit l'être davantage encore en 2024.

Mme la Présidente – Merci. La parole est au groupe EELVA.

Mme RUFET (EELVA) – Je m'interroge parfois sur notre mémoire, surtout au vu des discussions d'hier lors de l'examen du rapport de la CRC sur la Philharmonie de Paris. Ce sont les mêmes arguments, raisons et certitudes. J'ai tellement entendu ces stratégies de dissimulation, de minorer les coûts, de majorer les recettes, lors de notre candidature pour les JO à la place de Londres. Je suis surprise de ne pas voir plus de modération dans les propos, dans cette grande communion pour être tous pour les JO. Effectivement, un certain nombre de choses doivent être rapidement réalisées en Île-de-France. Les études indépendantes montrent très peu de retombées économiques. Nous ne sommes pas sûrs que le tourisme en soit amélioré. Nous pouvons dès maintenant engager des priorités comme la création d'une académie sportive, ou le développement du sport pour en faire un enjeu de santé publique, même sans les JO. Devons-nous attendre les JO pour avoir plus de sécurité ou un grand plan de lutte contre la qualité de l'air ? Nous devrions nous interroger sur nos priorités. Pour les écologistes, ces Jeux ne sont pas une priorité pour engager l'argent public. Nous avons bien d'autres choses à engager sur notre territoire, notamment au regard de l'accord de Paris, que de nous engager sur des Jeux sans aucune certitude de ce qu'ils rapporteront à l'Île-de-France.

Mme la Présidente – Madame LAMIRÉ-BURTIN pour le groupe CD.

Mme LAMIRÉ-BURTIN (CD) – Notre engagement en faveur de la candidature de Paris aux Jeux olympiques en 2024 est définitif. Ce projet respecte l'ensemble des nouvelles recommandations du CIO et permettra à tous les territoires de la Région de bénéficier de l'organisation du plus grand événement sportif mondial. Jusqu'à la décision du Comité international attendue dans un an, notre Région portera les valeurs de l'olympisme. « *Plus vite, plus haut, plus fort* », voilà la devise olympique. Que le sport est bon lorsqu'il permet le dépassement de soi et un état d'esprit collectif. Un bel exemple pour notre jeunesse face à nos défis actuels.

Nous espérons que cette candidature nous permettra de libérer toutes les énergies pour accélérer les grands travaux engagés, notamment en matière de transport. Assurons-nous que les sites olympiques seront reliés à temps par les grandes lignes du Grand Paris Express. La question de l'héritage des JO à laquelle le CIO est attaché nous intéresse particulièrement. Faisons de cet événement exceptionnel une source d'inspiration pour les générations à venir.

Mme la Présidente – Merci. Monsieur JIMENEZ pour le groupe UDI.

M. JIMENEZ (UDI) – Faire des Jeux Olympiques et paralympiques de 2024 une chance pour tous les Franciliens est le sens de notre engagement dans cette course de fond que constitue une candidature olympique. Si le comité de candidature s'appuie naturellement sur la marque constituée à l'échelle mondiale par le simple nom de Paris, ce projet et cette ambition olympique dépassent les limites du périphérique sur le plan des retombées économiques attendues, des investissements et des projets de nouvelles infrastructures. Je salue l'engagement de notre Exécutif depuis le début de la mandature sur ce dossier qui, comme notre candidature à l'Exposition universelle de 2025 – je salue le travail de Laurent LAFON –. Il s'inscrit dans une volonté de rendre à notre région le rayonnement qu'elle mérite au plan international.

Puisqu'il s'agit aujourd'hui d'une communication préliminaire à l'examen d'une délibération plus vaste, je m'en tiendrai à quelques observations. Je me réjouis, au nom de mon groupe, de voir cette candidature tirer les conséquences des erreurs commises antérieurement. Bien qu'elle constitue un formidable catalyseur d'ambitions et permette d'accélérer certains projets d'infrastructure, une candidature olympique ne peut plus être le prétexte à des dépenses somptuaires ou à des projets pharaoniques déconnectés des besoins réels des territoires. Le comité a précisément évité cela en ciblant ses demandes sur des projets soutenables dans la durée, pouvant répondre à des besoins de long terme des populations. Cette candidature représente un défi de nombreuses politiques régionales, des transports à la politique du tourisme. Ces défis s'inscrivent dans nos ambitions tracées depuis les élections régionales, mais apportent sans conteste une exigence supplémentaire.

Le groupe UDI réaffirme donc son soutien à notre candidature olympique, à la méthode, et aux orientations retenues par le Groupement d'intérêt public, pour faire de cette candidature un succès.

Mme la Présidente – Merci. Monsieur le Délégué spécial.

M. BOURNAZEL – Merci de vos propos qui nous permettent d'avancer sur ce dossier. Nous voulons écouter, dialoguer, puis décider. Nous avons engagé une concertation avec l'ensemble des groupes politiques sur différents domaines dans le cadre de la candidature de Paris 2024, afin d'entendre les points de vue de chacun. Nous écoutons et dialoguons à travers cette séance plénière et poursuivrons ces échanges au cours de prochaines réunions avec un responsable par groupe, afin de vous entendre régulièrement sur votre vision de la candidature. Valérie PÉCRESSÉ a aussi la volonté de décider et de prendre ses responsabilités dans l'intérêt général, avec le groupement et nos partenaires, le monde sportif, l'Etat et la Ville de Paris. Chacun doit tenir ses engagements. Nous attendons que l'État tienne les siens vis-à-vis de la Région Île-de-France. La Région sera quant à elle au rendez-vous.

L'unité de la candidature est la capacité à se dépasser soi-même, dans l'esprit olympique et paralympique. J'ai entendu le soutien de la plupart des groupes sur notre vision de la candidature pour accélérer nos politiques publiques. Avec la Présidente Valérie PÉCRESSÉ, nous avons deux objectifs :

- renforcer sans cesse l'attractivité de notre Région selon mes idées expliquées précédemment et remettre les projecteurs du monde et des investisseurs internationaux sur notre région capitale. Avec une présidente entrepreneur, nous avons toute la possibilité de le réussir ;
- améliorer sans cesse la vie quotidienne de millions de Franciliens en matière de transports, de logement, de lutte contre la pollution. Nous engageons une accélération des politiques publiques dans le cadre et au-delà de Paris 2024.

Nous mobilisons l'ensemble des services de la Région qui travaillent de manière décloisonnée sous l'autorité de Patrick STEFANINI. Nous travaillons avec l'ensemble des organismes associés et l'IRDS. Tous les travaux réalisés sont utiles à Paris 2024 et doivent faciliter le travail collectif. Nous voulons des Jeux exemplaires et donc éthiques. En rencontrant les sportifs aux Jeux paralympiques de Rio, en observant cette énergie et ce supplément d'âme dans la volonté de montrer tout ce talent, en rencontrant les fédérations, hommes et femmes souvent engagés bénévolement, il apparaît que les Jeux olympiques et paralympiques donnent la meilleure image du sport.

Je prends bonne note des remarques du groupe Les Verts, mais toutes les études sérieuses et indépendantes réalisées sur notre candidature prévoient un impact économique à hauteur de 8 milliards d'euros environ. Il est difficile de tenir des propos si généraux sur ce sujet, à moins d'amener des contre-expertises ou des éléments concrets. Nous réussissons cette candidature et la sobriété financière, car nous sommes capables de définir nos priorités et parce que 95 % des équipements existent déjà ou seront temporaires. Avec Valérie PÉCRESSÉ, la Région est mobilisée et déterminée à faire de ces Jeux olympiques et paralympiques une vraie chance pour l'Île-de-France et pour les millions de Franciliens qui souhaitent seulement voir ces Jeux à Paris et l'amélioration de leur vie quotidienne.

Applaudissements

Mme la Présidente – Merci pour votre présence aux Jeux et pour votre retour aux Jeux paralympiques. Il est très important pour nous de pouvoir prévoir un investissement comparable à celui de la Ville de Paris, malgré les ponctions financières importantes de la part de l'État. Il s'agit d'un vrai défi et enjeu pour nous, bien que la Région ne soit pas en première ligne. Nous sommes très fiers de pouvoir accompagner les jeunes Franciliens et notamment la génération 2024 dans cette belle aventure qui aura de fortes répercussions pour l'Île-de-France, alors que le risque terroriste nous a fait perdre énormément de notre attractivité. Merci à Pierre-Yves BOURNAZEL qui reviendra avec la délibération en prochaine séance.

Monsieur LEGARET va nous présenter la niche du groupe LR.

CR 192-16 : VOIES SUR BERGES : POUR QUE TOUTE LA RÉGION RESPIRE MIEUX.

M. LEGARET – Dans le cadre réglementaire de cette niche, les élus de notre groupe peuvent s'exprimer clairement sur la fermeture des voies sur berges rive droite, sujet de chaude actualité, qui fait couler beaucoup d'encre et déchaîne les passions. Ce rapport ne présente pas des propositions et des solutions pour nous opposer par principe ou dogmatisme au projet de la mairie de Paris. Nous devrions tous travailler ensemble sur l'objectif de la diminution de la pression automobile à Paris, en Île-de-France et en France. Cela nous paraît primordial et il vaut mieux selon nous agir avec sagesse plutôt que dans la précipitation et sans oublier les étapes indispensables de la concertation, de l'écoute de nos concitoyens et de leurs représentants. Ce sujet soulève autant d'inquiétude et de colère aujourd'hui parce qu'il suscite des craintes légitimes et débouche sur un constat alarmant. En effet, son expérimentation en cours conduit à des résultats inverses aux objectifs escomptés, faute de l'avoir étudié d'une manière globale et en concertation. Il n'atteint pas le but recherché.

Comment ne pas être sensible aux observations de l'autorité environnementale signées par le préfet Jean-François CARENCO, qui estime que beaucoup trop d'incidences concernent le trafic, la qualité de l'air et offrent des compensations insuffisantes en matière de transports en commun ? Au vu de ces constats, des approfondissements sont nécessaires. Nous voulons surtout relever la position inédite de la commission d'enquête publique indépendante, impartiale et rigoureuse, qui a rendu un avis totalement défavorable sur ce projet. Selon l'enquête publique, le périmètre d'étude n'est pas cohérent. Il est limité à quatre arrondissements ne subissant pas le plus les effets des reports de circulation, hormis certaines zones.

Par cette délibération, nous voulons également alerter votre intérêt, celui de la mairie de Paris et du préfet de police sur l'impact qu'aura cette expérimentation sur l'ensemble de la capitale, les départements riverains (Hauts-de-Seine, Val-de-Marne, Yvelines) et des départements plus éloignés. Selon la commission qui pourtant s'exprime avec modération, il s'agit « *d'un vice substantiel de nature à porter atteinte à la sincérité de l'enquête publique* ». Fait inédit, au terme de leur enquête, les rapporteurs refusent de se prononcer sur l'utilité publique du projet en considérant non probantes les études produites par la mairie de Paris. De même, ce projet ne tient pas compte de la nécessité d'une offre compensatoire de transports.

Tous les partisans dogmatiques d'un bannissement de la voiture ont parlé de la théorie de l'évaporation qui est manifestement un leurre et un déni et nous le constatons facilement sur le terrain, spécialement si aucune offre de transport acceptable correspondante n'est offerte aux utilisateurs et voyageurs. Non seulement il n'y a pas d'offre de transports en commun améliorée, mais nous constatons au contraire une forte détérioration des transports en commun sur le centre de Paris. La ligne A du RER est défaillante, la ligne 1 du métro totalement saturée et le projet de liaison à haut débit programmé depuis des mois par la mairie de Paris est reporté *sine die* avec trois réunions de copil ajournées. Enfin, les bus de la RATP empruntant ces trajets ne peuvent pas faire le circuit et font descendre les voyageurs à mi-trajet, car la RATP ne peut considérer un rallongement de trajet de 40 minutes compte tenu de la nécessité de cadencer les bus sur une ligne. Cette situation s'aggrave donc de jour en jour.

Madame HIDALGO a souvent pris l'exemple de la rive gauche pour nous rassurer sur l'avenir de la fermeture de la rive droite, alors que ni leur trafic (3 500 véhicules par heure pour la rive droite contre 2 200 pour la rive gauche) ni leurs connexions avec les autoroutes ne sont comparables. En outre, la commission d'enquête nous interpelle sur l'impact négatif de ce projet sur l'économie de la ville. Lors de la crue de la Seine de juin, les commerces situés sur ce tronçon ont été directement impactés, de même que l'activité économique, l'emploi et l'attractivité de Paris et de sa région. L'impact sur l'activité économique et les commerces s'élargit à l'est et à l'ouest de la zone qui a été sous-évaluée.

Le principal argument de l'exécutif parisien est surtout illusoire. La réduction de la pollution de l'air n'est manifestement pas atteinte, mais cette expérimentation se traduit par une très forte détérioration de la qualité de vie. 90 % du report de circulation de la voie Georges Pompidou intervenant sur les quais hauts entraînent toute la journée une dégradation de la qualité de l'air, une augmentation du bruit, du risque et des dangers. La pression et la tension automobile se sont considérablement aggravées.

En dehors de ces risques sanitaires, les embouteillages causent une montée de stress et d'agressivité de la part des automobilistes et engendrent des comportements dangereux. Ils allongent également les temps d'arrivée sur les lieux d'un accident pour les véhicules de secours.

Pour toutes ces raisons, avec mes collègues républicains au Conseil de Paris, nous n'étions pas contre cet objectif, mais avons proposé un moratoire d'un délai raisonnable de deux ans afin de travailler intelligemment et en concertation avec les communes

riveraines sur d'autres itinéraires parisiens et sur un renforcement de l'offre de transports en commun. La décision brutale de la maire de Paris n'a pas permis de réaliser ce travail préparatoire.

En considérant les doléances exprimées dans le cadre de l'enquête publique, nous contestons ce déni de démocratie affiché par la mairie de Paris qui indique qu'elle ne tiendra pas compte ni de l'enquête publique ni des demandes exprimées par les élus parisiens ni de la concertation souhaitée avec les élus franciliens et notamment ceux des communes et départements riverains. Il faut prendre de la hauteur sur ce sujet et, avec ce rapport, nous recherchons l'apaisement pour l'intérêt général et l'utilité publique, sur laquelle les rapporteurs de l'enquête publique ont refusé de se prononcer en l'état actuel. Nous proposons donc de progresser sur ce point.

Nous souscrivons à la proposition du préfet de police, qui s'est récemment prononcé en faveur d'une expérimentation *in situ* sur une période de six mois en maintenant le principe en permanence de la réversibilité de cet aménagement. Pour aller plus loin, nous demandons une période probatoire probante. Six mois ne permettent pas d'observer les plus forts pics de pollution pour des raisons météorologiques. Nous avons également demandé la mise en place de capteurs permettant de mesurer en permanence l'état réel de la pollution, et ce avant la période d'expérimentation afin de connaître la situation antérieure de la pollution et du bruit par rapport à la situation créée. Nous continuerons à nous battre pour obtenir cela. Notre délibération poursuit la loi NOTRe qui donne compétence à la Région pour s'investir sur le sujet qui n'est pas exclusivement parisien, mais régional.

Par le biais de cette niche, nous avançons donc un certain nombre de propositions :

- nous requérons une sérieuse évaluation d'impact sanitaire et environnemental menée sur une période d'un an, afin de mesurer de manière incontestable les effets de ce projet sur la circulation, la pollution de l'air, le bruit et la santé des Franciliens. Pour la mener à bien, nous proposons la création d'un comité d'évaluation régional indépendant, chargé de mesurer objectivement et exhaustivement l'ensemble des effets induits par le projet de piétonnisation des voies sur berges rive droite ;
- nous soumettons à votre Assemblée l'adoption de l'assurance de pouvoir revenir à tout moment sur le projet et que la réversibilité est définitivement acquise. Nous nous axons sur le planning proposé par nos collègues LR au Conseil de Paris en demandant ce moratoire de deux ans et un réexamen total du projet ;
- nous mettons en place ce comité d'évaluation chargé d'étudier et d'évaluer les impacts environnementaux du projet ;
- nous proposons qu'un examen détaillé des mesures compensatoires au projet envisagé de piétonnisation des voies sur berges rive droite soit engagé dans les meilleurs délais afin de les présenter au plus vite aux acteurs concernés. Ces mesures pourraient consister en des transports alternatifs, des parkings relais aux portes de Paris, des itinéraires différents et améliorés ;
- nous considérons important de lancer sans attendre l'étude de projet de piétonnisation alternatif au projet actuel.

Nous considérons, et l'impact nous le montre, que cette voie est indiscutablement un itinéraire d'intérêt régional et concerne tous les Franciliens. Nous proposons donc cette délibération à votre assemblée afin de placer ce projet sous notre compétence, comme une stricte application de la loi NOTRe. Nous vous remercions de votre soutien.

Applaudissements

Mme la Présidente – Merci. Quel est l'avis des commissions de l'environnement, des transports et de la santé ? La commission des finances ?

*Commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire : **avis favorable***

*Commission des transports : **avis favorable***

*Commission de la santé : **avis favorable***

Mme de la GONTRIE (S&R) – Je pense qu'il y a une erreur sur le tableau de temps.

*Commission des finances : **avis favorable***

Mme la Présidente – En réalité, les 13 doivent être défalqués du 24. Monsieur DA SILVA débute la discussion générale.

Discussion générale

M. DA SILVA (S&R) – Je remercie Monsieur LEGARET pour la présentation de son rapport et regrette qu'il ne l'ait pas présenté devant tous les autres groupes. Madame la Présidente, vous avez à nouveau préféré le clivage au dialogue en faisant cavalier seul. Vous instrumentalisez notre assemblée au profit d'une guérilla politicienne menée par Monsieur LEGARET au nom des élus parisiens contre la maire de Paris Anne HIDALGO. Monsieur LEGARET n'a d'ailleurs jamais cité les Franciliens et les dix autres millions d'habitants de notre région.

Exclamations

Votre majorité reste dubitative sur ce rapport, sur lequel certains de vos vice-présidents et élus se sont abstenus et ont expliqué en commission qu'ils ne sont en rien opposés à la piétonnisation des voies sur berges. Ce rapport déconcertant réclame davantage de débats et de participation en oubliant les modes les plus élémentaires de concertation. Mesdames et Messieurs de la majorité, qui avez-vous concerté pour augmenter le pass Navigo malgré votre assurance de le maintenir à 70 euros durant la campagne électorale ou pour lancer ce pseudo comité d'évaluation le 12 octobre sans attendre la délibération sur la niche des républicains ? Je suis surpris de découvrir dans la presse votre volonté d'intégrer à ce comité d'évaluation la métropole du Grand Paris, mais le préfet de police a lui-même constitué un comité technique qui se réunira sans exclusive avec tous les acteurs institutionnels, dont les représentants de la grande couronne.

Monsieur LEGARET, dans une démarche sincère, vous auriez pu vous intéresser vraiment au sort de tous les Franciliens, obligés de prendre la voiture quotidiennement, en proposant d'associer les départements et grandes intercommunalités de grande couronne à la réflexion. En tant qu' élu de grande couronne, je sais que la famille politique ayant ouvert le dialogue avec nous à la mairie de Paris et à l'initiative des coopérations entre Paris et la banlieue et que les gouvernements ayant permis à la grande couronne de s'organiser et de peser dans le débat régional n'est pas celle que vous avez soutenue. Ce rapport est à l'image de vos attaques incessantes et irrespectueuses contre les organismes de coopération régionale et contre la maire de Paris, le syndicat Paris Métropole, l'APUR ou les organismes susceptibles de produire cette concertation.

Monsieur LEGARET, l'environnement et la santé publique ne sont pas vos préoccupations. Il fallait oser intituler un tel rapport « Pour que la région respire mieux », alors que la pollution en Île-de-France diminue de deux années l'espérance de vie et provoque 6 500 décès prématurés chaque année. Vous auriez pu proposer en termes d'économie fluviale des actions observées à Bordeaux, à New York ou à Séoul, en termes de transport davantage de transport en circulation douce et d'autres éléments pouvant crédibiliser votre rapport qui n'est en l'état qu'une charge à l'égard d'Anne HIDALGO que nous soutiendrons tout au long de ce débat.

Applaudissements

Mme la Présidente – Merci. Madame MALAISÉ.

Mme MALAISÉ (FdG) – La voie express rive droite, sans abîmer le paysage, a donné à 23 millions d'utilisateurs l'an dernier de belles satisfactions du point de vue esthétique en sortant par exemple du tunnel devant le Louvre et débouchant sur le Pont Neuf et l'île de la Cité. Il faut renoncer à un certain esthétisme et empêcher les voitures de circuler ne rendrait pas Paris plus beau. « *La voiture existe, il faut s'en accommoder et il s'agit d'adapter Paris* », a déclaré Georges POMPIDOU en 1971. Les passésistes et les conservateurs sont donc vous et le MEDEF qui, dès début 2016, s'opposait déjà à la piétonnisation des voies sur berges rive droite dans son magazine régional.

Le sens de l'histoire et du progrès humain est de sortir du tout voiture et de repenser sa place dans les espaces urbains. C'est de comprendre que la crise du modèle économique néo-libéral a fait jaillir les impasses environnementales intrinsèques. C'est de comprendre qu'il s'agit d'une question de santé publique urgente. 6 600 vies à l'échelle de la métropole pourraient être sauvées et deux ans d'espérance de vie gagnés. C'est de comprendre que « la maison brûle », quoi qu'en disent les climatosceptiques et que nous ne pouvons plus regarder ailleurs.

Réduire le trafic routier dans les grandes villes est une priorité et, à Paris, une des premières étapes pour que notre région respire mieux. Au lieu de fomenté une polémique politicienne, il faut mettre en œuvre les solutions connues et multiples : diminuer les vitesses de circulation autorisées, transformer des portions d'autoroute en boulevard urbain, interdire progressivement les véhicules les plus polluants, développer massivement les transports en commun, soutenir avec volontarisme le recours aux circulations douces, etc. C'est du ressort et de la responsabilité de la Région. Si Paris met la charrue en place, la Région et toutes les collectivités doivent mettre les bœufs. Fermer les voies sur berges est une mesure utile pour diminuer le trafic automobile au cœur de Paris. La fermeture des voies entraîne une réduction du nombre de

véhicules. C'est certes contre-intuitif, mais scientifique. Les voitures s'évaporent. C'est le paradoxe de Braess qui démontre que le trafic routier s'adapte à la restriction, comme après la fermeture des voies de la rive gauche en 2013 où une partie du trafic s'est évaporée grâce au report modal et l'émission des polluants atmosphériques s'est réduite de 10 %, à Rouen ou en Pologne. A l'inverse, aux États-Unis, la congestion routière a subsisté malgré l'élargissement d'une autoroute à 27 voies. Les voies sur berges rive droite ne sont pas si particulières pour que la science ne s'y applique pas ou que les principes de la physique y soient abolis.

Vous dénoncez un manque de consultation alors que le comité d'évaluation régional indépendant que vous proposez a déjà été lancé, s'est réuni la semaine dernière et a déjà un président nommé. Faire de la politique, c'est tenir ses engagements durant son mandat, comme c'est fait à Paris dans le sens de l'intérêt général des Parisiens et de tous les Franciliens. Nous soutiendrons pour franchir cette première marche, qui est souvent la plus difficile à gravir.

Mme la Présidente – Monsieur de SAINT JUST.

M. de SAINT JUST (FN) – L'ennuyeux avec cette niche est qu'elle montre l'ambiguïté de votre posture, Madame la Présidente, et celle du groupe LR. Nous ne savons pas si vous êtes pour ou contre. Vous refusez la confrontation, mais pourquoi ne pas donner sa position et agir dans cette perspective ? Seuls nous sommes franchement contre cette suppression de la circulation automobile sur des voies sur berges de la rive droite.

Nos positions de principe sont les suivantes contre la façon de faire de l'exécutif régional :

- votre rapport, selon notre premier amendement, doit demander au Conseil régional de se prononcer sur le projet de fermeture des voies sur berge, alors que vous ne l'avez pas prévu, et que celui-ci doit rejeter ce projet ;
- nous pouvons fustiger votre attitude par rapport à l'assemblée et à votre groupe majoritaire que vous n'avez pas considéré. Ce rapport propose principalement la création d'un comité d'évaluation qui est déjà réuni, ce dont vous vous êtes félicitée publiquement. Que faisons-nous ici ce vendredi après-midi ?
- l'article 2 doit préciser dans sa rédaction que le comité a déjà été créé par la présidente ;
- le travail de ce comité doit s'aligner sur celui du préfet dans une période de six mois au lieu de douze.

Nous dénonçons l'ambiguïté de ce rapport et de votre position. Nous sommes hostiles à ce projet parce que l'on nous ment sur l'origine de la pollution et les incantations magiques de Madame MALAISE ne nous feront pas croire le contraire. La mobilité permet de gagner et d'accomplir sa vie pour les travailleurs, les familles et les personnes hésitant à emprunter les transports en commun. En instaurant de bons transports en commun, la circulation automobile s'évaporerait un peu. Depuis quelque temps, nous voyons régulièrement sur le périphérique l'avertissement « éviter zone centre » extraordinaire pour l'une des plus grandes villes du monde voulant accueillir le travail, les entreprises et les touristes. Nous voterons contre du fait de cette position et votre ambiguïté.

Mme la Présidente – Bien. Monsieur AÏT.

M. AÏT (RCDE) – Monsieur LEGARET, avec ce rapport sur la piétonnisation des voies sur berges de la rive droite de Paris, nous saluons d'abord cette prise de conscience de votre groupe sur la nécessité de combattre la pollution de l'air dans notre région, mais nous sommes déçus par vos postures contradictoires. Alors que vous soutenez dans l'exposé des motifs que la réduction de l'usage de la voiture en Île-de-France est un objectif fondamental de bon sens et d'intérêt général, aucune recommandation n'est faite en ce sens. La pollution de l'air concerne tous les Franciliens et cause près de 6 500 victimes chaque année sur le périmètre du grand Paris. La fermeture des voies sur berges constitue donc une mesure de santé publique à l'échelle régionale.

Nous rejetons votre analyse qui confronte les Franciliens entre eux, les Parisiens aux habitants de la grande couronne en niant l'ampleur des effets néfastes de la pollution de l'air et en exagérant les nuisances pouvant découler d'une telle piétonnisation. La préfecture de police de Paris a autorisé une période de test de six mois afin de connaître les impacts positifs et négatifs de cette piétonnisation sur la vie des Franciliens. Nous nous félicitons de cette prudence qui est gage de raison et d'efficacité.

Monsieur LEGARET, nous devons durablement faire reculer l'usage et les nuisances de la voiture. Nous entendons les diverses inquiétudes, mais déplorons les jeux de posture faisant fi du pass Navigo à tarif unique, du plan bus en grande couronne, d'Autolib, du Grand Paris Express. L'ambition de la Ville de Paris doit être accompagnée par la Région Île-de-France. Notre collectivité ne peut pas porter une vision rétrograde des mobilités en Île-de-France et n'est pas au service des climatosceptiques, même si certains sont candidats à l'élection présidentielle. Votre délibération n'est ni faite ni à faire.

Mme la Présidente – Merci. Madame SENÉE pour le groupe EELVA.

Mme SENÉE (EELVA) – En tant qu'écologistes, nous défendons ce projet et soutenons la majorité du Conseil de Paris, mais cette délibération montre un profond manque de travail de la part de la majorité. Notre débat démocratique et la place donnée aux décisions votées au sein de notre hémicycle me posent également souci. L'article 1 « *déclare les voies sur berges rive droite comme relevant des voies routières d'intérêt régional* » et vous donne la légitimité à vous saisir de ce dossier. Pourtant, nous avons voté hier une délibération et l'annexe 1 qui définit les modalités d'élaboration du plan régional anti-bouchons, sur lequel l'article 2. 1 notifie la « *poursuite des échanges avec l'État et les départements en vue d'identifier le réseau routier d'intérêt régional et de le prendre en considération par des délibérations et décisions convergentes* ». Nous faire voter aujourd'hui au travers de cette niche cet article qui contredit totalement l'annexe votée hier nous pose un vrai problème, en tant qu'écologistes. Une telle énormité peut-elle se justifier par la volonté d'intégrer dans l'hémicycle régional les débats devant normalement avoir lieu au Conseil de Paris ? Nous ne pourrions pas voter cette délibération et je me demande comment vous pourrez le faire suite au vote inverse d'hier. Nous nous sommes engagés à suivre une procédure que j'entends faire respecter.

Mme la Présidente – C'est une niche du groupe LR et non un projet de l'exécutif. Monsieur GIAFFERI.

M. GIAFFERI (CD) – La mise en place d'un comité d'évaluation chargé d'examiner les conséquences de la fermeture des voies sur berges à Paris nous semble une bonne chose. Notre groupe est particulièrement attaché à la lutte contre la pollution de l'air, mais cette opération de piétonnisation doit s'inscrire dans une réflexion globale et planifiée, car elle impacte un territoire dépassant le périmètre de la ville de Paris. Elle suppose la mise en place de dispositifs alternatifs.

Bien que notre groupe souhaite la piétonnisation de certains axes, car elle contribuerait à lutter contre la pollution de l'air, elle doit être cohérente et réfléchie, et tenir compte des problématiques de mobilité de tous les territoires. La mairie de Paris avait jusqu'alors refusé de considérer les conclusions de l'enquête publique et de l'avis de l'autorité environnementale sur son étude d'impact. La Région s'étant saisie de ce sujet, la municipalité a accepté – après la piétonnisation des berges – de mener une réelle étude des conséquences du projet sur la santé publique et l'environnement. Notre groupe invite la mairie de Paris à rejoindre le comité d'évaluation francilien. L'utilisation principale des voies sur berges par des automobilistes de proche et grande couronne justifie une évaluation régionale des conséquences sur la qualité de l'air et du bruit. Certains axes routiers doivent bénéficier d'une sélectivité des véhicules les empruntant. Une offre de transports permettant aux automobilistes d'utiliser des substituts doit être mise en place, dans le sens de votre plan 1 000 bus, Madame la Présidente. Des parkings doivent être construits aux entrées de Paris. Il nous faut développer des moyens de transport propres et novateurs (téléphériques, trams-trains, autopartage, bus électriques). Plus structurellement, je crois à la stratégie consistant à limiter les trajets domicile-bureau. Notre politique urbaine devra nécessairement évoluer, notamment à travers le développement économique de nos territoires et la construction de nouveaux logements permettant ainsi à de nombreuses entreprises de s'implanter et à leurs employés de résider à proximité de leur lieu de travail.

Nous voterons la niche proposée, mais il conviendra de veiller à ce que le groupe d'évaluation puisse considérer l'ensemble des alternatives envisagées. Nous proposerons donc un amendement intégrant des chercheurs indépendants, experts dans la santé publique, de la pollution de l'air et des transports notamment.

Mme la Présidente – Merci. Laurent LAFON pour l'UDI.

M. LAFON (UDI) – Sur cette question, l'UDI fait preuve depuis longtemps de constance et de cohérence. Je regrette le rejet par la majorité de l'époque de notre demande dans cet hémicycle, en février 2015 et face à la proposition de son plan antipollution par la Ville de Paris, que la Région se saisisse de ce sujet et organise un Grenelle de la pollution. Récemment, avec plusieurs maires centristes, nous avons demandé l'organisation des états généraux de la circulation puisqu'une mesure de cette ampleur doit être prise en concertation et en transparence avec les acteurs concernés. La fermeture des voies sur berges a des impacts sur les départements limitrophes. Elles sont un axe de liaison entre l'est et l'ouest de la région parisienne et permettent quotidiennement à des habitants de l'est de Paris de venir travailler à l'ouest.

Nous rejoignons la volonté exprimée par le groupe LR d'organiser ce comité d'évaluation régional. Les études préalables sont insuffisantes et il est nécessaire de reprendre le travail. Ces études n'ayant pas été menées à temps, nous craignons que les comparaisons entre l'avant et l'après soient difficiles à mesurer. Nous apportons notre soutien à la démarche du groupe LR. Ce sujet bénéficiera désormais de plus de concertation et de transparence. Nous proposerons par un amendement d'élargir ce comité d'évaluation pour bien mesurer l'impact environnemental et aussi économique de cette décision de la Ville de Paris puisque plusieurs acteurs économiques se sont prononcés contre ce projet.

Mme la Présidente – Merci. Monsieur LEGARET.

M. LEGARET – Monsieur DA SILVA a dû être distrait durant mon intervention et il est parti. J'ai répété que ce projet était régional et ai évoqué la qualité de l'air et de la pollution. Notre rôle ne va pas à la concertation. Il s'agit d'une niche et d'une liberté démocratique offerte aux élus d'un groupe, comme vous en avez également fait usage. Le cas échéant, j'aurais volontiers accepté l'invitation de groupe de Monsieur DA SILVA pour présenter cette niche et je ferai mieux la prochaine fois.

Madame MALAISÉ est préoccupée par la santé publique et indique que la pollution cause plus de 6 000 morts par an. Madame HIDALGO prend donc un risque très fort en fermant brutalement les berges et en aggravant la pollution. Le problème de mise en danger de la vie d'autrui se pose réellement et un certain nombre de riverains et habitants du centre de Paris ont l'intention de faire des recours pour cette raison. Les exemples de la théorie de l'évaporation donnés ne sont pas comparables. A Nantes, contrairement à Paris, des parkings gratuits ont été créés aux portes de la ville à proximité immédiate des stations de tramway lors de la création de celui-ci.

Applaudissements

Monsieur de SAINT JUST, nous n'avons pas la même culture politique ni le même comportement. Alors que vous affichez la confrontation et l'antagonisme, nous recherchons l'utilité publique et l'intérêt général. Ce projet tel que présenté aujourd'hui ne remplit pas les critères de l'utilité publique et, pour preuve, le rapport de commission d'enquête a refusé de se prononcer sur ce point. Le comité n'a pas encore été créé, mais je remercie la présidente du Conseil régional d'avoir réfléchi et anticipé cette création. Concernant les panneaux appelant à éviter la zone centre, ils précisent également « travaux sur les berges » et nous avons l'intention d'agir sur une lacune juridique en la matière.

Eddie AÏT a répété le nombre de victimes et qu'il s'agit d'une mesure de santé publique. En décidant, en dépit de toute procédure contradictoire et démocratique, de fermer les berges, Madame HIDALGO monte les Parisiens les uns contre les autres et contre les habitants de la proche périphérie en réveillant violemment des rivalités anciennes et c'est regrettable.

Alors que Madame SENÉE nous reproche le manque de travail et nous donne des leçons de démocratie, Madame HIDALGO aurait beaucoup de leçons de démocratie à prendre. Sauf erreur, le déficit de démocratie n'est pas de notre côté.

Je remercie Pascal GIAFFERI pour son intervention. Je répondrai plus tard à ses propositions sur le groupe d'évaluation au travers de son amendement.

Je remercie Laurent LAFON et, connaissant ses convictions et ses arguments depuis longtemps, je lui rends hommage pour la cohérence de sa position. S'il l'accepte, je répondrai conjointement à son amendement et à celui de Monsieur GIAFFERI qui sont relativement proches.

Applaudissements

Mme la Présidente – Merci Monsieur LEGARET. Nous passons à l'examen du projet de niche avec l'amendement n°33 du Front de gauche à l'article 1 qui est défendu. Monsieur LEGARET.

Article 1

Amendement n°33 (FdG)

M. LEGARET – Cet amendement pour le moins anticipé viderait quasi complètement la niche de son sens, en proposant d'ajouter un sujet de la compétence du STIF, à savoir les parcs relais qui seront examinés lors de notre prochaine séance. La mise en place des parkings fait partie des mesures compensatoires. Le comité d'évaluation doit examiner et faire des propositions. Je demande donc le retrait, sinon le rejet, de cet amendement.

Mme la Présidente – Je rappelle la nécessité d'une solidarité. Le problème de la fermeture des voies sur berges est le problème de la solidarité entre Paris et la banlieue et de concertation insuffisante avec l'ensemble des Parisiens concernés par la mesure et les villes limitrophes très fortement impactées. Nous discuterons de la question intéressante des parkings relais puisque notre Région est en charge des transports et nous avons décidé d'en faire une révolution. La Région étant également chef de file sur la qualité de l'air, j'ai souhaité l'accompagnement de Chantal JOUANNO pour représenter l'exécutif sur cette niche. Le sujet des parcs relais sera très important, mais qui paye ? Qui est solidaire ? Je poserai volontiers ce sujet au groupe LR dans l'examen de sa niche.

Monsieur DA SILVA.

M. DA SILVA (S&R) – Il s'agit d'un rappel au règlement, comme celui de Marie-Pierre de la GONTRIE, puisque votre temps de parole n'a pas été décompté et aurait dû l'être. Je ne sais pas si vous intervenez en tant que Présidente ou membre du groupe LR.

Mme la Présidente – Le Secrétaire général m'indique que l'exécutif intervient quand et comme il veut lors de l'examen des niches. Je comprends Monsieur DA SILVA, il voudrait que mon temps soit décompté des 24 :45. Monsieur KIENZLEN, pour revenir au fondement de ma légitimité et de mon autorité, je ne suis pas l'exécutif, mais la Présidente de l'Assemblée. Je parle quand je veux, comme je veux et autant que je veux.

Applaudissements

C'est comme le Premier ministre à l'Assemblée nationale et ce sont les propos du Secrétaire général, qui a fait plusieurs mandatures et n'est donc pas suspect. Madame de la GONTRIE, vous avez un rappel au règlement.

Mme de la GONTRIE (S&R) – Vous avez juridiquement raison, mais lors de notre débat sur le règlement intérieur - l'expérience d'Eric ARNAUD n'est donc pas utile en l'espèce par rapport au précédent mandat – il a été convenu sur votre proposition que le temps de parole de l'exécutif ne devait pas dépasser la totalité de l'expression des groupes. Nous vous proposons de respecter ce principe que vous aviez proposé, mais vous êtes libre de ne pas le faire.

Mme la Présidente – Dans une niche, l'exécutif est le groupe LR. Le temps de l'exécutif qui ne doit pas excéder le temps de parole de tout le monde est celui des LR, le mien n'étant plus décompté puisque c'est une niche. Monsieur ARNAUD essaie désespérément de faire appliquer le règlement. Monsieur SOLERE.

M. SOLERE (LR) – Je crois qu'il faut revenir à l'objet de cette délibération. Les mises en cause du Secrétaire général de l'Assemblée ne sont pas de bon ton. La loi prévoit que, dans toutes les assemblées, le président a la parole libre autant qu'il le souhaite.

Mme la Présidente – Merci Monsieur le Président. Il faut bien un avantage à avoir été élu.

Applaudissements

En l'absence d'explications de vote, je mets aux voix l'amendement n°33 du Front de gauche. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°33 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD, NI

REJET

Mme la Présidente – Il y a un amendement n°93 du FN. Il est défendu. Monsieur LEGARET.

Amendement n°93 (FN)

M. LEGARET – Je demande le retrait ou le rejet de cet amendement. Nous proposons justement la création d'un comité d'évaluation pour que nous soient fournis les éléments nous permettant de nous prononcer sur la question de la pollution de l'air et du bruit de la circulation. Nous pensons qu'une concertation avec les acteurs et collectivités concernés est indispensable puisqu'elle n'a pas eu lieu jusqu'à maintenant. Cela ne me paraît donc pas être la bonne proposition.

Mme la Présidente – Est-il maintenu ? Retiré. Merci Monsieur de SAINT JUST.

L'amendement n°93 (FN) est retiré.

Nous mettons au vote l'article 1. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 1
POUR : LR, UDI, CD, NI
CONTRE : S&R, FN, EELVA, FdG, RCDE
ADOPTION

Article 2

Amendement n°94 (FN)

Mme la Présidente – Nous avons un amendement n°94 FN avec un sous-amendement du groupe LR. Monsieur de SAINT JUST, le défendez-vous ?

M. de SAINT JUST (FN) – Il est défendu, mais nous sommes d'accord avec le sous-amendement du groupe LR.

Mme la Présidente – C'est très bien. Monsieur LEGARET, pouvez-vous nous présenter le sous-amendement LR ?

Sous-amendement (LR)

M. LEGARET – Il s'agit de remplacer à l'article 2 les mots « demande la création » par « approuve la création ».

Mme la Présidente – Le sous-amendement du groupe est mis aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote du sous-amendement du groupe LR

POUR : LR, UDI, FN, CD, NI

CONTRE : S&R, EELVA, FdG, RCDE

ADOPTION

Mme la Présidente – L'amendement n°94 est mis aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Amendement n° 94 (FN) sous-amendé

POUR : LR, UDI, FN, CD, NI

CONTRE : S&R, EELVA, FdG, RCDE

ADOPTION

Mme la Présidente – Nous passons au vote de l'article 2. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 2 amendé

POUR : LR, UDI, CD, NI

CONTRE : S&R, FN, EELVA, FdG, RCDE

ADOPTION

Article 3

Amendement n°95 (FN)

Mme la Présidente – Nous avons un amendement n°95 (FN). Il est défendu. Monsieur LEGARET.

M. LEGARET – La composition du comité que nous envisageons n'est pas fermée. La liste des autorités publiques pourra l'intégrer sous l'autorité du président. Il sera toujours possible de faire des propositions au président qui pourra décider d'auditionner tout acteur semblant utile pour ce débat. Je demande le retrait ou le rejet de votre amendement qui ne semble rien ajouter.

Mme la Présidente – Est-il maintenu ? Oui. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°95 (FN)

POUR : FN

CONTRE : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FdG, RCDE, NI

REJET

Amendement n°30 (UDI)

M. LAFON (UDI) – Il est maintenu. Nous demandons d'étendre le comité à d'autres associations telles que l'association des usagers des transports en commun, des associations de défense de l'environnement ou d'automobilistes ainsi que des représentants du monde économique.

Mme la Présidente – Monsieur LEGARET.

M. LEGARET – Je répondrai conjointement aux amendements n° 30 et 104.

Mme la Présidente – L'amendement n°104. Monsieur GIAFFERI.

Amendement n°104 (CD)

M. GIAFFERI (104) – Il est défendu.

M. LEGARET – Ces deux demandes me paraissent légitimes. Bien que les suggestions me semblent bonnes, il est préférable de demander au président de ce comité de retenir l'ordre et le nombre des auditions qu'il envisagera. Il est mieux de laisser le Président CARLI présider ce comité et entendre toutes vos propositions et suggestions. Je préférerais le retrait de vos deux amendements.

Mme la Présidente – Sont-ils maintenus ou retirés ?

M. LAFON (UDI) – Cette réponse ne me satisfait pas totalement. Nous pouvons aller plus loin et dire que la Région souhaite faire entendre certaines personnes par le comité.

Mme la Présidente – Monsieur GIAFFERI.

M. GIAFFERI (CD) – Je fais la même réponse.

Mme la Présidente – Nous mettons aux voix les amendements. Qui est pour l'amendement n°30 ? Je suis ravie de voir que toute l'opposition se rallie à la création de mon comité d'évaluation.

Applaudissements

Cela me fait très plaisir. A 18 heures 23, il n'y a plus d'opposition à la Région et une unanimité sur la nécessité d'évaluer avec les associations la fermeture des voies sur berges. Merci à tous.

Je conseille au groupe LR de donner un avis favorable à l'amendement de l'UDI et du MODEM, car nous avons déjà commencé à auditionner les associations environnementales qui se sont d'ailleurs considérées beaucoup trop instrumentalisées par la Ville de Paris et ont beaucoup de choses à nous dire.

Nous mettons au vote l'amendement. Monsieur LEGARET.

M. LEGARET – Comme vous l'avez deviné, je m'en remets à la sagesse de notre Assemblée.

Mme la Présidente – Je vous remercie tous de cautionner complètement notre démarche. Je mets aux voix l'amendement n°30.

L'amendement n°104. Monsieur SATOURI.

M. SATOURI (EELVA) – Nous voterons pour cet amendement et sommes ravis d'avoir obtenu que l'exécutif, la présidente et le groupe LR cèdent à l'amendement de l'UDI qui sera adopté.

Mme la Présidente – France Nature Environnement est déjà dans le comité et nous avons commencé à auditionner cette semaine avec Pierre CARLI les associations environnementales. Madame MALAISÉ, j'ai bien entendu que vous ne prendrez pas part au vote parce que vous n'approuvez pas la création de ce comité d'évaluation. Est-ce un vote par scrutin public ou non ? Nous recommençons, mais le vote a déjà eu lieu. Nous revotons pour faire plaisir à tout le monde. Qui est pour cet amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°30 (UDI)

POUR : LR, UDI, EELVA, CD, NI

CONTRE : FN

ABSTENTION : S&R, RCDE

NPPV : FdG

ADOPTION

Mme la Présidente – Le vote est beaucoup plus divers qu'il n'y paraissait au premier abord. Je vois que l'opposition a aussi affiné ses choix entre le premier et le deuxième vote. Nous nous déterminons sur le fond. L'amendement n°104 de Monsieur GIAFFERI est-il maintenu ?

M. GIAFFERI (CD) – Il est retiré.

L'amendement n°104 (CD) est retiré.

Mme la Présidente – Merci Monsieur GIAFFERI. Nous arrivons au vote de l'article 3. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'article 3 amendé

POUR : LR, UDI, CD, NI

CONTRE : S&R, FN, EELVA, FdG, RCDE

ADOPTION

Article 4

Mme la Présidente – Nous avons un amendement n°96 du FN. Il est défendu. Monsieur LEGARET.

Amendement n°96 (FN)

M. LEGARET – J'y ai répondu, donc je souhaite le retrait sinon le rejet de cet amendement.

Mme la Présidente – Il est mis aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°96 (FN)

POUR : FN

CONTRE : LR, UDI, CD, NI

NPPV : S&R, EELVA, FdG, RCDE

REJET

Mme la Présidente – Qui est pour l'article 4 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Mme la Présidente – Avez-vous une explication de vote, Monsieur DA SILVA ?

M. DA SILVA (S&R) – Vous ne comptez pas les voix. Je voudrais qu'il y ait un décompte sérieux des voix sur chaque article, car je ne suis pas sûr que le contre ne soit pas majoritaire à chaque fois.

Mme la Présidente – Nous pouvons faire un « assis debout » pour motiver tout le monde. Qui est pour l'article 4 ? On se lève. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Le contre n'est clairement pas majoritaire, que vous vous leviez ou non. 50 à 18, cet article est adopté.

Vote de l'article 4
POUR : LR, UDI, CD, NI
CONTRE : S&R, FN, EELVA, FdG, RCDE
ADOPTION

Article 5

Amendement n°97 (FN)

Mme la Présidente – Nous avons un amendement n°97 FN. Il est défendu avec un avis défavorable. Monsieur LEGARET.

M. LEGARET – C'est la même réponse que sur l'amendement précédent. Je propose son retrait ou son rejet.

Mme la Présidente – Il est mis aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°97 (FN)

POUR : FN
CONTRE : LR, UDI, CD, NI
NPPV : S&R, EELVA, FdG, RCDE

REJET

Mme la Présidente – Pour l'article 5, est-ce le même vote que l'article 4 ?

Vote de l'article 5
POUR : LR, UDI, CD, NI
CONTRE : S&R, FN, EELVA, FdG, RCDE
ADOPTION

Article 6

Mme la Présidente – Est-ce le même vote que l'article 5 ?

Vote de l'article 6
POUR : LR, UDI, CD, NI
CONTRE : S&R, FN, EELVA, FdG, RCDE
ADOPTION

Article 7

Mme la Présidente – Est-ce le même vote ?

Vote de l'article 7
POUR : LR, UDI, CD, NI
CONTRE : S&R, FN, EELVA, FdG, RCDE
ADOPTION

Articles additionnels

Amendement n°34 (FdG)

Mme la Présidente – Nous avons un amendement du Front de gauche. Il est défendu. Monsieur LEGARET.

M. LEGARET – Le transport concerne le STIF et non la Région. Un accord a déjà eu lieu avec le gouvernement grâce à votre action soutenue et résolue, Madame la Présidente. La baisse de la TVA sur le prix des billets est donc une question budgétaire d'ores et déjà évoquée. Elle n'est pas de la compétence de la Région. Par ailleurs, nous sommes favorables à l'instauration d'une taxe poids lourds ainsi qu'au principe du pollueur payeur. Je demande donc le retrait, sinon le rejet, de cet amendement.

Mme la Présidente – Merci. L'amendement est mis aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°34 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD, NI

REJET

Amendement n°3 (RCDE)

Mme la Présidente – Le n°3 est défendu. Monsieur LEGARET.

M. LEGARET – Défavorable. Je demande le retrait, sinon le rejet.

Mme la Présidente – Merci. Il est mis aux voix. Madame SENÉE.

Mme SENÉE (EELVA) – Le groupe LR et la majorité régionale votent contre cet amendement, c'est-à-dire que vous ne souhaitez pas faire reculer l'usage de la voiture individuelle. Il y a un vrai souci.

Mme la Présidente – Cet amendement est totalement cavalier par rapport à la délibération.

M. LEGARET – C'est répétitif parce que nous y répondons sur le plan anti-bouchons. Je propose le retrait ou le rejet.

Mme la Présidente – Si, demain, la voiture est propre et silencieuse, ce ne sera plus la même. Qui est pour cet amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°3 (RCDE)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD, NI

REJET

Amendement n°35 (FdG)

Mme la Présidente – Il est défendu. Monsieur LEGARET.

M. LEGARET – Ce n'est pas de la compétence du Conseil régional, donc je propose le retrait ou le rejet.

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°35 (FdG)

POUR : EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD, NI

ABSTENTION : S&R

REJET

Amendement n°2 (RCDE)

Mme la Présidente – Monsieur AÏT.

M. AÏT (RCDE) – Réduire l'usage de la voiture, faire reculer la pollution et améliorer la qualité de vie des Franciliens, c'est aussi favoriser des modes de déplacement alternatifs la nuit, dont les transports en commun. Notre amendement vise à ajouter un article demandant l'engagement de la Région à installer au plus vite un service 24/24h des réseaux de transports ferrés franciliens.

Mme la Présidente – Monsieur LEGARET.

M. LEGARET – Cette mesure coûterait certainement plusieurs centaines de millions, ne permettrait pas d'assurer les travaux de maintenance intervenant sur le réseau durant la nuit et je ne crois pas que les congestions des voies automobiles se produisent au milieu de la nuit. Je demande donc le retrait, sinon le rejet de l'amendement.

Mme la Présidente – Est-il maintenu ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°2 (RCDE)

POUR : S&R, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD, NI

ABSTENTION : EELVA, FdG

REJET

Amendements n°83, 82, 84 et 85 (S&R)

Mme la Présidente – Nous avons quatre amendements déposés par le groupe S&R qui est en dépassement de temps de parole. Ils sont défendus. Monsieur LEGARET.

M. LEGARET – Je ne reviens pas sur ce qui a déjà été voté et propose le retrait ou le rejet.

Mme la Présidente – Ils sont maintenus. Qui est pour l'amendement n°83 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°83 (S&R)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD, NI

REJET

Mme la Présidente – Est-ce le même vote pour l'amendement n°82 ?

Vote de l'amendement n°82 (S&R)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD, NI

REJET

Vote de l'amendement n°84 (S&R)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD, NI

REJET

Vote de l'amendement n°85 (S&R)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD, NI

REJET

Mme la Présidente – Nous arrivons à la délibération dans son ensemble. Avez-vous des explications de vote ? Madame SENÉE.

EXPLICATION DE VOTE

Mme SENÉE (EELVA) – Je suis atterrée par la légèreté avec laquelle vous avez porté cette niche. Vous avez voulu faire un sujet d'actualité et porter ce débat dans cette instance parce que vous ne pouvez pas le faire au sein du Conseil de Paris. La piétonnisation des berges de Seine est un sujet sérieux. Vous êtes totalement à contre-courant de l'histoire et je trouve cela dommageable. Malgré le vote hier d'une délibération demandant une concertation et la détermination de règles préalables de consultation pour définir des réseaux d'intérêt régional, vous agissez autrement aujourd'hui, sous prétexte qu'il s'agit d'une niche et que vous ne faites pas réellement partie de l'exécutif. Vous nous avez proposé une mascarade sur un sujet lié à la santé de nos riverains et des Franciliens.

Le groupe est cependant satisfait, car votre volonté doit se traduire par l'examen systématique et global de tous les projets d'aménagement de portée régionale pour mesurer leurs effets directs et indirects sur la pollution de l'air et sur le bruit, sur un périmètre géographique dépassant les zones d'aménagement concerté. Nous voterons bientôt un plan général d'intérêt régional, donc notre groupe vous rappellera systématiquement cette prise de position. Je ne pense pas que les Franciliens, a minima de petite et grande couronne, puissent comprendre votre exigence sur ce dossier si vous n'êtes pas aussi vigilante sur les futurs projets de la rocade A104, l'A86, le doublement de la RD30, les nouveaux franchissements sur Seine, l'A86 sur Vélizy. Je compte sur vous pour voter avec nous systématiquement lorsque nous demanderons des études.

Mme la Présidente – C'est prévu, Madame SENÉE. Monsieur DA SILVA.

M. DA SILVA (S&R) – Sur la forme, cette niche relève davantage de la farce que d'un travail sérieux, comme le montre l'amendement du groupe LR sur l'article 2 remplaçant « demande la création » par « approuve la création ». De même, France Nature Environnement compte parmi les associations constituant le comité, alors qu'elle ne figure pas dans la délibération examinée. L'article 1 contredit la délibération votée hier et le droit en général puisque la Région ne peut seule, sans tenir compte des collectivités locales, déclarer des routes ou autre d'intérêt régional.

Sur le fond, aucune réponse sérieuse n'a été apportée sur le fait qu'il s'agit d'un débat d'intérêt régional. Nous voyons le souci de Monsieur LEGARET en tant que maire du 1^{er} arrondissement défendant la majorité des arrondissements, mais il ne défend pas les habitants des Hauts-de-Seine ou de l'Essonne. J'aimerais d'ailleurs connaître le nombre d'habitants des Hauts-de-Seine empruntant cette voie en voiture pour travailler de l'autre côté de Paris et Monsieur LEGARET est incapable de le dire parce que les premières mesures réalisées par le préfet de police sont extrêmement favorables, selon Le Monde. La perte de 1 à 5 kilomètres-heure n'est pas une perturbation majeure.

Pour travailler sérieusement avec les Franciliens, de grande couronne notamment, vous pouvez discuter et construire des projets avec leurs élus départementaux ou communautaires, car de grandes et nouvelles agglomérations pèsent dans le débat régional, tout en associant la Ville de Paris. Nous voterons contre cette niche sans objet sur le reste de ses articles, puisque le préfet de police de Paris a fait son travail sérieusement et remplit déjà la même tâche.

Applaudissements

Mme la Présidente – Je précise que Monsieur DUROVRAY, Président du Conseil départemental de l'Essonne est contre cette délibération. Nous voulons exercer la compétence de la Région concernant la protection de la qualité de l'air. Nous avons demandé à la métropole, par une lettre à Patrick OLLIER, à réaliser un comité commun. Vous ne pouvez pas dire que la grande couronne n'est pas impactée. Monsieur de SAINT JUST.

M. de SAINT JUST (FN) – J'ai déjà informé de notre vote, mais j'aimerais interroger Monsieur LEGARET, car je n'ai pas participé aux commissions où le projet a été présenté. Quelles seraient les conséquences juridiques exactes du vote de l'article 1 et donc de la déclaration par la Région des voies sur berges rive droite comme voies routières d'intérêt régional ?

Mme la Présidente – Monsieur LAFON pour UDI.

M. LAFON (UDI) – Je crois à une grande maladresse de la Ville de Paris qui, tout en disant vouloir construire une métropole avec les villes riveraines et départements limitrophes, lance un projet compliqué qui nécessitait un dialogue et une confrontation des points de vue. En voulant passer en force, faire abstraction des oppositions et réactions probablement négatives des villes voisines, elle aboutit à la situation actuelle. Ce comité est donc désormais nécessaire.

Applaudissements

Mme la Présidente – Merci. Madame MALAISE.

Mme MALAISE (FdG) – Nous voterons contre votre proposition de niche. Nous avons observé la polémique au cours de notre débat. A une autre échelle, 6 600 vies et deux ans d'espérance de vie sont en jeu. Je vous invite à lire la tribune de cinq pneumologues appelant les élus à prendre des décisions courageuses et responsables pour sauver des vies. Nous avons des responsabilités régionales. Vous avez rejeté trois amendements de notre part correspondant à la compétence régionale des transports en renvoyant vers le STIF. En tant que collectivité politique, la Région peut donner des indications au STIF concernant les parkings relais, les sources de financement pour les transports en commun ou pour les modes de transport

doux. Il sera difficile de convaincre un groupe ayant voté contre Vélib et contre la réutilisation du tramway à Paris et ailleurs, donc nous voterons contre votre niche.

Mme la Présidente – Il serait donc judicieux que nous présentions en Conseil régional l'ensemble des actions réalisées au sein du STIF pour l'amélioration des transports. Compte tenu de ma proximité fonctionnelle entre le STIF et la Région et de la majorité de celle-ci au STIF, il serait intéressant de tenir ce débat. Il est important d'avoir une cohérence de la démarche transport entre ces deux entités différentes et j'entends votre demande.

S'agissant de sauver des vies, le professeur Pierre CARLI, président du SAMU de Paris, en a l'habitude et a accepté de présider le comité d'évaluation parce qu'il sait que la pollution de l'air peut s'aggraver avec une décision précipitée, non concertée et sans mesure compensatoire. Nous ne sommes pas contre la volonté légitime de la Mairie de Paris de tendre vers une piétonnisation du centre et je l'ai toujours dit, mais ce genre de projet se concerte et se coconstruit. Nous avons besoin d'une solidarité de la Mairie de Paris avec les habitants du centre et des arrondissements limitrophes qui seront impactés par la mesure, comme l'ont dit le commissaire-enquêteur et l'autorité environnementale. Nous devons également nous assurer que les habitants des arrondissements et villes riverains du périphérique ne pâtiront pas de la mesure à la place des habitants du centre de Paris. Le sujet de la pollution de l'air qui menace des vies est absolument majeur pour toute la Région, mais nous avons la responsabilité de contrôler cela. Compte tenu de vos souhaits pour la région, l'acceptation de présider ce comité par le professeur CARLI, qui sauve des vies par son métier, est un bon signe.

Applaudissements

J'ai plusieurs explications de vote du groupe LR. Comment dois-je faire ? Ce ne sont pas des explications de vote, mais trois personnes du groupe veulent parler. Combien de temps reste-t-il ?

M. LEGARET – Je répondrai.

Mme la Présidente – Sauf s'il s'agit d'explications de vote divergentes du groupe LR, mais je ne le crois pas. Il parle au nom de l'exécutif, donc il reste 1 minute 30 de temps de parole. Il n'est pas possible d'expliquer son vote sur une niche de son propre groupe, à moins d'un vote différent.

Applaudissements

Je sens une frustration du président de Bruitparif qui voulait expliquer le rôle de cette agence dans le cadre du comité d'évaluation, de l'élu du 4^e arrondissement voulant expliquer la situation de celui-ci ainsi que du maire de Joinville qui souhaitait parler du Val-de-Marne. Cela prouve que l'absence de concertation crée beaucoup de frustration et nous envoyons ce message à la Mairie de Paris. Nous n'en serions pas là si l'on avait pris le temps de la concertation préalable et de travailler à des mesures compensatoires. Le débat se poursuivra au Conseil de Paris lundi. Nous mettons au vote la niche du groupe LR. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CR 192. 16

POUR : LR, UDI, CD, NI

CONTRE : S&R, FN, EELVA, FdG, RCDE

ADOPTION

Mme la Présidente – Je vous remercie. Monsieur BARDELLA a un fait personnel.

M. BARDELLA (FN) – Dans le cadre de la discussion générale du rapport 143-16 présenté en juillet dernier sur la laïcité et les valeurs de la république, j'ai demandé un fait personnel, car j'ai été sanctionné et accusé à tort d'avoir mis en cause un conseiller régional du groupe LR, alors absent. J'ai rappelé de manière factuelle que le maire d'Aulnay-sous-Bois, en tant que maire exclusivement et sans le nommer, avait ouvert à plusieurs reprises ses gymnases à des associations salafistes venues y prêcher la haine de la France. Je vous défie de démontrer que je suis un menteur sur ces événements et que ces faits n'ont pas eu lieu d'une part. D'autre part, il n'y a eu dans mes propos aucune mise en cause personnelle ou nominative, mais fonctionnelle en raison de la fonction de maire et institutionnelle. M'ayant accusé de diffamation, la vice-présidente du groupe LR également absente m'a imputé à tort une infraction pénale. Les deux faits personnels que vous me reprochez et qui ont valu le rappel à l'ordre n'ont pas été demandés par les personnes concernées et aucune disposition du règlement intérieur ne prévoit la défense d'une personne par une autre. Le maire en question, qui a sans doute compris le sens de mes arguments politiques, n'a émis aucune demande de fait personnel, ni courrier, ni remarque, sauf la suite inventée par la vice-présidente du groupe LR.

Applaudissements

Mme la Présidente – Monsieur BARDELLA, selon l'article 18 de la police des séances, « *les interpellations de conseiller à conseiller sont interdites. Le non-respect des dispositions du présent règlement expose tout membre du Conseil régional aux sanctions suivantes : rappel à l'ordre* ». J'ai donc appliqué l'article 18 de la police des séances à juste titre. Merci et bon week-end à tous.

La séance est levée le vendredi 23 septembre 2016 à 18 heures 52.